3 1761 06231779 7

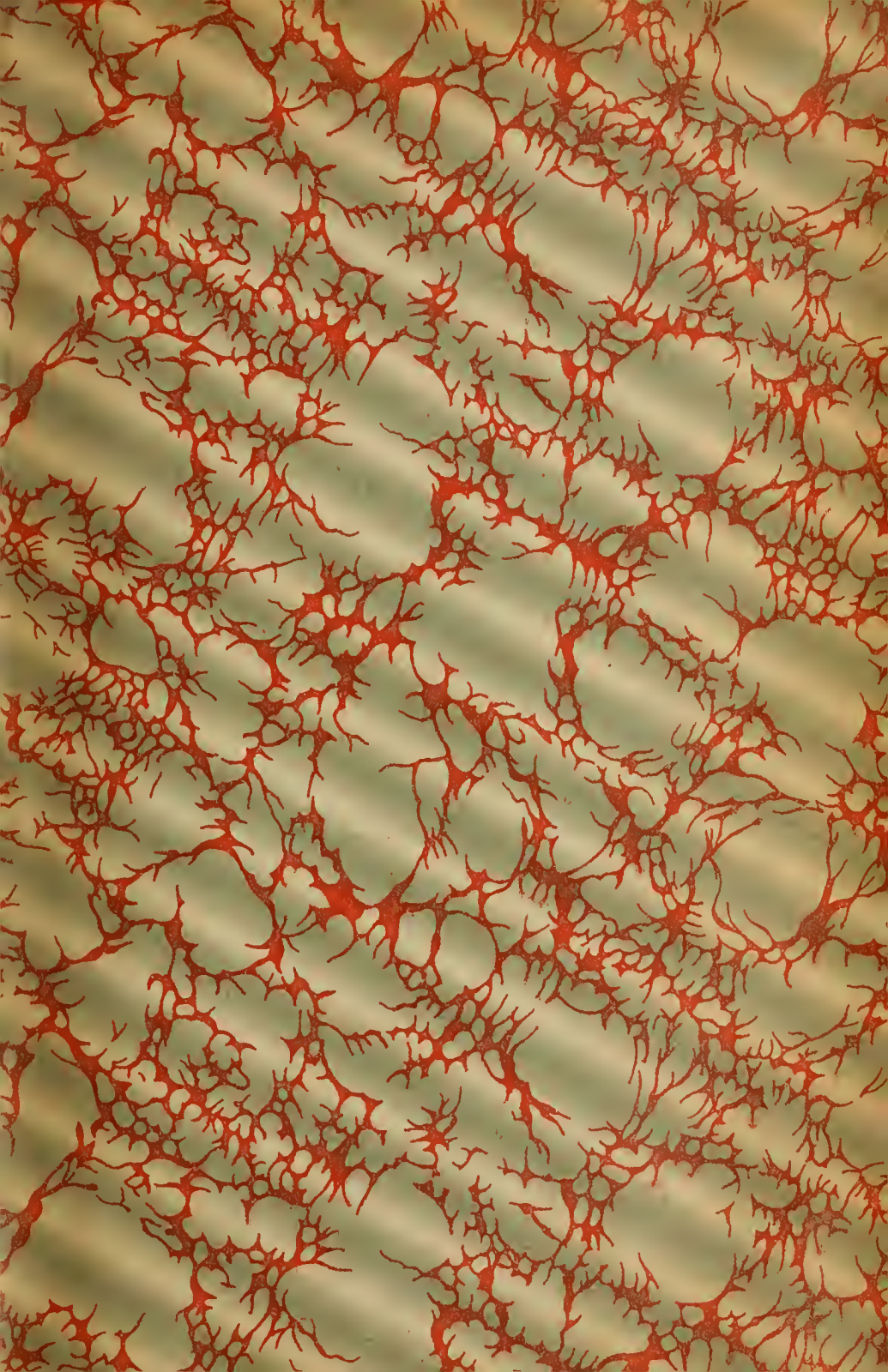

CHRONIQUES

DE

J. FROISSART

TROISIÈME LIVRE

PUBLIÉ POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

(Série antérieure à 1789)

PAR

LÉON MIROT

TOME DOUZIÈME

1356-1388

(VOYAGE DE FROISSART EN BÉARN. RÉCITS D'ESPAN DU LION ET DU BASCOT DE MAULÉON. ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE)

A PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

5, QUAI MALAQUAIS

M DCCCC XXXI

425

Prix :
40 francs

Exercice 1931
1er volume.
(Voir au verso.)

Le Siège social *de la Société de l'histoire de France est à Paris, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.*

Toutes les publications *sont en vente chez M. Éd. Champion, libraire de la Société, quai Malaquais, n° 5.*

VOLUMES RÉCEMMENT PARUS :

Exercice 1928.

Série antérieure à 1789.

418. Grandes Chroniques de France, t. V. } Distribué en déc. 1928.

419. Annuaire-Bulletin, 1928.

Série postérieure à 1789.

64. Correspondance de l'amiral de La Roncière Le Noury, t. I. } Distribué en déc. 1928.

Exercice 1929.

Série antérieure à 1789.

420. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. IX. } Distribué en déc. 1929.

421. Annuaire-Bulletin, 1929.

Série postérieure à 1789.

65. Correspondance de l'amiral de La Roncière Le Noury, t. II. } Distribué en déc. 1929.

Exercice 1930.

422. Hystoria Albigensis, t. II. } Distribué en déc. 1930.

423. Grandes Chroniques de France, t. VI.

424. Annuaire-Bulletin, 1930.

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/chroniques12froi

CHRONIQUES

DE

J. FROISSART

HMod
F92961

CHRONIQUES

DE

J. FROISSART

TROISIÈME LIVRE

PUBLIÉ POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

(Série antérieure à 1789)

PAR

LÉON MIROT

TOME DOUZIÈME

1356-1388

(VOYAGE DE FROISSART EN BÉARN. RÉCITS D'ESPAN DU LION ET DU RASCOT DE MAULÉON. ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE)

A PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

5, QUAI MALAQUAIS

M DCCCC XXXI

425

292611
10. 33
30

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome XII de l'édition des Chroniques de J. Froissart, *préparé par* M. Léon Mirot, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 15 octobre 1931.

Signé : Jules Viard.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

H. COURTEAULT.

AVANT-PROPOS

C'est en 1899 qu'a été publié le tome XI des *Chroniques de Froissart*. Trente-deux ans se sont donc écoulés entre l'apparition de ce volume et celle du tome XII. Les divers érudits qui s'étaient successivement chargés de cette entreprise ou sont morts, ou y ont renoncé. Pour moi, je dois m'excuser, ayant accepté leur succession, d'avoir tant tardé à réaliser ce travail. De nombreuses obligations contractées antérieurement, et auxquelles je devais satisfaire, sont la cause de ce retard. Je ne saurais donner ici, en tête de ce volume qui commence le livre III des *Chroniques*, une étude complète sur les manuscrits et sur les diverses rédactions ; elle paraîtra ultérieurement. Mais il convient de fournir quelques renseignements sommaires sur l'économie de la publication.

Le livre III a été l'objet de deux rédactions : l'une, exécutée en 1390-1391, est représentée par de nombreux manuscrits, dont le plus important est le n° 865 de la bibliothèque de Besançon. Cette première rédaction a été l'objet d'une revision, en même temps que les livres I et II ; cette revision est représentée par le manuscrit de Breslau, datant de la seconde moitié du xv^e^ siècle. Enfin, postérieurement à 1392, Froissart procéda à une seconde rédaction du livre III ; il en existe un seul manuscrit, le manuscrit français 2650 de la Bibliothèque nationale.

C'est ce dernier manuscrit, quelque défectueux et

fautif qu'il soit, que j'ai cru devoir prendre comme base de la présente édition, car il nous donne la dernière expression de la pensée de Froissart. Pour les variantes, j'ai utilisé les manuscrits de Besançon et de Breslau.

Ce volume est l'un des plus intéressants et des plus vivants des *Chroniques de Froissart* ; il contient, en effet, le voyage du chroniqueur à la cour de Gaston Phœbus, comte de Foix, et les récits d'Espan du Lion, du Bascot de Mauléon et de Lourenço Anez Fogaça, relatifs aux événements du Midi de la France, aux épisodes des années où sévirent les Grandes Compagnies et aux faits qui se déroulèrent en Portugal et en Castille de 1382 à 1386. L'auteur y revient par suite sur un certain nombre d'événements précédemment racontés dans des volumes précédents. L'absence d'index pour les onze premiers tomes de cette édition a rendu difficiles les références à ces volumes antérieurs ; je me suis cependant efforcé de combler cette lacune et de renvoyer le lecteur aux notes si sagaces et si complètes de Siméon Luce et de Gaston Raynaud. J'ai dû, dans ce volume, modifier l'économie de l'annotation, la diversité des événements et l'impossibilité d'une documentation également approfondie pour chacun d'entre eux rendant difficile d'observer la méthode jusqu'alors suivie, et qui sera au reste reprise dans les volumes ultérieurs. C'est, par ailleurs, ce retour et ce rappel à des événements passés qui m'a conduit à mettre au haut de chaque page non seulement l'année où Froissart écrivit sa chronique, mais aussi l'indication des années où se sont déroulés les événements par lui à nouveau racontés, d'où une datation en chiffres italiques pour ces derniers [1].

1. Je n'ai pas cru devoir, dans l'identification et la détermination des noms de lieu de la France, tenir compte des modifications apportées en 1926 aux divisions administratives des départements.

J'ai avec fruit utilisé pour ce volume les photographies du manuscrit de Breslau et les notes que M. H. Moranvillé a bien voulu me confier, et qu'il avait rassemblées alors qu'il pensait devoir être l'éditeur de cette partie des *Chroniques de Froissart;* et parmi les nombreux et utiles concours que j'ai rencontrés, je dois faire une place à part et particulièrement remercier M. Paul Lorber, archiviste des Basses-Pyrénées, grâce à qui bien des difficultés ont pu être résolues, et M. Jules Viard, qui a, comme commissaire responsable, accepté d'en surveiller la publication.

Léon Mirot.

SOMMAIRE

CHAPITRE PREMIER.

1388, *automne*. FROISSART ENTREPREND UN VOYAGE AUPRÈS DU COMTE DE FOIX GASTON PHŒBUS, ET ARRIVE A ORTHEZ LE 25 NOVEMBRE 1388. IL Y RECUEILLE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT JADIS DÉROULÉS EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL : VOYAGE ET RETOUR EN ANGLETERRE DU COMTE DE CAMBRIDGE (1382) ; MORT DU ROI DE PORTUGAL FERDINAND (22 *octobre* 1383) ; TENTATIVES DU ROI DE CASTILLE JEAN POUR SE RENDRE MAÎTRE DU PORTUGAL ; SIÈGE DE LISBONNE (1384) ; RECONNAISSANCE PAR LA MAJORITÉ DES VILLES ET PAR CERTAINS NOBLES DE PORTUGAL DU FRÈRE BATARD DU FEU ROI, JEAN, MAÎTRE D'AVIZ, COMME RÉGENT, PUIS COMME ROI (1384-1385). VOYAGE DU PRINCE NOIR EN BIGORRE (1363) (§§ 1 à 4).

Froissart, curieux de connaître les événements anciens et de savoir par lui-même la vérité, saisit l'occasion d'aller à la cour de Gaston Phœbus[1], comte de Foix, en se faisant recommander par le comte de Blois[2]. Accueilli avec bienveillance, il recueille des nouvelles sur les principaux événements survenus en Castille, Portugal, Aragon, Navarre, Angleterre, Bordelais et Gascogne. P. 1 à 4, 327.

1. Gaston III Phœbus, fils de Gaston II, comte de Foix, et d'Aliénor de Comminges, naquit en 1331, succéda à son père en septembre 1343, et mourut le 1er août 1391. Il épousa, le 4 août 1348, Agnès de Navarre, fille de Philippe, comte d'Évreux, et de Jeanne, reine de Navarre, fille de Louis X Hutin.

2. Gui II de Châtillon, comte de Blois, était fils de Louis de Châtillon et de Jeanne de Hainaut. Il épousa Marie de Namur et mourut à Avesnes le 22 décembre 1397.

Edmond, comte de Cambridge[1], mécontent de l'attitude du roi Ferdinand de Portugal, à la fille duquel il avait fiancé son fils Édouard[2], reprocha à Ferdinand sa conduite et son refus de livrer bataille aux Castillans; puis il s'embarqua à Lisbonne[3] pour retourner en Angleterre[4]. Mais le comte d'Oxford, Robert de Vere[5], alors tout-puissant auprès du roi d'Angleterre Richard II, persuada à ce dernier de se désintéresser des événements de la péninsule espagnole, et les autres conseillers du roi, Simon Burleigh[6], Robert Tresilian[7], Nicholas Brembre[8], John de Beauchamp[9], John de Montagu[10], comte de

1. Edmond, comte de Cambridge, puis duc d'York, fils d'Édouard III, roi d'Angleterre.

2. Froissart l'appelle à tort Jean.

3. Ou Almada (district de Lisbonne) (cf. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 434).

4. Au sujet de ces événements précédemment racontés, voir *Froissart*, éd. Luce, t. X, p. XXXIX-XL, XLVII-XLIX, LIV-LVII. — Le fils du comte de Cambridge avait été fiancé à Béatrice, fille et héritière de Ferdinand de Portugal et de Leonor Tellez, à la suite d'un accord qui aboutit le 14 mai 1381 au renouvellement de l'alliance entre l'Angleterre et le Portugal (Rymer, *Fœdera*, éd. de La Haye, t. III, part. III, p. 120). Un peu plus tard, le comte quitta l'Angleterre et débarqua à Lisbonne à la fin de juillet. Il demeura en Portugal jusqu'au début de 1382, où le roi de Portugal se décida d'entrer en campagne et convoqua ses troupes le 7 juin entre Villa Vicosa (Espagne, prov. Evora) et Olivenza. Le roi de Castille marcha contre lui et les deux armées se trouvèrent en présence entre Elvas et Badajoz à la fin de juillet. Devant l'infériorité de ses forces, le roi de Portugal signa avec le roi de Castille un traité aux termes duquel il promettait de fiancer Béatrice au second fils du roi de Castille. Le comte de Cambridge retourna alors en Angleterre, indemnisé de ses frais, en octobre 1382 (cf. Ant. Ballesteros y Beretta, *Historia de España, y su influença en la hystoria universal*. Barcelone, P. Salvat, in-4°, t. III, p. 80).

5. Créé successivement comte d'Oxford, marquis de Dublin, duc d'Irlande, il épousa Philippe, fille d'Enguerrand de Couci et d'Isabelle d'Angleterre. Il mourut à Louvain en 1392.

6. Simon Burleigh (1336-1388) fut précepteur du prince de Galles et gouverneur de Richard II, dont il négocia le mariage avec Anne de Bohême. Il fut exécuté en 1388.

7. Conseiller de Richard II, impliqué dans le procès de 1388.

8. Collecteur de la garde des ports de Londres de 1379 à 1386 et conseiller de Richard II; il fut exécuté en 1388.

9. John de Beauchamp, sénéchal de l'hôtel du roi, créé baron de Kidderminster, le 13 octobre 1387, fut exécuté en 1388.

10. John de Montagu, fils de William de Montagu et de Catherine de Grandison, fut sénéchal de la maison de Richard II; il mourut le 25 février 1389.

Salisbury, Michael de La Pole[1], Thomas Trivet, William Elmham[2], s'associèrent à cette politique. Peu après, le roi de Portugal succomba à une maladie de langueur[3], ne laissant qu'une fille, Béatrice, épouse du roi de Castille, Jean[4]. Les principales villes de Portugal, Lisbonne, Evora, Coïmbre, Porto, décidèrent de reconnaître pour roi le frère bâtard de Ferdinand, Jean, maître de l'ordre d'Aviz[5], qui fut couronné

1. Michael de La Pole, comte de Suffolk, chancelier d'Angleterre, accusé de détournements lors de l'expédition de Flandres de 1383, s'enfuit à Paris, où il mourut en 1389.

2. Gouverneur de Bayonne et sénéchal de Londres en 1371, amiral en 1379; il fut incarcéré après la déposition de Richard II.

3. 22 octobre 1383.

4. Béatrice avait été fiancée à Ferdinand, fils cadet du roi Jean de Castille; mais la reine de Castille Leonor d'Aragon étant morte le 13 septembre 1382, on décida de marier Béatrice avec le roi de Castille; le projet fut arrêté en mars 1383. En cas de décès du roi Ferdinand, sa veuve, Leonor Tellez, aurait la régence du Portugal jusqu'au moment où le roi et la reine de Castille auraient un enfant qui, à l'âge de seize ans, deviendrait roi de Portugal. Mariée par procureur le 30 avril 1383, Béatrice arriva à Elvas le 13 mai (cf. Ballesteros y Beretta, *ouvr. cité*, t. III, p. 80, et *Froissart*, éd. Luce, t. X, p. LVIII, n. 2).

5. Jean, maître de l'ordre d'Aviz (en remplacement de Nuño Dandrade ou de Martin de Avila), était fils du roi de Portugal, Pierre Ier, et de Thérèse Lourenzo; il était né vers 1357. — Pierre Ier avait deux autres fils naturels, qui auraient pu prétendre à la couronne, les infants Joao et Denis, fils d'Inez de Castro. Après l'assassinat d'Inez à Coïmbre, en 1355, les deux infants, déclarés légitimes, furent élevés à la cour. L'avènement de Ferdinand ne modifia pas leur situation, jusqu'au jour où Joao ayant, à l'instigation de Leonor Tellez, épouse de Ferdinand, assassiné sa femme Maria Tellez, sœur de Leonor, dans l'espoir d'épouser Béatrice, fille de Ferdinand et de Leonor, dut quitter le Portugal et se réfugier avec son frère Denis à la cour de Castille. Ils y furent bien accueillis par Henri et Jean, son successeur, et même, lors d'une campagne dirigée en 1380 par le roi de Castille Jean Ier contre le Portugal, l'infant Joao fut un des chefs de l'armée castillane. A la mort du roi Ferdinand, le roi de Castille, devenu son gendre, revendiqua la couronne en vertu des stipulations de son contrat de mariage (cf. vicomte de Santarem, *Quadro elementar de relaciones politicas e diplomaticas de Portugal con as diversas potencias de mundo*. Paris, 1842-1850, 14 vol. in-8°, t. II, p. 232), et, pour écarter toute revendication de la part des enfants d'Inez de Castro, les relégua dans un château fort, où ils furent au reste bien traités (cf. Léon Mirot, *Les mésaventures d'un prince portugais au XIVe siècle*, dans *Revue de la Société des Études historiques*, mars-avril 1911, p. 129-150). — L'infant Joao fut, du reste, au lendemain de la mort de Ferdinand, considéré par une partie du Portugal comme l'héritier du trône, le maître d'Aviz étant régent et gouverneur en son nom (cf. Duarte Nuñez de Liao, *Cronicas del rey dom Joao I*, nouv. édit., Lisbonne,

à Coïmbre, malgré l'opposition de la noblesse[1]. P. 4 à 9, 327-328.

A la nouvelle de la mort du roi Ferdinand, le roi de Castille[2] envoya aux habitants de Lisbonne une ambassade composée des comtes de Molina, de Ribadeo[3] et de l'évêque de Burgos[4]; arrivés à Santarem[5], ces messagers obtinrent un sauf-conduit et parvinrent à Lisbonne[6]. Ils exposèrent les droits de leur souverain, mais se heurtèrent à une opposition violente dirigée par d. Fernand Lopez de Villaboing, et retournèrent à Séville, sans avoir rien obtenu. Le roi de Castille envoya alors un défi au maître d'Aviz, et rassembla son armée

1780, in-8°, t. I, p. 7, et Fernand Lopez, *Cronica del rey dom Joamo I deste nome, e dos reys de Portugal o decimo*. Lisbonne, 1642, fol., p. 4).

1. Sur ces événements, voir plus loin, p. v, n. 7 et p. LXI, n. 4. Le choix du maître d'Aviz ne fut ni immédiat ni spontané. Si, dès les premiers jours, un parti lui fut favorable, il paraît bien que l'on songea tout d'abord à l'infant Joao, alors detenu en Castille. Ce ne fut que le 6 avril 1385 que les Cortès, réunis à Coïmbre, reconnurent pour roi le maître d'Aviz, qui fut sacré dans la cathédrale de cette ville. Le procès-verbal de la réunion tenue avant cet événement a été publié par Soares da Sylva : *Colleçam dos documentos com que se authorizam as memorias para a vida del rey d. João I, escritas nos primieros tres tomos*, p. 20-50, au t. IV de *Memorias para o historia de Portugal que comprehendem o governo del rey D. João I*. Lisbonne, Antonio da Sylva, 1731-1732, 4 vol. in-4°. Voir plus loin, p. LXIII, n. 6.

2. Le roi de Castille apprit à Séville la mort de Ferdinand (cf. Lopez de Ayala, *Crónicas de los reyes de Castilla*. Madrid, 1780, 2 vol. in-4°, t. II, p. 175).

3. Le Bègue de Villaines, créé comte de Ribadeo par Henri de Trastamare (cf. R. Delachenal, *Histoire de Charles V*. Paris, A. Picard, 1909-1928, 4 vol. in-8°, t. III, p. 286, n. 4, et t. IV, p. 268, n. 1, et *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. LXXXII, n. 4).

4. Juan Garcia Manrique, qui avait succédé sur le siège épiscopal de Burgos à Domenico II Arroyudo en décembre 1380.

5. Santarem, Portugal, ch.-l. de district. Froissart commet une erreur en plaçant en Castille cette ville qui se déclara pour la reine Leonor, et que cette dernière ouvrit à son gendre. — D'après Lopez de Ayala (*ouvr. cité*, t. II, p. 175 et suiv.), le roi de Castille, qui aurait appris la mort de Ferdinand à Torrijos (prov. Tolède), prit de suite les armes de Portugal, ce qui indisposa beaucoup de Portugais. L'ambassade envoyée à Lisbonne le fut à la suite d'un conseil tenu le 17 novembre à Montalban (Espagne, prov. Teruel), et où certains de ses familiers conseillèrent vainement au roi d'attendre un appel des Portugais (*Ibid.*, p. 175). Suivant Duarte Nuñez, le refus des Portugais de reconnaître pour souverains le roi de Castille et sa femme serait venu de leur haine pour les Castillans.

6. D'après D. Nuñez (p. 9), ce serait Antonio Lopez de Texeda qui aurait été envoyé par le roi de Castille.

à Santarem[1]. Le connétable en était le comte de Longueville[2]; le maréchal de l'ost était Renaud Limosin, ancien compagnon de du Guesclin[3].

Au nombre des seigneurs castillans venus à l'appel du roi, on comptait Diego Mendoza[4], Diego Perez Sarmiento[5], don Pero Ruiz Sarmiento[6], d. « Manrique de Versaulx »[7], transfuge portugais, le grand maître de Calatrava[8] et son frère, d. Diego Merlo, Pedro Gonçales de Mendoza[9], Pedro Fernandez de Velasco[10], Pedro « Gonsart de Seville », Juan Rodrigo de « Hoies » et le grand maître de Saint-Jacques[11]. L'armée castillane, forte de trente mille hommes, mit le siège devant Lisbonne[12]; mais

1. Cette convocation suivit un nouveau conseil réuni à Plasencia (Espagne, prov. Caceres) (Lopez de Ayala, p. 179).

2. Olivier du Guesclin.

3. Renaud du Solier, dit Limosin (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. xxxv, n. 2), avait accompagné du Guesclin en Espagne et pris part à la bataille de Montiel. Il fut tué en 1385 à Aljubarrota (voir plus loin, p. lxvii).

4. Ce personnage devait appartenir vraisemblablement à la maison de Hurtado-Mendoza.

5. Fils aîné de Pero Ruiz Sarmiento et de doña Maria de Velasco; il épousa doña Maria de Padilla et périt à Aljubarrota (cf. don Joseph Pellicer de Ossau y Tovar, *Informe del origen, antiquedad, calidad y succesión de la excel. casa de Sarmiento de Villamajor*... Madrid, 1663, in-4°, p. 57).

6. Fils cadet de Pero Ruiz Sarmiento; il avait épousé doña Juana de Guzman. Premier maréchal de l'armée de Castille, il fut tué à Aljubarrota (*Ibid.*).

7. Un certain nombre de seigneurs portugais, appartenant à la province de la Vera, rejoignirent l'armée castillane, tels Vasco Martinez da Cunha, son fils Martin Vasquez, Martin Alfonso de Merlo, son fils Ferrand Alfonso de Merlo, Alvar Gil de Caraballo. Ils offrirent de faire hommage de leurs terres au roi de Castille, mais en observant les traités de 1383. Ils furent mécontents tant de la parcimonie que du silence du roi, qui lui-même fut choqué de leurs prétentions (Lopez de Ayala, p. 180).

8. Pedro Muñiz de Godoy, grand maître de 1371 à 1384, prédécesseur de Pedro Alvares Pereira.

9. Fils de Gonçalès Yanez de Mendoza; il fut grand maître de la maison du roi de Castille et épousa la fille de Pedro de Ayala.

10. Pedro Fernand de Velasco (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. X, p. lvii, n. 2), grand chambellan de Castille; il avait épousé doña Maria Sarmiento.

11. Pedro Fernandez Cabeca de Vaca, grand maître en 1383 et 1384; il eut pour successeurs Ruiz Gonçalez Mejia (1384) et Pedro Muñiz de Godoy (1384-1385).

12. La campagne militaire avait été entreprise dès le début de 1384; une partie de la noblesse portugaise s'était, on l'a vu, rangée au parti du roi de Castille et occupait en son nom certaines places fortes, telles Torres Vedras (district de Lisbonne), Alemquer (*id.*), Cintra (*id.*), Obidos

le maître d'Aviz, bien qu'enfermé dans la ville[1], profita de la liberté de la mer pour solliciter des secours du roi d'Angleterre[2], à qui il envoya deux chevaliers de son hôtel, Jean Radigo, Jean Tête-d'Or[3], et l'archidiacre de Lisbonne, Lourenço Anez Fogaça. De son côté, le roi de Castille sollicita en France, et plus particulièrement en Béarn et dans le comté de Foix, l'aide de chevaliers et d'écuyers. P. 9 à 14, 328-329.

(district de Leiria) (Lopez de Ayala, p. 186-188), entre Douro et Minho, en Vera, et entre le Tage et la Guadiana. — Un premier contingent castillan, sous les ordres de don Pedro Ferrandez Cabeca de Vaca, maître de Santiago, de Pedro Fernandez de Velasco, grand chambrier, de Pedro Ruiz Sarmiento, gouverneur de Castille, et fort de 1,000 hommes, s'était avancé vers Lisbonne: en mars un nouveau contingent de 1,000 lances fut amené par le marquis de Villena, l'archevêque de Tolède et Pedro Gonzalès de Mendoza. — Le maître d'Aviz fut, le 1er juin 1384, proclamé régent — l'infant d. Joao, prisonnier en Castille, ayant été reconnu roi (Ballesteros, *ouvr. cité*, p. 80) — et une contre-attaque portugaise fut dirigée contre la Castille, vers Badajoz, sous la conduite de Nuño Alvarez Pereira; les Castillans, commandés par Juan Alfonso de Guzman, comte de Niebla, Fernand Sanchez de Tovar, grand amiral, Diego Martinez, maître d'Alcantara, furent battus, et le maître d'Alcantara périt dans cette rencontre (Lopez de Ayala, p. 189-191). — Le siège de Lisbonne ne commença réellement qu'en juillet 1384 (Lopez de Ayala, p. 193), bien que dès le mois de mai le roi de Castille se fût approché de la ville (*Ibid.*). Il était établi vers le monastère de Sanctos ou à Monte Oliveto, le 28 juillet (La Clède, *Histoire générale du Portugal*, continuée par le marquis de Fortia d'Urban, Paris, Gauthier, 1829, in-8°, t. IV, p. 24), et en même temps la flotte castillane, forte de treize galères et de douze barges, tentait de bloquer la ville du côté de la mer (*Ibid.*, p. 195), sous les ordres de Gonzalès Rodrigues de Souza.

1. Le maître d'Aviz avait demandé la flotte de Porto, qui arriva forte de dix-huit galères et de six navires, et força le blocus castillan, malgré la perte de trois galères (La Clede, *ouvr. cité*, t. IV, p. 33).

2. Le 28 juillet 1384, Richard II autorisait Fernando, grand maître de Saint-Jacques, Fernando Lopez d'Albuquerque et Lourenco Anez Fogaça, grand chancelier, ambassadeurs portugais, à emmener des archers d'Angleterre en Portugal (Rymer, t. III, part. III, p. 169), ce qui laisse croire que dès le mois de juin le maître d'Aviz s'était adressé à l'Angleterre. — Ces mêmes autorisations furent de nouveau accordées en janvier 1385 (Rymer, *Ibid.*, p. 453, 454, 459).

3. Le 3 août 1390, Charles VI mandait aux conseillers généraux sur le fait des aides de payer à son secrétaire Henri de Ludensede et à Jean Teste d'Or, écuyer, à lui envoyés par le comte de La Mark pour certaines choses le touchant, 100 francs d'or (Bibl. nat., Pièces orig. 1841, dossier La Mark, n° 2). — Peut-être s'agit-il du même personnage?

CHAPITRE II.

1388. FROISSART RECUEILLE DES RENSEIGNEMENTS SUR LE VOYAGE DU PRINCE NOIR EN BIGORRE EN 1363, SUR LA REMISE QUE LE COMTE D'ARMAGNAC OBTINT DU COMTE DE FOIX POUR SA RANÇON (1363), SUR L'ÉTABLISSEMENT DE PERARNAUT DE BÉARN COMME CAPITAINE DE LOURDES, ET SUR LES DÉVASTATIONS COMMISES PAR LES HOMMES D'ARMES EN BIGORRE. — RENCONTRE DE FROISSART ET D'ESPAN DU LION A PAMIERS. RÉCITS D'ESPAN DU LION : PRISE D'ARTIGAT PAR PIERRE D'ANTIN (1366); CAPTURE DU MONGAT DE SAINTE-BAZEILLE (1384); BATAILLE DE LAUNAC ET CAPTIVITÉ DU COMTE D'ARMAGNAC ET DU SIRE D'ALBRET (1362); PRISE DE CAZÈRES PAR LE COMTE DE FOIX ET CAMPAGNE DE COMMINGES (1376) (§§ 5 à 8).

L'année qui suivit la prise de possession du duché d'Aquitaine par le prince de Galles[1], le comte d'Armagnac[2] l'invita, ainsi que la princesse[3], à visiter le comté de Bigorre[4] et à séjourner à Tarbes. Le comte de Foix, qui faisait alors reconstruire le château de Pau[5], vint saluer le prince. Le comte d'Armagnac en profita pour prier ce dernier d'intercéder auprès de Gaston Phœbus afin d'obtenir une remise au moins par-

1. C'est à la fin de 1362 que le prince de Galles prit possession de l'Aquitaine, érigée en principauté par Édouard III (cf. J. Moisant, *Le Prince Noir en Aquitaine (1355-1371)*. Paris, A. Picard, 1894, in-8°, p. 75 et suiv.). Le prince reçut en 1363 et 1364 l'hommage de ses vassaux, sans qu'il soit possible de déterminer son itinéraire. On sait que du 9 au 12 janvier il reçut les hommages du comté de Comminges et ceux de Bertrand d'Espagne, de Ramond-Arnaud de Coarraze (cf. Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*. Paris, Dumolin, 1847, in-4°, t. I, p. 115), sans qu'il puisse résulter de cette prestation rien de précis. Le 12 janvier 1364, Gaston Phœbus prêtait, à Agen, hommage pour les vicomtés de Marsan et de Gabardan (Moisant, *ouvr. cité*, p. 74).

2. Jean Ier, comte d'Armagnac (1319-16 mai 1373), fils de Bernard VI et de Béatrice de Rodez.

3. Jeanne, fille d'Edmond, comte de Kent, veuve en premières noces de Thomas Holland.

4. Le comté de Bigorre avait été cédé à Édouard III au traité de Brétigny (cf. Delachenal, *ouv. cité*, t. II, p. 202).

5. Suivant M. Raymond Ritter, *Le château de Pau*. Paris, 1919, in-8°; et Id., *Les constructions militaires de Gaston Phœbus en Béarn*. Paris, 1923, in-8°, les travaux les plus importants n'auraient été entrepris qu'en 1377; rien ne s'oppose à ce que d'autres travaux aient été exécutés antérieurement.

tielle de sa rançon[1]. Le prince refusa, mais la princesse y consentit, et obtint une réduction de quarante mille francs sur deux cent mille. P. 14 à 17, 329.

Durant son séjour dans le comté de Foix, en Bigorre et en Béarn, Froissart s'enquit des événements passés. On lui rapporta que lors de son passage à Tarbes le prince de Galles alla à Lourdes[2] et confia la garde du château à un chevalier béarnais de son hôtel et parent du comte de Foix, Perarnaut de Béarn[3]. Quand la guerre recommença entre la France et l'Angleterre[4], tandis que le comte de Saint-Pol[5] et le maître des arbalétriers de France, Hue de Châtillon[6], occupaient Abbeville et le Ponthieu[7], deux seigneurs de Bigorre, Menaut de Barbazan[8] et le sire d'Antin[9], ralliés à la France, s'empa-

1. Battu, avec le sire d'Albret, à Launac (Haute-Garonne, arr. Toulouse, cant. Grenade-sur-Garonne), et fait prisonnier, le comte d'Armagnac avait dû, le 14 avril 1363, accepter d'être rançonné à trois cent mille florins (cf. abbé Rouquette, *Le Rouergue sous les Anglais*, Milhau, Artières et Maury, 1887, in-8°, p. 144, et dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, éd. Molinier, t. X, col. 1281-1282).

2. Hautes-Pyrénées, arr. Argelès.

3. Perarnaut (Pierre-Arnaut) de Béarn, seigneur d'Esgouarrebaque (Basses-Pyrénées, arr. Oloron, cant. et comm. Monein), et son frère Jean étaient bâtards de la maison de Béarn et cousins du comte de Foix. Ils furent successivement capitaines-châtelains de Lourdes, et, à la mort de Gaston Phœbus, Jean prit part à la réunion qui donna la régence au fils bâtard du défunt, Yvain (cf. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XX, p. 274-275). D'après J. Bourdette (*Le château et la ville de Lourdes*. Lourdes, 1899, in-8°, p. 112-116), ils auraient été fils de Pey de Béarn, bâtard de Gaston II, comte de Foix (cf. également Cadier, *Les Etats de Béarn depuis leurs origines jusqu'au commencement du XVI^e siècle*. Paris, Impr. nationale, 1878, in-8°, p. 404, et Duviau, *Les anciennes défenses de Lourdes. Le château fort*, extrait de la *Revue des Hautes-Pyrénées*, 1909, p. 8).

4. En 1369.

5. Gui VI de Luxembourg, comte de Saint-Pol, époux de Mahaut de Châtillon.

6. Hue de Châtillon, seigneur de Dampierre, Sompuis et Rollencourt, fils de Jean de Châtillon et de Marie de Rollencourt (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VII, p. LXXXV, n. 1).

7. Abbeville et Rue se soumirent le 29 avril 1369; sauf Noyelles, tout le Ponthieu était reconquis en mai 1369 (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VII, p. XLVI, n. 3).

8. Menaut [abréviation de Ramon-Arnaut] de Barbazan (Barbazan-Débat, Hautes-Pyrénées, arr. et cant. Tarbes) était fils de Thibaut de Barbazan qui, en 1340, recevait une pension de Philippe VI et était, en 1349, capitaine de Condom. Il servit sous les ordres du duc d'Anjou, dont il fut maréchal de l'ost en 1370.

9. Comte (ce nom étant un prénom, non une dignité) Ron IV d'Antin

rèrent de Tarbes. Le châtelain de Lourdes, Perarnaut, avait sous ses ordres son frère Jean de Béarn, Pierre d'Antin[1], Ernauton, le Bourc de Sainte-Colomme, damoiseau[2], Arnauton de Rostan[3], le Mongat de Sainte-Bazeille[4], le Bourc de Cardeilhac[5], chacun avec cinquante lances, courant et dévastant le pays avoisinant. Ils traitèrent avec Tarbes et avec Saint-Pé-de-Bigorre[6], bourg et abbaye sur la route de Tarbes à Lourdes. Les habitants de Bagnères-de-Bigorre avaient, en outre, à se

(Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Trie) était fils de Comte Bon III et de Condorine de Prissac. Sire et baron d'Antin, seigneur des Affittes, d'Osmets, Trouley, Labarthe, Bonnefont, Sarraguzan, il servit le duc d'Anjou, lieutenant général en Languedoc, figura, le 6 mars 1373, comme témoin au mariage de Jean d'Aragon, duc de Girone, fils aîné du roi Pierre II d'Aragon, avec Mathe d'Armagnac et testa le 4 janvier 1400. Il avait épousé : 1° Mascarose de Jussan, morte avant 1379; 2° Isabelle de Linières; 3° Comtesse de Lavedan, le 1er février 1392. De son premier mariage il eut Arnaut, mort avant lui; Angline, femme de Bertrand de Pardailhan; Marguerite, épouse de Gailhard d'Ornezan; du second lit, Comte Bon, mort après 1451, sans enfants de sa femme Marguerite d'Albret; du troisième lit, Pierre d'Antin (cf. O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*. Bordeaux, 1866, in-4°, t. I, p. 276 et suiv.).

1. Il ne peut s'agir de Pierre d'Antin, fils de Comte Bon IV et de Comtesse de Lavedan, mariés en 1392. On rencontre deux personnages du nom de Pierre dans la famille d'Antin, antérieurement au XVe siècle : Pierre, seigneur d'Ours, vivant en 1281; et Pierre, vivant en 1336; le personnage mentionné par Froissart, et qui est sans doute P. figurant dans un acte du 10 mai 1399 (cf. dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. X, col. 1891), comme seigneur d'Abos et sénéchal de Béarn, serait, d'après un manuscrit de l'abbé de Vergès conservé aux Archives des Hautes-Pyrénées (F 20, p. 58), un frère de Comte Bon IV.

2. Sainte-Colomme (Basses-Pyrénées, arr. Oloron, cant. Arudy). Arnauton, qui figure dans les rôles de l'ost de 1376 (cf. Paul Raymond, *Rôles de l'armée de Gaston Phœbus, comte de Foix et seigneur de Béarn* (1376-1378), extrait des *Archives historiques de la Gironde*, t. XII, p. 21), est qualifié damoiseau le 10 octobre 1380 (Arch. départ. des Basses-Pyrénées, E. 304, fol. 27) dans un acte où il agissait comme procureur et parent de Jean, seigneur de Sainte-Colomme, mentionné dans un acte du 4 septembre 1374 (*Ibid.*, E. 302, fol. 81).

3. Ramon-Arnaut de Rostan (Basses-Pyrénées, arr. Orthez, cant. Salies, comm. Bérenx) est mentionné en 1388 et en 1398.

4. Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne, arr. et cant. Marmande). Ce fief appartenait à la maison d'Albret (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VII, p. XCIX, n. 1).

5. Le personnage appelé par Froissart le « bourc de Carnilla » est sans doute le Bourc de Cardeilhac (Cardeilhac, Haute-Garonne, arr. Saint-Gaudens, cant. Boulogne-sur-Gesse), qui figure servant sous les ordres d'Arnaut-Guillaume de Béarn sous la désignation de « borc de Cardelhac » dans l'ost du comte de Foix en 1376 (Raymond, *ouvr. cité*, p. 31).

6. Hautes-Pyrénées, arr. Argelès.

défendre contre la garnison de Mauzevin[1], bourg dominant l'Arros[2], qui passe à Tournay[3], dont les habitants s'entendirent avec la garnison de Mauvezin, commandée par Raimonnet de L'Épée.

Parti de Carcassonne[4], Froissart, se dirigeant vers l'ouest, atteignit Montréal-de-l'Aude[5] et Fanjeaux[6]. Au sortir de Fanjeaux, il prit le chemin de Belpech[7], première ville fermée du comté de Foix, sur le cours de la Vézière[8], qu'il traversa ainsi que l'Hers[9], puis remonta au nord-ouest à Mazères[10], et, après un coude à l'ouest jusqu'à Saverdun[11], redescendit au sud à Pamiers[12]. Il y demeura trois jours, et y fit la connaissance d'un chevalier du comté de Foix, Espan du Lion[13], avec qui il se mit en route pour aller à Orthez.

1. Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre.
2. Affluent de droite de l'Adour. Froissart l'appelle la Lèse.
3. Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes; bastide fondée en 1307 par Bernard, comte d'Astarac.
4. Aude. — Voir dans *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XXIV, p. 71 v°, la carte de l'itinéraire.
5. Aude, arr. Carcassonne.
6. Aude, arr. Castelnaudary.
7. Aude, arr. Castelnaudary.
8. Affluent de l'Hers.
9. Affluent de l'Ariège.
10. Ariège, arr. Pamiers, cant. Saverdun
11. Ariège, arr. et cant. Pamiers.
12. Ariège.
13. Espan ou Espain du Lion tirait son nom de la seigneurie du Leu (Basses-Pyrénées, arr. Orthez, cant. Sauveterre, comm. Oràas); un de ses ancêtres, Arnaut-Raimond, assistait en 1150 à la fondation du prieuré d'Ordios en Béarn. Espan avait épousé Antoinette de Navailles, sœur de Menaut de Navailles, qui fit don à sa sœur et à son beau-frère de l'abbaye laïque d'Orthez. Espan fut gouverneur de Pamiers, de Saverdun, de Mont-de-Marsan, d'Orthez et du comté de Foix. Conseiller et familier de Gaston Phœbus, on le voit dès 1366 figurer comme témoin dans de nombreux actes. Il fut mêlé à diverses négociations, entre autres au mariage du duc de Berri avec Jeanne de Boulogne; après la mort de Gaston Phœbus, il obtint du roi que le comté de Foix fût laissé à Mathieu de Castelbon, neveu à la mode de Bretagne du comte. Il mourut à la fin du XIV^e^ siècle (la dernière mention de ce personnage est du 8 octobre 1393, Arch. des Basses-Pyrénées, E. 118), laissant deux fils : Espan, seigneur du Lion, et Vital, évêque de Rieux (cf. baron de Cauna, *Armorial des Landes et de partie du Béarn*, suivi de la *Relation des événements de Chalosse* (1638-1670). Paris, Dumolin; Bordeaux, veuve Justin Dupuy, 1863-1869, 3 vol. in-8°, t. III, p. 302 et suiv., — et A. de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn*. Pau, Ribaut, 1889-1893, 3 vol. in-8°, t. II, p. 30-32). — Lors de sa rencontre avec Froissart, il revenait peut-être de remplir une mission pour Gaston Phœbus à Avignon.

Le voyage dura dix jours, durant lesquels ils devisèrent beaucoup; au sortir de Pamiers, une longue côte les mena à Escosse[1], et ils passèrent près d'Artigat[2], localité appartenant au roi de France, et dînèrent à Carla[3], qui était au comte de Foix. Remontés à cheval, Espan raconta la prise d'Artigat par Pierre d'Antin, un 15 août, et celle du château, qu'il conserva cinq ans[4]. P. 17 à 24, 329-330.

Pierre d'Antin se rendit également maître de Pailhès[5], enlevé à Raimond de Pailhès, qui tenait le parti du roi de France; pour finir, il le vendit ainsi qu'Artigat aux gens du pays, moyennant huit mille francs. Espan raconte aussi comment un autre compagnon de Lourdes, le Mongat de Sainte-Bazeille, se fit prendre un jour devant Penne-du-Tarn[6] par le sénéchal de Toulouse, Hugues de Froideville[7], mais fut délivré par le duc de Berri, alors à Toulouse[8], moyennant une rançon de cent mille francs d'or. Il rappelle aussi comment le Mongat sut habilement se saisir d'un marchand de Montpellier, sire Béranger Oste, et en tirer cent mille francs.

Tout en conversant, Froissart et Espan arrivèrent au gîte à Montesquieu-Volvestre[9], ville fermée appartenant au comte de Foix. Le jour suivant, ils chevauchèrent vers Palaminy[10], où ils ne purent entrer, le pont sur la Garonne étant rompu par

1. Ariège, arr. et cant. Pamiers.

2. Ariège, arr. Pamiers, cant. Le Fossat. Ce village relevait du roi de France (dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. X, col. 777).

3. Ariège, arr. Pamiers, cant. Le Fossat, auj. Carla-Bayle.

4. Cet événement aurait eu lieu en 1366-1367. Cf. Adolphe Garrigou, *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couserans*. Toulouse, Hénault, 1843-1846, 3 vol. in-8°, t. I, p. 268; cet auteur ne donne aucune référence pour justifier son affirmation, déterminée sans doute par un acte de cette même année relatif aux fortifications de Foix (cf. Bibl. nat., Doat, vol. XCVI, fol. 1).

5. Ariège, arr. Pamiers, cant. Le Fossat.

6. Tarn, arr. Gaillac, cant. Vaour.

7. On le trouve comme sénéchal de Toulouse le 5 juin 1384 et le 25 janvier 1385 (cf. Roschach, *Inventaire des archives municipales de Toulouse*, p. 72, 112, 542, 576). Il succéda sans doute à Jean de Bueil, sénéchal en 1378 (dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 866).

8. Le duc de Berri était à Toulouse le 29 septembre 1384 (dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 922).

9. Haute-Garonne, arr. Muret.

10. Haute-Garonne, arr. Muret, cant. Cazères-sur-Garonne.

suite d'un débordement du Salat [1]. Ils durent revenir à Montesquieu, mais le jour suivant passèrent le fleuve en bac à Cazères-sur-Garonne[2], qu'ils visitèrent. Espan raconta comment, dans la nuit du lundi 5 au mardi 6 décembre 1362, le comte de Foix fit prisonnier l'aïeul de l'actuel comte d'Armagnac[3], le comte Jean I^er^[4], ainsi que son neveu le sire d'Albret, les enferma au château d'Orthez et en tira cent mille francs d'or de rançon.

Depuis, le comte d'Armagnac se rendit maître de Cazères[5]. A cette nouvelle, le comte de Foix accompagné de ses deux frères, Arnaut-Guillaume[6] et Pierre de Béarn[7], l'y assiégea, l'enfermant avec ses troupes dans une enceinte de palissades.

1. Affluent de droite de la Garonne.

2. Haute-Garonne, arr. Muret.

3. Jean III d'Armagnac, mort le 25 juillet 1391 devant Alexandrie, lors de son expédition en Italie contre Jean Galéas Visconti, seigneur de Milan (cf. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*. Auch, G. Foix, 1892, in-8°, p. 85-89).

4. Il s'agit de la bataille de Launac (Haute-Garonne, arr. Toulouse, cant. Grenade-sur-Garonne); Froissart se trompe en la situant près de Mont-de-Marsan.

5. Les historiens n'ont pu s'accorder sur cet événement, survenu en 1376; s'agit-il de Cazères-sur-Garonne (Haute-Garonne, arr. Muret) ou de Cazères-sur-l'Adour (Landes, arr. Mont-de-Marsan, cant. Grenade-sur-l'Adour)? Froissart est formel pour Cazères-sur-Garonne, tandis que Michel du Bernis (dans *Chronique des comtes de Foix*, éd. Buchon, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*. Paris, Mairet et Fournier, 1841, grand in-8°, p. 587) le situe à Cazères-sur-l'Adour. C'est à cette dernière opinion que se range Cabié, *Un problème historique. La prise de Cazères-de-Marsan ou sur l'Adour en 1376* (dans *Revue de Gascogne*, t. XXII (1881), p. 53-58). Au contraire, le docteur Sorbets se prononce en faveur de Cazères-sur-Garonne (*Gaston Phœbus a fait prisonnier Jean II, comte d'Armagnac, à Cazères-sur-Garonne en 1376*, dans *Ibid.*, t. XXII (1881), p. 264-270). Si A. Molinier (dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 854 et n. 8) ne se prononce pas, par contre l'abbé Meyran dans ses *Études historiques sur Cazères-de-l'Adour* (dans *Bulletin de la Société du Borda*, 1891, p. 292 et suiv.) conclut en faveur de Cazères-sur-l'Adour. — Il s'agit du comte d'Armagnac, Jean II.

6. Arnaud-Guillaume de Béarn, frère bâtard de Gaston Phœbus, épousa Jeanne de Morlanne, qui lui apporta les seigneuries de Morlanne et de Ledeuix (Basses-Pyrénées, arr. et cant. Oloron); on le rencontre très fréquemment dans l'entourage du comte de Foix, dont il fut lieutenant général en 1376 (Raymond, *ouvr. cité*, p. VIII).

7. Pierre de Béarn avait épousé Florence de Biscaye, fille de l'infant Juan d'Aragon et de Marie de Biscaye. Dans une enquête du 3 novembre 1389, il est ainsi mentionné : « lo noble mossenhor Per de Bearn et los autres filhs naturals de l'ostau de Bearn, senhors deus locx de Bielefranque et de Mur » (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 305). — Il vivait encore en 1398.

La disette força le comte d'Armagnac à capituler; ses gens durent sortir un à un par la brèche. Jean d'Armagnac, Bérard d'Albret[1], Renaud de Barbazan, Raimond de Bénac[2], Bénédic de La Corneille furent enfermés à Orthez, et finalement rançonnés à deux cent mille francs. Le jour suivant, au matin, Froissart et Espan, remontant le cours de la Garonne, traversèrent Palaminy et entrèrent dans les terres du comte d'Armagnac, la rive droite du fleuve étant du comté de Foix. P. 24 à 31, 330 à 332.

Espan montra à son compagnon Martres-Tolosane[3], et sur la rive droite du fleuve les châteaux de Mauran[4] et de Montclar[5]. Il raconta que les gens du comte d'Armagnac opposèrent à ces châteaux une bastide qu'occupèrent soixante hommes d'armes. Mais le comte de Foix envoya contre eux Pierre de Béarn avec deux cents lances et quatre cents vilains chargés de fagots que l'on dressa contre la bastide; on y mit le feu et les occupants furent brûlés. Tout en parlant, ils arrivèrent à Montpezac[6]; la route, à une portée d'arbalète de cette place, était barrée par une tour, dite la Garde-Barre[7]; une herse interdisait le passage. Un jour cependant, au début du mois d'août, le comte de Foix parvint à la forcer. Le comte d'Armagnac et le sire d'Albret avaient envahi le comté de Foix avec cinq cents hommes d'armes, assiégé Saverdun[8] et menacé Pamiers, dont les habitants durent s'engager à payer dix mille francs dans un délai de quinze jours. A cette nouvelle, le comte de Foix força le passage de la Garde-Barre, s'enferma dans Pamiers et obligea les envahisseurs à se retirer[9].

1. Bérard d'Albret, quatrième fils de Bernard-Ezi et de Mathe d'Armagnac, épousa Hélène de Caumont, fille d'Alixent de Caumont, seigneur de Sainte-Bazeille, et de Blanche de La Mothe. Il vivait en 1384.

2. Raimond de Bénac (Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Ossun) était fils de Menaut de Bénac et épousa Auxiette de Lanne.

3. Haute-Garonne, arr. Muret, cant. Cazères-sur-Garonne.

4. Haute-Garonne, arr. Muret, cant. Cazères-sur-Garonne. Froissart appelle cette localité Montmirail.

5. Haute-Garonne, arr. Muret, cant. Cazères-sur-Garonne.

6. Haute-Garonne, arr. Saint-Gaudens, cant. Saint-Martory, comm. Mancioux.

7. Cette tour est encore indiquée sur la carte de l'État-Major, à la cote 416, au-dessus de Montpezac.

8. Ariége, arr. de Pamiers.

9. Ces événements se rapportent à l'année 1376. En février, le comte de Foix partit de Morlaas avec le sénéchal anglais des Landes et le capi-

Passant par les châteaux de « Brétices » et de « Bacelle[1] », les voyageurs arrivèrent au comté de Comminges. Au delà de la Garonne, Froissart vit le château de Montespan[2], qui appartient à Roger d'Espagne[3], sénéchal de Carcassonne, cousin du comte de Foix, mais sans parenté avec Louis[4] et Charles d'Espagne[5] ou de La Cerda. Le même soir, ils couchèrent à Saint-Gaudens[6], au comté de Foix, et le jour suivant dînèrent à Mon-

taine de Lourdes, Perarnaut de Béarn, afin d'envahir le Comminges, dont le comte venait de mourir, et de forcer la comtesse à marier sa fille avec son fils Gaston. Après une entrevue inutile à Muret, le comte de Foix voulut entrer dans le comté de Comminges. Mais, en avril, Renaud de Barbazan, capitaine de Comminges pour le comte d'Armagnac, prit l'offensive, s'empara de Montesquieu (7 avril), de Gouzens et en juillet menaça Pamiers. Mais, ce même mois, il fut battu par le comte de Foix à Montaut, fait prisonnier ainsi que son fils Menaut (cf. *Chronique de Michel du Bernis*, p. 586), et la garnison qu'il avait mise à Montesquieu abandonna cette place moyennant trois mille francs d'or; en septembre, les Armagnacs qui s'étaient emparés de Cazères en furent chassés par le comte de Foix (dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 854).

1. Il est impossible d'identifier ces deux châteaux, situés sur la rive gauche de la Garonne; on ne saurait avec Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, t. XXIV, p. 95, et t. XXV, p. 109) les situer à Bethèze et Montsaunès, sur la rive droite. Peut-être peut-on, avec Lacabane (Arch. du Lot, F. 79), reconnaître Bacelles dans Beauchalot (Haute-Garonne, arr. Saint-Gaudens, cant. Saint-Martory). — Roschach (Ernest), *Foix et Comminges*, Paris, Thorin, 1866, in-12, est muet à ce sujet.

2. Haute-Garonne, arr. Saint-Gaudens, cant. Salies-du-Salat.

3. Fils d'Arnaut III d'Espagne, sénéchal de Bigorre, Quercy, Périgord, seigneur de Montespan, et de Gaillarde de Miraumont; il fut viguier de Carcassonne en 1372 (Bibl. nat., Pièces orig. 1065. *Espagne*, n° 47), sénéchal de Carcassonne et de Béziers, fonctions pour lesquelles il prêta serment le 14 octobre 1383 (Bibl. nat., Gaignières, t. DCCLXXII, fol. 3) et qu'il conserva jusqu'au début de 1390 (*Ibid.*, fol. 7), garde du château de Pennes en 1389 (Bibl. nat., Pièces orig. 1065, *Espagne*, n° 82); il fut en janvier 1387 chargé avec Pierre Fresnel de conclure avec le roi d'Aragon une alliance qui fut réalisée le 21 avril 1388 (cf. Noël Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*. Paris, A. Picard, 1896-1902, 4 vol. in-8°, t. II, p. 213, n. 2). Il épousa : 1° Esclarmonde de Miremont; 2° Claire... (Bibl. nat., cabinet d'Hozier, vol. CXXVIII, dossier *Espagne*). — Il testa le 16 juin 1406 et laissa cinq enfants : Jean, Espagnolet, Gaillarde, Aymon, Roger.

4. Louis de La Cerda, amiral de France, était fils de Louis, fils lui-même de Ferdinand de La Cerda et petit-fils du roi de Castille, Alfonse X.

5. Frère du précédent; il fut assassiné par Charles le Mauvais, roi de Navarre, en janvier 1354.

6. Haute-Garonne. Cette ville, ch.-l. du Nébouzan, fut démembrée du Comminges par testament de Pétronille, comtesse de Bigorre, mère de Bernard V de Comminges, morte en 1251; disputée entre Comminges et

trejeau[1], ville qui appartenait au roi de France et à Roger d'Espagne. Ils traversèrent de grandes landes[2] ou Landes de Burg[3], virent Lannemezan[4], dépendant du comte de Foix, ainsi que Mauvezin[5]; Froissart, ayant demandé à Espan où était la Garonne, ce dernier le lui expliqua, ajoutant qu'elle prenait sa source près de Saint-Béat[6], qui appartient à Arnauton, bâtard d'Espagne[7], cousin de Roger d'Espagne. P. 31 à 36, 332-333.

CHAPITRE III.

1388. SUITE DES RÉCITS D'ESPAN DU LION : SIÈGE DE DERVAL (1373); VOYAGE DU DUC D'ANJOU EN LANGUEDOC; PRISE DE MAUVEZIN ET DE TUZAGUET (*juin* 1373); SIÈGE DE LOURDES (*juin-juillet* 1373); MESURES DE PRÉCAUTION PRISES PAR LE COMTE DE FOIX (1373); SON ATTITUDE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE; SON ADMINISTRATION. ARRIVÉE DE FROISSART ET D'ESPAN EN BIGORRE. PILLAGES ET DÉFAITE DE LA GARNISON DE LOURDES (§§ 9 à 12).

Espan narra à Froissart la guerre faite par le duc d'Anjou contre les Anglais. Durant le siège de Derval[8], le prince avait créé maréchal de son ost Garsis du Châtel[9]; ce dernier sollicita

Foix, elle fut attribuée en 1334 par Philippe VI au comte de Foix (cf. Castillon d'Aspet, *Histoire des populations pyrénéennes, du Nébouzan et du pays de Comminges*. Toulouse, Delsol; Paris, Treuttel et Wurtz, 1842, 2 vol. in-8°).

1. Haute-Garonne, arr. Saint-Gaudens.

2. Entre Tournay et Mauvezin.

3. Ce surnom pourrait peut-être provenir du village de Burg (Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Tournay). Froissart les appelle Landes de Bouc; ce nom, sous la forme Lane de Bouc, a un sens tout à fait différent et péjoratif (cf. Louis Batcave, *Lane de Bouc*, dans *Revue de Gascogne*, t. III (1897), p. 119, et Paul de Casteran, *La Lande de Boc*, Saint-Gaudens, Abadie, 1898, in-8°).

4. Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre.

5. Cédé au comte de Foix en 1379. Cf. plus loin, p. xviii, n. 5.

6. Haute-Garonne, arr. Saint-Gaudens, localité assez proche des sources de la Garonne, qui se trouvent dans le val d'Aran.

7. Ce personnage figure dans les rôles de 1376 (cf. Raymond, *ouvr. cité*, p. xi et 32). Il était fils de Bernard d'Espagne, frère cadet d'Arnaut II, fils lui-même d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, et de Marguerite de La Barthe.

8. Loire-Inférieure, arr. Châteaubriant.

9. Espan désigne nettement comme béarnais ce personnage, dont on a

le prince de venir en Bigorre à Mauvezin; le duc accéda à cette requête; en même temps, Garsis le pria de faire grâce aux otages anglais qu'il détenait. Mais Olivier de Clisson, outré du manque de parole des Anglais et surtout de leur capitaine, Hue Browe, qui refusait de livrer Derval aux Français, ainsi qu'il avait été convenu, exigea et obtint leur mise à mort [1]. En riposte, Robert Knolles, entré à Derval, massacra les Français qui s'y trouvaient prisonniers, puis fit une sortie, au cours de laquelle Olivier de Clisson fut blessé [2], et où se distinguèrent

voulu faire un fils cadet de Tangui du Châtel et de Tiphaine de Plusquellec (cf. Bibl. nat., doss. bleus, vol. CLXXII, *du Chastel*, f. 6; nouv. acq. fr. 9665, n. 71 à 79; *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XX, p. 549). Ce prénom, bien gascon, ne se rencontre pas dans la famille bretonne des du Châtel. Par ailleurs, Garsis qui, le 21 mai 1369, donnait quittance à Nicolas Odde, trésorier des guerres, de 263 livres 10 sous tournois, montant de ses gages et de ceux de vingt-neuf écuyers servant sous Jean d'Armagnac, scellait du sceau suivant : un écu à *un château à trois tours, accompagné d'une étoile au quartier dextre du chef et d'une tête de profil tournée à dextre au quartier sénestre; au bas à droite et à gauche un griffon* (cf. Roman, *Inventaire des sceaux des pièces originales*, dans *Collection des documents inédits*. Paris, Impr. nationale, 1899, in-4°, n° 2966); l'écu de Bernard du Châtel qui, en admettant que Garsis appartint à la famille bretonne, aurait été son aïeul, était, ainsi que celui de Tangui, prévôt de Paris, fascé de six pièces. Au reste, un acte de donation fait à Garsis par le duc d'Anjou en juillet 1372 ne permet pas d'hésiter sur l'origine méridionale de ce personnage, venu « ja pieça à l'obeissance de mond. seigneur [le roy] et de nous et a congneu mond. seigneur comme son seigneur souverain à cause de la duchié de Guienne... en enduisant à ce plusieurs autres qui par sa bonne diligence sont venus à l'obeissance de mondit seigneur... »; le duc lui donna en récompense la seigneurie de Gontaut et appartenances en Agenais. Cette donation, confirmée par Charles V en octobre 1373, le fut à nouveau par Charles VI en avril 1381 en faveur du fils de Garsis (Arch. nat., JJ. 118, n° 451; document signalé dans dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 832, n. 2). Garsis avait pris part en 1353 à la campagne de Jacques Winn en Nivernais (notes inédites de M. de Flamare, à Nevers). Cf. à son sujet, *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXIII, n. 3.

1. Sur ces événements, voy. *Froissart*, éd. Luce, t. VIII, p. LXXV à LXXXII, et R. Delachenal, *ouvr. cité*, t. IV, p. 477-479. La capitulation de Derval eut lieu au début de juillet 1373. En effet, on voit à ce moment Olivier de Clisson guerroyer en diverses parties de Bretagne (*Froissart*, éd. Luce, t. VIII, p. LXXXV, n. 2) et ne revenir à Derval que pour l'exécution de la capitulation, fixée à la Saint-Michel (29 septembre). C'est à cette date qu'eut lieu sans doute l'exécution des otages (*Ibid.*, p. LXXX, n. 2). Le duc d'Anjou, revenant du Midi et étant passé par Paris, ne dut arriver à Derval que fin septembre (*Ibid.*, p. XCII, n. 1).

2. Aucun chroniqueur, ni la *Chronique des quatre Premiers Valois* (éd. Luce, dans *Société de l'Histoire de France*), ni la *Chronique de*

deux écuyers béarnais, Bertrand de Barège[1] et son cousin Arnauton de Pau[2]. Le jour suivant, le duc d'Anjou leva le siège de Derval[3] et partit pour Toulouse, afin de détruire Lourdes, dont la garnison incommodait le Toulousain. Avec huit mille hommes, des arbalétriers génois et des gens des communes, il assiégea Mauvezin, que défendait Raimonet de L'Épée, et s'établit dans les prés arrosés par l'Arros entre Tournay et Mauvezin[4]. Le maréchal de l'ost, Garsis du Châtel, avec cinq cents hommes d'armes, deux mille archers et arbalétriers, deux mille hommes des communes, alla assiéger Tuzaguet[5], que le Bascot de Mauléon[6] gardait pour le seigneur de La Barthe de Neste[7], son cousin, et dont la garnison, ainsi que celle de Lutilhous[8], détroussait tous ceux qui traversaient les Landes de Burg, sauf cependant les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Après cinq jours de siège, les défenseurs de Tuzaguet manquèrent de munitions. S'en étant aperçu, Garsis conseilla au Bascot de se rendre, ce qu'il fit. La garnison fut conduite à

Jean II et de Charles V (éd. Delachenal, dans *Ibid.*), aucun historien de Clisson, ni A. Lefranc (*Olivier de Clisson*, Paris, Retaux, 1897, in-8°), ni François Bruel (*Olivier de Clisson*, dans *Positions des thèses pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe soutenues par les élèves de l'École des chartes de la promotion de 1903*) ne mentionnent cet épisode.

1. Ce personnage, qui figure dans l'ost du comte de Foix en 1376 (cf. Raymond, *ouvr. cité*, p. 32), périt à la bataille d'Aljubarrota.

2. Il s'agit du propriétaire de l'*hôtel de la Lune*, où descendit Froissart à Orthez, et qui figure dans un acte du 5 novembre 1376, appelé Arnauton de Pau, donzels (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 804, fol. 6). Sur la parenté de Bertrand de Barège et d'Arnauton de Pau, voy. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 43.

3. C'est-à-dire le 30 septembre. Le duc d'Anjou quitta Gien-sur-Loire le 28 octobre (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VIII, p. CIV, n. 1); le 27 novembre il était à Lyon, le 29 à Roquemaure, le 2 décembre à Avignon, le 13 à Nîmes, où il demeura jusqu'au 2 janvier 1374, et d'où il partit pour Toulouse, où il arriva le 8 janvier 1374 (cf. *Froissart*, éd. Luce, *ibid.*).

4. La campagne de Bigorre est antérieure à la venue du duc d'Anjou devant Derval (cf. Walckenaer, *Louis Ier d'Anjou*, dans *Positions des thèses pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, soutenues par les élèves de l'École des Chartes de la promotion de 1890...*, p. 192-193).

5. Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre, cant. Saint-Laurent-de-Neste.

6. Ce personnage qui joue un rôle important dans le récit de Froissart était peut-être un bâtard de la famille à qui appartenait Arnaut-Guillaume de Mauléon, qui prêta hommage à Gaston Phœbus le 10 août 1388 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 300, fol. 100).

7. Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre.

8. Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre, cant. Lannemezan.

Castelculier[1], et Tuzaguet fut complètement détruit par les gens des communes. Garsis du Châtel se dirigeait contre Lutilhous, quand il apprit que la place était vide. Le sénéchal de Nebouzan[2], qui était présent, la réclama comme étant de son ressort et tenue du comte de Foix. Il eut gain de cause, et la confia à Fortefié de Saint-Paul[3]. Le maréchal rejoignit alors le duc devant Mauvezin, dont le siège durait depuis six semaines environ[4]. Raimonet de L'Épée, manquant d'eau, obtint une capitulation permettant à ses troupes d'emporter ce qu'elles pourraient en malles et sur bêtes de somme; lui-même entré au service du prince mourut devant Naples. P. 36 à 44, 333-334.

La garde de Mauvezin fut confiée à un chevalier de Bigorre, Chiquard de La Perrière, et la place donnée au comte de Foix[5].

1. Lot-et-Garonne. arr. Agen, cant. Puymirol.

2. Siotas de Saint-Arroman (Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre, cant. La Barthe-de-Neste) figure comme témoin de l'hommage de Arnaut de Marquefave à Gaston Phœbus, rendu à Mazères le 18 janvier 1381 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 304, fol. 33 v°), sous la forme « Siotes de Sent Arromara, senescant de Nebosan ».

3. Peut-être convient-il d'identifier ce personnage avec Fortaner de Sent-Pau, qui figure dans le rôle des nobles de Nébouzan en 1376 (Raymond, *ouvr. cité*, p. 32).

4. Le duc d'Anjou quitta Nîmes le 3 juin 1373 et reçut à Montauban les montres des gens d'armes, puis, ayant nommé Pierre Scatisse commissaire général en Languedoc durant son absence (Arch. municip. d'Alès, liasse XIV, n° 10), il se dirigea vers Castelsarrasin, où il se trouvait le 9 juin; il entra en Bigorre, s'empara de Gondon (Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Tournay), qu'il donna au comte d'Armagnac, et le 20 juin entreprit le siège de Mauvezin. La place ne résista pas six semaines, comme le dit Froissart, mais capitula avant le 30 juin, date à laquelle le duc fit don de la viguerie de Mauvezin au comte d'Armagnac (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VII, p. CVI, n. 1; dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 834-835, et Alcide Curie-Seimbres, *Monographie du château fort de Mauvesin*. Tarbes, Telmont, 1879, 2e éd., p. 12).

5. Cette allégation est erronée. C'est bien au comte d'Armagnac que fut faite cette donation, confirmée par Charles V en décembre 1373. « ... Item, le dit messire Jehan [d'Armagnac], pour don à lui fait en heritage par le dit Monseigneur d'Anjou du lieu, chastel et viguerie de Mauvoisin en Bigourre et des lieux appelés la cité de Capvern et de Pomeros, audit païs de Bigorre, avecques leurs appartenances, lesquelz lieux estoient d'ancienneté du propre domaine du royaume, et que souloit tenir le viscomte de Castelbon, qui se porte ennemi du Roy, si comme est contenu es lettres dud. monseigneur le duc, donnez le darrain jour de juin CCCLXXIII, ... confirmé par lettres du Roy, données en décembre CCCLXXIII, signées : par le Roy en son conseil, Ilocie » (Bibl. nat., ms. fr. 2811). C'est seulement en 1379 que le comte d'Armagnac céda Mauvezin au comte de Foix (*Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 436).

qui y établit un chevalier de son lignage, Raimond de Lanne[1], encore en fonctions en 1388. Après la prise de Mauvezin, le duc d'Anjou mit le siège devant Lourdes[2].

Inquiet, et ne sachant que penser, le comte de Foix établit son frère Arnaut-Guillaume à Morlaas[3] avec deux cents lances, son autre frère Pierre de Béarn à Pau avec deux cents lances, Pierre de Gabaston[4] à Lescar[5] avec deux cents lances, Arnaut de Gerderest[6] à Bougarber[7] avec cent lances, Menaut de Navailles[8] à Orthez avec cent lances, Fouquant d'Orchery à Sauveterre[9] avec cent lances, Espan du Lion à Mont-de-Marsan avec deux cents lances; lui-même s'enferma à Orthez avec ses trésors, car il possédait une réserve de trois millions de florins, dont il distribuait annuellement soixante mille à son entourage.

1. Raimond-Arnaut, seigneur de Lanne-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Ossun), figure dans l'ost de 1376 (Raymond, *ouvr. cité*, p. 35); il est encore mentionné comme témoin dans un acte du 11 janvier 1382 (Arch. départ. des Basses-Pyrénées, E. 304, fol. 66), et en 1388 comme châtelain de Mauvezin pour Gaston Phœbus.

2. Le siège de Lourdes était entrepris dès le 30 juin, la donation de Mauvezin au comte d'Armagnac étant datée « en noz tentes devant Lourdes » (*Froissart*, éd. Luce, t. VIII, p. CVI, n. 1). Le 5 juillet, Perarnaut de Béarn, capitaine de Lourdes, s'engageait par serment à ne commettre ni par lui-même et à ne pas laisser commettre par les habitants aucun acte d'hostilité durant un an contre les sujets et alliés du roi de France (Bibl. nat., ms. lat. 9071, fol. 22).

3. Basses-Pyrénées, arr. Pau.

4. On rencontre deux personnages de ce nom. L'un, Pierre de Gabaston, « P. de Gavastoo, cavaler », qui figure comme témoin dans un acte d'hommage pour la terre de Puyoo (Basses-Pyrénées, arr. et cant. Orthez) rendu à Tarbes le 13 décembre 1379, par un autre personnage du même nom, « noble Peiroo senhor de Gavastoo, donzel » (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 304, fol. 10); ce même « Mos. P. de Gavaston, cavaler », fait hommage à Pau le 30 octobre 1382 pour ses devoirs et rentes à Sedze (*Ibid.*, fol. 79). C'est le même qui figure dans les rôles de 1376, désigné « Mos. P. de Gabaston » (Raymond, *ouvr. cité*, p. 28). — Gabaston (Basses-Pyrénées, arr. Pau, cant. Morlaas).

5. Basses-Pyrénées, arr. Pau.

6. Basses-Pyrénées, arr. Pau, cant. Lembeye. — Ce personnage, appelé à tort par Froissart Ernaut de Geberiel, doit être identifié avec « lo senher de Gerzerest », chevalier, qui servait en tant que baron en 1376 (Raymond, *ouvr. cité*, p. 11), et qui, le 28 mars 1368, faisait hommage à Gaston Phœbus.

7. Basses-Pyrénées, arr. Pau, cant. Lescar.

8. Basses-Pyrénées, arr. Pau, cant. Thèze. Ce personnage était frère d'Antoinette de Navailles, femme d'Espan du Lion (cf. plus haut, p. x, n. 13).

9. Basses-Pyrénées, arr. Orthez.

Toujours préoccupé de la guerre avec le comte d'Armagnac [1], il se méfiait des intentions des rois de France et d'Angleterre, ne tenant, par ailleurs, aucun compte des rois d'Aragon et de Navarre. C'est ainsi que, lorsque le roi de Chypre vint en Béarn [2], Gaston Phœbus aurait peut-être répondu à ses incitations et pris la croix, si les rois de France et d'Angleterre l'avaient fait. Et, bien que le comte d'Armagnac et le sire d'Albret [3] aient poussé le prince de Galles à exiger, même les armes à la main, l'hommage du comte de Foix pour le Béarn [4], cependant l'expédition d'Espagne et l'influence de Jean Chandos écartèrent ce danger. Le comte parvint, grâce à sa politique et à la protection qu'il leur accordait, à imposer à ses sujets une taxe annuelle de deux francs par feu, qui fut volontiers payée [5].

Tout en parlant, Froissart et Espan arrivèrent à Tournay, où ils logèrent à l'*hôtel de l'Étoile;* le châtelain de Mauvezin, Raimond de Lanne, soupa avec eux. Le jour suivant, ayant passé l'Arros, ils entrèrent en Bigorre, et se dirigèrent vers Tarbes, laissant à gauche le chemin de Bagnères-de-Bigorre et celui de Lourdes, ainsi que le château de Montgaillard [6]. Ils aperçurent Cieutat [7], traversèrent un bois appartenant au seigneur de Barbazan et, arrivés près de Mascaras [8], au Pas-de-l'Arrêt [9], Espan raconta la mort du Mongat de Lourdes. P. 44 à 54. 334 à 336.

1. Cf. à ce sujet Delachenal, *Histoire de Charles* V, t. IV, p. 445 et suiv.

2. Le voyage du roi Pierre Ier de Lusignan (1361-1369) eut lieu en 1363-1364 (cf. Jorga, *Philippe de Mézières (1327-1405) et la Croisade au XIVe siècle*, dans *Bibl. de l'École des Hautes-Études*, fasc. CX, Paris, 1896, in-8°, p. 144-201, et *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XLI à XLVI).

3. Jean Ier d'Armagnac et Arnaud-Amanieu d'Albret.

4. Sur l'hommage rendu par Gaston Phœbus au Prince Noir, à Agen, le 12 janvier 1364, pour les vicomtés de Marsan et de Gabardan, et sur son refus de le prêter pour le Béarn, cf. Moisant, *ouvr. cité*, p. 80-81; Delpit, *ouvr. cité*, t. I, p. 117, et Adrien Blanchet, *L'hommage du Béarn à l'Angleterre, XIIIe-XIVe siècles*, dans le *Moyen âge*, 2e série, t. XXVI (1924-1925, janvier-avril), p. 44-62.

5. Sur cette administration, voy. Raymond Ritter, *Le château de Pau*, p. 30 et suiv., et surtout Léon Cadier, *ouvr. cité*, p. 124 et suiv.

6. Hautes-Pyrénées, arr. et cant. Bagnères-de-Bigorre. C'est en face de Montgaillard, mais sur la rive gauche de l'Adour, que se joignent les routes de Lourdes et de Bagnères-de-Bigorre.

7. Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre. La route ne côtoie pas, mais traverse Cieutat.

8. Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Tournay.

9. Il s'agit soit du point où l'Arrêt, affluent de gauche de l'Arros, coupe

Alors que Pierre d'Antin tenait Artigat, la garnison de Lourdes courait le pays, bien que les garnisons françaises occupant Mascaras, Barbazan, Bagnères-de-Bigorre, Tournay, Montgaillard, Salles-Adour[1], Bénac[2], Gourgue[3] et Tarbes, lui reprissent souvent le produit de ses pillages. Un jour Ernaut de Sainte-Colomme, le Mongat de Sainte-Cornille, le Bourc de Cardeilhac avec cent vingt lances partirent de Lourdes et, contournant les montagnes, s'avancèrent jusqu'à la hauteur de Toulouse, rabattant leur proie devant eux. Le capitaine de Tarbes, Arnauton « Bissette[4] », en prévint le seigneur de Bénac, Augerot de Lanne, fils de Raimond de Lanne, le sire de Barbazan et le Bourc d'Espagne, qui, avec deux cents lances, se réunirent à Tournay[5].

Avertis, les gens de Lourdes se séparèrent en deux troupes; l'une, avec le Bourc de Cardeilhac, Guillonet de Harnes, Perrot Boursier, Jean Calemin de Baselle[6] et Le Rouge, écuyer, devait, forte de quarante lances, conduire le butin par les Landes de Burg, passer l'Arros sur un pont entre Tournay et Mauvezin, se déplier entre Cieutat et Montgaillard, où était fixé le rendez-vous. L'autre troupe, forte de quatre-vingts hommes, devait, sous les ordres d'Arnauton de Rostan, d'Arnauton de Sainte-Colomme, du Mongat de Sainte-Cornille, passer plus au nord, au Pas-de-l'Arrêt, et atteindre l'Arros entre Barbazan et Montgaillard.

De leur côté, les Français se divisèrent en deux groupes. Arnauton, le Bourc d'Espagne, Raimond de Bénac, Augerot de Lanne gardaient Tournay avec cent lances; le sire de Barbazan

la route de Lhez (Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Tournay) à Tarbes, soit du village de Larret (Hautes-Pyrénées, arr. et cant. Tarbes, comm. Vieille-Adour).

1. Hautes-Pyrénées, arr. et cant. Tarbes.

2. Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Ossun.

3. Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre, cant. Lannemezan, ou Gondon, Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Tournay.

4. Peut-être s'agit-il de Guicharnaut de Bize (Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre, cant. Saint-Laurent-de-Neste), gentilhomme de Nébouzan, qui figure dans les rôles de l'armée du comte de Foix en 1376 (Raymond, *ouvr. cité*, p. 32).

5. Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Ossun.

6. Cf. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 475-476; ce personnage vivait au temps de Jean de Bohême. Est-ce le même? Peut-être faudrait-il lire ici le Bascle, au sens de Basque, bien que Calemin soit un nom bien français.

et Arnauton « Bissette », avec cent autres lances, allèrent reconnaître le pays. La rencontre eut lieu au Pas-de-l'Arrêt, entre Mauvezin et Tournay. Le Mongat de Lourdes et Arnauton « Bissette » y périrent; à l'endroit du combat, on éleva une croix. P. 47 à 54, 335-336.

Le Bourc de Cardeilhac, Perrot Palatin de Béarn y furent faits prisonniers. Biens et gens, tout fut pris. Le Bourc d'Espagne tua un chevalier de Navarre, Ferrand Miranda. A ce sujet, Espan raconta le remarquable tour de force exécuté par le Bourc au château d'Orthez en 1387[1], lorsqu'il monta l'escalier qui, par vingt-trois degrés, conduit de la cour à la galerie du château, portant un âne chargé de bois, et qu'il jeta avec son faix dans la cheminée. P. 54 à 56, 336-337.

CHAPITRE IV

1388. SUITE DU VOYAGE ET DES RÉCITS D'ESPAN DU LION : SIÈGE DE LOURDES PAR LE DUC D'ANJOU (*juin-juillet* 1373); MORT DE PERARNAUT DE BÉARN; ATTITUDE DU COMTE DE FOIX ENVERS LE DUC D'ANJOU (1374); RAPPORTS DU DUC DE BERRI ET DE GASTON PHŒBUS (1380-1381); PROJET DE MARIAGE DU DUC DE BERRI ET DE L'HÉRITIÈRE DE COMMINGES (1388-1389); ORIGINE DE LA RIVALITÉ DES MAISONS DE FOIX ET D'ARMAGNAC (1289-1290); MORT DE GASTON, FILS DE GASTON PHŒBUS (1381); LE SOMNAMBULISME DE PIERRE DE BÉARN ET LA FABLE D'ACTÉON (§§ 13 à 22).

En chevauchant, Espan et Froissart passèrent près des châteaux de Mascaras et de Barbazan, d'où Froissart aperçut Montgaillard et le chemin de Lourdes. Suivant le cours de l'Adour, Espan raconta que Mauvezin pris, le duc d'Anjou alla à Bagnères-de-Bigorre, puis entreprit le siège de Lourdes, où se trouvaient Perarnaut de Béarn, son frère Jean de Béarn, Pierre d'Antin, Arnauton de Rostan, Arnauton de Sainte-Colomme, le Mongat de Lourdes, Ferrando de Miranda, Olin Barbe[2], le

1. Froissart, qui écrit en 1390 (cf. plus loin, p. 239), dit expressément qu'Espan lui raconta cet épisode comme arrivé trois ans auparavant.

2. Ce personnage, appelé aussi Nolin Barbe (Marcellin Boudet, *Registres consulaires de la ville de Saint-Flour en langue romane*, avec résumé français. Paris, H. Champion, 1898, in-8°, XXVII-358 pages, p. 310), ac-

Bourc de Cardeilhac, le Bourc Camus[1]. La ville, close seulement de palissades, fut prise après un siège de quinze jours; on commença alors l'attaque du château, qui résista six semaines, et, le capitaine refusant alors de capituler, le duc d'Anjou leva le siège et se dirigea vers Mont-de-Marsan[2]. Le comte de Foix était inquiet de ce mouvement; mais le duc lui envoya, se trouvant entre Mont-de-Marsan et Brocas[3], Pierre de Bueil[4]. Le comte reçut ce dernier à Orthez et traita avec lui. Après quoi, le duc rentra à Toulouse. P. 56 à 60, 337-338.

Pendant ce temps, le comte de Foix mandait à son cousin, Perarnaut de Béarn, de venir le trouver à Orthez. Perarnaut, ayant fait jurer à son frère Jean de garder fidèlement le château de Lourdes pour le roi d'Angleterre, vint à Orthez à l'*hôtel de la Lune*. Il se présenta devant le comte de Foix, qui le convoqua trois jours après en présence du vicomte de Bruniquel[5], du vicomte de Couserans[6], son frère, du sire d'Antin, et lui ordonna de lui livrer le château de Lourdes; sur son refus, il le frappa de cinq coups de dague et le fit jeter dans une fosse, où il mourut, faute de soins[7].

Le comte était, en effet, impitoyable; il tint ainsi prisonnier

complit une partie de sa carrière militaire en Auvergne. En 1375, il était l'un des défenseurs de La Roche-Sannadoire; fait prisonnier et enfermé à Clermont-Ferrand, il se racheta, prit La Roche-Donnezat, d'où Boucicaut acheta son départ en 1392 (Marcellin Boudet, *ouvr. cité*, p. 310). — La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (éd. Chazaud, dans *Société de l'Histoire de France*, p. 100) le nomme Nolimbarbe (cf. également *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 65).

1. Sur ce routier, cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXII, n. 1 et 4; p. LXI, n. 1. — Il se trouvait en Nivernais en novembre et décembre 1367 avec Bernard de Loberac et Naudon de Bageran (Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 5498).

2. Landes.

3. Landes, arr. Mont-de-Marsan, cant. Labrit.

4. Fils de Jean de Bueil et d'Anne d'Avoir; il épousa Anglesie de Lévis, fut bailli de Toulouse en 1398, mourut en 1414.

5. Raimond de Comminges était fils de Roger IV de Comminges, vicomte de Couserans, et d'Isabeau Trousseau, fille de Gaston, vicomte de Fezensac, et de Bertrande de Bruniquel.

6. Roger-Raimond de Comminges, fils de Roger IV de Comminges, vicomte de Couserans, et d'Isabeau Trousseau; il épousa Mathe d'Armagnac, fille de Gaston, vicomte de Fezensaguet, et d'Indie de Caumont.

7. C'est à tort que *Froissart*, éd. Luce, t. VIII, p. 174, raconte que Perarnaut périt au siège de Lourdes. — Duviau, *ouvr. cité*, p. 8, place l'assassinat de Perarnaut en 1377.

à Orthez, durant huit mois, son neveu à la mode de Bretagne et héritier, le vicomte de Castelbon[1], qu'il rançonna à quarante mille francs. Il a deux bâtards, Ivain[2] et Gratien. Sa femme, Agnès, fille du feu roi de Navarre et sœur de Charles le Mauvais[3], était revenue dans son pays, ayant eu de son mariage un fils, Gaston, qui épousa Béatrice, sœur du comte Jean II d'Armagnac[4]. Arrivés à Tarbes, Espan et Froissart se logèrent à l'*hôtellerie de l'Étoile*. P. 60 à 63, 338.

Poursuivant leur route, ils passèrent, le jour suivant, sous les murs de Ger[5] et pénétrèrent bientôt en Béarn. A un croisement de route, et après avoir hésité s'ils iraient à Pau ou à Morlaas, Espan se décida pour cette dernière ville; en chevauchant, il raconta à Froissart que Jean de Béarn, frère de Perarnaut, gardait toujours le château de Lourdes, sans voir le comte de Foix, à la cour de qui vivait cependant, ainsi que Pierre d'Antin, Arnauton de Rostan, Arnauton de Sainte-Colomme, son fils Jean[6], que le comte chérissait particulièrement. Gaston Phœbus fut du reste félicité par le duc d'Anjou[7] de ce qu'il avait fait au sujet de Lourdes; le roi de France lui fit remettre par Roger d'Espagne et par un président au Parlement de Paris[8] une lettre l'investissant du comté de Bigorre, s'il

1. Mathieu de Castelbon (Castellbo, Espagne, prov. de Catalogne) était fils de Roger-Bernard de Castelbon et de Giraude de Navailles; il épousa Jeanne d'Aragon, fille de Jean Ier. Devenu comte de Foix à la mort de Gaston Phœbus, il mourut en août 1398.

2. Ivain, qui figure dans les rôles de 1376 (Raymond, *ouvr. cité*, p. 28), est mentionné dans de nombreux actes; il prit part à la croisade de Barbarie de 1390; après la mort de Gaston Phœbus, il joua un rôle important en Béarn; venu à Paris, il périt brûlé dans l'accident tragique du *bal des Ardents* le 28 janvier 1393 (cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, dans *Collection des documents inédits*, t. II, p. 68) et fut inhumé aux Célestins. — Il est parfois appelé Ivain de Leschelle ou de Lescale, qui paraît une déformation de Lescar.

3. Froissart dit à tort qu'Agnès était fille de Louis, comte d'Évreux, et cousine de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

4. Voir plus bas, p. XXVIII.

5. Basses-Pyrénées, arr. Pau, cant. Pontacq. Froissart l'appelle une bonne petite ville: en réalité, il n'y avait qu'une hôtellerie pour pèlerins; ce lieu était déjà à cette époque en Béarn, à la limite de Bigorre. Le terme de « bonne petite ville » pourrait faire penser à Saint-Pé-de-Generès, auj. Saint-Pé-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées, arr. Argelès).

6. Sa mère était Jeanne, fille bâtarde de Charles le Mauvais.

7. R. Delachenal, *ouvr. cité*, t. IV, p. 448 et suiv.

8. Il est difficile de préciser quel pouvait être ce personnage. Si cet événement doit bien être daté de 1373, on trouve comme présidents à

voulait prêter hommage. Le comte de Foix refusa, n'acceptant que Mauvezin, terre franche; le roi y acquiesça et Mauvezin fut bien gardé contre les Anglais[1]. P. 63 à 65, 338-339.

Interrogé par Froissart, Espan lui raconta qu'après la mort de Charles V le gouvernement du Languedoc fut donné au duc de Berri[2]. Pillés par les Bretons qu'y avait laissés le duc d'Anjou, et que, disait-on, le duc de Berri soutenait afin d'avoir raison des villes, les habitants du Languedoc furent très mécontents. Toulouse, moyennant des versements annuels, se mit sous la protection du comte de Foix[3], qui purgea le pays des pillards et en fit pendre ou noyer quatre cents à Rabastens[4]. Le duc de Berri se montra froissé de l'attitude de Gaston Phœbus qui au reste, à l'arrivée du prince en Languedoc, se démit de son office. Bientôt après, ils se réconcilièrent[5]. P. 65 à 68, 339.

cette époque : Pierre d'Orgemont, président en 1357, premier président le 12 novembre 1373, chancelier de France le 20 novembre 1373 (cf. Édouard Maugis, *Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*. Paris, A. Picard, 1913-1916, 3 vol. in-8°, t. III, p. 2); Philippe Paillard, président du 4 avril 1370 à août 1387 (*Ibid.*, p. 23); Guillaume de Seris, premier président le 17 juin 1371, mort le 23 octobre 1373 au retour d'un voyage à Rome (*Ibid.*, p. 23-24); Étienne de La Grange, reçu quatrième président le 12 novembre 1373 (*Ibid.*, p. 24); Jean de Huban le jeune, mort avant le 26 novembre 1386 (*Ibid.*, p. 6); Étienne Blin, mort avant le 27 décembre 1374; ces deux derniers étaient présidents aux Enquêtes.

1. La soumission de Gaston Phœbus eut lieu en 1375 (*Froissart*, éd. Luce, t. VIII, p. CX, n. 2). L'hommage pour le comté de Foix ne fut rendu qu'en 1390.

2. Le 19 novembre 1380 (*Ordonnances...*, t. VI, p. 529-532).

3. D'après *Michel du Bernis* (p. 587), le comte de Foix aurait, dès le 6 janvier 1381, repondu à l'appel des habitants des sénéchaussées de Toulouse, Beaucaire et Carcassonne. — En avril 1381, il convoqua une assemblée de communes de Languedoc à Mazères (Ariège, arr. Pamiers). Cette réunion eut lieu du 24 avril au 5 mai; il n'y vint guère que des députés de la sénéchaussée de Toulouse; on décida que la sénéchaussée de Carcassonne paierait 4,000 francs en un mois au comte de Foix (dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 893, n. 6).

4. La bataille eut lieu le dimanche 21 juillet, veille de la Madeleine, entre Rabastens et Couffouleux. Les routiers furent battus par le comte de Foix, le captal de Buch, le sire de Duras; d'après Michel du Bernis, sept cents hommes d'armes du duc de Berri, deux mille pillards auraient été pris et sept drapeaux enlevés.

5. Cf. dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 896, n. 2, p. 904-905, et Edmond Cabié, *Événements relatifs à l'Albigeois pendant la querelle du comte de Foix et du duc de Berri, de 1380 à 1382*, Albi, impr. Nouguies, 1879, in-4°, 40 p. Arrivé à Albi le 24 juin, le duc de Berri était

Six ans auparavant, Éléonor de Comminges[1], femme de Jean, fils du comte Jean de Boulogne[2], cousine du comte de Foix et héritière du comté de Comminges[3], occupé par le comte d'Armagnac[4], s'était retirée auprès du comte d'Urgel[5], son oncle, ayant auparavant confié sa fille[6], âgée de trois ans, au comte de Foix, qui accepta cette tutelle dont il pensait tirer avantage. Le pape[7], cousin germain du comte de Boulogne, encouragea le duc de Berri, qui était veuf[8], à épouser cette princesse[9]. P. 68 à 70, 339.

le 30 devant Gaillac; il licencia les gens d'armes, que le comte d'Armagnac avait réunis à Revel le 16 juillet. Ce sont ces routiers qui furent écrasés à Rabastens. Le duc et le comte eurent deux entrevues : l'une au début d'août à N.-D.-de-Marceille, vers Limoux le 8 (à Mazères-en-Foix le 4 août, d'après Michel du Bernis, p. 588), une seconde à Mazères au commencement de septembre; une entrevue projetée à la fin d'août à La Pomarède n'eut pas lieu. La paix fut signée fin 1381 ou au début de 1382; d'après Michel du Bernis (p. 588), l'accord aurait été signé le lundi 9 septembre 1381, après une nouvelle conférence tenue à Mazères.

1. Éléonor de Comminges était fille de Pierre-Raimond II († 1376) et de Jeanne de Comminges; cette dernière était fille de Bernard VII de Comminges, frère aîné de Pierre-Raimond. — Éléonor épousa : 1° Bertrand II, comte de L'Isle-Jourdain; 2° Jean II, comte de Boulogne et d'Auvergne, en 1374.

2. Jean II, comte de Boulogne et d'Auvergne, était fils de Jean Ier et de Jeanne de Clermont.

3. Eléonor avait une sœur cadette, Marguerite, qui avait épousé Jean II, comte d'Armagnac, et en faveur de qui elle avait, lors de son mariage, renoncé à ses droits sur le comté de Comminges, moyennant le versement d'une somme de 40,000 francs, dont le paiement n'était pas achevé en 1390.

4. Le comte d'Armagnac avait occupé le Comminges en 1376, malgré le comte de Foix, qui aurait voulu faire épouser à son fils Gaston l'héritière de Comminges, Marguerite (voir plus haut, p. XIII, n. 9).

5. Pierre, comte d'Urgel (1347-1408), était fils de Jacques, comte d'Urgel, et de Cécile de Comminges (sœur de Bernard VII, de Pierre-Raimond II et d'Eléonor, comtesse de Foix, mère de Gaston Phœbus).

6. Née en 1377. Elle épousa en 1389 Jean, duc de Berri, et après la mort de ce dernier, survenue en 1416, Georges de La Trémoïlle.

7. Clément VII (Robert de Genève) était fils d'Amé III, comte de Genève, et de Mathilde, fille de Robert VIII, comte de Boulogne et d'Auvergne, aïeul de Jean II.

8. Jeanne d'Armagnac, première femme de Jean de Berri, était morte en mars 1387.

9. Sur ces événements, que Froissart raconte plus longuement dans la suite de ses chroniques, consulter : Maurice de Bengy-Puyvallée, *Un épisode de la vie du duc Jean de Berry. Son mariage avec Jeanne de Boulogne (1389)*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXXVI (1913), p. 93-129.

Interrogé par Froissart sur la guerre entre les comtes de Foix et d'Armagnac, il en retraça les causes lointaines. Un siècle auparavant, Gaston de Béarn[1] avait deux filles[2], dont l'aînée épousa le comte d'Armagnac[3] et la cadette le comte de Foix[4], neveu du roi d'Aragon[5], dont Gaston Phœbus porte les armes, palées d'or et de gueules. Étant en guerre avec le roi de Castille, Gaston de Béarn, menacé d'invasion[6], fit appel à ses gendres. Le comte de Foix accourut avec cinq cents chevaliers et deux mille fantassins, qui campèrent au delà du gave de Pau, entre Sauveterre et L'Hôpital-d'Orion[7]. Le comte d'Armagnac, au contraire, ne répondit pas à l'appel de son beau-père. Les Castillans furent battus, dix mille périrent; le fils[8] et le frère[9] du roi de Castille, le comte de Medina et d' « Osturem » furent faits prisonniers, l'armée poursuivie jusqu'à Santander[10],

1. Gaston VII de Béarn (1229 † 1290).

2. Il avait quatre filles. Voir plus bas, p. XXVIII, n. 1.

3. Ce fut la troisième fille de Gaston VII, Mathe, qui épousa, en 1260, Géraud d'Armagnac († 1280) et qui fut tutrice de son fils, Bernard VI.

4. Marguerite de Béarn, deuxième fille de Gaston, épousa, en 1258, Roger-Bernard III de Foix (1265 † 1302), fils de Roger IV et de Brunissende de Cardona.

5. La sœur de Roger-Bernard III, comte de Foix, Esclarmonde, avait épousé, le 12 octobre 1275, l'infant Jaime d'Aragon, fils de Jaime le Conquérant; ce dernier avait constitué pour ce prince, en 1262, le royaume de Majorque.

6. Il s'agit soit de la guerre qui en 1282-1283 éclata entre le roi de Castille Alfonse X et son fils Sanche, proclamé héritier de la couronne au préjudice de ses neveux Alphonse et Ferdinand, fils de l'infant Ferdinand, comte de Medina, et de Blanche de France, fille de saint Louis, guerre où le vicomte de Béarn soutint Alfonse X, soit de la guerre entre Sanche et Lope Diaz de Haro, neveu du vicomte de Béarn, et dans laquelle les Castillans furent battus en Guipuscoa (cf. Pierre de Marca, *Histoire de Béarn*, nouv. edit., Pau, Garet et Haristoy, 1912, 2 vol. in-4°, t. II, p. 422 et 428).

7. Basses-Pyrénées, arr. Orthez, cant. Sauveterre. Cette localisation à Sauveterre d'une bataille qui eut lieu en Biscaye ou Guipuscoa est invraisemblable. Il doit y avoir une confusion avec la marche du roi de France en Béarn et Navarre en 1275-1276, lors de la substitution de l'infant don Sanche à ses neveux comme héritier de la Castille. Le roi de France concentra ses troupes à Sauveterre sans résultat, par suite de la paix signée avec la Castille (*Ibid.*, t. II, p. 414-417).

8. L'infant Ferdinand, fils aîné de Sanche IV et de Marie de Molina, était alors âgé de quatre ans, étant né le 6 décembre 1285.

9. Le seul frère de Sanche IV vivant en 1289 était l'infant don Juan, qui épousa en 1280 la fille du marquis de Montferrat. Il portait, en effet, le titre de comte de Medina.

10. Espagne, province Santander.

et le roi de Castille dut s'enfuir déguisé en moine. En voyant l'attitude différente de ses gendres, Gaston de Béarn laissa ses États au comte de Foix[1]. P. 70 à 75, 340.

Toujours devisant, Espan et Froissart arrivèrent à Morlaas, et le jour suivant dînèrent à Bougarber, se rafraîchirent à Arthez et arrivèrent à Orthez au coucher du soleil. Espan descendit dans sa maison; Froissart se logea à l'*hôtel de la Lune* chez un écuyer du comte de Foix, Arnauton de Pau.

Avisé par Espan du Lion de l'arrivée de Froissart, le comte de Foix invita ce dernier, qui passa douze semaines auprès de Gaston Phœbus, lui lisant *Meliador*[2] après le souper, qui avait lieu à minuit[3]. Portrait du comte de Foix. P. 75 à 79, 340 à 342.

A force de questions, Froissart apprend d'Espan les raisons de la brouille du comte de Foix et de sa femme. Une question d'argent la provoqua, celle du douaire de la comtesse; cette dernière, redoutant son mari, alla vivre en Navarre près de son frère. Leur fils Gaston, âgé de quinze à seize ans, épousa Béatrice, fille du comte Jean II d'Armagnac et sœur du comte

1. Ces événements ont été complètement déformés, sinon inventés par Froissart. Gaston VII de Béarn avait quatre filles, Constance, Marguerite, Mathe, Guillemette. L'aînée épousa successivement Alfonse, fils de Jacques I[er] d'Aragon, et Henri, fils de l'empereur Richard de Cornouailles; elle mourut sans enfants. Marguerite épousa Roger-Bernard III, comte de Foix; Mathe se maria avec Géraud, comte d'Armagnac, et Guillemette devint la femme de Pierre, fils du roi d'Aragon. Gaston mourut le 26 avril 1290; il régla sa succession en avril-mai 1286, à Morlaas; avant de partir en campagne contre la Castille, Gaston avait fait dresser un acte à Eysus (vallée d'Aspe), en avril 1289, par lequel Mathe et Guillemette s'engageaient par serment à respecter les décisions de leur père (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 293). Le testament de Gaston de Béarn est du 25 avril 1290 (cf. P. de Marca, p. 452, et R. Delachenal, *ouvr. cité*, t. IV, p. 145). Ce dernier auteur date la réunion du Béarn et du comté de Foix de 1286.

2. A. Longnon, *Meliador*, roman comprenant les poésies lyriques de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et comte de Hainaut, dans *Collection des anciens textes*. Paris, 1897, 3 vol. in-8°.

3. Un envoyé du comte d'Armagnac près du comte de Foix écrivait à Jean III, le 14 juillet 1381, qu'arrivé à Mazères à l'heure des vêpres, il n'avait pu voir le comte avant le soleil couchant, parce qu'il dormait (dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. X, col. 1653). — Sur l'horreur du comte de Foix pour les folles largesses, voy. Moranvillé, *Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier des Rois de Sicile Louis I[er] et Louis II d'Anjou*, t. I, Paris, A. Picard, 1887, in-8°, p. 258.

Jean III et de Bernard d'Armagnac[1]. Au cours d'un voyage qu'il fit en Navarre, le jeune homme reçut de son oncle, Charles le Mauvais, une poudre qui, donnée au comte de Foix, devait ramener la concorde entre lui et sa femme. Découverte par Ivain, frère bâtard du jeune prince, et donnée à un chien qui en mourut sur le coup, Gaston fut emprisonné et périt de la main de son père[2]. P. 79 à 89, 342 à 345.

Espan raconte également les accès de somnambulisme de Pierre de Béarn, époux de Florence de Biscaie, cousine du roi de Castille, et dont il avait un fils et une fille. Il lui révéla la cause de ces crises, et Froissart, en retour, lui narra l'histoire d'Actéon. P. 89 à 94, 345.

CHAPITRE V.

1388. RÉCITS DU BASCOT DE MAULÉON : VOYAGE EN PRUSSE (1357-1358); ÉPISODES DE LA GUERRE ET DES GRANDES COMPAGNIES (1358-1362); ÉVÉNEMENTS DE LA CHARITÉ, SIÈGE DE SANCERRE (1364); GUERRE EN TOULOUSAIN : AFFAIRES DE TUZAGUET ET DE CARLAT (1372-1388); HISTOIRE DE LOUIS ROUBAUD ET DE RENAUD LIMO-

1. Le contrat de mariage de Gaston et de Béatrice fut signé le 4 avril 1379 (cf. dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 857; et H. Courteault et F. Pasquier, *Chroniques romanes des comtes de Foix*, p. 61, n. 3, et p. 133). Les noces furent célébrées à Manciet (Gers, arr. Condom, cant. Nogaro), le 8 avril 1379. Seuls, huit chevaliers et seize écuyers accompagnèrent le jeune prince (cf. Michel du Bernis, *Chronique*, p. 587).

2. La mort de Gaston eut lieu en 1381. Dans un document daté d'avril à septembre 1381, intitulé *Des articles du comte d'Armagnac devant le duc de Berri*, art. 2, on lit : « parce que Gaston, fils aud. comte [de Foix], lequel est alé de vie à trespassement », et, art. 3 : « pour ce que sa fille [Béatrice] a survescu audit feu Gaston » (cf. Edmond Cabié, *Notes et documents sur les différends des comtes de Foix et d'Armagnac en 1381*, extrait des *Annales du Midi*, t. XIII, 1901. Toulouse, Privat, in-8°, 1901, 32 p., p. 26, doc. IX). D'autre part, le comte de Foix, dans sa réponse aux articles précédents, n'est pas affirmatif au sujet de la mort de son fils, bien que la forme dubitative employée laisse croire à la mort de Gaston : « supposé qu'il fût mort »; « au cas ou ledit Gaston serait mort ». Il est certain que la mort du fils du comte de Foix est antérieure au 12 novembre 1381; à cette date, la duchesse de Berri écrivait au comte d'Armagnac, lui parlant d'un mariage possible entre sa fille Béatrice, précédemment mariée à Gaston, et Henri de Bar (Cabié, *ouvr. cité*, p. 9, doc. V). La mort de Gaston peut donc être datée de 1381, antérieurement au début de novembre.

SIX A BRIOUDE ET A ANSE; CAPTURE DE ROUBAUD (1365). — DESCRIPTION DU SOUPER A LA COUR DE GASTON PHŒBUS (*Noël* 1388) (§§ 23 à 27).

Description de la fête de Saint-Nicolas[1] à la cour du comte de Foix; Froissart y voit le Bourc d'Espagne, et par l'intermédiaire du capitaine de Carlat, Garcie Arnaut de Caupenne[2], entre en rapports avec le Bascot de Mauléon, âgé d'environ cinquante ans, et qui, descendu à la même hôtellerie que lui, lui raconta divers épisodes de sa vie.

Armé chevalier à la bataille de Poitiers par le captal de Buch, le Bascot de Mauléon y fit prisonnier un chevalier et deux écuyers qu'il rançonna à trois mille francs. L'année suivante, il accompagna en Prusse le comte de Foix et le Captal[3]; à son retour, il prit part à l'affaire du marché de Meaux[4] et à la délivrance des princesses, assiégées par les Jacques. Le Captal, alors en guerre avec le régent pour le compte du roi de Navarre, s'empara de nombreuses places et châteaux dans les évêchés de Beauvais et d'Amiens[5] et rejoignit le roi d'Angleterre au siège de Reims[6]. Le Bascot prit part à la bataille de Brignais[7] avec les routiers, qui s'emparèrent de Pont-Saint-

1. 6 décembre 1388.

2. Garcie-Arnaut de Caupenne (Landes, arr. Dax, cant. Mugron) appartenait à une famille connue de cette région, dont on rencontre plusieurs membres à cette époque : Raimon-Guilhem qui était châtelain de Mauléon en avril 1375 (Arch. départ. des Basses-Pyrénées, E. 302, fol. 102), et était fils d'un personnage du même nom; Guicharnaud, qui avait épousé Anne de Béarn, fille de Bernard de Béarn et d'Anne d'Arrau et qui testa en 1411 (cf. baron de Cauna, *Armorial des Landes*, t. III, p. 194); Archambaud de Caupenne, chambellan de Gaston Phœbus en 1385.

3. Fin 1357, début 1358. Cf. Felix Pasquier, *Croisade de Gaston Phœbus en Prusse (1357-1358)*, dans *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, t. IV (1893).

4. L'attaque du marché de Meaux eut lieu le 9 juin 1359 (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XXIX, n. 6, et R. Delachenal, *ouvr. cité*, t. I, p. 410-413).

5. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. XXXV-XLIII, et Delachenal, *ouvr. cité*, t. II, p. 14 et suiv.

6. Du 4 décembre 1359 au 11 janvier 1360 (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. V, p. LX; Delachenal, *ouvr. cité*, t. II, p. 153; et H. Moranvillé, *Le siège de Reims*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVI (1895), p. 90-98).

7. 6 avril 1362 (cf. G. Guigue, *Les Tard-venus en Forez, Lyonnais et Beaujolais*, Lyon, Vitte et Perussel, 1886, in-4°, p. 69).

Esprit[1]. Le pape s'en débarrassa en leur payant soixante mille francs[2], et grâce au marquis de Montferrat[3], qui emmena entre autres John Hawkwood[4], Robert Briquet[5], Carsuelle, Naudon de Bageran[6], le Bourc de Breteuil[7], le Bourc Camus[8], le Bourc de Lesparre[9] et Bataillé[10]. Le Bascot demeura avec Séguin de Badefol[11], Jean Jouel[12], Jacques Planchin[13], Lamit[14], Jean Aimeri, le Bourc de Périgord, Espiote[15], Louis Roubaut[16], Limosin[17], Jacques Tiriel. Ils occupèrent Anse[18], Saint-Clément-sous-Valsonne[19], L'Arbresle[20], La Terrasse[21], Brignais[22], Le

1. Cet événement eut lieu non pas après la bataille de Brignais, mais le 27-28 décembre 1360 (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXXI, n. 1).

2. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXXIII, n. 2 et 3.

3. Jean II Paléologue (1330 † 1372).

4. G. Temple Leader et G. Marcotti, *Giovanni Acuto*, storia di un condottiere. Florence, Barbèra, 1889, in-4°, p. 10-11.

5. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXII, n. 8.

6. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXII, n. 4; et plus haut, p. XXIII, n. 1.

7. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXII, n. 3, et p. XXX, n. 2.

8. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXII, n. 1 et 4; p. LXI, n. 1.

9. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXII, n. 2.

10. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXI, n. 4; ce personnage paraît être d'origine bretonne.

11. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XX, n. 3; et *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XX, p. 234.

12. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. LV, n. 1; Denifle, *La guerre de Cent ans et la désolation des monastères, églises et hôpitaux de France*. Paris, A. Picard, 1897-1899, 2 vol. in-8°, t. II, p. 459 et 461; il fut tué à Cocherel; ayant dévasté la Normandie, il avait pris le titre de duc de Normandie (cf. S. Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. La jeunesse de Bertrand*. Paris, Hachette, 1876, in-8°, p. 435).

13. Il fut tué également à Cocherel.

14. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXII, n. 5.

15. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXI, n. 2. Ce personnage servit en 1363 le comte de Foix contre le comte d'Armagnac et prit part à la campagne du Prince Noir en Espagne. Son nom était Menaud de Villers, dit Espiote (Delachenal, *ouvr. cité*, t. III, p. 290, n. 1). — Espiute est une commune des Basses-Pyrénées, arr. Orthez, cant. Sauveterre.

16. Voy. plus loin, p. XXXVI.

17. *Ibid.*

18. Rhône, arr. Villefranche. L'occupation d'Anse par Seguin de Badefol eut lieu le 1er novembre 1363. La ville fut évacuée le 11 septembre 1365, moyennant 40,000 florins (cf. Guigue, *ouvr. cité*, p. 119-125; Denifle, *ouvr. cité*, t. II, p. 424-427, et Delachenal, *ouvr. cité*, t. III, p. 234-236).

19. Rhône, arr. Villefranche, cant. Tarare.

20. Rhône, arr. Lyon.

21. Près Saint-Victor-sur-Loire, Loire, arr. Saint-Étienne, cant. le Chambon (cf. Guigue, *ouvr. cité*, p. 110).

22. Rhône, arr. Lyon, cant. Saint-Genis-Laval.

Mont-Saint-Denis[1], L'Hôpital-sous-Rochefort[2] et plus de cinquante forts sur les deux rives de la Loire[3]. L'Archiprêtre ne pouvait rien contre eux, sauf par ses rapports personnels avec les chefs de bande. Cependant, il parvint à fortifier et à sauver Nevers[4]. P. 94 à 100, 345 à 347.

Tandis que Planchin et Jean Jouel accompagnaient le Captal[5], le Bascot de Mauléon avec quarante lances tenait le bec d'Allier[6] et faisait son profit aux environs de Moulins[7] et de Saint-Pierre-le-Moutier[8]; il rejoignit le Captal avant la bataille de Cocherel[9] et fut fait prisonnier par un de ses cousins, Bernard de Terride[10], ce qui lui coûta mille francs.

En ce temps, Jean Aimeri, un des meilleurs capitaines anglais, suivait la Loire, allant vers La Charité[11]; il fut fait prisonnier par les sires de Rougemont[12] et de Voudenay[13] et par

1. P.-è. Saint-Denis-sur-Coise (Loire, arr. Montbrison, cant. Saint-Galmier).

2. Loire, arr. Montbrison, cant. Boën.

3. Sur l'occupation de ces places, bien postérieurement à la bataille de Brignais, cf. Guigue, *ouvr. cité*, p. 88-89.

4. A. Cherest, *L'Archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans au XIV^e^ siècle*. Paris, Claudin, 1879, in-8°, p. 76 et suiv. Nevers évita l'occupation par les compagnies grâce à 7,000 écus payés à Jacques Wynn et 5,000 à Garsis du Châtel (notes Flamare). — L'Archiprêtre fut relevé de ses fonctions de gouverneur du Nivernais à la fin de 1359 (Cherest, *ouvr. cité*, p. 89), mais garda certaines places comme Cosne, La Motte-Josserand, Dannemarie-en-Puisaye, Bleneau, qu'il évacua moyennant seize mille royaux d'or en février 1361 (*ibid.*, p. 384, et Denifle, *ouvr. cité*, t. II, p. 210).

5. Sur le rôle et la mort de Jean Jouel à Cocherel, cf. Delachenal, *ouvr. cité*, t. III, p. 57-59.

6. Cher, arr. Saint-Amand, cant. La Guerche, comm. Cussy-les-Forges.

7. Allier.

8. Nièvre, arr. Nevers.

9. 6 mai 1364.

10. Peut-être Bertrand de Terride, vicomte de Gimoës, seigneur de Penneville, sénéchal de Bigorre (cf. Cabié, *Documents inédits... concernant le Gimoës*, dans *Revue de Gascogne*, t. XXII (1881), p. 423-424; Delachenal, *Chronique...*, t. I, p. 338, et *Froissart*, éd. Luce, t. X, p. XXII, n. 1).

11. Nièvre, arr. Cosne. La Charité avait été enlevée par Seguin de Badefol le dimanche 29 octobre 1363 (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. LXI, n. 2; Denifle, t. II, p. 429, et Delachenal, *ouvr. cité*, p. 40). D'après Flamare, Bernard et Ortingo de La Salle auraient été au nombre des routiers. Le duc de Bourgogne tenta vainement de reprendre la ville à la fin de cette année.

12. Côte-d'Or, arr. Semur, cant. Montbard.

13. Côte-d'Or, arr. Beaune, cant. Arnay-le-Duc. Thomas, seigneur de

l'Archiprêtre, qui en tirèrent trente mille francs comptant[1]. Libéré et rentré à La Charité, Aimeri proposa au Bascot de Mauléon, à Lamit, à Carsuelle, au Bourc de Périgord de traverser la Loire à Saint-Thibaut[2] et de surprendre à Sancerre les enfants du comte, Jean, Louis, Robert[3]. Ce projet fut dévoilé par un moine de Saint-Thibaud, frère de Guichard Aubergeon[4], écuyer des Basses-Marches et capitaine de Sancerre.

Les assaillants partirent de La Charité au coucher du soleil, arrivèrent à Pouilly[5] et achevèrent vers minuit la traversée du fleuve, laissant cent lances pour garder les chevaux et surveiller les bois. Les défenseurs de Sancerre avaient mis en embuscade dans un bois en avant de la ville deux cents lances; laissant les assaillants la dépasser d'un quart de lieue, cette troupe attaqua l'arrière-garde, demeurée sur le rivage, la fit prisonnière ou la massacra; puis, sautant à cheval, rejoignit les routiers devant Sancerre. Aubergeon fit prisonnier Jean Aimeri qui, blessé et mal soigné, mourut. Parmi les vainqueurs se trouvaient Guichard Dauphin[6], le sire de Mor-

Voudenay, écuyer en 1340, fut attaché à la personne du dauphin Charles à la bataille de Poitiers; il fut exécuteur testamentaire de Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, et familier de Philippe le Hardi. Il mourut en 1385 (B. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477)*. Paris, Leroux, 1902-1910, 2 vol. in-8°, t. I, p. 244, n. 1).

1. Ces événements doivent se placer en l'été de 1364 (cf. Cherest, *ouvr. cité*, p. 254), avant la marche du duc de Bourgogne vers La Charité en septembre (Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. III, p. 142-143).

2. Cher, arr. et cant. Sancerre, comm. Saint-Satur.

3. Le comte Louis de Sancerre, tué à Crécy en 1346, avait laissé, de son mariage avec Isabeau de Rosny, Jean, qui servait déjà en 1351; d'une seconde union avec Béatrice de Roucy il avait eu Louis, le futur connétable, et Robert, qui avaient tous deux en 1364 plus de vingt ans. Sur ce dernier, cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VII, p. LXXXI, n. 5.

4. Ce personnage était encore capitaine de Sancerre vers 1395 (Arch. départ. du Cher, fonds Sancerre, nouv. acq., rouleau 110, §§ 16 et 31; rouleau 111, fol. 8; rouleau 112, fol. 10). — Le siège de Sancerre eut lieu en 1364, en été (cf. Maurice de Bengy-Puyvallée, *Louis de Sancerre, connétable de France (1340-1403)*, dans *Positions des thèses... de la promotion de 1904, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, p. 6).

5. Nièvre, arr. Cosne.

6. Fils de Robert Dauphin et d'Isabeau de Châtel-Perron, dame de La Ferté-Chauderon, il fut maître des arbalétriers du roi en 1379-1382, 1388-1394, 1398-1403. Seigneur de Jaligny, La Ferté-Chauderon, Tréteau, il avait épousé en premières noces Isabeau de Sancerre, et en secondes noces Marguerite de Frolois.

nay[1], Girard[2] et Guillaume de Bourbon[3], les seigneurs de Couzan[4], de La Pierre, de La Palice[5], de Nançay[6], Louis de La Croise, le sire de La Frete; ils firent prisonniers le Bascot de Mauléon, Carsuelle, Lamit, Naudon de Bageran, le Bourc de Périgord, Espiote, le Bourc de l'Esparre, Augerot de La Mongis, Philippe de Roie, Pierre de Curton[7], Lesperat de Pamiers, le Bourc d'Ornesan qui, pour recouvrer la liberté, durent rendre La Charité et plusieurs places voisines[8]. P. 100 à 105, 347 à 349.

Le Bascot de Mauléon prit part ensuite à la bataille d'Auray[9], sous les ordres d'Hugh de Calverly, qu'il suivit avec dix lances

1. Pierre de Mornay, fils de Jean II et de Jeanne de Melun, servit longtemps en Périgord, Saintonge, Limousin, sous le maréchal de Sancerre: il devint sous Charles VI sénéchal de Périgord, puis, en 1390, de Béziers et de Carcassonne, en remplacement de Roger d'Espagne.

2. Girard de Bourbon, sire de Montperreux, sans doute fils de Guy de Bourbon, bâtard du duc Louis Ier (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. XI, p. XLIX, n. 6).

3. Guillaume de Bourbon, frère de Girard (Delachenal, *ouvr. cité*, t. I, p. 117, n. 1).

4. Gui de Couzan, conseiller, chambellan et grand échanson du roi. Il vivait encore en 1407 (cf. H. Moranville, *Le songe véritable*, dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XVII (1891), p. 337). — Couzan (Loire, arr. Montbrison, cant. Saint-Georges-en-Couzan, comm. Sail-en-Couzan).

5. Jean de Griffer, chevalier, premier mari de Marguerite de Lespinasse, dame de la Palice (comtesse de Chabannes la Palice, *Étude historique sur le château de la Palice*, dans *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, t. X (1868). Moulins, Desroziers, 1868, in-8°, 16 p.).

6. Cher, arr. Bourges, cant. Vierzon.

7. Curton (Lot-et-Garonne, arr. Nérac, cant. Casteljaloux). — Un Arnaud de Curton est mentionné en 1360 et en 1376; le 25 février 1382, le seigneur de Curton s'engageait à servir le comte de Foix moyennant mille francs d'or et un cheval (Arch. départ. des Basses-Pyrénées, E. 3041, fol. 73).

8. La Charité fut reprise au début de 1365 (*Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. LXI, n. 2; Denifle, *ouvr. cité*, t. II, p. 429) et non pas, comme il semble résulter du récit du Bascot de Mauléon, avant le 29 septembre 1364, date de la bataille d'Auray; sa reddition fut achetée 2,500 francs d'or (Delachenal, *ouvr. cité*, t. III, p. 143); le siège en dura assez longtemps, car, dès septembre 1364, Boucicaut et Mouton de Blainville l'avaient entrepris; le duc de Bourgogne y fut présent du 25 septembre au 2 octobre. Le siège en fut levé à cause de la nécessité d'envoyer des renforts en Normandie (*Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. LXVI, n. 2), et c'est seulement à la suite de négociations entre le duc de Bourgogne, le comte de Sancerre et les Anglais que ces derniers l'évacuèrent au début de 1365, moyennant 25,000 francs (Denifle, *ouvr. cité*, t. II, p. 429).

9. Le 29 septembre 1364.

en Espagne[1], où, sous le commandement de Bertrand du Guesclin, des sires de Beaujeu[2], d'Audrehem[3] et du comte de La Marche[4], ils détrônèrent le roi de Castille, Pierre le Cruel. Il retourna de nouveau en Castille, lorsque Pierre eut fait alliance avec le Prince Noir[5].

Lors de la reprise de la guerre entre la France et l'Angleterre, il eut la fortune de ne pas périr à Olivet[6], comme Robert Briquet et Robert Thun, qui y furent tués par Alart de Donstienne[7], de la maison de Barbançon, et gouverneur de Blois pour Louis, Jean et Gui de Châtillon[8]. Ayant pris part aux combats de Melle[9] et de Sainte-Sévère[10], où périrent Richard Gilles et Richard Helme, Anglais, le Bascot de Mauléon se tint en Toulousain avec Raimonet de L'Épée, et sur les frontières de Bigorre, d'où le duc d'Anjou les chassa. Ayant perdu le château de Tuzaguet[11] et ayant été conduit à Castelculier, le

1. Lors de l'expédition de fin 1365 (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. LXXX et suiv.; Denifle, *ouvr. cité*, t. II, p. 485 et suiv.; Delachenal, *ouvr. cité*, t. III, chap. VIII et IX).

2. Antoine de Beaujeu (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. LXXXII, n. 2).

3. Arnoul d'Audrehem, maréchal de France (cf. Émile Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, in-4°, 1883).

4. Jean I^er^ de Bourbon, comte de La Marche, fils de Jacques de Bourbon et de Jeanne de Châtillon.

5. Ce traité fut signé le 23 septembre 1366 à Libourne (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. LXXXVIII et suiv., et Delachenal, *ouvr. cité*, t. III, p. 368).

6. Loir-et-Cher, arr. Romorantin, cant. Menetou-sur-Cher, comm. Saint-Julien-sur-Cher. — Cette abbaye fut occupée par les routiers de John Creswey vers 1364 (Denifle, *ouvr. cité*, t. II, p. 430); ils en furent chassés fin 1364 ou début de 1365 (cf. Siméon Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin*, p. 477, et *Chronique normande du XIV^e^ siècle*, par Aug. et Em. Molinier, dans *Société de l'Histoire de France*, p. 167). Ces derniers éditeurs placent la bataille en 1365, comme également Maurice de Bengy-Puyvallée, *Positions...*, p. 5.

7. Fils cadet d'Alart de Donstienne et de Marguerite de Montchablon.

8. Il s'agit des trois fils de Louis I^er^ de Châtillon († 1346) et de Jeanne de Hainaut, Louis II († 1372), Jean II, duc de Gueldre († 1381), Gui II, comte de Blois, seigneur d'Avesnes († 1397).

9. Septembre 1372.

10. Le siège de Sainte-Sévère commença le 29 juillet 1372; la ville était prise le 31 de ce mois (*Froissart*, éd. Luce, t. VIII, p. XXXIII, n. 2, et Delachenal, *ouvr. cité*, t. IV, p. 425).

11. Voy. plus haut, p. XVII-XVIII.

Bascot s'empara de la place de Thurie[1], où il gagna bien cent mille francs. Il ne savait au juste que faire du château, soit qu'il le vendît au comte d'Armagnac[2] et au dauphin d'Auvergne[3] pour le compte du roi de France, soit qu'il le gardât. Son cousin, le Bourc de Caupenne[4], hésitait lui aussi au sujet de Carlat qu'il détenait; il était venu pour cela à Orthez, ayant appris l'arrivée en cette ville du maréchal de Sancerre[5]. P. 105 à 109, 349.

Froissart demanda au Bascot de Mauléon ce qu'était devenu Louis Roubaud, qu'il avait jadis connu à Avignon. Le Bascot lui raconta l'histoire de ce personnage à qui Séguin de Badefol, retournant en Gascogne, donna ainsi qu'à son compagnon Renaut Limosin les places de Brioude et d'Anse[6]. A la suite d'une querelle, Limosin alla trouver le seigneur de La Voulte[7], lui offrant de se faire Français. Bien accueilli, il organisa des embuscades pour surprendre Roubaud, qui allait d'Anse à Brioude. Le sire de La Voulte, le bailli de Velai[8], le seigneur

1. Tarn, arr. Albi, cant. et comm. Pampelonne. Le hameau se trouve sur la rive droite, dans une boucle du Viaur; le château sur l'autre rive. Dès 1381, Thurie était aux mains du Bascot de Mauléon, qui l'occupait peut-être depuis 1380 (dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 879-905), et qui en était encore maître en juin 1387 (*Ibid.*, t. X, col. 1676).

2. Jean III.

3. Béraud III (1350 ÷ 1400).

4. Voy. plus haut, p. xxx, n. 2. — Garcie-Arnaut de Caupenne qui avait, avec Pierre de Galard, occupé Carlat, avait dû l'évacuer en juillet 1380; il y rentra le 6 octobre suivant, peut-être avec la complicité de Jean d'Armagnac, et y resta jusqu'en 1390 (cf. M. Boudet, *ouvr. cité*, p. 132 à 136). Sur l'occupation de Carlat par les routiers, voir *Froissart*, éd. Luce, t. IX, p. xxvi, n. 4, et p. lxix, n. 6.

5. Ce voyage se rapporte à la mission dont Louis de Sancerre fut chargé par la cour, au moment du mariage de Jeanne d'Auvergne avec le duc de Berri (cf. Maurice de Bengy-Puyvallée, *Un épisode...*).

6. Voy. plus haut, p. xxxi, n. 18. — Brioude fut occupé par Badefol le 13 septembre 1363 (*Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. xxxiv, n. 1). Anse aurait succombé le 6 novembre 1364 (*ibid.*, t. VI, p. xxix, n. 3).

7. Il s'agit ici du chef-lieu de canton de l'Ardèche, dont le seigneur était Louis d'Anduse (cf. Mazon, *Histoire de la seigneurie de La Voulte*, dans *Revue historique du Vivarais*, 1897, p. 426-488). bien qu'il existe une localité du même nom dans la Haute-Loire (arr. Yssingeaux, cant. Montfaucon, comm. Saint-Julien-Molhesabate).

8. Bernard de Laire, en fonctions en 1360 et 1378 (cf. Jacques Monicat, *Histoire du Velay pendant la guerre de Cent ans. Les Grandes Compagnies en Velay (1358-1392)*. Paris, H. Champion, 1928, in-8°, p. 18 et 159).

de Montclau[1], Guérart de La Sallière[2] et son fils, Ploustrart du Vernet[3], le sire de Villeneuve-le-Bas[4], avec trois cents lances, partirent d'Annonay[5] en deux bandes, l'une avec le vicomte de Polignac[6] et le sire de Chalançon[7], l'autre avec le sire de La Voulte, le sire de Montclau, et Louis de Tournon. Roubaud qui, à l'aller, avait pris par Saint-Rambert-sur-Loire[8], revint par la montagne, avec quarante lances, sur la rive droite du Rhône, à la hauteur de Vienne[9], puis il descendit jusqu'à Bourg-Argental[10] et de là, entre Monistrol-sur-Loire[11] et Montfaucon[12], atteignit La Batterie[13], entre Annonay et Saint-Julien-en-Jarret[14]. Attaqué par le sire de La Voulte, il fut pris par Amblardon de Villeragne, écuyer auvergnat[15]; ses compagnons furent ou tués ou faits prisonniers. Roubaud, conduit à Annonay, fut ensuite

1. Haute-Loire, arr. Le Puy, cant. et comm. Craponne, ou cant. Saugues, comm. Thoras.

2. Ou Fallioche (Monicat, *ouvr. cité*, p. 37).

3. Peut-être Haute-Loire, arr. Le Puy, cant. Loudes.

4. Peut-être Sainte-Eugénie-de-Villeneuve (Haute-Loire, arr. et cant. Brioude, cant. Paulhaguet).

5. Ardèche, arr. Tournon.

6. Randon, dit Armand VI de Polignac, fils de Jean de Polignac et de Marguerite de Roquefeuil; il épousa Marcaronne Aycelin de Montaigu.

7. Ardèche, arr. Tournon, cant. Vernoux, ou Haute-Loire, arr. Yssingeaux, cant. Bas-en-Basset, comm. Saint-André-de-Chalançon.

8. Loire, arr. Montbrison.

9. Isère.

10. Loire, arr. Saint-Étienne.

11. Haute-Loire, arr. Yssingeaux.

12. Haute-Loire, arr. Yssingeaux.

13. Loire, arr. Saint-Étienne, cant. Bourg-Argental, comm. Graix.

14. Loire, arr. Saint-Étienne, cant. Saint-Chamond.

15. Cet événement eut lieu le 1er mars 1365 (Monicat, *ouvr. cité*, p. 38). D'après la *Chronique d'Étienne Médicis* (A. Chassaing, Le Puy, 1869-1871, 2 vol. in-4°, t. I, p. 227), Roubaud aurait été fait prisonnier par le seigneur de La Roche-en-Régnier (Haute-Loire, arr. Le Puy, cant. Vorey); c'est également l'opinion de Truchard du Moulin, *La baronnie de La Roche-en-Régnier*, dans *Revue historique et nobiliaire*, 1872-1873. Le récit de Froissart est, au reste, rempli d'erreurs. M. Monicat paraît avoir restitué exactement ces épisodes. Roubaud, qui avait en 1365 ravagé le Vivarais, fut attaqué à son retour par les seigneurs de ce pays et ceux du Velay, près du Mont-Pilat, à mi-chemin entre Annonay et Saint-Julien-en-Jarret. La garnison d'Anse, qui avait en représailles ravagé les terres du seigneur de Polignac et s'était avancée jusqu'au Puy, fut battue à Saint-Germain-la-Prade (Haute-Loire, arr. et cant. Le Puy) (Monicat, *ouvr. cité*, p. 39-46). Limosin se trouvait encore le 18 novembre 1365 à la tête d'une compagnie dans le diocèse de Saint-Flour (Monicat, *ouvr. cité*, p. 39).

décapité à Villeneuve-les-Avignon. Brioude fut rendue au sénéchal d'Auvergne; Anse et les autres places furent également restituées peu après[1].

Le Bourc de Caupenne aurait volontiers raconté son histoire ainsi que celle de son frère, le bourc anglais, mais le guetteur du château d'Orthez corna à ce moment pour appeler ceux qui devaient assister au souper du comte de Foix. P. 109 à 116, 349 à 351.

L'ordre du souper, le soir de Noël 1388, était le suivant. A une première table se trouvaient les évêques de Pamiers[2] et de Lescar[3], Clémentins, et les évêques d'Aire[4] et d'Oloron[5], Urbanistes, le comte de Foix, les vicomtes de Bruniquel, de Rocaberti[6], de Couserans et un envoyé du duc de Lancastre, alors à Lisbonne, Robert Willougby[7]; à une autre table étaient assis cinq abbés et deux chevaliers aragonais, Raimon de Saint-Florentin et Martin de Ruanes. A une troisième table avaient pris place le sire d'Antin[8], Gaillart de La Mote[9], Raimon de

1. Sur ces événements, voir plus haut, p. xxxi, n. 18.

2. Bertrand d'Ornezan, évêque de Pamiers de 1380-1424.

3. Eudes, évêque de Lescar de 1368 à 1401.

4. Robert Waldebry, évêque d'Aire de 1387 à 1390; en 1386, Clément VII avait nommé évêque Garcia-Arnaud de Navailles (Noël Valois, *ouvr. cité*, t. II, p. 325).

5. Roger II de Vielleségure (1378-vers 1392). Le texte porte Oron; la localisation aux frontières du Bordelais ne permet pas d'hésitation. — Sur l'état de l'obédience en ces régions, voy. Noël Valois, *ouvr. cité*, t. I, p. 245-246, et t. II, p. 312, n. 4, 327-328.

6. Joffre, dix-huitième vicomte de Rocaberti, fils de Felipe Dalmace, dix-septième vicomte, et d'Esclarmonde de Finalet. Il vivait encore en 1391 et eut pour fils Dalmace, dix-neuvième vicomte de Rocaberti (cf. [doctor Joseph Torner], *Compendio de las grandezas y prerogativas soberanas de la antiquissima casa de los vizcondes de Rocaberti... condes de Perelada, barones y marqueses de Anglisola*. [S. l.], MDCLI, in-fol.).

7. Robert Willoughby, chevalier, lord Willoughby of Eresby, fils de John Willoughby et de Cecil Ufford, se rencontre fréquemment parmi les agents judiciaires de Richard II dans les comtés de Lincoln (*Patent Rolls*). Il mourut le 9 avril 1389.

8. Comte Bon IV.

9. Plusieurs personnages de ce nom, d'origine bordelaise, se rencontrent dans l'entourage du comte de Foix. Gaillard de La Mote, fils d'Arnaut-Guillaume, qui avait épousé Alpais de Noalhan, mourut avant 1405; son frère, Guillaume-Arnaut, est mentionné dans un acte du 11 décembre 1375 (Arch. départ. des Basses-Pyrénées, E. 302, fol. 127); un Amanieu de La Mote rendait également hommage au comte de Foix le 15 avril 1383 (*Ibid.*, E. 304, fol. 83).

Castelnau[1], les sires de Caumont[2], de Caupenne[3], de Lanne[4], de Montferrant, Guillaume de Bénac[5], Pierre de Curton, le sire de Balansun[6], Auger Le Moine de Bâle[7]. Espan du Lion était souverain maître de la salle avec Chiquard de Bois-Verdun et Pierre de Baigts-en-Béarn[8], maître de l'hôtel. Ernaut-Guillaume et Pierre de Béarn, frères bâtards du comte, servaient; devant Gaston Phœbus se tenaient les bâtards Yvain de Lescar et Gracien. Les ménestrels reçurent cinq cents francs; ceux du duc de Touraine, qui étaient présents, eurent des vêtements de prix. P. 116 à 118, 351-352.

CHAPITRE VI.

Fin 1388-*début* 1389. FROISSART RECUEILLE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES AFFAIRES DE PORTUGAL. AMBASSADE PORTUGAISE AUPRÈS DE RICHARD II (1384). L'EXPÉDITION ANGLAISE RETARDÉE PAR LA GUERRE DE FLANDRE. SECOURS FRANÇAIS AU ROI DE CASTILLE. LEVÉE DU SIÈGE DE LISBONNE (*septembre* 1384). ENVOI D'UNE FLOTTE ANGLAISE A LISBONNE. MARCHE DU ROI DE CASTILLE CONTRE LE PORTUGAL; RÉSISTANCE DU ROI JEAN Ier DE PORTUGAL; BATAILLE D'ALJUBARROTA (15 *août* 1385). RETRAITE DES CASTILLANS. LE COMTE DE FOIX APPREND MYSTÉRIEUSEMENT CETTE NOUVELLE. HISTOIRE DU GÉNIE FAMILIER DU SIRE DE COARRAZE (§§ 28 à 47).

A la cour du comte de Foix, Froissart recueille des renseignements sur les événements de Portugal. Le maître d'Aviz avait envoyé Joao Radigo, Jean Tête-d'Or, l'archidiacre de

1. Jean-Raimon, fils de Garcie-Arnaud et de Mahaut de Lonbère: il épousa Alpais de Lévis.

2. Nompar de Caumont, fils de Guilhem Raimon et d'Esclarmonde des Pins, époux de Magne de Castelnau.

3. Guicharnaud de Caupenne (baron de Cauna, *ouvr. cité*, t. III, p. 194).

4. Raimon-Arnaud de Lanne.

5. Raimon de Benac, fils de Menaut, et époux d'Auxiette de Lanne.

6. Raimon de Balansun.

7. Ce personnage semble avoir appartenu à la famille des Münch (Le Moine) de Bâle (cf. Jules Viard, *Henri Le Moine de Bâle à la bataille de Crécy*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII (1906), p. 489-496). Cependant, il y a lieu d'observer que le prénom de Auger est fréquent en Béarn et que le nom de Bascle est une forme sous laquelle au XIVe siècle on désignait le pays basque (*Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 142).

8. Basses-Pyrénées, arr. et cant. Orthez.

Lisbonne solliciter le secours de l'Angleterre[1]. Ces ambassadeurs débarquèrent à Southampton[2] en août, alors que le roi Richard II chassait dans le pays de Galles. Après une entrevue à Hereford[3], les oncles du roi rentrèrent à Londres, le roi et les envoyés échangeant leurs vues sur l'alliance. Richard II vint à Windsor[4], à Chertsey[5], à Shene[6], en compagnie de la reine et du comte d'Oxford.

A cette époque, la guerre sévissait entre le duc de Bourgogne et les Gantois; l'évêque de Norwyck, Hugh Caverly, Guillaume Elmham, Thomas Trivet, revenaient après le siège d'Ypres[7], alors que Charles VI avait investi Bourbourg[8], dont la résistance fut courte. Mais si une trêve fut conclue entre Français et Flamands jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste[9], les Écossais étaient toujours en guerre avec l'Angleterre[10], et les Gantois demandaient des secours. Le Parlement anglais fut réuni[11], et le duc de Lancastre insista pour que l'expédition de Castille et de Portugal soit organisée[12]; finalement, il obtint pour l'été

1. Voir plus haut, p. VI.

2. Angleterre, comté de Southampton.

3. Angleterre, comté de Hereford.

4. Richard II se trouvait à Windsor le 1er août 1384 (Rymer, t. III, part. III, p. 170).

5. Angleterre, comté de Surrey.

6. Auj. Richmond, Angleterre, comté de Surrey.

7. Sur ces événements, voir *Froissart*, éd. Luce, t. XI, p. XXI à XXXIX. — Le siège d'Ypres, entrepris le 10 juin 1383, fut levé le 10 août, antérieurement à la mort du roi de Portugal.

8. Bourbourg fut assiégé le 12 septembre 1383 et se rendit le 14 (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. XI, p. XXXIV-XXXV). — Bonaccorso Pitti, qui assista au siège, donne de curieux détails sur certains épisodes (*Cronica di Buonaccorso Pitti*, con annotazioni, ristampata di Alberto Bacchi della Lega, dans *Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua*, pubblicata per cura della R. Commissione pe'testi di lingua nelle provincie dell'Emilia. Bologna, Romagnoli dell'Aqua, 1905, in-8°, p. 69).

9. La trêve fut conclue le 26 janvier 1384 (*Froissart*, éd. Luce, t. XI, p. XXXVIII, n. 4) jusqu'au 29 septembre de cette année; elle fut prorogée jusqu'au 1er mai 1385 (Walshingham, *Historia anglicana*, éd. Thomas Riley. Londres, 1864, in-8°, t. II, p. 110 et 115).

10. *Froissart*, éd. Luce, t. XI, p. XXXIX, n. 4.

11. Le 26 octobre 1383 (cf. H. Wallon, *Richard II*, épisode de la rivalité entre la France et l'Angleterre. Paris, Hachette, 1864, 2 vol. in-8°, t. I, p. 198).

12. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. XI, p. 87. — Au début de 1384, Joao Cabeca de Vaca, évêque de Coïmbre, était envoyé à Londres en ambassade (*Froissart*, éd. Luce, t. XI, p. XXIII, n. 1).

suivant sept cents lances et trois mille archers[1]. Mais, au moment de l'embarquement, l'amiral de France, Jean de Vienne, débarquait en Écosse.

Le roi de Castille, qui assiégeait alors Lisbonne, apprit les armements faits en Angleterre; il demanda des secours en France[2], et surtout en Béarn, où, en quatre jours, il obtint cent lances. Déjà de France étaient partis Jean de Rye[3], Bourguignon, Geoffroi Ricon, Breton, Geoffroi de Parthenay. Parmi les Béarnais qui s'armèrent, on remarquait le sire de Lignac[4], Pierre de Ker, Jean de Laspres, les sires de Bernech[5], Bertrand de Barège, le sire de Morlanne, Raimon d'Onzac, Jean Assalegie, Menaud de Serremia[6], Pierre de Sarraberre[7], Étienne de Balansun[8], Raimond de Coarraze[9], Pierre de Marquefave[10], Augerot de Lannemezan[11], Espagnolet d'Espagne[12], fils du sire d'Espagne, cousin de lignage et d'armes du comte de Foix. Ils se réunirent à Orthez avant leur départ; le comte, mécontent de leur décision, les fit inviter par Espan du Lion et Pierre de

1. Précédemment. Froissart a évalué ces forces à deux cents lances et quatre mille archers (*Froissart*, éd. Luce, t. XI, p. 89).

2. Cette ambassade avait été envoyée le 26 février 1385 de Burgos.

3. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VIII, p. LXIX, n. 3. — Sur ce personnage, voir un article du marquis Terrier de Lorray, dans *Mémoires de l'Académie des sciences de Besançon*, t. CXXXVII (1889-1890), p. 150-169; et G. Daumet, *Jean de Rye au siège d'Algesiras*, dans *Bulletin hispanique de la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux*, t. XII (1910), p. 265-274; — et *id.*, *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIV^e^ et au XV^e^ siècle*, dans *Bibliothèque de l'École pratique des Hautes-Études*, fasc. CXVIII. Paris, Bouillon, 1898, in-8°, p. 47, et Lopez de Ayala, p. 201.

4. Basses-Pyrénées, arr. Orthez, cant. Arthez, comm. Casteide-Cami.

5. Ariège, arr. Saint-Girons, cant. Saint-Lizier, comm. Taurignan.

6. Basses-Pyrénées, arr. Orthez, cant. Navarrenx, comm. Bugnein. — Le seigneur de « Serre Mia » figure en 1376 dans les rôles de l'armée de Gaston Phœbus (Raymond, *ouvr. cité*, p. 35).

7. Basses-Pyrénées, arr. Orthez, cant. et comm. Salies-de-Béarn.

8. Basses-Pyrénées, arr. et cant. Orthez.

9. Basses-Pyrénées, arr. Pau, cant. Clarac. — Raimon-Garcia figure, en 1376, dans les rôles de l'armée de Gaston Phœbus (Raymond, *ouvr. cité*, p. 16).

10. Haute-Garonne, arr. Muret, cant. Carbonne. — Arnaud de « Marcafava », damoiseau, vendait à Gaston Phœbus le 8 décembre 1386 des droits et rentes moyennant 200 francs d'or (Arch. Basses-Pyrénées, E. 392, fol. 156).

11. Peut-être Augerot de Lanne.

12. Second fils de Roger IV d'Espagne, seigneur de Montespan.

Gabaston; il tenta, vainement au reste, de les dissuader de partir. Ils couchèrent à Sauveterre, entrèrent en Biscaye et se dirigèrent vers Pampelune. P. 118 à 127, 352-353.

Depuis près d'un an, le roi de Castille assiégeait Lisbonne[1] quand, exaspérés des ravages commis par les Castillans et surtout par leurs alliés français[2], les habitants de Santarem[3] fermèrent les portes, s'emparèrent des deux forteresses et massacrèrent six cents Bretons. Geoffroi de Parthenay échappa, mais ne put reprendre la ville. Alors le roi de Castille envoya Renaut Limosin, maréchal de son ost, à Santarem avec deux cents lances; les portes ne furent ouvertes qu'à Limosin. Les habitants lui expliquèrent les raisons de leur conduite; informé, le roi de Castille les approuva, mais les Français en furent mécontents.

N'obtenant aucun succès devant Lisbonne, le roi de Castille, attendant les renforts gascons, revint à Santarem[4]; les portes lui en furent ouvertes. Il écouta les doléances des habitants contre les Bretons et se logea au château du Lion, où il demeura un mois. Il pensait, dans son découragement, se retirer vers Burgos ou la Galice, n'eût été l'arrivée des Bretons qui prirent sur lui un ascendant dont se froissèrent les Castillans[5]. P. 127 à 137, 354-355.

La semaine que le roi de Castille leva le siège de Lisbonne, trois grosses nefs anglaises entrèrent dans le port, chargées de de troupes rassemblées à Calais, Cherbourg, Brest, Mortagne-

1. Sur la durée de ce siège, voir plus haut, p. v, n. 12.

2. Froissart semble ici confondre les événements de 1384 et de 1385. Dès le début de 1384, le roi de Castille ordonna à ses troupes de ravager les terres des Portugais fidèles au maître d'Aviz (cf. Fernand Lopez, *ouvr. cité*, p. 177).

3. La ville de Santarem, où se retira la reine de Portugal Leonor après le meurtre d'Andeiro, fut ouverte par elle au roi de Castille; mais des dissentiments éclatèrent dès les premiers mois de 1384 entre la reine Leonor et Jean de Castille, qui échoua dans l'occupation qu'il tenta de Coïmbre, dont le frère et l'oncle de la reine étaient gouverneurs (Lopez de Ayala, p. 191); c'est à la suite de ces événements que Leonor fut reléguée au monastère de Tordesillas (Espagne, prov. Pontevedra) (*ibid.*, p. 192-193).

4. Le siège de Lisbonne fut levé avant le 3 septembre 1384 (Ballesteros y Beretta, *ouvr. cité*, t. III, p. 81), ayant duré quatre mois et vingt-sept jours. Le roi de Castille vint à Torres Vedras, puis à Santarem et de là retourna en Castille.

5. Voir plus loin, p. XLIV, n. 5.

sur-Mer[1], et que le sénéchal de Bordeaux, Jean Harpedenne, inquiet de leur concentration à Bordeaux, poussa à partir. Leurs capitaines étaient Nortbery, Mortebery, Huguenin de Hardeshull. Ils étaient au nombre de deux cents; le roi de Portugal se réjouit de leur arrivée, les fit dîner au Palais et loger dans la ville. Malgré ce secours, le roi était fort dépité de l'indifférence des Portugais à son égard. A la suite d'un conseil[2] auquel prirent part Joao Radigo, Jean Tête-d'Or, Nougès Navaret, transfuge castillan, le seigneur de Figuiera, Gomes de Gabeston, Ambroise et Pierre Coutinho, il décida d'avancer contre l'ennemi[3].

Il se mit en marche trois jours plus tard, un jeudi, et avança de deux lieues, campant près d'une petite rivière; le vendredi, il progressa encore de quatre lieues. Prévenu de cette marche le samedi, le roi de Castille[4] mit à la tête de ses troupes Renaud Limosin, et créa chevaliers : un Bourguignon, Guillaume de Montdigy, venu avec Jean de Rye; un Gascon, Bertrand de Barège; un Castillan, Pierre Ferrand de Medina, qu'il envoya reconnaître les positions de l'ennemi. Le corps principal de son armée comptait bien deux mille lances françaises et

1. C'est peut-être au rassemblement de ces troupes que fait allusion le pouvoir donné à Fernand, maître de Saint-Jean, et à Lourenço Fogaça par Richard II, le 28 juillet 1384, de réunir des hommes d'armes et des archers en Angleterre (*Rymer*, t. III, part. III, p. 169).

2. Beaucoup de Portugais demeuraient fidèles à Béatrice et au roi de Castille, maîtres de nombreuses places entre Douro et Minho, en Tras los Montes, en Vera (Lopez de Ayala, p. 197). Voir plus haut, p. v, et n. 7.

3. Toute la fin de 1384 et le début de 1385 furent remplis tant de conseils que de marches guerrières. Le roi de Castille, à la suite de son échec à Lisbonne, avait sollicité l'appui de la France (Lopez de Ayala, p. 201), et les Castillans avaient battu les Portugais à Torres Novas (Portugal, district Santarem); ces expéditions durèrent durant les premiers mois de 1385; finalement, le maître d'Aviz, devenu roi de Portugal et couronné en avril 1385, se décida, après la défaite des Castillans à Trancoso (Portugal, district de Guardia) (juillet 1385), à l'offensive; il passa par Villa Nova d'Ourem (Portugal, district de Santarem) le samedi 12 août 1385, et il se trouva le dimanche 13 à Porto de Mos (Portugal, district Leiria); le lundi 14 fut consacré au repos; d'ultimes négociations furent reprises, sans aucun résultat, entre Lopez de Ayala, Diego Alvarez Pereira et Nuño Alvarez Pereira (Lopez de Ayala, p. 227, et Duarte Nunez, p. 235).

4. Le roi de Castille, malade depuis quelque temps, semble avoir hésité à engager la bataille. Selon Lopez de Ayala (p. 230), il devait s'appuyer à un chevalier et pouvait à peine parler.

vingt mille Castillans montés[1]. De son côté, le roi de Portugal sut par ses éclaireurs que l'ennemi comptait trente mille chevaux. Ayant tenu conseil, on décida l'attaque[2].

Les armées se trouvaient près d'un gros village nommé Aljubarrota[3], où les Portugais avaient rassemblé leur ravitaillement; ayant, à un quart de lieue, avisé une motte environnée d'arbres et de buissons, où se trouvait une église, ils s'y retranchèrent, après avoir délibéré dans un conseil, où le roi prononça un discours belliqueux[4] et où il arma chevaliers soixante Anglais. P. 137 à 150, 355 à 357.

Malgré les avis des Castillans[5], le roi de Castille, estimant à dix mille le nombre des Portugais, suivit le conseil des auxiliaires français et de Renaut Limosin, qui voulaient engager de suite la bataille; il arma cent quarante chevaliers dont Roger d'Espagne, Bertrand de Barège, Pierre de Sarraberre, Pierre de Balansun, Guillaume de Ker, Auger Salenave, Pierre de

1. Froissart évalue le nombre des Castillans à vingt mille, dont deux mille lances françaises, gasconnes, béarnaises. Duarte Nuñez, d'après les documents de *Torre do Tumbo*, affirme qu'il y avait huit mille cavaliers castillans, six mille lances, deux mille coursiers, huit mille arbalétriers, quinze mille hommes à pied, soit en tout trente mille hommes. Quant aux Portugais, ils auraient compté dix-sept cents lances, huit cents arbalétriers, quatre mille fantassins et cavaliers, soit six mille cinq cents lances; parmi ces troupes on comptait peu de noblesse (*Ibid.*, p. 188).

2. La décision du roi de Portugal semble avoir été prise dès son départ de Villa Nova d'Ourem; le chroniqueur D. Nuñez laisse clairement entendre que le roi désirait ardemment la lutte; arrivé à Thomar (Portugal, district Santarem), il aurait sommé le roi de Castille d'évacuer le Portugal (p. 229 et suiv.). Il était nécessaire qu'il affrontât un combat; sinon, il n'aurait jamais pu rallier à sa cause la noblesse portugaise, favorable en grande majorité au roi de Castille.

3. Près d'Alcobaça (Portugal, district Leiria).

4. D. Nuñez (p. 250) raconte que le roi prononça une harangue enflammée pour inciter ses troupes à repousser les envahisseurs.

5. Cette allégation est en contradiction absolue avec celles des chroniqueurs castillans et portugais, qui tous sont d'accord pour affirmer les conseils de prudence donnés au roi de Castille par Jean de Rye (Lopez de Ayala, p. 232 et suiv.; D. Nuñez, p. 238-239). Le chevalier français et certains conseillers castillans déconseillèrent l'attaque, étant donné l'heure tardive et le mauvais état des troupes qui n'avaient pas mangé et étaient fatiguées. Ce furent de jeunes Castillans, tels d. Joam Alfonso, comte de Majorca, d. Diego Gomez Sarmiento, qui par leur insistance décidèrent le roi à engager le combat (Lopez de Ayala, *loc. cit.*; D. Nuñez, p. 239). — Fernand Lopez insiste au contraire sur le bon état des Castillans et la mauvaise ordonnance des Portugais (p. 196).

Baigts, Geoffroi de Parthenay, Guillaume de Montdigy; Jean de Rye déploya la bannière royale; le sire de Lignac et autres étrangers obtinrent de former la première bataille, les Castillans formant celle du roi[1]. P. 151 à 156, 357-358.

La rencontre eut lieu un jour clair, chaud et serein. Les Français et les Castillans attaquèrent tardivement les retranchements portugais[2]; mais grâce à l'action des archers anglais[3], le sire de Lignac fut fait prisonnier; Jean de Rye, Geoffroi Ricon, Geoffroi de Parthenay eurent leurs chevaux tués. Les Castillans se soucièrent peu de secourir les Français; aussi Portugais et Anglais prirent-ils mille chevaliers et écuyers. Le roi les excitait, monté sur un cheval paré de ses armoiries et bannière déployée devant lui[4]. P. 156 à 160, 358 à 360.

Cependant, au coucher du soleil, les Castillans, en voyant la défaite des Français et se rendant compte du danger, s'ébranlèrent et pressèrent le pas, à grand son de trompe. A leur approche, Portugais et Anglais mirent à mort leurs prisonniers. Leurs éclaireurs leur rapportèrent que vingt mille ennemis s'avançaient avec Pierre de Ker, Jean de Laspres, les sires de Bernech, des Bordes, Bertrand de Barège, le sire de Morlanne, Raimond d'Onzac, Jean Assalegie, Menaut de Serramia, Pierre de Sarraberre, Étienne de Balansun, Raimond de Coarraze,

1. Les détails les plus circonstanciés de cette bataille sont ceux fournis par D. Nuñez (p. 241 à 255). Les Castillans avaient formé une première aile double d'avant-garde forte de seize cents lances, commandée par le maître d'Alcantara et le maître de Calatrava, et comprenant les Gascons; à la première aile se trouvait le fils du marquis de Villena, premier connétable de Castille, Diego Furtado, fils de Pedro Gonçalves de Mendoça, avec la bannière royale aux armes de Castille et de Portugal; une autre aile d'avant-garde rassemblait les nombreux Portugais fidèles au roi de Castille. L'arrière-garde était formée de trois mille lances de grands seigneurs castillans.

2. L'armée portugaise s'était établie dans un champ de bruyères, avec deux petites ailes; le connétable était à l'avant-garde avec l'étendard royal; l'aile gauche contenait six cents lances avec les étrangers et les auxiliaires anglais; l'aile droite était commandée par Ruy Mendez de Vasconcellos. En arrière et en soutien se trouvaient les archers à pied (D. Nuñez, *loc. cit.*).

3. Les deux ailes castillanes ne purent, comme l'avait prévu Jean de Rye, appuyer l'avant-garde; un vallon qui se trouvait devant elles les arrêta, et elles s'y écrasèrent, tandis que les ailes ennemies mettaient en déroute l'avant-garde (Lopez de Ayala, p. 233-234).

4. Le roi de Portugal se battit, hache à la main.

Pierre de Havefane, et trois cents écuyers de Béarn, sans compter Jean de Rye, Geoffroi Ricon, Geoffroi de Parthenay.

Le soleil déclinait quand le choc eut lieu. Les Castillans, selon leur coutume, attaquèrent vivement, mais se découragèrent facilement[1]. Nombre d'entre eux périrent : don Gomez Mondich Manrique, Diego Perez Sarmiento, don Perez Sarmiento, « Manrique de Verseaux », le grand maître de Calatrava et son frère Diego Mores, Pierre Gonssart de Mondesque, don Ferrand de Valconcellos, don Pierre Gonssart de Séville, don Juan Rodigo de Hoies, le grand maître de Saint-Jacques, Rodrigue de La Roselle et soixante-dix barons castillans. Cette bataille eut lieu le 15 août 1385. Voyant la bataille perdue, et sur le conseil qu'on lui donna, le roi de Castille monta sur un cheval frais[2] et s'enfuit par Santarem. Un de ses chevaliers, Martin Harens, chargé de porter son bacinet orné de pierreries et estimé vingt mille francs, le mit dans un écrin et s'en fut vers Villalpando.

La victoire fut éclatante pour les Portugais : plus de cinq cents chevaliers périrent, et autant d'écuyers, et sept mille hommes[3]. Le dimanche[4], le roi fit courir les champs par douze chevaucheurs, qui annoncèrent la fuite de l'ennemi. On revint alors au village d'Aljubarrota, puis on se dirigea vers Lisbonne[5], où le roi entra le mardi, au milieu des acclamations et au son des cloches. Cette victoire le rendit maître du Portugal.

1. Le choc eut lieu entre les avant-gardes; la première avant-garde castillane fut repoussée; mais, d'autre part, l'avant-garde commandée par le connétable de Portugal fléchit et l'étendard de Portugal tomba au cours de la lutte.

2. Le roi de Castille qui était porté dans une litière fut, quasiment de force, mis sur une mule; il arriva à Santarem le soir même; de là, il descendit le Tage pour rejoindre la flotte et gagna par mer Séville (Lopez de Ayala, p. 235; D. Nuñez, p. 256-257).

3. D. Nuñez (p. 260) évalue les pertes à 10,000 morts et 1,000 prisonniers pour les Castillans; 2,000 Portugais et 600 Anglais auraient péri. — D'après lui, et contrairement au dire de Froissart, il y aurait eu de nombreux prisonniers (D. Nuñez, *ibid.*).

4. La bataille eut lieu le mardi 15 août 1385. Le roi de Portugal serait demeuré trois jours au camp; l'odeur pestilentielle qui se dégageait des cadavres l'obligea à se retirer, non cependant sans les avoir préalablement fait enterrer à Altobaça.

5. Le roi de Portugal fit route vers Santarem et récompensa ceux des Portugais qui lui étaient demeurés fidèles. Le connétable fut créé comte d'Ourem, et reçut en outre de nombreuses autres terres : Villaviciosa, Evora, Estremoz, Almada, etc. (cf. D. Nuñez, p. 277).

Le roi de Castille, maudissant sa mauvaise fortune et les morts demeurés sur le champ de bataille, se retira à Santarem; il connut le dimanche l'étendue du désastre et fit chercher les morts. Trois jours après, Martin Harens rapporta le bacinet royal; on licencia ses gens d'armes. Des trêves furent conclues de la Saint-Michel au mois de mai suivant[1]. Les morts furent ensevelis tant à Aljubarrota que dans les églises voisines. P. 160 à 170, 360 à 362.

A la cour de Gaston Phœbus, on racontait que le comte avait connu cette bataille alors que la nouvelle n'en parvint que dix jours après; on supposait qu'il avait à son service un esprit familier comme celui qui renseignait Raimond de Coarraze, jusqu'au jour où la curiosité de ce seigneur le fit disparaître. P. 170 à 181, 362 à 364.

CHAPITRE VII.

1386. SIÈGE DE BREST PAR LE CONNÉTABLE DE CLISSON. — 1384-1385. CAMPAGNE DE GAUCHER DE PASSAC CONTRE LES ROUTIERS EN TOULOUSAIN, EN ROUERGUE ET EN BIGORRE : PRISE DE SAINT-CIRQ, LA BOUFFIE, PECHPEYROUX, CURVALE, JUILLAN, CIEUTAT DE NAVARRET, OST. — 1386. SIÈGE DE BOUTEVILLE. — ÉNUMÉRATION DES PLACES FORTES DE LA GARONNE ET DE LA DORDOGNE. ATTITUDE DES SEIGNEURS GASCONS (§§ 48 à 58).

A l'époque de ces événements, le connétable de Clisson résolut de chasser les Anglais de Brest[2], le comte de Bretagne ne

1. Les écrivains espagnols et portugais ne font pas allusion à ces trêves, mais parlent au contraire des tentatives portugaises contre l'ennemi. D'après Fernand Lopez, le connétable de Portugal ayant réuni 1,000 lances à Evora arriva à Badajoz le 2 octobre et le 3 à Almendral; de là il marcha vers Seria, et rencontra les Castillans au passage de la Guadiana vers Valverde (D. Nuñez, p. 281 et suiv.).

2. Sur ce siège, voir plus loin, p. LXXV. — Brest était occupé par les Anglais depuis le 5 avril 1378, date à laquelle le duc de Bretagne le leur avait livré pour la durée de la guerre (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IX, p. XLVII, n. 2). En 1386, le duc de Bretagne mit le siège devant la ville, et Jean de Malestroit, le 22 juin, fit construire un nouveau fort (cf. J.-L. Danvin, *Essais topographiques, statistiques et économiques sur la ville, le château, le port et la rade de Brest*. Brest, 1873, in-32, p. 12-15).

voulant pas ou ne pouvant pas, malgré les objurgations du roi de France et de ses oncles, faire cette entreprise. Le connétable chargea de ce soin le sire de Malestroit[1], le vicomte de La Bellière[2], Morfouace[3], le sire de La Roche-Derrien[4], qui élevèrent une bastille devant la place et la bloquèrent. P. 181 à 183, 364.

En même temps, un chevalier de Berri, Gaucher de Passac[5], se tenait dans le Toulousain. Avant son arrivée, le sénéchal de Toulouse, Hugues de Froideville, et le sénéchal de Carcassonne, Roger d'Espagne, avaient averti le conseil du roi de l'état du pays. En effet, sur les frontières du Toulousain et du Rouergue, des compagnons venus de Lourdes et de Castelculier se tenaient sous Saint-Cirq[6], Saint-Paul-la-Bouflie[7], Pechpeyroux[8], Curvale[9], Le Mesnil[10], Roque-d'Arifat[11], Sainte-Dode[12], Navaret[13], et bloquaient ainsi Toulouse. Leur chef était un Basque, Espa-

1. Jean de Malestroit, fils aîné de Jean de Châteaugiron, épousa Marguerite de Loheac, fille de Jean de Loheac et de Béatrice de Craon. Il mourut en 1394 (cf. A. de Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons de Bretagne*. Paris, N. Buon, 1620, in-fol., p. 183).

2. Jean Raguenel, vicomte de La Bellière, fils de Guillaume Raguenel et de Jeanne de Montfort (*Ibid.*, p. 416).

3. Voir *Froissart*, éd. Luce, t. IX, p. I, n. 3. — Le 24 juillet 1379, il donnait quittance à Jean Le Flament de 165 francs pour ses gages et de dix écuyers servant sous les ordres de Raoul de Beauchamp, capitaine de Saint-Malo (Bibl. nat., Clairambault, vol. LXXIV, n° 6139).

4. Charles de Dinan († 1418), époux de Jeanne d'Ancenis et de Jeanne de Beaumont, cousin et héritier de Louise de Dinan, femme de Gui de Laval († 1383).

5. Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. X, p. XXI, n. 4. — En 1386, il était capitaine des gardes du roi (Bibl. nat., Pièces orig. 2209. Passac, n°s 8, 9).

6. Tarn-et-Garonne, arr. Montauban, cant. et comm. Caussade.

7. Lot, arr. Cahors, cant. Castelnau-de-Montratier.

8. Lot, arr. Cahors, cant. Castelnau-de-Montratier, comm. Cézac.

9. Tarn, arr. Albi, cant. Alban. — Les routiers l'occupaient encore en avril 1384; le 16 avril de cette année, le comte d'Armagnac avait reçu du viguier d'Albi des sommes destinées à payer les défenseurs de Curvale, afin qu'ils évacuassent la place (cf. Edmond Cabié, *Campagne de Gaucher de Passac contre les routiers du sud-ouest de la France*, 1384-1385; extrait de la *Revue du Tarn*, 1901. Albi, Nouguiès, 1901, in-8°, 27 p.).

10. Localité indéterminée.

11. Tarn, arr. Albi, cant. Réalmont, comm. Saint-Antonin. — Cette place était aux mains des routiers dès 1381 (Cabié, *ouvr. cité*, p. 25).

12. Localité indéterminée.

13. Cieutat (Hautes-Pyrénées, arr. et cant. Bagnères-de-Bigorre), jadis Cieutat de Navarret.

gnolet, qui échela le château de Curvale et qui, en étant maître, creusa un souterrain allant de la grand'salle, où l'entrée en était cachée par un dallage, jusqu'à la campagne. Cependant Raimond de Curvale s'entendit avec Espagnolet pour racheter son château, moyennant deux mille francs d'or. Mais, moins de quinze jours après, Espagnolet s'introduisit nuitamment dans le souterrain, déboucha vers minuit dans la salle, s'empara du château et du seigneur, à qui il en coûta encore deux mille francs pour recouvrer sa liberté.

Gaucher de Passac, réunissant ses troupes, fut rejoint par Roger d'Espagne, par le sénéchal de Rouergue[1] et celui de Toulouse. Ils avaient environ quatre cents lances et mille paviseurs et gros valets. Avec eux se trouvaient le fils du comte d'Astarac[2], le sire de Barbazan[3], Benoît de La Faignole et Guillaume Cauderon avec ses Bretons. Un jour ils arrivèrent devant Saint-Cirq, défendu par un Béarnais, le Bourc de Taillard[4]. Le jour suivant, la place fut prise d'assaut, la garnison massacrée, le château rendu à Raimond de Curvale. On assiégea ensuite le château de La Bouffie; Ernauton de Badefol[5], son capitaine, le défendit si courageusement que le sénéchal de Toulouse chargea un écuyer gascon, Guillaume « Lidiel » ou « Aludiel[6] », qui avait été compagnon d'Ernauton, de traiter de la reddition. Ernauton y consentit, à condition que lui et ses compagnons seraient conduits sains et saufs avec leurs bagages jusqu'à Lourdes. Ces conditions furent acceptées et le jour suivant ils partirent, accompagnés de Menaut de Sallenches, originaire des environs de Lourdes. La garde du château de La Bouffie fut confiée à Bertrand de Montesquieu[7].

On entreprit ensuite le siège de Pechpeyroux[8], défendu par

1. Arnaud de Landorre, de 1369 à 1374 et de 1380 à 1386.
2. Probablement Jean II qui succéda à Jean I^er^ vers 1395.
3. Menaut de Barbazan, fils de Thibaut.
4. Peut-être le Bourc de Taillac (Basses-Pyrénées, arr. Oloron, cant. Monein, comm. Abos), ou le Bourc de Galard (dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 909, n. 4).
5. Frère bâtard de Seguin de Badefol.
6. Peut-être Guillaume Aluder.
7. Peut-être bâtard d'Arsieu de Montesquiou et de Constance d'Andoins.
8. Ce château était peut-être encore occupé par les routiers en 1385 (cf. Cabié, *ouvr. cité*, p. 15).

Augerot et le Petit Meschin[1]. La place était très forte, et il y existait un souterrain d'une lieue de long, partant du château et aboutissant dans la campagne. Augerot proposa de s'enfuir par ce moyen, et un soir la garnison abandonna le château : une partie renonça à la vie d'aventures; d'autres, dont Augerot, allèrent en Périgord, à Montréal[2]. Trois jours plus tard, les assiégeants, qui avaient fait fabriquer un engin pour l'assaut, s'aperçurent que le château était vide. Le souterrain fut découvert, et le sénéchal de Toulouse raconta à Gaucher de Passac que tous les châteaux ayant appartenu à Renaud de Montauban possédaient semblables souterrains[3].

Une garnison mise à Pechpeyroux, on assiégea Curvale en Rabastens[4]. On essaya, sous la conduite de Raimond de Curvale, de pénétrer par le souterrain; mais les assiégés veillaient et bouchèrent le passage. On dut amener l'engin préparé pour La Bouffie et transporté ensuite devant Pechpeyroux. Parmi les assaillants se trouvaient les sénéchaux de Toulouse et de Carcassonne, le sire de Barbazan, Benoît de La Faignole, le sire de Bénac, le fils du comte d'Astarac, Raimond de l'Isle. Après un bel assaut, la place fut prise et les assiégés pendus. Le même sort fut subi par ceux qui tenaient Le Mesnil; aussi les défenseurs de « Roiz[5] » et de la Roque-d'Arifat évacuèrent-ils hâtivement ces places, où les remplacèrent des garnisons françaises. Le gros des troupes s'en alla se reposer pendant trois jours à Toulouse, puis repartit pour le Bigorre. A « Doz Julein[6] », le sénéchal de Nebouzan se joignit à l'armée, le siège dura quatre jours, et on dut traiter avec le capitaine, un Gascon venu de Lourdes, Bernier de Brunemotte. La garnison fut

1. Perrin de Savoie ou le Petit Meschin, de son nom Hellias Machin (Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. III, p. 290, n. 1). — Cf. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. XXI, n. 3; t. VII, p. XCIV, n. 3, et dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 790-791, 806.

2. Dordogne, arr. Bergerac, cant. Villamblard, comm. Issac.

3. Sur les souterrains-refuges, voy. A. Blanchet, *Les souterrains-refuges de France*. Paris, A. Picard, 1923, in-8°.

4. Le siège de Curvale aurait précédé et non suivi celui de Pechpeyroux (Cabié, *Campagne...*, p. 24). Le château fut confié à Ph. de Lautrec avant décembre 1384.

5. Localité indéterminée. D'après Cabié (*Campagne...*, p. 24) ce serait soit Rosieres (Tarn, arr. Albi, cant. Carmaux), occupé par les routiers de 1382 à 1384, soit Rassise (Tarn, arr. Albi, cant. et comm. Réalmont).

6. Probablement Juillan (Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Ossun).

conduite à Lourdes et la place détruite de fond en comble. Navaret fut ensuite attaqué, mais cette place, occupée depuis un an et demi par un parti venu de Lourdes, fut abandonnée par sa garnison et détruite, à la grande joie des habitants de Tarbes. Ost[1] fut investi, que défendait Guionnet de Morestun. Au bout de quinze jours, Gaucher de Passac, n'ayant pu se rendre maître que de la basse-cour, la grosse tour demeurant imprenable, leva le siège, licencia ses troupes à Tarbes et revint à Carcassonne.

Là, il reçut du roi l'ordre d'aller renforcer l'investissement de Bonteville[2] que tenait un Gascon, Guionnet de Sainte-Foix, à la nouvelle que le sénéchal anglais de Bordeaux s'apprêtait à secourir la place. Il partit avec soixante lances et cent arbalétriers, traversa la Bourgogne, l'Agenais et rejoignit à Bouteville les sénéchaux de La Rochelle[3], de Périgord[4], d'Agenais[5]. P. 183 à 203, 364 à 369.

Le nombre des cités, villes et châteaux de France est surprenant. De Toulouse à Bordeaux ce sont Langoiran[6], Rioms[7], Cadillac[8], Langon[9], Saint-Macaire[10], Castets-en-Dorthe[11], Cau-

1. Hautes-Pyrénées, arr. et cant. Argelès, comm. Ayzac-Ost.

2. Charente, arr. Cognac, cant. Châteauneuf-sur-Charente. — Bouteville, reconquise en 1379, retomba bientôt au pouvoir des Anglais qui l'occupaient dès 1385 (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IX, p. LXII, n. 3). En 1385, le duc de Bourbon tenta sans succès de reprendre Bouteville. Le siège de cette place eut lieu en 1386. Louis de Sancerre, lieutenant du roi en Guyenne, fut chargé de cette récupération avec Gaucher de Passac; la place était défendue par Jean de Sainte-Foi. Elle fut investie en octobre; mais l'intervention de Jean Harpedenne fit lever le siège (cf. Paul Guérin, *Recueil de documents concernant le Poitou*, contenus dans les registres de la chancellerie de France, t. V (1376-1390), dans *Archives historiques du Poitou*, t. XXI (1891). Poitiers, Oudin, p. 254, n. 2, p. 280, n. 2, p. 396, n.). — Denys d'Aussy, *La Saintonge pendant la guerre de Cent ans (1372-1453)*. La Rochelle, Noël Texier, 1894, in-8°, p. 14, date ce siège de 1387.

3. Guillaume de Naillac.

4. Pierre de Mornay.

5. En 1375, le sénéchal d'Agenais pour le roi de France était Bernard d'Armagnac; en 1389, Kerve de La Mennevin.

6. Gironde, arr. Bordeaux, cant. Cadillac.

7. Ibid.

8. Gironde, arr. Bordeaux.

9. Gironde.

10. Gironde, arr. La Réole.

11. Gironde, arr. Bazas, cant. Langon.

drot[1], Gironde[2], La Réole[3], Meilhan[4], Sainte-Bazeille[5], Marmande[6], Caumont-sur-Garonne[7], Tonneins[8], Le Mas-d'Agenais[9], Monheurt[10], Aiguillon[11], Thouars[12], Port-Sainte-Marie[13], Clermont-Dessous[14], Agen[15], Auvillars[16], Castel-Sarrasin[17], Verdun-sur-Garonne[18], Bellemotte[19]; d'autre part, le long de la Dordogne on trouve Bourg-sur-Gironde[20], Fronsac[21], Libourne[22], Saint-Émilion[23], Castillon-sur-Dordogne[24], La Mothe-Saint-Maixent[25], Montravel[26], Sainte-Foi-la-Grande[27], Bergerac[28], « Monthuli »[29], Noirmont[30], « Castel-Terré »[31].

Les Gascons ont le tempérament changeant; Charles V les attira, entre autres le comte d'Armagnac et le sire d'Albret; les Anglais au contraire les écartaient par leur orgueil. Le sire

1. Gironde, arr. La Réole, cant. Saint-Macaire.
2. Gironde, arr. et cant. La Réole.
3. Gironde.
4. Lot-et-Garonne, arr. Marmande.
5. Lot-et-Garonne, arr. et cant. Marmande.
6. Lot-et-Garonne.
7. Lot-et-Garonne, arr. Marmande, cant. Le Mas-d'Agenais.
8. Lot-et-Garonne, arr. Marmande.
9. Lot-et-Garonne, arr. Marmande.
10. Lot-et-Garonne, arr. Nérac, cant. Damazan.
11. Lot-et-Garonne, arr. Agen, cant. Port-Sainte-Marie.
12. Lot-et-Garonne, arr. Nérac, cant. Lavardac.
13. Lot-et-Garonne, arr. Agen.
14. Lot-et-Garonne, arr. Agen, cant. Port-Sainte-Marie.
15. Lot-et-Garonne.
16. Tarn-et-Garonne, arr. Moissac.
17. Tarn-et-Garonne.
18. Tarn-et-Garonne, arr. Castelsarrasin.
19. Auj. Beauville (Tarn-et-Garonne, arr. Castelsarrasin, cant. et comm. Verdun-sur-Garonne).
20. Gironde, arr. Blaye.
21. Gironde, arr. Libourne.
22. Gironde.
23. Gironde, arr. et cant. Libourne.
24. Gironde, arr. Libourne.
25. Auj. La Mothe-Montravel (Dordogne, arr. Bergerac, cant. Velines).
26. Dordogne, arr. Bergerac, cant. Velines.
27. Gironde, arr. Libourne.
28. Dordogne.
29. Peut-être Monteuq (Dordogne, arr. et cant. Bergerac, comm. Saint-Laurent-des-Vignes).
30. Lieu indéterminé.
31. Id.

d'Albret épousa une sœur[1] de la reine de France; cependant un jour, à Paris, Froissart lui entendit dire, mi-sérieux, mi-plaisant, qu'il regrettait le temps où il était Anglais et où il faisait de belles prises sur les riches marchands de Toulouse, Condom, La Réole et Bergerac. De son côté, le sire de Mussidan[2], qui avait traité de son ralliement avec le duc d'Anjou, avait promis d'être Français et était venu à Paris auprès du roi; cependant il partit sans prendre congé, bien que reçu avec ferveur, et, retourné chez lui, redevint Anglais. Ce fut également la conduite que tinrent les seigneurs de Rauzan[3], de Duras[4] et de Langoiran[5]. P. 203 à 206, 369-370.

CHAPITRE VIII.

1382. ARRIVÉE DU ROI D'ARMÉNIE EN EUROPE. NOUVELLES DES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT : CONQUÊTES DU ROI PIERRE Ier DE CHYPRE (1361-1364); CROISADE DU COMTE AMÉ VI DE SAVOIE (1366); PUISSANCE DES TURCS ET D'AMURAT. — 1385-1387. ATTITUDE D'OTTON DE BRUNSWICK DANS LE GRAND SCHISME. — 1390. ÉTAT LAMENTABLE DE LA CHRÉTIENTÉ. APOLOGUE DU FRÈRE JEAN DE ROQUETAILLADE (1349-1360) (§§ 59 à 69).

En ce temps, le roi Léon d'Arménie[6], chassé de son royaume

1. Marguerite de Bourbon, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, et sœur de Jeanne de Bourbon, femme de Charles VI.

2. Raimond de Montaut (*Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. LVI, n. 3; t. VII, p. LXX, n. 2; t. IX, p. LXI, n. 3; Labrone, *Le livre de vie*. Bordeaux et Paris, Gounouilhou, 1891, grand in-8°, p. 247-310). — Mussidan (Dordogne, arr. Ribérac).

3. Guillaume Aramon de Madailhan. — Sur ce personnage, voy. Drouyn, *La Guyenne militaire*, t. I, p. 84; R. Delachenal, *Chronique de Jean II et de Charles V*, t. II, p. 191; *Froissart*, éd. Luce, t. IX, p. XXV, n. 1. — Rauzan (Gironde, arr. Libourne, cant. Pujol).

4. Guillaume de Durfort (cf. *Froissart*, éd. Luce, t. IX, p. XXV, n. 1). — Duras (Lot-et-Garonne, arr. et cant. Marmande).

5. Bérard d'Albret prêta serment de fidélité à Charles V le 12 septembre 1377 et il demeura depuis lors fidèle au parti français (cf. Drouyn, *ouvr. cité*, t. II, p. 8; *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. LVI, n. 3; t. IX, p. XXIII, n. 5).

6. Léon V (1355-1390) fut fait prisonnier par l'émir d'Alep et enfermé au Caire en juillet 1375; il obtint sa liberté grâce au pape Clément VII et

où il lui restait une seule place, Gorhigos[1], occupée par les Génois, vint en France[2]. Dans les régions de Méditerranée orientale, le commerce génois l'emportait sur celui de Venise; les Génois, en effet, occupaient Chypre, Rhodes, Chio, les côtes jusqu'en Turquie, Péra, en face de Constantinople, et Samsoum. Sans eux, les mécréants auraient poussé leurs courses jusqu'à Gaëte, Naples, Corneto et même jusqu'à Rome. Et si le roi de Chypre, Pierre de Lusignan, qui enleva Adalia[3] et Alexandrie[4], n'avait pas été assassiné par son frère Jacques[5], il aurait pu résister aux Turcs. Pour venger sa mort, les Génois s'emparèrent de Famagouste[6] et firent prisonnier Jacques de Lusignan[7], puis firent couronner Pierre II[8], qui mourut bientôt[9]. Froissart sut à la cour du comte de Foix, en 1388, de la bouche d'un chevalier béarnais, le seigneur de Balansun, que

au roi de Castille le 7 octobre 1382. Il partit pour l'Europe, visita les deux papes Urbain VI et Clément VII (cf. N. Valois, *ouvr. cité*, t. II, p. 221-222) et le duc d'Anjou, puis vint en Castille, où le roi Jean Ier lui donna les seigneuries de Madrid, Villareal et Andujar (Jorga, *ouvr. cité*, p. 462).

1. Anj. Kyrkalesi (Turquie, vilayet d'Alexandrie-Aroas). Cette place tomba aux mains de Pierre de Lusignan en 1361 (Jorga, *ouvr. cité*, p. 112; Mas-Latrie, *Des relations politiques et économiques de l'Asie Mineure avec l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VI, p. 491; et Joseph Delaville le Roulx, *La France en Orient*, t. I, p. 119). — Dès 1381, le roi d'Arménie avait envoyé en Europe son gendre Schaham, comte de Gorhigos (N. Valois, *ouvr. cité*, t. II, p. 221, n. 5).

2. Sur ce séjour, cf. Jorga, *ouvr. cité*, p. 152.

3. Anj. Satalie (Turquie, vilayet Koniah, ch.-l. du sandjak de Teké); cette ville fut prise par Pierre Ier le 24 août 1361 (Jorga, *ouvr. cité*, p. 123).

4. 10 octobre 1365 (*Ibid.*, p. 295).

5. Pierre Ier fut assassiné par son frère Jacques, prince d'Antioche, à Nicosie, dans la nuit du 16 au 17 janvier 1369 (*Ibid.*, p. 385-390; et H. Moranvillé, *Chronographia*, t. II, p. 301).

6. Famagouste (île de Chypre) fut occupée en octobre 1373, à la suite d'incidents et d'assassinats commis par des Vénitiens et des Chypriotes contre des Génois, lors du couronnement du roi Pierre II (Jorga, *ouvr. cité*, p. 409-410).

7. Jean de Lusignan, frère de Pierre Ier, avait été proclamé régent durant la minorité de Pierre II (Jorga, *ouvr. cité*, p. 391); sur sa culpabilité dans le meurtre de son frère, voy. *Ibid.*, p. 394, n. 5.

8. En octobre 1373. Il épousa Valentine Visconti, fille de Barnabo Visconti, seigneur de Milan.

9. En octobre 1382.

Jacques de Lusignan avait succédé à Pierre II, mais sans pouvoir savoir de quelle manière. P. 206 à 211, 370-371.

Le roi d'Arménie donna divers renseignements sur le Khan de Tartarie[1], les Turcs, le soudan de Babylone, l'empereur de Constantinople. On lui demanda les résultats de la campagne du comte Amé VI de Savoie[2]. Le comte de Savoie prit Gallipoli sur les Infidèles[3], mais cette place fut perdue après la mort de Pierre de Lusignan[4]. L'empereur de Constantinople était, du reste, à la discrétion des Turcs, qui plaisantaient sur les divisions du monde chrétien. Le plus puissant de ces princes était Amurat, âgé de soixante ans[5], et dont le père avait quatre-vingts ans[6].

Amurat, qui aimait les Français, était redouté du Khan de Tartarie, et le roi d'Arménie regrettait que son royaume n'eût pas été conquis par lui plutôt que par les Tartares[7], car il serait demeuré en paix, comme le sont les chrétiens soumis à Amurat, tels les seigneurs de Satalie[8], de La Palati[9], de Hauteloge[10]. Il raconta, à ce sujet, la campagne entreprise par Amurat, après la mort du roi Frédéric de Hongrie[11]; établi dans la plaine de Satalie, entre La Palati et Hauteloge, Amurat somma le comte de Nazara, dont les terres s'étendent entre les montagnes de

1. Probablement Tamerlan.

2. Amé VI ou le comte Vert (1343 † 1383) prit la croix à Avignon le vendredi saint 1363 et partit de Venise le 20 juin 1366. Sur cette expédition, cf. Delaville le Roulx, *ouvr. cité*, t. I, p. 141-158.

3. Gallipoli fut enlevé par Amé VI entre le 17 et le 23 août 1366 (Delaville le Roulx, *ouvr. cité*, t. I, p. 151).

4. Gallipoli demeura aux mains de l'empereur de Constantinople (Jorga, *ouvr. cité*, p. 336).

5. Amurat ou Murad Bey était né en 1319. Il périt à la bataille de Kossovo en 1389.

6. Orkhan mourut en 1360, à l'âge de soixante-quinze ans.

7. Avec Tamerlan.

8. Cette principauté avait comme émir Tacca, qui y rentra en 1373 (Jorga, *ouvr. cité*, p. 410).

9. Palatscha, à deux lieues et demie dans les terres, sur la rive gauche du Méandre, au nord-ouest du lac Bafti. Voir à son sujet L. de Mas-Latrie, *Commerce d'Éphèse et de Milet au Moyen Age*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXV (1864), p. 219-232.

10. Altologo ou Ayasolouk (*Ibid.*). Cette place fut soumise par Pierre Ier après la prise de Satalie (Jorga, *ouvr. cité*, p. 52, n. 3).

11. On ne saurait identifier ce personnage. Le roi de Hongrie régnant à l'époque d'Amurat était Louis le Grand, de 1342 à 1382.

Malkabée et de Robée, de se soumettre[1]. Le comte refusa, mit les défilés en état de défense; l'armée d'Amurat fut écrasée, et ce prince dut renoncer à ses projets, bien que surveillant toujours la Hongrie.

La cour de France et le roi Charles VI étaient vivement intéressés par ces récits[2]; le roi projeta d'aider le roi d'Arménie; en attendant, il lui donna six mille francs d'or de pension annuelle[3], mille francs pour ses premiers besoins, et la jouissance de la noble maison de Saint-Ouen[4]. P. 211-224, 371-372.

A cette époque, Otton de Brunswick vint à Avignon pour obtenir des subsides du pape Clément VII, comme ayant combattu contre Urbain VI[5]. Le trésor pontifical étant vide, on ne

1. Ce passage de Froissart est incompréhensible. Si l'on admet l'identification précédemment faite de Satalie avec Adalia, de Palati avec Palatska, de Hauteloge avec Ayasolouk, on ne saurait les situer vers la Hongrie. Buchon (éd. Froissart, dans *Panthéon littéraire*, t. II, p. 453, n. 1, et p. 454, n. 1) identifie très dubitativement le comte de Nazara avec Lazare, roi de Serbie, la Palati avec la Valachie, Malcabée et Robée avec la Moldavie et la Bessarabie. Les événements racontés par le roi d'Arménie sont antérieurs à son arrivée en Europe. Se rapportent-ils à la victoire des Serbes en 1387, où vingt mille Ottomans demeurèrent sur le champ de bataille ou à la victoire remportée par les chrétiens entre Smyrne et Hauteloge en 1347? (Jorga, *ouvr. cité*, p. 52). Peut-être peut-on envisager une confusion et un mélange des deux faits.

2. Le roi d'Arménie arriva à Paris le 30 juin 1384 (Moranvillé, *Chronographia...*, t. III, p. 64). Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 324) dit que Charles VI envoya des officiers de sa maison au-devant de lui et le reçut à son conseil.

3. Le 9 décembre 1384, le roi d'Arménie donnait quittance à Jean Chanteprime de cinq cents francs, reçus de pension mensuelle pour le mois de novembre, à partir de la Toussaint 1384 (Bibl. nat., Clairambault, VI, n° 269). De son côté, le duc de Bourgogne lui remettait en don 1,000 francs le 31 octobre 1384 (Arch. départ. de la Côte-d'Or, B. 1463, fol. 124). En 1388, le roi d'Arménie recevait encore des harnais en don (Douët d'Arcq, *Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIV^e^ et XV^e^ siècles*, dans *Société de l'Histoire de France*, p. 242).

4. Pannier, *La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile*, d'après les documents originaux. Paris, 1872, in-8°, p. 159.

5. Otton de Brunswick avait épousé la reine Jeanne I^re^ de Naples en 1376 et avait été fait prisonnier par Charles de Durazzo. Libéré, il s'était mis au service de Louis d'Anjou. Le 31 mars 1385, Clément VII lui avait fait don de 6,000 florins et lui avait accordé une pension mensuelle de 500 francs, payable moitié par le pape, moitié par Marie de Bretagne, veuve de Louis I^er^ d'Anjou (N. Valois, *ouvr. cité*, t. II, p. 120, et H. Moranvillé, *Journal de Jean Le Fèvre*, t. I, p. 222); de nouvelles

put lui donner que mille francs. Mécontent, il garda la neutralité entre Marguerite de Durazzo, qui se trouvait à Gaëte[1], et Louis d'Anjou; il ne savait à quel parti se rallier. C'est alors que le sire de Montjoie[2], un chevalier de Rhodes, nommé Tabbart[3], et Bernardon de La Salle[4] tinrent Urbain VI enfermé à Pérouse. Bernardon courut à Avignon obtenir vingt mille francs, grâce auxquels il se faisait fort de s'emparer du pape de Rome[5]; mais il ne les put avoir[6]. Tels furent les renseignements donnés à Froissart par un capitaine allemand nommé le comte Conrad.

La religion était alors en bien triste état. Seul parmi les princes que connut le chroniqueur, le comte de Foix avait une intelligence supérieure, qui lui épargna les erreurs des autres seigneurs qui ne seraient que des bêtes, si le clergé ne les conduisait. Charles V, suivant l'avis de la majorité du clergé de France, s'était rallié à Clément VII: en raison des alliances politiques, les rois de Castille et d'Écosse suivirent son exemple, tandis que, pour les mêmes motifs, le parti contraire a été adopté par les rois d'Angleterre et de Portugal; de même, le comte de Flandre, l'empereur et le roi de Hongrie reconnurent Urbain VI.

Écrivant ces détails, Froissart se rappelle qu'étant dans sa jeunesse à Avignon, on y tenait emprisonné, sous le règne

sommes lui furent payées en juin 1386 (N. Valois, *ouvr. cité*, t. II, p. 121, n. 1).

1. Otton de Brunswick entra à Naples, d'où s'enfuit Marguerite de Durazzo le 7 juillet 1387; il arbora l'étendard de Louis II d'Anjou et avec lui, il est vrai, celui du pape Urbain VI (*Ibid.*, t. II, p. 123).

2. Louis de Montjoie, Franc-Comtois, était entré dès 1378 au service de Clément VII (cf., à son sujet, N. Valois, *ouvr. cité*, t. I, p. 163, 166, 170 à 173, 177; t. II, p. 44, 57, 74, 143, 441-444).

3. Ce personnage se nommait Aymard Broutin; il était Dauphinois, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Poët-Laval (N. Valois, *ouvr. cité*, t. III, p. 616-623).

4. Cf. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 108-171.

5. Le 23 septembre 1387, Urbain VI, après la défaite de ses troupes près d'Orvieto en juin précédent, quitta Lucques et arriva à Pérouse, où il eut à se défendre contre les troupes de Bernardon de La Salle (N. Valois, *ouvr. cité*, t. II, p. 131). Cf. également Durrieu, *ouvr. cité*, p. 155, n. 2, et p. 162.

6. D'après Durrieu (*ouvr. cité*), il ne semble pas que Bernardon de La Salle soit revenu en France de 1386 à 1390.

d'Innocent VI[1], un frère Jean de Roquetaillade[2] qu'il vit; il rapporta un apologue raconté par ce religieux au cardinal d'Ostie, ancien évêque d'Arras[3], et au cardinal d'Auxerre[4]. P. 224 à 232, 372-373.

CHAPITRE IX.

1390. VOYAGE DE FROISSART A MIDDELBOURG, RECIT PAR JOAO FERNANDEZ PACHECO DES ÉVÉNEMENTS DE PORTUGAL : AMBASSADE DE JOAO LOURENÇO FOGAÇA ET DU GRAND MAÎTRE DE SAINT-JACQUES EN ANGLETERRE (*fin* 1385). LE DUC DE LANCASTRE SE FAIT RACONTER PAR FOGAÇA LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA MORT DU ROI FERDINAND JUSQU'A LA BATAILLE DE VALVERDE DE MERIDA (*octobre* 1383-*octobre* 1385) (§§ 70 à 96).

Froissart revient au récit des événements portugais. Les villes de ce royaume avaient, on le sait, choisi pour roi Jean, maître de l'ordre d'Aviz, frère bâtard du roi Ferdinand, tandis que la majorité de la noblesse se ralliait, au contraire, à la reine de Castille, fille de Ferdinand, bien qu'elle fût plus que bâtarde. Les Castillans, au reste, blessèrent l'orgueil portugais, et le maître d'Aviz avait une grande influence en Portugal, ce dont le roi Ferdinand ne se doutait pas[5]. Le comte de

1. 1352 † 1362.

2. Jean de Roquetaillade, originaire de Marcolès (Cantal, cant. Saint-Mamet-la-Salvetat), ne saurait être rattaché ni aux Roquetaillade de Rouergue, ni aux Beaumont-Roquetaillade de la vicomte du Turenne (cf. Jeanne Odier, *Jean de Roquetaillade, moine franciscain du XIV^e^ siècle, sa vie, ses œuvres*, dans *Positions des thèses... pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, 1925, p. 79). — Entré aux Frères Mineurs en 1332, il fut à diverses reprises emprisonné de 1344 à 1349 à Figeac, Martel, Brive, Donnazac, Saint-Junien, Cahors, Saint-Antonin, Toulouse et Rieux; il fut, le 17 août 1347, conduit à Avignon, et comparut en consistoire public le 2 octobre; son procès fut instruit alors qu'il était détenu dans la prison pontificale du Soudan, où il composa de nombreux ouvrages. Interrogé par les cardinaux vers Noël 1350, il fut, vers 1360, incarcéré à Bagnols-sur-Cèze (cf. *Chronique de Jean le Bel*, éd. J. Viard et Eug. Déprez, dans *Société de l'Histoire de France*, t. II, p. 273-274; *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 493-495, et éd. Luce, t. V, p. LXIX, n. 2, et *Chronographia*, t. I, p. 31, n. 2).

3. Pierre du Colombier, † 1361.

4. Pierre de Cros, cardinal-prêtre de Saint-Martin-au-Mont, † 1361.

5. Voy. plus haut, p. IV et suiv.

Foix, au contraire, en était bien informé, quand il voulut détourner les chevaliers et écuyers béarnais d'aller servir le roi de Castille[1].

Comprenant toute l'importance de ces événements, Froissart prit soin de se bien renseigner, en contrôlant la version castillane, qu'il avait connue à la cour de Gaston Phœbus, par ce qu'il apprit d'un conseiller du roi de Portugal, Joao Fernandez Pacheco[2], qu'il vit pendant cinq jours à Middelbourg[3]. C'est grâce à ces diverses informations qu'il écrivit les événements de Portugal jusqu'en 1390. P. 232 à 239, 374.

Après la victoire d'Aljubarrota, le roi de Portugal, entré solennellement et triomphalement à Lisbonne[4], y réunit une assemblée en l'église Saint-Dominique. On décida d'envoyer une ambassade au duc de Lancastre, prétendant au trône de Castille, du chef de sa femme, fille de Pierre le Cruel, après qu'il fît valoir ses droits. Le grand maître de Saint-Jacques et Joao Lourenço Fogaça, qui parlait bien le français, en furent chargés[5], et on leur remit des lettres en français et en latin pour Richard II, le duc de Lancastre et les frères de ce dernier[6].

Ayant pris congé du roi de Portugal, de l'archevêque de

1. Voy. plus haut, p. XLI.

2. Fils de Diego Fernandez Pacheco; il avait épousé Inez Tellez, nièce de la reine Leonor.

3. Hollande, prov. de Zélande. — Ces événements se rapportent à l'année 1390; la présence de Pacheco, conseiller écouté du roi de Portugal, se rattache peut-être à la présence de l'infant dom Denis dans ces régions à cette époque (cf. Léon Mirot, *Les mésaventures...*, p. 21 et suiv.).

4. Le roi de Portugal quitta le champ de bataille, où il était resté quelques jours, pour aller à Santarem, où il récompensa ses fidèles (voy. plus haut, p. XLVI, n. 5) et d'où il ne repartit que vers la mi-septembre (D. Nuñez, p. 289), vers Leiria, Coïmbre, Porto et dans la région entre Minho et Douro. Vers Noël, il tenta le siège de Chaves, et se logea le 24 décembre, à mi-lieue de cette place, à S. Pedro de Costem. Il s'y trouvait encore au mois de janvier 1386, et y fit venir ses conseillers de Lisbonne, Coïmbre et Santarem (*Ibid.*, p. 291). A ce moment arriva un chevalier anglais, envoyé par le duc de Lancastre, et sans doute à la suite de l'ambassade portugaise alors en Angleterre.

5. Cette ambassade fut envoyée vraisemblablement en septembre-octobre 1385. Le sauf-conduit donné par Richard II aux envoyés portugais est daté du 20 octobre 1385 (Rymer, t. III, p. III, 186), et le Parlement qui devait accorder les subsides au duc de Lancastre s'ouvrit ce même jour (voy. plus loin, p. LXX).

6. Le comte de Cambridge et le comte de Buckingham, qui furent créés en 1386 ducs d'York et de Gloucester.

Braga[1] et de l'évêque de Coïmbre[2], ils s'embarquèrent à Porto. Après quatre jours de navigation, ils débarquèrent à Southampton, où ils demeurèrent une journée. Ils partirent de là pour Londres, où ils arrivèrent à heure de tierce, et descendirent en « Grecherche[3] » à l'*Hôtel du Faucon*, chez Thomas de Wincester. Après dîner, ils allèrent présenter leurs lettres de créance au duc de Lancastre. Le jour suivant, à heure de prime, ils montèrent en barque avec le prince, traversèrent la Tamise, pour trouver le roi à Westminster. Bien accueillis par Richard II, ils lui remirent leurs lettres, ainsi qu'aux comtes de Cambridge et de Buckingham, puis ils se retirèrent, attendant le duc de Lancastre, qui les rejoignit à heure de hautes nones et les emmena dîner. P. 239 à 245, 374-375.

Le duc de Lancastre, qui s'intéressait fort à ces événements de Portugal, reçut un jour les envoyés à sa table et dans sa chambre, et, ayant fait sortir les autres assistants, il leur parla de la situation de leur pays, interrogeant Lourenço Fogaça, qui s'exprimait bien en français. Fogaça raconta comment le roi Ferdinand, ayant pris la femme de Joao Lourenço da Cunha, l'épousa et en eut Béatrice, femme du roi de Castille Jean. Avant l'arrivée du comte de Cambridge en son royaume, Ferdinand avait réuni à Lisbonne les prélats, nobles et représentants des communautés, qui jurèrent de reconnaître après sa mort sa fille Béatrice comme héritière du royaume[4]. Si le roi avait eu un fils, les communautés l'auraient volontiers reconnu comme roi, préférant tout à la domination castillane. Aussi, après la mort du roi, qui ne se méfiait pas de lui, son frère Jean, maître de l'ordre militaire d'Aviz, ordre comprenant deux cents gentilshommes au costume blanc à la croix rouge, fut-il pressé par les habitants de Lisbonne, qui connaissaient les sen-

1. Laurent (12 avril 1372, † 1397).

2. Joao Cabeça de Vaca III (1379, † 1386).

3. Peut-être Grace-Church (cf. *Froissart*, ed. Buchon, t. II, p. 464, 2e col., n. 1).

4. Ce fut d. Enrique Manoël, comte de Vilhena, oncle des rois Ferdinand de Portugal et Jean de Castille, qui, le 23 novembre 1383, tenta, à Lisbonne, de faire proclamer reine Béatrice (Lopez de Ayala, p. 182-183), tandis que Alvaro Perez de Castro voulait faire reconnaître les droits des infants Joao et Denis (D. Nuñez, p. 6). C'est à la suite de ces événements qu'un parti se forma en faveur de l'infant d. Joao, frère du feu roi, et alors en Castille.

timents de Coïmbre, de Porto et d'Evora, d'accepter la couronne. Et, après les obsèques de Ferdinand, tandis que Joao Ferrandez Andeiro travaillait la noblesse en faveur de Béatrice et que les gentilshommes se retiraient, les communautés, réunies avec le maître d'Aviz en l'église Saint-Dominique, se concertaient[1]. La décision prise, la foule traversa la ville, arriva au palais de *la Monnaie* où se trouvaient la reine Leonor et Joao Ferrandez Andeiro[2]. Celui-ci fut massacré; la reine épouvantée se réfugia à Séville[3], auprès de sa fille et de son gendre. Ce dernier avait, pour délibérer sur les affaires de Portugal, réuni un grand nombre de nobles castillans avec des Portugais, partisans de Béatrice et accourus en Espagne, tels le comte Alfonso de Merlo, le prieur de Saint-Jean, son frère Diego Alvarez, Ange Avrez, Gomez da Silva de Velho, Jean Anseille et vingt-cinq autres[4]. Sur l'ordre du roi, nobles et gens

1. Ainsi qu'il a été dit plus haut (p. IV et suiv.; p. XLIII, n. 3), les événements ne se déroulèrent pas aussi rapidement. Après la mort de Ferdinand (23 octobre 1383), la reine Leonor fut nommée régente; ce fut seulement après deux assemblées et conseils tenus à Montalban le 17 novembre (voy. plus haut, p. IV, n. 6) et à Plasencia, que le roi de Castille décida d'entrer en Portugal. Le meurtre d'Andeiro eut lieu le 6 décembre (D. Nuñez, p. 20).

2. L'assassinat d'Andeiro fut le résultat d'un complot tramé par le maître d'Aviz avec Alvarez Paez, Martino Gonsalvez de Taide, Joao et Antonio Pimentel, Pedro Rodriguez de Fonseca, Antonio Lopez de Miranda, Nuño Alvarez Pereira (D. Nuñez, p. 15). Andeiro, après être allé à Ourem et Santarem, était revenu à Lisbonne où on lui reprochait de ne pas avoir pris le deuil du feu roi. Le maître d'Aviz, revêtu d'une cote de mailles et accompagné de vingt-cinq hommes, se rendit le 6 décembre au palais; Andeiro fut massacré. Le bruit s'étant répandu que le maître d'Aviz avait été tué, il dut se montrer à la foule (*Ibid.*, p. 21-24). Mais le peuple qui, à cette fausse nouvelle, s'était précipité vers le palais, mit à mort l'évêque de Lisbonne Martin et Gonzalez Velasco, prieur de Guimaraes (Portugal, dist. Braga) (*Ibid.*, p. 24-29). Lopez de Ayala évalue le nombre des conjurés à quarante; Andeiro aurait été frappé d'un couteau par le maître d'Aviz et achevé par Ruy Pereira (Lopez de Ayala, p. 184).

3. La reine Leonor se rendit à Alemquer, puis à Santarem (Lopez de Ayala, p. 184, et D. Nuñez, p. 27 et 41), d'où son gendre la fit reléguer au monastère de Tordesillas (voy. plus haut, p. XLII, n. 3, et D. Nuñez, p. 74-84).

4. Les principaux Portugais qui se rallièrent au roi de Castille furent Gonçalez Vasquez de Azevedo (à Torres Novas), Vasco Perez de Camoens (à Alemquer), Enrique Manoël, comte de Cintra (à Cintra), Joao Gonçalez de Teixeira (à Obidos), Perez Alvarez Pereira, prieur de l'Hôpital, Diego Alvarez et Ferraud Pereira, ses frères, Vasco Martinez da Cunha, Martin

d'armes de Castille, au nombre d'environ soixante mille, se rassemblèrent autour de Séville. Sur les conseils de l'entourage du roi de Castille, Lourenço da Cunha, qui avait voulu reprendre sa femme, retourna en Portugal; trois jours après, il fit hommage au maître d'Aviz qui le nomma capitaine de Lisbonne[1]. P. 245 à 261, 375-376.

Pour empêcher le couronnement du maître d'Aviz[2], le roi de Castille entra en Portugal[3] et marcha sur Lisbonne; Santarem[4] et autres villes lui ouvrirent leurs portes. Le Minho franchi, il assiégea Valencia de Minho[5], qui s'engagea, ainsi que Moura[6] et Serpa[7], à se rendre à lui s'il entrait à Lisbonne. Négligeant Coïmbre, il assiégea Lisbonne. Le siège en dura près d'un an. Joao Lourenço da Cunha fut tué au cours d'une escarmouche[8] et remplacé comme capitaine par un de ses parents, Lopez Vasquez da Cunha, qui effectua trois ou quatre sorties heureuses. Les assiégés attendaient impatiemment les secours anglais qui devaient amener le duc de Lancastre et le comte de Cambridge. Mais le duc expliqua à Fogaça que, par suite de la guerre de Flandre, les gens d'armes primitivement destinés au Portugal furent envoyés avec l'évêque de Norwick au secours des Gantois[9].

Lourenço Fogaça, continuant son récit, raconta que durant

da Cunha, Gil Vasquez et Vasco Martinez da Cunha, ses fils, Vasco Martinez de Merlo et ses fils, Joao Alfonso Pimentel, Martinez Porto Carrero, Martinez Gonçales de Atayde, Alfonso Gomez da Silva, Ferrand Gomez da Silva, le comte Joao, frère de la reine Leonor, le comte de Viana, Ferrand Gonçalez de Souza et Gonçalo Rodriguez de Souza (Lopez de Ayala, p. 188; D. Nuñez, p. 63).

1. Sur les rapports de Joao Lourenço da Cunha avec le maître d'Aviz, cf. D. Nuñez, p. 40.

2. Le maître d'Aviz ne fut couronné qu'en 1385 (voy. plus haut, p. IV, et n. 1).

3. Au début de 1384.

4. Santarem fut livré au roi de Castille par la reine Leonor (voy. plus haut, p. IV, n. 6).

5. Portugal, district de Vianna do Castello.

6. Portugal, district de Beja.

7. Ibid. — Cf. à ce sujet D. Nuñez, p. 105-115.

8. On avait conseillé au roi de Castille d'aller à Coïmbre, où commandaient l'oncle et le frère de Leonor; mais il n'y fut pas reçu, et, dit-on, à l'instigation de la reine, d'où son mécontentement et l'internement de la veuve de Ferdinand à Tordesillas (Lopez de Ayala, p. 192; D. Nuñez, p. 74).

9. Voy. plus haut, p. XL. Le maître d'Aviz avait dès 1384 demandé des secours à Richard II.

le siège de Lisbonne vingt galées furent armées à Porto et forcèrent le blocus de Lisbonne, capturant quatre vaisseaux castillans[1]. La petite vérole et la dysenterie éclatèrent parmi les assiégeants[2], si bien que le roi de Castille leva le siège[3], se retira à Santarem[4] et sollicita des secours du roi de France[5] et des chevaliers de Gascogne et de Béarn. P. 261 à 268, 376-377.

Victorieux, les Portugais couronnèrent le maître d'Aviz en l'église Notre-Dame de Coïmbre le 11 juin 1385, jour de la Trinité[6], et à cette occasion le nouveau roi arma soixante chevaliers. A cette nouvelle, le roi de Castille comprit que la guerre allait devenir plus âpre. De son côté, le roi de Portugal mit en état de défense les villes et les châteaux frontières, envoyant à Trancoso[7] Joao Fernandez Pacheco, Martin Vasquez da Cunha et son frère Guillaume; la garde de Leiria[8] fut confiée à Joao Radigo Pereira avec cinquante lances, celle de Valencia de Minho à Joao Gomez da Silva, celle de Serpa à Mendoça Radigo. On ne mit de garnison ni à Porto, ni à Evora, ni à Coïmbre, car on connaissait l'esprit des habitants.

Souvent des rencontres avaient lieu entre ces garnisons et les Castillans. Un jour où Lourenço Fogaça portait la bannière de Joao Fernandez Pacheco[9], sept capitaines castillans à la tête

1. Cette flotte, commandée par le comte Gonzalo, comptait dix-huit galées et six navires (voy. plus haut, p. VI, n 1). Elle força le blocus de Lisbonne après un combat, où elle perdit trois navires (Lopez de Ayala, p. 195; D. Nuñez, p. 115-127).

2. Deux mille hommes périrent, au dire de Lopez de Ayala (p. 199) et de D. Nuñez (p. 152), parmi lesquels trois maîtres de Santiago (Pedro Cabeca de Vaca, don Ruiz Gonzales Mexia, don Fernando Alfonso de Çamora), Pedro Rodriguez Sarmiento, Pedro Fernandez Velasco, l'amiral Sanchez de Tovar, Fernand Alvarez de Tolède, don Pedro Nunez de Lara.

3. Le 5 septembre 1384.

4. Il alla d'abord à Torres Vedras, puis à Santarem, avant de rentrer en Castille.

5. Ce fut de Séville que le roi de Castille fit appel à l'aide française (Lopez de Ayala, p. 203).

6. La date de 1384 donnée par Froissart est erronée. En 1384, le jour de la Trinité tomba le dimanche 5 juin. — Le maître d'Aviz fut couronné après l'assemblée tenue à Coïmbre le 5 avril 1385, et dans laquelle il avait été choisi comme roi (cf. Soarez de Silva, *ouvr. cité*, t. IV, p. 20-50; voy. plus haut, p. IV, n. 1).

7. Portugal, district de Guardia.

8. Portugal, ch.-l. de district.

9. Il tenait Ferreira de Avez, tandis que Martin Vasquez da Cunha

de trois cents lances entrèrent en Portugal, afin de piller[1]. Chargés de butin, ils eurent l'imprudence de se mesurer avec la garnison de Trancoso. Après trois heures de lutte, ils se débandèrent; un seul de leurs capitaines, Adiontale Caçorla, put s'échapper : ce combat eut lieu un mercredi d'octobre 1384[2]. P. 268 à 276, 377-378.

Mais la plus grande bataille eut lieu à Aljubarrota. Le duc de Lancastre en avait eu le récit par son héraut; mais il se défiait de cette source de renseignements. Aussi Lourenço Fogaça reprit-il son récit. D'après lui, il n'y aurait pas eu, dans cette rencontre, plus de deux cents étrangers, Anglais, Gascons et Français, venus aider les Portugais[3]; parmi eux, les plus remarquables furent deux Gascons, Guillaume de Montferrand et Bernardon[4], un Allemand de Gueldre, Albrecht, et deux écuyers anglais de distinction, Jean Nortberry et Huguenin de Hardeshull[5], qui furent appelés au conseil du roi.

Tandis que le roi de Castille était à Santarem, on lui conseilla de faire venir des gens d'armes, surtout de France : il envoya en Poitou, en Bretagne, en Normandie, en Bourgogne,

était alcade de Trancoso, Gil Vasquez da Cunha de Linarès, et que Gonçalo Vasquez Coutinho se tenait dans la province de Beira (D. Nuñez, p. 215). Pacheco paraît avoir travaillé à apaiser les ambitions rivales et les querelles de divers seigneurs portugais (*Ibid.*).

1. Le roi de Castille avait donné ordre à ses troupes de tout dévaster (Lopez de Ayala, p. 218; D. Nuñez, p. 214).

2. Cette bataille eut lieu à une demi-lieue de Trancoso, non en octobre 1384, mais en juillet 1385. Le roi de Castille avait rassemblé ses troupes à Ciudad Rodrigo; trois cents lances commandées par J. Radigo de Castañeda, Pedro Suarez de Tolède, Alvar Garcia d'Albornoz, entrèrent en Portugal et se heurtèrent aux forces ennemies dirigées par Martin Vasquez da Cunha, Gil Vasquez da Cunha, Gonzalo Vasquez Coutinho; dans cette rencontre où ils furent battus, les Castillans perdirent Juan Radigo de Castañeda et Pedro Suarez de Tolède (D. Nuñez, p. 215 et suiv.). Suivant Lopez de Ayala, les forces castillanes se seraient élevées à treize cents lances (p. 218). — D. Nuñez compte Adelantado Caçorla parmi les morts (p. 219) avec Lopez Gonçalves Pe de Ferro, Pedro Merchan da Cidade, Ruy Garcia Solares, Alvaro Cansado, Goterre Ferreira. Seul Pedro Soares de Quinhonès aurait échappé.

3. *Le Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 140) fait figurer des Maures et des Sarrasins dans l'armée portugaise.

4. Il ne saurait s'agir de Bernardon de la Salle, alors en Provence au service de Louis II d'Anjou (cf. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 140 et suiv.).

5. D'après Kervyn de Lettenhove, éd. Froissart, t. XXI, p. 522.

en Picardie, en Béarn. Il rassembla à Santarem[1] six à sept mille lances et trente mille Castillans[2].

Le conseil du roi de Portugal lui remontra qu'il était préférable de demeurer aux champs. Il convoqua donc, à jour fixé, ses troupes à Porto. Malgré les abstentions — car il n'avait pas rallié tous les Portugais à sa cause — il réunit à Coïmbre deux mille lances et deux mille hommes de pied. Nunez Alvarez Pereira en était connétable, son frère Alvaro Pereira occupait les fonctions de maréchal. De Coïmbre, l'armée alla à Alcobaça, près d'Aljubarrota, Joao Fernandez Pacheco se tenant à cinq lieues de là, à Ourem[3]. Le roi de Portugal se logea au château de Leiria, à deux lieues d'Alcobaça, et le roi de Castille à une petite heure de là. Les Portugais considéraient cette localité comme devant leur porter bonheur. Charlemagne y avait remporté une victoire qui l'avait rendu maître du pays, et il y avait, en souvenir, fondé une abbaye de moines noirs; plus tard, deux cents ans environ avant les événements actuels, un roi de Castille y avait été battu par son frère, comte de Portugal, qui, à la suite de cette victoire, avait été sacré à Coïmbre comme premier roi de Portugal[4].

Tandis que le connétable et le maréchal de Portugal rangeaient leurs troupes, Joao Fernandez Pacheco amenait d'Ourem quarante lances, et était chargé de tenir le frein du roi. Ce dernier adressa des paroles d'encouragement à ses troupes. Puis, des éclaireurs ayant apporté des nouvelles de l'armée castillane, on décida de former deux ailes et de placer au

1. Le roi de Castille échoua tout d'abord dans une attaque contre Elvas; ayant appris la défaite de Trancoso, il alla à Ciudad Rodrigo, puis à Colorico. Il entra en Portugal le 21 juillet (Lopez de Ayala, p. 222; D. Nuñez, p. 225).

2. Sur l'importance de l'armée castillane, voy. plus haut, p. XLIV, n. 1. D'après *le Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 438) cette armée aurait été forte de dix mille hommes et de huit cents Français.

3. Le roi de Portugal se dirigea d'Ourem, qu'il quitta le samedi 12 août, sur Porto de Moz, après avoir, de Tomar, sommé le roi de Castille de sortir de Portugal (voy. plus haut, p. XLIV, n. 2).

4. Il s'agit ici d'Alfonse le Conquérant, fils d'Henri de Bourgogne et de l'infante Thérèse, fille du roi de Castille Alfonse VI. Ce dernier avait donné à son gendre le pays entre le Minho et le Tage. D'abord comte de Portugal, après la mort de son père, Alfonse le Conquérant, à la suite de différends avec la Castille et de victoires remportées sur les Maures, fut proclamé roi par ses troupes à Ourique en 1139.

centre les deux mille cinq cents lances portugaises; en même temps, ordre fut donné de ne faire aucun prisonnier.

Entre les adversaires se trouvait un étroit fossé, dont le passage gêna fort les Castillans, troublés au reste par les flèches que lançaient les ailes portugaises. L'avant-garde des Castillans, serrée des deux côtés par les ailes ennemies, fut abordée par les forces des communautés portugaises et culbutée à coups de lances dans le fossé; en moins d'une heure, quatre mille hommes d'armes castillans furent tués. L'armée du roi de Castille, forte d'environ vingt mille hommes, arriva sur le champ de bataille à la nuit, ignorant le sort de l'avant-garde. Plus de cinq cents hommes d'armes castillans vinrent caracoler devant les Portugais et firent sauter le fossé à leurs chevaux : c'étaient les meilleurs des Castillans, ainsi que les Portugais fidèles au roi de Castille. En voyant la tournure de la bataille, les Portugais franchirent le fossé, rempli de cadavres. Mais, mal montés et redoutant les embûches, ils n'osèrent, de nuit, entamer la poursuite[1].

Nombreux furent les morts, Castillans, Français, Portugais. Parmi les Castillans on comptait le comte Joan Alfonso de Tello[2], dom Pedro Diaz, grand prieur de Portugal, dom Diego Alvarez, son frère, « Ange Salvace de Geneve », dom « Jean Ansalle », messire Diego Gomez Manrique, Diego Gomez Sarmiento, Pedro Ruiz Sarmiento, « Lugares de Versaulx », le grand maître de Calatrava[3] et son frère d. Diego Alvarez, Pedro Gonçalvez de Mendoça, Pedro Ferrando de Velasco, Pedro « Gonsart de Seville », « Jean Radigo de Iloies » et le grand maître[4] de Saint-Jacques[5]. Parmi les Français, périrent

1. Sur les détails de cette bataille, voy. plus haut, p. XLV et notes.

2. « Le comte Jean Alfonse Role », dit Froissart; c'était Juan, seigneur d'Aguilar de Castañeda, fils du comte d. Tello.

3. Pedro Alvarez Pereira, successeur de Pedro Nuñez de Godoy; on le fait aussi mourir de la peste au siège de Lisbonne.

4. Pedro Nuñez de Godoy, auparavant grand maître de Calatrava.

5. L'énumération de Froissart est très incomplète, les noms sont déformés et parfois méconnaissables. D. Nuñez donne (p. 360) d'après Fernand Lopez une liste plus complète, dont l'orthographe onomastique est ici respectée : « d. Pedro, fils de d. Alfonso, marquis de Vilhena, premier connétable de Castille, de la maison d'Aragon et cousin du roi de Castille; d. Juan de Castille, seigneur d'Aguilar de Castanheda, fils du comte d. Tello; d. Fernando, fils du comte d. Sanche, petit-fils du roi Alfonse IX; d. Pedro Diaz, prieur de S. Jean; le comte de Vilhalpando,

Jean de Rye, Geoffroi Ricon, Geoffroi de Parthenay, Espagnolet d'Espagne, Renaut du Solier, dit Limosin, maréchal de l'ost du roi d'Espagne. Au nombre des Gascons et Béarnais qui demeurèrent sur le champ de bataille, le seigneur de Lignac, Pierre de Ker[1], Jean de Laspres, le seigneur de Bernech, les seigneurs des Bordes[2], de Marsan, de Bringoles[3], Rai-

d. Diego Manrique, grand adiantado de Castille; d. Pedro Gonçalvez de Mendoca, grand majordome, d. Juan Fernandez de Tovar, amiral de Castille, d. Diego Gomez Manrique, grand adiantado de Galice, Pedro Goncalvez Carrilho, maréchal de Castille, Juan Perez de Godoy, fils du maître de Santiago, d. Pedro Moniz de Godoy, Fernão Carrilho de Priego, Fernão Carrilho de Maçuello, Alvaro Gonçalvez de Sandoval, son frère Fernão Gonçalvez de Sandoval, d. Juan Ramirez de Arelhano, seigneur dos Cameros, Juan Ortiz, seigneur de las Cuevas, Ruy Fernandes de Tovar, Goterre Gonsalvez de Quirós, Gonçalo Alfonso de Cervantes, Diego de Tovar, Ruy Barba, Diego Garcia de Tolède, Juan Alvarez Maldonado, Garcia Dias Carrilho, Lopo Fernandez de Sevilha, Juan Alfonso de Alcantara, d. Gonçalo Fernandez de Cordova, Pedro de Velasco, Ruy Dias de Rojas, Gonçalo Gonçalvez de Avila, Sancho Carrilho, Juan Duque, Ruy Vasquez de Cordova, d. Pedro Buil et son fils, Pero Gomez de Parras, Ruy de Tovar, frère de l'amiral et grand commandeur de Calatrava, Gomez Goterrez de Sandoval, Alvaro Nuñez Cabeça de Vaca, Lopo Fernandez de Padilha, Juan Fernandez de Moxica, Pero Soares de Toledo, Fernão Rodriguez de Escovar, Alvaro Rodriguez de Escovar, Lopo Rodriguez de Assa, Ruy Ninho, Lopo Ninho, Juan Ninho, frères, Garcia Gonçalvez de Quiroz, Lopo Gonçalvez de Quiroz, frères, Sancho Fernandez de Tovar, Ayrez Pirez de Camoens. » Parmi les Portugais qui avaient suivi le parti de Béatrice et du roi de Castille un certain nombre périrent : « d. Joao Alfonso Tello, amiral de Portugal, comte de Mayorga et avant de Barcellos, frère de la reine Leonor; d. Pedro Alvarez Pereira, maître de Calatrava, Diego Alvarez Pereira, frères du connétable de l'armée portugaise; Gonçalo Vasquez de Azevedo et son fils Alvaro Vasquez de Azevedo, Joao Gonçalvez, grand alcade d'Obidos, Garcia Rodriguez Tahorda, grand alcade de Leiria, et de nombreux autres. » — La liste donnée par Lopez de Ayala est moins étendue : cet auteur (p. 235) mentionne « Pedro, fils du marquis de Vilbena, d. Juan d'Aguilar et de Castaneda, d. Ferrand, fils du comte d. Sanche, le pricur de S. Jean, Diego Gomez Manrique, d. Joan Ferrandez de Tovar, Diego Gomez Sarmiento, Pero Gonzalez Carrilho, Pedro Gonzalvez de Mendoça, Alvar Gonzalez de Sandoval et son frère Ferrand Gonzalez, Ruy Barba, Joan Martinez de Medrano, Ferrand Carrillo de Pliego, Ferrand Carrillo de Mazuelo, Gonzalo Diaz Carrillo, Diego Garcia de Tolède, Gonzalo Alfonso de Cervantès, d. Juan Ramirez de Arellano, Juan Ortiz de las Cuevas, Ruy Ferrandez de Tovar, Gutier Gonzalez de Quiros, Juan Perez de Godoy », — et parmi les Portugais demeurés fidèles au roi de Castille : « d. Joao Alfonso Tello, d. Pero Alvarez Pereyra, maître de Calatrava, et son frère Diego Alvarez, Gonzalo Vasquez de Azebedo et son fils Alvar Gonzalez. »

1. De Ber (D. Nuñez, p. 262).
2. Peut-être Basses-Pyrénées, arr. Pau, comm. Lembeye.
3. Peut-être Berniole.

mon d'Ansacq, Bertrand de Barège, Jean Asalegie, Raimon de Balensun, Adam de Coaraze[1], Menaut de Serramea, Pierre de Sarrabère, en tout plus de douze cents gentilshommes[2]. Autour du roi de Portugal, on remarquait le connétable Nuño Alvarez Pereira[3], Diego Lopez Pacheco, Pedro Pacheco, Joao Fernandez Pacheco, Lopez Fernandez Pacheco, son frère, qui tenait le frein du roi, Lopez Vasquez da Cunha, Egeas Coelho, Lopez Diego d'Asvede, Vasco Martinz de Mello et son fils Vasco Martin, qui périt frappé d'une flèche[4], Gonsalves de Mello et son fils, Alvarez Pereira, maréchal de l'ost, Mem Rodriguez de Vasconcellos, « Jean Jeume de Salves », Joao Rodriguez de Sá, Joao Rodriguez Radigo, cousin du roi, et maître d'Aviz, dom Mondesque Radigo. Ces noms firent rire le duc de Lancastre.

Les Portugais passèrent la nuit sur le champ de bataille, et y demeurèrent le jour suivant jusqu'à heure de none. Le soir, ils retournèrent à Leiria, puis de là à Coïmbre[5]. De son côté, le roi de Castille s'enfuit à Santarem, monta dans une barge, puis à bord d'un gros vaisseau gagna Séville[6]. Un seul espoir lui restait, la France, à qui il fit appel[7]. Aussi le Por-

1. Raimond : voy. plus haut, p. XLI, n. 9.

2. D. Nuñez (p. 262) cite parmi les Gascons le sire de Moriana, sans doute Morlane, et Pierre de Hausane, sans doute Marcafava (voy. plus haut, p. XLI, n. 10), et le sire de Beaim.

3. Parmi les nobles portugais qui accompagnaient le nouveau roi, D. Nuñez cite (p. 247) Nuño Alvarez Pereira, connétable, son frère Alvaro Pereira, maréchal, Joao Rodriguez Pereira, Diego Lopez Pacheco et ses fils, Mem Rodriguez de Vasconcellos, Ruy Mendez, son frère, Lopez Vasques da Cunha, Martin Alfonso de Sousa, Vasco Martinz de Mello le vieux, Vasco Martinez le jeune et Martin Alfonso de Mello, ses fils, Joao Gomez da Silva, d. Lourenço, archevêque de Braga, Martin Alfonso da Charneca, depuis archevêque de Braga, le docteur Joao das Regras, le docteur Gil Docem, Fernando Rodriguez de Sequeira, grand commandeur d'Aviz, Joao Rodriguez de Sá, Joao Alfonso de Santarem, Alfonso Anes das Leys.

4. Vasco Martinz avait fait vœu de s'emparer du roi de Castille. Le voyant fuir, il se lança à sa poursuite; reconnu grâce à la croix de Saint-Georges, insigne des Portugais, il fut tué (D. Nuñez, p. 262).

5. Le roi de Portugal demeura trois jours sur le champ de bataille (voy. plus haut, p. XLVI).

6. Voy. plus haut, p. XLVI.

7. D'après Lopez de Ayala, ce serait après la tenue des Cortès à Valladolid, au début d'octobre 1385, que le roi de Castille sollicita l'appui de la France (Lopez de Ayala, p. 241); les ambassadeurs, d'après cet écri-

tugal se tourna-t-il vers l'Angleterre. P. 276 à 290, 378 à 381.

A la demande que lui fit le duc de Lancastre de relater une autre rencontre entre Castillans et Portugais « au champ de Séville », Fogaça raconte que le roi de Castille alla de Séville à Burgos, tandis que les Portugais poussaient des pointes en Castille. Lopez Alvarez de Pereira, connétable de Portugal, s'étant un jour avec quarante lances avancé jusqu'au champ de Séville, vint courir devant Valverde de Merida, où étaient casernées environ deux cents lances. Les Castillans ne bougeant pas, les Portugais se préparèrent au retour. Mais, à peine avaient-ils fait une lieue, que les troupes de Valverde, sous la conduite de Diego Gomez de Padilla, grand maître de Santiago, se mirent à leur poursuite. Mettant pied à terre, les Portugais confièrent leurs chevaux aux pages et aux valets, qui durent se rendre aux Castillans. Ces derniers discutèrent pour savoir s'ils s'empareraient des cavaliers; pendant ce temps, les Portugais se fortifièrent derrière un ruisseau que Lopez Alvarez de Pereira fit repasser ensuite à ses troupes; il fonça sur les Castillans, écrasés par le poids de leurs armures. Le grand maître de Santiago et soixante des siens périrent; le

vain, auraient trouvé le roi Charles VI à Paris. A en croire *la Chronique du bon duc Louis de Bourbon* (éd. Chazaud, dans *Société de l'Histoire de France*), cette ambassade, que l'auteur semble dater de 1386, aurait rencontré le roi en Flandre à Bourbourg (p. 188); mais il paraît y avoir de la part de ce dernier auteur erreur d'une année. Charles VI promit au roi de Castille deux mille lances et un subside de cent mille francs d'or. Le duc de Bourbon devait diriger l'expédition, et avant que le duc, retenu en 1385 et 1386 par l'expédition contre l'Angleterre, fût parti, Olivier du Guesclin et Pierre de Villaines allèrent avec mille lances au secours de l'Espagne (G. Daumet, *ouvr. cité*, p. 48). Ce fut ce contingent, qualifié par Lopez de Ayala de volontaires, qui arriva en mai 1386 (Lopez de Ayala, p. 252). La cour de France se préoccupait dès le début de 1386 des événements d'Espagne et de l'attitude de l'Angleterre, comme en témoigne une lettre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, du 23 avril 1386 (cf. Léon Mirot, *Une tentative d'invasion...*, p. 64). Dès le mois de décembre 1385, des contingents français seraient passés en Espagne (dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. X, col. 1736-1737). A l'automne 1386, le comte d'Armagnac signa avec la Castille un traité d'alliance et envoya des secours (*Ibid.*, t. IX, p. 929, n. 2); enfin, au début de 1387, Guillaume de Naillac et Gaucher de Passac recevaient cent mille francs pour conduire deux mille hommes en Espagne (G. Daumet, *ouvr. cité*, p. 49-51). Le duc de Bourbon les rejoignit plus tard, au moment où un accord venait d'être signé entre les adversaires.

reste s'enfuit[1]. Dieu, disait Lourenço Fogaça, se déclarait en faveur des Portugais et de leur roi, dont il vantait les vertus. P. 290 à 294, 381-382.

CHAPITRE X.

LE DUC DE LANCASTRE PRÉPARE L'EXPÉDITION EN CASTILLE (*début* 1386). — SIÈGE DE BREST (*juillet* 1386). — DÉBARQUEMENT DE CHEVALIERS FRANÇAIS EN CASTILLE (*mai* 1386). — ARRIVÉE DE L'ESCADRE ET DE L'ARMÉE ANGLAISES A LA COROGNE (*juillet* 1386). — INVASION DE LA GALICE PAR LES ANGLAIS. — RÉSISTANCE DU ROI DE CASTILLE (§§ 97 à 101).

Ayant écouté le réeit de Lourenço Fogaça, le duc de Lancastre comprit que le seul moyen pour lui de se rendre maître de la Castille était de se rendre en Portugal. Le Parlement anglais, réuni à Westminster[2], lui vota une somme nécessaire pour armer douze cents lances, deux mille archers, mille gros valets[3], payés d'avance pour dix mois. Richard II remit aux

1. Cette rencontre ne fut pas une escarmouche due au hasard. Après le retour du roi de Castille dans son royaume et l'abandon du blocus de Lisbonne par la flotte castillane, le roi de Portugal décida d'envahir la Castille. Le connétable Nuño Lopez Pereira réunit en septembre ses troupes à Evora (D. Nuñez, p. 279), au nombre de 800 hommes d'armes et 6,000 fantassins, avec d. Alvar Gonzales Camelo, prieur de l'Hôpital. Il passa à Tajo et envahit la Castille par Merida (Lopez de Ayala, p. 239). Le 2 octobre il était à Badajoz (D. Nuñez, p. 279). Ayant écrit au maître de Santiago d. Pedro Muniz, au maître de Calatrava d. Gonzalez Nuñez de Guzman, et au maître d'Alcantara Yanez de Barbudo, Portugais (Lopez de Ayala, p. 239), son intention d'envahir leurs territoires de Badajoz, il s'avança vers Almendral et Villa Garcia, où il reçut les lettres de défi du maître de Santiago; de là il s'établit à Merida près de Valverde, où il fut informé que 1,000 Castillans l'attendaient au passage de la Guadiana. La bataille qui se livra en octobre à Valverde fut très dure; Lopez de Ayala dit que les Portugais furent battus (Lopez de Ayala, p. 240). Du récit de D. Nuñez qui prétend au contraire que le connétable résista heureusement à ses ennemis, il semble résulter que les Portugais, après négociations ultérieures, rentrèrent en Portugal.

2. *Rotuli parliamentorum, ut et petitiones et placita in parliamento, tempore Ricardi R. II*, t. III, p. 204, et H. Wallon, *ouvr. cité*, t. I, p. 261 et suiv. — Le subside voté fut de 11,000 marcs (L. Mirot, *Une tentative...*, p. 64, n. 2.)

3. Ch. de La Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. II, p. 89, évalue d'après les écrivains anglais cette armée à deux cents transports,

ambassadeurs portugais une lettre chaleureuse pour leur roi[1], à qui le duc demanda six galées et dix-huit à vingt gros vaisseaux. Lourenço Fogaça et ses compagnons s'embarquèrent à Southampton et, après cinq jours de traversée, arrivèrent à Porto, où se trouvait le roi Jean Ier. Celui-ci chargea Alfonso Furtado, souverain maître de sa flotte, d'armer six galées et dix-huit nefs[2] pour aller à Bristol, où étaient réunis deux cents vaisseaux et les troupes destinées à l'expédition[3].

Le duc de Lancastre[4], qui jugeait que son expédition serait longue, chargea avant le départ son fils, le comte de Derby[5],

trois mille hommes d'armes, trois mille archers. — D. Nuñez (p. 299 et suiv.) évalue à deux mille lances et trois mille archers les forces du duc de Lancastre; Lopez de Ayala (p. 249), à quinze cents lances et autant d'archers; d'après Knyghton (*Chronicon Henrici — vel Cnitthon, monaci Leycestrensis*, éd. Joseph Rawson Lumby, Londres, 1889-1895, in-8°, t. II, p. 207), le duc de Lancastre avait réuni à Plymouth vingt mille hommes, dont deux mille lances et huit mille archers.

1. Les ambassadeurs portugais durent quitter l'Angleterre vers la mi-janvier 1386 (*Calendar of Patent Rolls. Richard II* (1385-1389), p. 97, à la date du 11 janvier).

2. Par le traité signé le 9 mai avec l'Angleterre, le roi de Portugal s'engagea à envoyer à ses frais dix galées bien armées, qui devaient servir jusqu'à la Saint-Michel. Une prorogation de l'expédition et une entente pour les frais ainsi que pour les prises de guerre étaient prévues (Rymer, t. III, p. III, 203). D'après D. Nuñez (p. 300), le Portugal fournit douze grosses nefs; tandis que Knyghton estime cette escadre portugaise à dix navires et six galées qui, fortes chacune de cent quatre-vingts à trois cents rameurs, arrivèrent à Plymouth le 30 juin 1386.

3. Dès le début de 1386 Richard II ordonnait à John Orewille, sergent d'armes, de retenir vingt navires et « craiers » de soixante-dix tonnes pour le passage du duc de Lancastre, et de les conduire à Plymouth avant le 15 avril, jour des Rameaux (Rymer, t. III, p. III, p. 196), et des autorisations étaient dès janvier accordées à ceux qui entendaient servir le duc en Espagne (*Ibid.*, p. 190, 194, 195, etc.); le 2 avril, J. Elyngham était envoyé à Plymouth pour s'occuper des navires destinés au duc de Lancastre (L. Mirot et E. Déprez, *ouvr. cité*, n° 487), et à la fin d'avril et au début de mai on réquisitionnait des mariniers dans les comtés de Huntingdon, York et Lincoln (L. Mirot et E. Déprez, *ouvr. cité*, n° 486).

4. Le 11 avril 1386, Richard II autorisait la publication dans son royaume d'une bulle du pape Urbain VI accordant des indulgences à ceux qui se croiseraient avec le duc de Lancastre contre le roi de Castille (Rymer, p. 197). Le jour de Pâques, 22 avril, le duc de Lancastre et sa femme étaient solennellement reconnus comme roi et reine par Richard II et Anne de Bohême, qui leur remettaient des couronnes d'or et leur faisaient rendre les honneurs royaux (Knyghton, p. 207). Le 28 avril, un traité d'alliance était signé entre le roi d'Angleterre et son oncle, ce dernier agissant comme roi de Castille (Rymer, p. 198).

5. Le futur roi Henri IV.

de s'ocuper de ses affaires. Il attendit quinze jours à Bristol[1] et s'embarqua avec sa femme[2], leur fille Catherine[3] et deux autres filles du duc, nées d'un premier mariage, Isabelle, femme de John Holland[4], connétable de l'ost, et Philippe. Thomas Moriaux[5], mari d'une bâtarde du duc et de Marie de Saint-Hilaire, était maréchal de l'armée. John Percy[6] en était amiral. Au nombre des membres de l'expédition on comptait Yon Fitz Warin[7], le sire de Lucy[8], Henri de Beaumont[9], le sire de Ponyngs[10], John de Beverley[11], les sires de Talbot[12], de Basset[13],

1. D'après Knyghton (p. 207), l'embarquement aurait eu lieu à Plymouth; tandis que D. Nuñez prétend que ce fut de Southampton que partit la flotte (p. 299). — Le départ fut longtemps retardé par les vents contraires (Knyghton, *Ibid.*) : au dire de Walsingham (t. II, p. 34), une grande partie des approvisionnements aurait déjà été consommée avant même le départ de la flotte; finalement le 7 juillet on mit à la voile, à heure de vêpres (Knyghton, p. 207).

2. Constance, fille de Pierre le Cruel, roi de Castille.

3. Elle épousa le roi Jean I[er] de Portugal.

4. John Holland, duc d'Exeter, comte d'Huntingdon, fils de Thomas Holland, comte de Kent, et de Jeanne de Woodstock, femme en secondes noces du Prince Noir.

5. Ce personnage, appelé également Moreu, était en 1376 conservateur des trêves conclues avec la France; on le trouve plusieurs fois mentionné dans les *Patents Rolls*.

6. Thomas Percy, fils de Henry Percy, baron Percy of Alnwick, et de Mary, fille de Henri, comte de Lancastre, fut amiral du Nord en 1376; créé comte de Worcester, il mourut en 1403.

7. Fils de William, gouverneur de Montgommery. — Holinsed (Raphael), *The firste of the Chronictes of England, Scotlande and Irelande*, Londres, Harrison, 1577, 2 vol in-4°, le nomme Fitz Walter.

8. William, neveu et héritier de Thomas de Lucy († 1365). Cf. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XXII, p. 124.

9. Fils de Henry et de Margaret de Vere; il prit part à la campagne de 1383, devint amiral en 1388 et négocia en 1395 le mariage de Richard II avec Isabelle, fille de Charles VI; il avait épousé Catherine, fille de Thomas d'Evringham.

10. Richard de Ponyngs, fils de Michel, épousa Isabelle Fitz-Pain. Il mourut en 1396.

11. Du comté de Northampton (*Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XX, p. 323).

12. Richard Talbot, fils de Richard et d'Élisabeth Comyn, époux de Jeanne de Stafford, mourut en 1387.

13. Ralph Basset de Drayton, mari de Jeanne de Bretagne, fille de Jean de Montfort, duc de Bretagne, et de Jeanne de Flandre, mourut en 1392.

William de Beauchamp[1], William de Windsor[2], Thomas Drayton[3], Hugh Despenser[4], les sires de Willoughby[5], de Man[6], de Ware, de Braston[7]. William de Sermington, Jean d'Aubercicourt, Hugh d'Hastings[8], Thomas Worcester, Mauburni de Linières[9], Louis de Rochester, John Sonstrie, Philippe Tirrel, John Boulouffre, Robert Clinton, Nicolas Trencon, Huguenin de Caverly, David Holgrave[10], Thomas Alery[11], Hobequin de Beaucestre, tous chevaliers. On comptait mille lances, tant chevaliers qu'écuyers, deux mille archers et mille gros valets[12]. Le départ eut lieu au mois de mai[13]. La flotte suivit les côtes des îles de Wight et de Guernesey. De Normandie on en pouvait voir les deux cents voiles; les navires français de Normandie s'étaient retirés à Harfleur[14]. P. 294 à 299, 382-383.

1. William de Beauchamp, fils de Thomas, comte de Warwick, fut chambellan de Richard II et capitaine de Calais; il épousa Jeanne, fille de Richard d'Arundel, et mourut en 1411.

2. Peut-être parent de William de Windsor, lieutenant en Irlande en 1368 et 1373, mari d'Alice Perers, maîtresse d'Édouard III, et qui mourut en 1385.

3. Holinsed (p. 449) le nomme William Faryngton : ce dernier personnage fut garde des trèves de France en 1376, accompagna l'évêque de Norwyck en 1383 en Flandre, fut envoyé en 1387 en Portugal au sujet de la flotte (L. Mirot et E. Déprez, *ouvr. cité*, n° 490), Bordeaux (1412).

4. Frère d'Edward Despenser. Fut ambassadeur en ce royaume en 1390, puis gouverneur de Fronsac (1403).

5. Voy. plus haut, p. XXXVIII, n. 7.

6. ... de Mohun, sire de Man, deuxième chevalier de la Jarretière; il mourut en 1404.

7. Peut-être Thomas de Bradestone, chevalier, mentionné en juillet 1387 (*Patent Rolls*, 1385-1389, p. 339).

8. Époux de Margaret Talbot; il fut père de Edward Talbot (1381-1437).

9. D'origine poitevine.

10. Cf. *Patent Rolls*, 1387-1389, p. 148 (2 juin 1386), 189 (23 février 1388).

11. Peut-être Dalby, bien que Holinsed donne également Alerie.

12. Sur les forces de cette armée, voy. plus haut, p. LXX, n. 3.

13. Le 7 juillet (voy. plus haut, p. LXXII, n. 1).

14. On préparait en France dès ce moment la concentration de l'escadre qui devait se rendre à L'Écluse pour la nouvelle descente projetée en Angleterre (cf. Léon Mirot, *Une tentative...*, p. 65 et suiv.). — On avait au reste envoyé une barge, celle de J. du Gardin, pour observer la marche de la flotte anglaise (cf. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'ancien clas des Galées de Rouen*. Rouen, H. Boissel, 1864. in-8°. p. 24, n. 2).

On connaissait en France tant la défaite des Castillans à Aljubarrota[1] que les préparatifs faits en Angleterre par le duc de Lancastre[2]. Voyant que la Castille était alors le seul pays où l'on combattait, des chevaliers, en quête d'aventures, décidèrent de s'y rendre, non par terre, à cause de l'hostilité du roi de Navarre et de la difficulté de traverser l'Aragon, mais par mer. Dix-huit vaisseaux furent réunis à La Rochelle; le sire de Coucy[3], Jean de Hambye[4], le vicomte de La Bellière[5], Pierre de Villaines[6], Gui le Baveux[7], Jean de Châteaumorand[8], le sire de Saint-Léger[9], Jacques de Surgères[10], le seigneur de Couzan, Tristan de La Jaille[11], le Barrois des Barres[12], soit en

1. Par l'ambassade qu'envoya le roi de Castille. Voy. plus haut, p. XLVIII, n. 7.

2. Témoin la lettre écrite le 23 avril par le duc de Bourgogne aux baillis de Flandre (L. Mirot, *Une tentative...*, p. 64).

3. Froissart écrit à tort Coucy. Il s'agit non du célèbre Enguerrand VII, mais vraisemblablement de Richard, seigneur de Courcy ou Coursy, chevalier, fils de Geoffroi, seigneur de Montfort et de Bouchart, et de Marie d'Estouteville; il servait à Caen, en septembre 1368, avec trois chevaliers et treize écuyers, sous le gouvernement de Guillaume de Mello (Bibl. nat., P. or., Courcy, n. 8). Il épousa Agnès, dame du Plessis de Roye, et vivait encore en 1397 (*Ibid.*, n° 44).

4. Guillaume VII Paynel, seigneur de Hambye, fils de Guillaume VI et de Jeanne de Bertrand, dame de Bricquebec, chambellan du duc d'Orléans. Il épousa Jeanne Paynel, dame de Mojon.

5. Voy. plus haut, p. XLVIII, n. 2.

6. Pierre de Villaines (Seine-et-Oise, arr. Pontoise, cant. Ecouen), fils de Pierre de Villaines, comte de Ribadeo, sénéchal de Carcassonne en 1360-1361.

7. Cf. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XXII, p. 52.

8. Sur ce personnage, voy. G. Schlumberger, *Jean de Châteaumorand*, un des principaux héros français des arrière-croisades en Orient à la fin du XIV^e^ siècle et à l'aurore du XV^e^. Paris, Société littéraire de la France, 1919, in-8°, 52 pages.

9. Peut-être Jean de Saint-Léger, qui passa montre à Lille le 26 juin 1385 (Bibl. nat., Clairambault, vol. 40, p. 3015).

10. Jacques II de Surgères, fils de Jacques I^er^, seigneur de La Flocelière, Cerisay, Saint-Pol, et de Marie de Laval, époux de Marguerite de Vivonne (cf. Vialart, *Histoire généalogique de la maison de Surgères*. Paris, Jacques Chardon, 1727, in-8°, p. 85).

11. Tristan de La Jaille, chevalier, servait en Bretagne, où il donnait quittance le 18 mai 1380 (Clairambault, *Titres scellés*, t. LXI, n° 4669), et prit part à la chevauchée du Mans en 1392 (*Ibid.*, n° 4671). Il aurait été fils d'Aimeri et petit-fils d'Aimeri et de Marie de Rochefort. Epoux d'Herse de Doué, il eut un fils, Jean, qui se maria avec Jeanne Gourmont, fille d'un prévôt de Paris (Bibl. nat., Cabinet d'Hozier, vol. 294, La Jaille).

12. Jean des Barres, dit le Barrois, seigneur d'Apremont, La Guerche et

tout trois cents chevaliers et écuyers, s'y embarquèrent et arrivèrent à Santander le 14 mai 1386; après deux jours de repos, ils allèrent à Burgos où ils trouvèrent le roi d'Espagne, à qui ils annoncèrent — ce qui l'attrista — les préparatifs du duc de Lancastre. Puis, ils décidèrent d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle[1]. P. 299 à 302, 384, 385.

Les chevaliers et écuyers amenés d'Angleterre par le duc de Lancastre brûlaient du désir de combattre; le duc, sur les avis de Furtado[2], les fit cingler sur Brest[3]. Le sire de Malestroit, le vicomte de Combourg[4] et Morfouace qui dirigeaient le siège de cette place se préparèrent à la résistance. Le jour qui suivit leur débarquement, les Anglais commencèrent à engager quelques escarmouches[5], sans résultat; mais, dans la

Neuvy, fils de Gui; il épousa Philippe Mauvinet et mourut en 1399 (cf. Paul Quesvers et Henri Stein, *Essai de généalogie de la famille des Barres*. Fontainebleau, Maurice Bourges, 1901, in-4°, p. 30). Il semble difficile que le Barrois des Barres ait été en Espagne en septembre 1386 et se soit trouvé à l'expédition de L'Écluse de cette même année. Il s'agit sans doute de l'expédition de 1385.

1. Espagne, prov. de la Corogne.

2. Walsingham (p. 143) attribue l'initiative de ce détour à lord Fitz Walker.

3. Sur ce siège, voy. plus haut, p. XLVIII. Le duc de Bretagne qui aurait entrepris le siège de Brest, défendu par un capitaine anglais, Jean Roche, à contre gré (cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 432), avait fait élever deux bastides sur les rives de la rivière de Penfeld. L'une, très forte, était en pierre, avec des murs de dix pieds d'épaisseur et flanquée de sept tours, avait été construite du 22 juin au 10 juillet; on la nommait Dufhouse ou logis des pigeons, du fait qu'elle avait été édifiée sur l'emplacement d'une ancienne fuie seigneuriale : Jean de Malestroit, le vicomte de La Bellière, le vicomte de Combourg, Morfouace, la défendaient avec trois cents hommes. L'autre, moins importante, édifiée par le connétable de Clisson, en bois, avec un mur bas, était encore inachevée; sa clôture sur une face était une simple barricade faite de roues de chariots liées et entrelacées : on la nommait Kerneguez. Son rôle se bornait à empêcher les assiégés de se ravitailler vers Quilbignon (A. de La Borderie et B. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 104-105). — D'après Knyghton (p. 209) ces bastides auraient été commencées le 20 juin; mille ouvriers y auraient travaillé.

4. Jean, sire de Combourg, fils de Jeanne de Dol, dame de Combourg, et de Jean de Châteaugiron. — Combourg (Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo).

5. Ce fut le prieur de Saint-Jacques de Galice qui attaqua les bastides; après une première avance et un recul des Français, Combourg et Malestroit ramenèrent leurs troupes au combat et forcèrent les Anglais à reculer. Mais une autre compagnie anglaise attaqua le fort par derrière; une

nuit, Malestroit et ses compagnons abandonnèrent la bastide qui avait été construite devant la ville, et se retirèrent à Hennebont[1]. De leur côté les Anglais reprirent la mer, faisant voile vers La Corogne[2], où ils arrivèrent cinq jours plus tard[3]. P. 302 à 309, 384-385.

Les Français[4], leur pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle accompli, apprirent l'arrivée imminente des Anglais; ils se réunirent à La Corogne qu'ils occupèrent. Les Anglais débarquèrent hors de la ville[5], et le duc de Lancastre jura de ne revenir en Angleterre qu'après avoir soumis la Castille. Il licencia les mariniers; durant un mois, il demeura avec ses troupes à chasser et à fourrager, ce qui incita certains Français à tendre une embuscade au lieu dit l'Épinette. Sur trois cents Anglais qui y prirent part, deux cents périrent, et c'est vainement que Thomas Moriaux tenta de venger cet échec. Après un mois de repos, le duc de Lancastre se décida à aller à Saint-

grosse tour fut minée et s'écroula partiellement, ensevelissant et écrasant la moitié des assaillants. La nuit empêcha les Anglais de pénétrer par la brèche ainsi faite; les défenseurs en profitèrent pour sauver les provisions et les munitions de guerre avant de l'évacuer. Le duc de Lancastre attaqua de son côté la bastille de Kerneguez, qui ne fut pas investie, mais que ses défenseurs abandonnèrent, et qui fut, le jour suivant, rasée par les Anglais (A. de La Borderie et B. Pocquet, *ouvr. cité, loc. cit.*).

1. Morbihan, arr. Lorient.

2. Froissart indique le 9 août, veille de la Saint-Laurent, comme date de l'arrivée des Anglais à La Corogne; d'après D. Nuñez (p. 300), cet événement aurait eu lieu le 25 juillet, jour de la Saint-Jacques, ce qui est plus vraisemblable et concorde mieux avec les événements ultérieurs. L'armée anglaise se reposa un mois à La Corogne, avant de marcher sur Saint-Jacques-de-Compostelle et d'avancer en Galice. C'est à la nouvelle de ce mouvement que les Français se mirent en marche et rejoignirent le roi de Castille à Léon, ville que ce souverain avait quittée avant le 7 septembre où il se trouvait à Valladolid (cf. Lopez de Ayala, p. 635).

3. Le duc de Lancastre aurait, au dire du *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 442), tenté d'acheter les Français.

4. D'après D. Nuñez (p. 301), le gouverneur de La Corogne, Fernand Perez de Andrade, aurait ouvert la ville au duc de Lancastre. Lopez de Ayala (p. 249) dit que ce gouverneur défendit la place.

5. D. Nuñez, p. 301. — Un certain nombre de villes et de seigneurs de Galice se soumirent à lui (D. Nuñez et Lopez de Ayala, *Ibid.*). — Le roi de Portugal était à Lamego (Portugal, district Vizeu) lorsqu'il apprit l'arrivée de son allié; il lui envoya Vasco Martinez de Mello et Lourenço Anez Fogaça; puis, avec quinze cents hommes d'armes, il le rejoignit à Ponte de Mouro (*Ibid.*, p. 303); la rencontre, d'après Lopez de Ayala, eut lieu près de Porto (Lopez de Ayala, p. 251).

Jacques[1]; au bout de trois jours de marche, on arriva à Compostelle, dont le gouverneur Alfonso de Leiria ouvrit les portes. Le duc fut processionnellement reçu à Saint-Jacques par le clergé et les habitants. A cette nouvelle, le Barrois des Barres quitta La Corogne et alla à Léon[2], où se trouvait le roi de Castille et sa cour. Informé des derniers événements, et ayant pris avis de son conseil, le roi de Castille décida de fortifier les places les plus importantes, d'abandonner le plat pays, les églises, les monastères et de demander des secours au roi de France. Les routiers en profitèrent pour piller les approvisionnements déjà faits et pour réaliser ainsi des fortunes. P. 309 à 324, 385 à 388.

1. Antérieurement au 7 septembre (voir plus haut, p. LXXVI, n. 2).
2. Cf. Lopez de Ayala, p. 252-253.

CHRONIQUES
DE J. FROISSART

LIVRE TROISIÈME

§ 1. Je me suy longuement tenu à parler des besoignes des lointaines marches, mais les prochaines touchans ma nacion m'ont esté si freschez et si nouvelles et si enclinans à ma plaisance, que pour ce les ay-je arrierées; mais pour tant ne seront nient mises en obly les loingtaines, et aussi ne sejournoient pas les vaillans hommes qui se desiroient à avanchier ens ou royaume de Castille et de Portingal autant bien en Gascoigne, en Roergue, en Quersin, en Auvergne et Limosin, en Thoulousain et en Bigorre, mais visoient et soutilloient nuit et jour les ungs sur les autres comment ilz se peussent trouver ou parti de fais d'armes, prendre, embler et essillier chasteaulx et forteresses. Et pour ce, je, sire Jehan Froissart, qui me suy ensoignié de dictier et cronisier ceste hystoire à la requeste, contemplation et plaisance de hault prince et renommé monseigneur Guy de Chastillon, conte de Blois, sei-

gneur d'Avenes et de Biaumont, de Schonnehove et de La Geude, membour et souverain maistre et seigneur, consideray en moy mesmes que pas ne se failloit que grans fais d'armes en long temps advenissent en la marche de Picardie ne du pays de Flandres, puisque paix y avoit, et grandement m'anuioit à estre oiseux, car bien sçay que ou temps advenir, quant je seray mort et pourry, ceste haulte et noble hystoire sera en grant cours, et y prendront tous nobles et vaillans hommes plaisance et augmentation de bien. Et endementieres que je avoye, Dieu mercy, sens et memoire et bonne souvenance de toutes les choses passées, engin cler et agu pour concepvoir tous les fais dont je pourroie estre informé touchant à ma principal matiere, eage, corps et membres pour souffrir paine, mais sçay que je ne voloie mie sejourner de non poursuivir ma matiere, et pour savoir la verité des lointaines marches, sans ce que je y envoiasse autre personne que moy, pris voie raisonnable et occasion d'aler devers hault prince et redoubté monseigneur Gaston, conte de Foeis et de Berne, et bien savoie que se je povoie avoir l'aventure et la grace de venir en son hostel et là estre à loisir, je ne povoie mieulx ou monde escheir pour estre informé justement de toutes nouvelles, car là sont et retournent moult volentiers tous chevaliers et escuiers estrangiers pour la haulte noblesse de lui.

Et tout ainsi comme je le ymaginay il m'en avint, et remonstray ce et le voyage que je voloie faire à mon très redoubté seigneur le conte de Blois, lequel me bailla ses lettres de familiarité adrechans au conte de Foeis. Et tant travaillay et chevauchay, enquerant

de tous costez nouvelles, que par la grace de Dieu, sans peril et sans dommaige je vins en son chastel à Ortays, ou pays de Berne, le jour Sainte Katherine que on compta pour lors en l'an de grace mil III^{c} IIII^{xx} et VIII. Lequel conte de Foeis, si trestost comme il me vey, me fist bonne chiere et me dist en riant en bon françois que bien il me congnoissoit, et si ne m'avoit oncques veu mais pluseurs fois avoit bien oy parler de moy. Si me retint de son hostel et tout aise, avec le bon moyen des lettres que je lui avoie apportées, tant comme il m'y pleut à estre, et là fu infourmé de la greigneur partie des besongnes qui estoient avenues ou royaume de Castille, ou royaume de Portingal, ou royaume de Navarre, ou royaume d'Aragon et ou royaume d'Engleterre, ou pays de Bordeloys et en toute Gascoingne. Et je mesmes, quant je lui en demandoie aucune chose, il le me disoit moult volentiers. Et me disoit bien que l'istoire que je avoie fait et poursieuvoie seroit ou temps advenir plus recommendée que nulle autre. « Raison pour quoy? disoit-il, biaux maistres, puis L. ans, ilz sont avenus plus de fais d'armes et de merveilles au monde que ilz n'estoient m^{c}. ans en devant. » Ensi fu-je en l'ostel du noble conte de Foeis recueilli et nourry à ma plaisance, ce estoit ce que je desiroie, à enquerre toutes nouvelles touchans à ma matiere, et j'ay prest à la main barons chevaliers et escuiers qui m'en informoient et le gentil conte de Foeis aussi. Si vous vouldroie esclarcir par bel langaige tout ce dont je fus adont infourmé pour rengrossier nostre matiere et pour exemplier les bons qui se desirent à avanchier par armes. Car cecy dessus j'ay prolongié grant fait d'armes, prises et

assaulz de villes et de chasteaulx, batailles adrechiées et dures rencontres, encores en trouverez-vous ensieuvant grant foison, desqueles et desquelz, par la grace de Dieu, je feray bonne et juste narration.

§ 2. Vous savez que quant messire Ammons, filz du roy Edouart d'Engleterre, conte de Cantbruge, si comme il est cy dessus contenu en nostre hystoire, se fu parti du royaume de Portingal et monté en mer à Luscebonne avecques ses gens, quoyque il eust aconvenancié Jehan son filz, que il avoit de madame Ysabel d'Espaigne, fille au roy dam Pietre, qui fu, à la jone fille du roy Ferrant de Portingal, laquelle s'apelloit mademoiselle Bietris, le conte qui mal se contentoit du roy Ferrant, pour tant que il et sa puissance avoient logié plus de XV. jours aux champs devant le roy Jehan de Castille et si ne l'avoit volu combatre, mais avoit fait accord au roy de Castille, oultre sa volenté, dont grandement li desplaisoit, et bien li avoit dit ledit conte quant les traietiés se commencierent entamer et à ouvrir entre le roy de Castille et luy : « Sire Roy, gardez bien que vous faites, car nous ne sommes pas venus en ce pays pour boire ne pour mengier, pour voler ne pour cachier, avant y sommes venus pour guerroier le filz de ce bastard qui s'escry roy de Castille, conte de Tristremarce, et pour reconquerir nostre droit heritaige que Jehan de Tristremarce, son filz, tient et possesse. Et vous savez que par mariage mon frere et moy avons les droites hiretieres du royaume de Castille, filles au roy dam Pietre, qui fut, vostre cousin germain; et sur l'estat que pour aidier à reconquerir ainsi que tous bons seigneurs doivent

estre enclins au droit et non au tort, vous nous escriptes et mandates en Engleterre par vostre chevalier que veez là, Jehan Ferrant d'Andere, que nous nous voulsissiemes prendre près d'amener en ce pays la somme de II^M^. lances et la quantité de III. ou IIII^M^. archiers; avec l'ayde que vous nous feriez, vous aviez bien esperance que nous recouvriemes nostre hiretaige. Si suy-je icy venu, non pas a tant de gens que vous me escripsistes; mais ce que j'en ay ilz sont de grant et bonne volenté, et oseront bien attendre l'avanture et la journée de bataille contre ceulx que le conte de Tristemarce a pour le present avec les vostres, et mal se contenteront de vous et de vostre affaire se nous n'avons la bataille. »

Telz paroles et autres avoit remonstré le conte de Cantbruge avant son departement au roy de Portingal, lequel roy les avoit bien oyes et entendues, mais non obstant tout ce onques il n'osa combatre eus ès plains de entre Elvez et Brudeloce, et quant ilz furent l'un devant l'autre aux Espaignolz, point ne le trouvoit en conseil de ceulx de son pays. Et li disoient : « Sire, la puissance du roy de Castille est maintenant trop grande, et se par fortune ou mesaventure perdiés la journée, vous perderiez vostre royaume sans recouvrer; si vous vault mieulx souffrir que faire chose où vous ayez dommage ne peril ». Et quant le conte de Cantbruge vey que il n'en aroit autre chose, lui retourné à Luscebonne, il fist appareillier sa navie et prist congié au roy de Portingal, et entra en mer avec ses gens et ne voult pas laissier Jehan, son filz, en Portingal, de costés le roy ne la damoiselle qui devoit estre sa femme, car l'enfant estoit encores jones assez, et s'en

retourna ledit conte en Engleterre avec ses gens, ne nul ne demora derriere. Ainsi se porta pour la saison l'armée de Portingal.

§ 3. Or avint que quant le conte de Cantbruge fu retourné en Engleterre sur l'estat que vous avez oy, et que il ot remonstré à son frere le duc de Lencastre l'ordonnance de ce roy Ferrant de Portingal et de ses gens, si fu grandement pensif, car il veoit que les besongnes et les conquestes de Castille leur esloingnoit; et si avoit son cousin, le conte d'Asquesuffort, tout le cuer du roy d'Engleterre, lequel ne li estoit pas propice, car ce conte mettoit tout le tourble que il povoit entre le roy et ses oncles et li disoit : « Sire, se vous volez faire la main de voz deux oncles, monseigneur de Lancastre et monseigneur de Cantbruge, il couvenroit bien tout l'argent d'Engleterre en la guerre d'Espaigne et si n'y conquerront ja riens. Il vault trop mieulx que vous tenez dalez vous ce qui est vostre, voz gens et vostre argent, que ilz soient espars en pays où vous ne povez avoir nul prouffit, et que vous gardez et deffendez vostre hiretaige, lequel on vous guerrie et tout par France et par Escoce, que vous emploiez vostre temps ailleurs. »

Le jone roy s'enclinoit fort aux paroles de ce conte, car il l'amoit de tout son cuer pour tant que ilz avoient esté nourris ensemble. Le conte d'Asquesuffort avoit de son aliance aucuns chevaliers d'Engleterre, car pas il ne faisoit ses besongnes seul, telz que messire Symon Burlé, messire Robert Trivilien, messire Nicolle Branbé, messire Jehan Biauchamp, messire Jehan Sal-

sebery et messire Michiel de La Polle[1]. Encores y estoient nommez messire Thomas Trivez et messire Guillaume Helmen, dont depuis, par ces parties et different qui estoient entre le roy et ses oncles et les nobles et communautez du pays, pluseurs maulx avinrent en Engleterre, si comme je vous recorderay avant en l'istoire.

Ne demoura gueres de temps, depuis que le conte de Cantbruge fu issu hors du royaume de Portingal, que le roy Ferrant chey en langueur et en maladie qui li dura plus d'un an, et morut, et n'avoit plus d'enfans que la royne d'Espaigne. Adont fu informé le roy Jehan de Castille que le royaume de Portingal li estoit esceut, et que il en estoit droit hoir par la succession du roy mort. Si en ot pluseurs conseilz et disoit quant on li en parloit : « Portingalois sont dures gens, point ne les aray si ce n'est par conquest. »

Quant les Portingalois veirent que ilz estoient sans seigneur, si eurent conseil ensamble que ilz envoieroient devers ung frere bastard que le roy Ferrant avoit, vaillant homme, saige et hardi durement, qui s'appelloit Jehan; mais il estoit religieux sans ordres, maistre des Hospitaliers de tout le royaume de Portingal, et disoient que ilz avoient trop plus chier que ilz fussent ou gouvernement de ce vaillant homme que du roy de Castille, et que tant qu'à Dieu il n'estoit mie bastard, puisque il avoit bon coraige de bien faire. Quant ce maistre des Hospitaliers entendi la commune volenté des III. cités de Portingal, et que ilz avoient en la cité de Luscebonne et en ces III. autres cités grant

1. *Ms.* : Porte.

affection à lui pour couronner à roy, si en fu grandement resjoy, et escripsi secretement devers ses amis et vint à Luscebonne, qui est la clef et la principalle ville du royaume de Portingal. Les gens de la ville le recueillierent à grant joye et li demanderent, se ilz le couronnoient à roy, se il leur seroit bon et tenroit le pays en ses franchises; il respondi oil, et que oncques ilz n'eurent si bon roy.

Adont escripsierent ceulx de Luscebonne à ceulx de Conninbres, au Port d'Esportugal, et à ceulx d'Oure (ce sont les clefs dudit royaume), que pour le meilleur et commun prouffit ilz voloient couronner à roy maistre Denis, qui estoit saige et vaillant homme et de bon gouvernement, et avoit esté frere du roy Ferrant, et que le pays et royaume de Portingal ne povoit longuement demorer sans chief, tant pour les Espaignolz que pour les mescreans de Grenade et de Bougie ausquelz ilz merchissoient. Ces III. bonnes villes et le terroier de Portingal, excepté aucuns haulx barons et chevaliers, s'enclinoient à lui et à ceste election, mais les seigneurs disoient que il n'appartenoit pas à ung bastard, se il n'estoit trop bien disposé, à estre roy couronné. Les bonnes villes disoient et respondoient que si faisoit et que il estoit de necessité, puisque ilz n'avoient autre et que il estoit vaillant homs de sens et d'armes, et faisoient exemple par le roy dan Henry, qui avoit esté roy couronné de toute Castille par le election du pays et pour le commun prouffit, et encores aiant le roy dam Pierre vivant. La election, voulsissent ou non les nobles du royaume de Portingal, demora à ce maistre Denis, et fut couronné solempnelment, en l'eglise de Conninbres, roy par l'accord et puissance de toute la communaulté du pays, et il jura à tenir et

garder justice et son peuple en droit, et recongneut toutes les franchises anciennement faictes que le peuple avoit à bonnes, et demourer avecquez et dalez eulx, dont ilz eurent grant joye.

§ 4. Quant les nouvelles furent venues en Castille devers le roy dan Jehan, si en fu grandement courroucié pour deux raisons : l'une estoit que sa femme est hiretiere, et l'autre pour ce que le pueple de Portingal l'avoient de fait couronné et sans juste election. Si dist que la chose ne demoroit pas ainsi, et prist tiltre de guerre de demander à ceulx de Luscebonne la somme de II^c^. mille florins, que le roy Ferrant li avoit promis quant il prist sa fille à femme. Si envoia le conte de Morine, le conte de La Ribede et l'evesque de Bruges, et grans gens en ambassade en Portingal devers ceulx de Luscebonne.

Quant les gens du roy d'Espaigne furent venus à Saint Yrain, la derraine ville de Castille au lez devers Luscebonne, ilz envoierent ung herault devers le roy et ceulx de Luscebonne pour avoir ung saufconduit que seurement ilz peussent aler et retourner et faire leur messaige. Ce leur fu legierement accordé; si vinrent à Luscebonne, et firent mettre le conseil de la ville ensamble, et remonstrerent ce pour quoy ilz estoient venus, et en fin de leur remonstrance ilz dirent ainsi : « Entre vous, Luscebonnois, entendez justement. Vous ne vous devez pas esmerveillier se le roy nostre sire se courrouce sur vous, et se à present il veult estre payé de la somme qu'il vous demande et en quoy vous estes obligiez, quant vous avez la noble couronne de Portingal donnée à ung clerc, homme religieux et bastard; ce ne fait pas à souffrir

ne à soustenir, car par election droiturière il n'y a nul plus prochain hoir de lui, et encores avez-vous alé hors du conseil des nobles de vostre royaume, par quoy il vous mande que vous vous estes grandement forfais, et se hasteement vous n'y pourveez, il vous mande que il vous fera guerre. » A ces paroles respondi dan Ferrant Galopes de Villesoie, ung notable bourgeois et autentique en Luscebonne, et dist : « Seigneurs, vous nous reprochez grandement nostre election; mais la vostre est bien aussi reprochable, car vous couronnastes en Espaigne à roy ung bastard, filz de Juyse, et ce scet-on bien par tout clerement; et tant que à la election droiturière, vostre roy au royaume de Portingal n'a nul droit, mais y ont droit les filles du roy dan Piettre, qui sont en Engleterre mariées, Constance et Ysabel, et leurs enfans, et le duc de Lencastre et le conte de Cantbruge leurs maris pour elles. Si vous povez partir quant vous voulez, et dire à celui ou à ceulx qui cy vous envoient que nostre election est bonne et nous demora, ne autre roy nous n'averons tant comme il vivra, et de la somme des deniers que vous demandez, nous disons que nous n'y sommes en riens tenus, mais prenez ceulx qui si obligierent et qui en enrent le prouffit. » A ces responses faire ne fut point present le roy Jehan de Portingal, quoyque il sceust bien quelle chose ses gens devoient dire.

Quant les commissaires de par le roy de Castille entendirent que ilz n'aroient autre responce des Portingalois, si prinrent congié, ainsi comme il appartenoit, et se partirent, et puis retournerent à leur roy, où ilz l'avoient laissié lui et son conseil, à qui et aus-

quelz ilz recorderent tous les responses, si comme vous les avez oyes.

Or eurent conseil le roy d'Espaigne et ses gens quelle chose il appartenoit à faire de ceste besongne; conseillié fu que le roy de Portingal et tous ses aidans feussent deffiez, et que le roy d'Espaigne avoit bonne querelle de mouvoir guerre par pluseurs raisons. Lors fu deffié le roy Jehan et tous ses adversaires de Portingal, et fist le roy d'Espaigne ung grant mandement et dist qu'il venroit mettre le siege devant la cité de Luscebonne et ne s'en partiroient nulz, car ilz avoient respondu orgueilleusement; si leur feroit chier comparer, se ils les povoit mettre à mercy. Dont s'en vint le roy de Castille a toute sa puissance à Saint Yrain, où son mandement estoit.

En ce temps fu escachié et mis hors de sa court ung chevalier de Castille, qui s'appelloit messire Nouges Vanaros, et se le roy l'eust tenu à son plaisir, il lui eust fait trenchier la teste. Le chevalier fu infourmé de ceste affaire, car il avoit bons amis en voie; si vuida le royaume de Castille et vint à Luscebonne devers le roy de Portingal, qui ot de sa venue grant joye et le retint des sieus, et le fist cappitaine de ses chevaliers, et porta depuis grant dommage aux Espaignols.

Le roy de Castille avec toute sa puissance se parti de Saint Yrain et s'en vint mettre le siege devant la cité de Luscebonne, et là dedens encloy le roy et ceulx de la ville, et dura le siege plus d'un an, et estoit connestable de tout son host le conte de la Longueville, et mareschal de l'ost messire Regnault Lymosin. Ce messire Regnault estoit ung chevalier de Lymosin, que du temps passé messire Bertrand de Claiequin

avoit mené en Espaigne ens ès premieres guerres, lequel si estoit si bien fait et prouvé, que le roy Henry l'avoit marié et donné bel hiretaige et bonne et belle dame et riche à femme, dont il avoit deux filz, Regnault et Henry, et moult estoit aloez ou royaume de Castille par ces proeces. Avec le roy de Castille, de son pays estoient là à siege messire Daghemez Mandric, messire Digho Per Se[r]ment, dam Pierre Ro Serment, dan Marich de Versaulx, Pertingalois qui s'estoit tourné Espaignols, le grant maistre de Calletrave et son frere, ung jone chevalier qui s'appelloit messire dan Digho Meres, Pierre Goussart de Mondesque, Pierre Ferrant de Valesque, Pierre Goussart de Seville, Jehan Radigho de Hoiez, et le grant maistre de Saint Jaqueme, et tenoit bien à siege le roy de Castille devant Luscebonne xxx^{m}. hommes. Si y ot fais pluseurs assaulx et pluseurs escarmuches et moult d'apertises d'armes d'une part et d'autre.

Bien savoient les Espaignols que le roy de Portingal ne seroit point aidié des nobles du pays, car les communautés l'avoient fait roy oultre leur volenté, pourquoy la chose estoit en grant different. Et avoit bien intencion le roy d'Espaigne que il conquerroit Luscebonne et tout le pays avant son retour, car nul confort ne li povoit venir de nul costé, fors par Engleterre; c'estoit ce dont il faisoit le plus grant doubte, et quant il avoit ymaginé, il sentoit les Englois moult loing de là, et avoit bien oy dire que le roy d'Engleterre et ses oncles n'estoient pas bien d'acord; pour quoy il se tenoit plus seurement au siege, et estoit leur siege si plantureux de tous biens que il n'y avoit ville ne marché en toute Castille où on eust plus plantureusement ce qu'il besongnoit.

Le roy de Portingal se tenoit gentement en la cité de Luscebonne avecques ses gens et se tenoient tous aises, car on ne leur povoit tollir la mer. Si ot conseil que il envoieroit en Engleterre devers le roy et le duc de Lencastre grans messagiers et feables, et feroit tant que il renouveleroit les aliances qui avoient esté faictes entre le roy d'Engleterre et le roy Ferrant son frere, et chargeroit encores ses ambassadeurs de remonstrer au duc de Lancastre que par mariage il aroit volentiers à femme Phelippe sa fille, et la feroit royne de Portingal, et li juroit et seelleroit à toujours mais bonnes aliances, et feroit tant que se il voloit venir par delà a tout deux ou trois mille combatans et autant d'archiers, que il recouvreroit le royaume de Castille, son hiretaige.

D'aler en Engleterre furent chargiez deux chevaliers de son hostel, messire Jehan Radigo et messire Jehan Testedor, et ung clerc de droit, archedyacre de Luscebonne, qui se nommoit maistre Marc de La Figiere. Si ordonnerent leurs besongnes et ung vaissel pour eulx, et le freterent et appareillierent et pourveirent de tous poins, et quant ilz eurent bon vent, ilz entrerent ens et se partirent du have de Luscebonne et singlerent vers les frontieres d'Engleterre.

D'autre part, le roy Jehan de Castille, qui se tenoit au siege devant Luscebonne, ot conseil de ses hommes que il escrisist en France et en Gascongne et mandast chevaliers et escuiers, car bien supposoient les Espaignolz que le roy de Portingal avoit mandé ou manderoit grant secours en Engleterre pour lever le siege. Si ne voloient pas estre si souspris que leur puissance ne fust grande assez pour resister aux Englois. Si comme le roy fu conseillié et informé il le fist, et

envoia lettres et messages en France à pluseurs chevaliers et escuiers qui desiroient les armes, et par especial ou pays de Berne, en la conté de Foeis, car là avoit grant foison de bons chevaliers et escuiers qui amoient les armes et qui ne se savoient où emploier, car pour ce temps, quoyque le conte de Foeis, leur sire, les eust tous nourris en armes, si avoit-il bonnes t[r]ieuves entre le conte d'Armignac et luy. Ce mandement de ces deux roys d'Espaigne et de Portingal ne furent pas si tost fais ne approchiez, et pour ce ne se cesserent pas les armes à faire ailleurs en Auvergne, en Thoulousin, en Roergue et en la terre de Bigorre. Si metterons en souffrance ung petit les besoingnes de Portingal et parlerons d'autres.

§ 5. Entre la conté de Foeis et le pays de Berne gist la conté de Bigorre, laquelle est du royaume de France et marchist ou pays thoulousain d'une part, et à la conté de Commingnes et de Berne d'autre part. En la conté de Bigorre gist le fort chastel de Lourdes[1], qui tousjours s'est tenu englois depuis que le roy (*sic*) de Bigorre fu rendu au roy d'Engleterre et au prince pour la redempcion du roy Jehan de France, par le traictié de la paix qui fut traitée à Bretegny devant Chartres et confremée depuis à Calais, si comme il est contenu cy dessus en nostre hystoire. Quant le prince de Galles fu issu hors d'Engleterre, et que le roy son pere lui ot donné en fief et en hiretaige toute la duchié d'Acquitaine, où il y a deux archeveschiez et XXII. eveschiez, et il fu venu à Bordeaulx sur Geronde, et il ot pris la possession de toutes les terres, et il ot sejourné

1. *Ms.* : Londres.

environ ung an ou pays, lui et la princesse sa femme furent priez du conte Jehan d'Armignac que ilz voulsissent venir en la conté de Bigorre, en la belle et bonne cité de Tarbe, pour veoir et visiter celluy pays que ilz n'avoient encore veu. Et tendoit ledit conte d'Armignac à ce que, se le prince et la princesse estoient en Bigorre, le conte de Foeis l'en venroit veoir, auquel il devoit pour la cause de sa raenchon IIc. et L. mille frans; si leur feroit prier pour lui que ledit conte de Foeis voulsist quitter laditte somme ou en partie, et faire grace. Tant fist le conte d'Armignac que le prince et la princesse et leur estat, qui pour ce temps estoit grant, vinrent en Bigorre, et se logierent à Tarbe.

Tarbe est une belle ville, seant en plain pays et en bel vignoble, et y a ville, cité et chastel, et tout fremez de portes, de murs et de tours, et separez l'un de l'autre; car là vient d'amont de entre les montagnes de Berne et de Castelongne la belle riviere de Lisse qui queurt tout parmi Tarbe, et qui la separe, et est la riviere aussi clere comme fontaine. A cinq lieues de là siet la ville de Morlens, laquelle est au conte de Foeis; et à l'entrée du pays de Berne et desoubz la montaigne, à VI. lieues de Tarbe, la ville de Pau, qui est aussi audit conte.

Pour ce temps que le prince et la princesse estoient venus à Tarbe, estoit le conte de Foeis en la ville de Pau, car il y faisoit faire et edifier ung très bel chastel, tenant à la ville, au dehors, sur la riviere de Gave. Si tost comme il sceut la venue du prince et de la princesse, qui estoient à Tarbe, il s'ordonna et les vint veoir en grant estat a plus de VIc. chevaulx, et avoit LX. chevaliers en sa compaignie. De la venue du conte de Foeis furent le prince et la princesse grandement

resjoys, et li firent très bonne chiere, et bien le valoit, et l'onnouroit la princesse très liement et grandement; et là estoient le conte d'Armignac et le sire de Labreth; et fut le prince prié que il voulsist prier au conte de Foeis que il quitast au conte d'Armignac toute ou en partie la somme des florins que il li devoit. Le prince, qui fut saige et vaillant homme, respondi, tout considéré, que non feroit : « Car pour quoy? dist; le conte d'Armignac fu prins par armes et par belle journée de bataille, et mist nostre cousin le conte de Foeis son corps et ses gens à l'aventure contre lui, et se la fortune fu bonne pour le conte de Foeis et contraire à lui, il n'en doit pas pis valoir. Par fait semblable, mon seigneur mon pere et moy ne sarions gré qui nous prieroit de remettre arriere ce que nous tenons pour la belle aventure et bonne fortune que eusmes à Poitiers. »

Quant le conte d'Armignac oy ce, si fut tous abusé, car il avoit failli à ses ententes, et non obstant si ne cessa-il pas, mais en pria la princesse, laquelle de bon cuer requist et pria au conte de Foeis que il li voulsist donner ung don : « Madame, dist le conte, je suy ung petit homs et un povre bachelier; si ne puis faire nulz grans dons, mais le don que vous demandez, se il ne vault plus de L^M^. frans, je le vous donne. » La princesse tiroit à ce que oultreement et plainement le don que elle demandoit le conte de Foeis li donnast, et le conte, qui saige et subtil estoit, et qui en ses besongnes assez cler veoit, et qui espoir de la quittance du conte d'Armignac se doubtoit, son propos tenoit et dist : « Madame, à ung povre chevalier que je suy, qui edifie villes et chasteaulx, le don que je vous ac-

corde doit bien souffire. » Oncques la princesse n'en peut autre chose avoir ne estraire, et quant elle vey ce, elle dist : « Conte de Foeis, je vous demande et prie que vous faciez grace au conte d'Armignac. » — « Madame, respondi le conte, à vostre priere doy-je bien descendre? Je vous ay dit que le don que vous me demandez, se il n'est plus grant que L. mille frans, je le vous accorde, et le conte d'Armignac me doit IIc. et L. mille frans. » Ainsi demora la chose en cel estat, et gaingna le conte d'Armignac à la priere de la princesse d'Acquitaine L. mille frans. Si retourna le conte de Foeis en son pays, quant il ot esté III. jours dalez le prince et la princesse.

§ 6. Je, sire Jehan Froissart, fay narracion de ces besongnes pour la cause de ce que, quant je fus en la conté de Foeis et de Berne, je passay parmi la terre de Bigorre; si enquis et demanday de toutes nouvelles passées, desquelles je n'estoie point informé, et me fut dit que, le prince de Galles et d'Acquitaine sejournant à Tarbe, il li prist volenté et plaisance d'aler veoir le chastel de Lourde, qui sciet à trois lieues près de là, entre les montaignes. Quant il fu venu jusques à Lourde, et il ot bien avisé et ymaginé la ville et le chastel et le pays, si le recommanda moult tant pour la force du lieu que pour ce que Lourde sciet sur frontiere de pluseurs pays; car ceulx de Lourde pevent courir moult avant dedens le royaume d'Arragon et jusques en Castellongne et Barselonne. Si appella tantost le prince ung chevalier de son hostel, auquel il avoit grant fiance, et qui loyaument l'avoit servi, et le chevalier estoit nommé messire Pierre Ernault de

Berne, appert homme d'armes et cousin du conte de Foeis. « Messire Pierre, dist le prince, à ma venue en ce pays je vous institue et fay chastellain et cappitaine de Lourde et regent du pays de Bigorre, et gardez tellement le chastel que vous en puissiez rendre bon compte à monseigneur mon pere et à moy. » — « Monseigneur, dist le chevalier, volentiers. » Là en fist-il foy et hommage, et le prince l'en mist en possession.

Or, devez-vous savoir que quant la guerre se renouvella entre le roy de France et le roy d'Engleterre, si comme il est cy dessus contenu en ceste hystoire, ainsi comme le conte Guy de Saint Pol et messire Hue de Chastillon, maistre des arbalestriers pour le temps, saisirent et prinrent de fait la ville d'Abbeville et tout le pays de Ponthieu, deux grans barons de Bigorre, lesquelz estoient nommez messire Mennaut de Barbeson et le sire d'Auchin, se tournerent François et se saisirent aussi en celle saison de la cité, de la ville et du chastel de Tarbe, car ilz estoient foiblement gardez pour le roy d'Engleterre. Or demora le chastel de Lourde à messire Pierre Ernault de Berne, lequel ne l'eust rendu pour nul avoir, mais fist tantost grande guerre et forte à l'encontre du royaume de France, et manda ens ou pays de Berne et en la haulte Gascongne grant foison de compaignons aventureux pour aidier à faire sa guerre; et se bouterent là dedens moult d'apertes gens aux armes, et estoient VI. cappitaines avecques luy; et chascun avoit L. lances ou plus dessoubz lui. Tout premier son frere Jehan de Berne, ung moult appert escuier, Pierre d'Auchin de Bigorre, frere germain au seigneur d'Auchin, ceulx ne se voulrent oncques tourner François, Ernaudon de

Sainte Colombe, Ernaudon de Restem, le Mongat de Sainte Basille et le Bourc de Carnellac.

Ces cappitaines vous firent en Bigorre, en Thoulousin, en Carchasonnois et en Albegès pluseurs courses, car si tost comme ilz estoient hors de Lourde, ilz se trouvoient en terre d'annemis, et se croisoient en courant et en chevauchant le pays, et se mettoient, telle fois estoit, à l'aventure pour gaignier trente lieues en sus de leur fort; en alant ilz ne prendoient riens, mais au retour riens ne leur eschappoit, et ramenoient, telle fois estoit, si grant bestail et tant de prisonniers que ilz ne les savoient où logier, et raençonnoient tout le pays, excepté la terre au conte de Foeis; mais en celle ilz ne osassent pas prendre une poule sans paier, ne sur homme qui fu au conte de Foeis, ne qui eust sauf conduit, car se ilz l'eussent courroucié, ilz n'eussent point duré.

Ces compaignons de Lourde avoient trop bel où courir et chevauchier. Assez près de là, si comme je vous ay dit, sciet la ville de Tarbe que ilz tenoient en grant doubte, et tinrent tant que ilz se mirent en patti à eulx. En revenant de Tarbe à leur fort, sciet un gros villaige et une bonne abbaïe où ilz firent moult de maulz, que on appelle Ginors, mais ilz se mirent en patti à eulx. D'autre part, sur la riviere de Lisse, sciet une grosse ville fremée que on appelle Bagni[e]res; ceulx de ceste ville là avoient trop fort temps, car ilz estoient herriez et guerriez de ceulx de Lourde et de ceulx de Mauvoisin, qui leur estoient encores plus prochains. Ce chastel de Mauvoisin sciet sur une haulte montaigne, et dessoubz queurt la riviere de Lise qui vient ferir à une bonne ville fremée, qui est moult près

de là, que on appelle Tournay. Les gens de Tournay avoient tout le trespas de ceulx de Lourde et de Mauvoisin.

A celle ville de Tournay ne faisoient-il nul mal ne nul dommage, pour tant que ilz avoient là leur retour et leur passaige, et aussi les gens de la ville avoient bon marchié de leur pillaige, et se savoient moult bien dissimuler avec eulx. Faire leur convenoit, se ilz voloient vivre, car ilz n'estoient aidiez ne confortez de nulluy. Le cappitaine de Mauvoisin estoit Gascon et avoit à nom Raymonnet de L'Espée, appert homme d'armes durement, et vous di que ceulx de Lourde et de Mauvoisin raenchonnoient autant bien les marchans du royaume d'Arragon et de Cathelongne, comme ilz faisoient les Françoys, se ilz n'estoient à pattis à eulx, ou autrement ilz n'en espargnoient nulz.

En ce temps que je empris à faire mon chemin de aler devers le conte de Foeis, pour tant que je resongnoie la diversité du pays où je n'avoie oncques entré ne esté, quant je me fus parti de Carcasonne je laissié le chemin de Thoulouse à la bonne main, et pris le chemin à la main senestre, à Montroial, à Fougans et puis à Belle, la premiere ville fremée de la conté de Foeis, et de là à Maseres, et puis au chastel de Savredun, et puis arrivé à la belle et bonne cité de Paumiers, laquelle est toute au conte de Foeis, et là m'arestay pour attendre compaignie qui alast en Berne, où le dit conte se tenoit. Quant je eus sejourné en la cité de Paumiers trois jours, laquele cité est moult deduisant, car elle seiet en bel vignoble bon et à grant plenté, et est environnée de une belle riviere clere et large assez, que on appelle l'Aliege, en ce sejour me vint d'aven-

ture ung chevalier de l'ostel du conte de Foeis, qui retournoit d'Avignon, lequel s'apelloit messire Espaeng de Lyon, vaillant homme et saige et bel chevalier, et povoit lors estre en l'eage de L. ans. Je me meis en sa compaignie; il en ot grant joye, pour savoir par moy des besongnes de France, et feusmes VI. jours sur le chemin, ainçois que nous venissiesmes à Ortais. En cheminant, le gentil homme et bon chevalier, puis que il avoit dit au matin ses oroisons, jongloit le plus du jour à moy en demandant nouvelles. Je lui en demandoie aussi; il m'en disoit.

Au departir de la cité de Paumiers, nous passames et puisames le mont de Cosse, qui est moult malaisié à monter, et passames de costé la ville et chastel de Ortingas, qui est du royaume de France, et point n'y entrames, mais venismes disner à ung chastel du conte de Foeis, qui est demie lieue en sus, que on appelle Carlat, et sciét hault sur une montaigne. Après disner le chevalier me dist : « Chevauchons ensamble tout souef, nous n'avons que deux lieues de ce pays, elles valent bien III. de France, jusques à nostre giste. » Je repondi : « Je le vueil. » Or, dist le chevalier : « Messire Jehan, nous avons huy passé devant le chastel de Ortingas, qui porta le terme de V. ans que Pierre d'Auchin le tint, car il l'ambla et eschiella; dommaige fu au royaume de France LX. mille frans. » — « Et comment l'eust-il? di-ge au chevalier. » — « Je le vous diray, dist-il. Le jour de la Nostre Dame my aoust a une foire en celle ville, où tout le pays si assamble, et y a moult de marchandises pour ung jour. Pierre d'Auchin et sa charge de compaignons, qui se tenoient en Lourde, avoient jecté leur advis de long temps à

prendre ceste ville et le chastel, et n'y savoient comment advenir. Toutesfois, ilz avoient deux de leurs varlez, simples hommes par samblance, envoyez dès le may à l'aventure pour trouver service et maistre en la ville, et le trouverent tous deux; et estoient ces deux varlez de trop bon service envers leurs maistres, et aloient hors et ens besongnier et marchander, ne on n'avoit nul souspeçon d'eulx. Advint que ce jour de la my aoust il y avoit grant foison de marchans estrangiers de Foeis, de Berne et de France en celle ville, et vous savez que marchans, quant ilz s'entretrouvent ensamble et ilz ne se sont veus en grant temps, boivent par usaige largement et longuement pour entre eulx faire bonne compaignie. Dont il avint que ens ès hostelz des maistres où ces deux varlez demoroient, il y en avoit grant foison, et là buvoient et se tenoient tous aises, et les seigneurs de l'ostel et leurs femmes avec eulx; sur le point de myenuit, la nuit devant, Pierre d'Auchin et ses compaignons vinrent devant Ortingas et demorerent en ung bois où nous avons passé, eulx et leurs chevaulx, et envoierent VI. varlez et II. eschieles pour assaillir et eschieler la ville, et passerent ces varlez oultre les fossez, où on leur avoit enseignié, au moins parfont, et vinrent aux murs, et là drecierent leurs eschielles, et estoient là les deux varlez dessusdis, qui leur aidoient endemantres que leurs maistres seoient à table, et les aidoient à passer, et se mirent en telle aventure que l'un des varlez de l'ostel amena ces VI. varlez à la porte, et là avoit deux hommes qui gardoient les clefs. Ce varlet dist à ces VI. compaignons : « Tenez-vous cy « tous quoy et ne vous avanciez jusques a tant que

« eschieleray. Je feroy à ces gardes ouvrer l'uis de « leur garde. Ilz ont les clefs de la porte, je le sçay « bien. Si tost que je leur aray fait ouvrir l'uis de leur « garde, je chiffleray; saillicz avant et les occhiés. Je « congnois bien les clefs, car je ay aidié à garder plus « de VII. fois la porte avecques mon maistre. » Tout ainsi comme il le devisa, ilz le firent, et se muchierent, et cellui s'en vint à l'uis de la garde, et oy et trouva que ceulx veilloient et buvoient. Il les appella par leurs noms, car bien les congnoissoit, et leur dist : « Ouvrez l'uis, je vous apporte de très bon vin, meilleur que vous n'avez point, que mon maistre vous envoye afin que vous faciez meilleur guait. » Ceulx qui congnoissoient assez le varlet et qui cuidoient que il desist verité ouvrirent l'uis de la garde, et il chiffla, et ceulx saillirent tantost avant et se bouterent en l'uis; ne oncques ilz n'eurent loisir du reclore. Là furent-ilz atrappez et occis, si quoiement que on n'en sceut riens; dont prirent-ilz les clefs et vinrent à la porte et l'ouvrirent, et avalerent le pont si doulcement que oncques personne n'en sceut riens. Adont sonnerent-il ung cor ung son tant seulement, et ceulx qui estoient en l'embusche l'entendirent, monterent sur leurs chevaulx; si vinrent frappant à l'esperon, et se mirent sur le pont, et entrerent en la ville, et prirent tous les hommes de la ville en seant à table ou en leurs lis. Ainsi fut Ortingas prinse de Pierre d'Auchin de Bigorre et de ses compaignons qui estoient issus de Lourde. »

« Dont, demandai-ge au chevalier, et comment eurent-ilz le chastel? » — « Je le vous diray, dist-il. A celle heure que la ville de Ortingas fu prinse, estoit

à sa male aventure le chastellain en la ville et souppoit avecques marchans de Carcasonne, si que il fu là pris; et à l'endemain au matin à heure de tierce, Pierre d'Auchin le fist amener devant le chastel, où sa femme et ses enfans estoient, et l'espoenta là de lui faire trenchier la teste, et fist traictier devers sa femme que, se on li voloit rendre le chastel, il renderoit quitte et delivré son mari, et les lairoit paisiblement partir et tout le leur sans nul dommaige. La chastellainne, qui se veoit en dur parti et qui ne povoit pas faire une guerre à par luy, pour avoir son mary et pour eschever plus grant dommaige rendi le chastel, et le chastellain, sa femme et leurs enfans et tout ce qui leur estoit se partirent et s'en alerent à Paumiers; encoires y sont-ilz. Ainsi eut Pierre d'Auchin la ville et le chastel d'Ortingas, et vous di à l'eure que il y entra, lui et ses compaignons, ilz y gaignierent XX^M^. frans que en marchandises qu'ilz trouverent que en bons prisonniers de France; mais tous ceulx qui estoient de la conté de Foeis ou de Berne ilz delivrerent eulx et le leur et sans dommaige; et tint depuis Pierre d'Auchin Ortingas bien V. ans, et couroit bien souvent lui et ses gens jusques aux portes de Carcasonne, où il y a de cy XVI. grandes lieues, et endommagierent grandement le pays, tant par les raençons des villes qui se rachatoient que par pillaige qu'ilz faisoient. »

§ 7. Endementres que Pierre d'Auchin se tenoit en la garnison, s'aventurerent une nuit aucuns de ses compaignons, qui desiroient à gaingnier, et s'en vinrent à ung chastel qui est à une bonne liene de là, que on dist le Paillier, dont messire Raymond du Paillier, ung chevalier de ce pays, François, est sire, et

firent si bien leur emprisc, quoyque autreffois s'i estoient essaiez et point ne l'avoient peu prendre, que à celle heure ilz l'achiellerent et le prinrent, et le chevalier et la dame en leur lit, et tinrent depuis le chastel; et laissierent la dame et ses enfans aler, mais ilz garderent environ IIII. jours le chevalier dedens son chastel, tant qu'il ot payé mille frans pour sa raençon. En la fin, quant ilz eurent herrié et guerrié assez le pays, ilz vendirent ces deux chasteaux à ceulx du pays, et en eurent V^x^. frans, et puis s'en alerent à Lourde de leur principale mansion[1].

En tielz fais d'armes et aventures se mettoient les compaignons tous les jours, et avint encore en ce temps que ung très appert homme d'armes, qui se tenoit à Lourde, ung Gascon qui s'appelloit le Mongat de Sainte Basille, se parti de Lourde lui XXX^e^., et s'en vint chevauchier à l'aventure en Toulousain et en Albigenés, et voult et cuida prendre et eschieller le chastel de Pennes en Albigenés; mais il ne pot, et quant il vey qu'il ot failli à son entente, il vint devant la porte et fist une grande escarmuche, et là ot pluseurs appertises d'armes. A celle propre heure, chevauchoit sur le pays le seneschal de Thoulouse, messire Hugues de Froideville a LX. lances, et chey d'aventures à Pennes, endementres que l'escarmuche se tenoit. Tantost il mist pié à terre et ses gens aussi, et vinrent aux barrieres où on se combatoit moult. Adont se fust volentiers le Mongat parti, se il eust peu, mais il ne peut; là se combati-il moult vaillamment main à main au chevalier, et fist pluseurs appertises d'armes, et navra en deux ou trois lieux le chevalier; mais finablement il fu pris, car la force

1. *Ms.* : mention.

n'estoit pas sienne, et ses gens aussi mors ou prins; petit se sauverent. Si fu amené le Mongat à Thoulouse, et le voloient le commun de la ville occire dedens les mains du seneschal. A grant peine le peurent-il sauver et mettre ou chastel, tant estoit-il fort hay à Toulouse. Si bien li chey que le duc de Berry vint à Thoulouse; il eut tant d'amis sur le chemin que le duc le fist delivrer parmi mille frans que le seneschal en ot pour sa raençon.

Quant le Mongat se vey delivré et il fu retourné à Lourde, pour ce ne cessa-il pas ses emprises, et se parti une fois de Lourde lui v^e., sans armeures, en abit d'abé, et menoit III. moines, et lui et les moines avoient couronnes reses, et ne cuidast nul jamais, se il les veist, que ce ne feussent drois moines, car trop bien en avoient l'abit et la contenance. En tel estat, il vint à Montpellier et descendi à l'ostel à l'Angele, et dist que c'estoit ung abbé de la haulte Gascoingne qui s'en aloit à Paris pour besongnier. Il s'acointa d'un riche homme de Montpellier, sire Berengier Oste, lequel avoit aussi à faire à Paris pour ses besongnes. Ce abbé dist que il l'emmenroit à ses frais. Cellui fu tout joyeux quant il oy dire que il aroit ses frais quictes, et se mist au chemin avecques le Mongat, lui seulement et ung varlet. Ilz n'eurent pas eslongié Montpellier trois lieues, quant le Mongat le prist et l'emmena par voyes torses et par chemins perdus, et fist tant que il le tint en la garnison de Lourde, et depuis le raençonna-il, et en ot cinq mille frans. — « Sainte Marie, sire, di-ge lors au chevalier, ce Mongat estoit-il appert homme d'armes? » — « Oil voir, dist-il, et par armes morut-il, et sus une place où nous passerons dedens

trois jours, ou pas que on dit au Lare en Bigorre, dessoubz une ville que on dit la Chivitat. » — « Et je le vous ramenteneray, di-ge au chevalier, quant nous serons venus jusques à là. »

Ainsi cheminasmes-nous jusques à Montesquieu, une bonne ville fremée, au conte de Foeis, laquelle les Haminages et les Labrisiens prinrent et emblerent une fois; mais ilz ne la tinrent que trois jours. Au matin, nous nous parteismes de Montesquieu et chevauchasmes vers Palamyninch, une bonne ville fremée seant sur la Garonne, qui est au conte de Foeis. Quant nous fusmes venus moult près de là, nous cuidasmes passer au pont sur la Garonne pour entrer en la ville; mais nous ne peusmes, car le jour devant il avoit tant pleu ens es montaignes de Cathellongne et d'Arragon, par quoy une autre riviere qui vient d'icellui pays, qui s'appelle le Sallas, estoit tant crute, avec ce que elle court radement, que elle en avoit mené aval la Garonne et rompu ung arch du pont qui est tout de bois; pour quoy il nous convint retourner à Montesquieu, et disner et là estre tout le jour.

A l'endemain, le chevalier eut conseil que il passeroit au devant de la ville de Casserez, à batiau, la riviere; si chevauchasmes celle part et venismes sur le rivaige et feismes tant que nous et nos chevaux fusmes oultre, et vous di que nous traversasmes la riviere de Garonne à grand paine et en grant peril, car le batiau n'estoit pas trop grant où nous passasmes, car il n'y povoit entrer que deux chevaulx au cop et cheulx qui les tenoient et les hommes qui le batiau gouvernoient. Quant nous fusmes oultre, nous arrestasmes à Cassers, et demorasmes là tout le jour. Endementres que on

appareilloit le soupper, le chevalier me deist : « Messire Jehan, alons veoir la ville. » — « Sire, di-ge, je le vueil. » Nous passasmes au long de la ville et venismes à une porte qui siet devers Palamyninch, et passasmes oultre et venismes sur les fossez. Le chevalier me monstra ung pan de mur de la ville et me dist : « Veez-vous ce mur illec? » — « Oil, sire, di-ge, pour quoy le dictes-vous? » — « Je le di pour tant, dist le chevalier; vous veez bien que il est plus neuf que les autres. » — « C'est verité, respondi-ge. » — « Or, dist-il, par quelle incidence ce fut, et quelle chose; y a environ x. ans il en avint. »

« Autrefois vous avez bien oy parler de la guerre le conte d'Armignac et du conte de Foeis, et comment pour le pays de Berne, que le conte de Foeis tient, le conte d'Armignac l'a guerrié et encore guerrie, quoyque maintenant il se repose; c'est pour les trieves qu'ilz ont ensemble, et vous di que les Arminags ne les Labrisiens n'y ont riens gaingnié, mais perdu par trop de fois trop grossement; car par une nuit de une Saint Nicholas en yver, l'an mil III^c^ LXII, le conte de Foeis prist assez près du Mont de Marsen le conte d'Armignac, le tayon de cestui, le seigneur de Labreth, son nepveu, et tous les nobles qui ce jour avec eulx estoient, et les amena à Ortais, et encores en a le conte de Foeis, en la tour du chastel d'Ortais, par x. fois cent mille frans seulement de ceste emprise là. Or avint depuis que le pere du conte d'Armignac, qui à present est, qui s'appelloit messire Jehan d'Armignac, mist une chevauchié une fois sus de ses gens et s'en vint prendre et eschieller ceste ville de Casseres, et y furent bien II^c^. hommes d'armes, et monstroient que ilz la voloient

tenir de puissance. Les nouvelles vinrent lors au conte de Foeis, qui se tenoit à Pau, comment les Arminags et les Labrisiens avoient prins sa ville de Cassieres. Lui, qui est saige chevalier et vaillant et conforté en toutes ses besongnes, appella tantost deux freres chevaliers qu'il avoit, lesquelz estoient chevaliers, messire Ernault Guill[aum]e et messire Pierre de Berne, et leur dit : « Chevauchiez tantost devers Casseres, je vous envoyerai gens de tous lez, et dedens trois jours je seray là avecques vous ; et gardez bien que nul ne se parte de la ville, qu'ilz ne soient conbatus, car vous serez fors assez, et vous venus par devant Casseres, à force de gens du pays faittes là apporter et à charrier busches à grant plenté et mettre contre les portes et enterrer au dehors, et puis ouvrer et charpenter au devant bonnes grosses bailles, car je vueil que tous ceulx qui sont là dedens y soient tellement enclos que jamais par les portes ilz en saillent. Je leur feray prendre autre chemin. »

Les deux chevaliers firent ce que on leur avoit commandé et s'en vinrent à Palamyneh, et toutes gens de Berne les sieuvoient. Ilz s'en vinrent devant ceste ville de Cassieres et là se logierent. Ceulx qui dedens estoient n'en firent compte, mais ne se donnerent garde quant ilz furent tellement enclos que par les portes ilz ne povoient issir ne saillir. Au m^e^. jour, le conte de Foeis vint, accompaignié de bien v^c^. hommes d'armes, et si tost comme il fu venu, il fist faire bailles tout autour de celle ville et bailles aussi autour de son host, par quoy de nuit on ne leur peust porter dommaige. En tel estat et sans assaillir, tint-il ses ennemis plus de xv. jours, et eurent là dedens Casseres très

grant deffaulte de vivres; des vins avoient-ilz assez. Et ne povoient issir ne partir fors que par la riviere de Garonne, et se ilz s'i boutoient, ilz estoient perdus davantaige. Quant messire Jehan d'Armignac et messire Bernard de Labreth et les chevaliers de leur costé, qui là estoient, se veirent en ce parti, si ne furent pas aseur de leurs vies, car ilz sentoient le conte de Foeis trop cruel. Si firent traictier devers lui, et leur sambla que il valoit mieux à estre leurs prisonniers que là morir honteusement par famine. Le conte de Foeis entendi à ces traictiez, parmi tant que il leur fist dire que ja par porte qui fust en la ville ilz ne sauldroient, mais leur feroit-on faire ung pertuis ou mur par où ilz vstroient. Il convint que ilz presissent ce parti, autrement ilz ne pouvoient finer; ainçois que le conte de Foeis s'en fust deporté, feussent-ilz là dedens tous mors. On lui fist faire ung pertuis ou mur que ne fu pas trop grant, par lequel ung et ung ilz issoient, et là estoit sur le chemin le conte de Foeis armé et toutes ses gens et en ordennance de bataille. Et ainsi que ceulx issoient, ilz trouvoient qu'ilz les recueilloit et amenoit devers le conte. Là les departi le conte en pluseurs lieux, et les envoia en pluseurs chastelleries et seneschauciés, et ses cousins, messire Jehan d'Armignac et messire Bernard de Labreth, messire Manaut de Barbeson, messire Raymond de Benach, messire Benedic de la Cornille et environ eulx XX. des plus notables il emmena avec lui à Ortais, et en ot, ainçois que ilz lui eschappassent, cent mille francs deux fois. Par celle maniere que je vous di, biau maistre, fu ce mur que vous veez et pour ceulx d'Armignac et de Labreth desrompu et depuis fut-il refait ».

A ces mots, retournasmes-nous à l'ostel et trouvames le soupper tout prest, et passames la nuit, et à lendemain nous nous partesimes et chevauchasmes contremont la Garonne, et passames parmy Palamyninch, et puis entrames en la terre le conte de Comminges et d'Arminagh au lez devers nous, et d'autre part la Garonne si est terre au conte de Foeis.

§ 8. En chevauchant nostre chemin, me monstra le chevalier une ville assez forte et bonne par samblance qui s'appelle Marceras le Crousac, laquelle est au conte de Comminges, et d'autre part la riviere, sur la montaigne, me monstra-il deux chasteaux qui sont au conte de Foeis, dont l'un s'apelle Montmirail, l'autre Monclar. En chevauchant entre ces villes et ces chastiaux, selon la riviere de Garonne, en une belle praerie, me dist le chevalier : « Ha, messire Jehan, que j'ay icy veu pluseurs fois de bonnes escarmuches et de dures et bonnes rencontres de Foeisois et d'Arminags, car il n'y avoit ville ne chastel qui ne feussent pourveus et garnies de gens d'armes, et là couroient et chaçoient l'un sur l'autre, et là dessoubz vous en vecz les masures que firent les Arminages à l'encontre de ces deux chasteaux, une bastide, et la gardoient LX. hommes d'armes et faisoient moult de maulx par deçà la riviere en la terre du conte de Foeis. Mais je vous diray comment ilz leurs emprist; le conte de Foeis y envoya une nuit son frere, messire Pierre de Berne, a tout II^c^. lances, et amenoient en leur compaignie bien III^c^. villains tous chargiez de fagos. Si appoierent ces fagos contre celle bastide, et encore grant foison de bois que ilz copperent en ces hayes et en ces buissons,

et puis boterent le feu dedens. Si ardirent la bastide et tous ceulx qui dedens estoient, sans nul prendre à mercy. Onques depuis nul ne si osa ramasser. »

En telles paroles et devises chevauchasmes-nous tout le jour contremont la riviere de Garonne, et vey d'une part et d'autre la riviere pluseurs beaux chasteaux et fors. Tous ceulx qui estoient par delà à la main senestre estoient pour le conte de Foeis, et ceulx par delà devers nous estoient pour le conte d'Arminage. Et passames à Montpesach, ung très bel chastel et très fort pour le conte d'Arminage, seant hault sur une roche, et dessoubz est le chemin et la ville. Au dehors de la ville, le trait d'une arbalestre, a ung pas que on dit à la Garde et une tour sur le chemin entre la roche et la riviere, et dessoubz celle tour, sur le passage, une porte de fer coulice, et pourroient VI. garder ce passaige contre tout le monde, car ilz n'y pevent que deux chevaucher de front pour les roches et pour la riviere. « Adont, di-ge au chevalier, sire, vecy ung fort passaige et une forte entrée de pays. » — « C'est voir, respondi le chevalier, et combien forte qu'elle soit, le conte de Foeis la conquist une fois, et passerent luy et ses gens tout par cy, et vinrent à Palamyninch et à Montesquieu, et jusques à la cité de Paumiers. Si estoit le passage assez bien gardé, mais archiers d'Engleterre qu'il avoit en sa compaignie li aiderent grandement son fait à faire, et le grant desir aussi que il avoit de passer tout oultre pour venir en la marche de Paumiers. Or chevauchiez emprés moy, et je vous diray quelle chose il fist adont. » Lors chevauchai-ge de costé lui et il commença à faire sa narracion.

« Le conte d'Arminage et le sire de Labreth, ce dist

le chevalier, a tout bien v^c^. hommes d'armes s'en vinrent en la conté de Foeis et en la marche de Paumiers, et fu droitement à l'entrée d'aoust, que on doit recueillir les biens aux champs et que les roisins meurissent. Et pour celle saison, il en y avoit grande habondance ou pays dessusdit. Messire Jehan d'Arminage se loga adont et ses gens devant la ville et chastel de Savredun, à une petite lieue de la cité de Paumiers, et là livrerent-ilz assault, et manderent à ceulx de Paumiers que se ilz ne rachatoient leurs bleds et leurs vignes ilz arderoient et destruiroient tout. Ceulx de Paumiers se dobterent, car le conte leur sire leur estoit trop loing; il estoit en Berne, et eurent conseil d'eulx rachater et rachaterent à vi^m^. frans, mais ilz prinrent xv. jours de terme; on leur donna. Le conte de Foeis fut informé de tout cest affaire. Si se hasta du plus qu'il peut, et manda gens de tous costez, tant que il en ot assez, et s'en vint au ferir de l'esperon devers Paumiers, et passa ou pas de la Garde, à celle porte coulice de fer et la conquist, et s'en vint bouter en la cité de Paumiers, et gens li venoient de tous lez, et avoit adont largement xii^c^. lances, et fust venu sans doubte combatre messire Jehan d'Arminacg et ses gens, se ilz l'eussent attendu; mais ilz se partirent et se retrairent et rentrerent en la conté de Commingnes, et point n'emporterent l'argent de ceulx de Paumiers, car ilz n'eurent pas loisir de l'attendre. Mais pour ce ne le quitta pas le conte de Foeis à ses gens, mais dist que il l'aroit et que il l'avoit gaignié, quant il estoit venu tenir sa journée et bouter hors du pays ses ennemis. Si l'ot et en paya ses gens d'armes, et là se tint tant que les besongnes des bonnes gens furent faictes, et

que ilz eurent recueilly et vendengié et le leur mis à seur. » — « Par ma foy, di-ge au chevalier, je vous ay oy volentiers. » A celle heure nous passames de costé ung chastel qui s'apelle la Bretice, et puis ung autre chastel que on dit Baceles, et tout en la conté de Commignes.

En chevauchant, je regarday et vey par delà la riviere ung très bel chastel et grant, et bonne ville par l'aparant. Je demanday au chevalier comment ce chastel estoit nommé. Il me dist que on l'appelloit Montespain, et est à ung cousin du conte de Foeis, et qui porte les vaches en armoierie, que on dist messire Rogier d'Espaigne. C'est ung grant baron et grant terrien en ce pays cy et en Thoulousain, et est pour le present seneschal de Carcasonne. Lors demandai-ge au chevalier : « Cil messire Rogier d'Espaigne quelle chose estoit-il à messire Charles d'Espaigne, qui fu connestable de France? » Dont me respondi le chevalier et me dist : « Ce n'est point de ces Espaignolz là; car ce messire Rogier d'Espaigne et messire Charles, de qui vous parlez, vinrent du royaume d'Espaigne anciennement, et estoient d'estraction d'Espaigne, et de France de par leur mere, et furent cousins germains au roy Alfons d'Espaigne, et servy de ma jonece messire Rogier d'Espaigne ens es guerres de Bretaigne, car il fu tousjours pour la partie à saint Charles de Blois contre le conte de Montfort. »

A tant laissasmes-nous à parler de ceste matiere, et venismes ce jour à Saint Gausons, une bonne ville au conte de Foeis, et à l'endemain venismes-nous disner à Mont Croial de Riviere, une bonne ville et forte, laquelle est du royaume de France et de messire Ro-

gier d'Espaigne. Après disner, nous montames à cheval, et parteismes et preismes le chemin de Lourde et de Mauvoisin, et chevauchames unes lendes qui durent en alant devers Thoulouse bien XV. lieues, et appelle-on ces landes Landes Bourc, et y a moult de perilleux passaiges pour gens qui seroient avisez.

Emmy les Landes Bourc sciet le chastel de Lamesen, qui est au conte de Foeis et une grosse lieue en sus la ville de Tournay, dessoubz Mauvoisin, lequel chastel le chevalier me monstra et me dist : « Velà Mauvoisin et veez-vous point en vostre hystoire, dont vous m'avez parlé, comment le duc d'Ango, du temps qu'il fu en ce pays et que il ala devant Lourde et y mist le siege et conquist le chastel de Trigalet sus Riviere, que nous veons cy devant nous, qui est au seigneur de la Barre? » Je pensay ung petit et puis di : « Je croy que je n'en ay riens et que je n'en fu oncques infourmé. Si vous pry, recordez m'en la matiere, et je y entendray volentiers; mais dictes-moy avant que je ne l'oublie à demander, que la Garonne est devenue, car je ne la voy plus. » — « Vous dictes voir, dit le chevalier, elle se part entre ces montaignes et naist et vient de une fontaine à trois lieues de cy, ainsi que on vouldroit aler à Cathelongne, dessoubz ung chastel que on dit de Saint Beart, le derrain chastel du royaume de France ens es frontieres par deçà, sur les bendes du royaume d'Arragon, et en est sire et chastellain pour le present et de toute la terre là environ ung escuier qui s'apelle Ernauchon, et est Boure d'Espaigne et cousin germain à messire Rogier d'Espaigne. Se vous le veyeez, vous diriez bien : cest homme cy a bien façon et ordonnance de estre droit hommes d'armes; et a

ce Bourc d'Espaigne plus porté de contraire et de dommaige à ceulx de Lourde que tous les chevaliers et escuiers de ce pays n'aient, et vous di que le conte de Foeis l'aime bien, car c'est son compaignon en armes. Je vous lairay à parler de luy; espoir à ce Noël le verrez-vous en l'ostel du conte de Foies. Et vous parleray du duc d'Ango, comment il vint en cest pays et quelle chose il y fist. » Adont chevauchasmes-nous tout bellement et il commença à parler et dist :

§ 9. « Au commancement des guerres et que on reconquist et gaingna sur les Englois ce que ilz tenoient en Acquitaine, et que messire Olivier de Clichon fu devenu bon François, il mena le duc d'Ango, si comme vous savez, en Bretaigne sur la terre que messire Robert Canolle tenoit, et au siege de Derval; et je croy bien que tout ce vous avez en vostre hystoire, et le traictié que messire Hue Bree, son cousin, fist au duc d'Anjou de rendre le chastel, et livra hostaiges, se plus fort que le duc d'Ango, qui là estoit à siegie, ne venoit pour lever le siege. Et quant messire Robert Canolle se fu bouté ou chastel de Derval, il ne voult tenir nulz des traictiez. » — « C'est verité, di-ge, sire, tout ce ay-je bien. » — « Et avez-vous de l'escarmuche qui fut devant le chastel, où messire Olivier de Cliçon fut navré? » — « Je ne sçay, respondi-ge, il ne me souvient pas du tout; mais dictes-moy de l'escarmuche et du siege comment il en ala, espoir le savez-vous par autre maniere que je ne sçay? Vous retournerez bien à vostre propos de ceulx de Lourde et de Mauvoisin. » — « C'est voir, dist le chevalier, j'en parle. Pour tant que messire Garsis du Chastel, ung moult vaillant chevalier de ce pays icy et bons Fran-

çoys, estoit alé querir le duc d'Angou pour amener devant Mauvoisin, et le duc avoit fait son mandement pour tenir sa journée devant Derval, et fist messire Garsis pour sa vaillance mareschal de tout son host. Voir est, si comme je l'ay oy dire depuis, que quant il vey que messire Robert Canolle avoit brisié et rompu ses traitiez, et que le chastel de Derval il ne renderoit point, il vint devers le duc et li demanda : « Monsei-« gneur, que ferons-nous de ces hostages? Ce n'est pas « leur coulpe que le chastel n'est rendu, et ce seroit « grant pitié se vous les faisiez mourir, car ilz sont « gentilz hommes et n'ont point deservy mort. » — « Dont, respondi le duc, est-il bon qu'ilz soient delivrez? » — « Oil, par ma foy, monseigneur, respondi le chevalier, qui en avoit grandement pitié. » — « Alez, dist le duc, faites-en vostre volenté. » — A ces mots, messire Garsis du Chastel, si comme il me dist, s'en aloit pour delivrer les hostagiers de Derval; si encontra sur son chemin messire Olivier de Clichon, qui li demanda dont il venoit et là où il aloit. Il lui dist : « Je viengs de monseigneur d'Angou, et voy de-« livrer ces hostaigiers. » — « Delivrer, dist messire Olivier; attendez ung petit ou retournez avec moy devers le duc. » Il retourna et s'en vinrent devant le duc, qui estoit tout pensif à son logis. Messire Olivier le salua, et puis li dist : « Monseigneur, quelle est vostre entente; ne morront point ces hostaigiers? Par ma foy, si feront ou despit de messire Robert Canolle et de messire Hue Bree, qui ont menti leur foy, et vueil bien que vous sachiez se ilz ne meurent, que dedens ung an je ne mettray bachinet en teste pour vostre guerre. Ilz aroient trop bon marchié se ilz estoient quittés. Ce siege cy vous a cousté LX. mille frans,

et puis vous volez faire grace à voz ennemis, qui ne vous tiennent nulle loyaulté? » A ces mots, se refelonna le duc d'Angou et dist : « Messire Olivier, faites-en ce que bon vous semble. » — « Je vueil qu'ilz meurent, dist messire Olivier, car il y a cause, puisque on ne nous tient noz convens ». Lors se parti-il du duc et vint en la place devant le chastel, ne onques messire Garsis n'osa parler ne prier depuis pour eulx, car il eust perdu sa paine, puisque messire Olivier de Clichon l'avoit en charge. Il fist appeller ung Ansselin; cil estoit la trenche teste, et fist là decoler deux chevaliers et deux escuiers, dont on eut grant pitié, et en plorerent plus de m^c^. en l'ost. Et tantost messire Robert Canolle fist ouvrir une posterne hors du chastel, et sur les fossez il fist, ou despit des François, decoler tous les prisonniers que il tenoit, ne oncques il n'en respita homme, et puis fist ouvrir la porte du chastel et avaler le pont, et issir ses gens aux barrieres et saillir oultre les barrieres, et venir combatre et escarmuchier aux François. Et vous di, si comme messire Garsis me dist, que il y ot escarmuche très dure et très forte; et de premier y fut navré du trait messire Olivier de Clichon, dont il retourna à son logeis, et là furent très bons hommes d'armes, deux escuiers de Berne, Bertrand de Baruge et Ernanton du Puy, et y firent des appertises d'armes assez, et tous deux y furent navrez. A l'endemain, on se desloga et vint le duc avec ses gens d'armes, que il avoit tenus devant Derval, à Toulouse, et de là en ce pays, et tout à l'intention que de destruire Lourde, car ceulx de Thoulouse s'en plaindoient trop grandement pour les degas et le grant dommaige qui leur faisoient de jour en jour.

Si comme je vous raconte, il en avint, et fu tout premierement le siege mis du duc d'Anjou et de ses gens devant le chastel de Mauvoisin, que nous veons icy devant nous, et avoit le duc en sa compaignie bien VIII^M^. combatans, sans les Genevois et les communes des bonnes villes des seneschaussées de ce pays. Du chastel de Mauvoisin estoit cappitaine pour lors ung escuier gascon, qui s'appelloit Raymonnet de L'Espée, appert homme d'armes durement. Tous les jours y avoit aux barrieres du chastel escarmuches et fais d'armes, et appertises grandes et belles, lanceis de lances et poussis faictes, courses et envahyes de compaignons, qui se desiroient à avancier. Et estoient le duc et ses gens logiez en ces biaux prés entre Tournay et le chastel et sur la belle riviere de Lose.

Le siege estant devant le chastel de Mauvoisin, messire Garsis du Chastel, qui estoit mareschal de l'ost, s'en vint a tout V^C^. combatans et II^M^. archiers et arbalestriers, et bien II^M^. autres hommes de communes mettre le siege devant le chastel de Trigalet, que nous avons cy laissié derriere nous, lequel chastel ung escuier gascon gardoit pour le seigneur de la Barte, car il estoit son cousin et s'appelloit le Bascot de Maulion, et avoit environ XL. compaignons dedens, qui estoient tous maistres et seigneurs de Landes Boure[1]; ne nul ne povoit passer ne chevauchier ce pas, se il n'estoit pelerin alant à Saint Jaques, tant fort qu'il fust, qui ne fust pris, mort ou raençonné, avecques ung autre petit fort qui gist là oultre vers Lamaisan[2], dont pillars et robeurs de tous pays assamblez avoient fait une

1. *Ms.* : l'eaue de Bona.
2. *Ms.* : la maison.

garnison, lequel fort on appelle le Neutilleus, et est ung chastel qui tousjours a esté en debat entre le conte de Foeis et le conte d'Armignac, et pour ce n'en faisoient compte les seigneurs, quant le duc d'Angou vint en ce pays.

Quant messire Garsis du Chastel fut venu devant le fort de Trigalet, il le fist environner d'une part, car au lez devers la riviere on ne le peut approchier, et là eut grant assault dur et fort et maint homme blecié, dedens et dehors, du trait, et y fut messire Garsis v. jours, et tous les jours y avoit assault et escarmuche, et tant que ceulx de dedens l'arteillerie que ilz avoient alouerent si nettement, que ilz ne savoient plus que traire, et bien s'en perceurent les François. Adont par droite gentillesse fist messire Garsis venir parler à lui sur bon sauf conduit le cappitaine, et quant il le vey il li dist : « Basco, je sçay bien en quel parti vous estes. Vous n'avez point d'artillerie ne chose pour vous deffendre à l'assault, fors que de lances. Sachiez que se vous estes pris à force, je ne vous pourray sauver ne voz compaignons, que vous ne soyez mors des communes de ce pays, laquelle chose je ne verroye pas volentiers, car encores estes-vous mon cousin. Si vous conseille que vous rendez le fort endemantres qu'on vous en prie. Vous ne povez jamais avoir blasme du laissier et aler d'autre part querir vostre mieulx. Vous avez assez tenu ceste frontiere. » — « Monseigneur, respondi l'escuier, je oseroye bien ailleurs que cy, hors partir d'armes, faire ce que vous me conseilleriez, car voirement suis-je vostre cousin, mais je ne puis pas rendre le fort tout seul, car autelle part y ont ceulx qui sont dedens comme j'ay, quoiqu'ilz me

tiengnent à souverain et cappitaine, et je me retrairay là dedens, et leur remonstreray ce que vous me dites. Se ilz sont d'accord de le rendre, je ne le debateray ja, et se ilz sont d'accord du tenir, quelle fin que j'en doye prendre, j'en attenderay l'aventure avec eulx. » — « C'est bien, respondi messire Garsis, vous vous povoez partir quant vous volez, puis que je sçay vostre entente. »

A tant s'en retourna le Bascot de Maulion ou chastel de Trigalet, et quant il fu là venu, il fist venir tous les compaignons enmy la court, et là leur remonstra les paroles telles que messire Garsis li avoit dictes, et sur ce il leur en demanda leur avis et leur conseil, et quelle chose estoit bon à faire. Ilz se conseillierent longuement; les aucuns voloient attendre l'aventure et disoient que ilz estoient fors assez, et les autres se voloient partir et disoient que il estoit heure, car ilz n'avoient mais point d'artillerie, et sentoient le duc d'Angou cruel, et les communes de Thoulouse et de Carcasonne et des villes là environ courrouciez sur eulx pour les grans dommaiges que ilz leur avoient fait et portez. Tout consideré, ilz s'accorderent à ce que ilz renderoient le fort, mais que ilz feussent conduis sauvement eulx et le leur jusques à Chastelculier, que leurs compaignons tenoient en la frontiere thoulousainne. Sur cel estat retourna en l'ost le Bascot parler à messire Garsis, lequel leur accorda tout ce qu'ilz demandoient, car il veoit et consideroit que le chastel n'estoit pas par assault legier à conquerre et que trop leur pourroit couster de gens. Adont se ordonnerent-ilz pour departir, et trousserent tout ce que trousser peurent; du pillaige avoient-ilz assez; ilz em-

porterent le meilleur et le plus bel, et le demourant laissierent. Si les fist messire Garsis du Chastel mener et conduire sans peril jusques à Chastelculier.

Ainsi eurent les François en ce temps le chastel de Trigalet; si le donna messire Garsis au commun du pays qui en sa compaignie estoient, lesquelz en ordonnerent tantost à leur plaisance; ce fu que ilz l'abatirent et desemparerent en la maniere que vous l'avez veu. Il fu tellement abbatu que oncques puis nul ne mist entente au refaire. Et de là messire Garsis s'en voult venir au chastel Neutilleux, qui sciet sur les landes assez près de Lamosen, pour des compaignons qui le tenoient, mais sur le chemin on lui vint dire : « Monseigneur, vous n'avez que faire plus avant, car vous ne trouverez nulluy au chastel Neutilleux; ceulx qui le tenoient s'en sont partis et fuient l'un çà, l'autre là; nous ne savons quelle part. » Dont s'arresta messire Garsis du Chastel sur les champs, et s'avisa qu'il en estoit bon à faire. Là estoit le seneschal de Nebosen et dist : « Sire, ce chastel est en ma seneschaucée et doit estre tenu du conte de Foeis. Si vous en pry, bailliez le moy et je le feray bien garder à mes coustages, ne jamais homme qui mal vueille au pays n'y entrera. » — « Sire, dirent ceulx de Thoulouse, qui là estoient, il vous parle bien. Le seneschal est vaillant et preudomme; il vault mieulx qu'il l'ait que ung autre. » — « Et je le vueil », respondi messire Garsis. Ainsi fu le chastel du Neutilleux delivré au seneschal de Nebosen, qui tantost chevaucha celle part, et se bouta dedens, et le trouva tout vuit et sans garde. Si fist remparer ce qui desemparé estoit, et y mist à cappitaine ung escuier du pays qui s'appelloit Fortefiet de Saint Paul,

et puis s'en retourna au siege de Mauvoisin, où le duc d'Angou seoit, et ja estoit revenu messire Garsis du Chastel et toutes ses gens, et avoit recordé au duc sa chevauchée et comment il avoit esploitié.

Environ VI. sepmaines se tint le siege devant le chastel de Mauvoisin, et presque tous les jours aux barrieres y avoit fais d'armes et escarmuches de ceulx de dedens à ceulx de dehors, et vous di que ceulx de Mauvoisin se feussent assez tenus, car le chastel n'est pas pregnable, se ce n'estoit par long siege; maiz il leur avint que on leur tolli l'eaue qu'ilz avoient d'un puichs qui sciet au dehors du chastel, et les cysternes que ilz avoient là dedens sechierent, car onques goute d'eaue du ciel les six sepmaines ne chey, tant fist chault et sec, et ceulx de l'ost avoient bien leur aise de la belle riviere de Lose, qui leur couroit clere et rade, dont ilz estoient servis eulx et leurs chevaulx.

Quant les compaignons de la garnison de Mauvoisin se trouverent en ce parti, si se commencierent à esbahir, car ilz ne povoient longuement durer, et des vinz avoient-ilz assez, mais la doulce eaue leur failloit. Si eurent conseil que ilz traitteroient vers le duc, ainsi qu'ilz firent, et impetra Raymonnet de L'Espée, leur cappitaine, ung sauf conduit pour venir en l'ost parler au duc. Il l'eut assez legierement, et vint parler au duc et dist : « Monseigneur, se vous nous volez faire bonne compaignie, mes compaignons et moy nous vous renderons le chastel de Mauvoisin. » — « Quelle compaignie, respondi le duc, volez-vous que je vous face? Partez-vous et alez-ent vostre chemin, chascun en son pays, sans vous bouter en fort qui nous soit contraire, car se vous vous y boutez et je vous tiengne, je vous

delivreray à Janselin qui vous fera voz barbes sans rasoir. » — « Monseigneur, dist Raymonnet, se il est ainsi que nous nous partons et retraions en nostre lieu, il nous en fault porter ce qui est nostre, car nous l'avons gaignié par armes en paine et en grant aventure. » Le duc pensa ung petit, et puis respondi et dist : « Je veuil bien que vous emportez ce que porter en povez devant vous en malles et en sommiers, et non autrement; et se vous tenez nulz prisonniers, ilz nous seront rendus. » — « Je le vueil », dit Raymonnet. Ainsi se porta leur traictié que recorder vous me oez, et se departirent tous ceulx qui dedens estoient, et rendirent le chastel au duc d'Angou, et emporterent ce que devant eulx porter en peurent, et s'en rala chascun en son lieu ou autre part querre son mieulx. Raymonnet de l'Espée se tourna François et servy le duc d'Angou depuis, moult longtemps, et passa oultre en Italie avec lui, et morut à une escarmuche devant la cité de Naples, quant le duc d'Angou et le conte de Savoie y firent leur voyage.

§ 10. « Ainsi que je vous conte, biau maistre, ot en ce temps le duc d'Angou le chastel de Mauvoisin, dont il eut grant joye, et fist garder par ung chevalier de Bigorre qui s'appelloit messire Chiquart de La Perriere; et depuis le donna-il au conte de Foeis, lequel le tient encores et tenra tant comme il vivra, et fait bien garder par ung chevalier de Bigorre, lequel est de son lignaige et le appelle-on messire Raymond de Leane. Et quant le duc d'Angou ot la saisine de Mauvoisin et delivré ce pays et toute Landes Boure[1] des Englois et

1. *Ms.* : l'eaue du bout.

des pillars, il s'en vint mettre le siege devant la ville et le chastel de Lourde. Adont se doubta grandement le conte de Foeis du duc d'Angou, pour ce que il le venoit veir de si près, et ne savoit à quoy il tendroit; si fist le conte son mandement de chevaliers et escuiers, et puis les envoia par toutes ses garnisons, et mist son frere messire Ernault Guill[aum]e en la ville de Merlens a tout IIc. lances, et son autre frere messire Pierre de Berne a tout IIc. lances en la ville de Pau; messire Pierre de Cabestain en la cité de Lesquale a tout IIc. lances; messire Monnaut de Nouvelles en la ville de Hartiel a tout C. lances; messire Ernault Geberiel en la ville de Mongerbiel a tout C. lances; messire Foucault d'Orchery en la ville de Sauveterre a tout C. lances, et moy mesmes fu envoyé au Mont de Marsen a tout IIc. lances, et n'ot chastel en toute Berne qui ne fust bien pourveu et de bonnes gens d'armes; et il se tint à Ortais en son chastel, et là où il tient ses florins. » — « Sire, di-ge au chevalier, en a-il grant foison? » — « Par ma foy, dist-il, aujourd'uy le conte de Foeis en a bien par trente fois cent mille, et n'est jamais an qu'il n'en donne LX. mille, car nul plus large grant sire en donner dons ne vit au jour d'uy. » — « Lors, lui demandai-ge, sire, et ausquelz gens donne-il ses dons? » Il me respondi : « Aux estrangiers, aux chevaliers, aux escuiers qui vont et chevauchent par son pays, aux heraulx, aux menestreulx, à toutes gens qui parlent à lui; nul ne se part sans ses dons, car qui les refuseroit, il se courrouceroit. » — « Ha, sainte Marie, sire, di-ge, à quelle fin garde-il tant d'argent et dont lui en vient tant? Sont ses revenues si grandes que pour tout ce estouffer, je le saroie volentiers, voire, se il vous plaist que je le sache. » — « Oil, dist le che-

valier, vous le sarez, mais vous m'avez demandé deux choses; si fault que je vous compte l'une après l'autre, et je vous delivreray premierement de la premiere. »

« Vous m'avez demandé tout premierement à quelle fin il garde tant d'argent. Je vous di que le conte de Foeis se doubte tousjours pour la guerre que il a au conte d'Armignac, et pour les envies de ses voisins, le roy de France ou le roy d'Engleterre, lesquelz il ne courrouceroit point volontiers, et trop bien de leur guerre il s'est sceu dissimuler jusques à ores, car onques ne s'arma de l'une partie ne de l'autre, et est bien de l'un et de l'autre, et vous di et aussi vous le direz, quant l'acointance et la congnoissance de li aurez, et oy parler vous l'arez, et l'estat et l'ordonnance de son hostel vous verrez, que il est aujourd'uy le plus saige prince qui vive et que nulz hauls sires, telz que le roy de France ou le roy d'Engleterre, courceroit le plus envis. De ses autres voisins, du roy d'Arragon ne du roy de Navarre ne fait-il compte, car il ne fineroit plus de gens d'armes, tant a-il acquis d'amis par ses dons et tant en puet-il avoir par ses deniers, que ces deux roys ne feroient, et une fois ou deux je li ay oy dire que quant le roy de Cippre fu en son pays de Berne et il li remonstra le voyage du Saint Sepulcre, il l'en enamora si à faire ung grant conquest par delà, que se le roy de France et le roy d'Engleterre y feussent alez, après eulx ce eust esté le sire qui y eust mené la plus grant route, et qui eust fait le greigneur fait; et encores n'y renonce-il pas, et c'est en partie ce pour quoy il assamble et garde tant d'argent. Et le prince de Galles, du tamps que il regna ens es parties

d'Acquitaine et qu'il se tenoit à Bourdiaux sur Gironde, l'en mist en la voye; car pour le pays de Berne, le prince le maneçoit et disoit que il voloit que il la relevast de lui, et le conte de Foeis disoit que non feroit, et que Berne est si franche terre qu'il n'en doit hommage à nul seigneur du monde. Et le prince, qui pour ce temps estoit grant et eremu, disoit que il le metteroit à mercy, et en eust fait aucune chose, car le conte d'Armignac et le sire de Labreth, qui heent le conte de Foeis pour les victoires que il a eu sur eulz, li boutoient en l'oreille. Mais le voyage que le prince fist en Espaigne li rompi, et aussi messire Jehan Camdos, qui estoit tout le cuer et le conseil du prince, brisoit le pourpos du prince à non guerroier le conte de Foeis, et amoit messire Jehan le dit conte pour ses vaillance, mais le conte, qui se doubtoit et qui sentoit le prince grant et chevalereux, commença à assambler grant tresor pour lui aidier à deffendre se on l'eust couru sus. Si fist tailles en son pays et sur ses villes, qui encores y durent et duront tant comme il vivra, et prent sur chascun feu par an deux frans, et le fort porte le foible; et là a-il trouvé et treuve encore grant avoir par an, et tant volentiers le paient ses gens que c'est merveilles, car parmy ce il n'est nul François, Englois ne pillart qui ne leur facent tort ne annuy d'un seul denier, et est sa terre aussi sauve que chose peut estre, tant y est bien justice gardée, car en justiçant c'est le plus cruel et le plus droiturier sire qui vive. »

A ces paroles, venismes-nous à la ville de Tournay, où nostre giste s'adonnoit. Si cessa le chevalier à faire son compte, et aussi je ne l'enquis plus avant, car bien savoie où il l'avoit laissié, et que bien y povoie recou-

vrer, car nous devons encore chevauchier ensamble, et fumes ce soir logiez à l'ostel de l'Estoille, et là fusismes nous tous aises.

Quant ce vint sur le soupper, le chastellain de Mauvoisin, qui s'appelloit messire Raymond de Leane, nous vint veoir et soupper avec nous, et fist apporter en sa compaignie quatre flascons plains de blanc vin aussi bon que j'en avoie point beu sur le chemin. Si parlerent ces deux chevaliers largement ensamble, et tout tart messire Raymond parti et retourna arriere en son chastel de Mauvoisin. Quant ce vint au matin, nous montames à cheval et partesimes de Tournay, et passames à gué la riviere de Leze, et chevauchasmes devers la cité de Tarbe, et entrames en Bigorre, et laissames le chemin de Lourde et Bagneres et le chastel de Montgaillart à senestre, et nous adrechasmes vers ung villaige que on dit le pays le Civitat, et le coustiames et venismes en ung bois en la terre le seigneur de Berbesen, et assez près d'un chastel que on dit Marcheras, à l'entrée du pays au Larre, et tant que le chevalier me dist : « Maistre Jehan, vecy le pais au Larre. » Adont avisai-ge et regarday le pays. Si me sambla moult estrange et me comptoie pour perdu et en très grant aventure, se ne fust la compaignie du chevalier. Et me revinrent au devant les paroles que il m'avoit dictes deux ou trois jours avoit, du Pas au Larre et du Mongant de Lourde. Si li rementeu et li di : « Monseigneur, vous me desistes devant yer que quant nous venriemes au pays du Larre, vous me conteriés la matiere de Mongant de Lourde et comment il morut. » — « C'est voir, dist le chevalier. Or chevauchez de costés moy, et je vous le compteray. »

§ 11. Adont m'avançai-ge et me mis de costé luy pour oïr sa parole, et il commença à parler et dist :

« Du temps que Pierre d'Auchin tenoit le chastel et la garnison d'Ortingas, si comme je vous ay comptay (*sic*) par cy devant, chevauchoient ceulx de Lourde à la foy à l'aventure moult en sus de leurs forteresses, et vous di que ilz ne l'avoient pas davantaige, car vecy le chastel de Barbesen, le chastel du Marscheras, où toudis a eu gens d'armes en garnison, sans ceulx de Bagnieres, Tournay, de Montgaillart, de Salenges, de Benach, de Gorre et de Tarbe, toutes villes et garnisons françoises. Et quant ces garnisons sentoient que ceulx de Lourde chevauchoient vers Thoulouse et vers Carcasonne, ilz se queilloient et mettoient en embusche sur eulx pour eulx ruer jus et tollir les pillaiges que ilz ramenoient; une fois y en avoit des ruez jus de une partie et d'autre, et d'autrefois à l'aventure passoient ceulx de Lourde sans estre rencontrez. Or avint une fois que Ernauton de Sainte Colombe, le Mongaut de Sainte Cornille, et le Bourgh de Carnellac et bien vi^{xx}. lances de bonnes gens se departirent de Lourde, et s'en vinrent autour des montaignes entre ces deux rivieres Lise et Lese, jusques à Thoulouse; à leur retour ilz leverent ens ès praieries grant foison de bestial, vaches et buefs, porcs, moutons et brebis, et prinrent moult de bons homs ou plat pays, et tout ramenoient devant eulx.

Le cappitaine de Tarbe, ung escuier gascon qui s'appeloit Ernauton Bisete, appert homme d'armes durement, lui fu segnifié comment ceulx de Lourde chevauchoient. Si le manda aux seigneurs de Benac et à Agnelot Leane, filz à messire Raymond, et aussi au seigneur de Barbesen, et dist que il voloit chevauchier

contre eulx. Ces chevaliers et escuiers de Bigorre s'i accorderent et se cueillierent tous ensamble et firent leur armes à Tournay, par où leur passaige estoit communement, et là fut aussi le Bourch d'Espaigne, qui y vint de sa garnison de Saint Beart, et estoient environ IIc. lances, et envoierent leurs espies sur le pays pour savoir quel chemin ceulx de Lourde à leur retour faisoient. D'autre part, ceulx de Lourde avoient aussi leurs espies pour savoir se nulles gens d'armes se metteroient contre eulx sur les champs, et [firent] tant par leurs espies que ilz sceurent tout le convenant l'un de l'autre. Quant ceulx de Lourde entendirent que les garnisons françoises chevauchoient et les attendoient à Tournay, si furent en doubte et se conseillierent sur les champs comment ilz se maintenroient et comment leur proie à sauveté ilz menroient. Si dirent : « Nous nous partirons en deux parties; l'une partie emmenra devant lui, tout chaçant, la proie, et là seront noz varletz et nos pillars; et prenderons le chemin à la couverte de Lane de Bouch, et venrons passer le chemin au pont à Tournay et la riviere de Lese entre Tournay et Mauvoisin, et les autres chevaucheront en bataille par les combliaux des montaignes, et feront monstre pour revenir au Pas du Larre dessoubs Marscheras, pour rechoir entre Barbesen et Montgaillart; mais que nous puissons passer sauvement la riviere a tout nostre proie et que à Montgaillart nous soions tous ensamble, nous n'avons garde, car nous serons tantost à Lourde. » Ainsi comme ilz l'ordonnerent ilz le firent, et prinrent le Bastart de Carnillat et Guillemot de Harnes et Perrot Boursier et Jehan Calemin de Basele et Le Rouge, escuier, et XL. lances et tous leurs varlets, pillars

et autres, et leur dirent : « Vous emmenrez nostre proie et nos prisonniers toute Lane de Bourc et descenderez entre Tournay et Mauvoisin, et là passerez au pont la riviere et irez tout à la couverte entre le Civitat et Montgaillart, et nous ferons l'autre chemin du Marscheras et de Barbesen, et tous nous retournerons ensamble à Montgaillart. » Si comme il fu ordonné il fu fait, et se departirent là sur ces champs et demourerent en route, et en la plus grande Ernauton de Rostem et Ernauton de Sainte Colombe et bien IIIIˣˣ. compaignons, tous hommes d'armes. Il n'y avoit pas X. varletz, et restaindirent les plactes et mirent leurs bachinez et prinrent leurs lances, et chevaucherent tous serrez ainsi que pour tantost combatre; ne autre chose ilz n'attendoient, car ilz sentoient leurs ennemis sur les champs.

Tout en telle maniere que ceulx de Lourde avoient eu conseil de retourner, eurent aussi avis de eulx trouver et rencontrer les François, et dirent là messire Mennaut de Barbesen et Ernauton Bisete : « Nous savons bien que ceulx de Lourde sont sur les champs et ramainent grant proie et foison de prisonniers; nous serons trop courrouciez se ilz nous eschappent. Si nous fault mettre en deux embusches, car nous sommes gens assez pour cela faire. » Adont fut ordonné que Ernauton, le Bourc d'Espaigne et messire Raymond de Benac et Angelot Lane, a tout C. lances, garderoient le pas à Tournay, car il convenoit du mains que leur bestail et leurs prisonniers passassent là la riviere de Lise. Et le sire de Barbesen et Ernauton Bisete, a tout autres C. lances, chevaucherent à l'aventure pour savoir se nulz en verroient ne trouveroient.

Ainsi se departirent les ungs des autres, et s'en vinrent le sire de Benac et le Bourc d'Espaigne, et se misrent en embusche au pont entre Mauvoisin et Tournay, et les autres prinrent les champs. Droitement sur le pas où nous serons maintenant, qu'on dist au Larre, ilz se trouverent, et si tost comme ilz se veirent, tous descendirent de leurs chevaux et se laissierent aler paistre, et appuignierent leurs lances et s'en vinrent l'un sur l'autre, car combatre les convenoit, en escriant leurs cris : « Saint George, Lourde » et « Nostre Dame, Bigorre. » Là vinrent-ilz l'un sur l'autre et commencierent à bouter et à pousser fort et roide de leurs lances et s'apassoient et s'apoioient en poussant de leurs poitrines et point ne s'espargnoient, et là furent une espace en fierent de leurs lances l'un sur l'autre, que ce sambloit, si comme j'ay oy recorder ceulx qui y furent, ung pont, ne nul à ce commancement n'estoit porté à terre. Quant ilz eurent assez bouté et poussé de leurs lances, ilz les ruerent jus et estoient ja tous eschauffez, et prinrent leurs haches et se commencierent de haches à combatre et à donner grans horions, et chascun avoit le sien. En cel estat et en ce parti d'armes furent-il plus de trois heures, et se batirent si très bien que merveilles, et quant il en y avoit aucuns qui estoient oultré ou si meuz que ilz ne se povoient soustenir et foulez jusques à la grosse alaine, tout bellement ilz se departoient et s'en aloient seoir sur ung fossé ou emmy le pré, et ostoient leurs baschinez et se rafreschissoient, et puis, quant ilz estoient bien refreschis, ilz remettoient leurs bachinez et s'en venoient combatre; ne je ne cuide pas que onques si bonne besongne fust ne rencontre si dure ne bataille si bien combatue, puis la bataille des XXX., qui

fu en Bretaigne, comme ceste de Marscheras en Bigorre fu. Et là estoient main à main l'un et l'autre qui se combatoient; et là fut sur le point de estre desconfi Ernauton de Sainte Colombe, qui est assez hel escuier, grant et fort et bel homme d'armes, d'un escuier de ce pays qui s'apelle Guillaume de Salenges, et l'avoit cil meu jusques à la grosse alaine, quant il en avint ce que je vous diray.

Ernauton de Sainte Colombe avoit ung varlet qui regardoit la bataille et point ne se combatoit, ne aussi riens on ne li demandoit. Quant il vey son maistre ainsi mener que près sur l'outrance, il fut moult courroucié, et vint à son maistre et print la hache entre ses mains dont il se combatoit, et li dist en prenant : « Ernauton, alez vous seoir et reposer, vous ne vous savez combatre. » Et quant il ot la hache, il vint à l'escuier, et li donna tel cop sur le bachinet que il l'estourdi tout et fist canceler et près cheoir à terre. Quant Guillaume se senti ainsi feru, si li vint à grant desplaisance, et voult venir sur le varlet et le cuida ferir de sa hache en la teste, mais le varlet se mucha dessoubz le cop et ne fu pas consieuvy, et embracha l'escuier, qui estoit foullé de longuement combatre, et le tourna dessoubz luy à la luite, et dist : « Je vous occiray, se vous ne vous rendez à mon maistre. » — « Qui est ton maistre? » dist-il. — « Ernauton de Sainte Colombe, à qui vous avez huy tant combatu. » L'escuier vey que il n'avoit pas l'avantaige et que il estoit dessoubz cellui et que il tenoit une dague pour le ferir se il ne se rendoit; si se rendi à venir dedens xv. jours tenir son corps prison à Lourdes, rescous ou non rescous. Ce service fist le varlet à son maistre.

Et vous dy, maistre Jehan, que là eust fait par telz

choses trop grant foison d'appertises d'armes et des compaignons jurez et fianciez les ungs venir à Tarbe et les autres aler à Lourde. Et se combatirent ce jour main à main, sanz eulx espargnier, Ernauton Bisete et le Mongaut de Sainte Basile, et y firent maintes appertises d'armes; il n'y avoit homme qui ne fust embesongné de lui combatre, et tant se combatirent qu'ilz furent si oultré que ilz ne se peurent mais aidier. Et là furent mors sur la place deux des cappitaines, le Mongaut de Lourde et d'autre part Ernauton Bisete. Adont se cessa la bataille par l'accord de l'un et de l'autre; car ilz estoient si foulez que ilz ne povoient mais tenir leurs haches ne leurs lances, et se desarmoient les aucuns pour eulx rafreschir, et laissoient là leurs armeures. Si emporterent ceulx de Lourde le Mongaut tout occis, et les François à Tarbe Ernauton Bisete. Et par quoy il en fust ramembrance de la bataille, on fist là où ces deux escuiers s'abatirent et morurent celle croix de pierre, et je la vous monstre. » A ces mots, cheismes-nous droit sur la croix et y desimes pour les ames des morts une *Pater noster* et *De profundis* et *Fidelium*.

§ 12. « Par ma foy, monseigneur, di-ge au chevalier, je vous ay volentiers oy parler, et ce fu voirement une dure besongne de si petit de gens. Et quelle chose avint à ceulx qui conduisoient la proie? » — « Je le vous diray, dist-il. Au pont à Tournay, dessus Mauvoisin, ilz venoient passer, si comme je vous ay dit et l'avoient ordonné, et là trouverent-ilz l'embusche du Boure d'Espaigne, qui estoit fort assez pour eulx combatre, qui leur sailli au devant. Ceulx de Lourde ne povoient

reculer; aventurer les convenoit; là y ot, je vous di, aussi dure besongne et fort combatue, et y fist là merveilles d'armes le Bourc d'Espaigne, lequel tenoit une hache et ne feroit homme que il ne portast à terre, car il est bien taillié de cela faire, car il est grant et long et fort et de gros membres, sans estre trop chargié de char; et prist là de sa main les deux cappitaines, le Bourc de Carnillac et Perrot Palatin de Berne. Et là fut mort ung escuier de Navarre, qui s'appelloit Ferrande de Mirande, qui estoit moult appert homme d'armes; mais les aucuns dient, qui furent à la besongne, que le Bourc d'Espaigne [l'occit], et les autres dient qu'il fut estaint en ses armeures. Finablement, la proie fu rescousse, et tous ceulx qui la conduisoient mors ou pris. Ilz ne s'en sauverent pas trois, se ilz n'estoient varlets, qui se mucierent et passerent la riviere de Lese au noer. Ainsi ala de ceste aventure, et ne perdirent onques tant ceulx de Lourde comme ilz firent. Adont si furent raençonnez courtoisement, et aussi ilz les changeoient l'un pour l'autre, car ceulx qui se combatirent droit cy sur le Pas du Larre en fiancierent pluseurs, par quoy il convenoit que ils feussent courtois et amiables à leurs compaignons. »

« Sainte Marie, sire, dis-ge au chevalier, le Bourc d'Espagne est-il si fort homme que vous me comptez? » — « Par ma foy, dist-il, oil; en toute Gascongne on ne trouveroit son pareil de force de membres, et pour tant le tient le conte de Foeis à compaignon, et n'a pas trois ans que je luy vey faire ou chastel à Ortais ung grant reviel, lequel je vous conteray. Advint que par ung Noel, le conte de Foeis tenoit sa feste grande et plantureuse de chevaliers et d'escuiers, si comme

il a d'usaige, et en ces jours il faisoit moult froit. Le conte avoit disné en sa sale et grant foison de seigneurs. Après disner, il parti de la sale, et s'en vint sur une galerie où il y a à monter par une large alée environ XXIIII. degrez. En ces galeries a une cheminée où on fait par usaige feu quant le conte y retourne et non autrement, et petit feu, car il ne voit pas volentiers grant feu; si est-il bien en ses busches, car ce sont tous bois en Berne et y a bien de quoy chauffer quant il veult, mais le petit feu il a de coustume. Advint adont que il geloit moult fort; si estoit l'air moult froit. Quant il fu venu en ses galeries, il regarde le feu, et li sambla assez petit, et dist aux chevaliers qui là estoient : « Vecy petit feu selon le froit. » Ernauton d'Espaigne entendi sa parole; si descendi tantost les degrez, car par les fenestres de la galerie qui regardoient sur la court, il vey là une quantité d'asnes chargiez de busche, qui venoient du bois pour le service de l'ostel. Il vint à la court et prist le plus grant de ces asnes tout chargié de busche, et le charga sur son col moult legierement et l'emporta amont les degrez, et ouvry la presse des chevaliers et escuiers qui devant la cheminée estoient, et reversa la busche et l'asne les piés dessus en la cheminée sur les cheminaux, dont le conte de Foeis ot grant joye et tous ceulx qui là estoient, et s'esmerveillierent de la force de l'escuier, comment tout seul il avoit si grant feis chargié et monté tant de degrez. Ceste appertise veyje faire, et aussi furent plusieurs au Bourc d'Espaigne. »

§ 13. Tous me tournoient à grant plaisance et recreation les comptes que messire Espieng de Lyon me comp-

toit, et m'en sambloit le chemin trop plus brief; en comptent telles aventures passasmes-nous les Pas au Larre et le chastel du Marscheras, où la bataille fu, et venismes moult près du chastel de Barbesen, qui est bel et fort, à une petite lieue de Tarbe. Nous le veons devant nous, et ung trop biau chemin et plain à chevauchier, costiant la riviere de Lise, qui vient d'amont les montaignes. Adont chevauchasmes-nous tout souef pour rafreschir noz chevaux, et me monstra par delà la riviere le chastel et la ville de Mongaillart, et le chemin qui s'en va ferir droit sur Lourde.

Lors me vint en ramembrance à demander au chevalier comment le duc d'Angou, quant il fu ou pays et que le chastel de Mauvoisin se fu rendu à luy, s'estoit porté, et comment il estoit venu devant Lourde, et quelle chose il y avoit fait. Trop volentiers il le me conta, et me dist ainsi : « Quant le duc d'Angou se departi a tout son host de Mauvoisin, il passa oultre la riviere de Lese, au pont à Tournay, et s'en vint logier à Bagnieres, une bonne ville seant sur ceste riviere qui s'en va ferir à Tarbe, car celle de Tournay n'y vient pas, mais s'en va ferir en la Garonne dessoubz Montmilien, et s'en vint mettre le siege devant Lourde. Messire Pierre Ernault de Berne et Jehan, son frere, Pierre d'Auchin, Ernauton de Restem, Ernauton de Sainte Colombe, le Mongaut qui adont vivoit, Ferrande de Mirande, Olin Barbe, le Bourc de Carnillat, le Bourc Camis et les compaignons qui dedans estoient avoient bien esté infourmez de sa venue. Si s'estoient grandement fortefiez et pourveus à l'encontre de luy, et tinrent la ville de Lourde contre tous les assaulz que on fist et livra

xv. jours, et ot là pluseurs grans appertises d'armes faictes. Toutesfois, par grans monciaux et pluseurs aournemens d'assaulx que le duc d'Angou fist faire et charpenter, la ville fu prinse et conquise, mais les compaignons de Lourde n'y perdirent riens, ne homme ne femme de la ville, car tout avoient-il retrait ens ou chastel, et bien savoient en fin que la ville ne pourroient-il tenir, car elle estoit prenable pour ce qu'elle n'est fremée que de pallis. Quant la ville de Lourde fu conquise, les François en eurent grant joye et se logierent dedens en environnant le chastel, qui n'est pas pregnable, fors que par un long siege. Là fut le duc plus de six sepmaines, et plus y perdi que il n'y gaigna, car ceulx de dehors ne povoient grever ceulx de dedens, car le chastel siet sur une ronde roche faicte par telle façon que on n'y peut aler ne approchier par eschielles ne autrement, fors que par une entrée. Et là aux barrieres y avoient souvent des belles escarmuches et des grandes appertises d'armes faictes; et y furent navrez et bleciez pluseurs escuiers de France qui s'approchoient de trop près.

Quant le duc d'Angou vey que il ne venroit point à son entente de prendre le chastel de Lourde, si fist traitier devers le cappitaine, et li fist promettre grant argent, mais que il voulsist rendre la garnison. Le chevalier, qui estoit plain de grant vaillance, s'escusa et dist que la garnison n'estoit pas sienne, et que l'iretaige du roy d'Engleterre il ne povoit vendre ne donner ne alouer que il ne fust traitres, laquelle chose il ne voloit pas estre, mais loyal envers son naturel seigneur; et quant on li bailla le fort, ce fut par condition que il jura solempnelment par sa foy en la main

du prince de Galles, que le chastel de Lourde il garderoit et tenroit contre tout homme jusques à la mort, se du roy d'Engleterre il n'estoit là envoyé. On n'en peut oncques avoir autre response pour don ne pour promesse que on sceust ne peust faire. Et quant le duc d'Angou et son conseil veirent que ilz n'en aroient autre chose et que ilz perdoient leur paine, si se deslogierent de Lourde, mais à leur deslogement la ville dessoubz le chastel fu tellement arse que il n'y demoura riens à ardoir. Adont se retray le duc d'Angou et tout son host, en costiant Berne, vers le Mont de Marsen, et avoit bien entendu que le conte de Foeis avoit pourveu toutes ses garnisons de gens d'armes; de ce ne l'y savoit-il nul mauvais gré, mais de ce que ses gens de Berne tenoient contre lui Lourde et n'en povoit avoir rayson. Le conte de Foeis, si comme je vous ay cy dessus dit, se doubta en celle saison grandement du duc d'Angou, quoyque le duc ne l'y fist point de mal. Si voulsissent bien le conte d'Armignac et le sire de Labreth que il l'y eust fait guerre, mais le duc n'en avoit nulle volenté. Et envoia devers luy à Ortais, tandis que il logoit entre les Mons de Marsen et la Boce de Labreth, messire Pierre de Bueil, lequel portoit lettres de creance.

Quant messire Pierre de Bueil fu venu pour ce temps à Ortais, le conte de Foeis le receut tres honnorablement, et le loga en son chastel d'Ortais; et li fist toute la bonne compaignie qu'il peut, et li donna mulles et coursiés, et à ses autres gens biaus dons, et renvoia par lui au duc d'Angou IIII. levriés et deux alans d'Espaigne, si biaus et si bons que on povoit trouver. Et ot adont secrez traictiez entre le conte de Foeis et

messire Pierre de Bueil, lesquelz traitiez nous n'en savions riens de grant temps, mais depuis, par les incidences qui en vinrent, nous en supposames aucune chose, et la matiere je la vous diray, et tandis venrons-nous à Tarbe.

§ 14. Moult tost après ce que le duc d'Angou ot fait son voyage et qu'il fu retrait à Thoulouse, avint que le conte de Foeis manda par ses lettres et par certains messaiges à Lourde à son cousin, messire Pierre Ernault de Berne, que il venist parler à luy à Ortais. Le chevalier, quant il vey les lettres du conte de Foeis et vey le message qui estoit notable, eut pluseurs ymaginacions, et ne savoit lequel faire du venir ou du laissier. Tout consideré, il dist que il iroit, car il n'oseroit nullement courroucier le conte de Foeis. Et quant il deust partir, il vint à Jehan de Berne, son frere, et li dist, presens les compaignons de la garnison : « Jehan, monseigneur de Foeis me mande; je ne scay pas pour quoy, et puisque il veult que je voise à luy parler, je iray. Or, me doubté-je grandement que je ne soye requis de rendre la forteresse de Lourde, car le duc d'Angou à celle saison costoiet son pays de Berne et point n'y est entré, et s'est teu le conte de Foeis, et a attendu longuement à avoir le chastel de Mauvoisin pour estre sire de Lane de Bourc, des frontieres de Commines et de Bigorre. Si ne sçay pas se ilz ont traitiez entre lui et le duc d'Angou; mais je vous di que tant que je vive, ja le chastel de Lourde je ne renderay, fors à mon naturel seigneur le roy d'Engleterre. Et veuil, Jehan, biau frere, ou cas que je vous establis icy à estre mon lieutenant, que vous me jurez sur vostre foy et par vostre gentillesse que le chastel, en la

forme et maniere que je le tieng, vous le tenrez, ne pour mort ne pour vie ja vous ne vous en fainderez. » Jehan de Berne le jura ainsi. Adont se parti de Lourde le chevalier messire Pierre Ernoul, et vint à Ortais et descendi à l'ostel à la Lune. Et quant il sceut que point fut, il vint ou chastel d'Ortais devers le conte, qui le receupt joyeusement et le fist seoir à sa table et ly monstra tous les biaux samblans d'amour qu'il peut. Et après disner il li dist : « Pierre, j'ay à parler à vous de pluseurs choses, si ne veuil pas que vous partez sans mon congié. » Le chevalier respondi : « Monseigneur, volentiers. Je ne partiray point, si l'arez ordonné. »

Avint le tiers jour après ce qu'il fu venu, le conte de Foeis print la parole à luy, present le visconte de Bruniquiel et le visconte de Gouserant, son frere, et le seigneur d'Auchin de Bigorre, et autres chevaliers et escuiers, et li dist en hault que tous l'oïrent : « Pierre, je vous ay mandé et vous estes venu. Sachiez que monseigneur d'Angou me veult grant mal pour la garnison de Lourde, que vous tenez, et près en a esté ma terre courue, se ce n'eussent esté aucuns bons amis que j'ay en sa chevaulchié; et est sa parole et l'oppinion de pluseurs en sa compaignie qui me heent, que je vous soustiens pour tant que vous estes de Berne; et jé n'ay que faire d'avoir la malveillance de si hault prince, comme monseigneur d'Anjou est. Si vous commant, en quant que vous vous povez meffaire encontre moy et par la foy et lignaige que vous me devez, que le chastel de Lourde vous me rendez. » Et quant le chevalier entendi ceste parole, si fu tout esbahy, et pensa ung petit pour savoir quelle

chose il responderoit, car il veoit bien que le conte de Foeis parloit acertes; toutefois tout pensé, il dist : « Monseigneur, je vous doy voirement foy et lignaige, car je suys ung povre chevalier de vostre sang et de vostre terre. Mais le chastel de Lourde ne vous renderai-ge; ja vous m'avez mandé; si povez faire de moy ce qu'il vous plaist; je le tiengs du roy d'Engleterre, qui m'y a mis et establi, et à personne qui soit je ne le renderay, fors à luy. » Quant le conte de Foeis oy ceste response, si ly mua le sens en felonnie et en courroux, et dist en tirant hors une dague : « Faulx traitre, as-tu dit ce mot de non faire? Par ceste teste, tu ne l'a pas dit pour neant. » Adont fery-il de sa dague sur le chevalier, par telle maniere que il le navra moult villainement en v. lieux, ne il n'y avoit là baron ne chevalier qui osast aler au devant. Le chevalier disoit bien : « Ha! monseigneur, vous ne faictes pas gentillesce. Vous m'avez mandé et si m'occiez. » Mais point n'arresta jusques a tant qu'il lui ot donné v. colz d'une dague, et puis après commanda le conte qu'il fust mis en la fosse. Il y fut et là morut, car il fut povrement curez de ses playes. » — « Ha! sainte Marie, di-ge au chevalier, et ne fu-ce pas grant cruaulté? » — « Quoy que ce fust, respondi le chevalier, ainsi en avint. On s'avise bien de lui courroucier, mais en ses courroux n'a nul pardon. Il tint son cousin germain le visconte de Chastelbon, et qui est son hiretier, VIII. mois en la tour à Ortais en prison, et puis le raençonna à quarante mille frans. »

« Comment, sire, di-ge au chevalier, n'a dont le conte de Foeis nulz enfans, que je vous oy dire que le visconte de Chastelbon est son hiretier? » — « Certes

non, dist-il, de sa femme; il en a bien deux biaux jones chevaliers bastars que vous verrez, que il aime otant que soy mesmes, messire Yvain et messire Gracien. » — « Et ne fut-il oncques mariez? » — « Si fu, respondi-il, et est encores; mais madame de Foeis ne se tient point avec luy. » — « Et où se tient-elle? » di-ge. — « Elle se tient en Navarre, respondi-il, car le roy de Navarre est son cousin, et fu fille jadis du roy Loys de Navarre. » — « Et le conte de Foeis n'en ot-il onques nulz enfans? » — « Si eut, dist-il, ung biau filz et qui estoit tout le cuer du pere et du païs, car par luy povoit la terre de Berne, qui est en debat, demorer en paix, car il avoit à femme la suer au conte d'Armignac. » — « Et sire, di-ge, que devint cel enfant, le peut-on savoir? » — « Oil, dist-il, mais ce ne sera pas maintenant, car la matiere en est trop longue et nous sommes à ville, si comme vous veez. » — A ces mots, je laissay le chevalier ester, et assez tost après nous venismes à Tarbe, où nous fumes tous aises à l'ostel à l'Estoille, et y sejournasmes tout ce jour, car c'est une ville trop bien aisié pour sejourner chevaux de bons foins, de bonnes avaines et de belle riviere.

§ 15. A l'endemain, après messe, nous montasmes à cheval et partesimes de Tarbe, et chevauchames vers Jorre, une ville qui tousjours s'est tenue trop vaillamment contre ceulx de Lourde; si passames au dehors, et tantost nous entrames ou pays de Berne. Là s'arresta le chevalier sur les champs et dist : « Vecy Berne », et estoit sur ung chemin croisié, et ne savoit lequel faire ou d'aller à Morlens ou à Pau. Toutesfoiz,

nous presimes le chemin de Morlens en chevauchant les Landes de Berne, qui sont assez plaines. Je li demanday pour le remettre en parole : « La ville de Pau siet-elle près de cy? » — « Oil, dist-il, je vous en montre les clochiers; mais il y a bien plus long chemin qu'il ne samble, car il y a très mauvais pays à chevauchier, pour les gaves; qui n'y scet bien le chemin, folie fait de y aler. Et dessoubz nostre main sciet la ville et chastel de Lourde. » — « Et qui en est cappitaine pour le present? » — Respondi-il : « En est cappitaine et si s'escrypt seneschal de Bigorre de par le roy d'Engleterre Jehan de Berne, qui fu frere à messire Pierre. » — « Voire, di-ge, et cellui Jehan vient-il point veoir le conte de Foeis? » — « Il me respondi : « Oncques depuis la mort de son frere il n'y vint; mais les autres compaignons viennent bien : Pierre d'Auchin, Ernauton de Roston, Ernauton de Sainte Colombe et les autres, quant il chiet à tour. » — « Et le conte de Foeis a-il point amendé la mort du chevalier, et en a-il point depuis par samblant esté courroucié? » — « Oil, trop grandement, ce dist le chevalier, mais des amendes n'a-il nulles faictes, se ce n'est par penance secrete, par messes ou par oroisons. Il a bien de costés luy le filz de celluy, qui s'apelle Jehan de Berne, ung jone gracieux escuier, et l'aime le conte grandement. » — « Sainte Marie, di-ge au chevalier, le duc d'Angou qui tendoit à avoir la garnison de Lourde se deust bien contenter du conte de Foeis, quant il occist ung chevalier et son cousin pour son desir acomplir? » — « Par ma foy, dist-il, aussi fist-il, car assez tost après sa venue le roy de France envoia en ce pays messire Rogier d'Espaigne et ung president de la

chambre de Parlement de Paris, et belles lettres grossées et scellées, qui faisoient mencion comment il li donnoit en don, tout son vivant, la conté de Bigorre, mais il convenoit et aussi appartenoit que il en devenist son homme et la tenist de la coronne de France. Le conte de Foeis remercia grandement le roy de la grant amour que il ly monstroit et du don sans requeste que il ly envoioit, mais oncques, pour chose que son cousin, messire Rogier d'Espaigne, sceust ne peust dire ne monstrer, le conte de Foeis ne voult retenir le don, mais il retint le chastel de Mauvoisin pour tant que c'est franche terre et que le chastel ne la chastelerie ne sont tenus de nuluy, fors de Dieu, et aussi anciennement il avoit esté son hiretaige. Le roy de France, pour luy complaire, parmi le moyen du duc d'Angou, li donna, mais le conte de Foeis jura et scela que il tenoit par tele condicion que jamais n'y mettroit homme qui mal voulsist au royaume de France; et au voir dire il l'a fait bien garder, et se doubtent ceulx de Mauvoisin autant des Anglois que font les autres garnisons françoises de Gascoingne, excepté ce que les Bernois n'oseroient courroucier le conte de Foeis. »

§ 16. Des paroles que messire Espaeng de Lyon me comptoit estoie tout rafreschi, car elles me venoient grandement à plaisance et toutes très bien les retenoie, et si tost que aux hostelz, sur le chemin que nous fesismes ensamble, descendu estoie, je les escripsoie, fust de soir ou de matin, pour avoir en tou[t] temps advenir mieulx la memoire, car il n'est si juste retenue que cest d'escripture; et ainsi chevauchasmes-nous ce matin jusques à Morlens, mais avant que

nous y venissiemes je le mis en parole encore et di : « Monseigneur, je vous ay oblié à demander, endemantres que vous m'avez compté des aventures de Foeis et d'Armignac, comment le conte de Foeis s'est sceu ne peu dissimuler contre le duc de Berry, qui ot pour femme la fille et la suer du conte d'Armignac, et se le duc de Berry li a fait point de guerre, ne comment il s'en est porté? » — « Comment? respondi le chevalier, je le vous diray. Du temps passé le duc de Berry li a volu tout le mal du monde et ne desiroit le duc seigneur du monde mettre à rayson fors le conte de Foeis, mais maintenant, parmi ung moyen dont vous orrez bien parler quant vous serez à Ortais, ilz sont bien d'accord. » — « Et doulz sire, di-ge, y avoit-il cause que le duc l'eust en hayne? » — « Certes nennil, dist le chevalier, et je vous en compteray la cause. »

Quant le roy Charles de France, pere à ce roy Charles qui est pour le present, fu trespassé de ce siecle, le royaume de France fut devisé en deux parties tant que en gouvernement, car monseigneur d'Angou qui tendoit à aller oultre en Italie, ainsi qu'il fist, s'en deporta, et mist ses freres le duc de Berry et le duc de Bourgoingne. Le duc de Berry ot le gouvernement de la Langue d'oc, le duc de Bourgoingne la Langue d'oil et toute Piquardie. Quant ceulx de Langue d'og entendirent que monseigneur de Berry les gouverneroit, si furent tous esbahiz, especialment ceulx de Thoulouse et de la seneschaucié, car ilz sentoient le duc fol large, et prenoit or et argent à tous lez, et traveilloit trop fort son peuple. Et encore y avoit Bretons en Thoulousin, en Carcasonnois et en Rouergue, que le duc

d'Angou y avoit laissiez, qui pilloient tout le pays, et couroit renommée que le duc de Berry les y soustenoit pour mestrier les bonnes villes. Et pas n'estoit pour le temps que je vous parle le duc en Langue d'og, mais en ses guerres de Flandres avecques le roy. Ceulx de Thoulouse, qui sont grans et puissans, et qui sentoient le roy, leur sire, jone et ensongnié grandement pour les besongnes de son oncle, le duc de Bourgoingne, en les parties de Flandres, et se veoient herriez et traveilliez de Bretons et de pillars, ne savoient que ilz deussent ou peussent faire. Si envoierent et traitierent devers le conte de Foeis, en luy priant parmi une somme de florins, que tous les moys ilz li delivreroient, que il voulsit emprendre le gouvernement et la garde de leur cité de Thoulouse et du pays thoulousain, et aussi des autres villes, se prié et requis en estoit, et le prioient, pourtant que ilz le sentoient juste homme, droiturier et fort justicier et doubté de ses ennemis et bien fortuné en ses besongnes, et aussi ceulx de Thoulouse l'ont toudis grandement amé, car il leur a esté moult propice et bon voisin. Si emprist la charge de ce gouvernement, et jura à tenir et à garder le pays en droit contre tout homme qui mal y vouldroit ou feroit, mais il reserva tant seulement la magesté royal du roy de France; et lors mist-il grans gens d'armes sus, et fist ouvrir et delivrer les chemins de robeurs, de larrons et de pillars, et en fist ung jour que pendre que noyer à Robeston en Thoulousain plus de III^{c}. En ce il acquist tellement et si grandement la grace et l'amour de ceulx de Thoulouse, de Carcasonne, de Besiers, de Monpelier et des autres bonnes villes là environ, que renommée courut en France que ceulx de Languedoc

s'estoient tournez, et que ilz avoient pris à seigneur le conte de Foeis. Le duc de Berry, qui en estoit souverain, prist en grant desplaisance ces nouvelles et aqueilly le conte de Foeis en grant hayne, pourtant que il s'ensongnoit si avant des besongnes de France et voloit tenir ceulx de Thoulouse en leur rebellion. Si envoia gens d'armes ou pays, mais ilz furent durement racueilliez et reboutez des gens au conte de Foeis, qu'ilz les convint retraire, voulsissent ou non, ou ilz eussent plus perdu que gaignié. De ce s'enfelonnia tellement le duc de Berry sur le conte de Foeis, que il disoit que le conte de Foeis estoit le plus orgueilleux et le plus presumptueux chevalier du monde, et ne povoit ledit duc oïr parler en bien devant luy; mais point ne li faisoit de guerre, car le conte de Foeis avoit tousjours ses villes et ses chastiaux si bien garnis et pourveus, que nul n'osoit entrer en sa terre. Aussi, quant le duc de Berry vint en Languedoc, ledict conte se deporta de son office et n'en voult plus riens exercer dessus le duc de Berry, mais depuis jusques à ores le differant y a esté moult grant, et vous vueil recorder par quel moyen la paix est nourrie.

§ 17. Il puet avoir environ x. ans que madame Alienore de Commines, contesse en present de Boulongne, et cousine moult prochaine du conte de Foeis et droite hiretiere de la conté de Commines, quoy que le conte d'Armignac la tiengne, vint à Ortais devers le conte de Foeis, et faisoit amener en sa compaignie une jone fille de trois ans. Le conte, qui est son cousin, li fist bonne chiere et li demanda de son affaire comment il en estoit, et où elle alloit : « Monseigneur, dist-elle, je « m'en voy en Arragon devers mon oncle et ma tente,

« le conte d'Urgel, et là me vueil tenir, car je preng « grant desplaisance à estre avec mon mary, messire « Jehan de Boulongne, filz au conte de Boulongne. Je « cuidoie que il deust recouvrer mon hiretaige de Com- « mines devers le conte d'Armignac, qui le tient et ma « suer autant bien en prison, mais il n'en fera riens, car « c'est ung mol chevalier qui ne veult autre chose que « ses aises, de boire et de mengier et de aloer le sien « folement, et si tost comme il sera conte, il vendera de « son hiretaige pour faire ses volentez du meilleur et du « plus bel; pour tant ne pui-ge demourer dalez lui « et ay pris ma fille; si la vous charge et delivre et « vous fay mainbour de lui pour la nourrir et la gar- « der, et bien scay que par lignage à ce besoing vous « ne me fauldrez pas, car je n'ay aujourd'uy pour « Jehanne ma fille garder fiance certaine fors en vous; « je l'ay à grant paine mis et estrais hors des mains et « du pays du pere mon mary; mais pour tant que je « sens ceulx d'Armignac, mes adversaires et les vostres, « ont en grant volenté de ravir et embler la fille pour « tant que elle est heritiere de Commines, je la porte « par devers vous; si ne me fauldrez pas à ce besoing, « et je vous em pry. Et bien croy que son pere, mon « mary, quant il sçaura que je la vous ay laissée, en « sera tout resjoy, car ja m'avoit-il dit que ceste fille « le mettoit en doubte et en soing. » Quant le conte de Foeis ot ainsy oy parler madame Alienor, sa cousine, si fut moult resjoy, et sorti tantost en soy mesmes, car il est ung sire moult ymaginatif, que ceste fille li vendroit encore grandement à point : ou il en pourroit avoir ferme paix envers ses ennemis, ou il la pourroit marier en tel lieu et si haultement que ses ennemis le

doubteroient. Si respondi et dist : « Dame et cousine, « je feray très volentiers ce dont vous me priez, car « tenu y suis par lignaige, et vostre fille, ma cousine, « je garderay et de luy je penseray tout et en telle « maniere comme ce fust ma fille. » — « Grant mercy, « monseigneur », ce dist la dame. Ainsi que je vous compte, demora la jone fille de Boulongne en l'ostel du conte de Foeis à Ortais, ne onques depuis ne s'en parti, et sa dame s'en ala ou royaume d'Arragon. Elle l'est bien venue veoir depuis, deux ou trois fois, mais point ne la demande à ravoir, car le conte de Foeis s'en acquitte en telle maniere, comme se ce feust sa fille. Et au propos du moyen que je vous di, par quoy il se tailla que, se il fu oncques mal du duc de Berry, qu'il en soit bien, c'est que le duc de Berry pour le present est venu et a grant desir de lui marier, et me samble, à ce que j'ay oy dire en Avignon au pape qui m'en a parlé et qui est cousin germain du pere, le duc de Berry en fera prier, car il la veult avoir à femme. »

§ 18. « Saincte Marie, sire, di-ge au chevalier, que vos paroles me sont aggreables et que elles me font grant bien, tandis que vous les me comptés, et vous ne les perdez pas, car toutes seront mises en memoire et en ramembrance et croniquiés en l'istoire que je poursieu, se Dieu donne que à santé je puisse retourner en la conté de Haynnau et en la ville de Valenciennes, dont je suy de nation ; mais je suis courroucié d'une chose. » — « De laquele? » dist le chevalier. — « Je vous le diray par ma foy, sire, que de si hault et si vaillant prince comme le conte de Focis est, il ne demeure nul hiretier de sa femme espousée. » — « Certes non, dist le

chevalier, car se il en y eust ung vivant, si comme il ot une fois, ce seroit le plus resjoy sire du monde et aussi seroit toute sa terre. » — « Et demorra donc, di-ge, sa terre sans hoir? » — « Nennil, dist-il; le viscomte de Chastelbon est son cousin germain et son hiretier. » — « Et aux armées est-il vaillant homme? » — « Certes nennil, dist-il, et pour tant ne le peut amer le conte de Foeis, et fera s'il peut ses deux fils bastards, qui sont biaux chevaliers et jones, ses heritiers, et a intencion de les marier en hault lignaigne, car il a or et argent à grant foison. Si leur trouvera femme, par quoy ilz seront aidiez et confortez. » — « Sire, di-ge, je le veuil bien, mais ce n'est pas chose deue, de bastards faire hoirs de terre. » — « Pour quoy, dist-il, si est en deffaulte de bons hoirs? Ne veez-vous comment les Espaignols couronnerent à roy ung bastard, le roy Henry, et ceulx de Portingal ont couronné aussi ung bastard; on l'a bien veu avenir ou monde en plusieurs royaumes et pays que bastards ont par force possessé. Guillaume le Conquerant, bastard, fils d'un duc de Normendie, conquist toute Engleterre et la fille du roy, qui pour le temps estoit, et demora roy et sont tous les roys d'Engleterre depuis ce temps descendus de lui. » — « Or, sire, di-ge, tout ce peut faire il n'est chose qui n'aviengne; mais ceulx d'Armignac sont trop fors, et ainsi seroit donc toudis ce pays en guerre. Mais dites-moy, chier sire, me vouldriez-vous point dire pour quoy la guerre est esmeue premierement entre ceulx de Foeis et d'Armignach, et lequel a la plus juste cause et querele? » — « Par ma foy, respondi le chevalier, oil; touteffois c'est une guerre merveilleuse, car chascun y a cause », si comme il dit.

Vous devez savoir que anciennement, et à present il peut avoir environ cent ans, il y ot ung seigneur en Berne qui s'appelloit Gaston, vaillant homme aux armes durement, et fut ensevely en l'eglise des Freres Mineurs moult solempnelment à Ortais, et là le trouverez et verrez com grant de corps et com puissant de membres il fut, car en son vivant en biau leton il se fist fourmer et tailler. Ce Gaston, sire de Berne, avoit deux filles, de quoy il donna l'ainsnée au conte d'Armignac, qui pour ce temps estoit, et la mainnée au conte de Foeis, qui nepveu estoit du roy d'Arragon, et encores en porte le conte de Foeis les armes, car il descend d'Arragon, et sont pallées d'or et de gueulles. Je croy que vous le sçavez bien. Avint que ce sire de Berne ot une dure guerre et forte au roy d'Espaigne, qui pour ce temps estoit, et vint ce roy parmi le pays de Bisquaie a grant gent entrer ou pays de Berne. Messire Gaston de Berne, qui fut infourmé de sa venue, assambla ses gens de tous lés là où les povoit avoir, et escrisi à ses deux filz, le conte d'Armignac et le conte de Foeis, que ilz le venissent à toute leur puissance servir et aidier à deffendre et garder leur hiretaige. Ses lettres venes, le conte de Foeis, du plus tost qu'il pot, assembla ses gens et pria tous ses amis, et fist tant que il ot v^{c}. chevaliers et escuiers, tous à heaumes, et II^{M}. varlez aux lances, aux dards et aux pavais de pié, et vint ens ou pays de Berne, ainsi acompaignié, servir son seigneur de pere, lequel en ot grant joye, et passerent toutes ces gens au pont à Ortais la riviere de Gave, et se logierent entre Sauveterre et l'Ospital. Et le roy d'Espaigne, a tout bien xx^{m}. hommes, estoit logié assez près de là. Messire

Gaston de Berne et le conte de Foeis attendoient le conte d'Armignach, et cuidoient que il deust venir, et l'atendirent trois jours. Au quatriesme jour, le conte d'Armignach envoya ses lettres par ung chevalier et ung herault à messire Gaston de Berne, et li mandoit que il ne pouvoit venir, et que il ne sçavoit encorre que faire d'armer pour le pays de Berne, car il n'y avoit riens. Quant messire Gaston oy ces paroles et escusances et il vey que il ne seroit point aidié ne conforté du conte d'Armignac, si fut tout abusé et demanda conseil au conte de Foeis et aux barons de Berne comment il se maintenroit : « Monseigneur, dist le conte de Foeis, puisque nous sommes cy assamblez, nous yrons combatre vos ennemis. » Ce conseil fut tenu et le conte de Foeis creu. Ilz s'armerent et ordonnerent leurs gens, et estoient environ XII^{c}. hyaumes et six mille homme de pié. Le conte de Foeis prist la premiere bataille et s'en vint courir sur le roy d'Espaigne et ses gens en leur logeis, et là ot grande bataille et forte et mors plus de X^{M}. Espaignolz, et prist le conte de Foeis le filz et le frere du roy d'Espaigne, le conte de Medines et le conte d'Osture, et grant foison d'autres barons et chevaliers d'Espaigne, et les envoia devers son seigneur, messire Gaston de Berne, qui estoit en l'arriere garde; et furent là les Espaignolz si desconfis que le conte de Foeis les chaça jusques au port Saint Andrieu en Biscaie, et se bouta le roy d'Espaigne en l'abbaïe, et vesty l'abit d'un moyne, autrement il eust esté pris; et se sauverent par leurs vaisseaulx ceulx qui sauver se peurent et se bouterent en mer. Adont retourna le conte de Foeis devers monseigneur Gaston de Berne, qui li fist grant

chiere et bonne; ce fu rayson, car il ly avoit sauvé son honneur et gardé le pays de Berne, qui eust esté perdu.

Par celle bataille et celle desconfiture que le conte de Foeis fist en ce temps sur les Espaignols, et par la prise qu'il eut du filz et du frere au roy d'Espaigne, vint à paix le sire de Berne envers les Espaignols, ainsi comme il la voult avoir. Quand messire Gaston de Berne fu retourné à Ortais, presens tous les barons de Berne et de Foeis, qui là estoient, il prist son filz le conte de Foeis et dist ainsi : « Biau filz, vous estes mon filz bon et certain et loial, et avez gardé pour tousjours mais mon honneur et l'onneur de mon pays. Le conte d'Armignach, qui a l'ainsnée de mes filles, s'est escusé à mon grant besoing, et n'est pas venu deffendre ne garder l'iretaige où il avoit part, pour quoy je di que telle part comme il y attendoit de la partie ma fille, sa femme, il l'a fourfaicte et perdue, et vous a hireté de toute la terre de Berne après mon decez, vous et vos hoirs pour tousjours més, et prie, vueil et commande à tous mes tenans et subgets qu'ilz seellent avecques moy ceste ahiretance, biau filz de Foeis, que je vous donne. » Tous respondirent : « Monseigneur, nous le ferons volentiers. » Ainsi ont esté, et par telle vertu que je vous compte, anciennement les contes de Foeis, qui ont esté contes et seigneurs du pays de Berne, et en portent les armes, le cry, le nom et le pourfit; pour ce n'en ont pas ceulx d'Armignac leur droit, tel que ilz le dient à avoir, clamé quitte. Velà la querelle pour quoy la guerre est entre Armignach, Foeis et Berne. — « Par ma foy, sire, dige lors au chevalier, vous le m'avez bien déclairé et oncques mès je n'en avoie oy parler et, puisque je le sçay,

je le mettray en memoire perpetuel, se Dieu donne que je puisse retourner en nostre pays. Mais encore de une chose si je la vous osoie requerre, je vous demanderoie volontiers : par quelle incidence le filz au conte de Foeis, qui est à present, morut? » Lors pensa le chevalier et puis dist : « La matiere en est trop piteuse, si ne vous en vueil pas parler; quant vous venrez à Ortais, vous trouverez bien, se vous le demandez, qui le vous dira. » Je m'en souffry atant, et puis chevauchasmes et venîmes à Morlens.

§ 19. A l'endemain, nous partesimes et venimes disner à Montgerbier, et puis montames et bumes un cop à Ertiel, et puis venîmes à Ortais sur le point de soleil escouchant. Le chevalier descendi à son hostel, et je descendi à l'ostel à la Lune, sur ung escuier du conte qui s'apelloit Ernauton du Puy, lequel me receupt moult liement, pour la cause de ce que j'estoie Franchois. Messire Espaeng de Lyon, en laquelle compaignie j'estoie venu, monta amont ou chastel et parla au conte de ses besongnes, et le trouva en ses galeries, car à celle heure ou ung petit devant avoit-il disné; car l'usaige du conte de Foeis est telle ou estoit à ces jours, et l'avoit tousdis tenue, que il se deschauçoit à haulte nonne et il soupoit à mienuit. Le chevalier li dist que j'estoie là venu; je fus tantost envoié querre en mon hostel, car c'estoit le sire ou monde qui le plus volentiers veoit estrangiers pour oïr nouvelles; quant il me vey, il me fist bonne chiere et me recheupt de son hostel, où je fus plus de XII. sepmaines, et bien delivré de mes chevaulx et de toutes autres choses.

L'acointance pour ce temps de ly à moy fut telle, que

je avoie avec moy apporté ung livre, lequel j'avoie fait à la requeste et contemplacion de monseigneur Vincelain de Besme, duc de Luxembourch; et sont contenus audit livre, qui s'appelle Melliades, toutes les chanchons, balades, rondiaux, virelais que le duc fist en son temps, lesquelz assez parmi la ymagination que j'avoie eu de dicter et ordonner le livre, le conte de Foeis le vey moult volentiers, et toutes les nuis après son soupper je luy en lisoie. En lisant nul n'osoit parler ne mot dire, car il voloit que je feusse bien entendu, et aussi il prenoit grant soulas au bien entendre; quant il cheoit aucune chose où il voloit mettre debat ou arguement, trop volontiers en parloit à moy, non pas en son gascon, mais en bon et bel françois. Et de l'estat de luy et de son hostel je vous recorderay aucune chose, car je y sejournay bien tant que j'en peus bien assez aprendre et savoir.

Le conte de Foeis dont je parle, en ce temps que je fus devers luy, avoit environ cinquante neuf ans d'eage, et vous di que j'ay en mon temps veu moult de chevaliers, roys, princes et autres, mais je n'en vey oncques nul qui fust de si biaux membres, de si belle forme ne de si belle taille, viaire bel et rouvelent et riant, les yeux viers et amoureux, là où il ly plaisoit son regard à asseir. De toutes choses il estoit si très parfait que on ne le pourroit trop loer; amoit ce que il devoit amer, et haïoit ce oultre mesure que il devoit haïr. Saige chevalier et de haultes emprises il estoit, et plain de bon conseil, et n'avoit ne eust oncques nul mahommet de costés li. Preudoms estoit, et en son retrait disoit plenté d'oroisons tous les jours, une nocturne du psaultier, heures de Nostre Dame, du Saint Esperit, de la Croix et

vigilles pour les trespassez, et tous les jours faisoit donner v. frans en petite monnoie pour l'amour de Dieu et l'aumosne à sa porte à toutes gens. En dons, il estoit large et courtois, et trop bien le savoit prendre où il appartenoit et remettre où il affreoit. Les chiens sur toutes riens il amoit, et aux champs es chaces esté et yver volontiers estoit; d'armes et d'amours volontiers se devisoit. Onques felonnaige ne folle largesce il n'ama, et voloit savoir tous les moys que le sien devenoit. De ses gens servir tant qu'en receptes si comme pour nient il se faisoit, et en ses pays XII. hommes notables il prenoit, et de deux moys en deux moys des deux servy en ses receptes il estoit, et au chief de deux moys ilz se changeoient, et les autres en leur office retournoient. Le plus especial homme et ouquel le plus il se confioit, son compteroleur il en faisoit, et à cellui tous les autres comptoient et leurs comptes li rendoient, et cil au compt[e de] Foeis comptoit, et par rolles ou par livres escrips par devers lui ces comptes laissoit. Il avoit certains coffres en sa chambre, où à la fois et non pas toudis, de l'argent il faisoit prendre pour donner, quant aucun seigneur venoit, chevalier ou escuier, à qui il donnoit, car onques nul sans son don ne se departi de lui. Et tousjours multiplioit son tresor pour les aventures et les fortunes atendre que il doubloit; très congnoissable et très acointable à toutes gens estoit, doulcement et amoureusement à eulx parloit; brief en ses consaulx et en ses responses estoit; quatre clercs pour escripre et rescripre lettres secretaires il avoit, et bien convenoit que ces quatre li feussent prests, quant hors de son retrait estoit; ne Jehan, ne Gaultier, ne Guillaume ne les nommoit, mais quant les lettres que on li bailloit

leues il avoit ou pour escripre aucune chose leur commandoit, Maumesert chascun d'eulx il appelloit.

En cel estat que je vous di le conte de Foeis vivoit, et quant de sa chambre à mienuit pour soupper en la salle il venoit, lumiere de XII. torches devant lui avoit, que XII. varlez portoient, et devant sa table ces XII. torches tenues estoient, qui grant clarté en la sale faisoient. Là estoit plaine la sale de chevaliers et d'escuiers, et tousjours tables couvertes à foison pour soupper, qui soupper voloit. Du premier mès, nul à lui ne parloit; foison de volille par coustume mengoit, les elles et les cuisses tant seulement mengoit, et guaires aussi ne buvoit. En toutes menestrandies grant esbatement prenoit, et bien aussi s'i congnoissoit; chançons, rondiaux et virelais ses cleres devant lui volontiers chanter faisoit. Deux heures ou environ à table il seoit, estranges entremez volentiers aussi il veoit, et tantost devant lui departir les faisoit, et par les tables aux chevaliers et escuiers envoier les faisoit.

Briefment et tout consideré, avant que je venisse en sa court, je avoie esté en moult de cours de roys, de ducs, de princes, de contes et de haultes dames, mais je ne fus oncques en nulle qui mieulx me pleust, ne qui plus resjoye sur le fait d'armes estoit comme celle du conte de Foeis. En la sale, en la chambre, en la court, chevaliers et escuiers d'onneur aler et pietier on veoit; d'armes et d'aventures parler on les ooit; toute honneur là dedens trouvée estoit; de quel royaume ne de quel pays que ce fust, là dedens nouvelles on ooit, car de tous pays, pour la vaillance du seigneur, elles y retournoient. Et là fu-ge informé de la greigneur partie des fais d'armes qui estoient avenues en Espaigne, en

Portingal, en Arragon, en Navarre, en Engleterre, en Escoce et ens es frontieres et limitacions de la Langue d'och, car là vey venir devers le conte, le terme que je y sejournoie, chevaliers et escuiers de toutes ces nations. Si m'en informoie ou par eulx ou par le conte, qui volontiers m'en parloit.

§ 20. Je tendoie trop fort à demander et à savoir, pour tant que l'ostel de Foeis je veoie si large et si plantureux, que Gaston, le filz du conte, estoit devenu, ne par quelle incidence il estoit mort, car messire Espaeng de Lion ne le m'avoit volu dire, et tant en enquis que ung escuier anciens et homme moult notable le me dist. Si commença son compte ainsi en disant et dist :

« Voir est que le conte de Foeis et madame de Foeis, sa femme, ne sont pas bien d'acord, ne n'ont esté trop grant temps, et le different qui vient entre eulx est meü du roy de Navarre, qui fu frere à celle dame, car le roy de Navarre raplega le seigneur de Labreth, que le conte de Foeis tenoit en prison, de cinquante mille frans. Le conte de Foeis, qui sentoit ce roy de Navarre cauteleux, ne les voloit pas croire au roy de Navarre, dont la contesse de Foeis avoit grant indignacion, et disoit à son mary : « Monseigneur, vous portez pou d'onneur à monseigneur mon frere, quant vous ne li volez croire cinquante mille frans. Se vous n'aviez jamais plus des Arminarch ou des Labrisiens que vous avez eu, si vous deveroit-il souffire, et vous savez que vous me devez assener pour mon douaire cinquante mille frans, et ceulx mettre en la main de monseigneur mon frere ; si ne povez estre mal payé. » — « Dame, dist-il, vous dittes voir; mais se je cuidoie que le roy de Navarre deust là contourner ce paiement, jamais le sire de Labreth ne partiroit d'Ortais ; si seroie

paié jusques au derrain denier; et puisque vous en priez je le feray, non pas pour l'amour de vous, mais pour l'amour de mon fils. »

Sur ceste parolle et sur l'obligation du roy de Navarre, qui en fist sa debte envers le conte de Foeis, le sire de Labreth fut quitté et delivré, et se tourna François et s'en vint marier en France à la suer au duc de Bourbon, et paia à son aise au roy de Navarre, auquel obligié il estoit, cinquante mille frans, et point ne les envoioit au conte de Foeis, dont dist le conte à sa femme : « Dame, il vous fault aler en Navarre devers vostre frere le roy, et li dictes que je me contente trop mal de luy quant il ne m'envoie ce qu'il a receu du mien. » La dame respondi que elle iroit volontiers, et se departi du conte en son aroy, et s'en vint à Pampelune devers son frere, qui la receupt liement. La dame fist son messaige bien et à point. Le roy, quant il l'eut entendue et oye, respondi et dist : « Ma belle suer, l'argent est vostre, car le conte de Foeis vous en doit doer, ne jamais du royaumme de Navarre, puis que j'en suy au dessus, ne partira. » — « Ha! monseigneur, dist la dame, vous metterez trop grant haynne par celle voie entre monseigneur et nous, et se vous tenez vostre pourpos, je n'oseray retourner en la conté de Foeis, car monseigneur m'ochiroit et diroit que je l'aroie deceu. » — « Je ne sçay, dist le roy, qui ne voloit pas remetre l'argent arriere, que vous ferez, se vous demorez ou retournerez, mais je suy chief de cellui argent et à moy en appartient et pour vous, mais jamais ne partira de Navarre. » La contesse de Foeis n'en pot avoir autre chose. Si se tint en Navarre et n'osoit retourner. Le conte de Foeis, qui veoit la malice du roy de Navarre,

commença sa femme grandement à enhair, — ja n'y eust-elle coulpe, — et à mal contenter sur lui de ce que tantost son messaige fait elle n'estoit retournée. La dame n'osoit, qui sentoit son mary cruel là où il prenoit la chose à desplaisance.

Ceste chose demora. Gaston, le filz de monseigneur, crut et devint grant et très bel enfant, et fut mariez à la fille du conte d'Armignach, une jone dame, suer au conte qui est à present et à messire Bernard d'Armignach, et par la conjonction du mariage devoit estre bonne paix entre Foeis et Ermignach. L'enfant povoit avoir environ XV. ou XVI. ans; trop bel escuier estoit, et si retraioit de tous membres grandement sur le pere. Si li prist volenté et plaisance d'aler ou royaume de Navarre veoir sa mere et son oncle; ce fut bien à la maleheure pour luy et pour ce pays. Quant il fut venu en Navarre, on li fist très bonne chiere, et se tint dalez la mere ung terme, puis prist congié, et ne pot sa mere, pour parole ne priere que il faisist, ne peust faire retourner en Foeis avecques lui, car la dame li avoit demandé se le conte de Foeis son pere l'en avoit chargié de la ramener. Il disoit bien que au partir il n'en avoit esté nouvelles; sur cel estat la dame ne s'osoit asseurer et demora derriere. L'enfant de Foeis s'en vint par Pampelune, pour prendre congié au roy de Navarre son oncle. Le roy li fist très bonne chiere et le tint de costés li plus de X. jours, et li donna de biaux dons et à ses gens aussi.

§ 21. « Le derrain don que le roy de Navarre li donna, ce fut la mort de l'enfant. Je vous diray comment et pourquoy. Quant ce vint sur le point que l'enfant deust partir, le roy le trait à part en sa chambre secretement,

et li donna une moult belle boursete plaine de pouldre de telle condition, que il n'estoit chose vivant que, se de la pouldre atouchoit ne mengoit, que tantost ne le convenist morir sans nul remede. « Gaston, dist le roy de Navarre, biau nepveu, vous ferez ce que je vous diray. Vous veez comment le conte de Foeis vostre pere a en grant haynne et à son tort vostre mere, ma suer, et ce me desplait grandement, et aussi doit-il faire à vous. Toutesfois, pour les choses refourmer en bon point et que vostre mere feust bien de vostre pere, quant il venra à point, vous prenderez ung peu de ceste pouldre et en metterez sur la viande de vostre pere, et gardez bien que nul ne vous voie; et si tost comme il en aura mengié, il n'entendera jamais à autre chose fors que il puisse ravoir sa femme, vostre mere, de costés luy: et s'en entraimeront à tousjours mès si entierement que jamais ne se vouldront departir l'un de l'autre; et tout ce devez-vous grandement convoitier qu'il aviengne, et gardez bien que de ce que je vous di : vous ne vous descouvrez à homme qui soit qui le die à vostre pere, car vous perderiés vostre fait. » L'enfant qui tournoit en voir tout ce que le roy de Navarre, son oncle, li disoit, respondi et dist : « Volentiers. »

« Sur cel estat il se departi de Pampelune et de son oncle, et s'en retourna à Ortais. Le conte de Foeis, son pere, li fist bonne chiere. Ce fut rayson; et li demanda des nouvelles de Navarre et quelz dons et joyaux on li avoit donné; de tous parla et tous les montra, excepté de la boursete et de la pouldre, mais de ce se sceut-il bien couvrir et taire. Or estoit-il de ordonnance en l'ostel de Foeis que moult souvent Gaston et Jeulbains, son frere bastard, gisoient ensamble en

une chambre, et s'entre amoient ainsi que enfans freres font, et se vestoient de robbe et d'abis ensamble, car ilz estoient auques d'un grant et d'un eage. Advint que une fois, ainsi que enfans juent et revellent en leurs liz, ilz s'entrechangierent de cottes, et tant que la cotte Gaston, où la bourse et la pouldre estoit, ala sur la place du lit Jeulbain. Son frere, qui estoit malicieux assez, senty la bourse et la pouldre dedens, et demanda à Gaston, son frere : « Gaston, quelle chose est cy que vous portez tous les jours à vostre poitrine? » De ceste parole n'ot Gaston point de joye et dist : « Rendez-moy ma cocte, Jeulbain; vous n'en avez que faire. » Jeulbain li relança sa cotte. Gaston la vesti et fut ce jour plus pensif que il n'avoit esté en devant. Avint que dedens trois jours après, si comme Dieu voult sauver et garder le conte de Foeis, que Gaston se courroucha à son frere Jeulbain pour le jeu de la cache et li donna une paumée. L'enfant se felonnia et entra tout plourant en la chambre son pere, et le trouva à ceste heure que il venoit de oïr messe. Quant le conte le vey plourer, si li demanda : « Jeulbain, que vous fault, en nom Dieu? » — « Monseigneur, dist-il, Gaston m'a batu; mais il y a autant ou plus à batre à luy qu'à moy. » — « Pourquoy? dist le conte, qui tantost entra en souppechon et qui estoit moult ymaginatif. » — « Par ma foy, monseigneur, depuis que il est retourné de Navarre, il porte à sa poitrine une boursete et pouldre dedens; mais je ne scay à quoy elle sert, ne que il en veult faire, fors tant que il m'a dit une fois ou deux que madame sa mere sera temprement mieulx en vostre graee que oncques ne fut. » — « Hé! dist le conte, tés-toy, et gardes bien

que tu ne te desqueuvre à nul homme du monde de ce que tu m'as dit. » — « Monseigneur, dist l'enfant, volentiers. »

« Le conte de Foeis entra lors en grant ymaginacion et se couvry jusques à l'heure du disner, et lava et s'assist, comme les autres jours, en sa salle, à table. Gaston, son filz, avoit d'usaige que il le servoit de tous ses més de la premiere escuelle, et faisoit le premier assay de ses viandes. Si tost comme il ot assis devant le conte et fait ce qu'il devoit, le conte jette ses yeulx, qui estoit tout informé de son fait, et voit les pendans de la boursete au col de son filz. Le sang li mua et dist : « Gaston, vien avant, je vueil parler à toy à l'oreille. » L'enfant s'avança de la table. Le conte ouvry lors le jupon et prinst ung coutel, et coppa les pendans de la boursete, et li demora en la main, et puist dist à son filz : « Quelle chose est cecy en ceste boursete? » L'enfant, qui fut tout prins, ne sonna mot, mais devint tout blanc de paour et tout esperdu, et commença fort à trambler, car il se senti forfait. Le conte de Foeis ouvri la bourse et prist de la pouldre et en mist sur ung tailloir de pain, et puis sonna ung levrier que il avoit de costé luy, et li donna à mengier. Lorsque le chien ot mengié le premier morsel, il tourna les piez dessus et morut. Quant le conte de Foeis en vey la maniere, se il fut courrouchié, il y ot bien cause, et se leva de table, et prist son coutel et voult lancier après son filz, et l'eust là occhis sans remede; mais chevaliers et escuiers saillirent au devant et dirent : « Monseigneur, pour Dieu mercy, ne vous hastez pas si; infourmez-vous avant de la besoingne, que vous faciez à vostre filz nul mal. » Et le

premier mot que le conte dit, ce fut en son gascon : « Zo, Gaston, traitre. Pour toy et pour accroistre l'iretaige qui te devoit retourner, j'ay eu guerre et haynne au roy de France, au roy d'Espaigne, au roy d'Engleterre, au roy de Navarre et au roy d'Arragon, et contre eulx me suy-je bien porté, et tu me veulz murdrir? Il te vient de male nature. Saches que tu en moras. » A ces mots, il sailli oultre la table, le coutel en la main, et le voloit là occire; mais chevaliers et escuiers, en plourant se mirent à genolz devant luy et li dirent : « Ha! monseigneur, pour Dieu mercy, ne occhiez pas Gaston; vous n'avez plus d'enfant. Faictes-le garder et infourmez-vous de la matiere. Espoir ne savoit-il que il portoit et n'a nulle coupe à ce meffait? » — « Or tost, dist le conte, mettez-le en la tour, et soit tellement gardé que on m'en rende compte. » Lors fut mis l'enfant en la tour de Ortais; le conte fist adonc prendre grant foison de ceulx qui servoient son filz, et tous ne les ot pas, car moult s'en partirent. Et encores en est l'evesque de Lescale dalez Pau, hors du pays, qui en fut souspeçonné, et aussi sont pluseurs autres; mais il en fist morir jusques à quinze très horriblement, et la raison que il y met et mettoit estoit telle que il ne povoit estre que ilz ne seeussent de ses secrez, et li deussent avoir signifié et dit : « Monseigneur, Gaston porte une bourse à sa poitrine telle et telle. » Riens n'en firent, et pour ce morurent horriblement aucuns escuiers, que ilz n'y avoit en toute Gascongne si jolis, si biaux, ne si adreciez, dont ce fut pitié, car le conte de Foeis a esté tousjours servi de frisque mesnie.

« Trop toucha ceste chose près au conte de Foeis, et

bien le monstra, car il fist assambler ung jour à Ortais tous nobles et les prelas de Foeis et de Berne, et tous les hommes notables de ces deux pays, et quant ilz furent venus il leur remonstra ce pourquoy il les avoit mandez, et comment il avoit trouvé son filz en telle deffaulte et si grant fourfait que c'estoit son intencion que il voloit que il morust, et que il avoit desservy mort. Tout ce peuple respondi à celle parole de une voix et dist : « Monseigneur, sauve soit vostre grace, nous ne volons pas que Gaston meure, c'est vostre hiretier et plus n'en avons. » Quant le conte oy son peuple qui prioient pour son filz, si se rafresna ung petit et se apensa que il le chastieroit de prison, et le tenroit en prison deux ou trois mois, et puis l'envoieroit en quelque voyage demorer trois ou quatre ans, tant que il aroit oblié son mautalent et que l'enfant porra avoir plus d'eage, seroit en meilleur et plus vive congnoissance. Si donna à son peuple congié; mais ceulx de la conté de Foeis ne se voloient partir d'Ortais, se le conte ne les asseuroit que Gaston ne moroit point, tant amoient-ilz l'enfant. Il leur ot en convenant, mais bien dist que il le tenroit ung terme en prison pour le chastier. Sur cel estat se departirent toutes manieres de gens, et demora Gaston en prison à Ortais. Ces nouvelles s'esperdirent en pluseurs lieux, et pour ce temps estoit pape Gregoire XI[e] en Avignon. Si envoia tantost le cardinal d'Amiens en legation pour venir en Berne et pour amoienner ces besongnes et appaisier le conte de Foeis, et oster de sa haynne l'enfant et hors de prison. Mais le cardinal ordonna ses besongnes si longuement que il ne pot venir que jusques à Besiers, quant les nouvelles li vinrent là que

il n'avoit que faire en Berne, car Gaston, le fils au conte de Foeis, estoit mort. Et je vous diray comment il morut, puis que si avant je vous ay parlé de la matiere.

« Le conte de Foeis le faisoit tenir en une chambre, en la tour à Ortais, où petit avoit de lumiere, et fut là IX. jours; petit y but et petit y menga, car il ne voult. On li apportoit tous les jours à boire et à mengier assez; mais, quant il avoit la viande, il la tournoit d'une part et n'y atouchoit, et veulent les aucuns dire que on trouva les viandes que on li avoit porté toutes entieres, ne riens ne les avoit amenris au jour de sa mort, et merveilles fut comment il pot encores tant vivre, par pluseurs raisons. Le conte le faisoit tenir sans nulle garde qui fust en la chambre avecques lui, ne qui le consolast ne confortast, et fut l'enfant tousjours en ses draps, ainsi que il y entra. Si se merancolia grandement, car il n'avoit pas cela apris, et mauldissoit l'eure que il fut oncques nez ne engendré pour estre venu à telle fin. Le jour de son trespas, ceulx qui le servoient de mengier li apporterent la viande et li dirent : « Gaston, vecy de la viande pour vous. » Gaston n'en fist compte et dist : « Mettez-la là. » Ceulx qui le servoient, de ce que je vous di, regardent et voient en la prison toutes les viandes que les jours passez ilz avoient aporté. Adont refremerent-ilz la chambre, et vinrent au conte de Foeis et li dirent : « Monseigneur, pour Dieu mercy, prendez garde dessus vostre filz, car il s'afame là en prison où il gist, et croy que il ne manga oncques puis qu'il y entra, car je ay veu tous les mez entiers tournez d'un lez, dont on l'a servi. » De ceste parole, le conte se felonna et,

sans mot dire, il se parti de sa chambre, et s'en vint vers la prison où son filz estoit, et tenoit à la male heure ung petit long coutelet, dont il appareilloit ses ongles et nettioit. Il fist ouvrir l'uis de la prison et vint à son filz, et tenoit la lemelle de son coutel par sa pointe, que il n'en y avoit pas hors de ses dois la longueur de l'apesseur d'un gros tournois. Par mautalent, en boutant ce tant de pointe en la gorge de son filz, il l'asena, ne sçay en quelle vaine, et li dist : « Ha! traitre, pour quoy ne menges-tu? », et tantost s'en parti le conte sans plus riens dire ne faire, et rentra en sa chambre. L'enfant fut effréé de la venue de son pere, avec ce que il estoit foible de jeuner, et que il vey ou senti la pointe du coutel qui l'atoucha en la gorge, com petit que ce fust, mais ce fut en une vaine; il se tourna d'autre part et là morut. A paines estoit le conte rentré en sa chambre, quant nouvelles li vinrent de celuy qui administroit l'enfant sa viande, qui li dist : « Monseigneur, Gaston est mort. » — « Mort? dist le conte. » — « Mes dieux, monseigneur, voire. » Le conte ne voloit pas croire que ce fust verité, et renvoia ung sien chevalier, qui là estoit de costés luy. Le chevalier y ala et raporta que voirement estoit-il mort. Adont fut le conte de Foeis courroucié oultre mesure, et regreta son filz trop grandement, et dist : « Ha! Gaston, com povre aventure [ci a]? A male heure, pour toy ne pour moy, alas oncques en Navarre veoir ta mere. Jamais je n'aray si parfaite joie comme je avoie en devant. » Lors fist-il venir son barbier, et se fist tonser tout jus et se mist moult bas, et se vesti de noir, et tous cenlx de son hostel. Et fut le corps de l'enfant porté en pleurs et en cris aux Freres Mineurs à Ortais, et là fut enseveli. Ainsi ala que je vous

compte de la mort Gaston de Foeis. Son pere le occist voirement, mais le roy de Navarre li donna le cop de la mort ».

§ 22. En oiant compter son compte de la mort du filz au conte de Foeis eus et pris-je grant pitié et le plaigny moult grandement pour l'amour du gentil conte son pere, que je veoie et trouvoie seigneur de si haulte recommendacion, si noble, si large du sien donner et si courtois, et pour l'amour aussi du pays, qui demoroit en grant different et par deffaulte d'iretier. Je pris atant congié à l'escuier et le remerciay de ce que à ma plaisance il avoit fait son compte; depuis le vis-je en l'ostel du conte de Foeis pluseurs fois, et eusmes moult de parlemens ensamble; et une fois li demanday de messire Pierre de Berne, frere bastard du conte, pour tant que il me sambloit ung chevalier de grant volenté, se il estoit riche homme et point mariez. Il me respondi : « Mariez est-il voirement, mais sa femme ne ses enfans ne demeurent point avecques luy. » — « Et pour quoy? di-je. » — « Je le vous diray, dist l'escuier. Messire Pierre de Berne a d'usaige que de nuit en dormant il se relieve et s'arme, et trait son espée et se combat et ne scet à qui, voire se on n'est trop soingneux de luy, mais ses varlez et ses chambrelans, qui dorment en sa chambre et qui le veillent, quant ilz ouoient ou voient, li vont au devant et l'esveillent, et lui dient comment il se maintient, et il dit qu'il n'en scet riens et qu'ilz mentent. Et aucune fois on ne ly a laissiez nulles armeures ne espée en sa chambre, mais quant il se relevoit et nulles n'en trouvoit, il menoit tel tortore que il sambloit que tous les dyables d'enfer fussent là

dedens avec lui; si que pour le mieulx on les y a lessiez, car parmi tant il s'oublie à lui armer et desarmer, et puis si s'en reva couchier. » « Et tient-il grant terre de par sa femme? » — « En nom Dieu, dist l'escuier, oil, mais la dame, par qui l'eritaige vient, possesse des prouffis et n'en a messire Pierre de Berne que la quatriesme partie. » — « Et où se tient la dame? » — « Elle se tient, dist-il, en Castille avec le roy, son cousin, et fut son pere conte de Bisquaie, et estoit cousin germain du roy dam Pietre qui fut si cruel, lequel dam Pietre le fist morir, et voloit aussi avoir par devers luy ceste damme pour la emprisonner et saisir toute sa terre, et tant comme il vesqui la damme n'y ot riens. » Et fut dit à la damme, qui s'apelle contesse de Bisquaie, quant son pere fut mort : « Damme, sauvez-vous, car se le roy dam Pietre vous tient, il vous fera morir ou mettera en prison, tant est fort courroucié sur vous pour tant que vous devez avoir dit et tesmoingnié que il fist morir en son lit la royne sa femme, la suer au duc de Bourbon et à la royne de France. Vous en estes mieulx creue que nulle autre, car vous estiez de sa chambre. » Pour celle doubte, la contesse Florence de Bisquaie se parti de son pays a petite mesnie, ainsi que usaige est que chascun et chascune fuit la mort volentiers, et se mist ou pays des Baseles et passa parmi, et fist tant à grant peine que elle vint ceens devers monseigneur, et li compta toute s'aventure. Le conte, qui est à toutes dames et damoiselles amoureux, en ot pitié et la retint de costés luy; voire il la mist avecques la dame de Kerasse, une haulte baronneresse en ce pays, et la pourveoit de ce que il appartenoit à luy; messire

Pierre de Berne, son frere, estoit lors jone chevalier et n'avoit pas l'usaige qu'il a maintenant, et estoit grandement en la grace du conte. Si fist le mariage de celle dame et de lui et li recouvra sa terre, si trestost comme il l'eut espousée; et en a de la damme le dit messire Pierre filz et fille; mais ilz sont en Castille avec la damme, car ilz sont encores jones, et ne les veult pas laissier la mere avecques le pere, pour la cause de ce que elle a grant droit à tenir et possesser de la greigneur part de sa terre ».

« Sainte Marie, di-ge lors à l'escuier, et dont peut ores venir à messire Pierre de Berne celle fantasie que je vous ay oy recorder, que il n'ose dormir seul en une chambre, et quant il est endormi, il se relieve tout par luy et fait celles escarmuches? Ce sont bien choses à esmerveillier. » — « Par ma foy, biau maistre, respondi l'escuier, on li a bien demandé, mais il ne scet à dire dont il li vient. Et la premiere fois dont il s'en perceut, ce fut la nuit ensieuvant d'un jour, ou quel jour il avoit ens es bois de Bisquaie cachié à chiens ung ours merveilleux et grant. Cel ours avoit occis III. de ses chiens et navrez pluseurs, tant que tous les autres le doubtoient. Adont prist messire Pierre de Berne une espée de Bourdiaux que il portoit, et s'en vint ireusement pour la cause de ses chiens, que il veoit mors, envaïr ledit ours, et là se combati à luy moult longuement et fut en grant peril de son corps, et receupt grant paine ançois que il le peust desconfire. Finablement, il le mist à mort, et puis retourna à l'ostel en son chastel de Languidendon en Bisquaie, et fist apporter l'ours avecques luy, et tous qui le veoient s'esmerveilloient de la grandeur

de la beste et du hardement du chevalier, comment il l'avoit osé envaïr et desconfire.

« Quant sa femme la contesse de Bisquaie le vey, elle se pasma et monstra que elle eut trop grant doleur; si fut prise de ses gens et portée en sa chambre, et fut ce jour et la nuit ensieuvant et tout l'endemain durement desconfortée, et ne voloit dire que elle avoit. Au tiers jour, elle dist à son mary : « Monseigneur, je n'aray jamais santé, si auray esté en pelerinage à Saint Jaques. Donnez-moi mon congié, que je y voise, et que je y porte Pierre, mon filz, et Adrienne, ma fille. Je le vous requir. » Messire Pierre li accorda trop legierement. La dame se parti en bon aroy, et emporta et fist porter devant lui tout son tresor, or, argent et joyaux, car bien sçavoit que plus ne retourneroit, mais on ne si prendoit garde. Toutesfois, la damme fist son voiage et pelerinaige et prist ocasion d'aler veoir le roy de Castille, son cousin, et la royne, et vint devers eulx. On li fist bonne chiere; encore est-elle là, et point ne veult retourner ne renvoïer ses enfans; et vous di que en la propre nuit dont le jour messire Pierre avoit cachié et tué l'ours, tandis que il se dormoit en son lit, ceste fantasie li avint. Et veult-on dire que la dame le savoit bien, si tost comme elle vey l'ours et que son pere l'avoit cachié une fois, et chachant une voix li dist, et si ne vey riens : « Tu me chaces et si ne te vueil nul dommaige, mais tu morras de male mort », dont la damme ot ramembrance, quant elle vey l'ours, de ce qu'elle avoit oy dire à son pere, et li souvint voirement comment le roy dam Pierre l'avoit fait decoler et sans cause, et pour ce se pasma-elle, ne jamais pour celle cause n'amera son

mary, et maintient que encores il li mescherra du corps, avant qu'il meure, et que ce n'est riens de ce qu'il fait envers ce qu'il ly avenra.

« Or, vous ay-je compté de messire Pierre de Berne, dist l'escuier, selone ce que vous m'en avez demandé, et c'est chose toute veritable, car ainsi en est et ainsi en avint et que vous ensamble? » Et je, qui tout pensif estoie pour la grant merveille, respondi et di : « Je le croy bien et se peut bien estre; nous trouvons en l'escripture que anciennement les dieux et les deesses à leur plaisance muoient les hommes en bestes et en oyseaux, et autant bien les femmes; espoir puet estre que cel ours avoit esté ung chevalier cachant ens es forests de Bisquaie en son temps; les dieux ou deesses se courroucierent à luy, par quoy il fut mué en fourme d'ours, et faisoit là sa penitance, si comme Acteon fu mué en cerf. » — « Acteon, respondi l'escuier, doulx maistres, or m'en comptez le compte, et je vous em pry? » — « Volentiers, di-ge; selone les anciennes escriptures nous trouvons escript que Acteon fut ung frisque et gentil chevalier, et amoit le deduit des chiens sur toutes riens, dont il advint une fois que il chaçoit ens es bois de Thesalle et esleva ung cerf merveilleux, grant et bel, et le chaça tout le jour, et le perdirent toutes ses gens et ses levriers aussi. Luy, qui estoit fort ententif à poursieuvir sa proie, sieuvy la trace du cerf, tant que il vint en une prairie ou bois enclose et environnée de haulx arbres, et là en celle prairie avoit une très belle fontaine; en celle fontaine pour li rafreschir se baignoit Dyane, la deesse de chasteté, et autour de lui estoient ses pucelles. Le chevalier s'embati sur elles, ne oncques ne s'en donna

garde, si fut venu si avant que il ne povoit reculer. Elles, qui furent honteuses de sa venue, acoururent vers leur damme, qui fut vergongneuse de ce que elle estoit nue, mais par dessus toutes ses pucelles elle s'aparut et vey le chevalier; si dist : « Acteon, qui cy t'envoia, il ne t'ama guaires. Je ne vueil pas, quant tu seras ailleurs que cy, que tu te vantes que tu m'aies veue nue ne mes pucelles, et pour l'outraige que tu as fait, il t'en fault avoir la penitance. Je vueil que tu soies tel et en la forme que le cerf, que tu as huy chacié, est. » Tantost Acteon fut mué en cerf et courut aval la forest comme ung autre, et encores par samblable cas le cerf de sa nature aime les chiens. Ainsi peut-il avenir de l'ours dont vous m'avez fait vostre compte, et que la dame y scet autre chose ou sçavoit, que elle desist pour l'eure. » — « Si la doit-on tenir pour excusée », respondi l'escuier. — « Il puet estre. » Ainsi finames-nous nostre compte.

§ 23. Entre les solempnitez que le conte de Foeis fait des haulz jours solempnez de l'an, il fait trop durement grant compte et grant feste où qu'il soit. Ce me dist ung escuier de son hostel, le tiers jour que je fus venu à Ortais, de la nuit Saint Nicholas en yver, et en fait faire solempnitez par toutes ses terres aussi haultes, aussi grandes et plus que le jour de la Pasque, et j'en vey bien l'apparant, car je fus là en tel jour. Tout le clergié de la ville d'Ortais et toutes les gens, hommes, femmes et enfans en pourcession l'alerent querre au chastel, lequel tout de pié avecques le clergié et les processions parti du chastel et vint à l'eglise de Saint Nicholas, et là chantoient une pseaulme du

psaultier David qui dist ainsi : *Benedictus dominus Deus meus qui docet manus meas ad prelium et digitos meos ad bellum;* et quant ceste pseaulme estoit finée, ilz la recommençoient toudis, et ainsi fut amené jusques à l'eglise, et là fut fait le divin office aussi solempnelment comme le jour de Noel ou de Pasques on feroit en la chappelle du pape ou du roy de France, car pour ce temps il tenoit grant foison de bons chantres. Et chanta la messe pour le jour l'evesque de Paumiers, et là oy sonner les orgues aussi melodieusement que je feis oncques en quelconque lieu que je fusse.

Briefment à parler de verité et par raison, l'estat du conte de Foeis, qui regnoit pour ce temps que je di, estoit tout parfait, et li de sa personne si saige et si percevant que nul hault prince de son temps ne se povoit comparer à li de sens, d'onneur et de largesce. Les festes de Noël qu'il tint moult solempneles là vey venir en son hostel grant foison de chevaliers et d'escuiers de Gascongne, et à tous il fist bonne chiere, et là vey le Bourch d'Espaigne, duquel et de sa force messire Espaeng de Lion m'avoit parlé; si l'en vey plus volentiers, et li fist le conte de Foeis bon samblant. Là vey chevaliers d'Arragon et Anglois, lesquelz estoient de l'ostel au duc de Lancastre, qui pour ce temps se tenoit à Bourdiaux, ausquelz le conte de Foeis fist bonne chiere et donna de biaux dons. Je me acointay de ces chevaliers et par eulx fu-ge lors infourmé de grant foison de besongnes qui estoient avenues en Castille, et en Navarre, et en Portingal, et desqueles je parleray clerement et plainement quant temps et lieu sera. Là vey venir ung escuier gascon, qui s'appelloit le Bastard de Maulion et povoit avoir pour lors

LX. ans, appert homme d'armes par samblant et hardi, et descendi a grant arroy à l'ostel où j'estoie logié à Ortais, à la Lune, sus Ernauton du Puy, et faisoit mener sommiers autant que ung grant baron et estoit servy et aussi estoient toutes ses gens en vaisselle d'argent. Et quant je l'oy nommer et vey que le conte de Foeis et chascun li faisoit feste, si demanday à messire Espaeng de Lyon : « Et n'est-ce pas l'escuier qui se parti du chastel de Trigalet quant le duc d'Anjou sist devant Mauvoisin? » — « Oil, respondi-il, c'est ung bon homme d'armes pour le present et ung grant cappitaine. » Sur ceste parole, je m'acointay de luy, car il estoit à mon hostel, et m'en aida à acointier ung sien cousin, Gascon, duquel j'estoie trop [bien accointié], le cappitaine de Carlat en Auvergne, qui s'apelloit Ernauton, et le Bourch de Campane.

Et ainsi que on parle et devise d'armes, une nuit après soupper, seans au feu et attendans la mie nuit, que le conte de Foeis devoit soupper, son cousin le mist en voye de parler et de recorder de sa vie et des armes, où en son temps il avoit esté, tant de pertes que de prouffis, et trop bien lui en souvenoit. Si me demanda : « Messire Jehan, avez-vous point en vostre hystoire ce dont je vous parleray? » — Je lui respondi : « Je ne scay ai-ge ou non, di-ge. Faictes vostre compte, car je vous oy volentiers parler d'armes, et il ne me puet pas de tout souvenir, et aussi je ne puis pas avoir esté de tout infourmé. » — « C'est voir », respondi l'escuier. A ces mots, il commença son compte et dist ainsi :

« La premiere fois que je fus armé, ce fut dessoubz le captal de Beuf, à la bataille de Poitiers, et de

bonne estrine je ot en ce jour trois prisonniers, ung chevalier et deux escuiers, qui me rendirent l'un par l'autre IIIM. frans. L'autre année après, je fus en Prusce avecques le conte de Foeis et le captal son cousin, duquel chargé j'estoie, et à nostre retour à Miaulx en Brie nous trouvasmes la duchesse de Normendie, pour le temps, et la duchesse d'Orleans, et grant foison de dames et de damoiselles, gentilz dammes, que les Jaques avoient enclos ou marchié de Miaulx, et les eussent efforciez et violées, se Dieu ne nous eust là envoiez. Bien estoit en leur puissance, ilz estoient plus de XM., et les dammes estoient toutes seules. Nous les delivrasmes de ce peril et y ot mort des Jaques sur la place que enchace aux champs plus de VIM., et les dames estoient toutes seules; ne oncques puis ne s'esleverent. Pour ce temps estoient trieves entre le roy de France et le roy d'Engleterre, mais le roy de Navarre faisoit guerre pour sa querele au Regent et au royaume de France. Le conte de Foeis retourna en son pays, mais mon maistre le captal demora dalez le roy de Navarre pour ses deniers, et lors feusmes-nous avecques les aydans que nous avions ou royaume de France et par especial en Picardie une forte guerre, et presimes moult de villes et de chastiaux en l'eveschié de Biauvais et en l'eveschié d'Amiens, et estions pour lors tous seigneurs des champs et des rivieres, et y conquerismes, nous et les nostres, très grant finance. Quant les trieves furent faillies de France et d'Engleterre, le roy de Navarre cessa sa guerre, car on fist paix entre le Regent et luy, et lors passa le roy d'Engleterre la mer en très grant arroy, et vint mettre le siege devant Rains, et là manda-il le captal mon

maistre, lequel se tenoit à Cleremont en Biauvoisin, et faisoit guerre pour luy à tout le pays. Nous venismes devant le Roy et ses enfans. » Lors me dist l'escuier : « Je croy bien que vous ayez toutes ces choses, et comment le roy d'Engleterre passa et vint devant Chartres, et comment la paix des deux roys fut faite? » — « C'est verité, respondi-ge; je l'ay toute et les traictiez comment ilz furent fais. » Lors reprist le Bastart de Maulion sa parole et dist : « Quant la paix fut faite entre les deux roys, il convint toutes manieres de gens d'armes et de compaignons parmi le traictié de la paix vuidier, et laissier les fors et les chasteaux que ilz tenoient. Adont se cueillierent toutes manieres de povres compaignons, qui avoient apris les armes, et se remirent ensamble, et eurent pluseurs cappitaines conseil entr'eulx quele part ilz se trairoient, et dirent ainsi que se les roys avoient fait paix ensamble, si les convenoit-il vivre. Et s'en vinrent en Bourgoingne; et là avoit cappitaines de toutes nacions, Englois, Gascons, Espaignols, Navarrois, Allemans, Escos et gens de tous pays assemblez, et je y estoie pour ung cappitaine, et nous trouvames en Bourgoingne et dessus la riviere de Loire plus de XII^{M}. ungs que autres, et vous di que là en dedens avoit bien III. ou IIII^{M}. de droite gens d'armes aussi appers, aussi soutilz de guerre que nulles gens pourroient estre, pour aviser une bataille et prendre à son avantaige, pour escheler et embler villes et chastiaux, aussi drus et aussi nourris que gens povoient estre, et bien le monstrames à la bataille de Brinay, où nous ruames jus le connestable de France et le conte de Foeis et bien II^{M}. lances de chevaliers et

escuiers. Ceste bataille fist trop grant prouffit aux compaignons, car ilz estoient povres; si furent là tous enrichis de bons prisonniers et de villes et de fors que ilz prinrent en l'archevesqié de Lyon et sur la riviere de Rosne. Et ce parfist leur guerre quant ilz eurent le Pont Saint Esperit, car ilz guerrierent le pape et les cardinaulx, et leur firent moult d'anoy, et n'en povoient estre quittes, ne n'eussent esté, si eussent les compaignons tout honny, mais ilz trouverent ung moyen.

« Ilz manderent en Lombardie le marquis de Montferrant, ung moult vaillant chevalier, lequel avoit guerre aux seigneurs de Milan. Quant il fut venu en Avignon, le pape et les cardinaulx traictierent devers luy, et il parla aux cappitaines Englois, Gascons et Alemans, parmi LM. frans que le pape et les cardinaulx paierent. Pluseurs cappitaines de ces routes, telz que messire Jehan Hacoude, ung moult vaillant chevalier anglois, messire Robert Briquet, Carsuele, Naudon de Bagerant, le Bourc de Bretuel, le Bourc Camus, le Bourc de Lespare, Batillier et pluseurs autres s'en alerent en Lombardie et rendirent le Pont Saint Esperit, et emmenerent de toutes les routes bien les six pars; mais nous demorasmes derriere messire Seguin de Batefol, messire Jehan Jevel, messire Jaques Plantin, messire Jehan Aymery[1], le Bourc de Pierregort, Espiote, Loys Rombaut, Limosin, Jaques Titiel, moy et pluseurs autres. Et teniesmes Anse, Saint Climent, la Becelle, la Terrace, le Mont Saint Denis, l'Ospital de Rochefort et plus de LX. fors que en Masconnois, en Forez, en

1. *Ms.* : Antinery.

Vilay, en la basse Bourgoingne et sus la riviere de Loire, et rançonniesmes tout le pays, ne on ne pouvoit estre quictes de nous, ne pour bien paier ne autrement. Et presimes de nuit la Charité sur Loire, et la tenismes bien an et demi, et estoit tout nostre dessus Loire jusques au Puy en Auvergne, car messire Seguin de Batefol avoit laissié Anse, et tenoit là Briode en Auvergne, où il ot de prouffit ens ou pays C^M^. frans; et desoubz Loire jusques à Orliens, et aussi toute la riviere d'Alier, ne l'Archeprestre qui estoit cappitaine de Nevers et qui estoit lors bon François n'y savoit ne povoit remedier, fors tant que il congnoissoit les compaignons, par quoy, à sa priere, on faisoit bien aucune chose pour luy. Et fist le dit Archeprestre adont ung trop grant bien en Nivernois, car il fist fremer la cité de Nevers; autrement elle eust esté perdue et courue par trop de fois, car nous tenions bien en la marche que villes que chastiaux plus de XXVII., ne il n'estoit chevalier ne escuier, ne riche homme, se il ne s'estoit apatis à nous, qui osast yssir hors de sa maison, et ceste guerre fesions lors au tiltre du roy de Navarre.

§ 24. « Or vint la bataille de Cocherel, dont le captat pour le roy de Navarre fu chief, et s'avalerent devers luy pour faire meilleur guerre pluseurs chevaliers et escuiers de nostre costé, et le vinrent servir a II^C^. lances messire Jaques Plantin et messire Jehan Jevel. Je tenoie lors ung chastel que on appelle le Biec d'Alier, assez près de la Charité, en alant en Bourbonnois, et avoie XL. lances dessoubz moy, et fis pour ce temps ens ou pays et en la marche de Molins moult grandement mon prouffit, et environ Saint Poursain et Saint Pierre le Moustier.

« Quant les nouvelles me furent venues que le captat, mon maistre, estoit en Constantin et assambloit gens à povoir, pour le grant desir que je avoie de le veoir je me parti de mon fort a XII. lances, et me mis en la route messire Jehan Jevel et messire Jaques Plantin, et venimes sans dommaige et sans rencontre qui nous portast dommaige devers le captat. Je croy bien que vous avez en vostre hystoire toute la besongne ainsi comme elle se porta ». — « C'est verité, di-ge. Là fut pris le captat et mort messire Jehan Javel et messire Jaques Plantin. » — « Il est verité, respondit le Bascot de Maulion; je fu là pris, mais trop bien me chey; ce fu d'un mien cousin de ce pays et cousin à mon cousin qui est cy, le Bourc de Campane, et l'apelloit-on Bernard de Taride. Il morut depuis en Portingal en la besongne de Juberot. Bernard, qui lors estoit de la charge messire Ammenion de Puimors, me raenchonna sur les champs à mille frans, et me donna bon conduit pour retourner en mon fort au Biec d'Alier. Si tost que je fus venu en mon fort, je pris ung de mes varlez et comptay mille frans, et li chargay et les aporta à Paris, et m'en raporta paiement en lettres de quictances.

« En celle propre saison, messire Jehan Ammeris, ung chevalier anglois, le plus grant cappitaine que nous eussions, et s'en venoit costiant la riviere de Loire pour venir à la Charité, si fut racontré par embusche du seigneur de Rogemont et du seigneur de Vodenay et des gens l'Archeprestre. Ilz furent plus fors de luy et le ruerent jus, et fut raençonné à XXV^{M}. francs. Il les paya tous comptant. De sa prise et de son dommaige il ot grant anoy et jura que jamais ne rentreroit en son fort, si les aroit reconquis; et cueilla grant foison

de compaignons et vint à la Charité sur Loire, et pria aux cappitaines à la nuit à Carsuelle, au Bourc de Pierregort, et à moy, qui y estoie alez esbatre, que nous voulsissions chevauchier avecques luy; nous li demandames quelle part : « Par ma foy, dist-il, nous passerons la riviere de Loire au Port Saint Thieubault et yrons prendre et exillier la ville et le chastel de Sansoirre. Je ay voé et juré que jamais ne retourneray en fort que j'aye, si auray veu les enfans de Sanserre. Se nous povons avoir la garnison de Sansoirre et les enfans de dedens, Jehan, Loys et Robert, nous serions recouvrez et tous seigneurs du pays, et si venrions trop legierement à nostre entente, car on ne se donne garde de nous, et le sejourner icy ne nous vault riens. » — « C'est verité », respondismes-nous; tous li eusmes en convenant et nous ordonnasmes sur cel estat.

« Or advint, dist le Bascot de Maulion, que nostre affaire fu sceue en la garnison de Sansoirre, car pour ce temps il y avoit ung cappitaine, vaillant escuier, nez de Bourgoingne, des basses marches, qui s'appelloit Guichard Albregon, et lequel de garder la ville, le chastel et la terre de Sansoirre et les enfans et seigneurs, car tous trois y estoient lors, l'escuier s'aquita grandement bien. Ce Guichard avoit ung frere, moyne de l'abaye Saint Thiebault, qui siet assez près de Sansoirre, et fu envoié ce moyne de par son frere en la Charité sur Loire, pour apporter une raencon d'un paty que aucunes villes devoient dessus le pays. On ne se donna garde de luy; il sceut, ne scay comment ce fut, tout nostre convenant, les cappitaines des fors de environ la Charité, tous les noms et leurs charges, et aussi à quelle heure et où et comment ilz devoient pas-

ser la riviere au Port Saint Thiebault. Sur cel estat il se tourna, et en infourma son frere. Les enfans de Sansoirre, le conte et ses freres se pourveirent contre ce du plus tost qu'ilz peurent, et manderent l'affaire aux chevaliers et escuiers de Berry et de Bourbonnoys et aux cappitaines des garnisons de là entour, et tant que ilz furent bien quatre cens lances de bonnes gens, et jetterent une belle embusche de II^{c}. lances au dehors de Sansoirre, en ung bois. Nous partesimes à soleil escoussant de la Charité, et chevauchasmes tous ordonnez le bon pas, et venismes à Poilli, et là dessoubz au port avions fait venir grant foison de batiaux pour passer nous et puis nos chevaulx, et passames tout oultre la riviere de Loire, si comme ordonné l'avions, et fumes tout oultre environ mienuit, et passoient nos chevaulx tout bellement, et pour ce que il ajournoit, nous ordonnames cent lances des nostres à demorer derriere et garder les chevaulx et les batiaux, et le demorant; nous nous meismes au chemin le bon pas et passasmes tout oultre l'embusche, que oncques ne s'ouvry sur nous. Et quant nous fumes oultre environ le quart de une lieue, ilz saillirent hors et vinrent sur ceulx qui estoient au rivage et se bouterent entre eulx, et les desconfirent. De fait tous furent mors et pris et les chevaulx conquis et les batiaux arrestez, et monterent sur nos chevaulx et se mirent à l'esperon, et furent aussi tost à la ville comme nous. On crioit : « Nostre Dame Sansoirre » devant, car le conte estoit là avecques ses gens, et messire Loys et messire Robert avoient fait l'embusche. Là fumes-nous enclos de grant maniere, et ne saviemes auquel entendre; là ot grant poussis de lances, car ceulx qui estoient à che-

val, si trestost comme ils furent à nous, ils mirent pié à terre et nous assaillirent fierement, et, ce qui trop nous greva, nous ne nous poions eslargir, car nous estions entrez en ung chemin, lequel à deux costez estoit enclos de haultes haies et de vignes. Et encore entr'eulx qui congnoissoient le pays et le chemin, une cantité d'eulx et de leurs varlez estoient montez à mont et entrez ens es vignes, et nous gettoient des pierres et cailleux, tellement que il nous desroissoient tous. Nous ne poions reculer, et si avions grant paine au monter contre la ville qui sciet sur une montaigne. Là fusmes-nous moult traveilliez, et là fut navré ou corps tout oultre messire Jehan Aymeris, nostre souverain cappitaine, et qui là nous avoit menez, de la main Guichart Albregon, et le prist et mist grant paine à le sauver, et le bouta en la ville en une maison et le fist jetter sur ung lit, et dist Guichard à l'oste : « Gardez-moy bien ce prisonnier et songniez qu'il soit estanchié de sa plaie, car il est bien taillié, se il demeure en vie, que il me paie XX^M^. frans. » Après ces paroles, Guichard laissa son prisonnier et retourna à la bataille, et y fut très bon homme d'armes avecques les autres. Là estoient en la compaignie des enfans de Sansoirre, et venus pour l'amour des armes et aidier à deffendre et garder le pays messire Guichard Daulphin, le sire de Calus, le sire de Mernay, messire Gerard et messire Guillaume de Bourbon, le sire de Gousant, le sire de La Pierre, le sire de La Palice, le sire de Nence, messire Loys de La Croise, le sire de La Frete, et pluseurs autres. Et vous di que ce fut une bataille très dure et ung rencontre très felone, et nous tenismes et defendesimes ce que nous peumes, et en y

ot pluseurs de l'un lez et de l'autre de occis et de navrez, et à ce que ilz monstroient, ilz nous amoient plus cher à prendre vifz que mors.

« Finablement nous fumes là tous pris, Carsuelle, Lamiet, Naudon de Pierregorch, Espiote, le Bourc de Lespare, Augerot de la Mongis, Philippes de Rohe, Pierre de Courton, Lesperat de Paumiers, le Bourc d'Ermesen, et tant que tous les cappitaines de là environ. Si fumes menez ou chastel de Sansoirre et là convoiez a grant joye; ne oncques ou royaume de France les compaignons tenant routes ne perdirent si grossement comme ilz firent là. Toutesfois, Guichard Albregon perdi son prisonnier, car celuy à qui il l'avoit enchargié, de sa grant mauvaistié le laissa tant saignier qu'il morut. Ainsi fina messire Jehan Aimeris.

§ 25. « Par celle prise et celle desconfiture qui fut dessoubz Sansoirre, fu rendu aux François la Charité sur Loire et toutes les garnisons de là environ, et parmy tant nous fumes tous quictes de nos prisons, et eusmes sauf conduit de partir et de passer hors du royaume de France, et de aler quelque part que il nous plaisoit. Et nous chey si bien à point en celle saison que messire Bertrand de Claiequin, le sire de Biaugeu, messire Ernoul d'Audrehem et le conte de la Marche emprisent le voyage d'Espaigne pour aidier le roy Henry contre son frere le roy dam Pierre. Mais avant, je fus en Bretaigne à la besongne du Roy, et me mis dessoubz messire Hue de Cavrelée, et là me recouvray, car la journée fu pour nous, et y eu de bons prisonniers, qui me valirent deux mille frans. Si m'en alay a x. lances avecques messire Hue de Cavrelée en Espaigne et bou-

tames hors le roy dam Pierre et depuis, quant les aliances furent du roy dam Pierre et du prince de Galles, et que ilz les voult remettre en Castille, si comme il fist, je y fus et toudis en la compaignie de messire Hue de Cavrelée, et retournay en Acquitaine avecques luy.

« Or se renouvela la guerre du roy de France et du prince; si eusmes et avons eu moult à faire, car on nous fist trop forte guerre, par laquelle guerre sont mors grant foison de cappitaines englois et gascons, et encores, Dieu mercy, je suy demoré en vie. Premier messire Robert Briquet morut en Orliennois, entre le pays de Blois et la terre au duc d'Orliens, en une place que on dit Olivet, et là le rua jus et toute sa route ung escuier de Haynnau, vaillant homme d'armes durement et bon cappitaine, qui s'appelloit Allard de Doustievene et s'armoit de Barbençon, car il en estoit de lignaige. Celui Allard estoit pour le temps gouverneur de Blois, et gardien de tout le pays de par les seigneurs Loys, Jehan et Guy; si li cheyen la main et de rencontre à Olivet messire Robert Briqué et messire Robert Ceny. Il les combati si vaillamment que il les rua jus et furent mors sur la place et toutes leurs gens; oncques n'y ot pris homme à raençon.

« Depuis avint que à la bataille de Niort en Saintonge, Carsuelle fu occis de messire Bertrand, qui le rua jus, et bien VII^{c}. Englois y furent tous mors à celle besongne, et à Sainte Siviere furent occis aussi deux cappitaines englois, Richart Gilles et Richart Helme. Je en sçay petit, excepté moy, qui ne aient esté tous occis sur les champs. Si ai-ge tousjours tenu frontiere

et fait guerre pour le roy d'Engleterre; car mon hiretaige sciet et gist en Bourdelois. A la fois ai-ge esté si ruë jus que je n'avoie sur quoy monter, et l'autre fois riche assez, ainsi que les bonnes fortunes venoient, et fumes ung temps compaignons d'armes moy et Raymonnet de L'Espée, et tenismes en Toulousin sur les frontieres de Bigorre le chastel de Mauvoisin, le chastel de Trigalet et le chastel Neutilleux, qui nous porterent grant prouffit, puis nous en vint oster le duc d'Angou par sa puissance; et aussi fu Raymonnet de L'Espée pris, mais il se tourna François, et je demoray bon Englois et seray tant comme je vivray.

« Voir est que quant je euz perdu le chastel de Trigalet, et je fus conduy au Chastel Kulier, et le duc d'Angou se fut retrait en France, je m'avisay que je feroie encore quelque chose où je auroye proufit, ou je demoroie en la paine. Si envoié aviser et espier la ville et le chastel de Thurie en Albigés, lequel chastel depuis m'a valu, que par pillaiges, que par pattis, que par bonnes fortunes que j'en ay eu, cent mille frans, et vous diray comment je le pris et conquis. Au dehors du chastel et de la ville, a une très belle fontaine où par usaige tous les matins les femmes de la ville venoient a tout buires, et là puisoient et les emportoient amont sur leurs testes en la ville. Je me mis en ce parti d'armes, et en cel assay que pour l'avoir, et pris L. compaignons de la garnison de Chastel Culier, et chevauchasmes ung jour tout entier par bois et par bruieres et la nuit ensieuvant; et environ mienuit je mis une embusche sus assez près de Thurie, et moi XI^e^. tant seulement, en habit de femmes et buires en nos mains, venismes en une prarie assez près de la

ville, et nous quatesismes en ung monceau de foin, car il estoit environ la Saint Jehan en esté, que on avoit fené. Quant l'eure fu venue que la porte fu ouverte, et que les femmes commençoient à venir à la fontaine, chascun de nous prist sa buire et les empleismes, et puis nous mesimes au retour, nos visaiges enveloppez de queuvrechiefs. Jamais on ne nous eust congneux. Les femmes que nous encontriesmes nous disoient : « Ha! Sainte Marie, que vous estes matin levées! » Nous respondiesmes en leur langaige : « Certes, c'est voir », et passiemes oultre et venimes ainsi tous à la porte. Quant nous y fumes venus, nous n'y trouvasmes autre garde que ung chavetier qui mettoit à point ses fourmes et ses templiaux. L'un de nous sonna ung cornet pour attraire nos compaignons qui estoient en embusche. Le chavetier ne s'en donna garde; bien oy le cornet sonner et demanda à nous : « Femmes, qui est-ce qui a sonné ce cornet? » — L'un respondi et dist : « C'est ung prestre qui s'en va aux champs. Je ne scay se il est curé ou chappellain de la ville. » — « Ha! c'est voir, dist-il, c'est messire Pierre François, nostre prestre. Trop volentiers va au matin aux champs pour querre les lievres. » Tantost furent nos compaignons venus et entrasme[s] en la ville; nous ne trouvasmes oncques homme qui meist main à l'espée ne à deffense. Ainsi pri-ge la ville et le chastel de Thurie, qui m'a fait plus de prouffit et de revenue par an et tous les jours quant il venoit à point, que le chastel et toutes les appendences à vendre au plus destroit et plus chier que on porroit ne valent. Or ne sçay à present que j'en doie faire, car je suy en traictié devers le conte d'Armignac et le daulphin d'Au-

vergne, qui ont puissance excessive de par le roy de France de achapter les villes et les fors aux compaignons qui les tiennent en Auvergne, en Roergue, en Quersin, en Lymosin et en Pierregorch, en Albigés, en Agen, et tous ceulx qui font guerre et ont fait ou tiltre du roy d'Engleterre, et pluseurs se sont ja partis et ont rendu leurs fors; or ne sçay si je rendray le mien ».

A ces mots respondi li Bourch de Campanne et dist : « Cousin, vous dictes voir. Aussi pour ce fort de Carlat, que je tieng en Auvergne, suy-ge venus aprendre des nouvelles à Ortais en l'ostel du conte de Foeis, car messire Loys de Sanseurre, mareschal de France, doit ey estre temprement. Il est tout quoy à Tarbe, selon ce que j'ay oy dire à ceulx qui l'y ont veu. » A ces mots, demanderent-ilz le vin; on l'aporta et bumes, et puis dist le Bascot de Maulion à moy : « Messire Jehan, que dictes-vous? Estes-vous bien infourmé de ma vie? J'ay encores eu assez plus d'aventures que ne vous ay dis, desquelles je ne puis ne ne vueil pas de toutes parler. » — « Par ma foy, sire, di-ge, oil. »

§ 26. Encores le remi-ge en paroles et li demanday de Loys Rambaut, ung moult appert escuier et grant cappitaine de gens d'armes, pour tant que je l'avois veu une fois en Avignon en bon aroy : « Quelle chose est-il devenu? » — « Je le vous diray », dist le Bescot de Maulion; du temps passé, quant messire Seghin de Batefol eut tenu Brude en Villar à III. lieues du Puy en Auvergne, et il ot herrié et guerrié le pays et assez conquis, il s'en retourna en Gascongne, et donna à Loys Rambaut et à ung sien compaignon, qui s'appelloit

Limosin, Brude et Anse sur la Sene. Le pays estoit pour ce temps que je parle si folé et si grevé et si raemply de compaignies à tous lez que nuls à paines n'osoit yssir hors de sa maison. Et vous di que entre Brude en Auvergne et Anse a plus de XXVI. lieues, et tout pays de montaignes; mais quant il venoit à plaisance à Loys Rambaut à chevauchier de Brude à Anse, il n'en faisoit nul compte, car ilz tenoient sur le chemin pluseurs fors en la conté de Forois et ailleurs, où ilz se rafreschissoient, et les gentilzhommes pour ce temps d'Auvergne, de Forois, de Villay et des frontieres estoient si traveilliez par la guerre et si menez ou par estre pris et raenchonnez, que chascun resongnoit les armes, car il n'y avoit nuls grans chiefs des seigneurs de France ou pays qui mesist sus gens d'armes. Le roy de France estoit jone et avoit à entendre en trop de lieux en son royaume, car de toutes pars compaignons de routes chevauchoient et se tenoient, ne on n'en povoit estre quicte, et les seigneurs de France estoient ostagiers en Engleterre, et endemantres on leur pilloit et destruisoit leurs hommes et leurs pays, et si n'y povoient remedier, car leurs gens n'avoient nul coraige de bien faire ne eulx deffendre. Advint que Loys Rambaut et Lymosin, qui estoient compaignons d'armes ensamble, cheirent en hayne; je vous diray pourquoy. Loys Rambaut avoit en Brude une trop belle femme à amie, et l'amoit de tout son cuer parfaictement. Quant il chevauchoit de Brude à Anse, il la recommandoit à Limosin, son compaignon, auquel du tout il se confioit. Limosin fist de la demoiselle si bonne garde qu'il en ot ses voulentez, et tant que Loys Rambaut en fut informé. De ceste

aventure, il cueilli en si grant haine son compaignon, que pour lui faire plus grant blasme il le fist prendre de ses varlez et le fist mener et courir tout nu en ses braies, et batre d'escorgiees et sonner la trompete devant lui et à chascun quarrefour crier son fait, et puis banir de la ville comme ung traitre et en cel estat, empur une cotte, bouter hors. Ce despit fist Loys Rambaut à Lymosin, lequel despit il ne tint pas à petit, mais à très grant, et dist que il s'en vengeroit quant il porroit, si comme il fist.

« Limosin, du temps que il avoit esté en bon aroy en Brude, en alant de Brude à Anse et en chevauchant aussi le pays de Villay, avoit tousjours trop fort deporté la terre au seigneur de La Vote, ung baron demourant sur la riviere du Rosne, car il l'avoit servy de sa premiere jonece. Et s'avisa que il retourneroit à ce besoing devers luy, et li crieroit mercy et li prieroit que sa paix il li voulsist faire en France, et il seroit à tousjours bon et loyal François. Il s'en vint à La Vote; moult bien y savoit le chemin, et se bouta en ung hostel, car il estoit tout de pié, et puis quant il sceut que heure fu, il ala au chastel devers le seigneur. On le voloit laissier en la porte; toutesfois, par couvertes paroles, il parla tant que le portier le mist dedens la porte, mais il l'y deffendi que il n'alast plus avant sans commandement; il obey volentiers. Le sire de La Vote s'en vint à heure de relevée esbatre en la court et vint à la porte. A ces colps, se jetta Limosin à genolz devant luy et li dist : « Monseigneur, ne me recongnoissiez-vous pas? » — « Par ma foy, dist le seigneur, qui point ne si adonnoit que ce fust Limosin, nennil; mais tu ressambles trop bien Lymosin qui fu mon varlet une

fois. » — « Par ma foy, monseigneur, Limosin sui-ge et vostre varlet aussi. » Adont li ala-il crier mercy de tout le temps passé et lui compta de point en point toute sa besongne, et comment Loys Rambault l'avoit demené. Enfin, le sire de La Vote li dist : « Limosin, mais que il soit ainsi que tu dis et que tu vueilles estre bon et loyal Françoys, je te feray ta paix partout. » — « Par ma foy, monseigneur, dist-il, je ne feis oncques tant de paine ne de contraire au royaume de France que je y feray de prouffit. » — « Et je le verray », dist le sire de La Vote.

« Depuis, ce sire de La Vote le tint en son chastel et sans point le laissier partir, tant que il ot à Limosin acquis sa paix partout. Quant Limosin peut par honneur chevauchier, le sire de La Vote le monta et arma, et le mena au Puy devers le seneschal de Vilay, et le acointa de luy. Là fut-il enquis et examiné de l'estat de Brude et aussi de Loys Rambault, et quant il chevauchoit quel chemin il tenoit. Il congneut tout et dist : « Loys quant il chevauche ne maine avecques luy non plus de XXX. ou de XL. lances. Les chemins qu'il fait, je les sçay tous par cuer, car aussi, en sa compaignie et sans luy, je les ay fais trop de fois, et se vous volez mettre sus une chevauchée de gens d'armes, je offre ma teste à copper si vous ne le tenez dedens XV. jours. » Les seigneurs se tinrent à son propos. On mit espies en euvre; Loys Rambault fut avisé que il estoit venu de Brude à Anse de costé Lyon sus le Rosne. Quant Limosin le sceut de verité, il dist au seigneur de La Vote : « Sire, faites vostre mandement; il est heure. Loys Rambault est à Anse et rapassera temprement; je vous menray au destroit par où il fault qu'il passe. »

« Adont le sire de La Vote fist son mandement, et se fist chief de ceste chevauchée, et manda le bailly de Villay, le seigneur de Monclau, messire Gerard de Monclau, messire Gerard de Sailliere et son filz, messire Ploustrart du Vernet, le cappitaine de Villenove de Bas, et toutes les gens d'armes de là environ, et furent bien IIIc. lances, et tous s'assamblerent à Nonnay; et par le conseil de Limosin on fist deux embusches. Le viconte de Polignac et le sire de Talenchon en eurent l'une à gouverner, le sire de La Vote, le sire de Monclau, messire Loys de Tournon, le sire de Sailliere eurent l'autre, et avoient justement parti leurs gens et estoient le visconte de Pollignac et les leurs sur ung pas assez près de Saint Rambert en Forois, où il convenoit que ilz passassent là, c'est assavoir Loys Rambault et les siens, la riviere de Loire à pont, ou que ilz la passassent plus amont à gué dessoubz le Puy.

« Quant Loys Rambault ot fait ce pour quoy il estoit venu à Anse, il se parti a tout XL. lances, et ne cuidoit avoir nul rencontre et ne se doubtoit en riens de Limosin; c'estoit la meindre pensée que il eust. Et vous di que par usaige le chemin que il faisoit au passer, il ne le faisoit point au retour au repasser. Il avoit fait le chemin de Saint Rambert; au retour, il fist l'autre, et prist les montaignes dessus Lyon et dessus Viane et au dessus du bourg d'Argental, et s'en venoit tout droit devers le Moustier, à trois petites lieues du Puy, et avoit passé entre le chastel des Ministres et Montfaucon, et s'en venoit tensant le pays vers ung villaige que on dit la Baterie, entre Nennay et Saint Julien ou Bois. Là a ung destroit où il fault que on passe; com-

ment que ce soit on ne le peut eschever, qui veult faire ce chemin, se on ne va parmi Nonnay. Là estoit l'embusche du seigneur de La Vote, où bien avoit II^c^. lances. Lois Rambault ne se donna garde. Quant il fut emmy eulx, le sire de la Vote et ses gens qui estoient tous pourveus de leur fait abaissierent les lances et s'en vinrent en escriant : « La Vote », ferir à ces compaignons qui chevauchoient espars et sans arroy. Là en y ot de premiere venue la greigneur partie de coups de lances portez par terre, et fu Lois Raimbault ruë jus de son cheval d'un escuier d'Auvergne, qui s'appelloit Amblardon de Villejaque. On s'arresta sur luy. Il fu pris et tout le demorant mort ou pris, oncques riens n'en eschappa. Et trouverent en bouges la somme de trois mille frans que Loys Raimbault avoit recens à Anse de pattis des villaiges de là environ, dont les compaignons orent grant joye, car chascun en ot sa part. Quant Limosin vey Lois Rambault ainsi attrappé, il s'amonstra en sa presence et dist par ramprouve : « Loys, Loys, cy fauldra compaignie. Souviengne-vous du blasme et de la vergongne que vous me fesistes recepvoir à Brude pour vostre amie. Je ne cuidasse pas que pour une femme, se j'avoie ma grace à elle et elle à moy, que vous me deussiez avoir fait recevoir ce que je receu. Se la chose pareille vous fust avenue à moy, je ne m'en feusse ja courroucié, car deux compaignons d'armes telz que nous estions lors, se povoient bien au besoing se passer de une femme. » De ceste parole commencierent les seigneurs à rire, mais Loys n'en n'avoit talent.

« Par ceste prise de Loys Rambault, rendirent ceulx qui estoient en Brude la ville au seneschal d'Auvergne,

car puisque ilz avoient perdu leur cappitaine et toute la fleur de leurs gens, il n'y avoit point de tenue. Aussi firent ceulx d'Anse et autres fors qui se tenoient en Villay et en Forest de leur part, et furent tous joyeux ceulx qui enclos estoient dedens, quant on les laissa partir, sauves leurs vies. Loys Rambault fu amené à Nonnay et là emprisonné. On en escripsi devers le roy de France, lequel ot grande joye de sa prise. Assez tard après, on en ordonna. Il me semble, à ce que je oy raconter, que il ot la teste copée à Villeneufve, de costé Avignon. Ainsi avint de Loys Rambault. Dieu ait l'ame de luy.

« Et biau sire, dist Bascos de Maulion, vous ai-ge bien tenu de parole pour passer la nuit, et toutesfois elles sont vrayes? » — « Par ma foy, respondi-ge, oil et grant mercis, car à vos comptes oïr ay-je eu part autant bien que les autres et ilz ne sont pas perdus, car se Dieu me doint retourner en mon pays et en ma nacion, de ce que je vous ay oy dire et compter, et de tout ce que je auray veu et trouvé sur mon voyage, qui appartiengne que je en face memoire en la noble et haulte hystoire, de laquelle le gentil conte Guy de Blois m'a ensonnié et ensomnie, je le croniqueray et escripray, afin que, avecques les autres besongnes dont j'ay parlé en la dicte hystoire et parleray et escripray par la grace de Dieu ensieuvant, il en soit memoire à tousjours. » A ces mots, prist la parolle le Bourc de Campane, qui s'appelloit Ernauton, et commença à parler et eust volentiers, à ce que je me perceu, recordé la vie et l'affaire de luy et du Bourc Engles, son frere, et comment ilz s'estoient portez en armes en Auvergne et ailleurs, mais il n'eust pas le loisir de faire son

compte, car le esquaire du chastel sonna pour appeller toutes gens aval la ville d'Ortais, qui estoient tenuz d'aller au souper du conte de Foeis. Lors furent ces deux escuiers alumer torches, si nous partesismes tous ensamble de l'ostel, et nous meismes au chemin pour aler au chastel, et aussi firent tous chevaliers et escuiers qui estoient logiés en la ville.

§ 27. De l'estat de l'affaire et ordonnance du gentil conte Gaston de Foeis ne peut-on trop parler en tout bien ne recommender, car pour le temps que je fus à Ortais je le trouvay tel et oultre dont je ne puis de tout parler; mais je sçay bien que le temps que je y fus, que je y vy moult de choses qui me tournoient à grant plaisance, et le vey seoir à table le jour du Noël quatre evesques de son pays à sa table, les deux Clementins et les autres deux Urbanistes; l'evesque de Paumiers et l'evesque de Lescale estoient Clementins; ceulx cy seirent au dessus, et puis après eulx l'evesque d'Aire et l'evesque d'Oren sur les frontieres de Bordelois et de Baione; ceulx estoient Urbanistes. Après seoit le conte de Foeis et puis le visconte de Rebebertin d[e] Cagon, le visconte de Bruniquiel, le visconte de Gouserant, et ung chevalier englois que le duc de Lencastre, qui pour lors se tenoit à Leeborne, avoit là envoié et nommoit-on le chevalier messire Guillaume Willeby. A l'autre table seoient cinq abbés tant seulement et deux chevaliers d'Arragon, qui s'appelloient messire Raymond de Montflorentin et messire Martin de Ruanes; à l'autre table seoient chevaliers de Gascongne et de Bigorre, premierement le sire d'Auchin, et puis messire Gaillard de la Mote, messire

Raymond de Chastelneuf, le sire de Chaumont, Gascon, le sire de Copane, le sire de Lane, le sire de Montferrant, messire Guillaume de Benac, messire Pierre de Courton, le sire de Valenton, et messire Augier le Moine de Bascle. Et aux autres tables chevaliers de Berne grant foison, et estoit souverain maistre de salle messire Espan de Lyon, et IIII. chevaliers maistres d'ostel, messire Chichard du Bois Vredun, messire Pierre de Gabrestain, messire Meuvans de Nouvalles, et messire Pierre des Bans en Berne. Et servoient le roy frere bastard messire Ernoul Guillaume, et messire Pierre de Berne, et ses deux filz servoient devant luy, messire Jeulbains de l'eschielle à asseoir tant seulement, et messire Gratien de la coupe au vin. Et vous di que grant foison de menestrelz, tant de ceulx qui estoient au conte que d'autres estrangiers avoit en la salle, qui tous firent mestier et par grant loisir, et donna le conte de Foeis aux heraulx et aux menestreux ce jour V^c^. frans; et revesti les menestreux du duc de Thouraine, qui estoient là, de drap d'or fourrez de fin menu vair, et estoit le drap prisié II^c^. frans, et dura le disner jusques à IIII. heures après nonne.

Et pour ce parlé-je très volentiers de l'estat du gentil conte de Foeis, car je fus XII. sepmaines en son hostel et très bien delivré de toutes choses. Que ens es jours que je fus à Ortais, de tous pays je povoie aprendre et oïr nouvelles, si je voloie, des presentes et des passées. Et aussi le gentil chevalier messire Espang de Lyon, en laquelle compaignie je estoie entré ou pays, et auquel je m'estoie descouvert de mes besongnes, m'acointa de chevaliers et d'escuiers qui

me savoient recorder justement ce que je voloie savoir et avoir. Si apris et fu informé là des besongnes de Portingal et de Castille, et comment on s'i estoit porté le temps passé des guerres, des batailles et des rencontres que ces deux roys et leurs aydans, ahers et aliez ensamble avoient eu l'un contre l'autre, et desquelz choses et besongnes je vous feray ensieuvant juste compte.

§ 28. Vous savez, si comme cy dessus est contenu, comment le roy dan Jan de Castille avoit assegié la bonne ville et cité de Luscebonne, et le roy Jehan de Portingal dedens, lequel roy de fait les bonnes villes de Portingal avoient couronné pour sa vaillance, car voirement estoit-il bastard. Et si avez oy recorder comment ce roy avoit envoié en Engleterre devers le duc de Lancastre et le conte de Cambruge au secours, lesquelz avoient par mariage ses cousines. Si avoit envoié especiaulx messaiges, comme deux chevaliers, c'est assavoir messire Jehan Yadigos et messire Jehan Testedor, et avec eulx ung clerc licencié en droit, qui estoit archediacre de Luscebonne. Tant esploiterent ces ambassadeurs par mer et eurent si bon vent, que ilz arriverent ou havre de Hantonne, et là issirent-ilz de leurs vaisseaulx et se rafreschirent en la ville ung jour, et prirent là chevaulx, car ilz n'en avoient nulz fait passer, et puis chevauchierent tout le grant chemin pour venir à Londres, et tant firent qu'ilz y parvinrent. Ce fu ou mois d'aoust, que le roy d'Engleterre estoit en la marche de Galles es chaces et en ses deduis, et ses trois oncles le duc de Lancastre, le conte de Cambruge et le conte de Bouquinghen, chacun

estoit aussi deduis en leurs pays. Tant eurent plus à faire les messagiers du roy de Portingal, et premierement ilz se trairent devers le duc de Lancastre qui se tenoit à Hartfort, à XX^M^. de Londres. Le duc les receupt moult doulcement et ouvry les lettres qu'ilz li baillierent, et les lisi par trois fois pour mieulx entendre, et puis respondi et dist : « Vous soiez les biens venus en ce pays, mais vous venez aussi mal à point pour avoir hastieve delivrance que vous pourriez venir en tout l'an, car le roy et mon frere et tout le conseil de ce pays sont espars l'un ça et l'autre là, et si ne poez avoir responce ne delivrance, fors que par l'especial conseil de Londres à la Saint Michiel, que tout le païs se retourne là à Westmonstier; et pour ce que especialment et principalment ceste matiere pour laquelle vous venez touche très grandement à mon frere et à moy, je en escripray devers luy et feray que moy et luy serons temprement à Londres ou près de là; si aurons ensamble conseil et advis comment, pour le mieulx, nous en pourrons ordonner, et vous retournerez à Londres et nous attenderez là; quant mon frere sera approchié vous orrez nouvelles de nous! »

Les ambassadeurs portingalois se contenterent assez de ces responces et se departirent du duc de Lancastre, quant ilz eurent esté avec luy ung jour. Ilz retournerent à Londres, et là se logierent et se tinrent tous aises. Le duc de Lancastre ne mist pas en oubly ce que il leur avoit dit, mais escripsi tantost devers son frere de Cambruge lettres especiales sur l'estat que vous avez oy. Quant le conte ot ces lettres de son frere le duc, si les lisi à grant loisir; depuis ne demoura guaires de temps que il s'en vint à Harfort dalez

la Vare, où le duc se tenoit, et là furent trois jours ensamble et conseillierent ceste besongne au mieulx qu'ilz peurent et se ordonnerent de venir vers Londres, si comme le duc de Lancastre l'avoit devisé et promis aux Portingalois, et vinrent en la cité de Londres et descendirent en leurs hostelz.

Or eurent ces deux seigneurs et les Portingalois derechief grant parlement ensamble, car le conte de Cambruge qui avoit esté en Portingal et qui trop mal s'estoit contenté et contentoit encores du roy Ferrant, mort, de Portingal, car trop laschement il avoit guerrié, et, oultre la volenté des Englois, il s'estoit accordé aux Espaignolz; si faisoit doubte ledit conte que aux parlemens de la Saint Michiel le conseil du roy d'Engleterre et la communauté du pays, ne se voulsissent pas legierement absentir à faire ung voiage en Portingal, quant on y avoit allé et envoié grandement, et avoit cousté le voyage au royaume d'Engleterre cent mille frans, et si n'y avoient riens fait.

Les ambassadeurs de Portingal concevoient bien les paroles du conte et disoient : « Monseigneur, adont fu, or est à present autrement. Nostre roy, que Dieux pardoinst à l'ame, resongnoit les fortunes que nul plus de luy, mais nostre roy à present a autre emprise et ymaginacion, car se il se trouvoit sur les champs à mains de gens trois fois que ses ennemis ne fussent, si les combateroit-il à quelle choiron que il en deust traire ne venir, et de ce vous asseurons-nous loyaument; avec tout ce, messeigneurs qui icy estes, vostre querelle est toute clere à chalengier le royaume de Castille, car l'eritaige en appartient à vos femmes et enfans, et pour la chalenge vous ne povez avoir entrée

en Castille de nul costé qui tant vous vaille comme ceste de Portingal, puisque vous avez le pays d'accord. Si rendez paine que vous ou l'un de vous y viengne si puissamment, que avec ceulx que vous trouverez ou pays vous puissiez tenir les champs. » Respondi le duc de Lancastre : « Il n'en tient pas à nous, mais au Roy et à son conseil et au pays d'Engleterre, et nous en ferons nostre puissance; de ce devez-vous estre tous confortez. » En cel estat finerent-il leur parlement et demorerent les Portingalois à Londres, attendans la Saint Michiel, et le duc de Lancastre et le conte de Cambruge retournerent en leurs maisons sur le pays d'Engleterre en la marche du North.

Or vint la Saint Michiel, et le Parlement à Wemoustier, et approcha le roy la contrée de Londres et s'en vint à Vindesore, et de là à Carcesée et puis à Covez, et toudiz où il aloit le sieuvoit la royne sa femme, et aussi tout son cuer le conte d'Asquesufort; par celui estoit tout fait et sans lui n'estoit riens fait.

§ 29. En ce temps que je parle estoient les guerres en Flandres entre le duc de Bourgoingne et les Gantois, et estoient nouvellement retournez en Engleterre l'evesque de Nordvich, messire Hue de Cavrelée, messire Guillaume Helmen, messire Thomas Trivet et les autres qui avoient en cel esté tenu le siege avecques les Gantois devant Yppre; et puis vint le roy de France et les encloy en Bourbourch, si comme il est contenu cy dessus en nostre hystoire; mais il y avoit trieves entre les François et les Flamens et les Englois, durans jusques à la Saint Jehan Baptiste; mais les Escocois faisoient guerre, pour quoy les Englois se

veoient moult entoueilliez et ne savoient auquel entendre. Car aussi le conseil de Gand estoit à Londres, qui requeroient à avoir ung mainbour pour aidier à gouverner et à garder leur ville, et tel mainbour que l'un des oncles du roy ou le conte de Saslebery. Au parlement qui fu en celle saison à Londres, ot pluseurs consaulx et paroles retournées tant que pour les Flamens que pour le pays de Portingal, et aussi pour les Escoçois qui leur faisoient guerre. Le duc de Lancastre especialement tiroit à ce qu'il peust avoir une bonne charge de gens d'armes et d'archiers pour mener en Portingal, et remonstroit aux prelas et aux barons et aux consaulx des communaultez des villes d'Engleterre comment on estoit tenu par foy, serement et aliance jurée à luy aidier et son frere à recouvrer leur hiretaige de Castille qui se perdoit; et ce leur avoit-on promis quant leur cousin le roy fu couronné, et apparoient toutes ces choses par lettres seellées, et encore se complaindoit le duc du grief que on leur faisoit, quant tot on y avoit mis au faire; et que voirement son frere le conte de Cambruge, selonc ce que on ly avoit promis quant il ala en Portingal, on li avoit petitement tenu ses convenances, car on li devoit envoier et rafreschir de II^m^. lances et d'autant d'archiers, et riens n'en avoit esté fait, pourquoy la querelle de leur chalenge estoit moult arriere. Les paroles et remonstrances du duc de Lancastre estoient bien oyes et entendues, c'estoit raison; et disoient les plus notables du conseil que il avoit droit, mais les besongnes de leur royaume, qui plus près leur touchoient, devoient aler devant; aucuns voloient que sa volenté fust acomplie, et les autres appart remonstroient et

disoient que on feroit ung grant oultrage se on desnuoit le royaume d'Engleterre de IIM. hommes d'armes et de IIIIM. archiers pour envoier si loing que ou royaume de Portingal; et se le pays d'Engleterre estoit affoibly de tant de gens, ce seroit ung dommage sans recouvrance. Nonobstant tous ces poins et toutes les remonstrances que mettre ne avenir y povoient, il fut adont ordonné que à l'esté le duc de Lancastre passeroit la mer et auroit en sa compaignie XIIC. lances et IIIM. archiers, et seroient paiez tous ceulx qui en ce voyage yroient, pour trois mois; mais on reserva que, se autres incidences touchans au royaume d'Engleterre, mouvans du royaume de France ou du royaume d'Escoce, leur venoit sur la main, le voyage de Portingal devoit estre retardé. Le duc de Lancastre accorda ce; autre chose il n'en pot avoir pour le present.

Or savez-vous, si comme il est contenu cy dessus en l'istoire, que quant le duc de Lancastre et toutes ses gens apparcilliez et ses nefz prestes à Hantonne pour faire son voyage en Portingal, et que les ambassadeurs de Portingal furent retournez à Luscebonne et eurent apporté certifiances de toutes ces choses, et comment le duc de Lancastre devoit venir et quelle charge li estoit baillée, dont les Portingalois avoient grant joye, ung grant empeschement vint en Engleterre, pour quoy il convint son voyage retarder une saison, car l'amiral de France, messire Jehan de Viane, a tout mille lances de bonnes gens d'armes, monta en mer en l'Escluse et ala en Escoce et fist guerre en Engleterre, et tous ceulx du pays alerent au devant, et il est contenu tout justement cy dessus en l'istoire,

si n'en ay que faire d'en parler, mais veuil parler du siege de Luscebonne et du roy d'Espaigne, pour revenir à mes matieres et faire de tout juste narracion, selon ce que je fus adont informé.

§ 30. Le roy dan Jehan de Castille estoit au siege devant Luscebonne, nouvelles vinrent en son ost, par marchans de son pays qui venoient de Flandres et de Bruges, comment le duc de Lancastre s'appareilloit et ordonnoit a tout grans gens d'armes et archiers de venir à Luscebonne et lever le siege; ces nouvelles furent bien creus et bien savoient les Espaignolz que le duc de Lancastre rendoit toute sa paine que il povoit à guerrier le royaume de Castille, car il y clamoit part; nonobstant ces nouvelles, si tenoit le roy tousjours son siege et avoit envoié ses lettres et ses messaiges au secours en France et par especial ou pays de Berne, et tant que de la terre au conte de Foeis, du pays de Berne y furent à une route et sur IIII. jours plus de IIII^{c}. lances à election, les meilleurs gens d'armes qui fussent en Berne; et ja estoient passez à Ortais, du royaume de France pour aler en Castille servir le roy, messire Jehan de Roie, bourgoingnon, Jeuffroy Richon, breton, et Genffroy de Partenay, et avoit chascun sa route, et s'appareillierent ceulx de Berne telz que je vous nommeray, premierement ung grant baron et compaignon au conte de Foeis, le seigneur de Lengnach, messire Pierre de Kee, messire Jehan de Lesprés, le seigneur de Berneke, le seigneur des Bordes, messire Bertrand de Baruge, le seigneur de Morianne, Donzac, messire Jehan Aseleghie, messire Mennaut de Saremen, messire Pierre de Sarabiere,

messire Estienne de Valentin, messire Raymond de Corasse, messire Pierre de Havefane, messire Augeret de Messen, et pluseurs autres, et messire Espagnolet d'Espaigne, ainsné fils à messire Rogier d'Espaigne, cousin de lignaige et d'armes au conte de Foeis, et se mist en la route des Bernés.

Ces barons et chevaliers de Berne firent leur assamblée et amas de gens d'armes à Ortais et là environ, et me fut dit de ceulx qui les veirent partir de la ville d'Ortais que c'estoient les plus belles gens, les mieux armez et les mieux ordonnez que on eust en grant temps veu yssir du pays de Berne. Quant le conte de Foeis vey que ce fu à certes que ilz partiroient et en yroient en Espaigne, quoyque du commancement il s'estoit assés assentu que ilz receussent les souldées du roy de Castille, si fu-il tout pensif et couroucié de leur departement, car il ly sambloit, et voir estoit, que son pays affoiblissoit. Si envoia devers les barons et chevaliers cappitaines cy dessus nommez, et leur fist dire par les chevaliers de son hostel, messire Espang de Lion et messire Pierre de Cabestain, que ilz venissent tous ensamble au chastel à Ortais, car il voloit d'un disner paier leur bien alée. Ces chevaliers obeirent, ce fut rayson, et vinrent à Ortais veoir le conte, qui les requeueilli doulcement. Et après sa messe, il les fist tous entrer en sa chambre de retret, et puis commença par grant conseil à parler à eulx et dist : « Biaux seigneurs, est-ce dont vostre entente que vous partirez de mon pays et me lairez la guerre [en] la main du conte d'Armignac, et vous en yrez faire la guerre au roy d'Espaigne? Ceste departie me touche de trop près. » — « Monseigneur, respondirent ceulx qui là

estoient, oil faire le nous fault, car sur cel estat sommes-nous ordonnez, et avons receu les gaiges et bienfais du roy de Castille, et c'est une guerre d'Espaigne et de Portingal, qui tost sera achevée; si retournerons, s'il plaist à Dieu, devers vous en bonne santé. » — « Tost achevée, dist le conte de Foeis, et non pas si tost; au premier prent-elle son commancement, car il y a ung nouvel roy en Portingal, et ont mandé secours en Engleterre. Si se taille ceste chevauchée et ceste armée où vous alez à durer ung long temps et vous tenir sur les champs, car point ne serez combatus si seront venus le duc de Lancastre et ses gens; par ainsi vous seront chier vendus les gaiges que vous avez pris. » — « Monseigneur, respondirent ceulx, puisque nous avons esploitié si avant, nous parferons le voyage. » — « Dieux y ait part, dist le conte. Or alons disner. Il est heure. » Lors s'en vint le conte avec ses barons et chevaliers et se mist en la sale où les tables estoient mises. Si disnerent grandement et longuement, et furent servis de tous biens, si comme le jour appartenoit et requeroit.

Après disner, le conte de Foeis emmena les chevaliers en ses galeries et, si comme il avoit usaige de ruser et de galer après disner, il entra en paroles à eulx et dist : « Biaulx seigneurs, je vous voy bien envis partir de mon pays, non que je soie courroucié de vostre avancement et honneur, car en tous cas je le vous voulroie avancier volentiers, mais j'é grant pitié de vous, car vous estes toute la fleur de la chevalerie de mon pays de Berne. Si en alez en loingtaines marches et en estrange pays guerrier; je vous conseille, autresfois le vous ay dit, que vous vous de-

portez de ce voyage et laissez le roy d'Espaigne et le roy de Portingal faire leur guerre ensemble, car elle ne vous regarde en riens. » — « Monseigneur, respondirent ceulx, saulve soit vostre honneur, nous ne povons pas ainsi faire, et mieulx savez que vous ne dites, se il vous plaist à entendre, car nous avons receus les gaiges et les bienfais du roy de Castille; si les nous fault desservir. » — « Or, dist le conte, vous parlez bien, mais je vous diray que il vous avenra de ce voyage : ou vous retournerez si povres et si nuds que les poulz vous estrangleront et les croquerez entre vos ongles, ou vous serez tous mors ou pris. » Les chevaliers commencierent à rire et distrent : « Monseigneur, ils nous en fault attendre l'aventure. » Adont entra le conte en autres paroles et laissa cestes ester et leur remonstra, en parlant, la maniere et nature des Espaignolz et comment ilz sont ors et pouleux et fort envieux sur le bien d'autruy, et que sur ce ilz eussent bon advis et bon conseil. Et quant il ot parlé de pluseurs choses, il demanda vin et espices; si but et burent tous ceulx qui là estoient. Et lors prist-il congié à eulx et baisa à chascun la main, et puis rentra en sa chambre et les chevaliers monterent au pié du chastel, et ja estoient leurs gens et leurs harnois partis et venus à Sauveterre, et là vinrent logier ce soir, et à l'endemain se departirent et entrerent en la terre des Bascles et prinrent le chemin de Pampelune, et par tout passoient seurement, car ilz paioient ce que ilz prendoient.

§ 31. En ce temps que le roy de Castille seoit devant Luscebonne et avoit sis ja environ ung an, se revelerent

ceulx de la ville de Saint Yrain contre le roy de Castille, et si cloirent leurs portes, et distrent que nul François ne Espaignol n'entreroit en leur ville pour les oppressions que on leur faisoit, et veullent dire aucuns que ce fu par la coulpe des gens messire Geoffroy Richon et de messire Geoffroy de Partenay, qui menoient routes de Bretons, et prendoient et pilloient ces Bretons quanqu'ilz trouvoient et ne savoient que c'estoit de paier. Si se saisirent les citoiens des deux chasteaux de la ville, et distrent que ilz les tenroient contre tout homme qui mal leur feroit ne vouldroit, et à ce jour que ilz se revelerent ilz occirent plus de LX. Bretons pillars, et eussent occis messire Geoffroy de Partenay, mais il se sauva par les murs de la ville qui respondoient à son hostel. Adont se queillirent François et Bretons qui estoient là en routes, et livrerent à ceulx de Saint Yrain ung jour tout entier grant assault, mais ilz y perdirent plus que ilz n'y gaignierent et si n'y firent riens.

Les nouvelles vinrent en l'ost et au roy de Castille que ceulx de Saint Yrain estoient tournez Portingalois, et pour rendre la ville et les chastiaulx au roy de Portingal ilz s'en estoient mis en saisine. Quant le roy oy ces nouvelles, si fu moult pensif, et appella son mareschal messire Regnault Limosin et li dist : « Prenez C. ou CC. lances en vostre compaignie et alez veoir à Saint Yrain que c'est et à quelle entente les hommes de la ville se sont revelez, selonc ce que nous sommes informez, et font ce que ilz ont fait. » Messire Regnault respondi : « Volentiers. » Il se mist à chemin et prist de sa charge jusques à II^{c}. lances et chevaucha vers Saint Yrain, et tant fist que il y parvint et envoia

devant ung herault pour noncier sa venue, lequel parla aux barrieres, qui estoient closes, à ceulx de la ville, et fist son messaige, et li fu rendu response en disant : « Nous congnoissons bien messire Regnault Limosin pour ung gentil et vaillant chevalier, et savons bien que il est mareschal du roy et peut bien venir jusques à cy se il ly plaist; tout desarmé entrera-il en la ville et autrement non, et se il a à parler à nous il y parlera. » Ce fu tout ce que le herault raporta à messire Regnault. « Bien, dist messire Regnault. Je ne viens droit cy point pour eulx porter contraire ne dommaige, mais pour savoir leur entente, et il m'est autant à entrer en la ville desarmé comme armé, tant que j'aye parlé à eulx. » Si se departi lors du lieu où il estoit et chevaucha, lui vi^e^. tant seulement et sans armes, et laissa ses gens derriere et vint mettre pié à terre droit devant la barriere. Quant on le vey en cel estat, ceulx qui estoient à la barriere ly ouvrirent et abaissierent le pont et ouvrirent la porte et le mirent en la ville et li firent bonne chiere. Lors s'assamblerent tous les hommes de la ville sur ung quarrefour en une place, et là commença à parler à eulx et leur dist : « Entendez, vous qui en ceste ville demorez. Je suy cy envoié de par le roy et m'est commendé que je vous demande à quelle entente vous vous estes revelez et avez clos vos portes et occis les gens du roy qui le venoient servir. Sachiez que le roy est durement courroucié contre vous, car il est informé que vous avez pris en saisine les deux chastiaulx de ceste ville, qui sont son hiretaige, et y volez mettre ses adversaires de Portingal. » — « Saulve soit vostre grace, messire Regnault, ce respondirent les hommes, nous ne les

volons mettre ne rendre en autre main ne seignourie que du roy de Castille, de qui nous les tenons, mais que il nous gouverne ou face gouverner en paix et en justice; et ce que nous faisons et avons fait, ce a esté par la couppe et oultrage des robeurs et pillars Bretons et autres, que on avoit logiez en ceste ville, car se nous fussions Sarrasins ou pieurs gens, si ne nous povoient-ilz pis faire tant que de efforcier nos femmes et nos filles, rompre coffres, effondrer nos tonneaux de vin, nous batre et meshaignier quant nous en parlons. Si ne vous devez pas esmerveillier, quant nous veons telz oultrages faire sur nous des nostres, et de ceulx qui nous deussent garder, se nous nous en courrouçons, car on se courrouce bien pour mains. Si povez dire au roy et remonstrer tout ce, se il vous plaist; mais nous sommes d'un accord que nostre ville, pour homme qui voise ne qui viengne, nous ne l'ouvrerons ne pour François ne pour Bretons recueillir, fors le corps du roy proprement et ceulx que il luy plaira, sans nous oppresser ne faire nulle violence. »

Quant messire Regnault Lymosin les oy parler de tel langaige, si se rafrena et li sambla assez que ilz n'avoient pas le plus du tort, se ilz avoient bouté leurs ennemiz hors de leur ville. Si leur dist : « Or, bonnes gens, je vous ay bien oys et entendus; vous, demorez en vostre pays, et je m'en retorneray en l'ost devers le roy, et là remonstreray toutes les paroles que vous m'avez dittes, et en bonne verité je y seray pour vous. » — « Monseigneur, respondirent ceulx, grant mercys; nous nous confions bien en vous que se le roy est mal informé sur nous, que vous nous ferez ung bon moyen. » A ces coups, prist congié messire Re-

gnault Limosin et parti de la ville et monta à cheval, et retourna à ses gens qui l'atendoient sur les champs, et puis chevaucha tant que il vint en l'ost devant Luscebonne et descendi en son logeis, et puis ala devers le roy et li recorda tout ce que il avoit veu et trouvé en ceulx de Saint Yrain. Quant le roy en sceut la verité, si dist : « Par ma foy, ilz ont saigement fait, se ilz se sont mis à seur de ces pillars bretons. »

Or, advint ainsi que, quant messire Geoffroy de Partenay et messire Geoffroy Richon et leurs routes veirent que ilz n'aroient autre chose de ceulx de Saint Yrain, et que le roy de Castille s'en dissimuloit, si en furent durement courrouciez et distrent entre eulx : « Nous devons bien avoir laissié le royaume de France et estre venuz en ce pays servir le roy d'Espaigne, quant nous sommes ainsi ravalez des vilains, et ne nous en veult-on faire droit? La chose ne demora pas ainsi; ilz doivent venir temprement grant foison de Gascons; nous souffrerons tant qu'ilz soient venus et puis nous accorderons à eulx et nous aideront à contrevengier de nos annois et de nos compaignons que on nous a occis et meshaigniez. »

§ 32. Nouvelles vinrent en l'ost, au roy et à son conseil, que les Bretons menaçoient durement ceulx de Saint Yrain et se vantoient que, les Gascons venus, ilz leur feroient chier comparer ce que ilz leur avoient fait. Si fu le roy conseillié que il se departiroit du siege de Luscebonne et s'en venroit rafreschir à Saint Yrain, et remetteroit les choses en bon point, et là attenderoit la venue des Gascons, où bien avoit IIIc. lances de bonnes gens, dont il avoit grant joye, car pas ne vo-

loit que ilz trouvassent le pays en trouble, et aussi grant foison de ses gens se desiroient à rafreschir, car ilz avoient là esté moult longuement et sans riens faire; adont fu ordonné de par le roy au deslogier et à partir toutes gens du siege et à traire vers Saint Yrain. Si se deslogierent les Espaignols et tous ceulx qui là avoient esté longue saison et s'en vinrent en la marche de Saint Yrain.

Quant ceulx de Saint Yrain entendirent que le roy de Castille devoit venir et venoit vers leur ville, si se ordonnerent XII. hommes des leurs, des plus notables, et monterent à cheval, et s'en vinrent sur les champs, à deux lieues près de là, faire reverence au roy, pour savoir parfaitement le coraige de li. Tant chevauchierent ces gens que ilz encontrerent le roy, qui estoit descendu en ung grant umbrage dessoubz oliviers pour lui rafreschir, car il faisoit grant chaleur. Là estoit messire Regnault Limosin, mareschal de l'ost, à qui ilz avoient envoié et qui estoit tout pourveu de leur venue, et estoit present d'en costé le roy, quant ceulx se mistrent à genolz devant lui et distrent ainsi :

« Très redoubté sire et noble roy de Castille, nous sommes cy envoiez de par la povre communaulté de vostre bonne ville et chastellerie de Saint Yrain, car on leur a donné à entendre que vous estes grandement courroucié sur eulx, et se ainsi est ou soit, très redoubté sire, la coulpe et offence ne vient pas par eulx, mais par les grans injures et oppressions que les Bretons leur ont fait, lesquelz estoient logiez en leur ville et la vostre premierement, car sans les fais qui tous ne pevent pas estre venus à cognoissance, les

Bretons pillars (pas n'en encoupons leurs maistres ne les chevaliers ne escuiers cappitaines, fors que ceulx qui les ont fais) en ont tant fait que merveille à penser seroit ne à recorder, et nous ont tenu ung temps en la ville et en la chastellerie, dont les plaintes en venoient tous les jours à nous, en tel despit que ilz rompoient nos coffres et prendoient tout le nostre devant nous, et violoient nos femmes et nos filles, et quant nous en parlions nous estions batus et meshaigniez. En celle povreté avons-nous esté deux mois; pour quoy, très redoubté sire et noble roy, nous vous supplions que, se nous vous avons courroucié par celle cause ou autre, que il vous plaise à faire juste et loyal enqueste de nous et nous mener par voie de droit, si comme vous nous recongneustes et jurastes à tenir entierement et franchement quant vous entrastes premierement roy en la ville de Saint Yrain et la seignourie et possession vous en fu bailliée, et vous ferez aumosne, car, puis que vous venez, nous ajoustons à vous et en vostre conseil tant de noblesse et de franchise que la ville sera et trouverez toute ouverte contre vostre venue, et à vostre povre peuple qui crie mercy des injures et oppressions que on leur a fais, se Vostre Magesté Royal et vostre noble conseil y veuilliez donner grace et remission. »

Le roy se teut ung petit, et messire Regnault Limosin parla et dist en lui agenoueillant devant le roy : « Très chier sire, vous avez oy vostre povre peuple de Saint Yrain complaindre et remonstrer ce que on leur a fait; si en vueilliez respondre. » — « Regnault, dist le roy, nous savons bien que ilz ont juste cause et querele, dittes-leur que ilz se lievent et s'en voisent

devant à Saint Yrain appareillier pour nous, car nous y serons aujourd'uy au giste, et du surplus ilz seront bien gardez en leur droit. » Messire Regnault Limosin se leva lors et se retourna vers ceulx de Saint Yrain et leur dist : « Bonnes gens, levez-vous; le roy nostre sire a bien entendu et conceu ce que vous avez dit. Vous ne volez que droit et justice, et il le vous tenra. Appareilliez contre sa venue la ville de Saint Yrain et faites tant que il vous en sache gré, car les choses venront à bien parmi les bons moiens que vous arez. » — « Monseigneur, respondirent ceulx, grant mercis. »

Lors prisent-ilz congié au roy et monterent à cheval et s'en retournerent à Saint Yrain, et recorderent tout ce que ilz avoient veu et trouvé au roy et la response que messire Regnault avoit faite de par le roy; si en furent grandement resjoys. Adont fu la ville appareilliée très richement contre la venue du roy et les chaucées toutes jonchées de fresches herbes. Si entra le roy à heure de vespres, et se loga au chastel que on dit au Lyon, et ses gens se logierent en la ville, qui logier se peurent, et la greigneur partie aux champs et ens es villaiges de là environ. Si y fu le roy bien ung mois et demora la chose ainsi, qui plus y avoit mis plus y avoit perdu.

§ 33. Endementres que le roy se logoit et se tenoit à Saint Yrain, vinrent les Gascons de Berne, une très belle compaignie de gens d'armes. Messire Regnault Lymosin chevaucha à l'encontre de eulx et les recueilli doulcement et grandement, ainsi que bien faire le sçavoit, et mena les cappitaines devers le roy, qui ot très grant joye de leur venue, et commanda à messire Regnault que ilz feussent bien logiez et à leur

aise, car il le voloit. Il le fist tant que ilz s'en contenterent. Ainsi se porterent ces besongnes, et se tint le roy à Saint Yrain et toutes ses gens là environ, et tenoit bien lors sur les champs le roy Jehan de Castille IIIM. hommes d'armes et XXXM. autres gens. Si appella une fois les barons de France pour avoir conseil à eulx comment il se porroit chevir de ceste guerre, car il avoit sis longuement et à grant frais devant Luscebonne et n'y avoit riens fait, et croy bien que se les Gascons ne fussent venus, qui rafreschirent le roy de coraige et de volenté, il se fust parti de Saint Yrain et retrait vers Burges ou en Galice, car ses gens se tanoient de tant estre sur les champs.

Quant ces chevaliers de France et de Berne furent venus devant le roy, il parla et dist : « Biaux seigneurs, vous estes tous gens de fait et usaigez de la guerre; si vueil avoir conseil et collation de vous, comment je me pourray maintenir contre ceulx de Luscebonne et Portingalois. Ilz m'ont tenu aux champs ja bien ung an et si n'ay riens exploitié sur eulx. Je les cuidoie atraire hors de Luscebonne et en place pour eulx combatre, mais ilz n'en ont eu nulle volenté, et veullent mes gens et me conseillent que je donne pour le temps present à toutes manieres de gens congié et chascun s'en retourne chiés lui; et vous qu'en dictes-vous? »

Les chevaliers de France et de Berne, qui estoient nouvellement venus en l'ost du roy et qui desiroient les armes et n'avoient encores riens fait et voloient deservir leurs gaiges, respondirent : « Sire, vous est[es] ung puissant homme de terre et de mise, et petit vous touche la paine et le traveil de vostre peuple, encores especialement quant ilz sont sur le leur; nous ne disons pas, se ilz estoient en es-

trange pays en sus de toutes pourveances, que ilz ne vous deussent donner ce conseil, car là seroit le frais et la paine trop grans sans comparoison, mais ilz sont cy auques, aussi aisés à ce que nous povons veoir et congnoistre que dont que ilz fussent en leurs hostelz. Si vous disons, non par maniere d'arest de conseil, car vous estes saiges assez pour le meilleur eslire, que vous tenez encores les champs, car bien les povez tenir jusques à la Saint Michiel, espoir s'assemblent vos ennemis et se trairont sur les champs quant le mains vous en donrez de garde, et se ilz font ainsi, sans faulte ilz seront combatus; nous en avons très grant desir que nous les puissons veoir et moult nous ont costé de paine et de travail de nous et de nos chevaulx avant que nous soions venus en ce pays. Si ne serons ja de l'oppinion de vos gens que nous ne les voions. » — « Par ma foy, respondi le roy, vous parlez bien et loyaument, et de ceste guerre et d'autres je useray en avant par vostre conseil, car monseigneur mon pere et moy n'y trouvasmes oncques que grant loyaulté, et Dieux ait mercy de l'ame à Bertran de Claiequin, car ce fu ung loyal chevalier et par lequel nous eusmes en son temps pluseurs belles recouvrances. »

Les paroles, les consaulx et toutes les responces que le roy dan Jehan de Castille ot ce jour aux chevaliers de France et de Berne furent sceues entre les contes et les barons d'Espaigne; et en furent durement courrouciez par deux raisons : l'une fu pour tant que le roy à leur samblant avoit greigneur fiance en estrangiers que en eulx, qui estoient ses hommes lieges et qui l'avoient couronné, et l'autre fu que les chevaliers

de France donnoient conseil au roy de eulx là tenir, et si estoient tous lassez de guerrier. Si en parlerent entre eulx en pluseurs manieres, non en publique, mais en requoy, et disoient : « Le roy ne scet guerrier fors par François, et aussi ne fist oncques son pere. » Là commencierent-ilz à avoir envie sur les François, et bien s'en percevoient les varlez et les forargeurs des chevaliers François et Gascons, car on les avoit ceulx de France tant que en langaige tous logiez ensamble, mais quant les Espaignols en fouragant estoient plus fors que les François, ilz leur tolloient leurs pourveances et estoient batus et meshaignez, tant que les plaintes en vinrent au roy; adont en blasma grandement le roy son mareschal, messire Regnault Limosin, en disant pourquoy il n'y avoit pourveu. Le mareschal de l'ost s'escusa et dist que, se Dieu l'y peust aidier, il n'en sçavoit riens, et que il y pourverroit. Si establi tantost sur les chemins gens d'armes qui gardoient les pas par quoy les fourageurs françois chevauchoient seurement. Encores avec tout ce il fist faire ung ban et ung commandement, de par le roy, que toutes manieres de gens qui avoient vivres et pourveances les apportassent ou feissent amener à sommiers ou autrement en l'ost devant Saint Yrain, ausquelles choses on mist fuer et pris raisonnable; si en eurent les estrangiers largement, car il convenoit par l'ordonnance du ban que ilz en feussent servis avant tous autres. Encores eurent les Espaignolz grant despit de ceste ordonnance.

§ 34. Or, advint que, en la propre sepmaine que le roy de Castille se desloga et toutes ses gens du siege

de Luscebonne, ilz entrerent ou havre de Luscebonne trois grosses nefs chargiés de gens d'armes englois et archiers, et povoient estre en toute somme environ v^c^. que uns que autres, et vous di que les trois pars estoient compaignons chassez de leurs gaiges de Calais, de Chierebourch, de Brest en Bretaigne et de Mortaigne en Poito, lesquelz avoient oy parler de la guerre du roy de Castille et du roy de Portingal; si estoient venus à Bordiaux et là assamblez, et avoient dit : « Alons-en à l'aventure en Portingal. Nous trouverons là qui nous recevra et ensonniera. » Messire Jehan de Harpedane, qui pour le temps estoit seneschal de Bourdiaux, leur avoit grandement conseillié, car point ne voloit qui ilz demorassent ou pays de Bourdelois, car ilz y peussent plus faire de maulx que de biens; car ilz estoient tous compaignons aventureux qui n'avoient que perdre.

De tous ceulx qui pour ce temps arriverent à Luscebonne, je n'y oy nommer nul chevalier, mais trois escuiers Englois qui estoient leurs cappitaines, l'un appelloit-on Nortbery, l'autre Martebery et le tiers Huguenin de Hartecele, et n'y avoit de ces trois qui n'eust d'eage plus de L. ans, et estoient bons hommes d'armes et tous fais et usez de guerre.

De la venue de ces Englois furent les Luscebonnois grandement resjoys et rafreschis, et aussi fu le roy de Portingal qui les voult veoir, et vinrent au palais devant le roy. Le roy en ot grant joye et leur demanda se le duc de Lancastre les envoioit là : « Par ma foy, respondi Nortbery, nous ne veismes le duc de Lancastre grant temps a, ne il ne scet riens de nous, ne nous de luy. Nous sommes gens de pluseurs sortes, qui demandons les armes et les aventures. Il en y a

de telz qui vous sont venus servir de la ville de Calais. » — « Par ma foy, dist le roy, ilz soient tous les bien venus; vostre venue me fait grant bien et grant joye, et sachiez que je vous emploieray tempremen; nous avons esté icy enclos ung long temps et tant que nous en sommes tous ennuyez, mais nous prenderons la largesse des champs, autant bien que nos ennemis ont fait. » — « Sire, respondirent ces cappitaines Englois, nous ne desirons autre chose, et nous vous prions que nous puissions tempremen veoir vos ennemis. » Le roy de Portingal en fist disner en son palais à Luscebonne de ces nouveaux venus plus de II^c^. et commanda que tous feussent logiez en la cité, bien à leur aise. Ilz le furent et payez tantost de leurs gaiges pour trois mois, et mist le roy clercs en euvre et fist lettres escripre et seeler, et envoia par tout son royaume, en mandant et commandant sur quanque on se povoit meffaire, que toutes gens portans armes se traissent vers Luscebonne.

§ 35. Tous ceulx qui les lettres du roy Jehan de Portingal adrecerent n'obeirent pas, mais demorerent trop de gens en leurs hostelz, car les trois pars dudit royaume se dissimuloient à l'encontre de ceulx de Luscebonne, pour tant que ilz avoient couronné ce roy qui estoit bastard, et en disoient lors grosses paroles en derriere, et pour le grant different que le roy de Castille et son conseil veoient ou pays de Portingal s'avancerent-il ainsi sur la forme du conquest, et disoient que il n'y convenoit que une journée de bataille, et que se ceulx de Luscebonne povoient estre ruez jus, le demorant du pays en seroient tous resjoys et metteroient hors de Portingal ce maistre Denis

ou ilz l'occiroient, et que ce estoit terre de conquest pour luy, car sa femme en estoit droite hiretiere. Assez volentiers et legierement s'en feust deporté de la guerre le roy Jehan de Castille, mais ses gens ne le voloient pas, ains l'enhortoient et disoient que il avoit juste cause et querelle à la guerre. Quant le roy de Portingal vey que à son mandement et commandement trop de son peuple, dont il pensoit à estre servy, desobeissoient, si fu tout pensif et merancolieux, et appela ses plus feables de Luscebonne, et les chevaliers de son hostel qui avoient rendu paine à son couronnement et qui avoient servi le roy Fernant, son frere, messire Jehan Radigos et messire Jehan Teste d'Or, le seigneur de la Figiere et messire Gemme de Carbeston, Ambroise Coudrich et Pierre Coudrich, son frere, et messire Monges Navarès, ung chevalier de Castille qui estoit tourné Portingalois, car le roy dan Jehan l'avoit enchacié hors de son royaume; si l'avoit le roy de Portingal retenu et fait cappitaine de tous ses chevaliers. A ce conseil remonstra le roy pluseurs choses et dist : « Biaux seigneurs qui cy estes, je sçay bien que vous estes tous mes amis, car vous m'avez fait roy, et vous veez comment pluseurs gens de mon royaume à mon grant besoing s'escusent et ne les puis avoir pour mettre sus les champs, car, en verité, se je les veoie de aussi bonne volenté comme je suy pour aler combatre mes ennemis, je en auroie grant joye, mais nennil, car je voy que ilz se dissimulent; si me fault bien avoir conseil sur ce comment je me porray ordonner, et m'en respondez vostre advis, je vous en pry. »

Adont parla messire Gemmes de Carbeston, ung chevalier Portingalois, et dist : « Sire, je vous di et

conseille, pour vostre honneur et prouffit, que du plus tost que vous poez, vous vous traïez sus les champs avec ce que vous avez de gens et vous aventurez et nous aussi, nous demorons dalez vous jusques à la mort, car nous vous avons fait seigneur et roy de ceste ville; se il y a en Portingal aucuns rebelles ou differens à vous, je di et aussi dient les pluseurs en ceste ville que c'est pour la cause de ce que on ne vous a point veu encores chevauchier ne monstrer visaige à vos ennemis. Vous avez eu jusques à ores la grace et renommée de estre vaillant homme aux armes, et au besoing vostre vaillance vous fault; c'est ce qui fait enorgueillir vos ennemis et refroidier vos subgez; car se ilz veoient en vous fait de vaillance et proesce, ilz obeiroient et vous doubteroient; aussi feroient vos ennemis. » — « Par mon chief, dist le roy, vous parlez bien et il est ainsi, et je vous di, messire Gemme, on face appareillier nos hommes et ordonner chascun selon luy, car nous chevaucherons temprement et monstrerons visaige à nos ennemis : ou nous gaignerons tout, ou à ceste fois nous le perderons. » — « Monseigneur, respondi le chevalier, il sera fait, car se vous avez la journée pour vous et Dieu la vous envoie et bonne fortune, vous demorez roy de Portingal pour tousjours, et si en serez loé et prisié en estranges terres où la congnoissance en venra, et au parfait de l'eritaige vous ne povez venir fors que par bataille. Et exemple je vous fay du roy dan Henry, vostre cousin, le pere de Jehan, qui est à present roy de toute Castille, d'Espaigne, de Toulete, de Galice, de Corduan et de Sebille. Il vint à tous ses hiretaiges par bataille, ne jamais il n'y fust venu autrement, car vous savez comment la puissance du

prince de Galles et d'Acquitaine remist le roy dan Pierre, vostre cousin, en la possession et hiretaige des terres encloses dedens les Espaignols, et depuis par une journée de bataille que il ot contre luy devant Mancuel il perdi tout, et fu le roy dan Henry en possession comme en devant, à laquelle journée il aventura tout; aussi vous fault-il aventurer, se vous volez vivre à honneur. » — « Par mon chief, dist le roy, vous dictes voir, et jamais ne vueil avoir autre conseil sur cestui, car il nous est prouffitable et honnourable. »

§ 36. Sur cel estat se departi le parlement, et fu ordonné et arresté que dedens trois jours on se metteroit sur les champs et prenderoit-on terre et place pour attendre les ennemis. On tint ces trois jours les portes de Luscebonne si closes que oncques homme ne femme n'en sailli, car le roy ne les Luscebonnois ne voloient pas que leurs ennemis sceussent leur convenant. Quant ce tantet d'Englois qui là estoient entendirent que on chevaucheroit et que on yroit vers Saint Yrain, où le roy de Castille et ses gens estoient, si en furent grandement resjoys. Adont firent toutes gens appareillier leurs armeures et ces archiers leurs archs et leurs saietes, et tous les autres selonc ce que il leur besongnoit. Et se partirent ung joedi, après boire, de la cité de Luscebonne et se mistrent sur les champs, et se logierent ce jour sur une petite riviere à deux lieues de Luscebonne, le roy et tous aians le visaige vers Saint Yrain, et disoient tous de grant volenté que jamais en Luscebonne ne retourneroient si aroient veu leurs ennemis, et que mieulx valoit de trop que ilz

requesissent la bataille à leurs ennemis que leurs ennemis venissent sur eulx, car on en avoit veu pluseurs signes des requerans et des non requerans, et que de v. les iiii. des requerans avoient obtenu place, et que près toutes les victoires que les Englois avoient eu en France sur les François ilz avoient requis, et que on est par nature plus fort et mieulx encoragé en assaillant que on n'est en deffendant. De ceste opinion estoient-ilz tous ou en partie, et en faisoient là les aucuns bourgois de Luscebonne exemple et disoient ainsi : « Nous estions en ces jours que les Gantois vinrent devant Bruges requerre et combatre le conte de Flandres et sa puissance en ladicte ville, et savons bien que Philippe d'Artevelle, Pietre du Bois, et Jehan Cliquestiel, et François Acremen, et Pietre le Mitre, qui estoient lors les cappitaines des Gantois, n'amenerent hors de Gand ne ne mistrent que viim. hommes, de quoy ces viim. hommes en requerant bataille à leurs ennemis en desconfirent xlm. C'est chose toute veritable, ne oncques n'y ot trayson, fors la bonne fortune et aventure pour les Gantois. Et estoient les Gantois au jour de la bataille, qui fu par ung samedi devant Bruges, à une grosse lieue près, à ce que nous leur oymes dire à l'endemain, quant ilz eurent conquis Bruges, aussi confortez du perdre que du gaignier, et aussi devons-nous estre, se nous volons faire bon esploit d'armes. » Ainsi se devisoient les Luscebonnois ce jocdi l'un à l'autre, dont le roy, quant il fu informé de leurs paroles et de leur grant confort, ot grant joye.

Quand ce vint le venredi au matin, on sonna les trompettes et les claronciaux en l'ost au roy de Por-

tingal; tous s'appareillierent et ordonnerent, et prinrent le chemin à destre seant sur la riviere, et le plain pays pour le charroy qui les sieuvoit et leurs pourveances, et cheminerent ce jour quatre lieues. Nouvelles vinrent au roy de Castille ce venredi au matin, là où il se tenoit à Saint Yrain, que les Portingalois et le roy Jehan, que ceulx de Luscebonne avoient couronné, estoient hors de Luscebonne et chevauchoient. Ces nouvelles s'espardirent tantost parmi leur host, dont eurent Espaignolz, François et Gascons grant joye, et distrent : « Vela-en ces Luscebonnois vaillans gens quant ilz nous viennent combatre. Or tost, mettons-nous sur les champs et les encloons, se nous povons, avant qu'ilz retournent en leur ville, par quoy ilz n'y aient point de retour. Jamais pié n'en retoura en Luscebonne. » Adont fu ordonné, publié et crié parmi l'ost aux trompetes que le samedi au matin on fust tout prest et à cheval, et que le roy partiroit et yroit combatre ses ennemis. Tous s'ordonnerent selon ce et monstroient que ilz avoient grant joye de ceste adventure et journée.

Quant ce vint le samedi au matin, on sonna trompetes et claroneeaux à grant foisou parmi l'ost, et oy le roy messe ens ou chastel et puis but un cop, et aussi firent toutes gens et monterent à cheval et se trairent sur les champ en bonne ordonnance, messire Regnault Lymosin, mareschal de l'ost, tout devant. Si furent envoiez leurs coureurs pour chevauchier et aviser leur convenant, et quelle part on les trouveroit et quelle quantité par advis ilz povoient estre. Si furent envoiez de par les François deux escuiers, l'un de Bourgoingne et l'autre de Gascongne; le Bourgoingnon nommoit-on

Guillaume de Montdigy et estoit avecques messire Jean de Ric, et le Gascon de Berne nommoit-on Bertran de Barege, et furent tous deux ce jour chevaliers, et avecques eulx ung chastellain de Castille, bon homme d'armes, qui s'apelloit Pierre Ferrant de Medine, et estoit monté sur ung legier cheval et bien courant à merveilles. Endementres que ces trois chevaucheurs chevauchoient les champs avant et arriere pour aviser le convenant des Portingalois, le grant ost où il avoit largement deux mille lances, chevaliers et escuiers, Gascons, Bourgoingnons, François, Pikars et Bretons, aussi bien aroiez et appareilliez et armez de toutes pieces que nulles gens d'armes povoient estre, et bien XX^M^. hommes Espaignolz, et tous à cheval, et chevauchoient tout le pas, et n'avoient pas chevauchié le trait d'une arch quant ilz s'arresterent. D'autre part, le roy de Portingal avoit envoié deux coureurs chevaucheurs pour aviser justement et clerement l'ordonnance et convenant des Espaignolz, dont les deux estoient Englois et escuiers et appers hommes; l'un estoit nommé Janequin d'Artebery et l'autre Philippe de Barqueston, et avecques eulx ung Portingalois qui s'appelloit comme Ferrant de la Griose; tous estoient bien montez et chevauchierent si avant ces trois que ilz aviserent, d'un tertre où ilz estoient montez et esconsez entre arbres où on ne les povoit veoir pour les fueilles, tout le convenant des Espaignolz.

Or, retournerent devers le roy de Portingal et son conseil ces trois chevaucheurs dessus nommez, et le trouverent et tout l'ost dessus les champs; si firent record et relacion de leur chevauchée en disant : « Sire roy, nous avons esté si avant que nous avons veu et

apris du convenant de vos ennemis, et sachiez que ilz sont grans gens et belles gens, et y peut bien avoir environ XXX^M^. chevaulx; si aiez sur ce advis. » Adont demanda le roy : « Dittes-moy, chevauchent-ilz tous en flote? » — « Nennil, sire, ilz sont en deux batailles. » Adont se retourna le roy de Portingal vers ses gens et dist tout hault : « Avisez-vous, cy ne fault point de coardise. Sans faulte nous nous combaterons, car nos ennemis chevauchent et ont grant volenté de nous trouver et nous trouveront, car nous ne povons fuir ne reculer; nous sommes en sus de Luscebonne grant foison. Or, pensez de bien faire et de vous vendre. Vous m'avez fait roy; aujourd'huy je verray se la couronne de Portingal me demora paisiblement; et soiez tous seurs que ja je ne fuiray, mais attenderay l'aventure avecques vous. » Et ilz respondirent : « Dieux y ait part, et nous demorons aussi tous d'en costé vous. »

Adont furent appellez Northery, Hartecelle et Markebery, et aucuns des autres les plus usez d'armes et qui le plus avoient veu; si leur fu demandé quel conseil ilz donnoient pour attendre l'aventure et la bataille, et que il estoit tout vray que combatre les convenoit, car leurs ennemis les approchoient fort, qui estoient grant foison et bien largement quatre contre ung. Dont respondirent les Englois et distrent : « Puisque nous arons la bataille et que ilz sont plus de gens que nous ne sommes, c'est une chose dur partie; si ne les povons conquerre fors que par prendre avantaige. Et se vous savez près de cy nul lieu en avantaige où ait de hayes et de buissons, si nous faites aler celle part; nous venus là, nous nous fortefierons par telle maniere que vous le verre

et que nous ne serons pas si legiers à entamer et à entrer en nous que dont nous fussions emmy ces plains. » Dist le roy : « Vous parlez saigement, et sachiez que tout prestement et sans arrest il vous sera fait. »

§ 37. Au conseil des Englois se sont arrestez le roy de Portingal et les Luscebonnois, et ont jecté leur advis où ilz se trairont. Vous devez savoir que assez près de là où ilz estoient sciet la ville de Juberot, ung grant villaige ouquel les Luscebonnois avoient envoié toutes leurs pourveances, leurs sommiers et leur charroy, car ilz avoient intencion que ce soir ilz y venroient logier, eussent bataille ou non, se du jour ilz povoient issir à honneur au dehors de la ville, ainsi comme au quart de une lieue a une grande abbaïe de moynes où ceulx de Juberot et autres villaiges vont oïr messe, et sciet ceste eglise ung petit hors du chemin, en une mote environnée de grans arbres et de hayes et buissons, et y a assez fort lieu parmi tant que on y aida. Adont il fu là dit en la presence du roy et de son conseil et des Englois qui là estoient appellez, car combien que ilz ne fussent que ung petit, si voloit le roy ouvrer grandement par leur conseil : « Sire, nous ne savons près de cy lieu plus appareillié que Juberot; vela le moustier entre ces arbres, il sciet en forte place assez, avecques ce que on y porra bien aidier. » Ceulx qui congnoissoient le pays dirent : « Il est verité. » — « Dont, dist le roy, traions de celle part et nous ordonnons là par telle maniere que gens d'armes et de conseil doivent faire; par quoy nos ennemis, quant ilz venront sur nous, ne nous trouvent pas desgarnis ne wuids d'avis et de conseil. » Tantost fu fait;

on se trait tout le petit pas vers Juberot et sont lors venus en la place de l'eglise. Adont ont les Englois et messire Mongues Navarrois, et aucuns vaillans hommes de Portingal et de Luscebonne qui là estoient, alez tout à l'environ pour le mieulx aviser. Ce distrent les Englois : « Vecy lieu fort assez parmi ce que on y aidera, et porrons bien seurement et hardiement cy attendre l'aventure. » Lors firent-il au lez devers les champs abatre les arbres et couchier de travers, afin que de plain on ne peust chevauchier sur eulx, et laissierent ung chemin ouvert, qui d'entrée n'estoit pas trop large, et mistrent ce qu'ilz avoient d'archiers et d'arbalestriers sur les deux heles de ce chemin, et les gens d'armes tous de pié ens ou biau plain, et le moustier et l'attre à leur costé, ouquel le roy de Portingal se tenoit, et avoient là mis leur estandart et les banieres du roy. Quant ilz se veirent ainsi ordonnez, ilz eurent grant joye et distrent, se il plaisoit à Dieu, ilz estoient bien en place pour eulx tenir longuement et faire bonne journée. « Là, leur dist le roy, biaux seigneurs, soiez huy tous preudommes et ne pensez point au fuir, car la fuite ne vous vauroit riens; vous estes trop loing de Luscebonne, avec tout ce, en chace et en fuite n'a nul recouvrier, car trois en fuiant en abateroient et occiroient XII. Montrez huy que vous soiez gens d'arest et de proesce, et vendez voz corps et vos membres aux espées et aux armures, et ymaginez en vous que se la journée est pour nous, ainsi comme elle sera, se Dieu plaist, nous serons moult honnourez et parlera-on de nous en pluseurs pays où les nouvelles yront, car tousjours on essaulce les victorieus et abaisse-on les desconfis. Et pensez à ce que vous

m'avez fait roy; si en devez estre plus hardis et plus corageux; et soiez tous certains que, tant que ceste hache me durera en la main, je me combateray, et se elle me fault ou brise, je recouvreray autre et monstreray que je vueil deffendre et garder la couronne de Portingal pour moy et le droit que je y ay par la succession de monseigneur mon frere, laquelle je di et retien sus l'ame de moy, que on me chalenge à tort et que la querelle est mienne. »

A ces paroles respondirent tous ceulx de son pays qui oy l'avoient et dirent : « Sire et roy, vostre grace et mercy, vous nous amonnestez saigement, doulcement et bellement que nous soions tous preudommes et que nous vous aidons à garder et deffendre ce que nous vous avons donné et qui est vostre. Sachiez que tous demorons dalez vous, ne de la place ne partirons où nous sommes arrestez, ne ne vuiderons pour aventurer nos vies ne pour chose qui nous viengne, se nous ne sommes tous mors, et faites ung cry à vostre peuple qui cy est, — car tous ne vous ont pas oy parler, — que nul n'ait l'advis ne le sentement de fuir, et se il y a homme de petit coraige qui n'ose atendre l'aventure et la bataille il se traie avant, vous lui donrez bon congié de partir des autres, car ung mauvais en descoraige deux douzaines de bons, ou on leur face trenchier les testes en la presence de vous. Cecy exempliroient les autres. » — Dist le roy : « Je le vueil. » Adont furent deux chevaliers de Portingal ordonnez et eurent commandement, de par le roy, de cerchier tous les hommes qui là estoient, et de eulx amonnester et enquerre aussi se nul s'esbahissoit en attendant la bataille. Les chevaliers raporterent au roy, quant

ilz retournerent, que tout par tout ilz avoient esté et tous les avoient visitez par connestablies, mais ilz n'y avoient trouvé homme qui ne fust, par l'aparant que on veoit en lui, tout conforté pour atendre la bataille. « Tant vault mieulx », dist le roy.

Adont fist le roy demander parmy l'ost, que qui voloit devenir chevalier, il se traist avant et il li donroit l'ordre de chevalerie en l'onneur de Dieu et de saint George. Et me semble, selon ce que je suy informé, que il y ot là LX. chevaliers nouviaux, desquelx le roy ot grant joye et les mist ou premier front de la bataille et leur dist au partir de lui : « Biaux seigneurs, l'ordre de chevalerie est si noble et si haulte que nul cuer ne doit penser, qui chevalier est, à ordure, à vice, ne à coardise, mais doit estre fier et hardi comme ung lion quant il a le bacinet ou le haume en la teste et il voit ses ennemis. Et pour ce que je vueil monstrer huy proesce là où il appartenra à monstrer, je vous envoie et ordonne ou premier chief de la bataille. Or, faites tant que vous y aiez honneur, car autrement vos esperons ne seroient pas bien assis. » Chascun nouviau chevalier respondi à son tour et dist en passant oultre devant le roy : « Sire, nous ferons bien, se Dieu plaist, tant que nous en aurons la grace et l'amour de vous. » Ainsi se ordonnerent les Portingalois que je vous di et se fortefierent d'en costé l'eglise de Juberot en Portingal, et n'y ot ce jour nul Englois qui voulsist devenir chevalier; si en furent bien les aucuns requis et ammonestez du roy; mais ilz s'escuserent pour ce jour. Or, vous parlerons-nous de l'ordonnance des Espaignols.

§ 38. Or, retournerons devers le roy dan Jehan de Castille et les chevaliers et escuiers et gens d'armes de France et de Gascongne qui là estoient; les chevaucheurs de leur costé, lesquelz ilz avoient envoiez pour adviser leurs ennemis, et raporterent telles paroles et nouvelles, en disant ainsi : « Sire roy, et vous barons et chevaliers, qui presens estes, nous avons chevauchié si avant que justement nous avons veu les ennemis et, selon ce que nous povons aviser et considerer, ilz ne sont pas x^m^. hommes en toute somme et sont trais vers le moustier de Juberot, et droit là se sont-ilz arrestez et mis en ordonnance de bataille, et là les trouvera qui avoir les vouldra. » Adont appella le roy de Castille son conseil et par especial les barons et chevaliers de France, et leur demanda quelle chose en estoit bon à faire. Il fu en l'eure respondu : « Sire, c'est bon que ilz soient combatus, nous n'y veons autre chose, car selon ce que ont raporté nos chevaucheurs, ilz sont effraez et en grant doubte, pour ce que ilz se sentent en sus de tous fors où ilz se pevent retraire. Luscebonne leur est loing à six lieues; ilz n'y pevent courir à leur aise que ilz ne soient ratains sur le chemin, non se ilz ne prendroient ce soir l'avantaige de la nuit. Si conseillons, sire roy, puisque nous savons où ilz sont, que nous ordonnons nos batailles et les alons combatre endementres que vos gens sont en chault sang. » — « Est-ce vos paroles? » dist le roy à ceulx de son pays. Monseigneur Da[n] Ghomés Mendruich, messire Digho Persement, Pierre Goussart de Mondesque et Pierre Ferrant de Valesque, et le grant maistre de Calletrave respondirent à la parole du roy et à sa demande, et distrent : « Monseigneur, nous avons bien

entendu ces chevaliers de France, et veons et oons que ilz vous conseillent à aler chaudement combatre vos ennemis. Nous volons bien que ilz sachent, et vous aussi, que avant que nous soions jusques à là et entrez en eulx, il sera tart, car vous veez le soleil comment il se tourne, et si n'avons encores ordonné noz batailles. Si est bon que nous attendons le matin, et les approchons de si près que nous sachons par nos espies et par nos chevaucheurs, que nous esparderons sur les champs en pluseurs lieux, leur convenant. Se il avient ainsi que sur le point de la minuit ilz se deslogassent et se voulsissent retraire, nous nous deslogerons aussi. Ilz ne nous pevent fuir ne eschapper. Ilz sont en plain pays; il n'y a place ne lieu fort, excepté le lieu où ilz sont, de cy à Luscebonne, que nous ne les puissons avoir à nostre aise, et ce conseil nous vous donnons. »

Adont se teut le roy ung petit et abaissa la teste et puis regarda dessus les estrangiers. Et lors parla messire Regnault Lymosin, lequel estoit, si comme vous savez, mareschal de toute l'ost, et dist, pour complaire aux François, en langaige espaignol, afin que il fust mieulx oys et entendus, car bien le savoit parler tant avoit-il longuement esté nourry entre eulx, et tourna sa parole sur les Espaignolz qui d'en costé le roy estoient et qui ce conseil donné avoient : « Vous seigneurs, — si les nomma tous autour par noms et par surnoms, car bien les congnoissoit, — comment poez-vous estre plus saiges de bataille ne mieulx usez d'armes que ces vaillans chevaliers qui cy en present sont? Comment poez-vous deviser sur eulx chose qui soit de nulle value, car ilz ne firent oncques en leurs vies autre chose fors que traveillier de royaume en royaume pour trou-

ver et avoir les armes? Comment poez-vous ne osez riens deviser sur leur parole ne desdire leur advis qui est si hault et si noble que pour garder l'onneur du roy et de son royaume, ouquel vous avez plus grant part que ilz n'ont, car vous y avez vos heritaiges et vos corps, et ilz n'y ont que leurs corps, lesquelz tout premierement ilz veullent aventurer, et ja ont-ilz requis au roy et prié que ilz aient la premiere bataille, et le roy encores leur en a à respondre? Or, regardez dont la grant vaillance d'eulx quant tous premiers ilz se veullent pour vous aventurer. Il porroit sambler à aucuns que vous auriez envie sur eulx et que vous ne vouldriez pas que prouffit et honneur leur avenist ou que le roy eust victoire de ses ennemis, qui l'ont guerrié et herrié par pluseurs fois, tant que ilz fussent en vostre compaignie. Et bonnes gens d'armes qui tendent à toute perfection de honneur ne doivent pas cela regarder ne convoiter, mais estre tous unis et d'un accord et de une volenté. Item, encores oultre par vous et par vostre conseil est le roy monseigneur, qui cy est, sur les champs et a tenu longuement et à grant coustaiges et à grant travail pour lui et pour ses gens le siege devant Luscebonne. Onques il n'y pot avoir l'aventure que le roy, qui roy s'escript de Portingal et qui nul droit n'a à la couronne, car il est batard non dispensé, se soit trait sur les champs. Or, il y est maintenant avec ce que il a d'amis; plenté ne sont-ce pas. Se il avient que ilz se retraient cauteleusement et que nous les perdons et que point ne soient combatus, vous vous mettez en l'aventure que le peuple de ce pays vous occie ou que le roy vous tiengne pour traitres et vous tolle les testes et vos terres. Si n'y voy nul bon moyen pour vous,

fors que le taire et laissier convenir ceulx qui plus en ont veu de telz besongnes que vous ne veistes oneques, ne jamais verrez. » A ces mots, leva le roy d'Espaigne la teste et fu grandement par samblant resjoy de la parole que messire Regnault Lymosin ot dicte, et les Espaignolz furent tous esbahy et cuidierent pour l'eure avoir assez pis dit que ilz n'avoient, car quoy que le chevalier les represist et leur alast au devant de leur parole, si avoient-il si bien parlé et si loyaulment conseillié le roy, que on ne povet mieulx; mais vaillance le fist parler et pour complaire aux chevaliers et escuiers dont il y avoit là grant foison qui desiroient à avoir la bataille.

Tous se teurent, et le roy parla et dist : « Je vueil que, ou nom de Dieu et de monseigneur saint Jaques, nos ennemis soient combatus et ceulx qui veullent estre chevaliers traient avant, et leur donray l'ordre de chevalerie en l'onneur de Dieu et de monseigneur saint George. » Là se trairent avant grant foison d'escuiers de France et de Berne, et furent là fais chevaliers de la main du roy messire Rogier d'Espaigne, ainsné filz à messire Rogier, de la conté de Foeis, messire Bertran de Barege, messire Pierre de Sallebere, messire Estienne de Valentun, messire Guillaume de Ker, messire Augier Solemare, messire Pierre de Waude, messire Geoffroy de Partenay, messire Guillaume de Montdigy, et tant que ungs que autres il en y ot bien C. et XL., lesquelz prisent de grant volenté l'ordre de chevalerie. Là bouterent hors premierement pluseurs barons de Berne leurs banieres et aussi de Castille, et aussi fist messire Jehan de Rie.

Là peussiez veoir entre ces nouviaux chevaliers toute fascete, et se maintenoient si bel que grant plaisance estoit du regarder, et estoient, je vous di, une belle grosse bataille. Et s'en vinrent devant le roy le sire de Lengnach et les autres; de quelle nation que ilz fussent puisque ilz n'estoient point des Espaignolz et que ilz estoient estrangiers, on les tenoit et nommoit François, et li distrent et requirent tous ensamble les plus notables, armez de toutes pieces, hors mis bacinez : « Sire roy, nous vous sommes de grant volenté et de loingtain pays venus servir. Si nous faictes celle grace que nous aions la premiere bataille? » — « Je le vous accorde, dist le roy, ou nom de Dieu et de saint Jaques et aussi de saint George, qui soit en vostre armée. » — « Là, distrent les Espaignols tout bas l'un à l'autre, regardez pour Dieu, regardez comment nostre roy se confie du tout en ces François. Il n'a nulle parfaicte fiance à autruy que à eulx. Ilz aront et ont la premiere bataille. Ilz ne nous prisent pas tant que ilz nous appellent avecques eulx. Ilz font leur fait et arroy à part eulx, et nous ferons le nostre à part nous ; et par Dieu, nous les lairons combatre et convenir de leur emprise. Ja ont-il dit et se sont vantez que ilz sont gens assez pour desconfire les Portingalois. Or, soit ainsi, nous le volons bien. Mais ce seroit bon que nous demandissions au roy se il veult demorer avecques nous ou aler avecques les François. »

Là furent en murmure ensamble moult longuement pour sçavoir se ilz li demanderoient ou se ilz s'en tairoient, car ilz resongnoient grandement les paroles de messire Regnault Lymosin. Toutesfois, tout consideré, à luy demander ne veoient-ilz point de mal. Si s'avan-

cierent les six des plus grans et les plus notables et prochains de son corps, et en luy enclinant, ilz li demanderent ainsi : « Très noble Roy, nous veons bien et entendons par les apparans et signes que nous arons aujourd'uy la bataille à vos ennemis. Ce soit à honneur et victoire de vous, si comme nous le desirons grandement. Or, volons-nous savoir où vostre plaisance gist le plus, ou à estre dalez nous qui sommes vos feaulx et subgetz, ou à estre avec les François? » — « Nennil, dist le roy, biaux seigneurs, se je m'acorde à la bataille avoir et que ces chevaliers et escuiers de France qui me sont venu servir, et qui sont vaillans gens et pourveus de conseil et de grant confort, pour ce ne renoncé-je pas à vous, mais vueil demorer dalez vous et m'aiderez à garder. » De ceste responce eurent les Espaignolz grant joye et s'en contenterent grandement et distrent : « Monseigneur, ce ferons-nous ; ne ja ne vous faulrons jusques à la mort, car nous le avons juré et promis par foy et par obligation au jour de vostre coronnement, et tant amames-nous le Roy vostre pere que nous ne vous pourrions faillir par voie nulle quelconques. » — « C'est bien nostre intention », ce dist le roy. Ainsi demora le roy d'Espaigne dalez ses gens, où bien avoit XX^m^. chevaulx tous couvers, et messire Regnault Limosin estoit en la premiere bataille. C'estoit son droit que il y fust, puisqu'il estoit mareschal.

§ 39. Le samedi faisoit bel, cler, chault et sery, et estoit ja tourné le soleil sur le point de vespres quant la premiere bataille vint devant Juberot, à l'encontre du lieu où le roy de Portingal et ses gens estoient ordonnez. En l'aroy des chevaliers François avoit bien

largement deux mille lances, aussi frisques gens, aussi bien armez et aussi bien montez que on porroit veoir ne souhaidier. Si tost comme ilz veirent les ennemis, ilz se restraindirent et joindirent ensamble comme gens de fait et de bonne ordonnance et qui savoient quelle chose ilz devoient faire, et approchierent de si près que jusques ou trait. Là ot de premieres venues dur rencontre, car ceulx qui desiroient à assaillir et à acquerir grace et pris d'armes se bouterent de grant volenté en la place que les Englois, par leur sens et art, avoient fortefiée, en entrant dedens; pourtant que l'entrée n'estoit pas bien large ot grant presse et grant meschief pour les assaillans, car ce que il y avoit d'archiers d'Engleterre traioient si onniement que chevaulx estoient tous encousus et meshaigniez, et cheoient l'un sus l'autre. Là venoient gens d'armes Englois; plenté n'en n'y avoit mie, et Portingalois et Lusee-bonnois, en escriant leur cry : « Nostre Dame! Portingal! », qui tenoient en leurs poins ces lances enfillées de fers de Bordiaux trenchans et passans tout oultre, qui abatoient et bleçoient enlançant et encousant chevaliers et gens d'armes, et mettoient tout à mercy. Là fu le sire de Lenguast, de Berne, abatu et sa baniere conquise, et six autres prisonniers et de ses gens de premiere venue grant foison mors et pris. D'autre part, messire Jehan de Rie, messire Gioffroy Ricen, messire Geoffroy de Partenay et leurs gens estoient entrez en ce fort à telle paine que leurs chevaulx, qui navrez estoient du trait des archiers, fondoient et cheoient dessoubz eulx. Là estoient gens d'armes de leur costé en grant dangier, car au relever ilz ne povoient aidier l'un l'autre, et si ne se povoient eslargir pour eulx deffendre ne combatre à leur volenté.

Et vous di que Portingalois, quant ilz veirent le meschief avenir sur les premiers requerans, ilz furent aussi freis, aussi nouviaux et aussi legiers à combatre que nulles gens povoient estre. Là estoit le roy de Portingal, sa baniere devant luy, monté sur ung grant coursier tout paré des armes de Portingal, et avoit grant joye du meschief que il veoit avenir sur ses ennemis; et disoit à la fois pour resjoyr et reconforter ses gens : « Avant, bonnes gens d'armes; combatez-vous et deffendez de grant volenté, car vostre sire est en vostre main : se plus n'en y a que ceulx cy, nous n'avons garde, car se je me congneus oncques en ordonnanee de bataille, ceulx cy sont nostres. » Ainsi reconfortoit le roy de Portingal ses gens, qui se combatoient vaillamment et avoient enclos en leur fort de Juberot les premiers venans, et en mettoient grant foison à mort et à mercy.

Bien est verité que la premiere bataille dont je vous fay mencion, que ces barons et chevaliers de Berne et de France conduisoient et gouvernoient, cuida estre autrement et plus prestement confortée des Espaignolz que elle ne fu. Car se le roy de Castille et sa grant route, où bien avoit XX^{M}. hommes armez, fussent venus par ung autre part assaillir les Portingalois, on dit que la journée eust esté pour eulx; mais ilz n'en fisrent riens, pour quoy ilz y eurent blasme et dommaige. Aussi, au voir dire, la premiere bataille assambla trop tost; mais ilz le faisoient pour tant que ilz en voloient avoir l'onneur, et pour les paroles tenir en voir et en grace, lesquelles avoient esté dittes devant le roy. D'autre part, les Espaignolz, si comme je fus informé, se faignoient de non venir si très tost, car ilz n'avoient pas

bien à grace les François, et ja avoient dit : « Laissez-les convenir, ilz trouveront bien à qui parler; ces François sont grans et beubenceux, ne aussi nostre roy n'a fiance parfaite fors en eulx, et puisque il veult et consent que ilz aient l'onneur de la journée pour eulx, nous leurs lairons bien avoir : ou nous l'arons tout entierement ou ilz l'aront à leur entente. » Par ce parti se tenoient les Espaignolz en une grosse bataille où bien avoit XX^m^. hommes tous quoy sur les champs, et ne voloient aler avant, dont moult en anuyoit au roy, mais amender ne le povoit, car les Espaignolz disoient, pour tant que nul ne retournoit de la bataille : « Monseigneur, c'est fait; ces chevaliers de France ont desconfy vos ennemis; la journée et l'onneur de la victoire sera pour eulx. » — « Dieu le doinst, dist le roy. Or chevauchons ung petit avant. » Ilz chevauchierent tout le pas serrez, espoir loing le trait d'un arbalestre, et puis s'arresterent. Au voir dire, c'estoit grant biauté de veoir leur convenant et aroy, tant estoient-ilz bien montez et bien armez de toutes pieces. Et endementres les François se combatoient, ceulx qui de leurs chevaulx descendus estoient et qui tant de loisir pour descendre pot avoir. Et sachiez que pluseurs chevaliers et escuiers y fisrent grant foison d'apertises d'armes de l'une partie et de l'autre, car quant les lances leur faillirent, ilz s'adrecerent à leurs haches et là, sus ces bacinez, grans horions en donnoient, dont ilz se meshaignoient et occioient.

§ 40. Qui est en tel parti d'armes comme estoient les François et les Portingalois à Juberot, il fault que il at-

tende l'aventure, voire se il ne veult fuir, et en fuiant avient que il y a plus de perilz que il n'a ou plus fort de la bataille, car en fuiant on chace, on fiert, on tue, et en bataille quant on voit que on a du pieur on se rent; si est-on gardé par estre prisonnier, car pas n'est mort qui est en prison. On ne peult pas dire ne recorder que les chevaliers et escuiers de France, de Bretaigne, de Bourgoingne et de Berne, qui là estoient, ne se combatesissent très vaillamment, maiz ilz eurent trop dur encontre; et tout ce fisrent les Englois par le conseil que ilz donnerent de la place fortefier. Là furent sur la premiere bataille les Portingalois plus fors que leurs ennemis, et les misrent à mercy et furent tous mors ou pris. Petit s'en sauverent, mais toutesfois à ce commencement furent bien prisonniers mille chevaliers et escuiers, dont ilz avoient grant joye et ne cuidoient pour le jour avoir plus de bataille, et faisoient très bonne chiere à leurs prisonniers, et disoit chascun à son prisonnier : « Ne vous esbahissez de riens; vous estes conquis vaillamment par biau fait d'armes; si vous ferons très bonne compaignie, si comme nous vouldrions que vous nous fesissiez, se nous estions où vous estes; mais il fault que vous en venez reposer et rafreschir en la bonne cité de Luscebonne; nous vous y tenrons tous aises. » Et ceulx, à qui ces paroles adreçoient, respondoient et disoient grans mercis. Là se rançonnoient et mettoient à finance les aucuns sus la place, et les autres voloient atendre l'aventure, car bien ymaginoient que la chose ne demoroit pas ainsi et que le roy d'Espaigne et sa grosse bataille les venroient delivrer.

§ 41. Nouvelles vinrent sur les champs au roy de

Castille et à ses gens qui aprochoient Juberot, par les fuians, car mauvaise est la bataille dont nul n'eschappe, en criant effreaument moult hault : « Sire roy, avancez-vous; ceulx de l'avant garde sont tous mors ou pris. Il n'y a nul recouvrier en leur delivrance se elle n'y vient de vostre puissance. » Quant le roy de Castille oy ces nouvelles, si fu moult courroucié et à bonne cause, car trop li touchoient. Si commanda à chevauchier et dist : « Chevauchons banieres, ou nom de Dieu et de saint Georges, alons à la rescousse, puisque il besongne à nos gens. » Dont commencierent Espaignolz à chevauchier meilleur pas qu'ilz n'eussent fait, sans eulx desroiez et tous serrez, et ja estoit tout bas vespres et presque soleil escoussant; en chevauchant les aucuns disoient et conseilloient que on attendesist le matin et que il seroit tantost nuit, si ne porroit-on adrecier à faire nul bon esploit d'armes, mais le roy voloit que on alast avant et y mettoit rayson en disant : « Comment lairons-nous nos ennemis qui, sont foulez et traveilliez rafreschir ne reposer? Qui donne ce conseil il n'achieve pas mon honneur. » Dont chevauchierent-ilz encores en menant grant bruit, et en sonnant grant foison de trompettes et de claronciaux et de gros tabours pour faire plus grant noise et pour esbahir leurs ennemis. Or vous diray que le roy de Portingal et son conseil avoient fait, si tost comme ilz eurent desconfis ceulx de l'avant garde, et pris et fiancié chevaliers et escuiers pour prisonniers, si comme cy dessus avez oy, pourtant que du commencement ilz ne veoient nulluy venir, si ne se volrent-ilz pas du tout confier en leur premiere victoire, mais envoierent six hommes d'armes des leurs, très bien montez, pour

aprendre des nouvelles, et se ilz seroient plus combatus. Ceulx qui chevauchoient veirent et oïrent la grosse bataille du roy qui venoit, où bien avoit XX^M^. chevaulx qui approchoient fort. Adont retournerent-ilz aux courses de chevaulx devers leurs gens, et disrent tout en hault : « Seigneurs, avisez-vous; nous n'avons riens fait opprimes; vecy le roy de Castille et la grosse bataille qui vient, et sont plus de XX^M^. chevaulx tous couvers, ne nul n'est demoré derriere. »

Quant ilz oïrent ces nouvelles, si eurent ung brief conseil, car il leur besongnoit, et ordonnerent tantost ung trop piteux fait, car il fu commendé et dit, sur la paine que de estre là mort sans mercy, que quiconques avoit prisonnier, tantost il l'oceist com vaillant, com puissant, com noble, com gentil ne com riche qu'il fust. Là furent barons, chevaliers et escuiers, qui pris estoient, en dur parti, ne priere n'y valoit riens; ilz estoient espers en pluseurs lieux çà et là, et tous desarmez, et cuidoient estre sauvez, mais non furent; dont, au voir dire, ce fu grant pitié, car chascun occioit le sien et qui occhir ne le voloit on li occhioit entre ses mains, et disoient Portingalois et Englois qui donnerent ce conseil : « Il vault mieulx occhirre que estre occhis; se nous ne les occhions, ilz se delivreront endementres que nous entenderons à nous combatre et deffendre, et puis nous occhiront, car nul ne doit avoir fiance en son ennemi. » Ainsi furent là mors et par tel meschief le sire de Langnach, messire Pierre de Queo, le sire de Lespres, qui s'appelloit messire Jehan, le sire de Berneque, le sire des Bordes, messire Bertrand de Barege, le sire de Moriane, messire Raymond Denzach, messire Jehan Aselegie, messire Monnant de Saremen,

messire Pierre de Sarebiere, messire Estienne de Valenton, messire Raymond de Corasse, messire Pierre de Havefane, et bien IIIc. chevaliers et escuiers du pays de Berne; et des François messire Jehan de Rie, messire Geoffroy Richon, messire Geoffroy de Partenay et pluseurs autres. Or, regardez la grant mesaventure, car ilz occirent bien ce samedi au soir de bons prisonniers, dont ilz eussent eu IIIc. mille frans l'un parmi l'autre.

§ 42. Quant Luscebonnois, Englois et Portingalois eurent delivré la place et mors tous leurs prisonniers, oncques homme ne fu sauvé se il n'estoit en devant mené au villaige de Juberot, où tout leur charroy et sommages estoient. Ilz se remisrent tous ensamble de grant volenté et sur leur pas, si comme ilz avoient fait en devant, quant l'avant garde les vint assaillir; à celle heure se commençoit le soleil à escouser, et va venir le roy de Castille en très puissant arroy, banieres desploiées et montez toutes ses gens sur chevaulx couvers et en escriant : « Castille! », et entrent sus ce pas qui fortifié estoit. Là furent-ilz receus aux lances et aux haches, et greva de premier le trait grandement leurs chevaulx, et en y ot de perdus pluseurs par ce parti. Encores ne savoient pas le roy de Castille ne ses gens le grant meschief qui estoit avenu à l'avant garde, ne que les François fussent mors, mais cuidoient que ilz fussent tous prisonniers. Si les voloient recourre, mais c'estoit trop tart, si comme vous avez oy.

Là ot dure bataille et fiere et maint homme reversé, et ne l'eurent pas les Portingalois d'avantaige, mais les convint vaillamment et hardiement combatre, au-

trement ils eussent esté perdus. Et ce qui les sauvoit et garisoit le plus estoit ce que on ne les povoit approchier, fors que par ung pas. Là descendi le roy de Portingal à pié, et prinst sa hache et s'en vint sur le pas et y fist merveilles d'armes, et en abati trois ou quatre des plus notables, tant que tous le resongnoient, et ne l'osoient approchier ses ennemis, pour la doubte de grans horions que il donnoit et delivroit à tous costez.

Je vous diray une partie de la condition des Espaignolz; voir est que aux chevaulx, de premiere venue ilz sont de grant beubant et de dur encontre à leur avantaige et se combatent assez bien à cheval, mais si très tost comme ilz ont laissié et fait voler deux ou trois dardes et donné un cop d'espée, et ilz veent que leurs ennemis ne se desconfissent point, ilz se doubtent et retournent les frains de leurs chevaulx et se sauvent, qui sauver s'il puet. Encores jouerent-ilz là de ce tour et de ce mestier, car ilz trouverent leurs ennemis durs et frois et aussi frez à la bataille que dont que point en devant ne se fussent combatus en la journée, dont ilz en furent plus esmerveilliez et esbahys; et avoient encore les Espaignolz grant merveille que tous ceulx de l'avant garde estoient devenus, car ilz n'en veoient nul, ne nouvelles nulles n'en ooient, et plus venoit et plus avesprissoit. Là furent Espaignolz en dure journée et vesprée, et la fortune dure et mauvaise pour eulx, car tous ceulx qui entrerent ens ou fort des Luscebonnois par vaillance et pour faire fait d'armes furent tous mors, ne on ne prendoit homme à rançon, con hault ne noble que il fust; ainsi l'avoient les Luscebonnois ordonné, car ilz ne voloient point prendre la doubtance, ne l'enblavement chargier de nul

prisonnier. Et furent là mors et occis sur la place du pays, au roy de Castille, ceulx qui cy s'ensuivent et tous haulz barons : messire da[n] Ghomés Mendrich, messire Digho Persoment, messire dan Pierre de Reserment, messire Marich de Versaulx, le grant maistre de Caletrave, et ung sien frere qui fu ce jour là fait chevalier, qui s'appelloit messire Digho Meres, dan Pietre Gousart de Modesque, dan Pietre Ferrant de Valesque, dan Pietre Gousart de Seville, dan Jehan Radigho de Hoics, le grant maistre de Saint Jaques, messire Radigho de La Roselle, et bien LX. barons et chevaliers d'Espaigne, ne oncques en la bataille de Nazes, où le prince de Galles desconfi le roy dan Henry, il n'y ot mors tant de nobles gens de Castille, comme il ot là à la besongne de Juberot, qui fu en l'an de grace mil III^c III^xx et V., par ung samedi, le jour Nostre Dame de la my aoust.

§ 42. Quant le roy de Castille entendi et vey que ses gens se perdoient ainsi et se desconfissoient et que l'avant garde estoit toute netement desconfite sans recouvrer, et que messire Regnault Lymosin, son mareschal, estoit mort et toute la noble chevalerie de son royaume et de France, qui là l'estoient de grant volenté venu servir, si fu durement courrouciè et ne sceut quel conseil prendre, car il veoit ses gens fuir de toutes pars et eulx desconfire, et ooit que on li disoit : « Monseigneur, partez-vous, il est temps. La chose gist en trop dur parti; vous ne povez pas tout seul desconfire vos ennemis ne recouvrer vos dommaiges. Vos gens fuient de tous costez; chascun entend à luy sauver. Or, vous sauvez aussi, se vous faites que saige. Se la fortune est huy contre vous, une autre fois vous l'arez meilleur. »

Le roy de Castille crut conseil et changa cheval et monta sur ung coursier frez et nouvel que on li appareilla, sur lequel nul n'avoit monté ce jour, lequel coursier estoit grandement bien à main et legier à la course. Si fery le roy cheval des esperons et tourna aux ennemis le dos et retourna vers Saint Yrain en ly fuiant; qui sauver se voloient retournerent. Avenu estoit que ce jour le roy de Castille avoit ung chevalier de son hostel qui s'appelloit messire Martin Harens, lequel chevalier portoit le bacinet du roy, ouquel il y avoit ung ciercle et ouvraiges sus de pierres precieuses, qui bien valoient XX^M^. frans, et le devoit le roy porter ce jour, et s'en devoit armer; ainsi l'avoit-il ordonné au matin, quant il se departi de Saint Yrain; mais non fist, car quant on deust assambler, il y ot si grant presse autour du roy que il n'y povoit avenir, et aussi il ne se oy point appeller; si se cessa d'apresser. Assez tost après il entendi que les leurs le desconfissoient et que Portingalois obtenoient les champs, et puis tantost il vey fuites de tous lez; si le doubta à perdre si riche joyaulx que le bachinet du roy, qui estoit prisié de tant de florins; si le mist tantost en sa custode que il ne luy fust pris, tollu ou happé ou rencontré des ennemis, et se mist à la fuite; mais il ne prist pas le chemin de Saint Yrain, ainçois prist ung autre pour aler vers Villearpent. Ainsi fuioient l'un ça et l'autre là comme gens desconfiz, mais la greigneur partie s'en alerent à Saint Yrain, où le roy vint ce soir tout desbareté.

§ 43. A la desconfiture des Espaignolz qui fu à Juberot, où les Luscebonnois et les Portingalois obtinrent la

place, ot grant occision et encores y ot eu plus grant, se ilz eussent fait çache, car les Englois disrent bien, quant ilz veirent les Espaignolz tourner les dos touchant : « Tous en chace; tous ceulx qui s'enfuient ou la greigneur partie seront pris ou mors et le roy aussi, se nous les poursieuvons. » — « Non ferons, dist le roy, il nous doit souffire ce que fait en avons; nos gens sont lassez et traveillez, et si est ja toute nuit; si ne sçairions où nous yrions, et quoy que ilz fuient, il y a entre eulx encore grant peuple; si le font pour nous hors traire de nostre place et nous avoir à leur aise; nous garderons mes huy les mors et demain nous arons-nous autre conseil. » — « Par ma foy, sire, dist Hartecele, ung Englois, les mors sont legiers à garder. Ceulx ne nous feront point de mal ne en eulx n'arons-nous jamais point de prouffit, car nous avons occis nos bons prisonniers et nous sommes estrangiers et venus de loing pour vous servir. Si gaingnerons-nous volentiers, quant il est heure, aucune chose sur ces biaux oiseaulx qui s'envollent sans helles, et qui font voller leurs banieres. » — « Biau frere, dist le roy, qui tout convoite tout pert. Il vault trop mieulx que nous soions aseur, puis que l'onneur et la victoire est nostre, que Dieu la nous a envoiée, que nous nous mettons en peril, puisque point il ne nous besongne; nous avons assez, Dieu mercy, pour vous faire tous riches. » Ceste parole ne fu depuis relevée et demora en cel estat.

Ainsi avint que je vous ay recordé de la besongne de Juberot; le roy de Portingal obtint la place et la journée, et y ot là mors v^{c}. chevaliers et bien autant ou plus d'escuiers, dont ce fu pitié et dommaige, et

entre six et sept mille d'autres gens. Dieu en ait les ames! Toute celle nuit, jusques au dimenche à heure de prime, se tinrent le roy de Portingal et ses gens en leur place, ne oncques ne s'en bougerent ne ne se desarmerent, mais mengierent tout droit ou en seant chascun ung petit, et burent aussi un cop de vin que on leur aporta et amena du villaige de Juberot.

Quant se vint le dimenche, après soleil levant, le roy fist monter à cheval jusques à XII. chevaucheurs pour descouvrir les champs, et pour savoir et veoir se nulle assamblée ne recouvance se faisoit. Quant ceulx eurent chevauchié avant et arriere assez, ilz retournerent et raporterent que ilz n'avoient veu ne trouvé que gens mors : « De ceulx là, dist le roy de Portingal, n'avons-nous nulle doubte. » Adont fu-il ordonné et publié parmi l'ost de partir de là et de venir au villaige de Juberot, et fu dit que là ilz se tenroient la nuit, et tout le demourant du jour jusques au lundi au matin.

Sur cel estat ilz se departirent et laissierent l'eglise de Juberot et les mors, et se retrairent tous au villaige, et là se logierent ce dimenche tout le jour et la nuit ensieuvant; le lundi au matin ilz eurent conseil que ilz se retrairoient devers Luscebonne. Si sonnerent parmi l'ost les trompetes de deslogement, puis s'ordonnerent-ilz, ainsi comme à eulx appartenoit, de toutes choses, et se misrent au chemin devers Luscebonne, et vinrent ce jour logier à deux lieues près de Luscebonne, et le mardi le roy entra en la ville à grant gloire et à grant triumphe, et fu mené à grant foison de menestrelz et de processions de toutes les gens des eglises de Luscebonne, qui estoient venus à l'encontre de luy, jusques au palais, et en chevauchant parmi les

rues toutes gens et mesmement enfans faisoient au roy feste, honneur, inclination et reverence, et disoient à haulte voix : « Vive le noble roy de Portingal, auquel Dieu a fait tant de grace que il li a donné victoire sur le puissant roy de Castille, et a obtenu la place et desconfy ses ennemis! »

Par celle belle journée que le roy Jehan de Portingal ot sus le roy Jehan de Castille, en ce temps que je vous recorde, eschey-il tellement en la grace et en l'amour de tout le royaume de Portingal, que tous ceulx qui en devant la bataille se dissimulerent à l'encontre de luy li vinrent à Luscebonne faire serement et hommaige, et li disrent que il estoit digne de vivre et que Dieu l'amoit quant il avoit desconfy plus puissant roy que il n'estoit, et que bien estoit digne de porter couronne. Ainsi demora ce roy en la grace de ses gens et par especial de toute la communaulté dudit royaume.

§ 44. Or, parlons ung petit du roy de Castille qui retourna, aprés ce que il fu desconfi, à Saint Yrain, regretans et plorans ses gens et mauldissans la dure fortune que ilz avoient eue, quant tant de noble chevalerie de son pays et du royaume de France estoit demorée sus les champs. A celle heure que il entra à Saint Yrain, ne sçavoit-il pas encore le grant dommaige que il avoit eu et receu, mais il le sceut le dimenche, car il envoia ses heraulx cerchier les mors, et cuidoit bien que la greigneur partie des barons et chevaliers que les heraulx trouverent mors sur la place fussent prisonniers aux Portingalois; mais non estoient, ainsi que il apparoit. Or, fu-il durement courroucié, ne on ne le povoit rapaisier ne reconforter, quant les heraulx retournerent et ilz raporterent les certaines nouvelles

des occhis, et dist et jura que jamais il n'aroit joye quant tant de noble chevalerie estoit morte par sa coulpe, et que ce ne faisoit point à recouvrer : « Non, disoit le roy, si je avois conquis tout le royaume de Portingal. »

Au chief de III. jours que le roy se tenoit à Saint Yrain, vint en la ville et devers le roy son chevalier, qui s'apelloit messire Martin Harenc, et raporta le bachinet du roy qui estoit prisié XX^m^. frans par les riches pierres qui estoient sus. Et ja avoit-on parlé en l'ostel du roy moult largement sus luy, et avoient dit les aucuns par envie que cauteleusement et fraudelensement il estoit parti, et que plus il ne retourneroit. Quant le chevalier fu revenu, il ala devers le roy et se jetta à genolz et s'escusa de bonne maniere, tant que le roy et son conseil le tinrent bien pour excusé.

Ainsi demora la chose en cel estat, et retourna le roy de Castille au XV^e^ jour que il fu venu à Saint Yrain, à Burges en Espaigne, et donna à toutes manieres de gens d'armes congié. Adont y ot moyens et traitiez entre le roy d'Espaigne et le roy de Portingal, et furent prinses unes trieves entre eulx, à la Saint Michiel durant jusques au premier jour de may, à durer entre ces deux roys, leurs royaulmes et leurs aliez par mer et par terre. Si furent les corps des barons et des chevaliers, qui à Juberot avoient esté occhis, ensepvelis en l'eglise et ens es eglises là environ, et les os de pluseurs raportez par leurs gens en leur pays.

§ 45. Grant merveille est à penser et considerer de une chose que je vous diray, et qui me fu ditte en l'ostel du conte de Foeis à Ortais et de celuy mesmement

qui me informa de la besongne de Juberot, et de tout ce que avenu estoit sus le voyage, et je vous diray de quoy ce fu, car depuis que l'escuier ot compté son compte, lequel je vous esclarcieray ensieuvant, certes je y ay pensé cent fois et penseray tant que je vivray. Voir est et fu, ce me compta l'escuier, que à l'endemain que la besongne fu avenue à Juberot, si comme cy dessus il vous est compté, le conte de Foeis le sceut, dont on ot grant merveille comment ce povoit estre, et le dimenche tout le jour et le lundi et le mardi ensieuvant il fist à Ortais, en son chatel, si mate et si simple chiere que on ne povoit estraire parole de lui, et ne voult oncques ces trois jours issir de sa chambre ne parler à chevalier ne à escuier, tant prouchain que il ly fust, se il ne le mandoit. Encores avint-il que il manda bien telz à qui il ne parla oncques mot tous les trois jours. Et quant ce vint le mardi au soir, il appella son frere, messire Ernault Guillaume, et li dist tout bas : « Nos gens ont eu à faire, dont je suy courroucié, car il leur est pris du voyage aucques ou ainsi que je leur di au partir. » — Messire Ernault Guillaume, qui est ung très saige et avisé chevalier et qui bien congnoissoit la maniere et condition de son frere le conte, se teut ung petit, et le conte, qui desiroit à esclarcir son coraige, car trop longuement avoit porté son anoy, reprist encore sa parole et parla plus hault que il n'avoit fait la premiere fois et dist : « Par Dieu, messire Ernault, il est ainsi que je vous di, et briefvement nous orons nouvelles, mais oncques le pays de Berne ne perdi tant puis cent ans sus ung jour comme il a perdu à ceste fois en Portingal. » — Pluseurs chevaliers et escuiers qui là estoient circonstans, qui oïrent et

entendirent le conte, noterent et gloserent ces paroles, et dedens x. jours après on en sceut le voir par ceulx qui à la besongne avoient esté, et qui recorderent premierement au conte, et après ensieuvant à tous ceulx qui oïr les voloient, toutes les choses ainsi comme à Juberot elles s'estoient portées, dont renouvella le dueil du conte et ceulx du pays qui y avoient perdu leurs freres, leurs peres, leurs enfans et leurs amis.

« Sainte Marie, di-je à l'escuier qui me comptoit son compte, et comment le pot le conte de Foeis si tost savoir ne presumer que du jour à l'endemain? Je le sçaroye volentiers? » — « Par ma foy, dist l'escuier, il le sceut bien ainsi comme il apparu. » — « Dont il est divin, di-je, ou il a les messagiers qui chevauchent de nuit avecques le vent. Aucun art fault-il qu'il ait? » Et l'escuier commença lors à rire et dist : « Voirement fault-il que il le sache par aucune voie de nigromance. Point ne savons en ce pays, au voir dire, comment il use, fors que par ymaginacions. » — « Et doulx homs, di-je, les ymaginacions que vous pensez sus, vueilliez-les moy esclarcir et je vous en sçaray gré, et se c'est chose qui appartiengne à celer je le celeray bien, ne jamais tant que je soie en ce pays je n'en ouvreray ma bouche. » — « Je vous en pry, dist l'escuier, car je ne voldroie pas que on sceust que je l'eusse dit; si en parlent bien les aucuns en requoy, quant ilz sont entre leurs amis. » Adont me trait-il à une part en ung anglet de la chapelle du chastel à Ortais et puis commença à faire son compte et dist ainsi :

§ 46. « Il puet avoir environ xx. ans que il regnoit en ce pays ung baron qui s'apelloit de son nom Ray-

mond et seigneur de Korasse. Korasse, que vous l'entendez, est ung chastel et une ville à sept lieues de ceste ville de Ortais. Le sire de Korasse, pour le temps dont je vous parle, avoit ung plait en Avignon devant le pape pour les dismes de l'eglise de sa ville à l'encontre d'un clerc de Cathelongne, lequel clerc estoit en clergie très grandement et bien fondé et clamoit à avoir grant droit en ces dismes de Korasse, qui bien valoient de revenue cent florins par an, et le droit que il l'y avoit il le monstra et prouva, car par sentence diffinitive pape Urbain V^e^, en concitoire general, en determina et condempna le chevalier et juga le clerc en son droit. Le clerc de la derraine sentence du pape leva lettres et prist possession et chevaucha tant par ses journées qu'il vint en Berne, et monstra ses lettres, et se fist mettre par la vertu des bulles du pape en possession de ce dimaige. Le sire de Corasse ot grant indignacion sus le clerc et sus ces besongnes, et vint au devant et dist au clerc : « Maistre Pierre ou maistre Martin, ainsi comme on le nommoit, pensez-vous que pour vos lettres je doie perdre mon hiretaige? Je ne vous sçay pas tant hardi que vous enlevez ne prendez ja chose qui soit mienne, car se vous le faittes vous y metterez la vie; mais alez impetrer ailleurs benefices, car de mon hiretaige vous n'arez riens, et une fois pour toutes je le vous deffends. » Le clerc se doubta du chevalier, car il estoit cruel, et n'osa perseverer et se cessa, et s'avisa que il s'en retourneroit en Avignon ou en son pays, si comme il fist. Mais quant celuy deust partir, il vint en la presence du seigneur de Corasse et li dist : « Sire, par vostre force, non de droit, vous me ostez et tollez les drois

de mon eglise, dont en ce vous vous meffaites grandement. Je ne suy pas si fort en ce pays comme vous estes, mais sachiez que au plus tost que je porray je vous envoieray tel champion que vous doubterez plus que vous ne faites moy. » Le sire de Corasse, qui ne fist compte de ses manaces, respondi : « Va à Dieu, va, fais ce que tu peulz. Je te doute autant mort que vif. Ja pour ces paroles je ne perderay mon hiretaige. »

« Ainsi se parti le clerc du seigneur de Corasse et s'en retourna, je ne sçay quelle part, en Cathelongne ou en Avignon, et ne mist pas en oubly ce qu'il avoit dit au partir au seigneur de Corasse, car quant le chevalier y pensoit le mains, environ III. mois après, ilz vinrent en son hostel de Corasse, là où il se dormoit en son lit dalez sa femme, messagiers invisibles qui commencierent à buchier et à tempester parmi ce chastel de telle maniere que il sambloit que ilz deussent tout abatre, et buchoient les colps si grans à l'uis de la chambre du seigneur que la dame qui se gisoit en son lit en estoit toute effraée. Le chevalier ooit bien tout ce, mais il ne sonnoit mot, car il ne vouloit pas monstrer coraige d'omme esbahy, et aussi il estoit hardi assez pour attendre toutes aventures. Ce buchement et cel effroy fait en pluseurs lieux parmi le chastel dura une longue espasse et puis ce cessa.

« Quant ce vint à l'endemain, toutes les mesgnies s'assamblerent et vinrent au seigneur, en l'eure qu'il fu deschaucié, et li demanderent : « Monseigneur, n'avez-vous point oï ce que nous avons à nuit oy? » Le sire de Corasse se faindi et dist : « Non. Quelle chose avez-vous oy? » Adont li recorderent-il comment on avoit tempesté aval ce chastel et retourné toute la

vaisselle de la cuisine. Il commença à rire et dist que il avoient songié et que ce n'avoit esté que vent. « En nom Dieu, dist la dame, je les oy bien. »

« Quant ce vint l'autre nuit après ensieuvant, encores revinrent ces tempesteurs mener plus grant noise que devant et buchier les colps moult grans à l'uis et aux fenestres de la chambre du chevalier. Le chevalier sailli sus emmy son lit et ne se pot ne volt abstenir qu'il ne parlast, et demanda : « Qui est-ce là qui ainsi buche en ma chambre à ceste heure? » Il fu qui respondi tantost : « Ce sui-ge, ce suy-ge. » — Dist le chevalier : « Qui t'envoie cy? » — « Il m'y envoie le clerc de Cathelongne à qui tu fais grant tort, car tu li tolz les drois de son hiretaige; si ne te lairay en paix tant que tu luy auras fait bon compte et restitué. » — Dist le chevalier : « Et comment t'apelle-on, qui es si bon messagier? » — « On m'apelle Harton. » — « Harton, dist le chevalier, le serviee d'un clerc ne te vault riens. Il te fera trop de paine se tu le veulz croire. Je te pry, laisse-le et si me sers et je t'en sçaray gré. » Harton fu tantost conseillié de respondre, car il s'enamoura du chevalier et dist : « Le volez-vous? » — « Oil, dist le sire de Corasse, mais que tu ne faces mal à personne de ceens. Je me cheviray bien à toy, nous serons bien d'acord. » — « Nennil, dist Harton. Je n'ay nul povoir de faire autre mal que de destourber et de toy reveillier ou autruy quant on deveroit le mieulx dormir. » — « Fay ce que je te dy, dist le chevalier, nous serons bien d'acord, et si laisse ce meschant desesperé clerc. Il n'y a riens de bien en luy, fors que paine pour toy; et si me sers. » — « Et puisque tu le veulx, dist Harton, et je le vueil. »

« Là s'aventura tellement ce Harton du seigneur de Corasse que il le venoit veoir bien souvent de nuit, et quant il le trouvoit dormant il lui hochoit son oreillier ou il hurtoit grans colps à l'uys et aux fenestres de la chambre, et le chevalier quant il estoit reveillié li disoit : « Harton, laisse-moy dormir, je t'empry. » — « Non feray, disoit Harton, si t'aroy ainçois dit des nouvelles. » Là avoit la femme du chevalier si grant paour que tous les cheveulx li drechoient et se muchoit en sa couverture. Là li demandoit le chevalier : « Et quelles nouvelles me diras-tu et de quel pays viens-tu? » — « Là, disoit Harton, je viens d'Engleterre ou d'Alemaigne ou de Honguerie ou d'un autre pays », et dist : « Je m'en party hier et telz choses et telz y sont avenues ». Et savoit ainsi le sire de Corasse par Harton tout quant que il avenoit par le monde et maintint bien celle ruse V. ou VI. ans et ne s'en peut taire, mais s'en descouvri au conte de Foeis par une maniere que je vous diray.

« Le premier an, quant le sire de Corasse venoit vers le conte à Ortais ou ailleurs, le sire de Corasse li disoit : « Monseigneur, telle chose est avenue en Engleterre ou en Escoce ou en Alemaigne ou en Flandres ou en Braibant ou en autres pays », et le conte de Foeis, qui depuis tout ce trouvoit en voir, avoit grans merveilles dont telz choses li venoient à savoir, et tant le pressa et examina une fois que le sire de Corasse li dist comment ne par qui toutes telles nouvelles il savoit et par quelle incidence il y estoit venu. Quant le conte de Foeis en sceut la verité, il en ot trop grant joye et li dist : « Sire de Corasse, tenez-le en amour. Je voulroie bien avoir ung tel messagier; il ne vous coste

riens et si savez veritablement tout quant que il avient par le monde. » Respondi le chevalier : « Monseigneur aussi ferai-ge. »

§ 47. « Ainsi estoit le sire de Corasse servy de Harton et fu ung long temps. Je ne sçay pas se ce Harton avoit plus d'un maistre, mais toutes les sepmaines, de nuit, deux ou trois fois il venoit visiter le seigneur de Corasse et li recordoit des nouvelles qui estoient avenues ens es pays où il avoit conversé, et le sire de Corasse en escripsoit au conte de Foeis, lequel en avoit grant joye, car c'estoit le sire en ce monde qui plus volentiers oyoit nouvelles d'estrange pays. Une fois estoit le sire de Corasse d'en costé le conte de Foeis. Si gongloient entre eulx deulx ensamble de Harton, et chey à matiere que le conte li demanda : « Sire de Korasse, avez-vous point encores veu vostre messagier? » Il respondi : « Par ma foy, monseigneur, nennil, ne point je n'y ay pensé. » — « Non, dist-il, c'est merveilles, se il me fust aussi bien appareillié, comme il est à vous, je l'y eusse prié que il se fust monstré à moy, et vous pry que vous vous emmettez en paine. Si me sçarez à dire de quelle fourme il est, ne de quelle façon vous m'avez dit que il parle le gascon, si comme moy et vous faisons? » — « Par ma foy, dist le sire de Corasse, c'est verité. Il le parle aussi bien et aussi bel comme vous et moy, et par ma foy je me metteray en paine de le veoir, puisque vous le me conseilliez. »

« Advint que le sire de Corasse, comme tous les autres nuis, avoit esté et estoit en son lit, en sa chambre, dalez sa femme, laquelle estoit ja toute acoustumée de oir Harton, et n'en avoit mais nulle doubte. Va venir

Harton et tire l'oreillier au seigneur de Korasse, car il dormoit. Le sire de Corasse demanda tantost : « Qui est-ce là? » — Il respondi : « Ce sui-ge voire Harton. » — « Et dont viens-tu? » — « Je viens de Praghe en Boesme. L'empereur de Romme est mort. » — « Et quant morut-il? » — « Il morut devant ier. » — « Et combien a de cy en Praghe en Boesme? » — « Combien, dist-il, il y a bien LX. journées. » — « Et si en es si tost venu? » — « Mes Dieu voire, dist-il. Je voeis aussi tost ou plus tost que le vent. » — « Et as-tu belles? » — « Mes Dieu nennil. » — « Et comment dont puis-tu voler si tost? » — Respondi Harton : « Vous n'en avez que faire du savoir. » — « Non, dist-il, je te verroie volentiers pour savoir de quelle forme et façon tu es. » — Respondi Harton : « Vous n'en avez que faire du savoir. Souffise vous quant vous me oyez et je vous raporte certaines et vraies nouvelles. » — « Par Dieu, Harton, dist le sire de Corasse, je t'ameroie mieulx se je t'avoie veu. » — Respondi Harton : « Et puis que vous avez tel desir de moy veoir, la premiere chose que vous verrez et encontrerez demain au matin quant vous saudrez hors de vostre lit ce serai-ge. » — « Il souffist, dist le sire de Corasse. Or, va, je te donne congié pour celle nuit. »

« Quant ce vint au matin, le sire de Corasse se commença à lever et la dame avoit telle paour que elle fist la malade, et que point ne se leveroit tout ce jour, ce dist-elle à son seigneur qui voloit que elle se levast : « Voire, dist la dame, si verroie Harton. Par ma foy je ne le vueil, se Dieu plaist, ne veoir ne encontrer. » — Or, dist le sire de Corasse : « Et ce fai-ge. » Il sault tout bellement hors de son lit et s'asiet sur

l'esponde de son lit, et cuidoit bien adont veoir en propre fourme Harton, mais ne vey riens. Adont vint-il aux fenestres et les ouvry pour veoir plus cler en la chambre, mais il ne vey riens chose que il peust dire : « Veey Harton. » Ce jour passa, la nuit vint. Quant le sire de Corasse fu en son lit couchié, Harton vint et commença à parler, ainsi comme acoustumé avoit : « Va, va, dist le sire de Corasse à Harton, tu n'ez que ung bourdeur; tu te devoies si bien monstrer à moy yer qui fu, et tu n'en as riens fait? » — « Non, dist-il, si ay. » — « Mes Dieu non as. » — « Et ne veistes-vous point, ce dist Harton, quand vous sausistes hors de vostre lit aucune chose? » — Et le sire de Corasse pensa ung petit et puis s'avisa. « Oil, dist-il, seans sur mon lit et pensans après toy je vey deux longs festus sur le pavement, qui tissoient ensamble et se jouoient. » — « Et ce estoi-ge, dist Harton; en celle fourme là m'estoi-ge mis. » — Dist le sire de Corasse : « Il ne me souffist pas. Je te pry que tu te mettes en autre fourme, telle que je te puisse veoir et congnoistre. » — Respondi Harton : « Vous ferez tant que vous me perderez et que je me tanneray de vous, car vous me requerez trop avant. » Dist le sire de Corasse : « Non feras-tu, ne te taneras point de moy. Si je t'avoie bien veu une seule fois, je ne te voulroie plus jamais veoir. » — « Or, dist Harton, vous me verrez demain et prendrez bien garde que la premiere chose que vous verrez quant vous serez yssu hors de vostre chambre ce serai-ge. » — « Il souffist, dist le sire de Corasse, or t'en va mes huy, je te donne congié, car je vueil dormir. » Harton se parti. Quant ce vint à l'endemain à heure de tierce que le sire

de Corasse fu levé et appareillié, si comme à lui appartenoit, il yssi hors de sa chambre et vint en unes galeries qui regardoient emmi la court du chastel. Il jette ses yeulx et la premiere chose que il vey que en sa court a une truie, la plus grande que oncques avoit veu; mais elle estoit tant maigre que par samblant on n'y veoit que les os et la pel, et avoit les tettes grandes et longues et pendices et toutes esquartées, et avoit ung musel long et agu et tout affamé. Le sire de Corasse s'esmerveilla trop fort de celle truie et ne la vey point volentiers et commanda à ses gens : « Or tost, mettez les chiens hors. Je vueil que ceste truie soit pilliée. » Les varlez saillirent avant et deffremerent le lieu où les chiens estoient et les fisrent assaillir la truie. La truie jetta ung grant bruit et regarda contremont sur le seigneur de Corasse qui s'apuioit devant sa chambre à une poie. On ne la vey oncques puis, car elle s'esvanoy, ne on ne sceut que elle devint. Le sire de Corasse rentra en sa chambre tout pensif et li ala souvenir de Harton et dist : « Je croy que j'ay huy veu mon messagier. Je me repens ce que j'ay huyé et fait huier mes chiens sur luy. Fort y a se je le voy jamais, car il m'a dit pluseurs fois que si tost que je le courrouceroie je le perderoie et ne revenroit plus. » Il dist verité. Oncques puis ne revint en l'ostel du seigneur de Corasse et morut le chevalier dedens l'an ensieuvant.

« Or, vous ay-je recordé la vie de Harton et comment il servy ung temps de nouvelles trop volentiers le seigneur de Corasse. » — « Il est verité, di-ge à l'escuier, qui le compte m'avoit fait et dit. A ce propos, pourquoy vous le commençastes? Le conte de Foeis est-il servy d'un tel messagier? » — Respondi l'escuier : « En

bonne verité, c'est l'ymagination de pluseurs hommes en Berne que oïl, car on ne fait riens ou pais ne ailleurs aussi, quant il y met parfaictement sa cure, que il ne sache tantost, et quant on s'en donne le mieulx de garde; ce fu des nouvelles que il dist des bons chevaliers et escuiers de ce pays qui estoient demorez en Portingal, et touteffois la grace et renommée que il a de celi fait grant prouffit, car on ne perderoit point ceens une cueillier d'or ou d'argent, ne riens qui soit, que il ne le seust tantost. » A tant pris-je congié à l'escuier, et trouvay autre compaignie avecques laquelle je me deportay, mais touteffois je mis bien en memoire tout le compte que il m'avoit dit, ainsi comme il appert.

§ 48. Je me souffreray ung petit à parler des besongnes de Portingal et d'Espaigne et vous parleray des besongnes de la Languedock et de France. En ce temps que ces avenues se portoient telles en Castille et ens es lointaines marches, fu ordonné de par messire Olivier de Clichon, connestable de France, à mettre une bastide devant le fort et garnison du chastel de Brest en Bretaigne, que les Englois tenoient et avoient tenu longtemps, ne point ne s'en voloient partir ne pour le roy de France ne pour le duc de Bretaigne, à qui il en appartenoit. Et en avoient pluseurs fois escript devers le dit duc, le duc de Berry et le duc de Bourgoingne et le conseil du roy, car lors, si comme vous savez, le jone roy de France estoit ou gouvernement de ses oncles, et avoient prié au duc de Bretaigne que il voulsist mettre cure et diligence à requerir son hiretaige, le chastel de Brest, qui grandement estoit ou prejudice de luy, quant Englois le tenoient.

Le duc, tant par la priere des dessus nommez que pour ce aussi que il veist volentiers que il fust sire de Brest, — car on dit en pluseurs lieux que il n'est pas duc de Bretaigne qui n'est sire de Brest, — avoit une fois mis siege devant, mais riens n'y avoit fait et s'en estoit parti, et disoit que on n'y povoit riens faire; dont aucuns chevaliers et escuiers de Bretaigne murmuroient en derriere et disoient que il se dissimuloit, et que ceulx qui le tenoient estoient ses grans amis, et ne vouldroit pas pour toutes paix que il feust en ses mains ne en la saisine du roy de France, car se les François le tenoient il n'en seroit point seigneur, et les Englois quant ilz le tiennent ne l'osent courroucier. Pour quoy, toutes ces choses considerées, il estoit advis au connestable de France que le chastel et la ville de Brest, qui là estoient en ferme terre et qui estoit ennemis au royaume de France, où cas que le duc de Bretaigne le mettoit en nonchaloir, ne gisoit pas honnourablement pour luy ne pour les chevaliers de Bretaigne. Si ordonna à mettre siege devant, et y envoia grant foison de chevaliers et d'escuiers de Bretaigne, desquelz il fist souverains maistres et cappitaines le seigneur de Malatrait, le visconte de La Berliere, Morfouace et le seigneur de Rochedurant. Ces quatre vaillans hommes s'en vinrent mettre le siege au plus près de Brest comme ilz porent, et firent faire et charpenter une très belle bastide et environner de pallis et de portes, et cloirent à ceulx de Brest tantost leurs aisemens et yssues, fors celle de mer; ceste n'estoit pas en leur puissance de clorre. Et vous di que devant Brest avoit souvent aux barrieres des escarmuches et des fais d'armes, car les compaignons qui desiroient les armes, tout esbatant

s'en venoient jusques aux barrieres traire et lancier et resveillier ceulx de Brest, qui aussi les recueilloient aux armes vaillamment, et quant ilz s'estoient là esbatus une longue espasse, et telz fois estoit navré et blecié l'un et l'autre, ilz se retraioient. Mais peu de jours estoient que il n'y eust quelque chose et quelque avenue de fais d'armes.

§ 49. En ce temps se tenoit en la marche de Thoulouse ung vaillant chevalier de France, lequel s'appelloit messire Gaultier de Pasac, grant cappitaine et bon de gens d'armes; de la nation de Berry et des frontieres de Lymosin estoit le chevalier; et avoient en devant sa venue le seneschal de Thoulouse, messire Hue de Froideville, et le seneschal de Carcasonne, messire Rogier d'Espaigne, escript en France devers le conseil du roy l'estat du pays; car il y avoit sur les frontieres de Thoulouse et de Rabeston pluseurs compaignons aventureux, lesquelx estoient tous yssus de Lourde et de Chastel Culier, qui faisoient guerre d'Englois et tenoient les forts qui cy s'ensieuvent : Saint Forget, la Bousée, Pulpuron, Cruvale, Le Mesnil, Rochefort, le Des Julien, Nazaret et pluseurs autres, dont ilz avoient si environnée la bonne ville et cité de Thoulouse que les bonnes gens ne povoient aler hors labourer leurs vignes ne terres, ne eslongnier Thoulouse pour aller en leurs marchandises, fors en grant peril, se ilz n'estoient attrivez ou mis en pattis à eulx; et de tous ces chastiaux estoit souverain cappitaine ung appert homme d'armes de Vescle, un Anglois qui s'apelloit Espaignolet, et vous di que ce Espaignolet fist grant merveille, car il prist et eschiella le chastel de

Cruvale endementres que le sire, messire Raymond, estoit alé à Thoulouse, et le tint plus d'un an. En ce terme que il le tint, il fist une croute en terre qui vuidoit hors aux champs et entroit en la salle; quant elle fu faite, il entiera dessus et y mist les quarriaux, et ne sambloit pas que il y eust allée dedans terre.

Endementres que on faisoit celle croute, traitoit le sire de Cruvale à Espaignolet comment il peust pour argent ravoir son chastel. Quant Espaignolet ot faite toute la croute, il s'acorda au chevalier et li rendi pour deux mille frans, et s'en parti et toutes ses gens; messire Raymond rentra en son chatel et le fist remparer et repareillier ce qui desemparé estoit. Ne demora pas XV. jours après, que Espaignolet avec sa route s'en vint de nuit bouter ens ou conduit dont l'alée respondoit au chastel, et s'en vint et tous ceulx qui sieuvir le volrent parmi le conduit et croute bouter en la salle du chastel à heure de mienuit, et fu derechief le chastel pris et le chevalier dedens son lit, et le rençonna encores à deux mille frans, et puis le laissa aler; mais il tint le chastel et en fist une bonne garnison, qui grandement traveilloit le pays avecques les autres qui estoient de son aliance.

Pour telz manieres de gens pillars et robeurs, qui estoient en la marche de Thoulouse et de Rouergue, que les Englois faisoient, fu envoié messire Gaultier de Pasac a une quantité de gens d'armes et de Genevois à Thoulouse pour delivrer le pays des ennemis; et s'en vint à Thoulouse et fist là son mandement des chevaliers et escuiers de là environ, et escripsi devers messire Rogier d'Espaigne, le seneschal de Carcasonne, lequel le vint servir, car messire Gaultier avoit com-

mission generale sus tous les officiers de la Languedock, pourquoy ceulx qui escrips et mandez estoient venoient a ce que ilz avoient de gens. Si vint le dessusdit messire Rogier a LX. lances et a cent pavais, et le seneschal de Rouergue a otant, et messire Hugues de Froideville a otant ou plus. Si se trouverent bien ces gens d'armes, quant ilz furent tous assamblez, environ IIIc. lances, et bien mille pavesteurs que gros varlez. Encores y estoient le filz au conte d'Esterach a belle compaignie, le sire de Barbeson, le sire Benedic de la Fagnole et Gille Cauderon, Breton, et sa route, et si se departirent ung jour de Thoulouse et s'en vinrent devant Saint Forget et là s'arresterent. Si le tenoit ung homme d'armes de Berne, grant pillart estoit, qui s'apelloit le Bourc de Taillart.

§ 50. Quand ces seigneurs et leurs routes furent venus devant Saint Forget, ilz se logierent et tantost alerent à l'assault, et commencierent Genevois à traire de grant façon et si fort, que à paines ne s'osoit nul des deffendeurs, pour le trait, à monstrer aux murs de la ville et du fort, mais les François ne l'eurent pas ce premier jour, pour assault que ilz y fesissent. Quant ce vint au soir, ilz s'alerent logier et passerent la nuit tous aises; ils avoient bien de quoy. A l'endemain au matin, après boire, on se arma parmi l'ost, car les trompettes d'assault sonnerent, et puis se misrent les seigneurs en ordonnance pour assaillir, et s'en vinrent tout le pas jusques au pié des fossez; qui veist donc gens d'armes entrer dedans et porter leurs targes sus leurs costez et taster le fons a leurs lances et aler tout oultre jusques au pié du mur, il y presist grant plaisir. Quant les pre-

miers furent passez et ilz eurent monstré chemin, les autres ne resongnerent pas, mais les sieuvirent de grant volonté, car blasme leur eust esté se ilz se feussent tenus derriere et leurs compaignons feussent devant, et portoient ceulx qui secondement aloient picqs et haviaux en leurs mains pour piquoter et haver ou mur, ainsi comme ilz faisoient, les targes sus leurs costez pour recepvoir le jet et les horions des pieres qui venoient à la fois d'amont, mais plenté n'estoit-ce mie, car les Genevois qui sur les fossés se tenoient, et qui onniement traioient, ensonnioient tant ceulx qui dedens estoient que ilz n'osoient bouter hors leurs testes aux cretiaux pour eulx deffendre, car ces arbalestriers Genevois sont si justes de leur trait que point ilz ne faillent là où ilz visent. Si en y ot de frapez et de bleciez de ceulx dedens plus de sept et ferus de trait parmi les testes, de quoy leurs compaignons, qui aux deffenses estoient, le trait grandement en resongnoient.

Tant dura cel assault au chastel de Saint Forget et si bien fu assailly, et de si grant volenté, que ceulx qui estoient au pié du mur pour haver et pour piquier en abatirent ung grant pan. Adont furent ceulx de dedens esbahis et se vouldrent rendre, saulve leurs vies, mais on n'en ot cure, car ilz cheirent en si bonnes mains que messire Gaultier commanda que tous feussent occis. Depuis ceste parole, nul d'eulz ne fu pris à mercy, mais furent tous mors; oncques nul n'en eschappa. Ainsi eurent de commancement les barons et chevaliers de France, qui là estoient venus, le chastel de Saint Forget. Si le rendi messire Gaultier au seigneur qui là estoit, lequel l'avoit perdu en l'année pour sa fole garde, ainsi que pluseurs chasteaulx ont esté du temps passé perdus en France.

§ 51. Après la prise du chastel de Saint Forget et que messire Gaultier l'ot rendu au chevalier à qui en devant il estoit, et lequel le fist raemparer, et bien besongnoit, car les François l'avoient grandement desemparé à l'assaillir et au prendre, se departirent ces seigneurs et s'en vinrent devant le chastel de La Bousée, duquel Ernauton de Batefol, Gascon, estoit cappitaine et l'avoit renfortesié grandement pour la cause des François qui le devoient venir veoir, ainsi qu'ilz fisrent. Quant on fu venu à La Bousée, on mist le siege environ et l'aviserent les seigneurs comment on le pourroit assaillir au plus grant avantaige, sans mains traveillier leurs gens; et quant ilz eurent tout avisié, ilz veirent biau lieu; si se ordonnerent ung jour et s'en vinrent celle part où ilz le tenoient le plus foible. Là estoient Genevois arbalestriers ordonnez et arrengiez pour traire par derriere les assaillans, lesquelz s'aquittoient vaillamment de faire leur mestier, car ilz traioient si onniement et si fort à ceulx de dedens, que à paines ne s'osoit nul à monstrer. Ernauton de Batefol, le cappitaine, estoit à la porte, où il avoit grant assault et là faisoit merveilles d'armes, et tant que les chevaliers disrent entre eulx : « Vela ung escuier de grant volenté, et auquel les armes sont moult bien seans, car il se scet bien avoir; ce seroit bon de traitier devers lui que il rendesist le fort et s'en alast ailleurs pourchacier; et li soit dit que se messire Gaultier de Pasac le conquiert en assaillant, nul ne le porroit delivrer de ses mains que il ne fust mort, car il a juré que tous ceulx que à force on prendera, ilz seront mors ou pendus. » Adont en fu chargié, de par le seneschal de Thoulouse, ung escuier de Gascongne qui s'appelloit Guillaume Lidiel, qui bien congnoissoit Ernauton, car plusieurs fois ilz s'estoient

armez et porté compaignie ensamble, que il voulsist à lui parler. Il le fist très volentiers, car envis eust veu que l'escuier eust receu nul dommaige tant que de mort, là où par son honneur il y eust peu remedier. Ce Guillaume Lidiel vint tout devant à l'assault, et fist signe à Ernauton que il voloit parler à lui pour son grant prouffit, et Ernauton respondi que bien lui plaisoit. Lors se cessa l'assault de celle part, car tousjours assailloit-on à l'autre part. Si dist Guillaume à Ernauton : « Il vous va trop grandement bien; les François m'envoient devers vous et ont pitié de vous, car se vous estes pris par force, c'est l'ordonnance de nostre souverain cappitaine, messire Gaultier de Pasac, que vous serez mort sans nul remede, si comme ont esté ceulx de Saint Forget. Si vault trop mieulx à rendre le fort, et je vous le conseille, que d'atendre telle aventure, car bien sachiez veritablement que point ne partirons de cy si l'arons. » — Ce dist Ernauton : « Guillaume, je sçay bien, quoyque à present vous soiez armé contre moy, que vous ne me conseillerez chose qui fust à mon deshonneur; mais sachiez bien que se je rends le fort, tous ceulx que cy dedens sont avecques moy s'en partiront aussi sains et saulvés, et arons tout le nostre que porter en porrons, hors mis les pourveances, et nous fera-on conduire sauvement et seurement jusques au chastel de Lourdes. » — Ce dist Guillaume Lidiel : « Je ne suy pas chargié si avant, mais je parleray volentiers pour vous à mes seigneurs. » A ces mots, retourna-il devers le seneschal de Thoulouse et li recorda toutes paroles que vous avez oyes. Ce dist messire Hugues de Froideville : « Alons parler à messire Gaultier; encores ne sçay-je quelle chose il vouldra faire, quoyque j'aye

mené le traitié si avant, mais je crois que nous li ferons faire. » Adont s'en vinrent-ilz devers messire Gaultier, qui faisoit assaillir à une part moult destroitement et asprement, et li ala dire messire Hugues : « Messire Gaultier, j'ay fait traitier devers le cappitaine de ce fort; il est en bonne volenté de nous rendre la garnison, ainsi comme elle est, mais il s'en veult, et tous ceulx qui là dedens sont, partir quittement et sauvement et estre conduis jusques à Lourde; avecques tout ce ilz en veulent porter tout ce que porter en porront devant eulz. Or, regardez que vous en volez faire. Nous perderiesmes plus se ung de nos chevaliers ou escuiers d'onneur estoit mort du trait d'une pierre de aucune autre incidence perilleuse, et plus vous en anoieroit que vous n'arez de prouffit à eulx mettre à mort, quant pris les arez, quoy que encores ne soit-ce pas; car ainçois que nous avons conquis La Bousée, il nous costera de nos gens. » — « Il est verité, respondi le seneschal de Carcassonne qui estoit dalez lui, on ne peult estre en telz assaultz que il n'en y ait des bleciez. »

A ces paroles respondi messire Gaultier de Pasac et dist : « Je le vueil bien, faites cesser l'assault. Encores avons-nous à aller ailleurs; petit à petit nous fault reconquerir les chastiaulx que les pillars tiennent; se maintenant ilz se partent à bon marchié de nous, une autre fois retourneront-il par autre parti en nos mains. Si paieront lors une fois pour toutes; les males euvres amainnent à male fin. En mon temps, de telz pillars et de telz ribaulx j'en ay fait prendre et noier et occire plus de v^{c}.; encores venront à celle fin. »

Adont s'en retournerent ceulx qui s'ensongnoient du traitié de La Bousée, où Ernauton de Batefol les atten-

doit. Ce dist Guillaume Lidiel quant il vey Ernauton : « Par ma foy, Ernauton, vous devez et tous vos compaignons rendre graces à messire Hue de Froideville, car il a fait vostre traitié tout ainsi comme vous l'avez demandé. Vous partirez sauvement vous et les vostres et ce que porez emporter, et serez conduis jusques à Lourde. » — « Il me souffist, dist Ernauton, puisque il ne puet autrement estre; sachiez, Guillaume, que je me pars envis de mon fort, car il m'a fait moult de biens. Depuis la prise où je fus pris au pont à Tournay dessoubz Mauvoisin du Bourc d'Espaigne, il ot de moy par raençon deux mille frans; au voir dire, je les ay bien cy dedens recouvrez et oultre et grandement; je amoie celle frontiere, car quant je le voloie chevauchier, trop souvent je trouvoie bonne aventure que me sailloit en la main d'un marchand de Rabasten ou de Thoulouse ou de Rodez; je ne chevauchoie sans doute point à faintes que je ne presisse quelque chose. » — Respondi Guillaume : « Ernauton je vous en croy bien, et se vous volez tourner François je vous feray tout pardonner et donner mille francs en vostre bourse, et vous aplegeray de tout mon vaillant que vous demorez bon François, puisque vous l'ariez juré. » — « Grant mercy, Guillaume, dist Ernauton, mais ce parti ne vueil-je pas, car je demoray encores Englois. Je ne saroie, si Dieu m'aist, jamais estre bon François. Or, retournez vers vos gens et dittes que ce jour toute jour nous ordonnerons nos besongnes, et demain nous vous renderons le fort et nous partirons, et ordonnez qui nous conduira à Lourde. »

A tant ce cessa l'assault du chastel de La Bousée, et se retrairent les François à leurs logeis et passerent la

nuit tous aises, car ilz avoient bien de quoy. Quant ce vint au matin, à heure de tierce, que tous furent appareilliez en l'ost, et que on ot regardé qui conduiroit les compaignons à Lourde, qui devoient rendre le chastel de La Bousée, on envoia messire Hugues de Froideville, le seneschal de Thoulouse, au chastel pour en prendre la saisine et possession. Quant il fu venu jusques à La Bousée, il trouva que le cappitaine Ernauton de Batefol et les siens estoient tous prestz de partir, et avoient toursé tout ce que porter ilz en voloient. Si leur delivra-on ung chevalier de la frontiere de Lourde, lequel on appeloit messire Monnaut de Salenges. Cil les empriſt à conduire et mener sauvement, et croy bien qu'il s'en acquitta.

§ 52. Ainsi eurent les François le chastel de La Bousée; si fu baillié à ung escuier du pays pour le garder et toute la terre aussi, lequel s'appelloit Bertrand de Montesquier. Puis passerent oultre les seigneurs et leurs gens et s'en vinrent devers le chastel de Pulpuron que grans pillars tenoient, desquelz Augeros Petit-Mescin estoit souverain cappitaine, et avoient fait moult de dommages ou pays, pour quoy messire Gaultier de Pasac avoit juré l'ame de son pere que nul ne seroit pris à mercy ne à raençon, mais seroient tous pendus, ne ilz n'aroient autre fin. Tant esploiterent ces seigneurs et leurs gens que ilz vinrent devant Pulpuron, et y mistrent le siege. C'est ung chastel qui siet sus une motte de roche tout à l'environ et est moult jolis et de belle vue. Là fu mis le siege, et jura messire Gaultier que jamais ne s'en partiroit, si l'aroit et ceulx de dedens, se ilz ne s'envoloient ainsi comme oyseaulx. Là ot plusieurs assaulz fais, mais petit y gaingnierent les François, car

le chastel est de bonne garde. « Je ne sçay, dist messire Gaultier, comment les choses se porteront; le roy de France est riche assez pour tenir icy ung siege, mais si je y devoie demorer ung an, si ne m'en partiray, si l'aray. » On s'en tenoit bien à ce que il en avoit dit et juré, et s'ordonnoient tous ceulx qui estoient au siege selonc ce.

Or, vous diray que il en avint. Quant le cappitaine vey que ce estoit acertes et que les seigneurs de France, qui là estoient, ne se departiroient point, quoyque il coustast, sans avoir le fort, si se doubterent et, voulsissent ou non les François, ilz se povoient bien sauvement partir quant ilz voloient, car ou chastel a une croute qui est en une cave et celle croute a une allée dedens terre plus de une demie lieue, et là où elle vuide c'est en ung bois, duquel chemin et ordonnance on ne se donne garde, et adont par special on ne s'en donna garde. Quant Augeros, le cappitaine du chastel, vey l'ordonnance du long siege et que point ne se departiroient sans eulx avoir, fust par affamer ou aultrement, si se doubta et dist à ses compagnons : « Seigneurs, je voy bien messire Gaultier de Pasac nous a trop grandement chargiez en haynne, et me doubte que par lonc siege il ne nous affame cy dedens. Il ne li fault que ordonner une bastide et laisser seulement cent lances dedens. Nul de nous ne s'en oseroit jamais partir, mais je vous diray que nous ferons; nous prendrons tout le nostre et de nuit nous nous metterons en ce conduit, qui est bel et grant dedens terre, et cilz nous menra sans nulle faute en ung bois à une lieue de cy. Nous serons hors de tous perilz avant que on sache que nous soyons devenus, car il n'y a homme

en l'ost qui en sache riens, ne qui sus pense. » Tous s'accorderent à ce conseil, car ilz se mettoient volentiers hors du peril; et de nuit, quant ilz orent tout toursé, ilz alumerent falos et entrerent en celle croute qui estoit belle et nette, et se misrent au chemin et s'en vinrent saillir hors en ung bois, une lieue en sus du chastel. Bien avoient qui les sceut conduire jusques à autres fors en sus de là en allant en Limosin et en Roergue. Et les aucuns, quant ilz se sentirent hors du peril, se departirent et prinrent autres chemins et disrent que jamais ne voloient guerrier. Augeros s'en vint lui v^e^. à une ville et chastel en Pierregorth, que on dist Montroial. Le seigneur du chastel, qui estoit chevalier, le recueilli doulcement et liement, car lui et toute sa terre est Engloiche, ne oncques ne se voult tourner François, quant les autres se tournerent; non obstant il en y a plusieurs de son oppinion.

Ainsi se sauverent et eschapperent les compaignons de la garnison de Pulpuron, ne oncques ung tout seul varlet ilz ne laisserent derriere, et furent tout, ou aucques près, là où ilz voloient estre, avant que on sceust en l'ost que ilz estoient devenus. Au tiers jour après ceste yssue et departement, les seigneurs ordonnerent ung assault et avoient fait charpenter ung engin sus quatre roes, auquel engin avoit trois estages, et en chascun estage povoient XX. arbalestriers. Quant tout fu appareillié, on amena et bouta cel engin, que ilz appeloient ung passe-avant au plus foible lez à leur advis, et entrerent legierement dedens. Et quant l'engin fu là où ilz le voloient mettre, arbalestriers commencierent à traire sus le chastel et nul n'apparoit. Tantost ilz se perceurent que le chastel estoit vuide, car

nul ne venoit aux deffenses. Adont cesserent-ilz leur trait, car ilz ne voloient pas perdre leurs sajettes; trop envis les perdent et volentiers les emploient. Si descendirent jus de leur engin et vinrent aux seigneurs qui là s'arrestoient et qui s'esmerveilloient de ce qu'ilz veoient et leur distrent : « Sachiez certainement que il n'y a nulle personne ou chastel. » — « Comment le povez-vous savoir? » respondi messire Gaultier. — « Nous le savons par tant que pour trait que nous aions fait, nul ne s'est amonstré. » Adont furent ordonnées eschielles et mises et appoiées contre le mur, et monterent compaignons et gros varlez qui estoient tailliez de cela faire. Voir est que ilz y monsterent tout paisiblement, car nul n'estoit au chastel, et passerent les murs et s'avalerent ou chastel et le trouverent tout vuide. Si vinrent à la porte et trouverent une grande hardelée de elefs, qui là estoient. Si firent et cerchierent tant que ilz trouverent celle du grant flael qui clooit la porte. Si le deffremerent et ouvrirent la porte et avalerent le pont, et ouvrirent les barrieres l'une après l'autre. De tout ce eurent les seigneurs grant merveille et par especial messire Gaultier de Pasac, et cuidoit que par enchantement ilz s'en feussent alez et partis du chastel, et demanda aux chevaliers qui là estoient comment ce povoit estre.

A la parole de messire Gaultier, s'avisa le seneschal de Thoulouse. Si respondi et dist : « Sire, ilz ne s'en pevent estre alez fors par dessoubz terre, et je croy bien que il y ait aucune alée dedens terre par laquelle ilz se sont widiez. » Adont fu regardé par tout le chastel où ceste eave povoit estre; on la trouva ens es celiers et l'uis de l'alée tout ouvert. Les seigneurs le vouldrent

veir et le veirent, dont messire Gaultier ot très grant merveille, et demanda au seneschal de Thoulouse : « Messire Hugues, ne saviez-vous point ceste croute? » — « Par ma foy, sire, respondi messire Hugues, je avoie bien oy dire que telle chose avoit ceens, mais point n'y pensoie ne ne m'en donnoie de garde que ceulx qui s'en sont alez deussent partir par la cave. » — « En nom Dieu, dist messire Gaultier, si ont fait ainsi comme il appert. Et sont donc les chasteaulx de ce pays de telle ordonnance? » — « Sire, dist messire Hugues, de telz chasteaulx a pluseurs en ce pays, et par especial tous les chastiaulx qui jadis furent à Regnault de Montauben sont de telle condition, car quant lui et ses freres guerrierent au roy Charlemaigne de France, il les fist ordonner de telle façon par le conseil de Maugin, leur cousin, car quant le roy les assegoit a puissance et ilz veoient que ilz ne povoient eschapper, ilz se boutoient en ces croutes et s'en aloient sans prendre congié. » — « Par ma foy, dist messire Gaultier, j'en prise bien l'ordonnance. Je ne sçay si je seray jamais guerrié de roy ne de duc ne de voisin que j'aye, mais moy retourné en mon pays j'en feray faire une dedens terre en mon chastel de Pasac. »

§ 53. Atant finerent leurs paroles et prinrent la saisine du chastel, et puis ordonnerent de mettre et laissier dedens gens d'armes et garnison pour le garder, et passerent oultre en entente de venir devant la ville et chastel de Cruvale, dont Espagnolet de Paperan, Bascles, estoit cappitaine a tout grant foison de pillars et de robeurs. Tant esploiterent les seigneurs, les gens d'armes et leurs routes que ilz vinrent devant la garnison de

Cruvale en Rabeston, et là s'arresterent et misrent siege tout à l'environ. Là voult savoir messire Gaultier au seneschal de Thoulouse et li demanda se Cruvale avoit esté anciennement des chastiaulx Regnault de Montauban. Il respondi oïl. « Et dont y a dedens une croute si comme aux autres? » — « En nom Dieu, dist messire Hugues, c'est vérité; croute y a voirement et par croute le prist la seconde fois Espaignolet et le seigneur dedens. » — « Ce, dist messire Guichart Daulphin, qui là estoit à ces paroles, faites venir le chevalier. » — « C'est bon, ce dist messire Gaultier de Pasac, si nous enfourmerons à lui de la verité. » Adont fu appellé messire Raymond de Cruvale, et li fu demandé de la maniere, ordonnance et condition du chastel, et se il y avoit une voie dedens terre croutée, si comme il y a à La Bousée. Il respondi : « Vraiement oïl, car par la croute fu-ge pris, et l'avoie condempnée grant temps a à estre perdue, mais les larrons qui tiennent mon chastel la remparerent et me prinrent par celle voie. » — « Et savez-vous où elle wide? » dist messire Gaultier. — « Oil, monseigneur, dist-il, elle est wide en un bois qui n'est pas trop loing de cy. » — « C'est bien, » dist messire Gaultier, et se tent à tant.

Quant ce vint au chief de quatre jours, il se fist là mener, et avoit en sa compaignie bien IIc. gros varlez du païs bien armez, et s'en vint et messire Raymond de Cruvale en sa compaignie jusques au bois où la croute se widoit. Quant messire Gaultier vey l'entrée, il la fist descouvrir et oster la terre et les herbes et les ronces qui estoient à l'environ. Quant elle fu bien nettoiée, il fist allumer grant foison de fălos, et dist à ceulx qui ordonnez estoient pour entrer en celle croute : « Entrez

là dedens et sievez le chemin; il vous menra en la salle du chastel de Cruvale. Vous trouverez ung huis, lequel vous romperez à force. Vous estes gens assez pour tout combatre ceulx du fort. » — Ilz respondirent : « Monseigneur, volentiers. » Ilz entrerent dedens et cheminerent tant que la voie les amena au degré prouchain de la porte, par où on entroit en la salle du chastel. Lors commencierent-ilz à ferir et à fraper contre l'uis de grandes quignies pour desrompre et brisier la porte. Et estoit ainsi que sus jours faillant les compaignons faisoient bon guait; si entendirent que on voloit par la croute entrer au chastel; ilz saillirent tantost sus et alerent celle part. Espaignolet qui se devoit couchier y vint et donna conseil de jetter bois, pierres et autres choses ou pertuis de la croute pour ensonnier tellement l'entrée que on ne le peust destourber. Tantost fu fait; autre deffense n'y convenoit. Nonobstant, ceulx qui ens ou conduit estoient charpenterent tant de leurs haches que la porte fu en cent pieces; mais pour ce n'eurent-ilz pas delivré l'entrée; ançois eurent-ilz plus à faire que devant. Quant ilz veirent que c'estoit impossible d'entrer par là, si se misrent au retour en l'ost et estoit environ mienuit. Si recorderent aux seigneurs quelle chose ilz avoient trouvé et comment ceulx de Cruvale s'estoient perceus de leur affaire et avoient tellement ensonnié la voie et l'entrée, que par là impossible estoit d'ent[r]er au chastel.

§ 54. Adont se cessa cel advis et fu mandé l'engin où les arbalestriers se tenoient pour traire quant on voloit assaillir, qui estoit encores à La Bousée. Il fu tout mis par pieces et acharrié devant Cruvale et puis

remis et redrecié sur ses roes, ainsi comme il devoit estre et aler; et avecques ce on appareilla encores grant plenté d'atournemens d'assaulz, et quant tout fut prest pour assaillir, messire Gaultier de Pasac, qui desiroit à conquerir le chastel et ville de Crimale, fist sonner trompettes en l'ost et armer toutes manieres de gens et traire chascune son ordonnance, ainsi comme il devoit estre. Là estoit le seneschal de Thoulouse et ceulx de sa seneschauciée, d'un costé; là estoit messire Rogier d'Espaigne, seneschal de Carcasonne, d'autre part, avecques ceulx de sa seneschauciée; là estoient le sire de Barbesen, messire Benedic, le sire de Benac, le filz au conte de Esterac, messire Raymond de Lille et les chevaliers et escuiers du pais, et chascun en sa bonne ordonnance. Lors commencierent-ilz à assaillir de grant volenté, et ceulx de dedens à eulx deffendre, car ilz veoient bien que faire leur convenoit, car ilz se sentoient en dur parti; bien congnoissoient que messire Gaultier n'en prenderoit nul à mercy; si se voloient vendre tant comme ilz peurent durer. Là estoient arbalestriers Genevois qui traioient de grant maniere et tapoient ces viretons si au juste parmi ces testes, que il n'y avoit si jolis qui ne les resongnast, car qui en estoit ataint il avoit fait pour la journée; il le convenoit du mieulx reporter à l'ostel. Là estoit messire Gaultier de Pasac tout devant, qui y faisoit merveilles d'armes à son povoir, et disoit aux compaignons : « Et comment, seigneurs, nous tenront meshuy ceste merdaille; se ce feussent ja bonnes gens d'armes, je ne m'en esmerveillasse mie, car en eulx a plus de fait que il ne doit avoir en telz garçons comme il y a là dedans. C'est l'intencion de moy que je vueil

disner ou fort. Or aperra se vous acomplirez mon desir. »

A ces mots, s'avançoient compaignons qui desiroient à avoir grace, et assailloient de grant volenté. On prist eschielles à foison, à l'endroit où le grant engin estoit, ouquel les Genevois arbalestriers se tenoient, et furent dreciés contre le mur. Lors monterent toutes manieres de gens, qui monter porent, et arbalestriers traioient si roit et si onny que les deffendans ne s'osoient amonstrer. Là entrerent les François par bel assault en la ville de Cruvale, les espées à la main, en chaçant leurs ennemis, desquelz il en y ot mors et occis je ne sçay quans, et tout le demorant furent pris; on entra par les portes en la ville. Là fu demandé à messire Gaultier que on feroit de ceulx qui furent pris. « Par saint George, je vueil que ilz soient tous pendus. » A son commandement, ilz le furent et Espaignolet tout devant. Si disnerent les seigneurs ou chastel, et le demorant des gens d'armes en la ville, et se tinrent là tout le jour, et rendi messire Gaultier de Pasac le chastel et la ville au seigneur de Cruvale, et puis ordonna d'aler autre part querir aventure sur leurs ennemis.

§ 55. Après la prise de Cruvale, si comme vous avez oy, se departirent les seigneurs et leurs routes et se misrent au chemin devers ung fort que on disoit Le Mesnil, lequel avoit porté moult de contraires au païs avec les autres; si tost comme ils furent là venus on l'assailli; ceulx de dedens se deffendirent, mais plenté ne fu-ce pas, car par assault ilz furent pris et le fort aussi, et ceulx tous mors et pendus qui dedens estoient. Quant

ceulx de Rois et de Rochefort, deux autres fors d'ennemis, entendirent comment messire Gaultier de Pasac ouvroit ou païs et prendoit les fors et n'estoit nul pris à mercy, que il ne feust mort ou pendu, si se doubterent grandement de venir à celle fin, et se partirent de nuit, ne sçay par croute dessoubz terre ou autrement, car encores ces deux chasteaulx, Rois et Rochefort, sont croutezet furent des chasteaulx anciennement Regnault de Montaubain, et les trouverent les François tous wis quand ilz vinrent devant; si en reprinrent la saisine et les rafreschirent de nouvelles gens et de pourveances, et puis retournerent leur chemin devers Thoulouse pour venir en Bigorre, car il y avoit sus les frontieres de Tarbe deux chasteaulx, lesquelz estoient nommez l'un le Dez Julien et l'autre Nazaret, que pillars tenoient, qui grandement traveilloient le pays et la bonne ville de Tarbe et la terre au seigneur d'Auchin.

Quand messire Gaultier de Pasac et ces seigneurs de France et de la Langue d'och se furent reposez et rafreschiz trois jours en la bonne cité de Thoulouse, ilz s'en partirent et prinrent le chemin de Bigorre, et esploiterent tant que ilz vinrent devant le fort que on dist le Dez Julien; là s'arresterent et disrent que ilz n'yroient plus avant si en aroient delivré le païs. En la compaignie de messire Gaultier de Pasac vint le seneschal de Nebosem, lequel est et respont au conte de Foeis; mais messire Gaultier le manda que il venist là avecques lui pour aidier à faire widier les ennemis du pays, car otant bien couroient-ilz en la seneschaucié de Nebosem, quant ilz leur venoit à point, comme ilz faisoient ailleurs, et ce fu la raison pour quoy le

seneschal de Nebosem vint servir adont messire Gaultier de Pasac, et encores en fu signifié le conte de Foeis qui li consenti; autrement il ne l'eust point fait ne osé faire. On fu devant le Dez Julien XV. jours ainçois que on le peust avoir, car il y avoit fort chastel assez et cappitaine de grand emprise, ung escuier gascon qui s'appelloit Bernier de La Brune Mote, appert homme d'armes durement, et estoit yssu de Lourde quand il vint prendre le dit chastel. Toutesfois on ne l'eust pas par assault, mais par traitié, et s'en partirent ceulx qui le tenoient, saulves leurs vies et le leur, et encores furent-ilz conduis sauvement jusques à Lourde, et les conduisi ung escuier du pays qui s'appelloit Bertrand de Montdigon. Quant les seigneurs de France eurent le Dez Julien, ilz se conseillierent quelle chose ilz en feroient, se ilz le tenroient ou se ilz le desempareroient. Conseillié fu pour le mieulx qu'il seroit desemparé pour la cause de ceulx de Lourde, qui leur sont trop près, et porroit avenir que, quant les seigneurs s'en seroient partis, ilz le venroient prendre. Derechief fu-il commendé à abatre et à desemparer, et si le fut tellement que encores sont là les pierres en ung mont et ne se taille pas que on le reface jamais. Ainsi ala du Dez Julien.

§ 56. Après s'en vinrent-ilz devant Nazaret, ung fort chastel aussi que compaignons aventureux qui estoient yssus de Lourde avoient tenu plus d'un an et demi. Mais quant ilz entendirent que ceulx du Dez Julien estoient partis, ilz se departirent aussi et emporterent ce qu'ilz peurent et s'en vinrent bouter en Lourde. Là estoit leur retour et leur garant, car bien savoient

que on ne les yroit point là querir; on y perderoit sa paine, car Lourde est ung chastel imprenable ne à gaingnier.

Or primrent ces seigneurs leur retour, quand ilz orent fait desemparer le Dez Julien, vers le fort de Nazareth; si le trouverent tout wit. Adont fu ordonné que il seroit desemparé aussi; il le fu, dont ceulx de Tarbe ne furent pas courrouciez, car ceulx qui l'avoient tenu leur avoient porté moult de contraire. Après ce on vint devant le chastel d'Aust en Bigorre, qui siet entre les montaignes et sus les frontieres de Berne. Là fu-on environ XV. jours et leur livra-on maint assault; on conquesta la basse court et tous leurs chevaulx; mais une grosse tour seant sus une roche et haulte assez ne pot-on conquerre, car elle n'est pas à prendre.

Quant les seigneurs veirent que ilz perdoient leur paine et que Guillon de Merentun, qui tenoit le fort, ne voloit entendre à nul traitié, ne vendre ne rendre le fort, ilz se departirent et s'en retournerent à Tarbe, et là donna congié messire Gaultier de Pasac à toutes gens d'armes de retraire et de aler chascun en son lieu, et furent paiez de leurs gaiges ou bien assignez à leur plaisance ceulx qui l'avoient servi en ceste armée, et lui mesmes s'en parti aussi et s'en vint rafreschir à Carcasonne et là environ.

Endementres que il sejournoit là, li vinrent nouvelles de France et commandement de par le roy que il se traist devers la garnison de Bouteville en Saintonge, sus les frontieres de Bordelois et de Poitou, laquelle garnison Guillaume de Sainte Fois, Gascon, tenoit, et avoit-on entendu en France que messire Jehan Harpedane, seneschal de Bordiaux, faisoit son amas de gens d'armes à Lieberne sus la Dourdonne,

pour venir lever les bastides que les Poitevins et ceulx de Saintonge avoient mis devant. Au commandement du roy et de ses souverains obey messire Gaultier, ce fu rayson, et prist sa charge de LX. lances et de C. arbalestriers Genevois, et se parti de la bonne ville de Carcassonne et passa parmi Roergue et Agein et costia Pieregoth et s'en vint à Bouteville, et là trouva les seneschalz, cellui de La Rochelle, cellui de Poitou, de Pierregoth, et cellui d'Agein, et grant foison de bonnes gens d'armes.

§ 57. On se porroit esmerveillier en pays loingtain et estrange du noble royaulme de France, comment il est situé et abitué de citez, de villes et de chastiaulx si très grant foison que sans nombre, car otant bien en es loingtaines marches en y a grant plenté et de fors comme il y a ens ou droit cuer de France. Vous trouverez, en alant de la cité de Thoulouse à la cité de Bourdiaux, les chastiaulx que je vous nommeray seans sus la riviere de Garonne, qui s'apelle Geronde à Bourdiaux. Et premier Langurant, Riont, Cadillarc, Langon, Saint Malquaire, Chastel en Dorte, Caudrot, Gironde, La Riolle, Millanch, Sainte Basille, Marmande, Chaumont, Tonnins, Lennas d'Agenés, Monchourt, Agillon, Touwars, le Port Sainte Marie, Cleremont, Aghein, Amvillart, Chastel Sarrasin, Le Hesdaredun et Bellemote. Et puis en rependant la riviere de Dourdonne, qui s'en vient referir en la Garonne, telz chastiaulx et fortes villes assez, assis d'une part et d'autre : Bourc, Fronsac, Liberne, Saint Million, Chastillon, La Mote, Saint Pesant, Montreviel, Sainte Fois, Bregerac, Monbuli, Noirmont et Chastel Toué. Et vous di que ces chasteaulx sur ces rivieres, les ungs Englois

les autres François, ont toudis tenu celle ruse de la guerre et ne vouldroient pas que il fust autrement, ne oncques les Gascons, XXX. ans d'un tenant, ne furent fermement à ung seigneur.

Voir est que les Gascons mistrent le roy Edouart d'Engleterre et le prince de Galles, son filz, en la puissance de Gascongne et puis l'en osterent-ilz, si comme il est contenu clerement cy dessus en ceste hystoire, et tout par le sens et advis du roy Charles de France, le filz au roi Jehan, car il raquist par douleeur et par ses grans dons l'amour des plus grans de Gascongne, le conte d'Armignac et le seigneur de Labreth, et le prince de Galles les perdi par son hasterece. Car je, qui ay dictié ceste hystoire du temps que je fus à Bourdiaux et que le prince ala en Espaigne, l'orgueil des Englois estoit si grant en l'ostel du prince que ilz n'avisoient nulle nacion fors que la leur, et ne povoient les gentilzhommes de Gascongne et d'Acquitaine, qui le leur avoient perdu par la guerre, venir à nul office en leur pays; et disoient les Englois que ilz n'en estoient pas dignes, dont ilz leur en anoioit, et quant ilz peurent ilz le monstrerent, car pour la dureté que le conte d'Armignac et le sire de Labreth trouverent ou prince, se tournerent-ilz François, et aussi firent pluseurs chevaliers et escuiers de Gascongne.

§58. Le roy Philippe de France et le roy Jehan, son filz, les avoient perdus par hastiereté; aussi fist le prince; et le roy Charles, de bonne memoire, les raquist par douleeur, par largesce et par humilité; ainsi veullent estre Gascons menez. Et encores [a] et plus fait le roy Charles, afin que l'amour s'entretiengne entre ces sei-

gneurs plus longuement et que le seigneur de Labreth li demeure, car il, sa suer, la suer de sa femme, madame Ysabel de Bourbon, fu donnée au seigneur de Labreth (*sic*), lequel en a biaux enfans, et ce est la cause pour laquelle l'amour s'entretient plus longuement. Si oy une fois dire ou seigneur de Labreth à Paris, où j'estoie avecques autres seigneurs, une parole que je notay, mais je croy que il la dist par revel; toutesfois il me sambla que il parla par grant sens et par grant advis à ung chevalier de Bretaigne qui l'avoit servi pluseurs fois, car le chevalier li avoit demandé des besongnes de son pays et comment il savoit estre François, et il respondi ainsi : « Dieu mercy, je me porte assez bien, mais j'avoie plus d'argent, aussi avoient mes gens, quand je feroie guerre pour la partie du roy d'Engleterre, que je n'ay maintenant, car quant nous chevauchions à l'aventure, ilz nous sailloient en la main aucuns riches marchans de Thoulouse, de Condon, de Loriole ou de Bregerach; tous les jours nous ne faillions point que nous n'eussions quelque bonne prise, dont nous estoufions nos superfluitez et jolietez, et maintenant tout nous est mort. » Et le chevalier commença à rire et dist : « Monseigneur, voirement est-ce la vie des Gascons. Ilz veulent volentiers sur autrui dommaige. » Pour quoy, je dis tantost, qui entendi ceste parole, que le sire de Labreth se repentoit près de ce que il estoit devenu François, ainsi que le sire de Moucident, Gascon, qui fu pris à la bataille Aimet et jura en la main du duc d'Angou que il venroit à Paris, et se tourneroit bon François et demoroit à tousjours mès; voirement vint-il à Paris et li fist le roy Charles très bonne chiere, mais il ne li seent oncques tant

faire que le sire de Moucident ne s'emblast du roy et de Paris, et s'en retourna, sans congié prendre, en son pays et devint Englois, et rompi toutes les convenances que il avoit au duc d'Angou. Aussi fist le sire de Rosein, le sire de Duras et le sire [de] Langurant. Telle est la nature des Gascons; ilz ne sont point estables, mais ilz aiment plus les Englois que les François, car leur guerre est plus belle sus les François que elle n'est sus les Englois. C'est l'une des principales incidences qui les y encline plus.

§ 59. En ce temps vinrent autres nouvelles en France, car le roy Lyon d'Ermenie y vint, non pas en trop grant arroy, mais ainsi comme ung roy eschacié et bouté hors de son païs, car tout le royaume d'Ermenie, dont il se nommoit roy, estoit conquis et gaignié, excepté ung fort chastel seant en mer que on dist Courch, et le tiennent les Genevois pour tant que le chastel leur est une clef et une yssue et entrée par mer en alant en Alixandrie et en la terre du soudain, car partout vont Genevois et Venitiens marchander parmi les trieves que ilz paient, jusques en la grande Inde, la terre au prestre Jehan; et partout sont-ilz bien venus pour l'or et l'argent qu'ilz portent ou pour les marchandises que ilz eschangent en Alixandrie, au Kaire, à Damas ou ailleurs, qui besongnent aux Sarrasins, car ainsi fault-il que le monde se gouverne; car ce qui point n'est en ung païs est en l'autre; parmi tant sont congneues toutes choses. Et ceulx qui vont le plus loing et qui le plus s'aventurent sont Genevois, et vous di que ilz sont, par dessus les Venitiens, seigneurs des pors et des mers et les criement plus et

doubtent les Sarrasins que nulz autres, car par mer ce sont vaillans hommes et de grant fait, et oseroit bien envahir et assaillir une galée de Genevois armée quatre galées de Sarrasins; et eussent porté les Turchs et les Tartes trop grand dommaige par pluseurs fois à la Crestienté, se Genevois ne feussent; mais, pourtant que ilz ont la renommée de estre seigneurs des mers qui marchissent aux mescreans, ilz ont tousjours cinquante que galées que grosses naves armées courans par mer qui gardent les isles : premierement l'ille de Chipre, l'ille de Rodes, l'ille de Scie et toutes les bandes de mer et de Grece jusques à la Turquie; et tiennent la ville et le chastel de Pere, qui sciet en mer devant la cité de Constantinoble, et le font garder à leurs frez et le rasfreschissent trois ou quatre fois l'an de ce qui leur est de necessité. Les Tartes et les Turchs y ont aucunes fois essaié comment ilz le peussent avoir, mais ilz n'en peurent venir à chief; ainçois quant ilz y sont venus, ilz y ont plus mis que pris, car le chastel de Pere sciet sus une vive roche et n'y a que une seule entrée, et celle les Genevois l'ont fortefiée trop grandement. Encores tiennent les Genevois ung petit par delà Pere la ville et le chastel de Jaffon, qui est trop noble chose et trop grand prouffit pour eulx et pour les pays crestiens marchissans, car sachiez que se Pere et Jasson, Scie et Rodes n'estoient avecques l'ayde des Genevois, les mescreans venroient courir jusques à Gaiete, voire jusques à Naples, au port de Cornet ou à Romme. Mais ces garnisons, qui sont toudis bien pourveues de gens d'armes et de Genevois, de naves et de galées armées, leur saillent au devant. Par quoy, pour celle doubte, ilz ne

s'osent aventurer, fors que sus les frontieres de Constantinoble en alant vers la Hongherie et la Bougerie, et se le noble roy de Chypre Pierre de Luzegnen, qui fu si vaillant homme et de si haulte emprise et qui conquist la grant cité d'Alixandrie et Satalie, eust longuement vescu, il eust tant donné à faire au soudan et aux Turchs que depuis le temps Godeffroy de Buillon ilz n'eurent tant à faire que ilz eussent eu; et bien le savoient les Turcs et les Tartes et les mescreans qui congnoissoient les proesces de lui et les haultes emprise; et pour luy destruire marchanderent-ilz à son frere Jaques de le occire et murdrir, lequel leur livra bien ce qui leur ot en convenant, car il fist occirre devant lui le gentil roy son frere gisant en son lit.

Ce fu bien ennemie chose et mauvaise de occirre et murdrir si vaillant homme comme le roy de Chippre, qui ne tendoit ne ymaginoit nuit ne jour à autre chose fors que il peust acquiter la Sainte Terre et mettre hors des mains des mescreans. Et quant les Genevois qui moult l'amoient — c'estoit raison, car il faisoit moult à amer — sceurent les nouvelles de sa mort, ilz armerent XII. galées et les envoierent en Chippre, et prinsent de fait la cité de Famagouse et Jaques dedens, et coururent la greigneur partie du royaume, et se ilz n'en euidassent pis valoir ilz l'eussent destruit; mais, pourtant que les villes y sont fortes et font frontieres aux Turchs, ilz les laisserent es mains des hommes des lieux, excepté la cité de Famagouse, mais celle tiennent-ilz pour eulx et la gardent, et quant ilz l'eurent conquise premierement, ilz en osterent si grant avoir que sans nombre, et amenerent avecques eulx en Gennes ce Jaques qui avoit mourdri

son frere, pour savoir que les Genevois en vouldroient faire.

Voir est que le roy de Chippre avoit ung biau filz, lequel ilz marierent et couronnerent à roy, et mistrent ce Jaques en estroite prison, et n'eurent point conseil de le faire mourir, mais toudis tinrent-ilz Famagouse. Je ne sçay se ilz la tiennent encores. Or morut sus son lit le jone filz au roy de Chyppre, dont les Genevois furent moult courrouciez, mais amender ne le peurent, et demoura la terre sans hoir. Je ne sçay qui la gouverne maintenant, mais en l'an que je fus en l'ostel du conte de Foeis, il me fu dit d'un chevalier de Berne, le seigneur de Valenthun, que les Genevois y avoient grant part, et tenoient Famagouse, et avoit le pays couronné à roy ce Jaques par deffaulte de hoir; ne sçay comment ne par quelle maniere il estoit yssu et delivré hors des mains et de la prison des Genevois.

§ 60. Quant le roy Lion d'Ermenie vint premierement en France devers le roy et les seigneurs, on li fist bonne chiere; ce fut rayson, car il estoit venu de lointain pays, et sceut-on par lui et par ses gens toutes nouvelles du royaume de Grece et de l'empire de Constantinoble, car, bien sachiez, il fu enquis et examiné justement de la puissance des Turchs et des Tartres, et lesquelz l'avoient mis et bouté hors de son royaume. Tant comme à ces enquestes et demandes, le roy d'Ermenie respondi que le grant takem de Tartarie li avoit tousjours fait guerre et li avoit tolu son royaume : « Et ce takem de Tartarie, demanderent ceulx qui parloient à lui, est-il si puissant homme? » — « Oïl

voir, dist-il, car par puissance il a sousmis avecques l'ayde du soudain l'empereur de Constantinople. » — « Est dont Constantinoble, demanderent les seigneurs, à la loy des Tartres? » — « Nennil, dist-il, mais le takem et le soudan ont guerrié longuement l'empereur de Constantinoble, et a convenu enfin, — autrement l'empereur ne povoit avoir paix, — que l'empereur de Constantinoble, qui fu filz madame Marie de Bourbon et filz de l'empereur Hugues de Luzegnen, ait donné par mariage sa fille au filz du takem, mais l'empereur demeure en sa loy et tous les siens aussi parmi la conjonction de ce mariage. »

Adont fu demandé quelle chose le conte Amé de Savoie, qui fu si vaillant homme, quant il fu par delà à grant puissance de gens d'armes, chevaliers et escuiers, y avoit fait. On respondi que, quant le conte de Savoie fu en l'empire de Bougerie et il fist guerre aux Turchs et aux Tartres, si avant comme il pot, plenté ne fut-ce pas. Toutesfois par vaillance, il conquist sur les Tartres et sur la terre du soudan la bonne ville et grosse de Kaliopoli, et la obtint, et y laissa gens pour la garder et deffendre, et si tint la ville tousjours le conte de Savoie, retourné en son pays, tant que le bon roy Pierre de Chyppre vesqui, mais si trestost que le soudan et le takem de Tartarie sceurent que il estoit mort, ilz ne doubterent en riens l'empereur de Constantinoble et misrent sus bien C^M^. chevaulx, et vinrent courir devant Constantinoble et de là ilz alerent mettre le siege devant Kaliopoli, et la reconquirent de force et occirent tous les Crestiens qui dedens estoient, et depuis ont-il fait à l'empereur de Constantinoble si grant guerre que toute sa puissance n'a peu resister encontre eulx, et li eussent tolu son empire, se ne fust

par le moyen de sa fille que le fils du grant takem de Tartarie convoita pour avoir à femme; et est dure chose pour le temps advenir, car les officiers du taken sont ja en Constantinoble et ne vivent les gens qui là demeurent fors que par eulx, et se les roys et les princes de la marche de Ponnent n'y remedient, les choses yront si mal que les Turcs et les Tartres conquerront toute Grece et convertiront à leur loy, et ja s'en vantent-il, et ne se font que mocquer et gaber des papes qui sont l'un à Romme et l'autre en Avignon, et dient que les deux dieux des crestiens s'entreguerrient, par quoy leur loy est plus foible et plus legiere à destruire et à condempner, et y mettent la rayson telle, que ceulx qui la devroient exaulsier l'amenrissent et destruisent.

§ 61. Adont fu demandé au roy d'Ermenie se le soudan de Babiloine et le grant taken de Tartarie estoient les plus grans des royaumes mescreans, dont on eust la congnoissance en Grece ne par delà les mers et les mons. Il respondi : « Nennil, car tousjours ont esté les Tures les plus nobles, les plus grans, les plus doubtez et plus honnourez et les plus saiges de guerre, quant ilz ont eu bon chief, et ilz l'ont eu bien cent ans, et si comme le takem de Tartarie tient en subjection l'empereur de Constantinoble, le sire de Turquie [tient ce takem en subjection] et s'apelle celui L'Amora Bakin, et au voir dire il est moult vaillant homme aux armes et moult preudomme en sa loy. De L'Amourat Bakin ne me doy ne ne puis en riens plaindre, car oncques ne me fist mal. Il a tousjours tenu la guerre sur l'empereur de Bougerie et sur le roy de Honguerie. » — « Et cel L'Amourat Bakin, de quoy

vous nous parlez, est-il de si grant puissance ne si cremu ne renommé? » — « Oïl voir, dist le roy d'Ermenie, plus que je ne di, car se l'empereur de Constantinoble et l'empereur de Bougerie le crienent, otant bien le criement et doubtent le soudain de Babilonne et le takem de Tartarie. Et eust le takem, si comme on suppose et que j'ay oy dire aux Tartres, trop plus sousmis l'empire et l'empereur de Constantinoble se ce ne fust ce que il doubte L'Amourat Bakin, car il congnoist bien la nature de L'Amourat Bakin, que, si tost que il scet ung plus grant de lui, il n'ara jamais joye ne bien si l'ara sumis, et pour ce ne veult pas le takem faire sus Constantinoble tout ce que faire bien pourroit, se il voloit. » — « Et ce L'Amourat Bakin a-il grant gent avec lui? » — « Oïl voir; il n'est oncques si, seul ne ne fu, passé a trente ans, que il n'amaine bien cent mille chevaulx en sa compaignie, et tousjours est-il logié aux champs ne ja ne se mettera en bonne ville, et pour son corps il a x^{M}. Turcs qui le servent et gardent, et où que il voise il maine son pere avecques lui. » — « Et quel eage peut avoir L'Amourat? » — « Il a d'eage bien LX. ans et son pere III^{XX}. et X., et aime L'Amourat Bakin grandement la langue françoise et ceulx qui en viennent, et dist que de tous les seigneurs du monde il verroit le plus volentiers le roy de France et aussi l'estat et ordonnance de France; et quand on lui en parle il li fait grant bien et en recommande très grandement les seigneurs. » — « Et cel Amourat Bakin, pour quoy tient-il en paix le takem quant il est si grant conquereur? » — « Pourtant, dist-il, que le takem le crient et ne li oseroit faire guerre, et a certaines villes et certains

pors en Tartarie qui rendent à L'Amourat Bakin grant treu tous les ans, et aussi ilz sont de une loy; si ne veult pas destruire sa loy. Et la chose dont il est par pluseurs fois le plus esmerveillié, c'est de ce que les Crestiens guerrient et destruisent ainsi l'un l'autre, et dient que ce n'est pas chose ydoine ne raisonnable à destruire gens de une loy et une foy l'un l'autre. Et pour tant s'est-il ahati pluseurs fois que de venir a grant puissance en Crestienté et conquerir tout devant lui; et mieulx me vaulsist assez que il me eust acueilli et ahers à la guerre, aussi fesist-il à tout mon pays, que le takem de Tartarie. » On demanda au roy d'Ermenie pourquoy; il respondi à la demande et dist ainsi :

« L'Amourat Bakin est ung sire de noble condicion, et se il estoit plus jone XXX. ans que il n'est, il seroit taillié de faire de grans conquestes là où il se vouldroit traire, car quant il a conquis ung païs ou une ville ou une seignourie, il n'en demande que l'ommage; il laisse ceulx en leur creance, ne oncques ne bouta, ne ja ne fera, homme hors de son hiretaige. Il n'en demande à avoir que la souveraine domination, pour quoy je di se il eust conquis le royaume d'Ermenie, si comme les Tartres ont fait, il me eust tenu en paix et mon royaume en sa foy et loy, parmi la recongnoissance que je lui eusse fait et aussi tenu à souverain seigneur, si comme aulcuns hauls barons qui marchissent à lui font, qui sont Grecs et Crestiens, qui l'ont pris à souverain seigneur pour eulx oster hors de la doubtance du soudain et du takem de Tartarie. » — « Et qui sont ces seigneurs, fu-il demandé au roy d'Ermenie. » — « Je vous diray, dist-il; premierement le sire de Saptalies y est, et puis le grant sire de La

Palati, et tiercement le sire de Haulteloge. Ces trois seigneurs et leurs terres, parmi le treu que ilz rendent tous les ans demeurent en paix, et n'est Turc ne Tartre qui mal leur face. »

Adont fu demandé au roy d'Ermenie se son royaume estoit si nettement perdu que sans recouvrer. « Oïl voir, dist-il, ne il ne fait pas à recouvrer, se puissance de Crestiens ne vont par delà, qui soient plus fors que les Turcs ne les Tartres, et plus venra et plus conquerront sur Grece, si comme je vous ay dit, car excepté la ville nommée Courch, qui est la premiere ville de mon royaume, qui se tient, tout le pays est aux mescreans, et là où les eglises soloient estre, ilz ont mis leurs ydoles et leurs mahommez. » — « Et ceste ville de Courch en Armenie est-elle forte? » — « Certes oïl, dist le roy d'Ermenie, elle ne fait pas à prendre, se ce n'est par long siege ou que elle ne soit trahie, car elle sciet près de mer assez et entre deux roches, lesquelles on ne peut approchier, et si est Courch très bien gardée, car se les Tartres ou les Turcs la tenoient, et une autre bonne ville qui est assez près de là qui s'apelle Filadelphe, toute Grece sans nul moyen seroit perdue, et Honguerie aroit fort à souffrir. »

Dont fu demandé au roy d'Ermenie se Honguerie marchissoit près des Tartres et des Turcs. Il respondi et dist : « Oïl, et plus près des Turcs et de L'Amourat Bakin que de nul autre. » Dont fut dit : « Dont est-ce grant merveille comment L'Amourat le laisse tant en paix, quant il est si près marchissant et il est si vaillant homme et si grant conquereur? » — « En nom Dieu, dist le roy d'Ermenie, il ne s'en est pas faint du temps passé, et y a mis toutes ses ententes comment il peust

porter grant dommaige au royaume de Honguerie, et se ce n'eust esté une incidence très fortuneuse, qui soudainement li vint sur la main, il fust ores moult avant ens ou royaulme de Honguerie. » — « Et quelle incidence fu-ce? » demanda-on au roy d'Ermenie. « Je le vous diray, » dist-il.

§ 62. « Quant L'Amourat Bakin vey que tous seigneurs qui marchissoient à lui le doubtoient tant pour ses conquestes que pour ses proesses, et que il avoit au lez devers lui toutes les bendes de la mer obeissans jusques ens ou royaume de Honguerie, et que le vaillant roy Fedrich de Honguerie estoit mort, et estoit le royaume à femmes, il s'avisa que il le conquerroit, et fist son mandement très grant en Turquie, et vinrent tous ceulx que il avoit mandé, et s'en vint logier L'Amourat ens es plains de Satalie, entre La Palati et Hauteloge, pour donner plus grant cremeur à ses ennemis, et estoit son intencion que il entreroit ens ou royaume de Honguerie. Et pour tant que Honguerie est ung royaume et pays enclos et environné de haultes montaignes, dont il vault mieulx, car il en est plus fort, il envoia devant ses ambassadeurs et ung mulet chargié plain ung sac d'un grain que on appelle milliet, et leur dist au partir : « Alez-vous-ent en Honguerie devers le conte de Nazarat, lequel tient terre entre les montaignes de Malkabée et de Robée, par où là où nous volons que nous et nostre empire passe, et li dictes de par nous que nous li mandons, se il veult demorer ne estre et toute sa terre en paix, que il viengne à obeissance devers nous, si comme il voit que le sire de La Palati et le sire de Satalies et le sire de Hauteloge

ont fait, et nous appareille passage, et se il est contredisant ne rebelle à nous, dictes-lui de par nous et li monstrez de fait et par exemple, que je metteray otant de testes en son pays pour lui destruire sans remede comme il y a en ce sac de grains de milliet. » Les ambaxadeurs de L'Amourat Bakin se partirent sur cel estat, avisez et informez quelle chose ilz devoient faire, et cheminerent tant par leurs journées que ilz vinrent en Honguerie, en la terre du conte de Nazara au descendant des montaignes, et le trouverent en l'un de ses chasteaulx, lequel on appelle Arcafourne. Le conte, comme saige et bien avisé, recueilli les ambassadeurs de L'Amourat moult doulcement, et leur fist bonne chiere, mais trop grant merveille ot quant il vey entrer en sa court ce mulet chargé d'un sac, et ne savoit de quoy il estoit plain, et cuida de commancement que ce fussent besans d'or ou pierres precieuses que L'Amourat li envoiast pour le attraire et convertir, et pour avoir entrée de passage parmi sa terre, mais il disoit que il ne le feroit nullement, ne ja ne se lairoit corrompre pour nul avoir qu'il lui peust envoyer.

« Or vinrent les messages de L'Amourat Bakin devant le conte de Nazara, et disrent ainsi : « Sire de Nazara, entendez à nous; nous sommes cy envoiez de par hault roy et redoubté nostre souverain seigneur L'Amourat Bakin, seignenr de Turquie et de toutes les apendances, et vous disons de par lui que il vous mande que vous venez à obeissance à luy sur la fourme et maniere que vous veés et savez que vous voisins font et ont fait, c'est assavoir le sire de La Palati, le sire de Hauteloge et le sire de Satalies, et ouvrez voz pays à l'encontre de sa venue, se vous volez demorer

en paix. Et là où vous ferez ce, vous serez grandement en la grace et amour de lui. Et se vous estes rebelle de non voloir faire, nous sommes chargez de vous dire que L'Amourat mettera en vostre terre plus de testes de hommes armez que il n'a de grains de millet en ce sac. » A ceste parole, firent-il ouvrir le sac, et li monstrerent quelle chose il y avoit dedens.

« Quant le conte de Nazara ot entendu parler les ambassadeurs de L'Amourat, si fu tantost conseillié de respondre froidement, et ne descouvri pas à une fois tout son coraige et dist : « Recloez vostre sac. Je voy bien quelle chose il y a dedens, et vous ay bien oy et aussi entendu quelle chose L'Amourat me mande, et dedens trois jours je vous en responderay, car la requeste L'Amourat demande bien à avoir tant de conseil. » Ilz respondirent : « Vous parlez bien. » Sur cel estat et sur la fiance d'avoir response, ilz sejournerent.

« Or vous diray que le conte de Nazara fist sur les trois jours que il devoit respondre. Il se pourvey et fist pourveir son chastel de plus de deux mille chiefs de poulaille, chapons et gelines, et les fist tous affamer que en deux jours oncques ne mengierent. Quant le tiers jour fu venu pour respondre, les ambassadeurs de L'Amourat se trairent avant. Le conte de Nazara les appella dalez lui et leur dist, là où il estoit à unes galeries regardans en la court : « Apoiez-vous icy dalez moy, et je vous monstreray aucune chose de nouvel, et tantost response. » Eulx, qui ne savoient à quoy il pensoit, s'apoierent dalez lui ; les portes du chastel estoient closes; la place de la court estoit grande et large assez; gens estoient appareilliez de faire ce que il avoit ordonné; on ouvry une

chambre ou deux, où toute ceste poulaille estoit enfremée, qui deux jours jeuné avoient; tantost on espardi celle sachiée de grains de millet devant eulx. Ilz s'i atachierent par telle façon que en moins de une heure ilz l'eurent tout recueilli, et encore de l'autre en eussent-ilz mengié assez, car ilz avoient grant fain. Adont parla le conte de Nazara aux messagiers de L'Amourat, et se retourna sur eulx et dist : « Beaux seigneurs, avez-vous veu comment le milliet que L'Amourat, en moy menaçant, m'a envoié est devoré et mis à nient par ceste poulaille? Encores en mengeroient-ilz bien assez se ilz l'avoient? » — « Oïl, respondirent-ilz; pourquoy le dictes-vous? » — « Je le di pour tant, dist le conte, que vostre response gist en ce que je vous ay fait exemple. L'Amourat me mande que se je n'obeys à lui il me mettera dedens ma terre gens d'armes sans nombre, et li dittes de par moy que je les attenderay, mais il n'en fera ja tant venir qui ne soient tous devorez, si comme le milliet a esté de la poulaille. »

« Quant les ambassadeurs de L'Amourat Bakin eurent eu ceste response du conte de Nazara, si furent tous pensieuz et prinrent congié, et se departirent, et firent tant par leurs journées que ilz retournerent là où L'Amourat estoit a grant puissance. Ilz li recorderent tout ainsi comme vous avez oy, et comment le conte de Nazara par samblant ne faisoit compte de ses manaces. De ceste response fu L'Amourat durement courroucié et dist que la chose ne demoroit pas ainsi, et que voulsist ou non le conte de Nazara, il entreroit par son pays en Honguerie et metteroit toute la terre du conte à destruction, pour tant que si presomptueusement response il avoit fait.

« Or faut-il que je vous die quele chose le conte de Nazara fist; il qui se sentoit tout deffié de L'Amourat Bakin, et bien savoit que hasteement il aroit autres nouvelles de lui, se pourvey grandement sur ce et escripsi et manda tantost autour de lui à tous chevaliers et escuiers, et à toutes gens qui estoient de deffense et tailliez de garder l'entrée et le pas par où L'Amourat et son peuple devoient entrer en Honguerie, et leur manda estroictement que, ces lettres veues ou les messagiers oys, que devers eulx envoioit, ilz se traissent avant, car on n'avoit nul jour, et estoit L'Amourat a toute sa puissance es plains de Hautelogc, et qu'il convenoit aidier à garder et deffendre sainte Crestienté. Tous obeïrent et vinrent devers le conte, qui se pourveoit fort, et pluseurs y vinrent, qui les nouvelles oirent, qui point ne furent mandez, pour aidier à exsaulcier nostre foy et destruire les mesereans[1]. Encores fist le conte de Nazara autre chose, car il fist copper les haulz bois ens es forez et ens es montaignes et couchier tout de travers, par quoy les Tures ne peussent trouver point de nouvel chemin ne faire. Et s'en vint sur ung certain pas, là où il pensoit et bien savoit et convenoit que L'Amourat Bakin ou ses gens passassent et entrassent en Honguerie, a tout bien X^M^. hommes Hongrés et bien X^M^. arbalestriers, et mist sur les deux heles des chemins et des pas plus de II^M^. hommes puissans, tous tenans haches et grosses quigniés pour copper les bois et clorre les chemins quant il l'ordonneroit.

« Quant tout ce fu fait, il dist à ceulx qui avec lui estoient : « Seigneurs, sans faulte L'Amourat Bakin vendra puisque il le m'a mandé; or soiez tous preu-

1. Par erreur du copiste le ms. porte « crestiens ».

dommes et aidiez à garder ce passage, car se les Turcs le conquierent, toute Honguerie est en peril et en aventure d'estre perdue. Nous sommes en fort lieu, ung de nous en vault quatre; encores nous vault mieulx morir à honneur, en gardant nostre hiretaige et la foy de Jhesu Crist, que vivre a honte et en servage dessoubz ces chiens mescreans, quoyque L'Amourat soit certes moult vaillant homme et preudhomme en sa loy. » Tous respondirent : « Sire, nous attenderons l'aventure avecques vous. Viengnent les Turcs si veullent, nous sommes pretz de les recueillir. » Et de toutes ces ordonnance[s] ne de ce passage garder ne des haulz bois qui estoient coppez, ne savoient riens les Turcs, car le conte de Nazara, pour la doubtance des espies, et que leurs convenans ne feussent revelez et sceuz devers L'Amourat Bakin, avoit mis certaines gens sur les passages, ens esquelz il se confioit autant comme en lui-mesmes, qui bien gardoient de jour et de nuit que nul n'aloit ne venoit devers les Turchs.

§ 63. « L'Amourat Bakin ne mist pas en oubly son emprise, mais dist que il envoieroit veoir et visiter à son grant dommaige et destruction la terre au conte de Nazara, car il ne voloit pas que il fust trouvé en bourde de ce que il avoit promis. Il prist environ LX^M^. hommes des siens, car il en avoit bien II^C^. mille sur les champs, et leur bailla quatre cappitaines de sa loy et de son hostel, le duc Mansion de Meke, le garde de Damiete, Aphalory de Samarre et le prince de Cordes, filz à l'Amustant de Cordes, qui s'appelloit Brahin, et leur dist ainsi au departir : « Alez-vous-ent a tout voz

gens, ceulx que je vous ay delivrez (c'est assavoir les dessus nommez), c'est assez pour ouvrir le passaige de Honguerie, et entrez en la terre du conte de Nazara et la destruisez toute. Si trestost comme je sçaray que vous y serez logiez, je vous iray veoir a tout le demourant de mon peuple; je vueil toute Honguerie mettre en ma subjection et puis le royaume d'Alemaigne. Il m'est destiné; se dient les sors de mon païs et les devins d'Egypte que je doy estre sire et roy de tout le monde; et le lieu où je yroie le plus volentiers ce seroit à Romme veir la grandeur de Romme, car elle est anciennement de nostre hiretaige, et nos predecesseurs l'ont conquise et gouvernée plusieurs fois, et là vueil-je porter couronne et menray le calipse de Baudes, et le taken de Tartarie, et le soudan de Babilone qui m'y couronneront. » — Ceulx respondirent, qui estoient à genolz devant L'Amourat, que ilz acompliroient son desir et se departiroient de lui a tout LX^M^. Turcs, entre lesquelz il y en avoit XX^M^. de tous les plus aidables, les plus preux, les plus armeres de toute Turquie et ceulx menoient l'avant garde.

« Tant exploiterent ceulx, que ilz vinrent entre les montaignes de Nazara et ne trouverent en l'entrée des pas nul empeschement, et se bouterent ceulx de l'avant garde dedens, et les conduisoient le duc de Meke et le duc de Damiete; et passa ceste avant garde toute l'embusche du conte de Nazara et encores des autres grans foison. Quant le conte et les Hongriens veirent qu'ilz en avoient leur charge, ilz firent ouvriers entrer en euvre et abatre bois et gros sapins de travers les pas, et empescheerent si les destrois que tout fu clos, ne il n'estoit pas en puissance d'omme de point aler avant.

Là y ot enclos bien XXX^M^. Turcs, qui furent des Hongres assaillis et traïs des deux pars des bois. Là furent-ilz tellement menez que tous y demourerent, ne oncques ung tout seul n'en fut sauvé, et y furent occis les deux ducs; bien en y avoit aucuns qui se cuidoient sauver pour entrer ens es bois, mais non firent, car ilz furent chaciez et versez et mors, ne oncques Turc ne se sauva. Or retournerent ceulx de l'arriere garde, qui ne peurent passer pour le grant empeschement des bois que on leur avoit coppez au devant, et recorderent à L'Amourat le grant meschief qui estoit avenu à ses gens. L'Amourat, de ces nouvelles fut moult pensieuf et appella son conseil pour savoir quelle chose estoit bonne à faire, car il avoit perdu la fleur de sa chevalerie.

« Par ceste desconfiture, dist le roy d'Ermenie au roy de France et à ses oncles, qui là estoient, et aucuns haulz barons de France, qui volentiers l'ouoient parler, fu L'Amourat Bakin grandement retardé de faire ses emprises, et a tousjours depuis trop grandement doubté les Crestiens, car en devant il ne les congnoissoit ne n'avoit eu point de guerre à eulz, fors au soudan et à l'amiral de Meke et au takem de Tartarie et au roy de Tarse, desquelz il est aussi tout souverain, ne il n'y a si puissant roy jusques en Inde qui l'ose courroucier. Il a depuis bien mandé au conte de Nazara que sur saufconduit il le viengne veoir, et dist que il le verroit plus volentiers que nul seigneur du monde; et en recorde grant bien, pourtant que si briefment il se pourvey de conseil et de confort et le monstra de fait. Et dist bien L'Amourat que il est moult vaillant homme, et le cuide et le tient encores pour plus vaillant

homme assez que il ne soit. On a bien conseillé au conte de Nazara que il le voise veoir, et que bien il se peut asseurer sur son saufconduit, et que pour rien il ne l'enfraindroit. « Je le croy bien, dist le conte, mais ja ne me verra; quelle chose aroi-ge gaignié se il m'avoit veu ne moy luy? » Et plus s'escuse le conte et plus a grant desir L'Amourat de lui veoir. Ainsi se tient L'Amourat Bakin sur les frontieres du royaume de Honguerie, et subtille nuit et jour comment il y peust a puissance entrer pour y submettre le roy et les seigneurs voisins, mais il pert sa paine, car les entrées de Honguerie sont trop fortes, se ce n'est ou droit chemin de Constantinoble; mais de celle part il n'y fait pas si dur ne si fort entrer comme il fait devers les haulz bois, et se les haulz bois de Honguerie estoient passez par fortune ou par povre garde, on seroit seigneur de la greigneur partie du pays ».

§ 64. Moult volentiers fu le roy d'Ermenie oy de toutes ses paroles, car elles estoient tant, comme aux seigneurs ausquelz il les remonstroit, nouvelles, et nature est encliné grandement en l'omme à oïr nouvelles choses. Le roy de France et son conseil eurent grant pitié de lui, pour tant que il estoit là venu de si loing pays que de l'un des corps de Grece querir confort et conseil, et pour ce aussi que il estoit roy et l'avoit-on bouté hors de son royaume, et n'avoit à present de quoy vivre ne tenir son estat; ce monstroit-il bien par ses complaintes. Se dist le roy de France, comme jone que il estoit pour ces jours : « Nous volons de fait que le roy d'Ermenie, qui nous est venu veoir en instance d'amour et de bien de si loingtain pays comme de

Grece, que il soit du nostre tellement aidié et conforté que il ait son estat grant et ordonné ainsi comme il appartient à luy, qui roy est si comme nous sommes, et quant nous porons de gens d'armes et de voyage, nous le conforterons et aiderons à recouvrer son hiretaige. Nous en avons bonne volenté, car nous sommes tenus de exaulcier la foy Crestienne. » La parole du roy de France fu bien oye et entendue; ce fu rayson; nul n'y contredist, mais furent ses oncles et le conseil du roy tout desirant de l'acomplir et oultre. Si fu regardé que le roy d'Ermenie, pour tenir ung estat moyen, seroit assené de une rente et revenue par an sus la chambre des comptes, et bien payé de moys en moys et de terme en terme. Si fu assigné le dit roy d'Ermenie de VI^{M}. frans par an, et en ot V^{M}. prestement pour lui estoffer de chambres, de vaisselle et de autres menues necessitez, et li fu delivré l'hostel de Saint Aubain, dalez Saint Denis, pour là demourer et ses gens tenir son estat. Celle recouvrance ot le roy d'Ermenie du roy de France de premiers et tousjours en accroissant; on ne ly amenry point, mais acreut, et estoit à la fois dalez le roy et par especial aux solempnitez.

§ 65. En ce temps, vint messire Ostes de Bresvich en Avignon veoir le pape Clement, et pour avoir finance et argent, car il avoit fait guerre pour lui et pour l'Eglise aux Rommains et à Berthelemieu des Aigles, qui s'escripsoit et nommoit pape Urbain VI^{e}, si comme vous savez, et comme il est contenu cy dessus en nostre hystoire; et remonstra le dit messire Ostes de Bresvich pluseurs choses au pape et aux cardinaulx, desqueles il fu bien creu et oy, mais de finance il ne

pot avoir, car la chambre estoit si vuide d'or et d'argent que les cardinaulx ne povoient avoir leurs gaiges que on leur devoit de leurs chapiaux. Si convint messires Ostes de Breswich partir mal comptent d'eulx; on le delivra d'Avignon et pour raler il ot mille frans dont il ne fist compte. Par ce point fu la guerre du pape Clement plus laide, car oncques puis messire Ostes ne s'en voult ensongnier. Aussi Marguerite de Duras, qui se tenoit à Gayete et qui estoit adversaire à la royne de Naples, la femme qui fu au roy Loys, duc d'Anjou, le manda pour aidier à faire sa guerre contre les Neapolitains. Si se dissimula ung temps le dit messire Ostes et ne savoit lequel faire. Aucuns de son conseil li boutoient en l'oreille que il se tenist dalez Marguerite de Duras, qui estoit hiretiere de Naples et de Cecille, et li aidast à deffendre et garder son hiretaige, et la presist à femme, car elle le voloit bien avoir à mary, pour tant que il est de noble sang et de haulte estracion, et se fesist roy et sire des pays dont elle se clamoit damme; et les autres li conseilloient que non et que il en porroit bien prendre ung mauvais coron, car l'enfant du roy Loys, qui avoit esté couronné en la cité de Bar, estoit jone et avoit grant foison de bons amis et de prouchains, et avoit pluseurs freres, et par especial le roy de France leur cousin germain, qui les vouloit aidier, et leur damme de mere, la royne Jehanne et duchesse d'Ango et du Maine, laquele estoit de grant pourchaz. Toutes ces doubtes li remettoient aucuns de son conseil devant, pourquoy messire Ostes se dissimula ung temps et ne obtenoit ne l'une partie ne l'autre.

§ 66. En ce temps avoient enclos en la cité de Peruse cellui qui s'escripsoit pape Urbain les soudoyers du pape Clement qui se tenoit en Avignon, le sire de Montiere, ung moult vaillant chevalier de la conté de Geneve et de Savoie, et messire Thalebart, ung chevalier de Rodes, et messire Bernard de La Sale, et fu là moult astraint le dit pape et près sur le point que d'estre pris, et ne tint que à XX^M^. frans, si comme je fus adont informé, que ung cappitaine Alemant tenant grans routes, qui s'appelloit le conte Conrart, l'eust delivré aux mains des gens le pape Clement, se il les eust euz, dont messire Bernard de La Sale en fu envoié en Avignon, et remonstra tout ce au pape et aux cardinaulx, mais on n'y pot entendre tant que à delivrer la finance, car la court estoit si povre que point d'argent n'y avoit, et retourna messire Bernard mal content au siege de Peruse. Si se dissimulerent les choses et les Perusiens; aussi ce conte Conrart, et yssi Urbain de ce peril et s'en vint à Rome et là se tint.

§ 67. Bien sçay que ou temps advenir on s'esmerveillera de telz choses, ne comment l'Eglise peut cheoir en tel trouble ne si longuement demorer, mais ce fu une plaie envoiée de Dieu pour aviser et exemplier le clergié du grant estat et des granz superfluitez que ilz tenoient et faisoient, combien que les plusieurs n'en faisoient compte, car ilz estoient si abuvrez d'orgueil et d'oultrecuidance que chascun voloit surmonter son plus grant ou ressambler son plus grant, et pour ce aloient les choses malement, et se nostre foy n'eust esté si fort confremée en humain gendre et la grace du Saint Esperit, qui renluminoit les cuers desvoiez et les tenoit fermes en une unité, elle eust branlé

et crolé; mais les grans seigneurs terriens de qui les biens de commancement viennent à l'Eglise n'en faisoient encore que rire et jouer ou temps que je escripsi et cronisay ces croniques, l'an de grace M CCC IIII^{xx} et X, dont moult de peuple commun s'esmerveilloient comment les grans seigneurs telz que le roy de France, le roy d'Alemaigne et les roys et princes Crestiens n'y pourveoient de remede et de conseil. Or y a ung point raysonnable pour appaisier le peuple et excuser les haulx princes, roys, dues et contes et tous seigneurs terriens, et exemple : non plus que le my oef de l'uef ne puet sans la glayre ne la glaire sans le my oef, ne pevent les seigneurs et le clergié l'un sans l'autre, car les seigneurs sont gouvernez par le clergié, ne ilz ne saroient vivre et seroient si comme bestes se le clergié n'estoit, et le clergié conseille et incite les seigneurs à faire ce qu'ilz font.

Et vous di que pour faire ces croniques je fus en mon temps moult par le monde, tant pour ma plaisance acomplir et veoir les merveilles de ce monde que pour enquerir les aventures et les armes, lesqueles sont escriptes en ce livre. Si peuz veoir aprendre et retenir de moult d'estas, mais vraiement le terme que je coury par le monde, je ne vey nul hault seigneur qui n'eust son marmouset, ou de clergié ou de garçons, montez par leurs gueules et leurs bourdes en honneur, excepté le conte de Foeis, mais cil n'en avoit oncques nul, car il estoit saige naturelment; si valoit son sens plus que nul autre sens que on li peust donner; je ne di mie que les seigneurs qui usent par leurs marmousez soient folz, mais ilz sont plus que folz, car ilz sont tous aveuglez et si ont deux yeulx.

§ 68. Quant la congnoissance vint premierement au roy Charles de France, de bonne memoire, du different de ces papes, il se cessa et s'en mist sus son clergié. Les clercs de France en determinerent et prinrent le pape Clement pour la plus saine partie. A l'oppinion du roy de France s'acorderent et tinrent le roy de Castille et le roy d'Escoce pour la cause de ce que, pour le temps que le sisme vint en l'eglise, France, Castille et Escoce estoient conjoins ensemble par aliance, car le royaume d'Engleterre leur estoit adversaire. Le roy d'Engleterre et le roy de Portingal furent contraires à l'oppinion des royaumes dessus dis, car pareillement ilz estoient conjoins ensemble; si voloient tenir l'oppinion contraire de leurs ennemis. Le conte de Flandres en determina tantost comme il est contenu cy dessus en ceste hystoire, car son coraige ne s'enclina oncques à Clement qu'il fust droit pape, pour la cause de ce que Clement fu à la premiere election à Romme de l'arcevesque de Bar, et cardinal de Geneve que il s'appelloit. Il escripsi au conte de Flandres que ilz avoient pape esleu par bonne et deue election, lequel on nommoit Urbain, si que tant comme il vesqui il tint ceste oppinion; le roy d'Alemaigne otant bien et tous les empereurs et aussi Honguerie.

§ 69. Dont en escripsant de ces estas et differens que de mon temps je veoie ou monde et en l'Eglise, qui ainsi branloit, et des seigneurs terriens qui le souffroient et dissimuloient, il m'ala souvenir et revint en remembrance comment de mon jone temps, le pape Ynocent resgnant en Avignon, on tenoit en prison ung frere mineur, très notable clerc, lequel s'appelloit frere Jehan

de Rocetallade. Ce clerc, si comme on disoit lors et que j'en oy parler en pluseurs lieux, en requoy non en publique, avoit mis hors et mettoit pluseurs auctoritez et grans notables, et par especial des incidenses fortuneuses qui avinrent de son temps et sont encore advenues depuis ou royaume de France et de la prise du roy Jehan. Il parla moult et bien monstra aucunes voies raisonnables, que l'Egle aisroit encore moult à soufrir pour les grans superfluitez que il veoit et qui estoient entre ceulx qui le baston du gouvernement avoient. Et pour le temps de lors que je le vey tenir en prison, on me dist une fois ou palais du pape en Avignon ung exemple que il avoit fait au cardinal d'Ostie, que on disoit Arras, et au cardinal d'Aucerre, qui l'estoient alé veoir et arguer de ses parolles, dont entre les defenses et raysons que il mettoit en ses paroles il leur fist ung exemple par telle maniere et ve le cy. Ce dist frere Jehan de Rocetallade :

« Il fu une foys ung oysel qui nasqui et apparut au monde sans plumes; les autres oyseaux, quant ilz le sceurent, l'alerent veoir pour tant que il estoit si bel et si plaisant en regard, et ymaginerent sur lui et se conseillierent quelle chose ilz en feroient, car sans plumes il ne povoit voler, et sans voler il ne povoit vivre. Dont distrent-ilz que ilz voloient que il vesquesist, car il estoit moult bel. Adont n'y ot là oysel qui ne li donnast de ses plumes, et plus estoient gentilles et plus lui en donnoient, et tant que ce bel oysel fu tout enpenné et commença à voler, et encores en volant prenoient tous les oyseaux qui de leurs plumes li avoient donné grant plaisance. Ce bel oysel, quant il se vey cy au dessus de plumaige et que tous oyseaulx l'onnouroient, il se

commença à enorgueillir et ne fist compte de ceulx qui fait l'avoient, mais les debiechoit, poindoit et contrarioit.

« Les oyseaulx se mistrent ensemble et parlerent de cel oysel que ilz avoient enpenné et creü, et demanderent l'un à l'autre quele chose en estoit bon à faire, car ilz n'avoient tant donné du leur que ilz l'avoient si engrandi et enorgueilli que il ne faisoit compte d'eulx. Adont respondi le paon : « Il est trop grandement enbelli de mon plumaige. Je reprendray mes plumes. » — « En nom Dieu, dist le faucon, aussi ferai-ge les miennes » ; et tous les autres oyseaux aussy ensieuvant, chascun dist que il reprendroit ce que donné li avoient, et li commencierent à retolir et à oster son plumaige. Quant il vey ce, si s'umilia grandement et recongnut oprimes que le bien et l'onneur que il avoit et le biau plumaige ne li venoit point de lui, car il estoit né au monde nud et povre de plumaige, et bien li povoient oster ses plumes ceulx qui donnez li avoient, quant ilz voloient. Adont leur pria-il mercy et leur dist que il s'amenderoit et que plus par orgueil ne par beubant n'ouvreroit. Encores de rechief les gentilz oyseaux qui enplumé l'avoient en orent pitié quant ilz le veirent humilier, et li rendirent plumes ceulx qui ostez li avoient, et li distrent au rendre : « Nous te veons volentiers entre nous voler tant que par humilité tu vueilles ouvrer, car moult bien y affiers, mais saches, se tu t'enorgueillis plus, nous te osterons tout ton plumaige et te metterons ou point où nous te trouvasmes. »

« Ainsi, biaux seigneurs, disoit frere Jehan aux cardinaulx qui estoient en sa presence, vous en evenra, car les

empereur de Romme et d'Alemaigne et les roys Crestiens ensieuvant, et les haulx princes terriens vous ont donné les biens et les possessions et les richesses pour servir Dieu, et vous les dispensez et alevez en orgueil en beubans, en pompes et en superfluitez. Que ne lisez-vous la vie de saint Silvestre, pape de Romme, premier après saint Pierre, et là ymaginez et considerez en vous justement comment Constantin li donna premierement les dismes de l'Eglise et sur quelle condicion? Silvestre ne chevauchoit point a II^c^. ne a III^c^. chevaux parmi le monde, mais se tenoit simplement et closement à Romme et vivoit sobrement avecques ceulx de l'Eglise, quant l'angele, par la grace de Dieu, li anonça comment l'empereur Constantin, qui estoit mescreant et incredule, l'envoieroit querir, car il li estoit aussi revelé par l'angele de Dieu que Silvestre li devoit monstrer la voie de sa garison, car il estoit si malade de meselerie que il cheoit tout par pieces. Et quant il fu devant lui, il li monstra la voie de baptesme et le baptisa et il fu gary, dont l'empereur Constantin, pour celle grace et vertu que Dieu li fist, il crey en Dieu et fist croire tout son empire et donna à Silvestre et à l'Eglise toutes les dismes, car en devant celui empereur de Romme les tenoit, et aussi faisoient ses predecesseurs empereurs; et li donna encores pluseurs biaux dons et grandes seignouries en augmentant nostre foy et l'Eglise. Mais ce fu son entente que ces biens et ces seignouries on les gouverneroit justement en humilité, non en orgueil ne en beubant, et on en fait à present tout le contraire, pourquoy Dieu s'en courroucera une fois si grandement sur ceulx qui sont ou qui ensieuvant venront, que les nobles, qui se

sont eslargis de donner les rentes, les terres et les seignouries et les biaux hiretaiges que ceux de l'Eglise tiennent, s'en refroideront de donner avant et retolront, espoir, ce que donné ont, et si ne demora point longuement. »

Ainsi frere Jehan de Rocetaille, que les cardinaulx pour ce temps faisoient tenir en prison en Avignon, remonstroit ses paroles et exemplioit ceulx qui entendre y voloient, et tant que moult souvent les cardinaulx en estoient tous abus, et volentiers l'eussent condempné à mort, se nulle juste cause peussent avoir trouvé en luy, mais nul n'en y veoient ne trouveoient; si le laisserent vivre tant que il peut durer, et ne l'osoient mettre hors de prison, car il pesoit ses choses si parfont et aleguoit tant de haulte escripture que espoir eust-il fait le monde errer. On a veu avenir, se dient les aucuns qui ont mieulx pris garde à ses paroles que je n'ay, moult de choses que il mist avant et qu'il escripsi en prison, et tout voloit prouver par l'Apocalipse; les preuves veritables dont il s'armoit le sauverent de non estre ars trop de fois. Et aussi il y avoit aucuns cardinaulx qui en avoient pitié et ne le grevoient pas du plus que ilz povoient.

§ 70. Nous nous souffrerons à parler de toutes telles narracions, et retournerons à nostre principale matiere et hystoire d'Espaigne et de Portingal et des royaumes aussi de France et d'Engleterre, et recorderons des avenues qui y avinrent en cele saison, lesqueles ne sont pas à oublier.

Vous avez bien cy dessus oy recorder comment le roy Jehan, filz au roy dan Pierre de Portingal,

qui fu moult vaillant homme et frere bastard au roy dan Ferrant, estoit entré en la possession et hiretaige du royaume de Portingal par le fait et enhoudissement seulement de quatre citès et villes de Portingal, car on n'en doit pas demander ne encoupper les nobles et les chevaliers du royaume de Portingal, car de commancement ilz s'aequicterent loyaument envers le roy dan Jehan de Castille et sa femme, madame Beatrix, si comme je vous determineray et eselarciray temprement. Et quoyque pluseurs tenissent l'oppinion de celle dame, si la nommoient les autres bastarde et plus que bastarde, car elle estoit fille de une dame de Portingal, laquelle avoit encores son mary vivant, ung chevalier du pays de Portingal, que on appelloit messire Jehan Laurent de Coingne, et li avoit le roy de Portingal tolut sa femme. Bien est verité que madame Alienore de Coingne il avoit espousé et le chevalier bouté hors du pays de Portingal, et s'en estoit le chevalier, mary à la dame, alez demorer en Castille dalez le roy, ne il ne s'osoit tenir en Portingal, quoyque il y fust de hault parage, pour la doubtance du roy qui tenoit sa femme. Ce sont bien choses à esmerveillier, car le roy Ferrant de Portingal tenoit sa fille à loielle, et l'avoit fait dispenser du pape Urbain de Romme VI^e^. Et quant la paix fu faite des deux roys de Castille et de Portingal, et que ung chevalier de Portingal, qui s'appelloit messire Jehan Ferrant Andere, lequel estoit tout le cuer et le conseil du roy de Portingal, traitta la paix, il fist le mariage de la fille du roy Ferrant au roy Jehan de Castille, qui lors estoit vesve de la fille au roy Charles de Navarre. Et quoyque le roy de Castille et son conseil avoient au mariage faire

bien mis avant toutes ces doubtes de la fille non estre hiretiere de Portingal, mais le roy de Portingal, pour asseurer le roy de Castille, l'avoit fait jurer aux plus haulz nobles de Portingal que après son decez ilz la tenroient à damme, et retourneroit le royaume de Portingal au roy de Castille, et avoit fait le roy de Portingal obligier les bonnes villes envers le roy de Castille à tenir à roy, en la somme et paine de II^{c}. mille frans de France. Et quoyque le dessus dis chevalier, Jehan Ferrant Andere, s'en fust ensonnié en espece de bien pour mettre paix et concorde entre Castille et Portingal, et pour le desir et plaisance de son seigneur acomplir, si en fust-il mort et occis de ceulx de Luscebonne, de la communauté, qui elissirent le maistre Denis à roy et le vouldrent avoir de force, car ilz disoient que pour recouvrer tout Portingal, ce que dessoubs au dessus, ilz ne seroient ja en la subjection du roy de Castille ne des Cateloings, tant les heent-il; ne oncques ne les peurent amer ne les Cateloings eulx; et disoient les Luscebonnois qui furent principaument es mouvement de ceste guerre, que la couronne de Portingal ne povoit venir à femme, et que la royne de Castille n'en estoit pas hiretiere, car elle estoit bastarde et plus que bastarde, car le roy Ferrant vivant et mort, encores vivoit Jehan Ferrant de Coigne, mary à sa damme de mere. Et pour ce esleurent-il à roy maistre Denis et le couronnerent, et demorerent dalez lui de commancement III. cités et bonnes villes, c'est à entendre Luscebonne, Evre, Coinbres et le Port de Portingal, et aussi pluseurs haulz barons et chevaliers de Portingal qui voloient avoir ung roy et ung seigneur dalez eulx, et qui veoient la grant volenté que les communautez

du pays avoient à ce maistre Denis. Et une des incidences qui plus esment les communautez premierement de Portingal à non estre en la grace et subjection du roy de Castille, je le vous diray.

§ 71. Les Espaignolz, que je nomme Cateloings, quant le mariage fu fait de Castille et de Portingal, et que le roy Ferrant eut acconvenaneié le royaume de Portingal à venir après son decez au roy Jehan de Castille et les Espaignols, où ils trouvoient les Portingalois, ilz se gaboient d'eulx et disoient : « O gens de Portingal, vueillez ou non, vous retournerez en nostre dangier; nous vous tenrons en subjection et en servaige, et vous ensongnierons si comme eselaves et juys, et ferons de vous nostre volenté. » Les Portingalois disoient et respondoient que ja n'avenroit, ne que ja ne seroient en subjection de nul homme du monde, fors que de eulx mesmes. Et pour celle cause et les paroles reprochables des Espaignolz prisent-ilz maistre Denis, frere bastard au roy Ferrant, et filz du roy Pietre de Portingal. Tant que le roy Ferrant vesqui, ilz ne firent compte de ce bastard et n'eust jamais adeviné ne supposé que les communautez de son royaume, lui mort, l'eussent esleu et pris à roy, et laissié sa fille; mais si firent, et bien l'avoit dit au roy Ferrant Jehan Ferrant Andere, son chevalier, que les communautez avoient grandement sa grace sur lui, et que il seroit bon mort. Mais le roy Ferrant avoit respondu que les communautez n'avoient nulle puissanee sur les nobles de son pays, que le roy son filz, dan Jehan de Castille, estoit trop puissant roy pour eulx constraindre et chastier, se rebellion avoit en Portingal après sa mort, et

que nulle cause il n'avoit de le faire morir ne enprisonner, car son frere estoit homme de religion et avoit bien sa chevance et grandement, sans penser à la couronne de Portingal, et pour ce estoit-il demoré en vie.

A parler par rayson et à considerer tous les articles et poins dessus dis, qui sont tous veritables, car moy acteur en ay esté suffisamment infourmé par les nobles du royaume de Portingal, ce sont bien choses à esmerveillier de prendre et faire ung bastard roy, mais ilz n'y trouverent nul plus prochain, et disoient les Portingalois et encores dient que la royne de Castille, madame Bietris, fille à madame Alienor de Coingne, est bastarde et plus que bastarde, par les condicions dessus dictes, ne que ja ne sera royne de Portingal ne hoir qui descende de lui. Et ceste opinion mist bien avant le conte de Foeis à ses gens quant il les ot mandez à Ortais et il leur donna à disner et ilz prisent congié à lui, car de toutes ces besongnes de Portingal et de Castille il estoit souffisamment infourmé, et leur avoit dit : « Seigneurs, demourez-vous ; ne vous avez que faire d'ensonnier de la guerre de Castille et de Portingal, car sachiez pour verité que le roy de Portingal ne la royne de Castille, qui fu fille du roy Ferrant de Portingal, n'ont nul droit à la couronne de Portingal, et est une guerre commenciée par esredie et par ennemie chose; si vous en pourroit bien mesavenir et ceulx qui s'en ensonnieront. » Ses gens avoient respondu que puisque ilz avoient receu et pris l'argent du roy Jehan de Castille, ilz l'iroient servir et deservir. Le conte de Foeis les laissa a tant ester, mais tout ou en partie y demorerent, si comme vous avez dessus oy.

§ 72. Or retournerons aux besongnes de Portingal, car elles ne sont pas à laisser pour les grans fais d'armes et emprises qui en sont yssus, et pour hystorier et cronisier toutes avenues, afin que en temps avenir on les treuve escriptes et registrées, car se elles moroient ce seroit dommaige. Et par les clers qui anciennement ont escript et registré les hystoires et les livres sont les choses sceues, car il n'est si bel ne si grant memoire comme est d'escripture.

Et veritablement je vous dy, et vueil bien que ceulx qui venront après moy sachent que pour savoir la verité de ceste hystoire et enquerre justement de tout en mon temps, j'en ot biaucop de paine et cerchay moult de pays et de royaumes pour le savoir, et en mon temps congneus moult de vaillans hommes, et vey en ma presence tant de France comme d'Engleterre, d'Escoce, de Castille et de Portingal et des autres terres, duchez et contez, qui se sont conjoings eulz et leurs gens en ces guerres, ausquelz j'en parlay et par lesquelz je m'enfourmay, et volentiers ne aucunement je n'eusse point passé une enqueste faite de quelque pays que ce fust, sans ce que je eusse depuis l'enqueste faite sceu que elle eust esté veritable et notable. Et pour tant que quant je fus en Berne devers le gentil conte Gaston de Foeis, je fus infourmé de pluseurs besongnes, lesqueles estoient avenues entre Castille et Portingal, et je suy retourné ou pays de ma nation en le conté de Haynnau, en la ville de Valenciennes, et je m'y suy rafreschi ung terme; et plaisance me prist à ouvrer et à poursuir l'istoire que je avoie commenciée. Je m'avisay par ymaginacion que justement ne le povoie pas faire par avoir singuliere-

ment les parties de ceulx qui tiennent et soustiennent l'opinion du roy de Castille, et me convenoit dont, se justement voloie ouvrer, oïr otant bien parler les Portingalois comme je avoie fait les Gascons et Espaignols en l'ostel du conte de Foeis et sur le chemin alant et retournant. Si ne resongnay pas la paine ne le traveil de mon corps, mais m'en vins à Bruges en Flandres pour trouver les Portingalois et Luscebonnois, car tousjours en y a grant plenté. Si comme je fis.

§ 73. Or regardez comme c'est de bonne aventure. Il me fut dit, et je le trouvay bien en voir, que je y eusse visé un an, je ne povoye mieulx à point venir à Bruges que je fis lors, car on me dist se je vouloye aler à Melbourcg, en Zellande, je trouveroye là ung chevalier de Portingal, vaillant et saige homme et du conseil du roy de Portingal, qui nouvellement estoit là arrivé, et par vaillance il vouloit aler et tout par mer en Prusse. Cil me diroit et parleroit justement des besongnes de Portingal, car il avoit esté à toutes, et par tant ces nouvelles me resjouirent; et me parti de Bruges, ung Portingalois en ma compaignie, qui congnoissoit le chevalier, et m'en vins à l'Escluse, et là montay en mer et fis tant par la grace de Dieu que je arrivay à Melbourg. Si m'acointa l'omme qui estoit avec moy du chevalier cy dessus nommé, lequel je trouvay gracieux, saige, honnourable, courtois et acointable, et fu dalez lui tant comme il m'y pleut à estre, environ VI. jours, car il gisoit à la terre par defaulte de vent. Cil m'endita et informa de toutes les besongnes avenues entre le royaume de Castille et le royaume de

Portingal, depuis la mort du roy Ferrant jusques au jour que il estoit yssi hors du dit royaume. Et si bellement le me comptoit et si arreement et tant volentiers, que je prendoie grant plaisir à l'oïr et à l'escripre. Et quant je fu infourmé de tout ce que je vouloie savoir et vent fu venu, il prist congié à moy et entra en une carake grande et forte assez pour aler par mer par tout le monde, et prins congié à lui dedens le vaissel. Aussi firent pluseurs riches marchans de son pays qui l'estoient venu veoir de Bruges, et les bonnes gens de Meldebourg. En sa compaignie estoit le filz du conte de Novaire, de Portingal, et pluseurs chevaliers et escuiers dudit royaume, mais on li faisoit honneur desus tous. Et certainement, à ce que je peus veoir et ymaginer de son estat, de son corps et de son affaire, il le valoit, car bien avoit fourme, taille et encontre de vaillant et de noble homme. Or retournay depuis à Bruges et en mon pays, si ouvray sus les paroles et relations faites du gentil chevalier messire Jehan Ferrant Percok, et cronisay tout ce que de Portingal et de Castille est avenu jusques à l'an de grace M CCC III^xx et X.

§ 74. Or dist l'istoire que après ce que le roy Jehan de Portingal ot desconfi en bataille le roy Jehan de Castille ou champ de Juberote, près de l'abbaïe que on dit ou pays à La Cabasse, où tant de nobles gens, chevaliers et escuiers du royaume de France et de Gascoingne et du royaume de Castille furent mors, et que le roy Jehan de Portingal pour celle victoire et belle journée fu moult eslevé, recommendé et honnouré des Portingalois, et que il fu receu en la cité à

Luscebonne à son retour de la bataille a grant gloire de tout le peuple, et a grant triumphe là couronné de lorier ou chief, si comme anciennement soloient les roys faire quant ilz victorioient et desconfissoient ung roy en bataille. Et en ot en la cité de Luscebonne joué et revelé et tenu grant feste, avant le departement des barons et chevaliers qui là estoient et les conseilz des bonnes villes et cités du dit royaume, ung parlement fu fait et ajousté pour avoir certaine consultacion et avis des besoingnes du royaume, et comment à leur honneur ilz se pourroient chevir leur opinion ferme et estable et en honneur. Car si, comme auscuns saiges du païs disoient oprimes, venoit le fort de regarder entre eulx et avoir conseil comment ilz se porroient telement fortefier contre le roy de Castille et sa puissance, que ilz demorassent honnourablement en leur victoire et que tousjours ilz le peussent multiplier et essaucier.

A ce parlement qui fu à Luscebonne, en l'eglise cathedral que on dit de Saint Dominique, ot pluseurs paroles proposées et retournées et mises avant, lesquelles ne sont pas toutes à recorder, mais l'arrest du parlement fu tel que on envoieroit en Engleterre, devers le duc de Lancastre, qui se clamoit hiretier du royaume de Castille de par madame Constance, sa femme, laquelle avoit esté fille ainsnée du roy dan Pierre, et lui escriproit-on ainsi, que se jamais il vouloit clamer droit ou royaume de Castille ne ses besongnes remettre sus, qui avoient esté ung long temps en balance et en aventure de estre perdues, il venist en Portingal a tout une bonne charge de gens d'armes et d'archiers, car il estoit heure. Lors fu là dit et par-

lementé par biau langaige du conte de Novaire, connestable de Portingal : « Puisque nous sommes d'acord d'envoier en Engleterre devers le duc de Lancastre, dont nous pensons à estre aidiez et confortez, et que ce nous est la voie la plus prouffitable pour donner doubte et cremeur à noz ennemis, si regardons et avisons en nostre royaume hommes saiges et notables qui puissent faire ce messaige, et tellement infourmer le duc de Lancastre et son conseil, que il viengne en ce pays de grant voulenté et fort assez pour resister à nos ennemis avec l'aide que il aura de nous, car nous devons bien croire et supposer que le roy de Castille se fortefiera grandement du roy de France et des François, car ilz ne scevent où emploier; ilz ont trieuves aux Englois jusques à la Saint Jehan Baptiste, et les Englois à eulx, et encores ont les François bonne paix et ferme aux Flamens, qui moult les ont ensongniez par pluseurs années. »

§ 75. Là fu la parole du conte de Novaire acceptée, et fu dit que il parloit bien et à point et que on feroit ainsi. Lors furent nommez par deliberation de conseil et arrestez que le grant maistre de Saint Jaques du royaume de Portingal et Laurentien Fougasse, ung moult saige et discret escuier, et qui bien et bel savoit parler françois, yroient en ce messaige en Engleterre, car, à l'avis du conseil du roy de Portingal, on n'y povoit envoier pour le present gens qui point mieulx saroient faire la besongne. Si furent lettres escriptes et bien dictées et distrectement en bon françois et aussi en latin, lesqueles se devoient adrecier au roy d'Engleterre et au duc de Lancastre, et à ses freres le conte de Cambruge

et le conte de Bouquighen. Et quant ces lettres furent escriptes et seellées en latin et en françois, elles furent leutes devant le roy et tout le conseil. Si pleurent grandement et lors furent-elles seellées et puis delivrées aux dessus diz le grant maistre de Saint Jaques et Laurentien Fougasse, qui se chargierent entre eulx deux de les porter en Engleterre au plaisir de Dieu, mais qu'ilz peussent passer sauvement les dangiers et perilz de mer, les fortunes et les rencontres des ennemis et des robeurs, car otretant bien a robeurs en mer et plus que en terre. Si eurent une nef que on appelle lin, qui va de tous vens et plus seurement que nul autre. Si prirent ung jour congié au roy et à l'arcevesque de Braghes et à l'evesque de Conninbres, le grant conseil de Portingal, et puis vinrent au port et entrerent ou vaissel nommé lin, et esquiperent en mer et singlerent a povoir vers le roiaume d'Engleterre et furent trois jours en mer, absens de toutes terres, et ne veoient que ciel et que eaue, et au quart jour ilz veirent Cornuaille.

Tant esploitierent les dessus diz, par l'esploit de Dieu et du vent et par les marées, que leur maronnier savoit prendre à point, et tant costierent Cornuaille et les bendes d'Engleterre que ilz arriverent sauvement et sans peril ou havre de Hantonne, et là ancrerent. Si yssirent hors de leurs vaisseaux et s'en alerent rafreschir en la ville. Bien furent enquis et demandez du baillieu de Hantonne et des gardes de la mer du havre, de quel pays ilz estoient, ne de qui ilz se rendoient, ne quel part ilz aloient. Ilz respondirent à toutes ces demandes, et distrent que ilz estoient du royaume de Portingal et là envoiez de par le roy de Portingal et

son conseil. A ces paroles furent-ilz les biens venus. Quant les dessus nommez se furent reposez et rafreschis en Antonne ung jour et ilz eurent pourveu chevaux pour eulx et pour leurs gens, et guides aussi qui les menroient devers Londres, car ilz ne congnoissoient le pays ne les chemins, ilz se departirent de Hantonne et esploiterent tant que ilz vindrent à Londres; si descendirent en Grecerche, à l'ostel au Faucon sus Thoumelin de Wincestre, et renvoierent par les guides qui amenez les avoient leurs chevaux arriere.

§ 76. Si bien leur chey que le roy d'Engleterre et tous ses oncles estoient à Londres ou à Westmoustier, dont ilz furent moult resjoys, et vinrent à Londres ainsi que à l'eure de tierce; si y disnerent et après disner ilz s'ordonnerent et prinrent les lettres qui s'adreçoient au duc de Lancastre et à la duchesse, et s'en alerent devers eulx. Quant le duc et la duchesse sceurent qui c'estoient, si en furent grandement resjoys, car ilz desiroient à oïr nouvelles de Portingal; on leur en avoit dittes aucunes, mais ilz n'y adjoustoient point de foy, pour tant que le roy ne nul du pays ne leur avoit point envoiez par lettres. Si entrerent le grant maistre de Saint Jaques et Laurentien Fougasse en la chambre du duc, et là estoit la duchesse, et pour ce que Laurentien savoit bien parler françois il parla tout premierement; quant il ot fait la reverence au duc et à la duchesse, li bailla les lettres qui venoient de Portingal. Le duc les prist et donna à la duchesse celles qui appartenoient à lui; si les lisierent chascun et puis les recloirent. Si dist le duc : « Vous nous estes les biens venus en ce pays; nous yrons demain devers le roy

et vous ferons toute adresce, car c'est raison. » Adont tira la duchesse Laurentien appart et li demanda des nouvelles de Castille et de Portingal, et comment on s'i demenoit; selon ce que la dame parla, Laurentien respondi bien et à point. Adont fist le duc venir vin et espices; si burent et prinrent congié, et puis retournerent ce soir à leur hostel.

A l'endemain, à heure de prime, tous deux s'en alerent devers le duc et le trouverent que il avoit oy sa messe. Si entrerent en une barge et alerent par la Tamise à Wesmoustier, où le roy estoit et la greigneur partie du conseil d'Engleterre. Le duc de Lancastre les fist entrer en la chambre du conseil et dist au roy : « Monseigneur, vecy le grant maistre de Saint Jaques de Portingal et ung escuier du roy de Portingal qui vous aportent lettres; si les voiez. » — « Volentiers », dist le roy. Adont s'agenoueillierent devant le roy les deux dessus nommez, et Laurentien Fougasse li bailla les lettres. Le roy les prist et fist lever ceulx qui estoient à genoulx, et ouvry les lettres et les leut. Aussi baillierent-ilz lettres à monseigneur de Cambruge et au conte de Bouquighen; chascun leut les siennes. Le roy respondi aux messages moult doulcement et leur dist : « Vous soiez les bien venus en ce pays. Vostre venue nous fait grant joye, et vous ne vons partirez pas si trestost ne sans response qui vous plaira; et toutes vos besongnes chargez-les à biaux oncles; ilz ensongneront. » Ilz respondirent en eulx agenoueillant et remerciant le roy : « Très chier sire, volentiers. » Dont se departirent-ilz de la chambre de parement et du conseil, et s'en alerent esbatre parmi le palais en attendant le duc de Lancastre qui demoura jusques à haulte nonne. Le parlement fait, le duc de Lancastre

enmena avecques lui ses deux freres disner à son hostel, et tous ralerent en leurs barges par dessus la Tamise.

Le conte de Cambruge congnoissoit assez le grant maistre de Saint Jaques et Laurentien Fougasse, car il les avoit veus du temps passé en Portingal; siques à l'ostel du duc après disner, il les mist en parole de pluseurs choses, presens ses deux freres, et leur demanda du mariage de Castille et de celle qui devoit estre sa fille, madamme Bietrix, comment il en estoit. A toutes ses paroles respondirent les ambassadeurs saigement et vraiement, tant que les seigneurs s'en contenterent.

§ 77. Voir est que avant que le grant maistre de Saint Jaques de Portingal et Laurentien Fougasse feussent venus ne arrivez en Engleterre en ambassadeurs, si comme vous povez oïr, le duc de Lancastre et le conte de Cambruge, son frere, pour le fait du royaume de Castille, dont ilz se tenoient hiretiers par la condicion et droit de leurs femmes, avoient eu entre eulz deux ensemble pluseurs consaulx et parlemens de leurs besongnes, car le conte de Cambruge, si comme il est cy dessus contenu en ceste hystoire, s'estoit petitement contenté du roy Ferrant de Portingal et des Portingalois, car ilz avoient logié aux champs xv. jours tous entiers devant les Casteloins, et point ne les avoient le roy Ferrant ne son conseil volu combatre. Si leur avoit bien dit et monstré le conte leur defaulte et leur avoit dit : « J'ay en ma compaignie de purs Englois environ v^{c}. lances et mille archiers. Sachiez, sire roy et vous barons de Portingal, que nous sommes tous conjoins ensemble de bonne volenté pour combatre nos ennemis

et d'atendre l'aventure, telle que Dieu la nous vouldra envoyer. » Mais le roy Ferrant dist que il ne ses gens n'avoient point conseil de combatre, pour quoy, quant le conte vey ce, il se parti et amena Jehan son filz hors du royaume de Portingal, et quant il fu retourné en Engleterre, ce roy de Portingal s'acorda au roy Jehan de Castille et maria sa fille à lui par paix faisant, et ce traitié fist messire Jehan Ferrant Andere, ung chevalier de Portingal, car le roy Ferrant n'avoit conseil ne fiance fors en luy. Si demanda bien le roy à sa fille, lequel elle avoit plus chier pour son mary; elle avoit respondu qu'elle avoit plus chier Jehan d'Engleterre que Jehan de Castille. Le pere lui avoit demandé pour quoy; elle avoit dit pour tant que Jehan estoit bel enfant et de son aage que elle ne faisoit le roy de Castille[1], et bien l'avoit dit pluseurs fois à son pere; mais le roy, pour paix avoir aux Espaignolz, pour tant que ilz lui marchissent de tous lez, l'avoit là mariée, et à ce mariage faire et au desmarier son filz avoit rendu grant paine le dit chevalier de Portingal qui s'appeloit messire Jehan Ferrant Andere, dont le conte se contentoit mal.

Encores avoit dit le conte au duc de Lancastre, son frere, que le roy Ferrant mort, il se doubtoit que les communautez du pays de Portingal ne se revelaissent contre celle dame Bietrix, car les plus du pays, quoyque le roy eust espousé sa mere madame Alienort de Coingne, ne la tenoient pas à loielle, mais à bastarde. Et en murmuroient ja les Portingalois, lui estant ou pays; pour celle cause, s'estoit-il pris près de ramener son filz.

1. *Il faut corriger* que elle ne *en* ce que ne.

§ 78. Le duc de Lancastre, auquelles choses touchoient trop plus grandement de l'eritage de Castille, car il avoit à femme l'ainsnée hiretiere de Castille, que elles ne faisoient au conte de Cambruge, car ja avoit-il une belle fille de sa femme, madame Constance, se vouloit bien justement informer de ces besongnes et ne les vouloit pas mettre en nonchaloir, mais eslever et essaulcier du plus comme il povoit, car il veoit bien clerement sus son affaire que il ne povoit avoir au jour d'adont nulle plus belle ne plus propice entrée ou royaume de Castille que par le royaume de Portingal, et veoit que il en estoit prié et requis grandement et especialment du roy de Portingal et des barons et des communautez dudit royaume; et que ce roy Jehan de Portingal on le tenoit à sage et vaillant homme, et ja avoit desconfi par bataille le roy de Castille a tout grant puissance, dont il estoit plus honnouré. Si s'enclinoit trop grandement le duc à aler en Portingal, et aussi le roy d'Engleterre et son conseil lui avoient accordé.

Mais pour le justement informer de toutes ces besongnes, de l'estat et condicion du pays, du droit de la dame Bietrix, que elle clamoit à la couronne de Portingal, du droit aussi du roy Jehan de Portingal, lequel les communautez avoient couronné à roy, une fois entre les autres il avoit donné à disner au grant maistre de Saint Jaques et à Laurentien Fougasse, de Portingal, en sa chambre tout quoiement, dont après disner il fist tout homme partir et appela les dessusdits moult amoureusement, et les mist en parole des besongnes de Portingal, et pour tant que Laurentien Fougasse savoit parler très bel françoys et atrait et bien li avenoit, le duc adreça sa parole à lui et li dist : « Laurentien, je vous pry que vous me comptez tout

de point en point et de membre en membre la condition et maniere de vostre terre de Portingal, et queles choses y sont avenues depuis que mon frere s'en parti, car le roy de Portingal m'a escript que il n'y a homme en Portingal que si justement m'en peust informer comme vous ferez, et je vous dy que vous me ferez grant plaisir. » — « Monseigneur, respondi l'escuier, à vostre plaisance. »

§ 79. Lors commença Laurentien à parler et à lui dire son compte au plus près et dist ainsi : « Avenu est en Portingal, depuis le departement de vostre frere de Cambruge, que le royaume a esté en grant trouble et different et en grant aventure de estre tout perdu, mais, Dieu mercy, les besongnes y sont à present en bon point et en ferme convenant. Et on ne se doit pas esmerveillier se trouble y ot, car se Dieu n'y eust ouvré par sa grace, les choses s'i feussent mal portées, et tout par le pechié et coulpe du roy Ferrant derrainement mort. C'est la voix et la renommée de la plus saine partie du pays, car le roy Ferrant en sa vene enama ardamment de forte amour une dame, femme d'un sien chevalier, lequel on nommoit messire Jehan Laurent de Congne. Celle dame, pour sa beauté le roy de Portingal la voult avoir de force, car la dame s'en deffendi ce que elle pot, mais en la fin il l'eut et li dist : « Dame, je vous feray royne de Portingal. Je vous aime; ce n'est pas pour vous amenrir, mais exaulcier et vous espouseray. » — La dame à genolz et en plorant lui dist : « Ha! Monseigneur, saulve soit vostre grace, je ne puis avoir honneur à estre royne de Portingal, car vous savez et aussi scet tout

le monde que je ay seigneur et mary, et ay eu ja v. ans. » — « Alienort, dist le roy, ne vous excusez point, car je n'aray jamais autre femme pour femme si vous auray eue, mais tant y a que je vous feray quitter de vostre mary avant que je vous espouse. » La dame n'en pot autre chose avoir et compta tout le fait à son mary. Quant le chevalier entendi ce, si fu tout pensif et merencolieux, et regarda que bon en estoit à faire, et dist en soy mesmes que ja il ne quitteroit sa femme. Il doubta le roy et se parti du royaume de Portingal, et s'en ala en Castille devers le roy Henry qui le receupt de son hostel tant comme il vesqui, et aussi fist le roy Jehan de Castille, qui est à present.

« Le roy de Portingal, pour acomplir sa folle plaisance, envoya querre la dame et le chevalier, mais on ne trouva pas le chevalier; il s'estoit parti. Adont manda le roy l'evesque de Conimbres, lequel estoit chancellier pour le temps de tout le royaume de Portingal et de son conseil, et li dist son entencion et que il vouloit espouser Alienor de Coigne. L'evesque doubta le roy, car il le sentoit de merveilleuse condition; si n'osa respondre du contraire; et aussi messire Jehan Ferrand Andere, qui estoit tout le conseil et le cuer du roy, pour servir le roy à gré li dist : « Evesque, vous le povez bien faire; monseigneur se fera à une fois dispenser de tout. » — L'evesque les espousa et furent ensemble, et fu ceste dame couronnée et solemnisée à royne par tout les citez de Portingal aussi grandement et a aussi grant reverence que oncques royne de Portingal eust esté. Et engendra le roy en celle dame une fille, laquelle est pour le present, si comme, monseigneur, vous savez, royne de Castille.

« Voir est que le roy Ferrant vivant il manda ung jour à Luscebonne tous les prelas et nobles et consaulx des cités, des pors et des villes et seignouries du royaume de Portingal, et fut ce fait avant que monseigneur vostre frere, monseigneur de Cambruge, venist a son armée en Portingal, et fist à tous jurer et recongnoistre sa fille, madame Bietrix, qui lors avoit environ v. ans, que après son decez on la tenroit à dame et hiretiere de Portingal. Tous jurerent, voulsissent ou non, mais bien savoient la greigneur partie de ceulx qui là estoient que ceste fille estoit bastarde, car encores vivoit le mary de madame Alienor, messire Jehan Laurent de Coigne, et se tenoit en Castille dalez le roy, et vesqui le vivant du roy Ferrant et oultre. Bien croy monseigneur, dist l'escuier qui parloit, que se la fille eust esté ung filz, que toute la communauté de Portingal se fust plus enclinée et plus tost que elle ne fait ne ja ne feront, si comme ilz dient, car ilz aroient plus chier à morir que de estre en la subjection de ceulx du royaume de Castille. Ne oncques ces deux royaumes ne peurent parfaittement amer l'un l'autre, mais se sont par trop de fois herriez et guerriez, si comme les Escoçois heent et guerrient à leur povoir ceulx de ce pays, si comme vous savez. »

§ 80. Adont demanda le duc de Lancastre à l'escuier, lequel il ooit moult volentiers parler et faire son compte : « Laurentien, où estoit pour les jours que vous me parlez le roy Jehan qui est pour le present, et lequel estoit frere de ce roy Ferrant? » — « Par ma foy, monseigneur, respondi l'escuier, il estoit en Portingal, en une maison de seigneurs qui portent une

orde des chevaliers d'outremer, mais ilz sont vestus de blans abis à une vermeille croix, et en estoit souverain; et sont bien eulz ii^c^. tous gentilzhommes de ceste ordre, et l'appelloit-on là maistre de Vis, car l'ostel et l'ordre en Portingal on l'appelle de Vis, et li avoit le roy fait donner et ne faisoit nul compte de son frere, et otant bien le roy Jehan à present ne faisoit nul compte des besongnes de Portingal, ne ne s'en ensongniait en riens, ne ne pensoit à la couronne ne au royaume, car pour certain se le roy Ferrant de Portingal eust eu nulle inspiration ne ymaginacion de ce qui est en present, — il amoit bien tant madame Alienor et madame Bietris sa fille, — que il eust enchartré ou fait morir son frere qui s'apelloit maistre de Vis; mais pourtant que il veoit que cil se tenoit en sa maison quoiement avec ses freres, il ne pensoit riens sur lui et le laissoit vivre en paix. Et la dissension qui est à present entre les Catheloings et les Portingalois, certainement, monseigneur, à parler par rayson, les Espaignolz en sont cause. » — « Et pour quoy? » dist le duc. — « Je vous le diray », respondi l'escuier.

§ 81. « Quant les Catheloings veirent que le roy Ferrant ot mariée sa fille à leur seigneur le roy de Castille, ilz leur sembla que il avoit achaté la paix à eulx et qu'il les doubtoit; si s'en orgueillirent grandement. Si encommencierent à tenir leurs paroles et leurs gros mos, lesquelz les Portingalois ooient trop envis, car ilz disoient ainsi en leur langaige : « Entre vous de Portingal, tristes gens, rudes comme bestes, le temps est venu que nous aurons bon marchié de vous; ce que vous avez est et sera nostre; nous enson-

gnerons vos chasteaulx, si comme nous faisons ceulx des Juifs qui demeurent par treu dessoubz nous; vous serez nos subgectz, et ce ne povez-vous contredire ne reculer, puisque nostre sire le roy de Castille sera vostre roy. »

« De telz paroles et aussi d'autres felles et venimeuses estoient servis souvent les Portingalois des Espaignolz quant ilz les trouvoient, et proprement le roy Ferrant vivant, dont les Portingalois acqueillierent les Catheloings en telz haynes que quant le roy Ferrant ot mariée sa fille au roy de Castille et il feust cheut en maladie et en langueur, qui li dura plus d'un an entier, ens es cités et bonnes villes de Portingal ses hommes murmuroient ensamble et disoient : « Il nous vault mieulx à morir que de estre ens ou dangier ne subjection des Catheloings. » Et lorsque le roy Ferrant fu mort, qui fu ensepulturé en l'eglise de Saint François en la cité de Luscebonne, les cités, bonnes villes et chasteaux du royaume de Portingal se cloirent, et fu mandé à Luscebonne le roy, qui est à present, des Luscebonnois, lesquelz savoient bien l'intencion et corage de trois autres cités de Portingal, c'est à entendre de ceulx du Port de Portingal, de ceulx de Conninbres, et de ceulx de la ville et cité d'Evre, et li dirent quant il fu venu : « Maistre de Vis, nous vous voulons faire roy de ce pays, ja soyez-vous bastard, mais nous disons que madame Bietrix vostre cousine, la royne de Castille, est plus bastarde que vous n'estes, car encores vit le premier mary dame Alienor, messire Jehan Laurens de Coigne. Et puisque la chose est avenue ainsi que la couronne de Portingal est cheute en deux membres, nous prenderons le plus prouffitable pour

nous et où aussi la plus saine partie s'encline, car nous vous ferons roy ne ja à femme la couronne de Portingal n'ira, ja en la subjection du roy de Castille ne de des Catheloings nous ne serons. Et avons plus chier que vous prendez tout le nostre pour vous aidier à garder et tenir en droit nos franchises, que ceulx de Castille en soient maistres ne seigneurs. Si recueilliez ce don et la couronne de Portingal, car nous volons qu'il soit ainsi. »

« Maistre de Vis, monseigneur, qui est roy à present ne prist pas ne ne recueilli ce don à la première ne à la seconde requeste des communautez de Luscebonne, et respondi : « Bonnes gens, je sçay bien que de bonne volenté et par grant affection que vous avez à moy vous me offrez la couronne et seignourie de Portingal, qui est grant chose, et si dittes et aussy say-je que je y ay aussi grant droit ou plus que ma cousine la royne de Castille, la fille Alienor de Coigne, car voir est que elle est bastarde; encore vit son mary et est en Castille. Mais il y a ung point; vous ne povez pas tous seulz esvigurer ne mettre sus ce fait ne ceste besongne; il fault que les nobles de ce royaume tous ou en partie s'i accordent : « Ha, respondirent ceulx de Luscebonne, nous en arons assez, car ja savons-nous les couraiges de pluseurs qui se sont descouvers à nous, et aussi de trois citez de ce royaume qui y sont les principales avec nous, Evre, Conninbre et le Port de Portingal. » — Adont respondi le roy qui est à present et dist : « Or soit ainsi que je vueil ce que « vous volez; vous savez comment madame Alienor « qui se dist et est ditte royne de ce pays est encore « en ceste ville, et avecques lui et dalez lui son conseil-

« lier messire Jehan Ferrant Andere, qui veult garder « la couronne et l'iretaige de Portingal à la royne de « Castille et sera pour lui en tous estas, car il la maria « au roy de Castille et la demaria du filz au conte de « Cambruge pour faire la paix de Castille et de Por- « tingal, et a mandé, espoir, ou mandera le roy de « Castille que il viengne hasteement fort assez pour « combatre et soubsmettre tous les rebelles, et ja en « a Jehan Ferrant Andere fait fait et partie, si comme « vous savez, et fera encore plus plainement au jour de « l'obseque de monseigneur mon frere, lequel on fera « prochainement en ceste ville, où tous les nobles ou « en partie de ce païs seront, se ilz ne s'escusent. Si « se fault pourveir et aviser selon ce. » — Dont respondirent ceulx qui en la presence de messire de Vis estoient : « Vous ne dictes pas grant merveille et nous savons moult bien qu'il est ainsi. Si y pourverrons à ce jour tellement, selon ce que nous orrons Jehan Ferrant Andere parler, que vous vous en perseverez. » A ces colps fina là leur parlement.

§ 82. « Ne demoura guaires longs jours que on fist le service du roy Ferrant de Portingal à Luscebonne en l'eglise de Saint François, là où il gist, et là furent grant foison de nobles du royaume de Portingal, car ilz en estoient priez de la royne et Jehan Ferrant Andere, qui gouvernoit la royne, et là fut le roy, qui est à present, a grant foison des communautez du pays et par especial des trois cités dessus nommées Conninbres, Evre et le Port de Portingal, car elles se concordoient avecques ceulx de Luscebonne. Ce service du roy Ferrant fait, Jehan Ferrant Andere fist prier de par la royne aux nobles de Portingal qui là estoient, que

point ne se voulsissent partir de Luscebonne ce jour ne le second, car il voloit avoir parlement à eulx et aux bonnes villes pour savoir comment on se cheviroit de mander en Castille le roy Jehan et sa femme, madamme Bietris, leur damme, car elle estoit hiretiere de son droit du royaume de Portingal. Tous les nobles, ou en partie, qui oïrent ces nouvelles n'en firent compte, mais se doubterent fort de la communauté du pays qui là estoit assamblée, car ilz avoient ja oy murmurer les pluseurs que ilz voloient couronner le roy maistre de Vis, et otant bien en avoit oy parler Jehan Ferrant Andere; pour tant prioit-il les nobles du pays que ilz demorassent avecques lui, pour aidier à mettre sus et à soustenir son oppinion, mais tous li faillirent; car si très tost comme on ot fait le service du roy en l'eglise des freres de Saint François et que la royne Alienor fu retournée ou palais que on dit à la Monnoie, tous ou en partie monterent à cheval et se departirent de Luscebonne sans congié prendre; bien peut estre que aucuns demorerent qui estoient de la partie le roy à present, mais ceulx se traisent en leurs hostelz et se tinrent là tout quoy et se dissimulerent, car bien ymaginoient que il avenroit ce que il avint; je vous diray quoy.

« Le service du roy Ferrant fait, les communautez de Luscebonne et des trois villes dessus dictes, qui là estoient, ne retournerent pas tantost en leurs maisons, mais s'en alerent en l'eglise cathedrale de Luscebonne que on dit de Saint Dominique, et là s'assamblerent et maistre de Vis avec eulx. Là furent-ilz en parlement ensamble qui ne dura pas longuement, car le roy qui est à present leur dist : « Bonnes gens, vous me volez prendre à roy et je di que c'est mon droit, et se vous

volez perseverer en vostre propous, il est heure que vous ouvrez et que vous monstrez fait et puissance, car vous savez comment Jehan Ferrant Andere procure devers les nobles de ce pays que le roy de Castille soit mandé, et dit et maintient que la couronne de Portingal li appartient de par sa femme, ma cousine, et je di, se vous le volez mettre sus, que je y ay aussi grant droit ou plus que elle n'a. Vous savez bien toutes les incidenses. Je suy homme et suy frere au roy Ferrant et filz au bon roy Pierre de Portingal, qui vaillamment vous gouverna. Voir est que ma cousine la royne elle fu fille au roy Ferrant, mais ce n'est pas de loyal mariage. » Dont dirent ceulx de Luscebonne : « Il est verité ce que vous dictes. Nous ne volons autre roy que vous et vous ferons roy, qui qui le vueille veoir. Or nous jurez cy que vous nous serez bon et propice et tenrez justice, ne point ne flechirez pour le fort ne pour le foible, et garderez, soustenrez et deffenderez, parmi l'ayde que nous vous ferons, les droitures de Portingal? » Le roy qui est à present respondi : « Bonnes gens, ainsi je le vous jure et principalment je vous requier que vous alez, et moy avecques vous, à la Monnoie, où Jehan Ferrant Andere se tient avecques Alienor de Coigne, car je vueil qu'il muire; il l'a desservy à l'encontre de moy et de vous quant il soustient autre querelle que vous ne volez. » Ilz respondirent tous de une voix : « Nous le volons. Nous le volons. Voirement vous est-il rebelle; si fault que il muire et tous ceulx qui contraire vous seront, par quoy le demorant du pays y prenderont exemple. »

« Tantost les Luscebonnois furent conseilliez et se departirent du moustier de Saint Dominique, et estoient

bien XV^c^., tous de une congregation et le roy qui est à present avecques eulz, et s'en vinrent tout fendant parmi la ville devers la Monnoie, où la royne Alienor et Jehan Ferrant Andere encores se boutoient, toutes manieres de gens en leurs routes. Quant ilz furent venus à l'ostel que on dit la Monnoie, on rompi les portes, on entra dedens de force et vint-on en la chambre de la damme, qui fut moult effraée, quand elle vey tant de peuple venir yreusement sur lui. Si se getta à genolz devant le maistre de Vis et pria à mains jointes que on eust pitié de lui, car elle ne cuidoit avoir riens fourfait, et que à la couronne et hiretaige de Portingal elle ne demandoit riens, et bien savoient toutes gens se il leur en voloit souvenir : « Mais je vous pry, maistre de Vis, et aussi fai-ge à tout le peuple que à ce besoing il vous souviengne que oultre ma volenté le roy Ferrant, qui me mist en la seignorie et couronne de Portingal, me prist et espousa et fist royne de ce pays. » — « Damme, respondi maistre de Vis, ne vous doubtez en riens, car ja de vostre corps vous n'arez mal, ne nous ne sommes point cy venus pour vous porter dommaige du corps ne contraire. Mais y sommes venus pour ce traitre qui là est, Jehan Ferrant Andere, et fault que il muire tout du commancement, et puis le venge le roy de Castille, se il peut, car trop longuement en ce pays il a esté son procureur. » A ces mots, s'avancierent ceulx qui ordonnez estoient pour ce faire, et prinrent le chevalier et le murtrirent. Il n'y ot plus riens fait pour l'eure, ne homme assailli ne mort, ne plus on n'en voloit avoir, mais retourna chascun en son hostel et le roy qui est à present rala au sien.

§ 83. « Après la mort de Jehan Ferrant Andere, madamme Alienor, qui royne avoit esté de Portingal, ot conseil et volenté de partir de Luscebonne et de lui retraire en Castille et aler devers le roy et sa fille, car elle avoit esté tant effraée de la mort de son chevalier que sus le point de estre morte, si ne voloit plus demorer en Portingal, car elle n'y povoit avoir paix ne honneur. Si en fist pour lui et en son nom prier et requerre le maistre de Vis. Il s'i accorda et dist que il lui plaisoit bien que elle partesist et que bien y avoit cause. Si se departi la dame a tout son arroy de Luscebonne et de Portingal, et chemina tant par ses journées que elle vint en la cité de Sebille, où le roy de Castille se tenoit pour ce temps et la royne aussi; et quant madamme Alienor fu venue, elle trouva presque tous les nobles de Castille là assamblez, car il y avoit grant parlement sus le fait de Portingal, car le roy Jehan de Castille se voloit conseillier comment il se tenroit, et disoit que le royaume de Portingal lui estoit revenu et escheut par la succession du roy Ferrant, pere à sa femme, et que quant il la prist pour femme il li accorda et tout le pays aussi.

« Madamme Alienor de Coigne fu recueillie du roy et de sa femme, sa fille, moult doulcement; ce fu rayson. Adont fu-elle demandée et examinée des besongnes de Portingal, comment elles se portoient; elle respondi de tout ce que elle avoit veu et qu'elle savoit, et que bien estoit apparant ou pays de Portingal que les communautez couronneroient à roy, se on ne leur aloit au devant, le maistre de Vis, et que ja pour celle cause avoient-ilz occis son chevalier Jehan Ferrant Andere, pour tant que il soustenoit et avoit tousjours soustenu

la querelle du roy de Castille. De tout ce que la dame dist, elle fu bien creue, car on en veoit l'aparant. Et aussi pluseurs chevaliers et hauls barons qui avoient plus leur affection au roy de Castille pour la cause de la fille au roy Ferrant, et pour aussi tenir et garder les sercmens solempnez que ilz avoient fait au roy de Castille à la requeste du roy de Portingal, quant il donna par mariage sa fille au roy de Castille, si s'en voloient acquitter, se departoient du royaume de Portingal et s'en venoient en Castille et laissoient leurs terres et leurs hiretaiges sus l'aventure et espoir du recouvrer : et tout premierement le conte Alphonse Role, le grant prieur de Saint Jehan de Portingal, messire Dilg Ares son frere, Ange Salvasse de Geneve, Jehan Ansalc et bien eulx XXV., desquelz le royaume de Portingal à ce commencement fu grandement affoibli, et le roy de Castille resjoy et renforcié.

« Si fist ung commandement le roy de Castille par tout son royaume, très grant et très especial, que tous nobles et gens portans armes entre XV. et LX. ans venissent au champ de Sebille, car il voloit là faire son assemblée, et de fait et de puissance entrer ou royaume de Portingal comme sur son bon hiretaige et le conquerre. A son commandement obeirent, ce fu rayson, tous ceulx qui de li tenoient, et s'en vinrent ou champ de Sebille, et là s'assamblerent et furent bien LX^M^. hommes que ungs que autres.

« Quant messire Jehan Laurens de Coigne, le chevalier de Portingal, qui mary avoit esté et encore estoit à damme Alienor, que le roy Ferrant de Portingal avoit pris à femme et fait royne de Portingal, entendi que sa femme estoit venue hors de Portingal et traitte en Cas-

tille, si se traist devers aucuns du conseil du roy de Castille, dont il estoit moult bien, et leur demanda en lui conseillant à eulx : « Mes seigneurs et grans amis, comment me pourray-je chevir de Alienor ma femme, qui est yssue de Portingal et venue en ce pays? Je sçay bien que le roy Ferrant la prist de force, oultre sa volenté. Or est avenu que le roy Ferrant est mort, si comme vous savez; par rayson je dois ravoir ma femme, et la calengeray se vous le me conseilliez. » Dont respondirent ceulx à qui il en parloit et par lequel conseil user il voloit, et li disent : « Jehan, ja ne vous aviengne que nul samblant vous faciez du demander ne ravoir ne reprendre, car vous vous fourferiez trop grandement, et abaisseriez la dame de son honneur et aussi la royne de Castille, et la feriez plus que bastarde. Vous savez que ja le roy de Castille veult demander et calengier comme son bon hiretaige retournans à lui le royaume de Portingal, et clame ce droit de par sa femme. Vous esclarciriez ce qui est en trouble et dont on ne se donne de garde. Vous vous metteriez à mort et jugeriez de vous mesmes, se vous faisiez la royne de Castille bastarde, car on soustient en ce pays la querelle que elle est de juste femme et dispensée de pape. » — « Et quelle chose est bon, dont, respondi le chevalier, que j'en face? » — « Nous vous disons pour le meilleur, respondirent ceulx qui le conseilloient, que du plus tost que vous povez, vous yssiez hors de Castille et vous retraiez sus vostre hiretaige en Portingal, et laissez madamme Alienor dalez sa fille. Nous n'y veons aultre salvation pour vous. » — « Par ma foy, respondi le chevalier, je vous croiray, car vous me conseilliez loyaument, à mon avis. » Depuis

ne sejourna en Castille messire Jehan Laurens de Coigne que trois jours, et ordonna toutes ses besongnes secretement, et se parti de Castille et chevaucha du plus tost qu'il pot, et s'en vint à Luscebonne, et là trouva le maistre de Vis, et li dist que il le venoit servir et se mettoit en son obeissance, car il le tenoit bien à roy. Maistre de Vis en ot grande joye et li dist que il fust le bien venu, et li rendi tout son hiretaige et le fist cappitaine de Luscebonne. Ainsi, monseigneur, que je vous compte, avint de ceste besongne ».

§ 84. Moult prenoit le duc de Lancastre grant plaisance à oïr parler Laurentien Fougasse, car il parloit bel et atrait et bon françois, et pour ung temps que la matiere dont il parloit li touchoit, car il voloit venir jusques au fons de toutes ces querelles. Il li dist moult doulcement : « Laurentien, parlez tousjours avant. Je ne vey ni oy homme estrangier, passé a deux ans, parler aussi volentiers comme je fay vous, car vous alez toute la verité avant, et les lettres que le roy de Portingal m'a envoiées par vous en font bien mention que de tout ce qui est avenu entre Castille et Portingal vous m'enformerez justement. » — « Monseigneur, respondi l'escuier, peu de choses sont avenues tant de fait d'armes entre Castille et Portingal où je n'aye esté et dont je ne sache bien parler. Et puisque il vous plaist que je parle avant, je parleray.

« Le roy Jehan de Castille assembla ses gens du plus tost comme il pot, et s'en vint a grant puissance devers Luscebonne, avant que le roy qui est à present de Portingal fust couronné, pour donner cremeur aux Portingalois et pour monstrer que il avoit droit à l'ire-

taige, et s'en vint tout premierement devant Saint Yrain, qui est l'entrée de Portingal, et là s'arresta deux jours. La ville et ceulx qui dedens estoient et qui la gouvernoient eurent paour de sa venue pour la grant foison de gens d'armes que il menoit et se rendirent à lui et li ouvrirent la ville. Après ce, quant il en ot pris la possession et il ot laissié dedens gens d'armes pour la garder et aussi pour la doubte des rebellions, il s'en parti a tout ses hosts et chemina tant que il vint devant la ville de Tuye, qui est moult forte, et l'environna et fist assaillir. Ceulx de Tuye estoient assez de la partie de la royne de Castille, car madamme Alienor sa mere estoit là assignée de son douaire; si se rendirent au roy de Castille moult legierement et mirent en son obeissance.

« Quant le roy en ot la possession, il y establi gens d'armes et gardes de par lui, et puis passa la riviere et vint devant la cité de Valence en Portingal, et là s'arresta et mist siege, et manda à ceulx de dedens que ilz s'ouvresissent contre lui et le receussent à roy. Ceulx de Valence respondirent que il passast oultre et alast devant Luscebonne, et si trestost comme ilz pourroient savoir que il aroit mis, fust par amour ou par puissance, les Luscebonnois à obeissance, ilz lui envoieroient les clefs de la ville. Ceste response plaisi assez bien au roy, et se departi de Valence et vint devant la ville de Maures, lesquelz aussi se composerent si comme ceulx de Valence; aussi firent ceulx de une autre cité que on nomme Serp, qui est moult forte et moult belle, où le roy de Castille voloit venir, mais quant il ot entendu que ilz se composoient ainsi que les autres, il se contenta et n'y ala point, mais prist le chemin de

Luscebonne et laissa le chemin de Conninbres, car il li sambla, et voir estoit, que se il povoit mettre ceulx de Luscebonne en son obeissance, il auroit aisiement tout le demorant du pays. Et quelle part que le roy de Castille alast, il menoit la royne sa femme avecques lui, pour mieulx monstrer aux Portingalois que la besongne estoit sienne et que il reslevoit l'iretaige de sa femme.

§ 85. « Tant esploita le roy Jehan de Castille a tout son host que il vint devant la cité de Luscebonne en Portingal. Si l'asega grandement et monstroit bien par son siege que point ne s'en partiroit si l'aroit tournée à sa volenté, et menaçoit aussi grandement le maistre de Vis, qui dedens estoit enclos, et disoit bien que il la prenderoit et puis le feroit morir de male mort, et tous les rebelles aussi. Moult estoit l'ost du roy de Castille grant et estendu, car moult y avoit de peuple et avoient les Espaignolz et les François, qui là estoient en l'aide du roy d'Espaigne, la cité enclose et environnée de telle maniere que nul n'en povoit issir ne entrer que il ne fust pris et tantost mort, et avenoit à la fois que se par escarmuche ou autrement les Espaignolz prendoient ung Portingalois, ilz li crevoient les yeulx ou li tolloient ung pié ou ung brach ou ung autre membre, et le renvoioient aussi mehagnié en la cité de Luscebonne, et disoient à celui que ilz renvoioient : « Va et di que ce que nous t'avons fait, c'est ou despit des Luscebonnois et de leur maistre de Vis, que ilz veullent couronner à roy, et bien sachent que nous serons cy à siege que de force nous les aurons ou par famine ou autrement, et tous les ferons morir de male et tristre mort, et metterons la cité en feu

et en flamme, ne ja pitié ne mercy n'en aurons. » Et quant les Luscebonnois prendoient ung Catheloing, ilz ne faisoient pas ainsi, car le roy de Portingal, qui est à present, le faisoit tenir tout aise, puis le renvoioit sans violence de corps ne de membres, dont ilz disoient en l'ost, les anciens, que il li venoit de grant gentillece, car il rendoit bien pour mal.

« Et vous di que le siege estant devant Luscebonne, qui dura plus d'un an, toutes les sepmaines il y avoit une ou deux escarmuches et fait d'armes, de mors, de bleciez, de navrez de une part et d'autre, et autant bien tenoient-ilz siege par mer comme par terre et estoit l'ost aisié de tous vivres grandement et largement, car ilz leur en venoit de tous costez du royaume de Castille. Et avint que à une grande escarmuche que les Espaignolz firent à une des portes de Luscebonne, messire Jehan Laurens, qui estoit cappitaine de Luscebonne, sailli hors aux barrieres, son pennon des armes de Coigne en Portingal devant lui, et avecques lui grant foison d'appers compaignons, et là ot ce jour aux barrieres fait pluseurs grans appertises d'armes et trait et lancié mainte darde. »

« Par ma foy, dist le duc de Lancastre à l'escuier, de toutes les armes que les Catheloings et ceulx de vostre pays font et scevent faire, celles de jetter la darde me plaist le mieulx et le voy le plus volentiers, car trop bien me plaist, et trop bien en scevent jouer, et qui en est ataint à cop, je vous di que il fault que trop fort il soit armé se il n'est percié tout oultre. » — « Par ma foy, monseigneur, respondi l'escuier, vous dictes voir; encores vi-ge en ces armes là autant de beaux cops ruez et aussi bien assenez que je fis oncques

en toute ma vie, et par especial il en y ot ung qui moult nous cousta et qui nous tourna à grant desplaisance, car messire Jehan Laurens de Coigne en fu feru de une par telle maniere que le fert li percha les plates et sa cotte de maille et un floternel empli de soy retorse, et li passa tout parmi le corps tant que il le convint soier et bouter oultre. Adont cessa l'escarmuche pour la cause du chevalier qui morut; ainsi fu madamme Alienor vesve en ung an de ses deux maris.

§ 86. « Sachez, monseigneur, que messire Jehan Laurens de Coigne ot grant plainte, car il estoit moult vaillant homme aux armes et plain de bon conseil. Adont après la mort du chevalier, fu cappitaine de Luscebonne ung sien cousin et moult vaillant homme aussi, qui s'apelle le Pouvasse de Coigne. Cil fist sur les Espaignolz trois ou quatre yssues qui leur porta grant dommage; ainsi se continua le siege de Luscebonne, et vous di que pluseurs fois on fu moult esbahis dedens la ville, car confort ne leur apparoit de nul costé, quant on vey que nul ne venoit d'Engleterre, où tout leur esperance estoit. Et fu le roy, qui est à present, conseillié et en grant volenté d'entrer en une nave et de venir en ce pays, car messire Jehan Radigo de Passe et messire Jehan Teste d'Or, et l'archediacre de Luscebonne, lesquelz on avoit envoiez devers le roy d'Engleterre et devers vous et vostre frere, monseigneur de Cambruge, pour avoir confort, avoient raporté nouvelles en Portingal que vous les conforteriés. » — « En nom Dieu, respondi le duc de Lancastre, vous dittes voir, et aussi j'en fus sur le point et tout appareillié, mais en ce temps la guerre de Flandres et de Gand couroit;

si vinrent les Gantois pour avoir secours devers nous. Si eurent tous ceulx ou en partie que je devoie mener en Portingal, et les mena l'evesque de Nordvich, messire Henry de Persi, par delà la mer; ce brisa et retarda le voyage de Portingal. » — « En nom Dieu, monseigneur, dist l'escuier, nous pensions bien que aucun grant empeschement avoit eu en Engleterre, pour quoy vous ne poiez venir. Toutesfois nous fesismes au mieulx et au plus bel que nous peumes, et nous tenimes vaillamment à l'encontre du roy de Castille et de sa puissance, qui lors n'estoient pas petite, car ilz estoient plus de LX. mille hommes que par mer que par terre, et tous nous maneçoient d'ardoir et exillier sans mercy en nostre ville et cité de Luscebonne.

« Si avint que le siege estant devant Luscebonne, si comme je vous compte, que un conte de nostre pays de Portingal, lequel s'appelle le conte d'Angouse, nous fist ung très bel et grant secours, et pour lui il acquist haulte honneur, car il arma vingt galées au Port de Portingal de gens d'armes et de belles pourveances, et puis s'en vint flotant parmi la mer et passa par vallance et par grace que Dieu li fist tout parmi l'armée du roy de Castille, qui gisoit à l'encontre devant Luscebonne, où plus avoit de cent gros vaisseaulx, et fist son fait si saigement et prist le vent et la marée si à point que, voulsissent ou non les ennemis, il entra saulvement et sans peril et toutes ses galées ou havre de Luscebonne, et encore conquist-il quatre vaisseaulx sur eulx et les amena en sa compaignie ou havre. De la venue du conte d'Angouse furent ceulx de Luscebonne moult resjoys, car ilz en furent grandement rafreschis. » — « Par ma foy, dist le duc, le conte

fist pour ces jours ung bel serviee. Or me eomptez, biau sire, comment le siege fu levé ne par quelle maniere, car je vous oy volentiers parler. » — « Monseigneur, dist l'escuier, volentiers ».

« Si eomme je vous ay dit et compté, le siege fu devant Luscebonne plus d'un an entier, et avoit le roy de Castille juré et voé que du siege ne se partiroit si aroit la eité submise à son obeissance, se plus grant roy que il n'estoit ne le levoit de force. Au voir dire, qui tout veult considerer, le roy de Castille tint bon son veu et son serement, car voirement puissance de plus grant roy que il n'estoit et plus fort le leva et fist partir. Je vous diray comment : une pestillence de mortoere très grande et très espoentable se bouta en son host, par telle maniere que tous moroient et si soudainement que parlant l'un a l'autre, et y morut de boee et de mal de corps plus de XX^M^. personnes, et proprement le roy s'efrea de lui mesmes, pour laquele freour on lui conseilla que il se levast du siege et se retraist à Saint Yrain ou autre part, et donnast eongié à toutes ses gens, tant que ceste pestilence fust appaisiée. A envis le fist, pour tant que il avoit juré le siege si solempnelment, mais faire li convint, car pour le mieulx ses gens li eonseilloient, qui aussi du siege partir se voloient. Nous disons, monseigneur, et avons dit moult de fois et est l'oppinion de tous que Dieu pour nous aidier et nostre roy aussi envoya en l'ost ceste pestillence, car dedens la cité où nous estions tous enfremez il n'y morut oncques homme ne femme, ne on ne s'en senti oncques, dont ce fu grant grace que Dieu nous fist.

« Quant le roy de Castille se desloga du siege de

Luscebonne, le roy de Portingal, qui est à present, fist armer tous ceulx qui estoient en la cité de Luscebonne et monter à cheval, et venir ferir ens es derrains des Catheloings qui se deslogoient, et leur portasmes grant dommaige car ilz ne se deslogoient pas en bon convenant ne arroy, porquoy ilz perdirent moult de leurs hommes et de leurs pourveances, mais le roy de Portingal qui est à present fist faire ung ban et sur la teste que nul ne se mesist ne apportast de chose qui fust aux champs en la cité de Luscebonne, mais voloit que tout fust ars et non pas la cité enpunaisie. Tout fu conversé en feu et en flamme, pourveances et autres choses, mais je croy bien ceulx qui avoient trouvé or ou argent monnoié ou en vaisselle ne l'ardirent pas; avant le sauverent du mieulx qu'ilz peurent. Adont s'en vint le roy de Castille à Saint Yrain, à l'entrée de son pays, et là se tint ung temps et envoya au secours en France si très especialment que oncques il pot, et par especial en Gascoigne et en Berne, en la terre au conte de Foeis, et envoya trois sommiers chargiez de nobles de Castille et d'autres florins pour faire prest aux chevaliers et escuiers, car bien savoit que par autre voie il ne les metteroit point hors de son hostel.

§ 87. « Quant les barons et les chevaliers du royaume de Portingal, qui pour la partie du roy qui est à present se tenoient, veirent que le roy de Castille avoit levé et brisié son siege, et laissié la cité de Luscebonne où plus d'un an il avoit sis, si se rencoragierent grandement et aussi firent les communautez du pays, et par especial ceulx du Port, ceulx d'Oure et ceulx de Connimbres, et eurent conseil ensamble et bien brief que

ilz couronneroient roy le maistre de Vis, auquel par election ilz avoient donné leur amour et plaisance; et disoient ainsi et estoit la voix commune du pays que Dieu le vouloit que il fust roy et couronné, car ja avoit-il monstré ses vertus sus les Espaignolz.

« Adont fu signifié par tout le royaume de Portingal que on venist à ung certain jour, qui assis et ordonné fut, en la cité de Connimbres, et que là seroit le maistre de Vis couronné et solempnisié. Tous ceulx qui estoient de sa partie y vinrent et y ot selon la puissance du pays grant peuple assez. Si fu le roy Jehan de Portingal couronné et solempnisié, ainsi comme à lui appartenoit, des evesques et prelas de son pays, le jour de la Trinité que on compte l'an de grace MCCCIIII^{xx} et IIII, en l'eglise cathedral de Connimbres, que on dit de Sainte Marie, et fist là le roy de Portingal ce jour de ceulx de son pays et d'estrangiers jusques à LX. chevaliers. Si fu la feste grant que les Portingalois tinrent ce jour et le second et le tiers en la cité de Connimbres. Et là fist le roy renouveller tous hommages aux contes, barons, chevaliers, escuiers et autres qui de lui tenoient, et là il jura à tenir le royaume en droit et en justice et à garder toutes juridicions, et ilz li jurerent que pour roy à tousjours et ses hoirs qui de lui venroient, fussent masles ou femelles, ilz le tenroient, ne pour morir point ne le relenquiroient. Ainsi ala du couronnement au roy Jehan de Portingal que je vous compte.

« Quant le roy de Castille sceut les nouvelles que les Portingalois, et par especial les communautés du pays, avoient couronné à roy maistre de Vis et li avoient juré foy et hommage, si fu plus pensif que en devant, car

il ne cuidoit pas que les choses deussent ainsi aler et que les Portingalois se deussent si tost avancier de lu couronner à roy, pour la cause de ce que il avoit avecques lui grant foison des nobles du royaume de Portingal. Si dist : « Je voy bien que il me convenra de fait et de force conquerir ce qui est mien, se je le vueil ravoir; jamais n'ara paix entre Castille et Portingal, si aront Portingalois amendé ce qu'ilz ont fait ».

« Après ce que le roy de Portingal fu couronné, il s'en vint à Luscebonne, et là se tint et entendi grandement à mettre à point les besongnes de son royaume pour acquerir la grace et l'amour de son peuple, et departi ses chevaliers et gens d'armes, et les envoia en garnison parmi ses villes et ses chasteaulx sur les frontieres du royaume d'Espaigne, car le roy se tenoit à Sebille. Si fu envoié du roy de Portingal en garnison en Trentouse messire Jehan Ferrant Parcok, ung moult appert et vaillant chevalier et de haultes emprises; avecques lui messire Martin Vas de Coigne, et son frere messire Gilles Vas de Coigne, deux moult appers chevaliers, et avoient dessoubz eulz deux cens lances de bonnes gens et tous bien montez. D'autre part fu envoié au chastel de Lerie vers Juberote messire Jehan Radigo Periere a tout L. lances. En la cité de Valence en Portingal fu envoié de par le roy messire Jehan Gennes de Salves, à l'encontre de la forte ville de Tuye, qui seiet près de là, laquelle s'estoit tournée et rendue au roy de Castille quant il vint devant Luscebonne, et en Tuye avoit de François et de Catheloings grant garnison de gens d'armes. En la cité de Serpe fut envoié messire Mondesch Radigo, ung moult appert che alier a tout L. lances. Au Port ne à Evre ne à Connimbres ne mist-

on nulles gens d'armes, car le roy sentoit les hommes des villes dessus dittes bons et loyaux envers lui et fors assez.

« Ainsi que je vous di, monseigneur, en l'an que le roy fu couronné, furent pourveus ces garnisons de bonnes gens d'armes; si vous di que souvent y avoit des rencontres et des escarmuches et des saillies des ungs sur les autres. Une fois gaignoient nos gens et l'autre fois perdoient, ainsi que les parchons d'armes aviennent, mais par especial il y ot ung rencontre de ceulx de la garnison de Trentouse sus les Catheloings moult fort et moult bel. « Ha! Laurentien, dist le duc de Lancastre, ne vous en passez point briefment que je ne sache et oye comment il en avint, et par quelle incidence ilz se trouverent sus les champs, car je oy d'armes parler moult volentiers. » — « Monseigneur, respondi l'escuier, c'est l'intention de moy que je le vous die et l'ordonnance du fait, si comme il s'en ala, car à ce rencontre je fus present et portay ce jour la baniere messire Jehan Ferrant Percok, par laquelle incidence la besongne commença, car il estoit pour lors cappitaine de Trentouse.

« Vous devez savoir, monseigneur, que le roy de Castille sus les frontieres et bendes de Portingal avoit pourveu ses garnisons de gens d'armes, lesquelz à la fois pour nous contrarier et porter dommaige se cueilloient ensamble et mettoient aux champs; une fois perdoient et l'autre ilz gaignoient, ainsi que les choses se portent en armes.

§ 88. « Et avint une fois que jusques à VII. cappitaines Espaignolz, tous hauls chevaliers de parage

et bons hommes d'armes se cueillierent ensamble, et se trouverent bien IIIc. lances tous bien montez et en grant volenté de nous porter dommaige; et bien le monstrerent, car ilz entrerent en Portingal et y leverent grant proye et grant pillaige et grant foison de prisonniers; et vous di que se ilz voulsissent, ilz s'en feussent bien rentrez ou chastel sans avoir rencontre. Mais ilz furent grans et orgueilleux, et dirent que ilz venroient veoir la garnison de Trentouse; tout le plat pays fuioit devant eulx, et tant que les affuyans et les nouvelles en vinrent en Trentouse. Quant messire Jehan Ferrant Percok entendi que les Catheloings chevauchoient, si demanda ses armes et fist sonner ses trompettes et resveillier chevaliers et escuiers parmi la ville; tous s'armerent en grant haste et monterent à cheval, et yssirent hors de Trentouse, et se trouverent sur les champs environ IIc.; si se mirent en bonne ordonnance et monstrerent bien que ilz avoient grant afection de trouver leurs ennemis, et demanderent aux fuyans qui afuyoient à sauveté à Trentouse où leurs ennemis estoient et où ilz les trouveroient. Ilz respondirent que ilz n'estoient pas loing et que ilz ne chevauchoient que le pas, car ilz ne pouvoient tost aler pour la grante proie que ilz menoient. De ces nouvelles fu ledit Jehan Ferrant Percok tout resjoy et dist à ses compaignons, à messire Martin Vas de Nogiez et à Guillaume Vas de Coigne son frere : « Avançons-nous. Je ne vueil jamais rentrer en ville ne en chastel qui soit en Portingal si aray veu nos ennemis et combatu à eulz et me metteray en paine de rescoure la proie », et puis me dist : « Laurentien, desvelopez ma baniere, car il est heure; nous trouverons tantost

les ennemis. » Lors fis-je ce que il me commanda et chevauchames les bons galos, et veismes devant nous les pourrieres de nos ennemis. Lors presimes-nous l'avantaige du soleil et chevauchasmes sus hele et venimes à eulx.

« Quant les Catheloings nous perceurent, si se tinrent tout quoy, et se remirent ensamble, et ordonnerent leur proie et leurs prisonniers tout d'un lez; nous les approchames de si près que bien poiemes parler à eulx et eulx à nous, et veimes trois banieres et quatre pennons, et estoient par advis en flotte bien IIIc. et tous bien montez. Les banieres je vous nommeray : tout premier Jehan Radigho de Castegnas, chevalier et baron en Castille, messire Alvo Gresie d'Albenès et messire Adyoutale de Thoulete; les pennons, messire Pierre Seuase de Toulete, messire Adyoutale de Casele, messire Jehan Radigo de Vere, et Dyo Ssanses de Thors.

« Quant nous fumes l'un devant l'autre, nous mesimes pié à terre, et aussi firent eulx, et furent chevaulx bailliez aux pages et aux varlez; et avant que nous assamblissions de lances, de dardes ne d'armes à eulx ne eulx à nous, nous eusmes grant parlement, voire les cappitaines de l'une part et de l'autre, car je, qui present y fus, oy toutes les paroles, pour tant que mon maistre messire Jehan Ferrant Percok, de qui je portoie la baniere, estoit au devant d'eulx, et à luy estoient adrechiez le parlement. Tout premier il demanda à eulx qui leur faisoit chevauchier en Portingal ne lever proie. Messire Adyoutale de Thoulete respondi ainsi et dist que ilz y povoient bien chevauchier ainsi comme ilz voloient pour pugnir les desobeissans, car ilz leur estoit commandé de leur seigneur le roy de

Castille, auquel l'iretaige de Portingal appartenoit. Et pourtant que ilz y avoient trouvé rebelles et desobeissans, ilz avoient couru ou pays et levé proye et emmenoient prisonniers. « Vous ne les menrez pas trop loin, respondi Jehan Ferrant Percok, ne la proie aussi, car nous les vous chalengerons, ne nul droit vous n'avez en ce pays de venir courir. Ne savez-vous pas que nous avons roy, lequel veult tenir en droit son royaume et garder justice et pugnir les robeurs. Si vous disons de par lui que tout ce que vous avez pris et levé ou royaume de Portingal vous remetez arriere; ou autrement et sus nostre droit et juste querele, nous nous combaterons à vous. » Dont respondi Adyoutale de Thoulete : « Les prisonniers que nous avons ne renderons-nous pas, mais nous nous conseillerons de la roberie et de la proie. » Lors se sont les VII. cappitaines de Casteloigne trais ensemble en conseil, et monstrerent, à ce que ilz respondirent, que pour celle fois, quoyque ilz eussent chevauchié devant Trentouse, ilz se feussent bien passez de la bataille, car ilz disrent, eulx conseilliez, que le bestail que ilz menoient et tout le fardage, excepté les hommes que pour prisonniers ilz tenoient, ilz metteroient arriere et n'en faisoient compte du mener, car ce les chargoit trop : « Nennil, respondirent les Portingalois, nous ne nous en passerons pas ainsi, mais volons que tout vous laissiez, ou vous aurez la bataille. »

« Monseigneur, ilz ne se peurent concorder et commença la bataille entre eulx dure et fiere, et sans eulx espargnier, car ilz estoient tous habillés et legiers et fortes gens, et le champ où ilz se combatoient estoit bel et ample. Là lançoient et jettoient Portingalois et Espaignolz l'un à l'autre les coups de dardes si grans

et si fors que qui en estoit ataint, il estoit trop acertes bien armé, se il n'estoit mort ou navré trop durement. Là ot, je vous di, fait pluseurs grans appertises d'armes et de belles luites. Et là estoit Jehan Ferrant Percok, qui de une hache se combatoit moult vaillamment, et aussi firent ses deux compaignons Martin Vas de Coigne et Guillaume Vas de Coigne.

« D'autre part, les Espaignolz se combatoient aussi moult vaillamment, et dura le poussifs et l'estourt plus de trois heures sans branler l'une part ne l'autre, ne on se peut esmerveillier comment ilz peurent tant souffrir la paine d'estre en leurs armeures, mais le grant desir que chascun avoit de partir à honneur de la place les faisoit telz estre. Et je vous di aussi que Portingalois et Espaignolz sont dures gens aux armes et autre part, quant ilz voyent que la besongne touche. Ilz furent en cel estat lançant et jettant dardes et poussant l'un sus l'autre moult longuement, que on ne saroit à dire, qui les eust veus ou veist en cel estat combatre, lesquelz en aroient le meilleur ne obtenroient terre et place pour la journée, tant se combatoient bien et diligemment. Ne oncques, Dieu mercy, baniere ne pennon de nostre costé ne chey ne versa, mais les leurs se commencierent à desrompre et à branler. Adont se rencoragierent les nostres et furent plus frez que devant, et escrierent hault de une voix : « Saint George! Portingal! » et entrerent les nostres ens es Catheloings et les commencierent à desrompre et à abatre l'un çà et l'autre là. Là furent abatus villainement et mortelement l'un sus l'autre et feru de haches et de plommées et de grandes coustilles, et tourna du tout la desconfiture sur eulx.

« Quant leurs varlez et pages qui gardoient leurs che-

vaulx perceurent la desconfiture sur leurs maistres, si tournerent en fuyte pour eulx sauver. Et sachiez que des VII. cappitaines qui là furent, il ne s'en parti que ung tout seul; encores fu-ce par son bon page qui le vint querir en la bataille au dehors où il le vey, et le fist monter et li fist pour ce jour ung biau service, et ce fu Adyoutale Casele. Tous les autres six furent mors, ne oncques il n'y ot pris homme à prisonnier. Ainsi obtinrent la place et desconfiture de rencontre messire Jehan Ferrant Percok et ses compaignons sur les Cateloings qui estoient largement trois contre deux, assez près de la ville de Trentouse, sur ung mercredi ou moys d'octobre de l'an de grace nostre Seigneur mil CCC. quatre vings et quatre.

§ 89. « Après ceste desconfiture faite et le champ tout delivré, nos gens monterent et donnerent congié aux hommes qui là estoient, que les Cateloings avoient pris, si comme je vous ay dit; et encores leur rendirent-ilz du pillaige que ilz emmenoient si avant comme ilz en voulrent prendre, mais le bestail, où plus avoit de VIII^{c}. bestes, ilz en firent mener devant eulz en la ville et garnison de Trentouse pour eulx repourveir et avitaillier; ce fu rayson. Et quant nous rentrames en Trentouse, nous y fumes recueillis a très grant joye, et ne savoient les gens que ilz peussent faire de nous pour tant que nous aviemes delivré la contrée de nos ennemis et rescous ce qui perdu estoit, et le nous tournerent à grant vaillance, et aussi firent tous ceulx des bonnes villes de Portingal qui en oïrent parler.

« Encores en cel an present ont nos gens bien eu aussi bel aventure ou champ de Sebille, mais je vous recor-

deray avant la plus belle journée et la plus eureuse que le roy de Portingal ait point eue depuis IIc. ans, que nostre roy le roy Jehan, mon très redoubté seigneur, qui cy m'envoie, et le grant maistre de Saint Jaques, qui cy est, a eu, n'a pas IIII. moys, sur ses ennemis, lesquelz estoient bien quatre contre ung, et toutes gens d'armes et de haulte emprise, par quoy la journée nostre en est plus recommendée; mais je croy, monseigneur, que vous en avez bien oy parler, si vault autant que je m'en taise que j'en parle ». — « Non ferez, dist le duc, vous ne vous en tairerez pas, vous le me compterez, car je vous oy volentiers parler. Il est bien verité que j'ay ung varlet à herault ceens, qui s'apelle Derby, qui y fut, ce dist-il; et me compta que nos gens de ce pays y firent merveilles et plus, se me semble au voir dire, que ilz ne peussent ne sceussent, car il n'en povoit avoir foison, car mon frere de Cambruge, quant il se parti de Portingal, mist hors tous les Englois que il y avoit menez et les Gascons aussi; et ces heraulz, moult en y a sont si grans bourdeurs et menteurs que ilz essaulcent leurs paroles et eslievent ceulx qu'ilz veulent, et abatent aussi qui qu'ilz veullent; et pour ce ne sont pas mors ne peris les biens des bons, car se il n'est congneu ou ramenteu par eulx, si est-il bien qui le voit et ramentoit quant il chiet à point. » — « Par ma foy, monseigneur, respondi Laurentien Fougasse, de tous les estrangiers qui furent à la bataille de Juberote avecques le roy de Portingal, il n'y ot pas IIc. hommes Englois, Gascons et Alemans, et les greigneurs cappitaines des estrangiers qui y furent, ce furent deux Gascons et ung Alemant de la duchié de Guerles; les Gascons nommoit-on messire Guillaume

de Montferrant et Bernaudon, et l'Alemant Albrest. Des Englois y ot aucuns archiers, mais je n'en oy oncques nommer homme de nom, fors deux escuiers Nortbery et Hartecele. Si furent-ilz appellez au conseil du roy et des seigneurs quant on deust assembler. « Or avant, dist le duc, biau sire Laurentien, or me comptez ceste journée, comment elle se porta et comment elle fu combatue, et je vous en pry. » — Respondi l'escuier : « Monseigneur, volentiers, car pour le vous dire si comme elle ala, m'a-on cy envoyé. »

§ 90. « Lors commença Laurencien Fougasse à renouveller son compte et à parler de la besongne et avenue de Juberote, et dist ainsi : « Monseigneur, vous avez bien oy dire par moy et par aultruy, se il vous a pleu, que, après le couronnement du roy de Portingal, qui fu couronné à Connimbres, si comme je vous ay dit, le roy de Castille qui levé s'estoit du siege de Luscebonne par l'incidence de la pestillence et du mortoiere qui fu entre ses gens, et retrait à Saint Yrain, moult li anoia, ce doit-on savoir, quant il fu infourmé du couronnement de mon très redoubté seigneur le roy Jehan, car il clamoit droit et claime à l'iretaige et couronne de Portingal, si comme vous savez, de par la royne de Castille, sa femme, qui fu fille au roy Ferrant et nous disons de non. Et les poins et les articles je vous ay monstrez et esclarcis, se ne m'en fault plus parler, car vous les avez bien entendus, mais vueil retourner à la matiere.

« Le roy de Castille fu conseillé, si comme il apparu, que d'envoier querir gens d'armes et soudoiers partout où il les pourroit avoir, et par especial ou royaume

de France; car François li ont tousjours aidié à soustenir sa querelle et celle au roy son pere, et à faire sa guerre, et li fu dit : « Monseigneur il ne vous fault avoir que une journée arrestée contre celle introdution ou royaume de Portingal, et se par puissance vous le poiez tenir aux champs et combatre, vous en venriez à vostre entente, car ilz sont en grant different ens ou royaume de Portingal ensamble, si comme vous savez et veez, car ja avez-vous et dalez vous des plus hauls et des plus nobles du pays qui se sont mis en vostre obeissance, et c'est une chose qui grandement embellist vostre guerre. Si vous avancez de combatre a tout puissance de bonnes gens cel introdution de Portingal, que les communautez ont couronné à roy, avant que il se fortefie des Englois, vous le rurez sus, et quant vous aurez pour vous journée, tout le pays sera vostre, car il n'est pas grant à conquerre.

« Si que, monseigneur, le roy Jehan de Castille s'avança et envoia ses lettres et ses messages en France, en Poitou, en Bretaigne, en Normendie, en Bourgongne, en Picardie et en pluseurs lieux, où il pensoit à avoir gens dont il fust servy, et lesquelz en aucune maniere estoient tenus à luy. Et par especial moult grans gens d'armes, chevaliers et escuiers li vinrent du pays de Berne; de ceste contrée il en ot trop plus que de nulle autre nacion, et tant que ilz se trouverent ung jour à Saint Yrain entre VI. et VII[M]. lances et trente mille Espaignolz, et tous à cheval, lesquelz avoient grant desir de nous porter dommage.

§ 91. « Nouvelles vinrent en Portingal devers le roy et les seigneurs et les cités et bonnes villes qui de l'aliance

et de l'acord au roy estoient, et fu nombrée la puissance que le roy de Castille mettoit ensamble, et fu le roy infourmé que tout estoit fait pour mettre le siege devant Luscebonne; dont, pour avoir conseil comment on s'en cheviroit, le roy et les seigneurs, qui avecques lui estoient, se mistrent ensamble; et là fu dit et remonstré au roy par les plus notables de tout son pays que de toutes manieres que on povoit prendre, ceste estoit que on alast au devant des ennemis et que on ne se laissast pas enclorre en cité ne en bonne ville qui fust en Portingal, car se on s'i enclouoit, on seroit tout ensonnié à garder le clos, et s'enclos, endementres pourroient les Casteloings à leur aise aler chevauchier parmi le pays et conquerre villes et chasteaulx par force ou par amours, et destruire tout le plat pays et nous affamer où enclous nous aroient, et se nous alons au devant d'eulx et nous prendons place. « Bien savons, sire roy, que vous ne povez paisiblement goir de la couronne de Portingal, dont nous vous avons couronné, fors que par bataille, et que du moins une fois ou deux vous ayez rué jus vostre adversaire le roy de Castille et sa puissance. Se nous desconfissons, nous sommes seigneurs; se nous sommes desconfis, il yra à l'aventure, mais trop mieulx nous vault à requerre que à estre requis, et plus honnourable et prouffitable nous sera. Et on a veu avenir par trop de fois que les requerans ont eu l'avantage sur les deffendans. Si vous conseillons que vous faciez vostre mandement à ceulx dont vous pensez à estre aidié et servy, et prendez les champs. »

« Le roy de Portingal respondi : « Vous parlez bien et je le feray ainsi comme vous l'ordonnez. » Dont fist

le roy lettres escripre et mist clers en euvre à grant plenté, et manda à tous que ilz feussent au Port de Portingal ou là près, dedens le jour que il y assena.

« Sachiez que tous ceulx qui furent mandez et escrips ne vinrent pas, car tout le royaume, pour ces jours, n'estoit pas de sa partie. Aucuns s'en dissimuloient, qui voloient veir comment les ordonnances se porteroient, et les aucuns estoient alez en Castille devers le roy de Castille, pour ce que ilz disoient que il avoit plus grant droit à la couronne de Portingal que nostre roy n'avoit. Nonobstant tout ce, le roy de Portingal vint à Conninbres, et là fist son amas de toutes gens. Au voir dire il ot de Portingal à election toutes les meilleurs gens et les plus alosez et adurez contes, barons et chevaliers, et ot bien purement xxv^c^. lances, chevaliers et escuiers, et xii^M^. hommes de pié. Quant ilz furent tous assamblez, on ordonna connestable et mareschal. Le connestable fu le conte de Novaire et le mareschal messire Alve Perciere, et tous deux saiges hommes pour gouverner gens d'armes et mener ung host à son devoir. Si se departirent de Conninbres et de là environ où ilz estoient logiez, et prinrent le chemin de La Cabasse, c'est à la Juberote, et cheminerent tout doulcement à l'aise de leurs corps et de leurs chevaulx pour les grandes pourveances qui les sieuvoient, et avoient chevaucheurs devant, qui avisoient les nouvelles du roy de Castille ne comment il se voloit maintenir. Encores n'estoit pas venu en la compaignie du roy de Portingal messire Jehan Ferrant Percok, mais se tenoit en garnison ou chastel d'Orench à v. lieues de Juberote, et croy que il ne savoit point que on se deust combatre.

« § 92. Se suppose assez que le roy de Castille fu informé du roy de Portingal qui s'en venoit à puissance sur luy, et quant il scent que nous estions aux champs il en ot grande joye, et aussi curent toutes ses gens, si comme ilz le monstrerent; car ilz lui conseillierent à chevaucher contre nous et de venir combatre; et par especial les Gascons de Berne, qui là estoient, nous desiroient trop fort à combatre et demanderent à avoir la premiere bataille, et ilz l'eurent. Et bien nous avoit dit messire Guillaume de Montferrant, Gascon, qui estoit là a tout XL. lances : « Soyez tous confortez d'avoir la bataille, puis que vous avez les Bernes à l'encontre de vous, car ilz ne desirent autre chose. » Le roy, dont la bataille fu l'endemain, vint gesir au chastel de Lerie, à deux lieues de La Cabasse, à Juberote, et à l'endemain nous venismes à La Cabasse, et là nous logames; et le roy de Castille se loga ce soir à une petite lieue de Juberote quant nous estions logiez à Lerie, car bien savoit par ses chevaucheurs quel chemin nous prenderiemes et que nous nous logeriemes à Juberote.

« Monseigneur, je vous di que les Portingalois ont tousjours eu grandement leur confidence en toute grace de Dieu et en bonne fortune pour eulx en celle place de Juberote, et pour ce s'i arresterent-ilz encore à celle fois. » — « Or, me dittes la raison? », ce dist le duc. — « Volentiers, monseigneur, dist Laurentien Fougasse. Anciennement le grant roy Charlemaine, qui fu roy de France et d'Alemaigne et empereur de Romme, et lequel fu en son temps si grant conquereur, desconfi à Juberote sept roys mescreans et y ot bien mors cent mille incredules, et ce trouve-on et scet-on bien par les anciennes croniques; par celle bataille il con-

quist Conninbres et tout Portingal et le mist à la foy crestienne. Et pour la cause de la grant victoire et belle que il ot sus les ennemis de Dieu, il fist là faire et edifier une abaye, qui y est de noirs moynes, et les renta en Castille et en Portingal tant que ilz s'en contentent.

« Encore plus, monseigneur, il puet avoir environ II^c^. ans que là ot en celles mesmes place une très belle journée; pour ce temps un sire de Portingal, qui estoit frere du roy de Castille, — ne oncques en devant ce en Portingal n'avoit eu roy, mais s'apelloit le conte de Portingal, — advint que ces II. freres, le roy de Castille et le conte de Portingal, eurent guerre mortelle ensamble pour le departement des terres, et tant que on n'y trouvoit nulle paix, fors que la bataille, car la chose touchoit tant à ce conte et aux Portingalois que ilz avoient plus chier à estre mors, que eulx encheir ou parti ne en la subjection où le roy de Castille les voloit mettre et tenir. Et s'aventurerent Portingalois et vinrent tenir journée à l'encontre du roy de Castille à Juberote. Et là furent le roy de Castille et ses gens si puissans que X. contre ung, et ne prisoient en riens les Portingalois. Dont sur le champ de Juberote, à La Cabasse, diston, où la bataille des Mores avoit esté, fu la bataille des Castelloings et des Portingalois par telle maniere que elle fu moult cruelle. Finablement ce conte de Portingal et ses gens obtinrent, et furent Cateloings desconfis et fu pris le roy de Castille, par laquelle prise le conte de Portingal vint à paix telle comme il voult, et furent adont departis et abonnez et divisez les deux royaumes de Portingal et de Castille.

« Et pour ce que les Portingalois, qui à celle bataille

furent, veirent que Dieu y avoit fait sa grace que une poignée de gens que ilz estoient avoient desconfis la puissance du roy de Castille, ilz vouldrent augmenter leur terre et leur pays et en firent ung royaume, et couronnerent les prelas de Portingal et les seigneurs leur premier roy en la cité de Connimbres, et le firent chevauchier parmi tout son royaume, la couronne de lorier ou chief, en signifiant honneur et victoire, ainsi comme anciennement les roys soloient faire. Depuis est tousjours demoré le royaume de Portingal à roy. Et sachiez, monseigneur, ainçois que ilz se veissent en la subjection des Casteloings, ilz prenderoient ung moult loingtain du sang du roy de Portingal qui seroit mort sans avoir male de lui.

« Et quant le roy de Portingal fu venu sus la place, on li remonstra bien toutes ces choses. Et avint endementres que le connestable et le mareschal ordonnoient les batailles, que Jehan Ferrant Percok vint sus helle entre les batailles, lequel estoit au matin parti de sa garnison d'Orench, et amena XL. lances, dont on ot grant joye de sa venue, car il fu mis au frain du roy. Et quant nos batailles furent toutes ordonnées et mises en bon convenant, et que on n'atendoit autre chose que les ennemis, et ja estoient nos chevaucheurs envoiez par devers eulx pour aprendre du convenant, le roy se mist entre ses gens et fist faire paix, et là dist-il : « Seigneurs, vous m'avez couronné à roy. Or me monstrez loyaulté, car puisque suy si avant que sus la place de Juberote, jamais ne m'en retourneray en Portingal si auray combatu mes ennemis. » Tous respondirent : « Sire roy nous demorrons dalez vous, ne point ne fuirons aussi. »

§ 93. « Or s'aprochierent ces batailles, car les Catheloings avoient grant desir de nous veir trouver et combatre, si comme ilz monstroient. Nous envoyasmes nos coureurs devant pour eulx aviser et pour savoir quelz gens ilz estoient, et pour nous conseillier sur ce. Nos coureurs demorerent plus de trois heures entieres sans retourner ne oïr nouvelles de eulx, et fut telle fois que nous les cuidames avoir perdus. Toutefois ilz retournerent et nous raporterent justement leur convenant et la cantité de leurs batailles, et distrent que en l'avant garde avoit bien largement VII^M^. lances, armez de pié en cap, la plus belle chose que on peust veir, et en la grosse bataille du roy avoit bien XXX^M^. chevaulx et tous hommes armez.

« Quant nos gens et les seigneurs sceurent le nombre d'eulx et comment ilz venoient, et que l'avant garde estoit près de deux lieues en sus de la bataille du roy, car ilz n'estoient pas bien tous d'accord les Gascons et les estrangiers avec les Casteloings, si orent nos gens conseil de nous tous tenir ensamble et sus nostre fort, et de faire deux helles de la bataille, et les gens d'armes, où bien avoit II^M^. lances, ou fons de ces deux helles. Là, monseigneur, peussiez-vous veoir bonne ordonnance de bataille et gens grandement confortez, et fu dit et commandé de par le roy et sus la teste, que nul ne presist ce jour, se la journée estoit pour nous, prisonniers : ou tout morir ou tout vivre. Et fut celà fait et ordonné pour le meilleur, car si comme les seigneurs disoient : « Nous sommes ung petit; se nous nous entouellons ne ensonnions à prendre prisonniers, nous nous deceverons et ne pourons entendre à chose que nous aions à faire. Si vault mieux que nous entendons

à bien combatre que à la convoitise d'avoir prisonniers et nous vendons, ainsi que bonnes gens doivent faire, qui sont sur leur hiretaige. »

« Ceste parole fu arrestée et tenue; lors vinrent nos ennemis aussi serrez que nulle chose povoit estre par devant nous, et mirent tous pié à terre, et chacierent chevaulx en voie et relacierent leurs plates et leurs bacinez moult friquement, et abaissierent les carnieres et apoignierent les lances, et nous approchierent de grant volenté; et vraiement là avoit fleur de chevalerie et d'escuierie, et bien le monstrerent. Entre eulz et nous avoit ung petit fossé, et non pas grant, que ung cheval ne peust bien saillir oultre; ce nous fist ung petit d'avantaige, car au passer nos gens qui estoient en deux helles et qui lançoient de dardes afillées, dont ilz en meshaignierent pluseurs, leur donnoient grant empeschement. Et là ot d'eulz au passer ce tantet d'aigue et le fossé moult grant presse et des pluseurs moult foulez. Quant ilz furent oultre, ilz assamblerent à nous, et ja estoit tart et creons, espoir, ce fu l'oppinion des nostres, que quant ilz assemblerent ilz cuidierent que le roy de Castille et sa grosse bataille les sieuvissent de près, mais non firent; car ilz furent avant tout mors et desconfis, que le roy de Castille ne ses gens venissent, et vous diray par quelle incidense. Ilz furent enclos et enserrez entre nous de ceulx que nous appellons les communautez de nostre pays, par telle maniere que on frapoit et fieroit sus eulx de haches et de plommées sans eulx espargnier. Et nos gens d'armes, qui estoient frestz et nouviaux, leur vinrent au devant en poussant de lances et en eulx reculant et reversant ou fossé que ilz avoient passé. Et

vous di, monseigneur, que en mains de demie heure ce fu tout acompli et tous mors sus les champs de droite gens d'armes plus de IIII^M., ne nul n'estoit pris ne oy à raençon. Et quant aucun chevalier ou escuier des nostres en voloient ung prendre, on li occioit entre ses mains.

« Ainsi cheirent en pestillence et desconfiture nos ennemis et fut tout nettement ruée jus et sans recouvrer l'avant garde. Lors vint la bataille du roy de Castille et le roy aussi, où bien avoit XXX^M. hommes tous bien montez; mais quant ilz approchierent, il estoit ja nuit et ne savoient pas le grant meschief qui leur estoit advenu de leurs gens, et vinrent faire leur monstre sur leurs chevaulx par devant nous et firent plus de V^C., par appertises d'armes, saillir leurs chevaulx oultre le fossé; et sachiez, monseigneur, que tous ceulx qui y passerent, oncques pié n'en repassa; et furent là occis des Catheloins tout ou en partie les plus notables et ceulx qui amoient et desiroient les armes, et grant plenté de barons et chevaliers de Portingal, lesquelz estoient contre nous tournez avecques le roy de Castille. Et quant nos gens veirent et congneurent que ilz se desconfissoient ainsi, ilz passerent tout oultre le fossé et le tantet d'aigue que là avoit, car en plus de XL. lieux elle estoit esclusée des mors qui y estoient jonchiez et couchiez, et demanderent leurs chevaulx et monterent, et puis se mirent en chace, mais longuement ne fu-ce pas que la chace dura, car il estoit tout nuit; si ne se voloient pas nos gens abandonner follement, ne aler trop avant pour la doubte des embusches, et si n'estoient pas si bien montez comme les Casteloings estoient; car se ilz le feussent, pour verité ilz eussent

receu plus de dommaige encores assez que ilz ne firent, et eust esté le roy de Castille sans faulte mort ou pris; mais la nuit qui nous survint toute obscure et estre foiblement montez les sauva.

§ 94. « Or vous vueil nommer premierement la greigneur partie des nobles tant Espaignolz, François et Gascons, et aussi Portingalois reniez, qui là morurent sur les champs que on dist à La Cabasse de Juberote, et premierement : Le conte dan Jehan Alphonse Role, le grant prieur de Saint Jehan de Portingal, dan Dilg Avrès son frere, Ange Salvace de Geneve, dan Jehan Anselo, messire Da Gomès Mendrich, Digho Persement, Pierre Ru Sierment, Lugares de Versaulz, le grant maistre de Caletrave et son frere qui s'appelloit dan [Di]gho Digars, Pierre Gonsart de Montdesque, Pierre Ferrant de Valesque, Pierre Gonssart de Seville, Jehan Radigho de Hoiez et le grant maistre de Saint Jaques; des François : messire Jehan de Rie, messire Geoffroy Ricon, messire Geoffroy de Partenay, messire Espagnolet d'Espaigne, messire Regnault du Solier, dit Lymosin, mareschal du roy de Castille; et des Gascons de Berne le seigneur de Lengnach, messire Pierre de Keo, messire Jehan de Lespres, le seigneur de Berneque, le seigneur des Bordes, le seigneur de Martan, le seigneur de Bringoles, messire Raymon d'Enzach, messire Bertrand de Baruje, messire Jehan Asolghie, messire Raymon de Valentin, messire Adam de Corasse, messire Mennant de Saremen, messire Pierre de Sarenbiere, et pluseurs autres, plus de XII^{c}. chevaliers et escuiers, tous gentilz hommes.

« Or vous vueil nommer ceulx de nostre costé qui

furent là avecques le roy nostre souverain seigneur le roy Jehan de Portingal : et premier le conte de Navaire, connestable; Dieuy Alopés Percok, pere à messire Jehan Ferrant Percok et Agalop Ferrant Percok son frere, qui là estoient au frain du roy, le Pouvasse de Coigne, et porta ce jour la baniere du roy, et son frere Vase Martin de Coigne, Egheas Coille, le Podich d'Asvede, Vase Martin de Merlo et son filz Vase Martin, mais il morut là ce jour et fut feru du jet de une darde tout parmi le corps. Item Gonsalvas de Merlo, messire Alve Poriere, mareschal de l'ost et bon chevalier, Jehan Radigho Poriere, Jehan Jeume de Salves, Jehan Radigho de Sars, dan Ferrant Radigho, cousin du roy et maistre de Vis, dan Mondesquech Radigho, Radighes de Valconciaux, Roy Mendigez de Valconciaux. »

Lors commença le duc de Lancastre à rire et Laurentien Fougasse li demanda : « Monseigneur, pour quoy riez-vous? » — « Pour quoy? dist le duc. Il y a bien cause. Je n'oy oncques mais nommer tant de fors noms, ne d'estranges, comme je vous ay icy oy nommer. » — « Par ma foy, monseigneur, respondi l'escuier, tous telz sont-ilz en nostre pays, et encores plus estranges. » — « Je vous en croy bien, dist le duc. Or me dittes, Laurentien, que devint le roy de Castille après ceste desconfiture; fist-il nulle recouvrance, s'enfrema-il en nulle de ses bonnes villes, ne le roy de Portingal le sieuvy-il point à l'endemain? » — « Monseigneur, nennil; nous demorames celle nuit sus la place où la bataille avoit esté, et à l'endemain jusques à nonne ou près, et nous retournames au chastel le soir, que on dit à Lerie, à deux petites lieues de Juberote, et de là nous retournames à Connimbres, et le roy de

Castille s'en vint à Saint Yrain, et monta là en une barge et se fist navier XIIII. lieues oultre, et là entra en ung gros vaissel, et s'en ala par mer à Seville, où la royne estoit, et ses gens s'en alerent l'un çà, l'autre là, ainsi que gens desconfis, où ilz ne povoient avoir nul recouvrier, car ilz avoient trop perdu, ne ce dommaige pas ilz ne recouvreront en grant temps, se ce n'est par la puissance du roy de France. Et pour ce que le roy de Portingal et son conseil scet bien que ilz se pourchacent de cest costé, et que ilz ont grandes aliances ensamble, sommes-nous envoiez en ce pays par devers le roy d'Engleterre et vous. »

Dont respondi le duc et dist : « Laurentien, vous ne vous partirez pas sans raporter bonnes nouvelles en Portingal, mais je vous pry que ung autre rencontre que vos gens orent ou champ de Seville, si comme je vous ay oy compter, que vous le me vueilliez dire, car je oy volentiers parler d'armes, quoy que ne soye pas bon chevalier. » — « Monseigneur, respondi l'escuier, volentiers. »

§ 95. « Après celle belle journée et honnourable que le roy Jehan de Portingal ot à La Cabasse de Juberote, et que il fu retourné a grant triumphe en la cité de Luscebonne, et que on ne ooit mais nulle nouvelle que Casteloings et François se rassamblassent en Castille, mais se tenoient en garnison, se parti le roy de Castille de Seville et sa femme et tout son mesnage, et s'en ala à Burges. Et avint que les nostres et les leurs guerrioient par garnisons, dont une fois chevauchoit le connestable de Portingal, le conte de Novaire, et s'en vint entrer en Castille ou champ de Seville, et n'avoit en sa

compaignie non plus de LX. lances, et s'en vint courir devant une ville que on dit Valverde; pour ces jours y avoit des Cateloings bien IIe. combatans, et tous gens d'armes. Le conte de Novairre s'en vint frotant devant les barrieres de la ville et faisant sa monstre, et monstroit bien qu'il demandoit la bataille à ceulx de dedens, lesquelz se tenoient tout quoy et ne faisoient nul compte par samblant de yssir, mais ilz s'armoient et appareilloient. Quant nos gens orent esté devant la ville de Valverde une espace et tant que bon leur fu, ilz s'en partirent tout chevauchant le pas et se mirent au retour. Ilz n'orent pas alé une lieue du pays quant vont venir sur eulx tous les grans galos ceulx de la garnison de Valverde, et les conduisoit ung moult appert homme d'armes qui s'apelloit Dyo Genès de Padille, et grant maistre de Saint Jaques en Galice, et vinrent ferir sur nos gens, lesquelz lorsque ilz en sentirent le froais, mistrent tantost pié à terre et baillierent les chevaulx à leurs pages et à leurs varlez, et apoignierent les lances, et se recueillierent tous ensamble. Les Espaignolz, qui estoient grant masse, du premier entendirent aux varlez et aux chevaulx prendre, et les orent tous par devers eulx, et fu telle fois que ilz distrent : « Alons-nous-ent, menons leurs chevaulx, nous ne les « povons mieulx grever ne donner plus de paine que « de eulx faire retourner à pié. » — « Adont, dist le grant maistre de Saint Jaques, nennil, nous ne ferons pas ainsi, car se nous avons les chevaulx, nous arons les maistres aussi, car nous les combaterons et nous mettons tous à pié; ilz ne pevent durer à nous. »

« Or avint, endementres se detrierent de nous assaillir et que ilz se conseilloient, au derriere de nos

gens il y avoit ung petit ruisseau d'aigue; ilz le passerent tout bellement et s'en fortifierent et ne monstrerent nul samblant que riens leur feust de leurs chevaulx. Quant les Cateloings veirent nos genz oultre le ruissiau, si se repentirent trop fort que de plaine venue ilz ne les avoient assaillis et combatus; non obstant leur intencion estoit bien telle que ilz y recouvreroient, et que legierement les deseonfiroient; si vinrent sur eulx et commencierent à lencier et jetter dardes, et nos gens à eulx pavefier, et attendirent tant en eschevant le trait des dardes et le jet des f[r]ondes, que les Cateloings eurent employé toute leur artillerie et ne savoient plus de quoy eulz deffendre ne combatre. Le conte de Novaire fist passer sa baniere oultre le ruissiau et toutes ses gens aussi, et puis au poulseis des lances ilz se bouterent oultre, et entrerent entre ces Cateloings, lesquelz ilz ouvrirent tantost, car ils estoient lassez et traveilliez et eschauffez en leurs armeures; si ne se peurent au besoing aidier. Là furent-ilz desconfis et tous ruez jus, et mort le grant maistre et plus de LX., et le demourant tourna en fuyte. Là recouvrerent-ilz tous leurs chevaulx et des autres assez, que les Cateloings avoient là amenez. Que vous en samble-il, monseigneur? dist Laurencien Fougasse. N'orent pas ce jour une belle aventure nos gens? » — « Par ma foy, respondi le duc de Lancastre, oil ».

« Pour telz rencontres et pour telz fais d'armes que nos gens ont eu sur leurs ennemis depuis la election du roy Jehan, sont les Portingalois, ce dist Laurentien Fougasse au duc de Lancastre, entrez en grande gloire, et dient communement parmi Portingal que Dieu est pour eulx avec le bon droit qu'ilz ont. Et voi-

rement, monseigneur, ilz ne se fourvoient pas à cela dire que Dieu est pour eulx, car en toutes les choses que ilz ont esté en armes depuis la mort du roy Ferrant, soit grande soit petite, ilz ont eu victoire et journée pour eulz. Et le conte de Foeis qui est au jourd'uy entre les princes crestiens ung des grans et de prudence plein, si comme nous avons bien sceu par ceulx de son pays, dit bien et maintient que la fortune est pour le roy de Portingal, et se les chevaliers de Berne et de son pays l'eussent creu quand ilz se departirent de luy et ilz prinrent congié, ilz ne se feussent ja armez à l'encontre du roy de Portingal. Monseigneur, sachiez que le roy de Portingal est ung sage homme, prudent et caste, et craint et doubte Dieu, et aime l'Église et essaulce ce qu'il puet, et est moult souvent en son oratoire en oroisons, et, en oyant le service de Dieu, il a d'ordonnance que quelconque besongne que ce soit nul ne parle à luy tant qu'il soit hors de son oratoire, et est ung grant clerc et sent com petit que ce soit de l'astronomie, et par especial il veult que justice soit tenue par tout son royaume et les povres gens en droit.

« Si ques, monseigneur, à vostre requeste je vous ay dit des besongnes de nostre pays ce que j'en sçay et aussi du roy, nostre sire, et de son conseil, au partir j'en fus chargié pour le vous dire. Si me ferez responce sur ce, se il vous plaist? » — « Laurentien, dist le duc, autrefois le vous ay dit, et encores je le vous renouvelle, que vostre venue et les nouvelles de Portingal me font grant bien. Si ne vous partirez pas de moy que vous ne soiez adrecié de tous poins de ce que vous requerez, et pour-

quoy vous estes venu en ce pays. » L'escuier respondi : « Monseigneur, grant mercis. » Adont, fist le duc de Lancastre la chambre ouvrir; si aporterent escuiers et gens d'office vin et espices, si burent et puis prinrent congié les Portingalois et retournerent à leur hostel à Londres, à l'enseigne du Faucon; là estoient-ilz logiez sur Tomelin de Colebrucq.

§ 96. Ne demora gaires de temps depuis que le duc de Lancastre et le conte de Cambruge, son frere, orent parlement et collacion ensamble de ces besongnes de Castille et de Portingal, et quoy que le conte de Cambruge en sceust assez, car il avoit esté ou dit pays et demoré plus d'un an, si oy volentiers toutes les condicions du roy de Portingal et de la royne de Castille recorder le compte, et dist bien à son frere : « Certainement, biau frere, dès le roy Ferrant vivant, le canonne de Robersat et messire Guillaume de Windesore et aucuns des chevaliers que j'avoie là menez me dirent bien tout ce qui y est et qu'ilz en avoient oy parler et murmurer aucuns du pays, et pour ce me pris-je près de ramener mon filz, et n'avoie pas trop bonne affection au mariage. » — « En nom Dieu, dist le duc, l'escuier de Portingal qui est icy venu le m'a esclarcy moult bellement, et nous ne povons pour le present avoir voye ne entrée plus prouffitable pour nous ou royaume de Castille, fors que par Portingal, car le royaume d'Arragon nous est trop loing et aussi le roy d'Arragon et ses enfans ont tousjours esté plus favorables aux François que à nous. Si n'est pas bon, puisque le roy de Portingal et les Portingalois nous offrent confort, que nous le refusons. »

Sur cel estat que je vous di, et tout par especial pour le fait de Portingal, ot ung jour au palais de Wesmonstier ung parlement, et là fu acordé que le duc de Lancastre aroit à coustages du royaume d'Engleterre entre mil et XII^c^. lances, toutes gens de election, et II^M^. archiers et mille gros varlez, et seroient paiez chascun avant son departement pour demi an. De ce se contenterent bien tous les oncles du roy, et par especial le duc de Lancastre, auquel principalment la besongne touchoit, et qui devoit estre chief de celle armée; et pour expedier les ambassadeurs de Portingal, qui voloient retourner en Portingal et aporter nouvelles, le roy d'Engleterre rescripsi au roy de Portingal lettres moult doulces et contenans grant amour et grant aliance que ilz voloient en Engleterre tenir aux Portingalois. Et fist le roy d'Engleterre donner de biaux dons au grant maistre de Saint Jaques de Portingal et à Laurentien Fougasse, et tousjours estoient le duc de Lancastre ou le conte de Cambruge avecques eulx, et prinrent les dessus dis ambassadeurs ung jour congié du roy et de son conseil, et disnerent ce jour avecques le duc de Lancastre et le conte de Cambruge. A l'endemain ilz furent delivré de tous poins. Et me samble que le duc de Lancastre mandoit par ses lettres au roy de Portingal, et par la bouche et paroles des ambassadeurs, que on li voulsist de Portingal envoier VI. galées armées et XVIII. ou XX. gros vaisseaux. Ceulx s'en chargierent, qui dirent que ilz feroient bien le message, et leur fu dit que la navie on leur fesist prendre port et terre à Briste, sur les frontieres de Gales, et que là monteroient en mer le duc de Lancastre et toutes ses gens.

Sus cel estat prinrent congié du roy et s'en vinrent à Hantonne, et trouverent leur nef qui là les attendoit. Si entrerent dedens et esquiperent en mer, car ilz orent vent à volenté, et entrerent en la haulte mer d'Espaigne, et furent sur v. jours ou havre du Port de Portingal, et pour ce jour le roy de Portingal y estoit, qui ot grant joye de leur venue. Or, recorderent au roy, le grant maistre de Saint Jaques et Laurentien Fougasse, tout ce que ilz avoient veu et trouvé en Engleterre, tant de par le roy comme de par ses oncles, et monstrerent leurs lettres qui certifioient tout.

Ne demora guaires de temps depuis que le roy de Portingal, qui grandement desiroit à avoir l'aide et le confort du roy d'Engleterre, pour donner doubte et cremeur aux Catheloings, mist son conseil ensamble, et là fu determiné que maistre Alphonse Vretat, souverain patron et maistre de toutes les navies et galées de Portingal, feroit armer et appareillier vi. galées et xviii. grosses nefs, et les amenroit en Engleterre pour venir querre le duc de Lancastre. Si fu appellé maistre Alphonse et li fu dit que il se delivrast de ordonner les galées et les nefs et se partesist de Portingal et venist en Engleterre. Maistre Alphonse Vretat ne sejourna guaires depuis et fist tout ce que commandé li fu, et se parti ung jour du Port de Portingal et se mist en mer avecques l'armée. Ilz orent vent à volenté; ilz furent en vi. jours à Bristo et là ancrerent; pour ces jours estoient tous les seigneurs d'Engleterre ou en partie en la marche de Galles, car le roy s'i tenoit. Des nouvelles fu le duc de Lancastre tout resjoy et avança ses besongnes. Ja estoient escrips chevaliers et escuiers qui devoient aler en Portingal avecques lui, et se tenoient

tous sus le pays, et aussi faisoient les archiers ou havre et au port de Bristo, où avoit bien IIc. vaissiaux tous appareilliez pour le duc et pour ses gens parmi l'armée de Portingal. Et estoit l'intencion du duc qu'il emmenroit avecques lui femme et enfans et feroit de biaux mariages en Castille et en Portingal avant son retour, car il ne voloit pas si tost retourner, et bien y avoit cause, car il veoit les besongnes d'Engleterre dures et le roy son nepveu jone, et avoit d'en costé lui perilleux conseil, pour quoy il se departoit le plus volentiers. Avant son departement, en la presence du roy et de ses freres, il ordonna son filz, monseigneur Henry, conte Derby, lieutenant de tout ce que il avoit en Engleterre, et mist dalez lui saige et bon conseil. Le filz estoit pour lors biau chevalier et jone et avoit esté filz de madame Blanche, la très bonne duchesse de Lancastre. Avecques sa mere, madame la royne Philippe d'Engleterre, je ne vey oncques deux meilleurs dammes ne de plus nobles condicions, ne ne verray jamais et vesquesisse mil ans, ce qui est impossible de non tant vivre.

Quant le duc Jehan de Lancastre ot ordonné toutes ses besongnes en Engleterre et il ot pris congié au roy et à ses freres, il s'en vint à Bristo et fu là XV. jours. Endementres la navie se chargea et appareilla, et furent mis et avalez ens es naves et ens es passagieres et balongiers chevaulx plus de IIm., lesquelz avoient là leurs pourveances de foin, d'avaine, de litiere et d'aigue doulce bien et largement. Si entra le duc de Lancastre en une galée armée durement belle et grande, et avoit dalez luy sa grosse nef pour son corps et pour la duchesse Constance, sa femme, qui de grant coraige aloit en ce voyage, car elle esperoit à recou-

vrer son hiretaige de Castille et estre royne avant son retour, et avoit la duchesse sa fille, nommée Katherine, et de son premier mariaige deux autres filles, Ysabel et Philippe, laquelle Philippe estoit à marier; mais Ysabel estoit mariée à messire Jehan de Hollande, qui estoit là et connestable de tout l'ost, et mareschal messire Thomas Moriau, lequel avoit aussi par mariage une de ses filles à femme, mais elle estoit bastarde; et fu mere à la dame Moriele, damoiselle Marie de Saint Hylaire de Haynnau; et estoit amiral de la mer de toute la navie du duc de Lancastre messire Thomas de Persi. Là estoient messire Yon Filwarin, le sire de Lussi, messire Henry de Biaumont, le sire de Pouvins, messire Jehan Abuvrele, le sire de Talbot, le sire de Basset, messire Guillaume de Biauchamp, messire Guillaume de Windesore, messire Thomas Traiton, messire Hugues Lespensier, le sire de Willebi, le sire de Manne, le sire de Ware, le sire de Breston, messire Guillaume de Fervichon, messire Jehan d'Aubrechicourt, messire Hugues de Hastinges, messire Thomas Vaucestre, messire Maubruny de Linieres, messire Loys de Rocestre, messire Jehan Soustrée, messire Philippe Titiel, messire Jehan Boulouffre, messire Robert Clichon, messire Nicolle Trencon, Huguenin de Cavrelée, David Houlegrave, Thomas Alory, Hobekin de Baucestre, et pluseurs autres tous à pennons, sans les barons; et estoient bien largement mille lances, chevaliers et escuiers de bonnes gens, et II^M. archiers et mil gros varlez. Si orent bian tamps et bon vent, car ce fu ou moys de may que il fait bel et joly, et qu'il vente à point. Et s'en vinrent costiant les ysles de Visque et de Grenesié et tant que on les veoit bien tout à plein de Normen-

die, car ilz estoient plus de II^c^. voilles tout de une venue. Et estoit grant biauté de veoir ces galées courir par mer armées de gens d'armes et d'archiers et queroient les aventures, car on leur avoit dit que l'armée de Normendie estoit sur mer; voirement y estoient-elle avant que ilz se monstrassent sus les bendes de Quarentin, mais ilz sceurent par leurs balengiers que l'armée d'Engleterre venoit; si se retrairent ou havre de Harfleu.

§ 97. Rien n'avient qui ne soit sceu et especialment de fait d'armes, car les seigneurs, chevaliers et escuiers en parlent volentiers l'un à l'autre. Quant la desconfiture ot esté à Juberote du roy de Castille, où il prist si grant perte, si comme cy dessus vous avez oy recorder, les nouvelles en vinrent en France; ce fu rayson, car ceulx qui y avoient perdu leurs amis les plaindoient; or, n'aparoient nulle part les armes, fors en Castille; car on avoit bien oy recorder comment le duc de Lancastre, qui demandoit par chalenge comme son bon droit l'iretaige de Castille, mettoit sus par mer en Engleterre une grant armée de gens d'armes, et estoit l'intencion de ceulx qui en parloient que ceste armée se trairoit en Castille et en Portingal, et que sans faulte il ne povoit estre que il n'y eust armes. Dont, pour leur honneur et avancement, chevaliers et escuiers des basses marches se cueillierent et parlerent, et envoierent l'un à l'autre pour savoir par quel chemin ilz se trairoient en Castille. Les pluseurs conseilloient que ilz se mesissent à voie par terre, pour eschiever les perilz de mer et les fortunes, et aussi les rencontres que ilz pourroient avoir de la navie d'Engleterre. Et les

autres conseilloient que non et que par terre les chemins sont trop loingtains; et aussi le roy de Navarre n'estoit pas bien des François, ne aussi il ne les amoit que ung petit, car il disoit, et voir estoit, que on li avoit osté tout son hiretaige en Normendie; mais je ne sçay pas se la querelle estoit juste. Si se doubterent grandement les compaignons des perilz de terre, tant pour le roy de Navarre que pour autres, car, à prendre leur tour et chemin parmi le royaume d'Arragon, ilz n'en venroient jamais à chief. Si ques ilz arresterent, tout consideré, que ilz venroient en la ville de la Rochelle, ainsi qu'ilz firent, et là se metteroient en mer. Si arriverent XVIII. vaissiaux et les firent chargier de tout ce que pour leurs corps appartenoit; plenté de chevaulx n'enmenerent-il point.

Quant ilz furent tous prests et ilz veirent que ilz avoient vent à volenté, si entrerent es vaissiaux et se desancrerent du havre et se bouterent en mer; si singlerent devers la mer de Bayonne, par là ou assez près les convenoit-il passer. Là estoient le sire de Coussi, messire Jehan de Hambue, le visconte de La Berliere, messire Pierre de Villainnes, messire Guy Le Baveux, messire Jehan de Chastelmorant, le sire de Saint Legier, messire Jaques de Surgieres, le sire de Cousances, messire Tristrant de La Gaille, Le Barrois des Barres et grant foison d'autres, tant que ilz estoient bien III^c^. chevaliers et escuiers, toutes gens à election et qui demandoient les armes. Si singlerent par mer et orent vent et tamps à volenté, et arriverent sans peril et sans dommaige au port de Saint Andrieu en Bisquaïe, en l'an de grace Nostre Seigneur M CCC IIII^xx^ et VI., le XIII^e^ jour du moys de may.

Quant ces chevaliers et ces escuiers de France furent arrivez à Saint Andrieu, si comme je vous compte, ilz se resfreschirent et reposerent deux jours. Endementres furent trais leurs chevaulx hors des nefs, ce qu'ilz en avoient, et tous leurs harnois aussi se mirent tout à charge et à voiture, et demanderent du roy de Castille où on le trouveroit. On leur dist que il se tenoit en la cité de Burges, en Espaigne, et que là avoit-il ung grant parlement pour les besongnes de son pays. Ces chevaliers et escuiers prinrent le chemin de Burges et se departirent de Saint Andrieu, et chevauchierent tant que ilz vinrent à Burges, et se trayrent devers le roy, lequel fu moult lié de leur venue et leur demanda des nouvelles de France, et quel chemin ilz avoient tenu. Ilz respondirent atout que ilz estoient venus par mer et montez à La Rochelle, et que on disoit en France que le duc de Lancastre mettoit sus une grande armée de gens d'armes et d'archiers pour amener en celle saison en Castille ou en Portingal; là où il se trairoit premierement, on ne le povoit savoir, et que le roy de Portingal li avoit envoié en Engleterre grant foison de galées et de vaissiaux.

De ces nouvelles fu le roy d'Espaigne tout pensif plus que devant, quoy que il n'en attendoit autre chose, et ne descouvry pas à ce commandement tout son coraige, mais bien savoit par les apparans que il veoit que en celle sayson il aroit forte guerre. Touteffois, le roy de Castille fist très bonne chiere aux chevaliers de France et les remercia grandement de leur venue, et prist la parolle à messire Robert de Braquemont et à messire Jehan, son frere. « Robert, dist le roy, et vous, Jehan, quant vous parte-

sistes de moy l'autre année, je vous dy et chargay que vous apportissiez, quant vous retourneriez en ce pays, des pelotes de Paris pour nous esbatre moy et vous à la palme; mais il vaulsist mieulx que je vous eusse chargié au raporter des bons bacinez et des bonnes armeures, car la saison appert que nous les aurons bien où emploier ». — « Sire, respondi Robert de Braquemont, nous avons et de l'un et de l'autre, car tousjours ne puet-on pas juer ne tousjours armer ». Verité est que le roy de Castille fist très bonne chiere aux compaignons et les fist tenir tous aises et par tout delivrer. Or eurent-ilz affection et devotion d'aler en pelerinage au baron Saint Jaques, puisque ilz estoient venus ou pays, car les aucuns le devoient de devotion. Si se mistrent au chemin tous ensamble pour y aler et par compaignie, et firent chargier, tourser et ensommeler tout leur harnois, si comme ilz deussent aler à une journée de bataille, et bien leur besongna que ilz l'eussent dalez eulx et appareilliez, et furent de ce faire grandement conseilliez, et bien leur enchey que ilz l'eussent, si comme je vous recorderay temprement.

Or, retournons à l'armée du duc de Lancastre, qui estoit partie et yssue hors des ysles d'Engleterre et costioit Normendie, et venoit pour trouver aventure qu'ilz desiroient.

§ 98. Tout en telle maniere, par comparoison, que faucons pelerins qui ont longtemps sejourné à perche et ont grant fain et desir de voler, tout en telle maniere ces chevaliers et escuiers d'Engleterre desiroient à trouver fait d'armes pour eulx avancier et essaier, et disoient ainsi l'un à l'autre : « Pour quoy n'alons-nous veoir les bendes et les pors de Normendie? Là sont chevaliers et

escuiers qui nous recueilleroient et qui nous combateroient », et tant que les nouvelles en vinrent au duc. Or, savoit bien le duc, avant que il yssist hors d'Engleterre, que messire Jehan de Malatrait et le sire de Combor et Morfenace et grant foison de chevaliers et escuiers de Bretaigne avoient mis le siege par bastides par devant le chastel de Brest, à l'ordonnance et commandement du connestable de France. Si ques quant le duc oy dire le grant desir que ses gens avoient de trouver les armes, si fist dire à l'amiral, messire Thomas de Persi, et au connestable de l'ost, messire Jehan de Hollande, que ilz adreschassent leur navie et fesissent adrescier devers Bretaigne, car il voloit aler veoir le chastel de Brest et visiter les compaignons, ceulx de dedens et ceulx de dehors.

De ces nouvelles orent les Anglois grant joye. Adont dan Alphons Vretat, le souverain patron de la navie de Portingal, et lequel cognoissoit bien le chemin et les entrées de la mer de Bretaigne qui sont moult perilleux, se mist tout devant et monstra voye. Et pour ces jours le temps estoit si bel et si jolys, et l'air si quoy et si atempré, que c'estoit grant plaisance à aler par mer. Si singlerent ces nefs d'Engleterre et ces galées de Portingal aval vent, qui à point ventoit, devers l'emboucheure de Brest, et attendirent les maronniers la marée si à point, car bien s'y congnoissoient, que avec le flos ilz entrerent ou havre de Brest. Grant plaisance estoit de oïr ces claronciaux et ces trompettes des barges et des galées eulx demener. Et ceulx du chastel aussi, messire Jehan de Malatrait, le viscomte de Combor et Morfenace, seoient à celle heure au disner, quant les nouvelles leur vinrent que les Englois et l'armée d'Engleterre estoit venue. Si saillirent

tantost sus et coururent aux armes, car bien savoient, puisque le duc de Lancastre avoit là pris terre, que ilz seroient combatus, et que les Englois estoient là armez pour lever les bastides. Tous furent armez et appareilliez et en bonne volenté de eulx deffendre, se on les assailloit, et se trouvoient bien IIIc. hommes d'armes, chevaliers et escuiers. Moult furent les Englois resjoys, quant ilz furent ou havre de Brest et ilz orent entendu que les Bretons tenoient leur bastide et ne l'avoient pas laissée, et disrent que ilz les yroient veir et combatre, car ilz avoient grant fain de faire armes.

Or, prinrent le duc de Lancastre et ses gens terre assez près du chastel de Brest et du havre, et laissierent tous leurs chevaulx et leurs pourveances en leurs nefs, mais les dammes et les damoiselles yssirent pour les rafreschir. Du premier jour ilz n'entendirent point à l'assaillir, fors que de eulx mettre à point et logier à terre pour trois ou quatre jours, et tendirent les seigneurs tentes et pavillons sur les champs, contreval le havre, assez près de la mer et du chastel de Brest, et là se tinrent tout le jour et la nuit aussi. Quant ce vint à l'endemain, le connestable et le mareschal de l'ost firent sonner les trompettes en signe que on s'armast et mesist en ordonnance pour aller assaillir. Dont s'armerent toutes gens et se trayrent par bon arroy et grant ordonnance devers le chastel et les bastides, qui estoient faites ouvrées et charpentées de grant maniere et fust pour demorer là dedans XX. ans, et y avoit autour des bastides fossez, portes, tours et bons murs et tout de gros bois. Or, vinrent chevaliers et escuiers d'Engleterre, qui armes faire voloient, jusques aux barrieres de la bastide, et commencierent à escarmu-

chier de grant façon et de bonne volenté pour conquerir les bastides et ceulx qui dedens estoient, chevaliers et escuiers bretons, dont il y avoit grant foison et de bons à eulx deffendre; et pour avoir les armes mieulx à main, ilz firent oster les bailles des defenses, dont ilz firent puis grant folie, mais ilz se confioient en leur chevalerie, et vrayement il en y avoit assez. Là peust-on veoir grant foison de biaux fais d'armes et de dures rencontres et de fors pousseis des lances, et en avoient le meilleur ceulx qui povoient bien porter longuement alainne. Touteffois, Englois estoient grant foison; si donnerent moult à faire par armes aux Bretons, et par bien combatre ilz gaingnierent les bailles, et y ot dedens le clos de la ville plus de cent hommes d'armes, et furent Bretons sur le point que de tout perdre. Quant messire Jehan de Malatrait et le visconte de Combor en veirent la maniere, si escrierent leur cry et distrent : « Et comment, seigneurs, perderons-nous cecy ainsi? Avant, avant! Or, au bien penser si ne convient nulle fainte, mais mort ou honneur. » Adont se remirent ensamble de grant coraige les Bretons, et fichierent leurs lances et glaives en terre, et s'apoierent forcement sur leurs pas, et bouterent de bras et de poitrine corageusement sur ceulx qui les avoient reculez et boutez des barrieres dedens la ville. Là estoient belles les armes faites à veoir. Là convint de force et de fait les Englois reculer, car ilz furent si poulsez et si durement que ilz ne porent gaignier terre, et furent remis tous hors des bailles et bien battus; ne oncques depuis ilz ne porent gaignier pour celle journée.

D'autre part, sur ung autre lez de la bastide, il y

avoit une tour de pierre, seant sur terre, au descendant de une roche que les Bretons tenoient, et l'avoient pris à l'avantaige de leur bastide et la gardoient. Là ot grand assault et dur d'Englois et d'archiers, endementres que les gens d'armes se combatoient aux barrieres, et passerent les Englois ung petit fossé que il y avoit, et vinrent au pié de la tour, portans pickz et haviaux en leurs mains, et commencierent à piketer et à haver, et à oster pierres à povoir, et à afoiblir grandement la tour. Ceulx qui estoient ce se deffendoient vaillamment et hardiement de ce qu'ilz avoient, et archiers traïoient à eulx si onniement que à paines ne s'osoit nul à monstrer pour le trait, se il n'estoit trop fort pavesiez. Là fouirent et haverent et piketerent Englois tant que la tour pendoit devers eulx, par faulte de pié, que il li avoient tolu et osté le fondement; elle se ouvry à moitié. Ceulx qui dedens estoient et qui ouvrir et desjoindre la veoient et sentoient, se trairent tout à ung fais sur la plus saine partie, et tant que la tour s'avala à moitié à terre, et l'autre demora et les compaignons de dedens; lors y ot grant hurie des Englois, quant ilz les veirent ainsi à la descouverte. A ces colps, il estoit sur le plus tart; si sonnerent les trompetes de retrait, car pour ce jour ilz disoient que ilz en avoient fait assez; si se retrairent, et au departement de la tour les Englois disoient aux Bretons : « Seigneurs, seigneurs, demorez là ceste nuit, et faites bon guait, car demain nous vous venrons veoir; vous verrez bien de quel part nous sauldrons, car il n'y a riens au devant de vous qui vous face ombre ne encombrier. »

L'intencion des Englois estoit telle que à l'andemain

ilz retourneroient à l'assault à la bastide et la conquerroient par force, et les compaignons de dedens, car bien estoit en leur puissance. Si passerent la nuit tous aises, ilz avoient bien de quoy. On dit souvent et veoir est : « bon saroient les penseurs se n'estoient les contrepenseurs ». Je le di pour tant que se il y avoit en l'ost des Englois des gens soubtieux de la guerre, les Bretons qui se tenoient en la bastide estoient aussi pourveus assez de veoir et congnoistre quelle chose leur povoit valoir ou porter dommage; ilz congneurent clerement que ilz les convenoit partir de là et traire quelque part que ce feust, à sauveté, si ilz ne voloient estre mors ou pris. Si eurent conseil de partir et de tourser ce que porter en pourroient, et laissier la bastide. Si comme ilz l'ordonnerent pour le mieulx, ilz le firent, et tourserent tout, et monterent sur leurs chevaulx, et laissierent la bastide, et se mistrent aux champs et prinrent le chemin de Hainbon, où il n'y a que quatre lieues de là; ilz ouvrerent saigement de cela faire et de monter sur leurs chevaulx et de partir, car ilz n'avoient garde que les Englois les poursieuvissent, pour tant que ilz n'avoient encore trait nulz chevaulx hors de leurs nefs. Messire Jehan Malatrait et les chevaliers et escuiers qui avec lui estoient vinrent celle nuit à Hainbon. Si se bouterent dedens et la trouverent toute ouverte et appareilliée; là n'avoient-ilz garde des Englois. Quant ce vint au matin, on sonna trompetes pour armer l'ost et traire à l'assault, et voloient trop bien faire la besongne, mais nouvelles vinrent que les Bretons estoient partis et avoient guerpy la bastide; dont se repentirent les Englois grandement de ce que ilz avoient oublié à mettre une embusche

sus, par quoy ilz n'eussent pas ainsi perdu leur proie. Si envoierent les seigneurs desemparer la bastide, et bouterent le feu dedens les varlez qui estoient tailliez de cela faire. Ainsi furent levées par le duc de Lancastre les bastides de Brest, et ce jour alerent veoir, le duc et messire Jehan de Hollande et les seigneurs, aucuns et non pas tous, le chastel de Brest, et y amenerent les dammes, et y burent et mengierent, et puis se retrairent à leurs logeis; et l'endemain, le tiers jour, on rafreschi les nefs d'yau doulce, et au quart jour ilz se retrairent dedens et se desancrerent, et se departirent.

Ce quart jour que ilz avoient esté logiez sur les champs au dehors de Brest, ilz avoient eu conseil ensamble, le duc et les seigneurs et les maronniers de Portingal qui y furent appellez, pour savoir quelle part ilz se trairoient ne ou terre ne port ilz prenderoient, ne se ilz yroient à Luscebonne ou au Port de Portingal, ou se ilz prenderoient terre en Bisquaïe ou à La Calongne; et furent sur cel estat le duc et les seigneurs longuement en conseil ensamble, et en fu demandé à Alphons Vretat, le maistre des navires au roy de Portingal. Il respondi et dist : « Messeigneurs, pour ce fus-je envoié querre et tramis en Engleterre par devers vous que le roy de Portingal, monseigneur, quelle part que vous arrivez en son pays vous serez les bien venus et en ara grant joye, car il desire grandement vostre venue et vous veoir ». On fu sur cel estat ung temps et bien une heure que on yroit prendre terre au Port de Portingal. Il a xxx. lieues de Luscebonne; et puis fu tout retourné, car on dist que le plus honnourable estoit sans comparoison de

prendre terre sus marche d'ennemis que sus ses amis, et que les ennemis, quant ilz sçaront que nous serons arrivez sur eulx, en aront plus grant freour. Dont fu arresté que de prendre terre à La Calongne en Galice. Celle part tournerent les maronniers, lesquelz avoient vent et temps à souhet, et ne furent depuis que ilz se departirent de Brest que v. jours sus la mer, que ilz vinrent devant le havre de La Calongne. Là ancrerent, attendanz l'aigue, car ilz avoient basse aigue; si ne povoient approchier terre de si près.

§ 99. Or, vous diray des chevaliers de France, de monseigneur le Barrois des Barres, de messire Robert et de messire Jehan de Braquemont, de messire Jehan de Chastelmorant, de messire Pierre de Vilainnes, de messire Tristrant de la Gaille et des autres, qui estoient venus en pelerinage en la ville de Compostelle au baron Saint Jaques, en grant devotion. Quant ilz eurent fait leur pellerinaige et chascun son offrande, et ilz furent trais à l'ostel, nouvelles leur vinrent, par ceulx qui demoroient sur les frontieres et bendes de la mer, que les Englois monstroient ce que ilz voloient venir et arriver et prendre terre à La Calongne. Avant que sommiers, ne mulez, ne chevaulx feussent destoursez qui leurs harnas portoient, ilz ordonnerent à partir tantost et venir devers La Calonne, et eulx mesmes se mistrent au chemin pour conforter le port, la ville et le chastel, et distrent bien ceulx qui le chastel et la ville de La Calongne congnoissoient : « Avançons-nous, car se les Englois par mesaventure ou par force d'armes prendoient ja la ville ne le chastel de La Calongne, ilz seroient tous seigneurs du pays. »

Les chevaliers emprunterent chevaulx et firent tant parmi leur bon esploit que ilz vinrent celle nuit à La Calongne, où il y a XIIII. grandes lieues et divers pays, et se bouterent si à point en la ville et ou chastel que les Englois venoient, qui ancrerent devant le havre, dont on fut moult resjoys en la ville et ou chastel de leur venue.

Toute celle nuit vinrent les sommiers qui aportoient et amenoient leurs harnois; quant ce vint au matin, ce fu grant biauté de veoir entrer ou havre de La Calongne ces galées et ces nefs armées de gens et de pourveances et de oïr ces trompettes et claronciaux qui sonnoient à tous lez. Et les trompettes du chastel de la ville resonnoient à l'encontre et se combatoient et esbatoient l'un contre l'autre. Tantost congneurent les Englois que il y avoit grans gens d'armes et bonne garnison, et que François s'estoient saisis de la ville et du chastel. Adont yssirent les seigneurs tout bellement, et aussi toutes manieres de gens hors des vaissiaux et des galées, et se trayrent sur les champs, ne point n'aprochierent la ville; ilz n'y avoient que faire, car elle est trop forte et trop bien fremée, et si estoit bien pourveue de bonnes gens d'armes; ilz en veoient bien les apparants.

Au dehors de la ville de La Calongne avoit aucuns hostelz et maisons, celles de pescheurs et de gens de mer; là se trairent les seigneurs et s'i logierent; mais il convint faire biaucop d'autres logeis, car il en y avoit trop petit pour tous. Le premier jour que ilz arriverent au port de La Calongne, le second, le tiers et le quart furent ceulx tous ensonniez, qui à ce faire ordonnez estoient, de deschargier les galées et les vaisseaulx, tant y

avoit de pourveances et de choses amenées et à widier hors des nefs. Si furent mis hors les chevaulx tout bellement, qui avoient esté ens es naves plus de XV. jours. Si estoient tous foulez et oppressez, quoy que ilz eussent esté bien songniez de foin, d'avaine, d'aigue doulce, mais otant bien leur grieve la flaireur de la mer comme elle fait aux gens. Si furent menez et pourmenez et rafreschis de nouvelles pourveances et de fresches aigues.

Quant tout fu mis hors des galées et des vaisseaux, on demanda au duc quelle chose il voloit que on ordonnast de la navie. Il respondi : « Je vueil, dist le duc, que tous les maronniers soient payez de leurs paines et puis face chascun son prouffit, car je leur en donne bon congié, et vueil bien que chascun sache que jamais la mer en Engleterre ne repasseray, tant que je auray ma plaine souffisance du royaume de Castille, ou je demorray en la paine. » Le commandement du duc fu lors acompli; on paia les maronniers si bien qu'ilz se contenterent, puis se departirent-ilz quant ils leur plaisi, et yssirent de port de La Calonne, et s'en alerent les aucuns en Portingal et les autres à Luscebonne, ou à Baione, ou à Lebay, en Bretaigne, ou en Engleterre. Sachiez que nul ne demora derriere. Et le duc de Lancastre et les Englois se logierent à La Calongne, non au fort, mais au dehors, en petites maisons qu'ilz trouverent, et aussi ilz en firent des nouvelles de bois et de feuillies, ainsi que gens d'armes se logent.

Environ ung moys et plus fu le duc de Lancastre à La Calongne, sans point partir, se il n'aloit voler ou chacier, mais aucuns seigneurs d'Engleterre avoient là fait venir chiens et oyseaux pour leurs deduis et espri-

viers pour les dammes. Encores avoient-ilz amené en leurs naves moulins pour moulre, muelles pour faire farines et fours pour cuire. De telz choses ne vont-ilz pas volentiers sans, puis que ilz cheminent en pays de guerre. Leurs fourageurs aloient tous les jours en fouraige, là où ilz en pensoient à trouver; plenté à fouragier ne trovoient pas, car ilz estoient logiez en povre païs et desert, si les convenoit aler trop loing fouragier. Or, s'aviserent les compaignons qui en garnison estoient à La Calongne, Le Barrois des Barres, qui volentiers et bien scet chevauchier et refveillier ses ennemis quant il besongne, et Jehan de Chastelmorant, et messire Robert, et messire Jehan de Braquemont, Tristrant de La Gaille et les autres, quant ilz sceurent que les forageurs chevauchoient ainsi follement sur le pays, que ung jour ilz seroient au devant et leur feroient paier une fois pour toutes les prises et les levées que ilz avoient fait ou pays. Si s'armerent ung soir et monterent à cheval, et partirent environ II^{c}., et prinrent guides qui de nuit les menerent autour des bois et des montaignes, et s'adrecierent au point du jour sus ung bois et une montagne que on dit au païs à l'Espinote, et là se tinrent sur le pas, et bien savoient, car dit leur avoit esté, que les Englois fourageurs chevauchoient, et voir estoit, et estoient bien III^{c}.

Quant ces fourageurs eurent charcié tout le pays, et ja avoient demoré deux jours pour mieulx esploitier et pour avoir plus grant fouraige, ilz retournerent arriere pour venir à La Calongne, et ne povoient passer par autre pas que par le pas et montaigne de l'Espinote. Quant ilz furent là embatus, messire Jehan des Barres

et les chevaliers et escuiers françois qui en embusche sur le pas les attendoient, leur saillirent au devant en criant : « Les Barres au Barrois! » Là furent ces fourageurs tous esbahis, car la greigneur partie ne portoient nulles armeures. Il y avoit environ VI^{xx}. archiers qui se misrent gentement à deffense et en ordonnance, et commencierent à traire et navrerent par leur trait des hommes et des chevaulx, et quant leur trait fu passé, ilz jetterent leurs archs jus et se mirent les aucuns à deffendre de ce que ilz avoient, et les aucuns se muçoient et embloient pour eulx sauver. Que vous feroi-ge long compte des III^{c}. Englois fouraigeurs qui là estoient? il en y ot mors bien les II^{c}., et le demorant se sauverent au mieulx qu'ilz peurent par buissons et par fort bois, où ilz se bouterent et où gens de cheval ne povoient entrer. Or, revinrent les fuians devant La Calongne, qui recorderent ces nouvelles et comment Le Barrois des Barres et sa route les avoient ruez jus. Lors, s'estourmirent ceulx de l'ost, et fist le mareschal armer messire Thomas Moriau et plus de V^{c}., et monterent à cheval, et lui mesmes monta et prist le pennon Saint George, et chevauchierent tant que ilz vinrent à L'Espinote et sus le pas, où ilz trouverent leurs gens mors, dont ilz furent moult courrouciez. Quant ilz furent là venus, ilz n'eurent riens fait, car les François estoient ja retrais et rentrez ou chemin lequel ilz estoient venus; jamais qui ne les eust menez ilz n'eussent sievy les esclos. Si s'en retournerent sans riens faire. Et tout ainsi comme ilz estoient à une demie lieue de leur ost, ilz regardoient et veoient sur costé les François qui rentroient ou chastel de La Calongne. Si furent moult courrouciez, mais

amender ne le peurent, et fu ce jour moult blasmés d'aucuns en l'ost en requoy, le mareschal, de ce que il envoioit ne avoit envoié fouragier ne consenti à aler leurs gens si simplement que sans gens d'armes, quant il sentoit les ennemis près de l'ost logiez, fors assez pour ruer jus v. ou vi^c^. fourageurs; et proprement le connestable et le duc de Lancastre l'en blasmerent tant que il en fu tout honteux. Mais il s'escusa et dist que, sans celle fois, ilz y avoient esté x. fois et point n'y avoient les fourageurs pris de dommaige. « Messire Thomas, dist le duc, soiez une autre fois plus avisé, car ce avient en une heure ou en ung jour qui point n'avient en cent ».

§ 100. Quant le duc de Lancastre ot sejourné à La Calongne environ ung mois, si comme je vous compte, et que hommes et chevaulx furent tous bien rafreschis, on ot conseil que on se deslogeroit de là, et s'en yroit-on devers la ville de Saint Jaques en Galice, où il avoit meilleur pays et plus cras et plus plain pour chevauchier. Si comme il fu ordonné il fu fait; on se desloga de La Calongne, et puis se mist-on au chemin, quant on ot tout toursé, et chevauchierent en trois batailles : le mareschal premier a tout iii^c^. lances et vi^c^. archiers, et puis le duc a tout iiii^c^. lances, et toutes les dammes en sa compaignie, et en l'arriere garde estoit le connestable, messire Jehan de Hollande, et avoit largement et bien iiii^c^. lances et vii^c^. archiers; et n'aloient que le pas, et mistrent iii. jours à venir de La Calongne à la ville de Saint Jaques. Vous devez savoir que le pays de Galice pour la venue du duc de Lancastre estoit moult effraé, car ilz resongnoient grandement sa puissance. Le mareschal de l'ost, qui estoit

en l'avant garde, s'en vint jusques à la ville que on appelle ou pays Compostelle, où le corps de saint Jaques, que on requiert de si loing, gist et est. Quant il fu venu jusques à là, il la trouva fremée; ce fu rayson, mais il n'y avoit en garnison fors les hommes de la ville; car nulz chevaliers de France ne le voloient prendre à leur peril, pour la tenir ne garder honnourablement jusques à oultrance, car elle n'est pas forte trop à parler contre telz gens que le duc de Lancastre avoit mis ou pays de Galice. Le mareschal envoia devant ung herault pour savoir que ceulx de Saint Jaques diroient. Le herault vint anx barrieres et trouva le cappitaine et la garde de la ville qui s'appeloit Alphons de Sorie. Il li dist : « Cappitaine, ey ung petit en sus est le mareschal de l'ost, monseigneur de Lancastre, qui m'envoie icy, et parleroit volentiers à vous ». Dist le cappitaine : « Il me plaist bien. Faites-le venir avant, nous parlerons à lui. » Le herault retourna et dist au mareschal ces nouvelles. Le mareschal se departi a tout XX. lances tant seulement de la route, et s'en vint devant la ville de Compostelle, et trouva aux barrieres le cappitaine et aucuns hommes de la ville qui là s'arestoient. Le mareschal mist pié à terre et vint lui III^e^. tant seulement : ce furent le sire de Basset et messire Guillaume de Ferviehon. Si dist : « Cappitaine et vous gens, monseigneur de Lancastre et ma damme vostre damme, madamme de Lancastre, qui fu fille du roy dan Pietre, vostre seigneur, m'envoyent yey parler à vous pour savoir que vous vouldrez dire et faire, se bellement vous les recueilliez ainsi que bonnes gens doivent recueillir leur seigneur et damme, ou se vous vous ferez assaillir et prendre de force. Sachiez se vous estes pris de force que

vous serez là dedens tous mis à l'espée, par qui les autres si exempleront. » Respondi le cappitaine : « Nous ne voulons ouvrer fors que par rayson, et nous voulrions volentiers et loyaument acquitier envers ceulx à qui nous sommes tenus : bien savons que madamme de Lancastre, madamme Constance, fu fille au roy dan Pietre de Castille, et que se le roy dan Pietre fust demoré ou pays paisiblement, elle estoit droite hiretiere de Castille. Or, sont depuis les choses muées autrement, car tout le royaume de Castille demora paisiblement et quittement au roy Henry, son frere, par la bataille qui fu à Mantuel, et jurames tous en ce pays à tenir le roy Henry à roy, et y fu tenu tant comme il vesqui, et aussi jurasmes-nous à tenir à roy le roy Jehan, son filz, qui est à present. Si vous plaist, vous nous direz quelle chose ceulx de La Calongne ont dit ne fait envers vous, car il ne peut estre que ce mois que vous avez là séjourné et logié devant la ville, que vous n'aiez euz aucuns traitiez à eulx. » Respondi messire Thomas Moriau : « Vous dittes voir; nous les y avons voirement euz. Autrement nous ne nous en feussions pas passez ainsi, quoy que la ville de La Calogne soit plus forte x. fois que ceste ville. Je vous diray quelle chose ilz ont fait envers nous. Les hommes de la ville tout quoiement se sont composez à nous, et ont dit ainsi, que ilz feront volentiers tout ce que vous ferez, mais, se vous vous faites assaillir ne destruire, ilz ne le feront pas. Se le pays de Galice se rent à monseigneur et à madamme, ilz se rendent aussi, et de ce avons-nous bons plaiges par devers nous, qui bien nous souffisent. » — « C'est bien, respondi le cappitaine, nous volons bien aussi tenir ce traitié. Il y a encores

ens ou royaume de Galice grant foison de cités et de bonnes villes; si chevaucherez oultre, et nous lairez en paix et nous ferons si comme ilz feront. De ce nous vous baillerons plesges et bons ostaiges. » — « Nennil, respondi le mareschal; ce traitié que vous mettez avant ne souffisoit pas à monseigneur le duc ne à madamme aussi, car ilz veullent venir logier en ceste ville et tenir leur estat, si comme seigneur et damme le doivent tenir sur leur hiretaige. Si nous en respondez briefvement lequel vous vouldrez faire, ou se vous nous recueillerez amiablement et doulcement, ou se vous vous ferez assaillir et prendre de force et tous destruire. » — « Monseigneur, respondi le cappitaine, donnez-nous ung petit de loisir pour parler ensamble, et nous vous en responderons tantost. » — « Je le vueil », dist le mareschal.

A ces mos, se traist le cappitaine à part et rentra en la ville, et vint en la place acoustumée, où toutes gens se retraient pour estre ensamble, et là fist-il venir toutes les gens de la ville. Quant ilz furent tous venus, il leur remonstra moult saigement et leur dist et compta de point en point toutes les paroles que vous avez oyes, et me samble et voir fu finablement que ilz furent d'acord de recepvoir le duc et la duchesse paisiblement comme leur seigneur et damme, et les tenroient en la ville tout comme ilz leur plairoit à estre, se la puissance du roy Jehan de Castille ne les en ostoit et levoit, mais se il avenoit ainsi que, quant ilz aroient esté là et sejourné ung an ou deux ou à leur plaisance, tant et si petit comme il leur plairoit à estre, et ilz se departesissent du pays et se retraissent en Engleterre, ou à Bourdiaux, ou à Baionne, ou autre part, là où ilz

leur plairoit le mieulx, se le duc les laissoit si bien et si fort pourveus de bonnes gens d'armes que pour eulx tenir et garder contre les ennemis, et par celle faulte que point ne seroient pourveus ne garniz, ilz renderoient la ville et metteroient arriere ens es mains du roy Jehan de Castille ou de ses mareschaux, ilz voloient estre quittes de leurs fois. Ces traitiez accepta liement messire Thomas Moriau, et dist que ilz parloient bien et à point, et que le duc et la duchesse ne demandoient mieulx. Lors retourna le mareschal devers ses gens, et puis s'en ala devers le duc et la duchesse qui l'attendoient sur les champs; si leur recorda tous ces traitiez, ausquelz ilz ne contredirent riens, mais les tinrent à bons et bien fais. Si chevauchierent liement, si comme je vous ay cy dessus dit et compté, et en ordonnance de bataille en trois arois jusques à la ville de Saint Jaques.

Environ deux petites lieues françoises de la ville de Saint Jaques en Galice, vinrent au dehors à pourcession tout le clergié de la ville, et portans dignes reliques, croix et confanons, hommes, femmes et enfans, contre la venue du duc et de la duchesse, et aportoient les hommes de la ville avecques eulx les clefs des portes, lesquelles ilz presenterent de bonne volenté par samblant, — je ne sçay se il estoit faint ou vray, — au duc et à la duchesse, tout en genolz, et les recueillierent à seigneur et à damme. Ainsi entrerent pour ces jours en la ville de Saint Jaques, et le premier voyage que ilz firent, ilz alerent tout droit et à pié à l'eglise de Saint Jaques, duc, duchesse et tous les enfans, et se mistrent en oroisons et à genolz devant le benoit corps saint et baron de Saint Jaques, et y firent

grandes offerandes et biaux dons, et me fu dit que le duc et la duchesse et leurs deux filles à marier, Philippe et Katherine, se logierent en l'abbaye et maison de leens et y firent leur tinel. Les autres seigneurs, messire Jehan de Hollande, messire Thomas Moriau, et leurs femmes, se logierent en la ville, et barons et chevaliers qui logier se peurent, et gens d'armes sur les champs tout autour de la ville de Saint Jaques, et qui ne povoit trouver maison, il faisoit loge et feullie des bois que ilz copoient, car il en y a assez ou pays, et se tenoient tous aises de ce qu'ilz avoient; chars et fors vins trouvoient-ilz assez, dont ces archiers buvoient que ilz se couchoient le plus du temps tous yvres; et tant moult souvent par le trop boire, car c'estoit ou moustisons, ilz avoient la foire, et au matin si mal en leurs testes que ilz ne se povoient aidier tout le jour.

§ 101. Quant Le Barrois des Barres et Jehan de Chastelmorant, et les chevaliers et escuiers qui ens ou chastel de La Calongne s'estoient tenuz, entendirent que le duc et la duchesse estoient paisiblement entrez en la ville de Saint Jaques, et que on les y avoit receus, si parlerrent ensamble et se conseillierent quelle chose ilz feroient, et distrent : « Il ne nous vault riens à cy demorer ne tenir; nous n'y ariemes jamais nulle bonne aventure. Retraions-nous à Burges devers le roy. Si sarons quelle chose il vouldra faire. Il ne peut estre que il ne voise au devant de ces Englois, car se il les laisse convenir ne eulx logier ne amasser ou pays, petit à petit ilz le conquerront et seront seigneurs de Castille, et nous est plus honnourable assez de là aler que de cy estre. » Ce conseil fu tenu.

Ilz s'ordonnerent pour partir et tourserent tout et yssirent hors du chastel de La Calongne, et le recommanderent à ceulx que ilz y avoient trouvez quant ilz y entrerent, et prinrent guides qui congnoissoient le pays; bien le convenoit, autrement ilz eussent esté rencontrez. Si firent tant et chevaucherent si saigement parmi le pays de Bisquaïe, en costiant la Galice, que ilz vinrent au Lyon en Espaigne. Pour ces jours y estoit le roy et la royne et tout leur hostel. Quant ces chevaliers de France furent venus devers le roy, il les vey bien volentiers; ce fu raison. Si les receupt doulcement et leur demanda des nouvelles, quoy que il en savoit assez. Ilz en dirent ce qu'ilz en savoient, et comment à point ilz vinrent à La Calongne, tout ainsi que les Englois entroient ou havre. Encores trouverent-ilz VI. galées que vaissiaux de Bisquaïe chargiez de vins, lesquelz les Englois orent à leur prouffit, et les marchans orent tantost tout vendu. Dist le roy : « Ainsi va de guerre. Ilz n'estoient pas bien conseilliez ne saiges, quant ilz sentoient l'armée d'Engleterre sur mer, que ilz n'aloient quelque part ailleurs. » — « En nom Dieu, sire, respondirent les chevaliers, ilz estoient là trais à sauveté, car les vins et marchandises que ilz menoient, ilz dient que ilz avoient chargié pour mener en Flandres, et avoient bien oy dire par maronniers de Saint Andrieu que les Englois estoient sur mer et sus les bendes de Bisquaïe, mais ilz cuidoient, pourtant que renommée court, et voir est, que le roy de Portingal leur a envoiez galées et gros vaisseaux, que ilz deussent prendre le chemin du Port de Portingal ou de Luscebonne; mais ilz ont fait tout le contraire, si comme il appert, car par La Calongne ilz sont entrez en Galice. »

Dont dist le roy : « Et entre vous, chevaliers de France, qui congnoissiez les armes et qui savez que c'est de chevanchier et ostoier plus que ne font les gens de ce pays, car plus vous les avez antées et usées, que povez-vous suposer ne ymaginer des Englois, ne comment se porteront-ilz ceste saison? » — « Par ma foy, respondirent les aucuns et chascun par lui, sire, malement le povons savoir, car Englois sont convers, quelle chose ilz feront ne où ilz se trairont, fors que par supposition. Nous supposons ainsi que le duc de Lancastre se tenra tout cel yver qui li approche en la ville de Saint Jaques et ses gens là environ, et courront le pays de Galice et conquerront petits fors, et rançonneront aux vivres et aux pourveances; et endementres que ce temps passera, et que l'esté retournera, s'entameront et feront traitiez entre le duc et l'introduc de Portingal, et se concorderont et alieront ensamble, se jamais aliances y doit avoir, car nous entendons ung point qui y est, pourquoy nous creons le mieulx que aliances se feront que autre chose, car le duc de Lancastre a mis hors d'Engleterre toutes ses filles mariées et à marier. Il en y a deux, dont l'une aura, si comme nous supposons, vostre adversaire du Portingal. » — « Et quelle chose est bon, dist le roy, que je face? » — « Nous le vous dirons, sire, respondirent les chevaliers; faictes sur les frontieres de Galice garder vos villes et vos chastiaux les plus fors, et les petis fors faites-les abatre. On nous donne à entendre que vos gens parmi ce royaume fortefient moustiers et clochers, et retraient là du plat pays leurs biens. Sachiez que c'est toute perte et confusion pour vostre royaume, car quant les Englois chevaucheront, ces pe-

tis fors, ne ces eglises, ne moustiers, ne leur duront riens, mais seront rafreschis et nourris des vivres que ilz trouveront dedens, se il n'est nul hors ens es fortes villes, cités et chasteaulx dedens le jour de la Toussains ou au plus tart dedens le jour de la Saint Andrieu. Aux vostres gens d'armes encores vault-il mieulx que ilz en vivent et que ilz ayent la craisse et le prouffit que vos ennemis. Et si mandez encore par especial et par certains hommes de vostre conseil tout vostre estat et l'afaire de vostre pays au roy de France et à ses oncles, monseigneur de Berry et monseigneur de Bourgoingne, et soient informez justement que à l'esté qui revient en avant, si tost comme le printemps entrera et que on pourra chevauchier, il vous appert la plus forte guerre qui oncques fust en Espaigne ne par le prince de Galles ne par autruy. Et escripsez lettres piteuses et doulces, en suppliant au roy et à ses oncles que à ce grant besoing vous soiez conforté de tant de bonnes gens d'armes, que vous puissiez resister contre voz ennemis et garder vostre royaume de puissance. Vous avez grandes aliances et confederacions ensamble, le roy de France et vous, et aussi l'a eu vostre predecesseur de pere, pour quoy nullement à ce besoing le roy de France et le noble royaume de France, qui plus peut que ne fait Engleterre et Portingal tous deux conjoins ensemble, ne vous fauldra point. Et soiez certain, sire roy, que quant le roy de France et son conseil seront informez justement et vivement de toutes vos besongnes, ilz y entenderont tellement que vous vous en perceverez et que point de dommaige en ceste guerre vous ne prenderez. Et sachiez que les chevaliers et escuiers du royaume de France, qui se desirent à avancier à petit de parole ne de man-

dement ne de conquès pour eulx, se trairont de celle part pour trouver les armes, car maintenant ilz ne savent où emploier. Nous vous dirons pourquoy : François et Flamens ont paix ensamble qui grant temps a n'y fu, et sont trieuves des Englois et des François, de ceulx de par delà la riviere de Loire, jusques à la Saint Jehan Baptiste qui vient. Si verrez venir et afuir gens d'armes, chevaliers et escuiers de France a grant effort, tant pour trouver les armes que pour veoir ce pays, et pour eulx avancier et pour veoir les Englois telz y a que ilz ne veirent oncques. Mais, sire, nous volons et le vous conseillons pour vostre prouffit que tous petis forts, eglises et moustiers sur le plat pays soient abandonnez et desemparez, se vous volez avoir joye du demorant ». Respondi le roy de Castille : « Vous me conseilliez loyaument et je le feray, et vueil de cy en avant, et l'ordonne, sans avoir nul conseil dessus, que tout soit abattu et desemparé ce qui ne se peut tenir, et vous abandonne comme le vostre à prendre tout ce qui en telz fors se trouvera. » Les compaignons dirent : « Sire, c'est bien dit, et nous y entenderons et aiderons à sauver et à garder le demorant. » Ceste parole que le roy de Castille dist à ses gens d'armes et par especial aux chevaliers et escuiers de France porta aux compaignons II^c^. mil frans de prouffit, et especialment à ceulx qui estoient alez premierement en Castille, quant le duc de Lancastre arriva à La Calongne et il s'en ala à la ville de Saint Jaques en Galice.

Lors furent parmi le royaume de Castille, si comme je vous recorde, abandonnez tous petis fors, eglises et moustiers qui nulle puissance n'avoient de eulx tenir. Lors furent atrapez ces paysans sur le plat pays, qui

avoient fortifié eglises et moustiers et là dedens retrait leurs biens meubles, vins, bledz, avaines, chars et autres choses, et les y voloient et cuidoient bien tenir et garder, mais ilz leur en aviut tout du contraire. Ces chevaliers et escuiers, et cappitaines de routes avoient leurs gens qui tout prendoient; les pourveances que ilz trouvoient faisoient-ilz bien amener ou aporter à leurs logeis, mais l'or et l'argent que ilz trouvoient et dont ilz raençonnoient les vilains ou ilz leur faisoient rachapter leurs biens, tout ce ne venoit à nulle congnoissance, fors à eulx, mais le boutoient en leurs bourses. Et tant firent aucuns povres compaignons qui estoient plus soubtilz et plus aventureux les ungs que les autres, car tousjours en y a des mieulx pourveus, et qui estoient yssus hors de leurs hostelz, mais bassement et povrement montez, que ilz avoient coursiers et genez de sejour v. ou vi., et grosses çaintures d'argent et de mille ou deux mille frans en leurs bourses, et en leur païs ilz alassent, espoir, tout à pié ou sus ung povre cheval. Ainsi gaignierent les compaignons qui se trouverent en la premiere rese en Castille, et tout païa le plat païs, car il fu tout riflé, couru et mengié de leurs gens mesmes, car ilz ne voloient pas que leurs ennemis en eussent joye ne aise. Quant les nouvelles en furent venues en France aux autres povres compaignons, chevaliers et escuiers, en Biausse, en Berry, en Auvergne, en Poitou et en Bretaigne, comment leurs gens estoient enrichis en Castille, si furent plus diligens et plus aigres assez de partir de leurs maisons et d'aler en Espaigne, puisque renommée couroit que on pilloit aussi bien sur terre d'amis comme d'ennemis.

FIN DU TEXTE DU TOME DOUZIÈME

VARIANTES

VARIANTES

§ **1**. P. 1, l. 9 : en Quersin, en Auvergne et Limosin. — *Ms. Bresl.* : en Quersin, en Lymosin.

P. 2, l. 2 : La Gueude, menbour et. — *Ms. Bresl.* : La Garde, mon bon et.

P. 2, l. 10 : Et endementieres que je avoye..., à l. 21 : conte de Foeis. — *Ms. Bes.* : et vouloie sçavoir les longtainnes guerres aussi bien comme les prouchainnes, m'avisay de tres hault et puissant seigneur monseigneur le conte de Foix.

P. 3, l. 15 : ou pays de Bordeloys et. — *Ms. Bresl.* : ou paiis de Bourbonnois.

§ **2**. P. 5, l. 3 : veez là, Jehan Ferrant d'Andere, que. — *Ms. Bresl.* : veez là, que.

P. 5, l. 5 : m ou m^{m} archiers. — *Ms. Bresl.* : quatre mille archiers.

P. 5, l. 19 : Elvez et Brudeloce, et. — *Ms. Bes.* : Salevence.

P. 6, l. 1 : gens, ne nul ne demora derriere. Ainsi. — *Ms. Bresl.* : gens avecques luy, car un seul n'en laissa derriere. Et trop fut mal content du roy de Portingal et de son conseil, dont il se tenoit pour deceu. Ainsi.

§ **3**. P. 6, l. 10 : Et si avoit son cousin, le conte d'Asques-suffort, tout le cuer du roy d'Engleterre, lequel ne li estoit pas propice, car ce. — *Ms. Bresl.* : et si avoit son nepveu, le roy Richard d'Angleterre, tel conseil entour luy, quy ne luy estoit point moult propice. Et par especial c'estoit le conte d'Asque-suffort, quy estoit pour lors tout le cuer du roy. Ce.

P. 6, l. 30 : Branbé. — *Ms. Bresl.* : Bramblé.

P. 7, l. 2 : Thomas Trivez et messire Guillaume Helmen. — *Ms. Bes.* : Jean de Beauchamp, messire Jehan de Salbere et messire Michel de la Poule et messire Guillaume... — *Ms. Bresl.* : Thomas Trivet et messire Guillemme, son frère,

P. 7, l. 22 : Jehan : mais il estoit religieux sans ordres, maistre. — *Ms. Bresl.* : Jehan, et estoit nommé autrement maistre de Vys, mais il estoit religieux, et aussi ordonné maistre des.

P. 8, l. 18 : villes et le terroier de. — *Ms. Bes.* : li terrien de. — *Ms. Bresl.* : et les seigneurs terriens.

P. 8, l. 23 : respondoient que si faisoit et. — *Ms. Bresl.* : respondoient que il estoit sage et vaillant en armes et digne de porter couronne, et.

P. 8, l. 26 : Henry, qui. — *Ms. Bresl.* : Henry, bastard, quy.

§ **4**. P. 9, l. 6 : dan Jehan si en fu. — *Ms. Bresl.* : dam Jehan du couronnement de ce nouveau roy de Portingal il en fut.

P. 9, l. 14 : le conte de Morine, le conte de la Ribede, et l'evesque de Bruges et. — *Ms. Bes.* : le conte de Tierme, le conte de Morine. — *Ms. Bresl.* : le conte de Trieme, le conte de Rebede et l'evesque de Burgues.

P. 9, l. 21 : aler et. — *Ms. Bresl.* : aler en Portingal et.

P. 10, l. 7 : Ferrant Galopes de Villesoie. — *Ms. Bes.* : de Vilesoie. — *Ms. Bresl.* : Galopes de Vilefoiz.

P. 10, l. 31 : et puis retournerent à leur roy, où ils l'avoient laissié. — *Ms. Bes.* : retournerent à Sebille, où ilz avoient laissié le roy. — *Ms. Bresl.* : retournerent en Seville, où ilz avoient laissié le roy.

P. 11, l. 7 : Lors fu deffié le roy Jehan et tous ses adversaires de Portingal, et fist le roy. — *Ms. Bresl.* : Lors fist le roy Jehan de Castille deffier le roy de Portingal et tous ses aidans, et fist le roy.

P. 11, l. 11 : Luscebonne et ne s'en partiroient nulz, car. — *Ms. Bresl.* : Lissebonne en Portingal, et ne s'en partiroit jusques ad ce qu'il l'auroit conquise, car.

P. 11, l. 17 : Nougues Vanaros. — *Ms. Bes.* : Nazaret. — *Ms. Bresl.* : Navaret.

P. 11, l. 27 : ceulx de la ville, et. — *Ms. Bresl.* : de la ville et du paiis entour.

P. 12, l. 6 : Avec le roy de Castille, de son pays estoient là à siège messire. — *Ms. Bresl.* : Avecques le roy de Castille et son estat, estoient à ce siège des barons et chevalliers de son royaulme premierement.

P. 12, l. 7 : Daghemez. — *Ms. Bes.* : Dighemez.

P. 12, l. 14 : Jehan Radigho. — *Ms. Bes.* : Jehan Ratague.

P. 12, l. 34 : besongnoit. — *Ms. Bresl.* : besoingnoit, fust de vivres ou de habillemens.

P. 13, l. 3 : la mer. Si. — *Ms. Bresl.* : la mer, dont moult de biens leur venoient. Si.

P. 13, l. 19 : La Figiere. — *Ms. Bresl.* : La Fugiere.

P. 13, l. 32 : aux Englois. Si. — *Ms. Bresl.* : aux Angloiz et Portingalois.

P. 14, l. 2 : escuiers qui. — *Ms. Bresl.* : escuiers de France et de Piccardie qui.

P. 14, l. 13 : besoingnes de Portingal. — *Ms. Bresl.* : besoingnes d'Espaigne et de Portingal.

§ **5**. P. 14, l. 20 : roy de. — *Ms. Bresl.* : paiis de.

§ **6**. P. 17, l. 7 : frans, je. — *Ms. Bresl.* : frans, à la vostre priere et requeste.

P. 18, l. 7 : « chevalier, volentiers ». Là. — *Ms. Bresl.* : « chevallier, grant merchis et je m'en acquitteray à mon leal povoir et de bon ceur ».

P. 18, l. 13 : arbalestriers pour. — *Ms. Bresl.* : arbalestriers de tout le roiaulme de France pour.

P. 18, l. 21 : Berne, lequel. — *Ms. Bresl.* : Berne et en sa garde, lequel.

P. 18, l. 28 : L. — *Ms. Bresl.* : quarante.

P. 19, l. 1 : Sainte Colombe, Ernaudon de Restem, le Mongat de Sainte Basille, et le Bourc de Carnellac. — *Ms. Bresl.* : Sainte Coulombe, Regnauldin de Montagat de Sainte Basille, et le Bourg de...

P. 19, l. 3 : cappitaines vous firent en Thoulousin, Carchasonnois et Bigorre plusieurs. — *Ms. Bresl.* : cappitaines chevauchierent en Bigorre... plusieurs courses et envahies.

P. 19, l. 10 : et ramenoient, telle fois estoit, si. — *Ms. Bresl.* : amenoient, aucune fois de tout bestail en si grant nombre et de bons.

P. 19, l. 24 : Ginors. — *Ms. Bes.* : Guiors. — *Ms. Bresl.* : Givors.

P. 19, l. 31 : Lise. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Lisse.

P. 20, l. 9 : de nulluy. Le. — *Ms. Bresl.* : nulluy, fors de ces deux garnisons où ilz n'avoient fiance que bien à point, et

quant ilz vouloient passer par Tournay pour aler courir, ilz passoient ving à la fois et ainsi au retour, et non plus, dont la ville se tenoit au dessus. Le.

P. 20, l. 23 : Belle, la premiere ville fremée de. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Bellepuis, quy est la premiere ville de.

P. 21, l. 13 : Cosse. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Cesse.

P. 21, l. 24 : qui porta..., à l. 26 : ... franz. — *Ms. Bresl.* : quy porte moult grant dommaige en ce paiis. Pierre d'Auchin le tint, car il l'embla d'eschielle moult soubtillement et y gaigna plus de soixante mille frans.

P. 22, l. 5 : trouverent tous deux et. — *Ms. Bresl.* : trouverent ilz l'un et l'autre, et.

P. 22, l. 10 : estrangiers de Foeis, de Berne et de France, en. — *Ms. Bresl.* : estrangiers de France, et par especial de la conté de Fois et de Berne plus que d'ailleurs.

P. 22, l. 17 : et les seigneurs de l'ostel et leurs femmes avec eulx. — *Ms. Bresl.* : et le seigneur de l'hostel avecq eulx.

P. 22, l. 28 : aidoient à passer, et. — *Ms. Bresl.* : les aidierent tous six à passer jusques en la ville, et.

P. 22, l. 29 : l'un des varlez de l'ostel. — *Ms. Bes.* : un des varlez de l'hostel à l'ostelier amena. — *Ms. Bresl.* : un des deux varlets de.

P. 23, l. 1 : echielleray. Je. — *Ms. Bes.* : siffleray. Je.

P. 23, l. 2 : leur garde. Ils. — *Ms. Bresl.* : leur guet et je sçay bien comment, car ilz.

P. 23, l. 16 : et ceulx. — *Ms. Bes.* : et cilz six varlets.

P. 23, l. 17 : ne oncques ilz n'eurent loisir du reclore. Là furent-ilz attrapez et furent-ilz tous deux. — *Ms. Bresl.* : ilz furent de si pres hastez et enviz que oncques ilz n'eurent loisir du reclore.

P. 24, l. 3 : matin à heure de tierce, Pierre. — *Ms. Bresl.* : matin, Pierre.

P. 24, l. 10 : qui se veoit..., à l. 11 : avoir son mari. — *Ms. Bresl.* : qui pour la prinse de son mary se veoit en dur party, considerant qu'elle ne povoit tenir le chastel tout par elle contre ces pillars, principalement pour recouvrer son mary.

P. 24, l. 17 : xx^{M}. — *Ms. Bes.* : xxx^{M}. — *Ms. Bresl.* : trente mille.

§ 7. P. 24, l. 28 : garnison, s'aventurerent... enfans aler, à p. 25, l. 6 : mais ils garderent environ III jours le. — *Ms. Bes.* :

garnison d'Ortingas, s'aventurerent une nuit aucuns de ses compaignons, et s'en vinrent au chastel du Paillier qui est à une lieue d'illec, dont messire Raemon du Paillier estoit seigneur, et firent si bien leur emprise qu'ilz l'eschelerent et pristrent, et furent pris le chevalier, la dame et les enfans dedens leurs lis; mais ilz laissierent la dame et les enfans, et retindrent le chevalier tant qu'il ot paié mil frans de raençon; et finablement. — *Ms. Bresl.* : ... environ quatre mois.

P. 25, l. 10 : eurent v^{M}. — *Ms. Bes.* : pour la somme de VII^{M} frans, et. — *Ms. Bresl.* : huit mille.

P. 25, l. 29 : il ne peut; là se combati-il moult vaillamment main... — *Ms. Bresl.* : il ne povoit; anchoiz le convint remanoir ou pis faire, et quant il vit le dangier où il estoit, il se print à combattre hardiment main.

P. 26, l. 11 : pas ses emprises, et se parti une fois de Lourde lui v^{e} de... — *Ms. Bresl.* : pas à faire ses entreprinses, car tantost apres ce il party de la garnison de Lourde lui cinquante de ses compaignons.

P. 26, l. 13 : moines et lui..., à l. 16 : En. — *Ms. Bresl.* : moisnes, car trop bien en avoient l'abit et la contenance et choisis estoient les plus gras et pançus de tous. En.

P. 27, l. 2 : Chivitat. — *Ms. Bresl.* : Chivach.

P. 27, l. 8 : [em]blèrent une fois; mais. — *Ms. Bresl.* : [em]blerent d'eschiellement et de nuit ja pieça; mais.

P. 28, l. 21 : l'an mil III^{c} LXIII. — *Ms. Bresl.* : l'an mil CCC LVII.

P. 28, l. 25 : à Ortais..., à l. 27 : là. Or. — *Ms. Bresl.* : à Orthaiz et bouter les aucuns en la tour du chastel et les autres par les forteresses là entour, et en rechupt en deniers tous appareilliez pour dix foiz cent mille frans seulement de cette prinse là. Or.

P. 29, l. 2 : Pau, comment. — *Ms. Bresl.* : Pau, où il y a bonne ville fermée et beau chastel, comment.

P. 29, l. 3 : Labrisiens. — *Ms. Bresl.* : Barissiens.

P. 29, l. 5 : tantost deux freres chevaliers qu'il avoit, lesquelz estoient chevaliers. — *Ms. Bes.* : freres bastars qu'il a à chevaliers. — *Ms. Bresl.* : tantost ses deux bastardz qu'il a à chevaliers moult hardiz.

P. 29, l. 9 : tous lez, et. — *Ms. Bresl.* : pars, pour assegier mes ennemis quy la m'ont emblée de nuit par eschielles, et.

P. 29, l. 20 : Les deux chevaliers firent ce que on leur avoit

commandé et s'en. — *Ms. Bresl.* : Quant les deux chevalliers eurent entendu la voulenté du conte leur pere, ilz firent son commandement et.

P. 30, l. 5. : chevaliers de leur. — *Ms. Bresl.* : chevalliers et escuiers.

P. 30, l. 13 : mur par où ilz ystroient. Il. — *Ms. Bresl.* : mur de la ville et ung à ung en purs leurs habiz. Ils.

P. 30, l. 31 : mur que vous..., à l. 32 : ... refait. — *Ms. Bes.* : despecié pour ceulx d'Armignach et de Labreth, et depuis fut. — *Ms. Bresl.* : despechié et troué pour passer ceulx d'Armeignach et de Albrest et depuis fut-il remachonné et remparé comme vous povez veoir.

P. 31, l. 7 : Garonne, si est. — *Ms. Bes.* : Garonne sciet, qui est. — *Ms. Bresl.* : Garonne siet une petite ville et ung bon chastel quy est appellé Landuran, quy est.

§ **8**. P. 31, l. 10 : Marceras le Crousac. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Marteras le Toussac.

P. 31, l. 21 : masures que firent les. — *Ms. Bresl.* : masures au dessoubz de vous. Si les firent ung jour les.

P. 31, l. 23 : LX hommes. — *Ms. Bresl.* : les.

P. 32, l. 14 : roche et la riviere. — *Ms. Bresl.* : roche et le chemin.

P. 32, l. 18 : pour les roches et pour la riviere. — *Ms. Bes.* : pour l'occupation de la roche et de la riviere. — *Ms. Bresl.* : pour l'occupation de la roche et de la rive qui fait le bort de la.

P. 33, l. 6 : pays dessus dit. Messire. — *Ms. Bresl.* : pays dessus dit, que moult noble chose estoit à regarder. Messire.

P. 33, l. 11 : Ceulx de Paumiers se dobterent, car le conte. — *Ms. Bresl.* : quant ceulx de Paumiers entendirent ces nouvelles, ilz furent en grant doubte, car pour lors.

P. 33, l. 14 : VI[M] frans. — *Ms. Bresl.* : cinq mille.

P. 33, l. 23 : Arminacg et ses gens, se. — *Ms. Bresl.* : Armeignach et sa route, qu'il avoit belle et grosse, se.

P. 34, l. 3 : oy volentiers ». A. — *Ms. Bresl.* : oy voulentiers racompter des advenues de par deça quy sont bien dignes de memoire, desquelles, au Dieu plaisir, je feray bonne narration. » A.

P. 34, l. 10 : Montespain. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Montesplain.

P. 34, l. 11 : ung cousin du. — *Ms. Bresl.* : ung chevallier parent au.

P. 34, l. 12 : les vaches. — *Ms. Bresl.* : trois vaches.

P. 34, l. 13 : Rogier. — *Ms. Bes.* : Loys.

P. 34, l. 29 : Saint Gausons. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Saint Goussens.

P. 34, l. 31 : Mont Croial de Riviere. — *Ms. Bes.* : Montcroil.

P. 35, l. 5 : Landes Bourc. — *Ms. Bes.* : Lanc de Boulr. — *Ms. Bresl.* : Lanes de Bourg.

P. 35, l. 13 : ala devant. — *Ms. Bresl.* : ala a grant ost devant.

P. 35, l. 29 : Ernauchon. — *Ms. Bes.* : Ernauçon. — *Ms. Bresl.* : Ernaulton.

§ **9**. P. 36, l. 17 : Hue Bree. — *Ms. Bes.* : Broe. — *Ms. Bresl.* : Hues Brye.

P. 37, l. 4 : messire Garsis pour sa vaillance mareschal. — *Ms. Bresl.* : messire Garsis mareschal de son ost pour vaillance et le sens qu'il sentoit en luy.

P. 38, l. 2 : se refellona. — *Ms. Bresl.* : se ayra.

P. 38, l. 3 : Anjou et. — *Ms. Bresl.* : Anjou plus que devant et.

P. 38, l. 10 : appeller ung Ancelin. — *Ms. Bresl.* : appareiller Jancelin.

P. 38, l. 13 : escuiers, dont. — *Ms. Bresl.* : escuiers, tantost qu'ilz furent confessez et adrechiez, dont.

P. 38, l. 13 : plorerent plus de II^{c} en l'ost. — *Ms. Bresl.* : plourerent maint noble et autres de toutes sortes.

P. 38, l. 14 : Canolle fist. — *Ms. Bresl.* : Canolle vit que l'on avoit ainsi fait morir ses chevalliers et escuiers fist.

P. 38, l. 18 : issir ses gens aux barrieres et saillir oultre. — *Ms. Bresl.* : saillir tous les compaignons qui là dedens estoient et aller aux barrieres et assaillir voire oultre.

P. 38, l. 23 : logeis, et. — *Ms. Bresl.* : logeis trop argue pour sa navreure, et.

P. 38, l. 25 : Ernauton du Puy. — *Ms. Bes.* : Ernauton du Pin. — *Ms. Bresl.* : et son cousin Ernauton du Pin.

P. 39, l. 15 : Lose. — *Ms. Bes.* : Lesse. — *Ms. Bresl.* : Lisse.

P. 39, l. 17 : Garsis. — *Ms. Bes.* : Garcien.

P. 39, l. 18 : II^{M} archiers. — *Ms. Bresl.* : deux cens.

P. 39, l. 22 : la Barte. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : la Barde.

P. 39, l. 29 : petit fort qui gist là oultre. — *Ms. Bresl.* : forte place oultre.

P. 41, l. 11 : compaignons enmy la. — *Ms. Bresl.* : compaignons sur le pavement de la.

P. 41, l. 17 : estoit heure, car ilz n'avoient mais point d'artillerie, et sentoient. — *Ms. Bresl.* : estoit heure, et que place sans bonne deffence est petit de chose et.

P. 42, l. 8 : et desemparerent en. — *Ms. Bresl.* : raserent au rez des terres.

P. 42, l. 9 : ne mist entente au refaire. — *Ms. Bresl.* : ne s'est avanchié pour le reffaire pour le habiter.

P. 42, l. 27 : Garsis. Ainsi fu. — *Ms. Bresl.* : Garsis. Or en faittes tellement que nul tort ne vous en prende. Comme entendre povez, fu.

P. 43, l. 18 : les compaignons. — *Ms. Bresl.* : les chiefs et tous les compaignons.

P. 43, l. 20 : car ilz ne. — *Ms. Bresl.* : car sans eaue à leur adviz ilz ne.

P. 43, l. 26 : duc. Il l'eut assez legierement, et vint parler au duc et. — *Ms. Bresl.* : duc d'Angou. Et quant il fut venu devant le duc, il le salua puis.

P. 44, l. 11 : recorder vous me oez, et se. — *Ms. Bresl.* : recorder me oyez, car toute la garnison en fut contente, si trousserent leurs biens, et se.

P. 44, l. 16 : Angou depuis, moult longtemps. — *Ms. Bresl.* : Angou en armes moult loiaulment et grant temps.

§ **10**. P. 44, l. 24 : Chiquart de La Perriere. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Ciquart de Luperiere.

P. 45, l. 1 : pillars, ils. — *Ms. Bresl.* : pillars qui longtemps y avoient retourné et fait maint mal et maint grief, il.

P. 45, l. 11 : Monnaut de Nouvelles. — *Ms. Bes.* : Mouvant de Nouvalles. — *Ms. Bresl.* : Monnant de Nouvailles.

P. 45, l. 12 : Geberiel. — *Ms. Bresl.* : Barberiel.

P. 45, l. 13 : Foucault d'Orchery. — *Ms. Bes.* : Fouchaut d'Orsery. — *Ms. Bresl.* : Fouquart d'Ortery.

P. 45, l. 19 : « Sire, di-ge au chevalier, en a-il grand foison ? » Par. — *Ms. Bresl.* : Quant j'euz entendu ce que dit est, je demanday au chevallier se le conte de Foez tenoit grant nombre de florins couchans. Par.

P. 46, l. 23 : roys ne feroient, et une fois ou deux je li. — *Ms. Bresl.* : roys ne sçauroient finer à une fois non pas à deux, je luy.

P. 46, l. 26 : faire ung. — *Ms. Bresl.* : faire et eust mis sus une si belle et grosse compaignie que après ung.

P. 46, l. 29 : eust fait le greigneur fait; et encores. — *Ms. Bresl.* : eust mené la plus grant route et qui y eust fait le greigneur appareil, et sachiez que encores.

P. 47, l. 12 : Camdos. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Chandoz.

P. 47, l. 30 : le chevalier à faire son compte, et. — *Ms. Bresl.* : chevalier l'affaire pour le present, et.

P. 48, l. 4 : quant ce vint sur le soupper, le. — *Ms. Bresl.* : quant le bon chevallier, messire Espang de Lyon et moy fusmes descenduz à hostel, comme dist est, et que l'eure du souper fust venue, le.

P. 48, l. 6 : en sa compaignie quatre. — *Ms. Bresl.* : en nostre hostel par ses gens.

P. 48, l. 17 : le Civitat, et le coustiames. — *Ms. Bresl.* : le Civitat, si fut jadis là une puissant cité que les Wandeles destruisirent lorsqu'ilz firent tant de maulx et de persecutions en France et ailleurs, et le costoiasmes.

P. 48, l. 26 : Mongaut de Lourde. Si li rementeu et li dit : « Monseigneur. — *Ms. Bes.* : Montgaut. — *Ms. Bresl.* : Montgat de Lourde, et comment il morut. « C'est, Monseigneur.

§ **11**. P. 49, l. 10 : Montgaillart. — *Ms. Bes.* : Montguillart.

P. 49, l. 19 : Mongaut. — *Ms. Bresl.* : Mongat.

P. 49, l. 20 : Bourgh de Carnellac. — *Ms. Bresl.* : Bourg de Carnillac.

P. 49, l. 28 : Bisete. — *Ms. Bresl.* : Biffette.

P. 49, l. 30 : aux seigneurs. — *Ms. Bresl.* : au seigneur.

P. 49, l. 31 : à Agnelot Leane. — *Ms. Bes.* : à Auguerot. — *Ms. Bresl.* : à ung vaillant escuier nommé Auguerot Lane.

P. 50, l. 3 : leurs armes. — *Ms. Bes.* : leur armée. — *Ms. Bresl.* : leurs armées.

P. 50, l. 12 : autre. Quant ceux de Lourde entendirent. — *Ms. Bresl.* : autre et par où ilz chevauchoient. Quant ceux de Lourde, quy avoient ja fait leur amas de bestail et de prisonniers et estoient au retour, entendirent.

P. 50, l. 20 : Bouch. — *Ms. Bresl.* : Boulz.

P. 50, l. 22 : bataille par les combliaux des montaignes et. — *Ms. Bresl.* : bataille par tropeaux tout le chemin sur le hault des montaignes, et.

P. 50, l. 28 : avons. — *Ms. Bresl.* : aurons.

P. 50, l. 30 : Carnillat et Guillemot de. — *Ms. Bes.* : Carnillac et Guillonet. — *Ms. Bresl.* : Canillac et Guillonnet.

P. 50, l. 31 : Calemin de Basele. — *Ms. Bes.* : Callemin le Bassele. — *Ms. Bresl.* : Callemin Le Bassele.

P. 51, l. 2 : toute Lane de. — *Ms. Bresl.* : par le chemin de Lane.

P. 51, l. 7 : nous retournerons. — *Ms. Bresl.* : nous nous trouverons.

P. 51, l. 9 : en route. — *Ms. Bresl.* : ii routes.

P. 51, l. 10 : Colombe et. — *Ms. Bes.* : Colombe, le Mongat de Saint Cornille et. — *Ms. Bresl.* : Saint Cornille et.

P. 52, l. 5 : où nous serons. — *Ms. Bresl.* : meismes chevauchons.

P. 52, l. 17 : furent, ung pont, ne nul à. — *Ms. Bresl.* : furent, ung droit murdissement petit où nulz n'en y eut.

P. 52, l. 34 : des xxx. — *Ms. Bresl.* : trente contre trente.

P. 53, l. 6 : Guillaume. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Guillonnet.

P. 53, l. 27 : n'avoit pas l'avantage. — *Ms. Bresl.* : n'avoit mie le plus bel ne l'avantage.

P. 54, l. 21 : morts une *Pater noster* et *De Profundis* et *Fidelium*. — *Ms. Bresl.* : trespassez chascun une fois tout à cheval le *Pater noster* et *Ave Maria*.

§ **12**. P. 55, l. 1 : reculer : aventurer les convenoit; là y ot, je vous di, aussi dure besongne et fort combatue, et y fist. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : reculer et pour ce les convint aventurer. Je vous dy vraiment que là y ot-il aussi dure besoingne et fort conbatu, qui dura aussi longuement ou plus que celle de Marteras, et vous dy que Ernauton d'Espaigne y fi, qui tenoit.

P. 55, l. 17 : Lese au noer. — *Ms. Bresl.* : Lesse à no.

P. 56, l. 2 : de seigneurs. — *Ms. Bresl.* : de bons chevalliers et escuiers.

P. 56, l. 6 : retourne. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : sejourne.

P. 56, l. 15 : Espaigne entendi sa parole; si descendi. — *Ms. Bresl.* : Espaigne descendi.

P. 56, l. 16 : par les fenestres de la galerie. — *Ms. Bresl.* : par les galeries.

P. 56, l. 24 : cheminaux. — *Ms. Bresl.* : gautiers.

P. 56, l. 29 : faire, et aussi furent plusieurs au Bourc d'Espaigne. — *Ms. Bresl.* : faire à mes yeux.

§ **13**. P. 57, l. 17 : « Quant le duc d'Angou se departi atout son hoste de Mauvoisin, il passa. — *Ms. Bresl.* : quant le duc d'Angou aprez la conquete de Mauvoisin ot ordonné à tout, il s'en parti et son ost a luy, et passa.

P. 57, l. 23 : Montmilien. — *Ms. Bes.* : Montmilion. — *Ms. Bresl.* : Dreux et Mont au lion.

P. 57, l. 26 : Ferrande de Mirande, Olin Barbe, le Bourc de Carnillat, le Bourc Camis et. — *Ms. Bes.* : Ferrando de Mirande, avec lui le bourgh de Carnillac, le bourch Camus. — *Ms. Bresl.* : Ferrando de Mirande, aveucques luy Barbenoire, le Bourg de Canillarc, le Bourc Camus.

P. 58, l. 1 : xv jours, et ot là pluseurs grans appertises d'armes faictes. Toutesfois..., à l. 8 : pour ce qu'elle. — *Ms. Bresl.* : quinze jours durant, et ot là plusieurs belles et grandes appertises d'armes faittes, à cause des grans mangonneaulx qui nuit et jour jettoient et autres plusieurs engins et aournemens d'assaulz que le duc d'Angou fist faire et charpenter; et tellement fut la ville oppressée que par assault elle fu prinse et conquise, mais toute la garnison de Lourde n'y eut point de dommaige ne les manans de la ville, se petit non, car ilz avoient tous leurs biens retrais ens ou chastel, et le firent partout les temps et à loisir, car bien se doubtoient que à la longue ilz ne pourroient tenir la ville, laquelle estoit emportable d'assault pour tant qu'elle.

P. 58, l. 13 : six. — *Ms. Bresl.* : sept.

P. 58, l. 15 : dedens, car. — *Ms. Bresl.* : dedens, fors de les garder de courir, car.

P. 58, l. 15 : une ronde roche faicte par. — *Ms. Bes.* : une roide roche. — *Ms. Bresl.* : une roche par.

P. 58, l. 16 : façon que. — *Ms. Bresl.* : façon taillée d'un costé au cisel et d'autre part de naiete, que.

P. 58, l. 31 : et quant on li bailla le fort, ce. — *Ms. Bresl.* : et que quant la ville et le chastel de Lourde luy furent baillez, ce.

P. 59, l. 7 : et que ilz. — *Ms. Bresl.* : que à plus là sejourner, ilz.

P. 59, l. 16 : rayson. Le. — *Ms. Bresl.* : rayson, estoit-il courrouchié et mal content. Le.

§ **14**. P. 60, l. 7 : voyage et qu'il fu retrait à Thoulouse. — *Ms. Bresl.* : voiage, comme dit est, et qu'il eust donné à toute maniere de gens d'armes congié, il s'en ala tenir à Thoulouse.

P. 60, l. 11 : Foeis et. — *Ms. Bresl.* : Foeis son parent et.

P. 60, l. 17 : dist, presens les compaignons de la garnison : « Jehan. — *Ms. Bresl.* : dist : « Jehan.

P. 60, l. 26 : Commines. — *Ms. Bresl.* : Comminges.

P. 61, l. 30 : « ... rendez. » Et. — *Ms. Bresl.* : « ... rendez sans y plus penser ne varyer. »

P. 62, l. 5 : « Lourde ne vous renderai-ge; ja vous... » — *Ms. Bes.* : « ... Lourde que or en droit demandez que je vous rende et mette en voz mains, je ne le vous renderay pour nulle rien; vous... »

P. 62, l. 11 : dague : « Faulx traitre. — *Ms. Bes.* : « Hoo, traitre. — *Ms. Bresl.* : « Ho, Ho! traitre.

P. 62, l. 18 : occiez. » Mais point n'arresta jusques a tant qu'il lui ot donné v. colz d'une dague, et puis après commanda. — *Ms. Bes.* : occiez. » Toutefois il ot cinq coups d'une dague. Si commanda. — *Ms. Bresl.* : occiez. » Et touteffoiz il eut cinq coups en char d'une dague. Si commanda.

P. 63, l. 1 : femme; il. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : femme espousée, mais il.

P. 63, l. 3 : Yvain. — *Ms. Bresl.* : Yeuvain.

§ **15**. P. 63, l. 26 : une ville que. — *Ms. Bresl.* : une bonne petite ville.

P. 64, l. 7 : gaves; qui n'y scet bien le chemin, folie fait de y aler. Et. — *Ms. Bes.* : glaizes; qui n'y scet le chemin, folie seroit de luy en embaster. — *Ms. Bresl.* : glaires; quy ne scet le chemin, follie seroit de s'y embater.

P. 64, l. 17 : Roston. — *Ms. Bes.* : Rostem. — *Ms. Bresl.* : Rosten.

P. 64, l. 22 : mais des amendes n'a-il nulles. — *Ms. Bresl.* : mais de amender je ne sache point qu'il en ait.

P. 64, l. 25 : le conte grandement. » — « Sainte. — *Ms. Bresl.* : le conte moult bien par semblant et luy fait-on tenir affin que le conte ne luy empesche son patrimoyne. — « Sainte.

P. 65, l. 3 : Bigorre. — *Ms. Bresl.* : Fois.

P. 65, l. 17 : il tenoit. — *Ms. Bresl.* : il tenroit.

§ **16**. P. 65, l. 24 : comptoit estoie. — *Ms. Bresl.* : faisoit par maniere de advertissement j'estoie.

P. 66, l. 19 : Charles, qui est pour le present, fu. — *Ms. Bresl.* : Charles fu.

P. 66, l. 25 : Bourgoingne la Langue d'oil et. — *Ms. Bresl.* : Bourgoingne la France deça Saine et.

P. 66, l. 31 : son. — *Ms. Bresl.* : le.

P. 67, l. 7 : grandement pour. — *Ms. Bresl.* : grandement et à grans costenges.

P. 67, l. 10 : pillars, ne. — *Ms. Bresl.* : pillars, tant qu'ilz ne.

P. 67, l. 28 : Robeston en Thoulousain plus de m^{c}. — *Ms. Bes.* : Rabesten en Thoulousain plus de quatre centz. — *Ms. Bresl.* : Robestcen en Thoulousain plus de m^{c} et cinquante.

P. 67, l. 30 : Thoulouse, de. — *Ms. Bresl.* : Thoulouse et de tout le pays et de.

P. 68, l. 18 : Languedoc, ledict conte se deporta de son office et n'en volt plus riens exercer. — *Ms. Bresl.* : Languedoch, après le retour de Flandres, lediet eonte se deporta de son office et entreprinse, et n'en volt plus riens avoir le gouvernement ne exercer.

§ **17**. P. 68, l. 24 : Commines. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Comminges.

P. 68, l. 32 : oncle et ma tente, le conte d'Urgel, et là. — *Ms. Bresl.* : onele le conte d'Urgel et ma belle ante sa femme, et là.

P. 69, l. 5 : tient et ma suer autant bien en prison, mais. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : tient; si fait-il ma suer en prison, mais.

P. 69, l. 8 : sien folement. — *Ms. Bresl.* : sien et l'autruy moult follement.

P. 69, l. 10 : volentez du meilleur et du plus bel; pourtant. — *Ms. Bes.* : voulentez et pourtant.

P. 69, l. 13 : mainbour de. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : tuteur et curateur.

P. 69, l. 28 : et sorti. — *Ms. Bresl.* : et ymagina.

P. 70, l. 16 : venu et. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : vesve.

§ **18**. P. 70, l. 21 : « Saincte Marie..., à l. 29 : Je vous le. » — *Ms. Bresl.* : « Saincte Marie, diz-ge au chevalier, que voz paroles me sont agreables et qu'ilz m'ont fait de bien et de consolacion, endementiers que vous les m'avez dits et racomptez ; certes sachiés qu'ilz ne seront mie perdus, anchois seront mis par escript en memoire et en ramembrance en belle histoire et cronique et assiz par ordre tout en son lieu avecques les autres besoingnes que je poursieuz journellement, se Dieu me donne tant de grace que à santé je puisse retourner ou bon paiis de Haynau dont je suis natif; mais je suis trop courrouchié d'une chose. » — De laquelle? dist le chevallier. — Je vous ».

P. 71, l. 9 : et joues, ses heritiers. — *Ms. Bresl.* : et de bon eage, sages et preuz, ses hoirs et heritiers.

P. 71, l. 13 : deue. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : deue ne raisonnable.

P. 72, l. 3 : Gaston, vaillant. — *Ms. Bresl.* : Gaston, tres preu et vaillant.

P. 73, l. 14 : Ce conseil fu tenu et le conte de Foeis creu. Ilz. — *Ms. Bes.* : Ce conseil fut tenu. Tantost ilz.

P. 73, l. 20 : bataille et forte et mors plus de x^{M} Espaignolz. — *Ms. Bresl.* : bataille et moult pour l'une partie et pour l'autre et y eut occis sur le champ plus de dix mille.

P. 73, l. 21 : d'Espaigne, le conte de Medines et le conte d'Osture, et grant foison d'autres barons et chevaliers d'Espaigne et les. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : d'Espaigne, et les envoia.

P. 74, l. 6 : d'Espaigne, vint à paix le sire de Berne envers les Espaignols, ainsi comme il la voult avoir. — *Ms. Bresl.* : d'Espaigne, ce roy d'Espaigne parvint à paix envers le sire de Berne toute telle que ledit sire de Berne la voult ordonner.

P. 75, l. 2 : retourner en nostre pays. — *Ms. Bresl.* : en ce bon pays de Haynnau dont je suis natif.

§ **19**. P. 75, l. 12 : Montgerbier. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Montgerbel.

P. 75, l. 16 : du Puy. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : du Pin.

P. 75, l. 23 : deschançoit. — *Ms. Bes.* : descouçoit. — *Ms. Bresl.* : descouchoit.

P. 75, l. 26 : c'estoit le sire qui. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : c'estoit ou est, s'il vit, le chevallier du monde qui.

P. 75, l. 29 : et bien delivré de mes chevaulx et de toutes autres choses. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : et mes chevaulz bien penz et de toutes choses gouverné.

P. 76, l. 2 : Vincelain de Besme, duc de Luxembourch; et. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : Wincelant de Boesme, duc de Lucembourg et de Brabant.

P. 76, l. 4 : Melliades. — *Ms. Bes.* : Melioder. — *Ms. Bresl.* : Meliader.

P. 76, l. 27 : haïoit ce oultre mesure que. — *Ms. Bresl.* : hayoit ce qu'il.

P. 76, l. 29 : conseil, et n'avoit ne eust oncques nul mahommet de costés li. Preudoms estoit. — *Ms. Bes.* : conseil, et n'avoit ne eust oncques nul mescreant avecques lui. Il fut preudons en regner. — *Ms. Bresl.* : conseil, il ne tint oncques nul juif ne nul mescroiant avecques luy. Il fut preudhomme en regner.

P. 77, l. 3 : gens. En. — *Ms. Bresl.* : gent, quy la demandoient.

P. 77, l. 9 : devenoit. De ses gens servir tant qu'en receptes si comme pour nient il se faisoit, et en ses pays xii. hommes notables il prenoit, et. — *Ms. Bes.* : devenoit. Il prenoit en son païs pour sa reecepte recevoir à ses gens servir et administrer xii hommes notables; et. — *Ms. Bresl.* : Il prendoit en son paiis pour sa recepte recevoir et pour ses gens servir et administrer hommes tres notables jusques au nombre de xii, et.

P. 78, l. 5 : torches devant. — *Ms. Bresl.* : torches alumées.

P. 78, l. 10 : Du premier mès, nul à lui ne parloit; foison. — *Ms. Bresl.* : Nulz ne parloit à luy à sa table se il ne l'appelloit.

P. 78, l. 12 : les elles et les cuisses tant seulement mengoit, et guaires aussi ne buvoit. — *Ms. Bresl.* : les elles et les cuisses tant seulement, et l'endemain au disner; petit beuvoit et mangoit souvent.

P. 78, l. 20 : Briefment, et tout consideré, avant. — *Ms. Bes.* : Briefment tout ce consideray et advisay que avant. — *Ms. Bresl.* : Briefment, toute la ordonnance je regarday à mon pooir et mis en retenue, et consideray que.

P. 78, l. 26 : aler et pietier on veoit ; d'armes et d'aventures

parler on les ooit; toute honneur là dedens trouvée estoit; de quel royaume ne de quel pays que ce fust, là dedens nouvelles on ooit, car. — *Ms. Bresl.* : aler et venir devisans d'armes et d'amours, et d'autres propoz n'y oioit-on parler; et à la verité honneur tout estoit en celle court trouvé. Nouvelles de quelque paiis ne de quelque roiaulme que ce fuist en celle cour on y apprendoit, car.

§ **20**. P. 79, l. 22 : avoit grant indignation. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : avoit grant despit et grant indignation envers son mary.

P. 79, l. 25 : vous n'aviez jamais plus des Arminarch ou des Labrisiens que vous. — *Ms. Bresl.* : jamais vous n'aviez de la maison d'Armegnac ou de celle de Labreth que vous.

P. 80, l. 3 : fils. » — *Ms. Bresl* : fils, à quy la chose touche.

P. 80, l. 6 : Labreth fut quitté et. — *Ms. Bresl.* : fut mis hors de la tour d'Orthais et.

P. 80, l. 10 : Foeis, dont dist. — *Ms. Bresl.* : dist le conte, quant il en vey la maniere.

P. 80, l. 22 : metterez trop grant haynne par celle voie entre monseigneur et nous. — *Ms. Bresl.* : nourrissies trop terrible et grant hayne par celle voye, se ainsi en faittes d'entre.

P. 80, l. 25 : seigneur m'ochiroit et diroit que je l'aroie deceu. » — *Ms. Bresl.* : seigneur ne admettroit que je l'auroie decen, si m'en pourroit faire morir.

P. 80, l. 31 : retourner. Le. — *Ms. Bresl.* : retourner en la conté de Fois, doubtant la fureur de son mary qu'elle cognoissoit moult hastif et cruel.

P. 81, l. 6 : Ceste chose demora. Gaston..., à l. 8 : dame. — *Ms. Bresl.* : Ceste chose demoura ainsi ung temps, juques que Gaston, filz dudict conte de Fois, creust tant que il devint moult beau jouvencel et fut marié à la fille du conte d'Armeignach, une moult belle et jone dame.

P. 81, l. 12 : si retraioit de tous membres grandement sur le pere. — *Ms. Bes.* : si pourtroiait. — *Ms. Bresl.* : si pourtraioit tres grandement en tous endrois au pere.

P. 81, l. 18 : congié, et ne pot sa mere, pour parole ne priere que il faisist, ne peust faire retourner en Foeis avecques lui, car la. — *Ms. Bresl.* : congié d'elle, mais pour priere ne par parolle qu'il luy feist ne remonstrast, il ne la sceut con-

vertir qu'elle voulsist retourner en Fois avecques lui, et quant son filz l'en parla au commencement, la.

§ **21**. P. 82, l. 3 : pouldre atouchoit ne mengoit. — *Ms. Bresl.* : pouldre mengoit ou en viande ou autrement.

P. 82, l. 14 : mengié, il n'entendera jamais. — *Ms. Bes.* : mengié, il ne finera ne n'entendra jamais. — *Ms. Bresl.* : mengié, il ne finera jamais ne entendera.

P. 82, l. 22 : en voir tout. — *Ms. Bresl.* : en fait et en vérité tout.

P. 82, l. 26 : chiere. Ce. — *Ms. Bresl.* : chiere et bien le recueilly. Ce.

P. 82, l. 32 : Jeulbains. — *Ms. Bes.* et *Bresl.* : Yeuvain.

P. 83, l. 2 : abis ensamble. — *Ms. Bresl.* : abis d'une parure et couleur ensemble.

P. 83, l. 3 : eage. Advint. — *Ms. Bresl.* : eage; il y avoit entour deux ans de dinstance.

P. 83, l. 17 : Jeulbain pour le jeu de la cache et li donna une paumée. L'enfant se felonna et entra. — *Ms. Bresl.* : Jeuvain et le enfelonna. Si ala et entra.

P. 84, l. 1 : te desqueuvre à. — *Ms. Bresl.* : tu ne parles à.

P. 84, l. 5 : se couvry jusques à l'heure du disner, et lava et s'assist, comme les autres jours, en sa salle, à table. Gaston. — *Ms. Bresl.* : se couvry de tout le fait jusques à l'eure du disner, et lava puis il se mist à table en sa grant salle comme les autres jours. Gaston.

P. 84, l. 8 : ses mès de la premiere escuelle, et faisoit le premier essay de ses viandes. — *Ms. Bes.* : mès et faisoit essay de ses viandes. — *Ms. Bresl.* : mets, il le servoit et faisoit le premier essay de toutes ses viandes.

P. 84, l. 12 : boursete au col de. — *Ms. Bes.* : boursete tenant au gipon. — *Ms. Bresl.* : boursete tenans au juppon.

P. 84, l. 15 : ouvry lors le jupon. — *Ms. Bes.* : ouvri alors son seing.

P. 84, ligne 22 : pain, et puis sonna ung levrier que il avoit de costé luy, et li donna à menger. — *Ms. Bes.* : pain, et puis cyfla ung levrier. — *Ms. Bresl.* : pain et le donna à mengier à ung chien.

P. 84, l. 25 : tourna les piez dessus et. — *Ms. Bresl.* : tourna les yeulx en la teste et.

P. 85, l. 17 : Ortais. — *Ms. Bresl.* : ceans.

P. 85, l. 28 : horriblement aucuns escuiers, que ilz n'y avoit en toute Gascongne si jolis, si biaux, ne si adreciez, dont ce fut pitié, car le conte de Foeis a esté tousjours servi de frisque mesnie. — *Ms. Bresl.* : horriblement, dont ce fut pitié, et par especial de aucuns jeunes escuiers, car ilz n'y avoit en toute Gascongne si jolis, si beaulx ne si bien en point comme ceulx estoient, et tousjours a esté le conte de Foeiz servi de gaillarde famille.

P. 86, l. 2 : prelas de Foeis. — *Ms. Bresl.* : prelats, barons et chevalliers de Fois.

P. 86, l. 14 : deux ou trois mois. — *Ms. Bes.* : deux ou trois ans.

P. 86, l. 15 : ans, tant. — *Ms. Bresl.* : ans pour estre hors de sa presence, tant.

P. 86, l. 18 : à son peuple. — *Ms. Bresl.* : à celle assamblée.

P. 87, l. 7 : IX jours. — *Mss. Bes.* et *Bresl.* : dix jours.

P. 87, l. 10 : et n'y atouchoit. — *Ms. Bresl.* : et n'en vouloit, combien que on luy apportoit tous les jours assez à boire et à menger.

P. 87, l. 21 : de mengier. — *Ms. Bresl.* : de boire et de mengier.

P. 87, l. 25 : en la prison toutes. — *Ms. Bresl.* : prison à tous lez encoires toutes.

P. 87, l. 32 : servi. » De. — *Ms. Bresl.* : servi depuis qu'il y entra. » De.

P. 88, l. 8 : talent, en. — *Ms. Bresl.* : talent et par ayr, en.

P. 88, l. 9 : dist : « Ha! traitre. » — *Ms. Bes.* : dist : « Haa! traitour. — *Ms Bresl.* : dist assez en hault : « Ha! à traditour. »

P. 88, l. 11 : le conte sans plus riens dire ne faire, et rentra en sa chambre. L'enfant fut effréé. — *Ms. Bes.* : le conte... chambre. Li enfes fu sans mué et effraède. — *Ms. Bresl.* : le « Conte. Mais le jouvencel fut sanginellé et effroié.

P. 88, l. 20 : conte? » — « Mes dieux, monseigneur voire ». — *Ms. Bresl.* : conte. » — « Certes mort est il pour vray, monseigneur. »

P. 88, l. 24 : mort. Adonc. — *Ms. Bresl.* : mort et qu'il n'y avoit point de remede. Adonc.

P. 88, l. 26 : Ha! Gaston, com povre aventure [ci a]. — *Ms. Bresl. :* Ha! Gaston, Gaston! com povre journée est aujourd'huy advenue.

§ **22**. P. 89, l. 23 : relieve. — *Ms. Bresl. :* resveille.

P. 89, l. 32 : tortore que. — *Ms. Bes. :* terribouris et tel brouillis. — *Ms. Bresl. :* tel tambusquis et ung tel tempestement.

P. 90, l. 23 : contesse Florence de Bisquaie. — *Ms. Bresl. :* contesse de Flourence et de Bisquaie.

P. 91, l. 13 : que il n'ose. — *Ms. Bresl. :* que l'on ne le laisse.

P. 91, l. 24 : portoit, et. — *Ms. Bresl. :* portoit à esquerpe, et.

P. 91, l. 29 : desconfire. Finablement. — *Ms. Bresl. :* desconfire, car il le trouva si puissant et par especial des jambes devant et derriere que oncques ne le sceut matter que premiers il ne fust essanné par ses playes.

P. 92, l. 2 : osé envaïr et desconfire. — *Ms. Bresl. :* osé assaillir ne combatre à oultrance.

P. 93, l. 12 : femmes; espoir. — *Ms. Bresl. :* femmes, et par especial quant ilz les bourbloient. Aussi.

P. 94, l. 1 : garde, si fut venu si. — *Ms. Bresl. :* garde, touttefois ala.

P. 94, l. 2 : honteuses de. — *Mss. Bes.* et *Bresl. :* honteuses et estranges.

P. 94, l. 8 : as fait, il. — *Ms. Bresl. :* as or en droit commis, il.

P. 94, l. 11 : cerf et courut aval la forest comme ung autre, et encores par semblable cas le cerf de sa nature aime les chiens. — *Ms. Bes. :* cerf de sa nature aime les chiens. — *Ms. Bresl. :* cerf quy de sa nature aime les chiens.

P. 94, l. 18 : compte. — *Ms. Bresl. :* compte de messire Pierre de Berne et de sa maladie et de la contesse de Bisquaye, sa femme.

§ **23**. P. 94, l. 28 : femmes et enfans en pourcession l'alerent querre au chastel. — *Ms. Bresl. :* femmes, grans et petis alerent querre le conte au chastel.

P. 95, l. 4 : recommençoient toudis, et ainsi fut amené

jusques à l'eglise, et là fut fait le divin office aussi solempnelment comme. — *Mss. Bes.* et *Bresl. :* recommençoient comme.

P. 95, l. 32 : Bastard. — *Ms. Bresl. :* Bascot.

P. 96, l. 1 : LX ans. — *Ms. Bes. :* cinquante cinq. — *Ms. Bresl. :* cinquante.

P. 96, l. 3 : Ernauton du Puy. — *Ms. Bresl. :* Ernauton du Pin.

P. 96, l. 19 : soupper. — *Ms. Bresl. :* aller dormir.

P. 96, l. 32 : Beuf. — *Ms. Bes. :* Beuch. — *Ms. Bresl. :* Buef.

P. 97, l. 8 : que les Jaques avoient. — *Ms. Bresl. :* que ung grant nombre de Jaques de Beauvoisiz.

P. 97, l 12 : et les dammes. — *Ms. Bresl. :* et les princesses et toutes les dames.

P. 97, l. 12 : seules. Nous les delivrasmes de ce peril et y ot mort des Jaques sur la place que en chace aux champs plus de VI^M^. — *Ms. Bes. :* seuls. Nous... ot mort des Jaques sur la place renversés aux champs plus de VI^M^. — *Ms. Bresl. :* seules. Car il y ot...

P. 97, l. 20 : demora dalez le roy. — *Ms. Bes. :* demora avecquez et en la compaignie du roy. — *Ms. Bresl. :* demora et moy avecques en la compaignie du roy.

P. 97, l. 25 : Biauvais et en l'eveschié d'Amiens, et. — *Ms. Bresl. :* Biauvais et.

P. 98, l. 23 : trouvames en. — *Ms. Bresl. :* trouvasmes aval la.

P. 98, l. 29 : druz. — *Ms. Bresl. :* duitz.

P. 98, l. 32 : Foeis. — *Ms. Bes. :* Fores. — *Ms. Bresl. :* Forestz.

P. 99, l. 3 : villes et de fors que. — *Ms. Bresl. :* de villes, de forteresses et de bons chasteaux et riches maisons.

P. 99, l. 7 : cardinaulx, et leur firent moult d'anoy, et n'en. — *Ms. Bresl. :* cardinaulx et n'en.

P. 99, l. 9 : honny, mais ilz trouverent ung moyen. — *Ms. Bresl. :* honny et tout destruit, mais ilz trouverent ung moien moult soubtil.

P. 99, l. 11 : en Lombardie. — *Ms. Bresl. :* au pays de Piemond.

P. 99, l. 13 : aux seigneurs de Milan. — *Ms. Bes. :* au seigneur de Milan. — *Ms. Bresl. :* ou seigneur Galleas de Millan.

P. 99, l. 15 : Alemans, parmi. — *Ms. Bresl.* : Alemans et traita parmi.

P. 99, l. 19 : Naudon de. — *Ms. Bresl.* : Naudon le.

P. 99, l. 24-27 : Seguin de Batefol, messire Jehan Jevel, messire Jacques Plantin, messire Jehan Aymery, le bourc de Pierregort, Espiote, Loys Rombaut, Limosin, Jacques Titiel, moy. — *Ms. Bes.* : Seghin de Batefol, messire Jehan Jovel, messire Jacquem Plantin, messire Jehan Aymeri, etc. — *Ms. Bresl.* : Seghuin de Batefol, messire Jehan Jouel, messire Jaques Planchin, Lamit, messire Jehan Laymery, le bourc de Pierregorth, Loys Raymbault, Le Limosin, Jaques Ciquerel, moy.

P. 99, l. 28 : Anse. — *Ms. Bresl.* : Anque.

P. 99, l. 28 : la Becelle. — *Ms. Bes.* : la Berelle. — *Ms. Bresl.* : la Bacelle.

P. 99, l. 29 : la Terrace, le Mont Saint Denis, l'Ospital de Rochefort. — *Ms. Bes.* : la Terrare, Brinay, le Saint Denis, l'ospital de Orcifort. — *Ms. Bresl.* : la Terrade, Brunay, le Pont Saint Denis, l'ospital d'Ortifort.

P. 99, l. 30 : fors que en Masconnois. — *Ms. Bresl.* : fors que autres bons chasteaulx en.

P. 100, l. 4 : nuit la Charité. — *Ms. Bresl.* : nuit d'eschielle la Charité.

P. 100, l. 5 : dessus. — *Ms. Bresl.* : depuis.

P. 100, l. 7 : Briode. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Brude.

P. 100, l. 10 : qui estoit. — *Ms. Bresl.* : qui lors estoit.

P. 100, l. 11 : estoit lors bon François, n'y savoit ne povoit. — *Ms. Bresl.* : estoit bon François, n'y povoit.

P. 100, l. 15 : Nivernois. — *Ms. Bes.* : Yvrenois. — *Ms. Bresl.* : Lyvernois.

P. 100, l. 21 : au tiltre du roy de Navarre. — *Ms. Bes.* : au veu et au tiltre du roy de Navarre. — *Ms. Bresl.* : au tiltre du roy de Navarre qui nous entretenoit.

§ **24**. P. 100, l. 27 : Jaques Plantin et messire Jehan Jevel. Je tenoie. — *Ms. Bes.* : Jaquerne Planchon et messire Jehan Jouel. Je. — *Ms. Bresl.* : Jaques Planchin et messire Jehan Joel. Ils tenoient.

P. 101, l. 16 : Bernard, qui. — *Ms. Bresl.* : Ledit Bernard de Tharide.

P. 101, l. 17 : Puimors. — *Ms. Bresl.* : Pommiers.

P. 101, l. 27 : par embusche du seigneur de Rogemont et du seigneur de Vodenay. — *Ms. Bresl.* : par l'embusche du seigneur de Bondenay.

P. 102, l. 2 : à la nuit. — *Ms. Bresl.* : à Lamit.

P. 102, l. 7 : exillier. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : eschieller.

P. 102, l. 16 : eel estat. — *Ms. Bresl.* : eel arrest à toute dilligence.

P. 102, l. 21 : Albregon, et lequel de garder la ville, le chastel et la terre de Sansoirre et les enfans et seigneurs, car tous trois y estoient lors, l'escuier s'aquita grandement bien. Ce. — *Ms. Bes.* : Albregon, lequel s'aquitta grandement de garder la ville, le chastel et la terre de Sancerre et les enfans et seigneurs, car tous trois estoient lors chevaliers. Cel. — *Ms. Bresl.* : Albregon, lequel s'aquitta moult vaillamment et grandement de garder la ville, le chastel et la terre de Xansoirre et les enfans et seigneurs, car tous trois estoient chevalliers à ce jour.

P. 102, l. 30 : fut, tout nostre convenant, les cappitaines des fors de... — *Ms. Bes.* : fut toute nostre entente et convine et tous les noms des cappitaines des... — *Ms. Bresl.* : fut toute nostre entention et entreprinse et tous les noms des cappitanes tenans forteresses et chasteaux de...

P. 103, l. 2 : se tourna, et en infourma son frere. Les enfans de Sansoirre, le conte et ses freres se pourveirent contre... — *Ms. Bresl.* : retourna à Xancerre et infourma son frere de tout nostre enprinse et les trois chevalliers pareillement. Adonc tous ensemble eurent regard à leur fait et...

P. 103, l. 13 : chevaulx..., à l. 15 : fumes. — *Ms. Bresl.* : chevaulx tout bellement Loire ainsi que ordonné l'avions et fusmes.

P. 104, l. 9 : nous desroissoient. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : nous froissoient et rompoient.

P. 104, l. 26 : Daulphin, le sire de Calus, le sire de Mernay, messire. — *Ms. Bes.* : Dauphin, le sire de Talus, le sire de Mournay. — *Ms. Bresl.* : Dauphin, messire de Mournay.

P. 104, l. 28 : Gousant, le sire de La Pierre, le sire de La Palice. — *Ms. Bes.* : Goussant, le sire de la Paliche.

P. 104 : l. 29 : Nence. — *Ms. Bresl.* Mency.

P. 104, l. 30 : Frete. — *Ms. Bresl.* : Saiete.

P. 105, l. 5 : Naudon de... — *Ms. Bresl.* : Naudon, le bourg de.

P. 105, l. 7 : Lesperat de. — *Ms. Bes.* : Le Pesat de. — *Ms. Bresl.* : Le Pesac.

P. 105, l. 13 : prisonnier, car celuy... le. — *Ms. Bresl.* : prisonnier, par sa grant negligence, car l'oste à qui il l'avoit recommandé pour le faire estanchier, le

P. 105, l. 24 : Claiequin. — *Ms. Bresl.* : Glayaquin.

P. 106, l. 17 : Doustievene et s'armoit de. — *Ms. Bes.* : Doustienes et se surnommoit de Barbenton. — *Ms. Bresl.* : Doustienne et se surnommoit de Barbenchon.

P. 106, l. 22 : Ceny. Il les combati si vaillamment que il les. — *Ms. Bresl.* : Cheny. Il les rua jus...

P. 106, l. 26 : Niort. — *Ms. Bresl.* : Mere.

P. 107, l. 8 : Neutilleux. — *Ms. Bresl.* : Nentilleux.

P. 107, l. 14 : Chastel Kulier. — *Ms. Bes.* : Chastel Cublier. — *Ms. Bresl.* : Chastel Cuillier.

P. 107, l. 24 : buires, et. — *Ms. Bes.* : toutes cruches et autres vaisseaux et. — *Ms. Bresl.* : cruche et autres vaisseaux.

P. 107, l. 25 : en ce parti d'armes, et en cel assay que pour l'avoir et. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : en peine pour l'avoir.

P. 107, l. 31 : xi^{e}. — *Ms. Bresl.* : vi^{e}.

P. 108, l. 14 : templiaux. — *Ms. Bresl.* : rivets.

P. 108, l. 23 : Tantost furent nos compaignons venus et. — *Ms. Bes.* : Venus, entrasmes en la ville, où nous ne trouvasmes oncques hommes. — *Ms. Bresl.* : Tantost en ce disant noz compaignons venus, la porte fu saisie et gardée et nous...

P. 108, l. 24 : ville; nous. — *Ms. Bresl.* : ville en criant ville gaingnée.

P. 109, l. 21 : « sire, di-ge, oil. » — *Ms. Bresl.* : « sire, dys-ge, voirement, vous m'en avez bien racompté et je y ay prins moult grant plaisir. »

P. 109, l. 29 : Brude en Villar. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Brude en Villay.

P. 110, l. 1 : Anse sur la Sene. — *Ms. Bresl.* : Ainse sur la Sonne.

P. 110, l. 5 : xxvi lieues. — *Ms. Bresl.* : xxxvi lieues.

P. 110, l. 18 : compaignons de routes chevauchoient et se tenoient, ne. — *Ms. Bresl.* : compaignons et routes chevauchoient et se tenoient les champs et les fors.

P. 110, l. 23 : coraige de bien faire ne eulx deffendre. — *Ms. Bresl.* : courage pour eulx armer ne pour deffendre leurs biens.

P. 110, l. 32 : informé. — *Ms. Bes.* : si infourmez que plus pot. — *Ms. Bresl.* : infourmé que plus ne pot.

P. 111, l. 7 : empur une cotte. — *Ms. Bresl.* : en une simple cotte.

P. 111, l. 14 : La Vote. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : La Volte.

P. 111, l. 23 : laissier en la porte. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : laissier entrer en la porte.

P. 111, l. 26 : obey volentiers. Le. — *Ms. Bresl.* : obey car autrement faire ne povoit.

P. 111, l. 30 : seigneur, qui point ne si adonnoit que ce fust Limosin, nennil; mais tu. — *Ms. Bes.* : seigneur, que nennil, car point ne s'avisoit que ce fust Lymosin, mais un pou aprés qu'il l'ot avisé lui dist : mais tu. — *Ms. Bresl.* : seigneur, je ne te congnois » car point ne s'advisoit que ce fust Lymosin, mais ung petit après qu'il l'eust advisé il luy dist : « mais tu.

P. 112, l. 9 : de paine ne de contraire. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : de contraire.

P. 112, l. 19 : Il congneut tout et. — *Ms. Bresl.* : il déclaira tout son estat et.

P. 113, l. 3 : Monclau, messire Gerard de Monclau, messire Gerard de Sailliere et son filz, messire Ploustrart du Vernet, le cappitaine de Villenove de Bas, et. — *Ms. Bes.* : Montclau, messire Gerard de Salliere et son fils, messire Ploustrart du Vernet, le cappitaine de Villeneuve de Bas et. — *Ms. Bresl.* : Montclau, messire Gerard de Fallioche et son fils Jehan, messire de Ploustrart de Vernet, Jaques de Villenove, et.

P. 113, l. 9 : Talenchon. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Callençon.

P. 113, l. 13 : Pollignac et les leurs. — *Ms. Bes.* : Pellignac et les siens.

P. 113, l. 27 : dessus. — *Ms. Bresl.* : dessoubz.

P. 113, l. 28 : Moustier. — *Ms. Bes.* : Monestier. — *Ms. Bresl.* : Monastere.

P. 113, l. 29 : Ministres. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Ministros.

P. 113, l. 31 : Baterie, entre Nennay. — *Ms. Bresl.* : Vatiere, entre Nonnay.

P. 114, l. 23 : femme, se j'avoie ma grace à elle et elle à moy, que. — *Ms. Bresl.* : femme, que.

P. 114, l. 32 : ville au. — *Ms. Bresl.* : ville et le fort au.

P. 115, l. 5 : estoient dedens, quant. — *Ms. Bresl.* : estoient en aucuns fors, quant.

P. 115, l. 11 : de Loys Rambault. Dieu. — *Ms. Bresl.* : que Loys Rambault quy moult appert homme d'armes avoit esté en son temps moru.

P. 115, l. 30 : et l'affaire. — *Ms. Bresl.* : et une partie de l'affaire.

§ **27**. P. 116, l. 20 : evesque d'Oren. — *Ms. Bes.* : evesque de Ron.

P. 116, l. 22 : puis le visconte de Rebebertin de Cagon, le visconte de Bruniquiel, le visconte de Gouserant. — *Ms. Bes.* : puis le visconte de Roquebertin de Gascoigne, le viconte de Bruniquel, le visconte de Gousserant. — *Ms. Bresl.* : puis le visconte de Bruniquoel, le visconte de Gouserant et puis le visconte de Roquebertin de Gascoigne.

P. 116, l. 25 : Leeborne. — *Ms. Bes.* : Lerbone. — *Ms. Bresl.* : Nerbonne.

P. 117, l. 2 : de Lane. — *Ms. Bresl.* : de la Lane.

P. 117, l. 3 : messire Guillaume de. — *Ms. Bresl.* : le sire de.

P. 117, l. 4 : Valenton... — *Ms. Bes.* : Valenchin. — *Ms. Bresl.* : Valentin.

P. 117, l. 5 : Angier le Moine. — *Ms. Bresl.* : Auger son frère et le Moisne.

P. 117, l. 7 : Espan. — *Ms. Bes.* : Espaeng. — *Ms. Bresl.* : Espang.

P. 117, l. 8 : Chichard. — *Ms. Bes.* : Siquart. — *Ms. Bresl.* : Sicquart.

P. 117, l. 9 : Gabrestain, messire Meuvans. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Gabestain, messire Mouvans.

P. 117, l. 10 : Bans en Berne. — *Ms. Bresl.* : Baulx en Berne.

P. 117, l. 10 : Et servoient le roy frere bastard messire Ernoul Guillaume. — *Ms. Bes.* : servoient ces deux freres bastards.

P. 117, l. 13 : Jeulbains. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Yeuwain.

P. 117, l. 17 : firent mestier et par grant loisir, et. — *Ms. Bes.* : ferent par grant loisir leur devoir de leur menestraudie. Et. — *Ms. Bresl.* : firent par grant loisir bon devoir de leur mestier.

P. 117, l. 26 : bien delivré de toutes choses. Que ens es jours que je fus à Ortais, de tous pays je povoie aprendre et oïr nouvelles, si je voloie, des presentes et des passées. Et. — *Ms. Bes.* : administré et delivré de toutes choses, et durant le temps que je fus à Ortais je povoie. — *Ms. Bresl.* : administré et de toutes choses delivré. Et durant le temps que je fus à Orthais, très bien je povoie aprendre et oyr nouvelles de tous païs se je vouloie.

P. 118, l. 7 : l'autre, et... compte. — *Ms. Bresl.* : l'autre.

§ **28**. P. 118, l. 10 : dan Jan de. — *Ms. Bresl.* : Henry.

P. 118, l. 13 : pour sa. — *Ms. Bresl.* : pour son sers et sa.

P. 118, l. 19 : Yadigos. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Radigos.

P. 118, l. 31 : Cambruge et le comte de Bouquinghen. — *Ms. Bes.* : Cantebruge, messire Aymon et messire Thomas, le.

P. 120, l. 1 : la Vare. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : le Ware.

P. 120, l. 17 : envoié grandement et. — *Ms. Bresl.* : envoié moult grandement et estoffement et.

P. 121, l. 16 : Carcesée. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Quartesée.

P. 121, l. 26 : Gantois devant Ypre. — *Ms. Bresl.* : Gantois et autres Flamens devant la bonne ville d'Yppre.

P. 121, l. 31 : guerre, pour quoy les Englois se veoient moult. — *Ms. Bresl.* : guerre aux Englois, pour quoy tout le roiaulme d'Angleterre se veoit moult.

P. 122, l. 3 : mainbour. — *Ms. Bresl.* : bon et sage gouverneur.

P. 123, l. 4 : Portingal; et se. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Portingal, car les fortunes de mer sont [perilleuses (*Ms. Bes.*)] merveilleuses et perverses, et l'air de Portingal chaud et tres merveilleux, et.

P. 123, l. 6 : et toutes les remonstrances. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : et argumens de toutes les doubtes.

P. 123, l. 8 : esté le. — *Ms. Bresl.* : esté prochain.

P. 123, l. 9 : XII^{c}. — *Ms. Bresl.* : sept cent.

P. 123, l. 10 : III^{M}. — *Ms. Bresl.* : IIII^{M}.

P. 123, l. 16 : avoir pour le present. — *Ms. Bresl.* : avoir.

P. 123, l. 28 : Viane. — *Ms. Bresl.* : Vienne.

P. 123, l. 21 : Engleterre et lors ceulx du. — *Ms. Bes.* : Angleterre, dont le roy d'Angleterre et lors ceulx du pays. —

Ms. Bresl. : Engleterre, dont le roy d'Engleterre et tout le pays.

P. 124, l. 1 : parler, mais. — *Ms. Bes. :* parler ij fois. — *Ms. Bresl. :* parler deux fois.

P. 124, l. 3 : narracion, selon ce que je fus adont informé. — *Ms. Bresl. :* narracion, et coucheer par ordre les advenues et incidens de temps en temps.

§ **30**. P. 124, l. 10 : venir à Luscebonne. — *Ms. Bresl. :* Venir descendre par mer.

P. 124, l. 22 : Roie. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* Rie.

P. 124, l. 27 : Lengnach, messire Pierre de Kee. — *Ms. Bes. :* Lengnach. messire Pierre de Kes. — *Ms. Bresl. :* Leignach, messire Pierre de Kers.

P. 124, l. 28 : Berneke. — *Ms. Bresl. :* Berne.

P. 124, l. 30 : Morianne, Donzac, messire Jehan Aseleghie, messire Mennant de Saremen. — *Ms. Bes. :* Moriage, messire Raimon Donzac, messire Jehan de Salighée, messire Mouvant de. — *Ms. Bresl. :* Moriaige, messire Raimon Donzac, messire Jehan de Salleghie, messire Mouvant de Sarmen.

P. 125, l. 2 : Corasse. — *Ms. Bes. :* Karasse. — *Ms. Bresl. :* Carasse.

P. 125, l. 3 : de Messen. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* de Domessen.

P. 125, l. 30 : guerre au roy. — *Ms. Bresl. :* guerre en estrange contrée et dure pour le roy.

P. 127, l. 10 : « si nuds que les poulz vous estrangleront et les croquerez entre vos ongles ou vous serez tous mors ou pris. » Les. — *Ms. Bes. :* « si nuds que les poulz vous estrangleront et les croistrés entre vos ongles. » Adonc leur monstra comment à mestre ses deux poces, « ou vous. — *Ms. Bresl. :* « si deschirez que l'en vous verra les coutes et les genoulz nuds et vous estrangleront les poulz que vous avez assez à faire de casser entre voz ongles. » Adont il leur monstra comment en mettant ses deux pouces ensemble. Les.

P. 127, l. 21 : congié à eulx et baisa à chascun la main, et. — *Ms. Bresl. :* congié à eulx tous et bailla à chascun la main et les commanda à Dieu, et.

P. 127, l. 29 : prendoient. — *Ms. Bresl. :* prendoient et ainsi avoit-il esté ordonné et accordé.

P. 128, l. 9 : citoiens des deux chasteaux de la ville. — *Ms. Bes.* : citoiens de la ville de deux. — *Ms. Bresl.* : citoiens de la ville et des deux chasteaux.

P. 128, l. 22 : et pour rendre la ville et les chastiaulx au roy de Portingal ilz s'en estoient mis en saisine. Quant. — *Ms. Bes.* : près de rendre la ville et les chastiaulx au roy de Portingal et ils s'en estoient saisis. — *Ms. Bresl.* : et que de la ville et des deux chastiaulx ils s'en estoient saisis.

P. 128, l. 27 : Saint Yrain que c'est et à quelle entente les hommes de la ville se sont revelez, selonc ce que nous sommes informez, et font ce que ilz ont fait. — *Ms. Bes.* : Saint Yrain... revellez et par quele achoison ilz ont fait ce que ilz ont fait. — — *Ms. Bresl.* : Saint Yrain qu'il y a de nouvel et pourquoy les hommes de la ville se sont revelez et la droite occasion pourquoy ilz ont fait ce qu'ilz ont fait.

P. 129, l. 17 : barriere. Quant on le vey en cel estat, ceulx qui estoient à la barriere ly ouvrirent et. — *Ms. Bresl.* : barriere de la ville. Quant les bourgeois veirent le mareschal en tel estat par l'accord de ceulx qui estoient au guet les barrieres furent ouvertes et.

P. 130, l. 19 : roy proprement et ceulx que. — *Ms. Bresl.* : roy à simple estat et ceulx de son hostel.

P. 130, l. 21 : parler de tel langaige, si se rafrena et li sambla assez que. — *Ms. Bresl.* : parler et racompter leurs douleances, il se appaisa ung petit, car il luy estoit bien adviz que.

P. 131, l. 8 : à seur de ces pillars bretons. — *Ms. Bresl.* : au dessus de ces pillars et ne leur en devons savoir nul mal gré, car ilz sont tousjours prestz à mal faire.

§ **32**. P. 132, l. 13 : champ, à deux lieues près de là, faire reverence au roy, pour savoir parfaitement le coraige de li. Tant chevauchierent ces gens que ilz encontrerent le roy, qui estoit descendu en ung grant umbrage dessoubz oliviers pour lui rafreschir, car il faisoit grant chaleur. — *Ms. Bes.* : champs, et chevauchierent tant que ilz encontrerent et trouverent le roy, pour savoir plus promptement le courage et la volenté de li, lequel estoit descendu en... — *Ms. Bresl.* : champs, et tant chevauchierent qu'ilz encontrerent et trouverent le roy, pour savoir parfaitement le coraige et la voulenté de li, lequel estoit

descendu en un grant umbre, dessoubz les oliviers pour lui rafreschir, car il faisoit grant chaleur, à deux lieues près de Saint Yrain.

P. 132, l. 31 : car sans les fais qui ne pevent pas estre venus à cognoissance, les Bretons pillars (pas n'en encoupons leurs maistres ne les chevaliers)..., à p. 133, l. 9 : En — *Ms. Bes. :* Car tous leurs malings et mauvais faiz ne pevent pas estre venu tous à congnoissance, mais pas n'en encoulpons leurs maistres chevaliers, escuiers ne capitaines, fors ceulx qui les ont fait ou perpetres. Si en ont tant fait les pillars Bretons que merveilles seroit à penser ne à recorder, et nous ont tenu un temps en grant subgecion en ladite ville et en la chastellenie, dont plusieurs plaintes en venoient à nous, et en despit de yceulx pillars rompoient noz coffres à force de hasches et prenoient tout le nostre et violoient noz femmes et noz filles presens nous, et quant nous en parlions, nous estions batus et mehaigniez ou mors. En.

P. 135, l. 7 : comment il se porroit cheoir de. — *Ms. Bresl. :* comment por le mieulx il se porroit conduire et maintenir de.

P. 135, l. 34 : estoient en estrange pays en sus de. — *Ms. Bresl. :* estoient estrangiers hors de leur pays et hors de.

P. 136, l. 22 : Claiequin. — *Ms. Bes. :* Gueselin.

P. 136, l. 28 : d'Espaigne. — *Ms. Bresl. :* de Castille.

P. 137, l. 9 : France tant que en langaige tous logiez. — *Ms. Bresl. :* France et ceulx de langaige françois.

P. 137, l. 21 : ung ban et ung commandement de par le roy que. — *Ms. Bresl. :* un cry et un commandement que.

P. 138, l. 8 : guerre du roy de Castille et du roy de Portingal. — *Ms. Bresl. :* guerre de Bretaigne et du roy de Portingal.

P. 139, l. 2 : soient tous les. — *Ms. Bresl. :* soient et vous tous.

P. **35**. P. 140, l. 8 : trop de son peuple, dont il pensoit à estre servi, desobeissoient, si. — *Ms. Bresl. :* n'estoit obeiy de plenté de son peuple, dont il pensoit à estre servy, lequel refusoit et desobeissoit, si.

P. 140, l. 14 : Gemme de Carbeston. — *Ms. Bes. :* Gerome de Cabeston. — *Ms. Bresl. :* Gomme de Carbeston.

P. 140, l. 16 : Monges Navarès. — *Ms. Bes. :* Onges Navaret. — *Ms. Bresl. :* Onges de Nazareth.

P. 141, l. 6 : differens. — *Ms. Bresl. :* arrogans.

P. 141, l. 25 : prisié en estranges. — *Ms. Bresl. :* prisié en tous lieux et par especial en estranges.

P. 142, l. 3 : Espaignols. — *Ms. Bresl. :* Espaignes.

P. 142, l. 5 : Mancuel. — *Ms. Bes. :* Montueil. — *Ms. Bresl. :* Nantueil.

§ **36**. P. 142, l. 28 : roy et tous aians. — *Ms. Bresl. :* le roy de Portingal et tout son ost aians.

P. 143, l. 15 : le Mitre. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* Mutre.

P. 143, l. 19 : XL^M^. — *Ms. Bresl. :* plus de trente six mille.

P. 143, l. 25 : Bruges aussi confortez du. — *Ms. Bresl. :* Adonc ils se confortoient entre eulx autant du.

P. 144, l. 2 : destre seant sur la. — *Ms. Bes. :* destre suivant la.

P. 144, l. 17 : prest et à cheval. — *Ms. Bes. :* prest à pié et à cheval. — *Ms. Bresl. :* prest et appareillé à pié et à cheval.

P. 144, l. 28 : aviser leur convenant, et. — *Ms. Bresl. :* aviser tout le contenement des ennemis et.

P. 145, l. 1 : Montdigy. — *Ms. Bresl. :* Audigy.

P. 145, l. 6 : cheval. — *Ms. Bes. :* ginest.

P. 145, l. 23 : Griose. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* Gresse.

P. 145, l. 25 : montez et esconsez. — *Ms. Bes. :* montez et embranchiez. — *Ms. Bresl. :* montez et embuschiez.

P. 145, l. 29 : chevaucheurs. — *Ms. Bresl. :* chevalliers.

P. 146, l. 11 : en sus. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* issus.

P. 146, l. 19 : Nortbery, Hartecelle et Markebery. — *Ms. Bresl. :* Nortbery, Hartecelle.

P. 147, l. 3 : « et sachiez que tout prestement et sans arrest il vous sera fait. » — *Ms. Bresl. :* « et il sera ainsi fait comme vous le m'avez devisé. »

§ **37**. P. 147, l. 17 : eglise. — *Ms. Bresl. :* cloistre.

P. 148, l. 3 : Mongues Navarrois. — *Ms. Bes. :* Mongues de Navaret. — *Ms. Bresl. :* Mongues Navaret.

P. 138, l. 17 : ordonnez, ilz. — *Ms. Bresl. :* ordonnez emprès Juberot, ilz.

P. 148, l. 25 : XII. Montrez. — *Ms. Bresl. :* XII en priant. Montrez.

P. 149, l. 17 : pour aventurer nos vies pour une chose qui. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* pour aventure qui nous vuengne.

P. 149, l. 21 : n'ait l'advis ne le sentement de. — *Ms. Bresl.* : n'ait sur la vie hardement.

§ **38**. P. 151, l. 26 : sont en chault sang. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : sont entalentez du bien faire.

P. 152, l. 4 : jusques à là et entrez en eulx. — *Ms. Bresl.* : jusques à eux et entre eulz.

P. 152, l. 18 : puis regarda dessus les estrangiers. — *Ms. Bresl.* : en regardant sus les François et les estrangiers.

P. 153, l. 23 : aventure que le roy. — *Ms. Bes.* : aventure de guerroier ou faire bataille jusques à ce que. — *Ms. Bresl.* : aventure de guerroier ou livrer bataille jusques à ce que le roy.

P. 154, l. 8 : au devant de leur. — *Ms. Bresl.* : au contraire de leur.

P. 154, l. 22 : ainsné fils à. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Aymon, filz à.

P. 154, l. 22 : Foeis, messire Bertran de Barege, messire Pierre. — *Ms. Bes.* : Baroge. — *Ms. Bresl.* : Foeis, messire Pierre.

P. 154, l. 25 : Kev. — *Ms. Bes.* : Quev. — *Ms. Bresl.* : Ques.

P. 154, l. 25 : Solemare. — *Ms. Bes.* : Solenare. — *Ms. Bresl.* : Solenaire.

P. 154, l. 26 : Waude, messire Geoffroy de Partenay, messire Guillaume. — *Ms. Bresl.* : Waude, messire Guillaume.

P. 154, l. 31 : et aussi de Castille. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : et aussi pluseurs de.

P. 155, l. 2 : toute fascete, et se maintenoient si bel que. — — *Ms. Bes.* : toute friqueté, jolivetté et appertise, et se maintenoient si bel et si courtoisement que. — *Ms. Bresl.* : toute friqueté, jolivetté et appertise, et se maintenoient si graeieusement et si courtoisement que.

P. 155, l. 6 : point des Espaignols et que ilz estoient estrangiers, on les tenoit et nommoit François, et li distrent et requirent tous ensamble les plus notables. — *Ms. Bes.* : point des Espaignolz et qui n'estoient point du païs ; on les nommoit tous et tenoit qu'ilz estoient estrangiers, et dirent au roy et requirent six des plus notables. — *Ms. Bresl.* : point de la nation d'Espaigne ne du pays, on les nommoit tous François, et tenoit que ilz estoient estrangiers, et distrent et requirent au roy tous ensamble les plus notables.

P. 155, l. 18 : ont la premiere. — *Ms. Bresl.* : ont par l'accord du roy la.

§ **39**. P. 156, l. 28 : Le samedi..., à p. 159, l. 29 : et occioient. — *Ms. Bes.* : Ce samedy estoit jour bel et cler, chaut et sery, et estoient jà vespres quant la prime bataille vint devant Juberot; et estoient les François II^M^ aussi frisques et habilles gens comme on pourroit soulhaidier ni veoir. Si tost comme ilz virent leurs anemis, ilz se joingnirent ensemble comme gens de fait et leur approucherent de si près comme jusques au trait. Là ot de premiere venue dure rencontre; car ceux qui se desiroient à avancier se bouterent avant en la place que les Anglois par leur sens avoient fortifiée; là venoient archiers avec les gens d'armes d'Angleterre en escriant leur cri. Et d'autre part les Portingalois tenoient en leurs poings lances alfilés de fers de Bourdeaux trenchans et persans tout oultre, qui abatoient et navroient chevaliers et gens d'armes et mettoient à mercy. Là fust le sire de Langnach de Berne abatu et sa baniere conquise, et de ses gens moult de mors et de pris. D'autre part le sire de Rie, messire Geffroy de Ricon et Gielfroy de Partenay estoient entrez en ce fort en tel manière que leurs chevaulx, qui estoient navrés dessoubz eulx fondoient dessoubz eulx par la force du trait. Là estoient ces gens d'armes en grant dangier, car ilz ne se pooient eslargir pour eulx deffendre, et vous dy bien que quant les Portingalois virent ce meschief, ilz furent aussi frès comme gens porroient estre et encouragiez. Là estoit le roy de Portingal montez sur un grant cheval, ses banieres devant lui en grant arroy, et disoit à ses gens : « Avant, bonnes gens d'armes; combatez-vous hardiment, deffendez vostre païs. » Bien en verité que la bataille dont je faiz mention, que ces barons et chevaliers de Berne et de France conduisoient et gouvernoient, cuida estre autrement et plus prestement confortée des Espaignolz que elle ne fu. Car si le roy de Castille et sa grant route, où bien avoit XX^M^ hommes, feussent venus par une autre part assaillir les Portingalois, on dist bien que la journée eust esté pour eulx. mais ilz n'en firent rens, pour quoy ilz y eurent blasme et dommaige. Aussi au voir dire, la premiere bataille assembla trop tost, mais ilz le faisoient pour tant qu'ilz en vouloient avoir l'onneur, et pour les paroles tenir en voir et en graces, lesquelles avoient esté dictes devant le roy; d'autre part, les Espaignolz, si comme je fuz enfourmez,

se faignoient de non venir si très tost; car ilz n'avoient pas bien en grace les François, et avoient jà dit avant : « Laissiez les convenir et lasser; ilz trouveront bien à qui parler. Car François sont trop grans venteux et haultains, ne aussi nostre Roy n'a fiance parfaite, fors en eulx. Et puisque il le veult et consent qu'ilz aient l'onneur de la journée pour eulx, nous leur lairons bien avoir, ou nous l'arons tout entierement à nostre entente. » Par ce parti se tenoient les Espaignolz en une grosse bataille, où bien avoit xx^{M} hommes tous quois sur les champs et ne vouloient aler avant, dont bien en ennuyoit au Roy, mais amender ne le povoit. Car les Espaignolz disoient pourtant que nul ne retournoit de la bataille. « Monseigneur, c'est fait; cil chevaliers de France ont desconfiz voz ennemis. La journée et l'honneur de la victoire sera pour eulx. » — « Dieu le doint », dist le Roy. « Or chevauchons ung petit avant ». Lors chevauchierent-ilz tout le païs, environ loing le trait d'une arbaleste, et puis s'arresterent. A voir dire, c'estoit grant beauté de veoir leur contenement et deesmement, tant estoient bien montez et bien armez de toutes pièces. Et endementres les François se combatoient ceulx qui estoient descendus de leurs chevaulx et qui tant de loisir avoient peu avoir pour descendre; et sachiez que plusieurs chevaliers et escuiers y firent grant foison d'appertises d'armes de l'une part et de l'autre, car quant les lances leur faillerent, ilz se prindrent à leurs haches, et en donnoient sur ces bacinés de moult horribles horions, dont ilz se meshaignoient et occioient. — Variantes du *Ms. Bresl.* aux mêmes pages :

P. 157, l. 14 : Engleterre, traioient. — *Ms. Bresl.* : Engleterre, — ce n'estoit pas en trop grant nombre — traioient.

P. 157, l. 15 : tous encousus et meshaigniez. — *Ms. Bresl.* : tous confus et enfillez de saiettes et tellement meshaigniez.

P. 157, l. 23 : Lenguast. — *Ms. Bresl.* : Longnach.

P. 157, l. 24 : conquise, et six autres prisonniers, et. — *Ms. Bresl.* : conquise et fiancié prisonnier et.

P. 158, l. 1 : Portingalois, quant. — *Ms. Bresl.* : Portingalois et Lissebonnois, quant.

P. 158, l. 15 : fort de Juberot. — *Ms. Bresl.* : fort auprès de l'abbaye de Juberot.

P. 159, l. 3 : grans et beubenceux. — *Ms. Bresl.* : venteurs et haultains.

§ **40**. P. 160, l. 7 : France, de Bretaigne, de Bourgoingne et de Berne, qui là estoient. — *Ms. Bresl.* : France et ceulx de leur route, qui à Juberot estoient.

P. 160, l. 22 : estions où vous. — *Ms. Bresl.* : estions ou parti d'armes où vous.

P. 161, l. 9 : Chevauchons banieres, ou. — *Ms. Bresl.* : Chevalliers bannerets, ou.

P. 161, l. 21 : il n'achieve pas. — *Ms. Bresl.* : il n'aime pas.

P. 161, l. 27 : garde, et. — *Ms. Bresl.* : garde du roy de Castille et.

P. 162, l. 10 : Quant ilz oïrent ces nouvelles, si eurent. — *Ms. Bresl.* : Quant le roy de Portingal entendi ces nouvelles, il et les siens eurent.

P. 162, l. 31 : Denzach. — *Ms. Bresl.* : de Donzach.

P. 162, l. 32 : Aselegie. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Assolegie.

P. 162, l. 32 : Monnant. — *Ms. Bresl.* : Manant.

P. 163, l. 1 : Sarebiere. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Salebiere.

P. 163, l. 2 : messire Raymond. — *Ms. Bresl.* : messire Estienne.

P. 163, l. 6 : autres. Or. — *Ms. Bresl.* : autres et un grant nombre de jeunes et vaillans escuiers françois qui tous y furent piteusement occis. Or.

P. 163, l. 9 : l'autre. — *Ms. Bresl.* : l'autre, de quoy ilz furent depuis moult dolens.

§ **42**. P. 164, l. 7 : ne l'osoient approchier ses ennemis, pour. — *Ms. Bes.* : ne laissaient approcher ses gens leurs ennemis, ne aussi n'y osoient, pour. — *Ms. Bresl.* : ne laissait approchier ses gens par leurs ennemis et aussi n'y ousoient approuchier, pour.

P. 164, l. 12 : beubant et de dur encontre. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : beubant et de grant courage et haultain.

P. 164, l. 20 : la bataille..., à l. 26 : Là furent. — *Ms. Bes.* : bataille comme point ilz avoient esté devant, dont ilz furent emerveillez et encore plus que nulles nouvelles ne oioient de nulz de ceulx de l'avant garde ne que ilz estoient devenuz. Là furent. — *Ms. Bresl.* : bataille comme où point où ilz avoient esté devant, dont ilz en furent trop esmerveilliez et encores plus quant nulles nouvelles ne ouoient de l'avant garde, ne que ilz estoient devenus.

P. 164, l. 27 : dure journée et vesprée, et la fortune dure. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : dure vesprée, et la fortune de la bataille dure.

P. 164, l. 32 : les Luscebonnois. — *Ms. Bresl.* : les Anglois et les Luscebonnois.

P. 165, l. 3 : dan Ghomés. — *Ms. Bes.* : Agomez.

P. 165, l. 4 : Reserment. — *Ms. Bes.* : Resorment. — *Ms. Bresl.* : Roserment.

P. 165, l. 7 : dan Pietre Gousart de Modesque, dan Pietre Ferrant de Valesque, dan Pietre Gousart de Seville. — *Ms. Bresl.* : dan Pietre Gousart de Souville.

P. 165, l. 10 : Hoies. — *Ms. Bes.* : Hores. — *Ms. Bresl.* : Horres.

P. 165, l. 12 : Nazes. — *Ms. Bes.* : Nadres. — *Ms. Bresl.* : Nazzes.

P. 165, l. 24 : servir, si. — *Ms. Bresl.* : servir, et par especial ceulx de Berne et de Gascoingne, si.

P. 165, l. 5 : fery le roy..., à l. 7 : Avenu. — *Ms. Bresl.* : fery le gentil aux ennemis le dos et se mit au chemin vers Saint Yrain où retournerent les fuians et ceulx qui se vouloient sauver. Avenu.

P. 166, l. 11 : ciercle et ouvraiges sus de pierres. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : ciercle d'or à pierres.

P. 166, l. 19 : que Portingalois. — *Ms. Bresl.* : que Anglois et Portingalois.

P. 166, l. 22 : florins ; si le..., à l. 24 : ennemis, et se. — *Ms. Bresl.* : florins ; si le mist tantost sur sa teste que il ne luy feust prins ou happé des ennemis ou autrement ; si se.

P. 166, l. 29 : tout desbareté. — *Ms. Bresl.* : tout esbahy et esperdu.

§ **43**. P. 166, l. 31 : où les Luscebonnois. — *Ms. Bresl.* : où par l'advis des Anglois et ayde les Luscebonnois.

P. 167, l. 3 : les dos touchant : « Tous..., à l. 6 : Non ferons, dist. — *Ms. Bes.* : dos, tout hault au roy de Portingal et à ses gens : « Sire roy commandez : aux chevaulx, aux chevaulx, et nous mettons en chace et tous ceulx qui s'enfuient ou la greigneur partie seront pris ou mors et le roy aussi. » — « Non feray, » dist. — *Ms. Bresl.* : les dos touchant, tout hault au roy de Portingal et à ses gens : « Sire roy, mandez nos chevaux ; si nous mettons

en chace; tous ceulx qui s'enfuient ou la greigneur partie seront pris ou mors. » « Non feray, » dist.

P. 167, l. 17 : prisonniers, et nous sommes. — *Ms. Bresl. :* prisonniers, dont le grant prouffit nous devoit venir, et nous Anglois, sommes.

P. 167, l. 30 : place et la. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* place à la.

P. 169, l. 28 : fussent prisonniers aux Portingalois. — *Ms. Bresl. :* fussent tous ou en partie prisonniers aux Anglois.

P. 169, l. 31, : reconforter, quant les heraulx..., à p. 170, l. 3 : par sa coulpe. — *Ms. Bresl. :* reconforter et par especial quant les heraulx retournerent et ilz raporterent la certaineté des occhis, et dist et jura que jamais il n'aroit joie quant par sa coulpe tant de noble chevallerie et tant de gentilz hommes estoient mors et detrenchiés.

P. 170, l. 8 : bachinet du roy, qui estoit prisié xx^M^ frans par les riches pierres. — *Ms. Bresl. :* bachinet du roy a tout le chappel d'or et de pierres, qui estoit prisié xx^M^ frans par les riches perles et pierres.

P. 170, l. 14 : genolz et s'escusa. — *Ms. Bresl. :* genolz et de ce que à la bataille de Juberot il s'estoit absenté, il s'excusa.

P. 170, l. 19 : Burges. — *Ms. Bes. :* Burs. — *Ms. Bresl. :* Burgues.

P. 170, l. 22 : eulx à la Saint Michiel durant jusques au premier jour de may, à durer entre. — *Ms. Bresl. :* eulx du premier jour de may à durer jusques à la Saint Michiel entre.

§ **45**. P. 171, l. 2 : voyage, et. — *Ms. Bresl. :* voyage de Castille et.

P. 171, l. 21 : qui est ung très saige et avisé chevalier. — *Ms. Bresl. :* qui estoit un très saige, discret et avisé chevalier.

P. 172, l. 14 : chevauchent de nuit avecques. — *Ms. Bresl. :* chevauchent avec.

§ **46**. P. 173, l. 21 : lettres je doie. — *Ms. Bresl. :* lettres ou pour voz bulles je doie.

P. 173, l. 27 : cruel, et. — *Ms. Bresl. :* trop chault ; si.

P. 173, l. 29 : Avignon ou en son pays, si. — *Ms. Bresl. :* Avignon, si.

P. 174, l. 1 : dont en ce vons vous — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* dont en conscience vous.

P. 174, l. 28 : deschaucié. — *Ms. Bresl.* : descouchié.

P. 174, l. 32 : tempesté aval ce chastel et retourné toute. — *Ms. Bresl.* : tempesté parmy son chastel et retourné et cassé toute.

P. 175, l. 10 : buche en. — *Ms. Bresl.* : hurte à.

P. 175, l. 15 : compte et restitué. — *Ms. Bresl.* : compte et qu'il soit de toy content.

P. 175, l. 17 : Harton. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Horton.

P. 175, l. 29 : nous serons bien d'acord, et si laisse ce. — *Ms. Bresl.* : nous ferons tout à point et si laisse pour tel qu'il est ce.

P. 176, l. 1 : s'aventura. — *Ms. Bresl.* : s'enamoura.

P. 176, l. 9 : paour que tous les cheveulx li drechoient. — *Ms. Bresl.* : paour voire au commencement, que tous les cheveulx li herissoient.

P. 176, l. 11 : diras-tu et de quel pays viens-tu? — Là. — *Ms. Bresl.* : diras-tu. — Là.

P. 176, l. 21 : li disoit : « Monseigneur. — *Ms. Bresl.* : li disoit par l'advertissement de Horton : « Monseigneur.

P. 176, l. 24 : Braibant. — *Ms. Bresl.* : Bretaigne.

§ **47**. P. 177, l. 18 : je n'y ay pensé. — *Ms. Bresl.* : l'en ay pressé.

P. 178, l. 17 : nouvelles. » — « Par. — *Ms. Bresl.* : nouvelles des loingtaines contrées. » — « Par.

P. 178, l. 21 : vous verrez et encontrerez demain. — *Ms. Bresl.* : perchevrez et verrez remouvoir demain.

P. 178, l. 29, : [le]vast : « Voire..., à p. 179, l. 1 : et cuidoit. — *Ms. Bresl.* : [le]vast : « Sire, dist la dame, si je me lieve, je pourroie rencontrer et veoir Horton, et par ma foy je ne le quiers pas à veoir, se Dieu plaist, ne à rencontrer. » — Adont dist le sire de Corasse en saillant hors du lit. « Et moi je le vueil bien veoir » et se print à seoir sur le caliz et cuidoit.

P. 179, l. 2 : vey riens, à l. 5 : Ce jour. — *Ms. Bresl.* : vey chose nulle que il peust dire vecy Horton. Ce jour.

P. 179, l. 10 : moy hier qui fu, et. — *Ms. Bresl.* : moy aujourd'huy matin à mon lever, et.

P. 179, l. 16 : tissoient. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : tournoient.

P. 179, l. 25 : je ne te vouldroie plus jamais veoir. — *Ms. Bresl.* : jamais je ne te vouldroie plus pryer ne veoir.

P. 180, l. 7 : tettes. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : oreilles.

P. 180, l. 8 : esquartées. — *Ms. Bresl.* : deschirées.

P. 180, l. 9 : affamé. Le sire de Corasse s'esmerveilla trop fort de celle truie et ne la vey point volentiers et. — *Ms. Bresl.* : affamé. De celle truie la veoir ot le chevallier grande merveille, mais il ne la vit pas voulentiers, tant lui sembla laide et desplaisante et.

P. 180, l. 15 : bruit. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : brait.

P. 180, l. 17 : une poie. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : une estaye.

P. 180, l. 24 : perderoie et ne revenroit plus. » Il. — *Ms. Bresl.* : perderoie. Il.

P. 180, l. 26 : ensieuvant. — *Ms. Bresl.* : ensieuvant. Dieu ait l'am de luy.

P. 181, l. 4 : le mieulx. — *Ms. Bresl.* : le moins.

P. 181, l. 6 : demorez en. — *Ms. Bresl.* : demorez mors en.

P. 181, l. 13 : avoit dit, ainsi. — *Ms. Bresl.* : avoit fait de Horton, ainsi.

§ **48**. P. 181, l. 17 : telles en Castille et ens es lointaines. — *Ms. Bresl.* : telles, comme dit est, en Castille, en Portingal et en autres lointaines.

P. 181, l. 25 : devers ledit duc, le duc de Berry. — *Ms. Bresl.* : devers le duc de Bretaigne, le duc de Berry.

P. 181, l. 27 : roy de. — *Ms. Bresl.* : roy Charles de.

P. 182, l. 2 : Brest, — car on dit en pluseurs lieux que il n'est pas duc de Bretaigne qui n'est sire de Brest, — avoit. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Brest, avoit.

P. 182, l. 10 : pas pour toutes paix que il feust en. — *Ms. Bresl.* : pas que il feust autrement en.

P. 183, l. 7 : d'armes. — *Ms. Bresl.* : d'armes entre eulz, car dedens Bret avoit bonne garnison et forte de gens d'armes et d'archiers.

§ **49**. P. 183, l. 13 : Thoulouse, messire Hue. — *Ms. Bresl.* : Thoulouse, messire Rogier d'Espaigne, messire Hue.

P. 183, l. 14 : Carcassonne, messire Rogier d'Espaigne, escript. — *Ms. Bresl.* : Carcassonne escript.

P. 183, l. 17 : Rabeston. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Rabesten.

P. 183, l. 20 : Saint Forget, la Bousée, Pulpuron, Cruvale.

— *Ms. Bes.* : Saint Forguet, la Boussée, Pulpuron, Trimale. — *Ms. Bresl.* : Saint Forget, la Boussée, etc.

P. 183, l. 22 : le Dez Julien, Nazaret. — *Ms. Bes.* : Dez Julien, Navaret. — *Ms. Bresl.* : le Dos Saint Julien, Navaret.

P. 183, l. 29 : de Vescle, un Anglois. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : de Bascle, Anglois.

P. 184, l. 3 : croute. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : mine.

P. 184, l. 5 : il entiera dessus et y mist les quarriaux et ne. — *Ms. Bes.* : il reserra dessus, etc. — *Ms. Bresl.* : il le reserra dessus et y furent les quarreaulz assis tellement et ne.

P. 184, l. 23 : aliance. — *Ms. Bes.* : aliance et de sa compaignie. — *Ms. Bresl.* : aliance et sa compaignie.

P. 184, l. 26 : que les Englois faisoient. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : guerre d'Anglois.

P. 184, l. 27 : armes et de Genevois à. — *Ms. Bresl.* : armes à.

P. 185, l. 5 : Hugues de Froideville. — *Ms. Bresl.* : Pierre de Froideville.

P. 185, l. 8 : bien mille. — *Ms. Bresl.* : bien douze cens.

P. 185, l. 9 : Esterach. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Osterach.

P. 185, l. 11 : Gille Cauderon. — *Ms. Bresl.* : Guillaume Chauderon.

P. 185, l. 13 : Forget. — *Ms. Bresl.* : Gorget.

P. 185, l. 14 : pillart estoit qui. — *Ms. Bresl.* : pillart et fort estradeur, qui.

§ **50**. P. 185, l. 29 : costez. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : testes.

P. 186, l. 6 : pour piquoter et haver ou mur, ainsi comme ilz faisoient, les targes sur leurs costez. — *Ms. Bes.* : pour... et en ce faisant tenoient les targes sur leurs testes. — *Ms. Bresl.* : pour perchier et trouer les murs, et en ce faisant tenoient les targes sus leurs testes.

P. 186, l. 16 : de trait parmi. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : de ces longs viretons parmi.

P. 186, l. 18 : estoient, le trait grandement en resongnoient. — *Ms. Bresl.* : estoient, redoubtoient grandement le trait et plus que nulle autre chose, par l'apparence qu'ilz en veoient.

P. 186, l. 21 : haver et pour piquier. — *Ms. Bes.* : hoer pour miner. — *Ms. Bresl.* : hover et pour miner.

§ **51**. P. 187, l. 2 : messire Gaultier l'ot. — *Ms. Bresl.* : messire Ganltier de Passac.

P. 187, l. 6 : Bousée. — *Ms. Bes.* : Bouffée. — *Ms. Bresl.* : Bouffle.

P. 187, l. 8 : la cause des François. — *Ms. Bresl.* : la cause qu'il avoit entendu que les François.

P. 187, l. 10 : quant on fu venu. — *Ms. Bresl.* : quant messire Gaultier fu venu.

P. 187, l. 13 : ilz veirent biau lieu; si se ordonnerent ung jour et. — *Ms. Bresl.* : ilz choisirent bien le lieu, si se ordonnerent l'endemain bien matin pour assaillir et.

P. 187, l. 20 : Batefol, le cappitaine, estoit. — *Ms. Bresl.* : Batefol estoit.

P. 187, l. 28 : ses mains que — *Ms. Bresl.* : ses ennemis que.

P. 187, l. 33 : Lidiel. — *Ms. Bes.* : Aliedel. — *Ms. Bresl.* : Alidiel.

P. 189, l. 17 : nous avons conquis La Bousée, il. — *Ms. Bresl.* : nous les ayons par force à voulenté, il.

P. 189, l. 20 : ait des bleciez. — *Ms. Bresl.* : ait de mors à la fois et des blechiés et navrez.

P. 189, l. 31 : du traitié de La Bousée, où. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : du traitié devers la barriere où.

P. 190, l. 28 : demain nous. — *Ms. Bresl.* : demain matin nous.

P. 191, l. 5 : Bousée, on. — *Ms. Bresl.* : Bouffée jusques au fort de Lourdes, on.

P. 191, l. 8 : à La Bousée, il. — *Ms. Bresl.* : aux barrieres du chastel, il.

§ **52**. P. 191, l. 18 : Montesquier. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Montesquieu.

P. 191, l. 19 : Pulpuron. — *Ms. Bresl.* : Pulprion.

P. 191, l. 20 : Augeros Petit Mescin. — *Ms. Bes.* : Angerot Petit Mescin. — *Ms. Bresl.* : Angerot et le Petit Mescin.

P. 191, l. 25 : fin. Tant. — *Ms. Bes.* : fin, s'ilz les povoit tenir.

P. 191, l. 29 : vue. Là fu mis le siege, et jura. — *Ms. Bes.* : Et là eulx ou siege, jura. — *Ms. Bresl.* : Et là devant eulx au siege.

P. 192, l. 13 : a une croute qui est en une cave et celle croute a une allée dedens terre plus de une demie lieue, et là

où elle vuide c'est en ung bois, duquel chemin et ordonnance on ne se donne garde, et adont par special on ne s'en donna garde. Quant. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : a une miniere ou allée dessoubz terre, quy duroit plus de demie lieue, dont on ne se donnoit [*Ms. Bresl.* : dont les François ne se donnoient] garde. Quant.

P. 192, l. 30 : à une. — *Ms. Bresl.* : à moins de une.

P. 193, l. 3 : trousé, ilz. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : tousé ce que porter povoient, ilz.

P. 193, l. 6 : une lieue. — *Ms. Bes.* : une demie lieue. — — *Ms. Bresl.* : une bien petite lieue.

P. 193, l. 8 : fors en sus de là en allant en Limosin. — *Ms. Bresl.* : fors et bons chastiaulx sur le pays de Limosin.

P. 194, l. 2 : trop envis les perdent et volentiers les emploient. — *Ms. Bresl.* : en vain et trop envis tenoient à faulte et voulentiers les veoient employer.

P. 194, l. 5 : s'arrestoient. — *Ms. Bresl.* : estoient.

P. 194, l. 9 : aions fait. — *Ms. Bresl.* : aions tiré aux crenaulx ne aux tours.

P. 194, l. 11 : mises et appoiées contre le mur, et. — *Ms. Bresl.* : drechiées et appuiées à la muraille du chastel quy estoit haulte, belle et espoisse, etc.

P. 194, l. 14 : les murs et s'avalerent ou chastel et le. — *Ms. Bresl.* : la muraille et devalerent tout bas ou chastel et n'y trouverent ame, anchois le.

P. 194, l. 18 : celle du grant flael qui clooit la porte. — *Ms. Bes.* : celle qui clooit la porte.

P. 194, l. 29 : terre par. — *Ms. Bresl.* : terre qui maine au bois, par.

P. 194, l. 30 : Widiez. » Adont. — *Ms. Bes.* : Widiez et alez. » Adonc. — *Ms. Bresl.* : Widiez et alez leur voie. » Adonc.

P. 195, l. 1 : veir et le veirent, dont messire Gaultier ot. — — *Ms. Bresl.* : veir et le veirent par loisir grans et petits. Quant messire Gaultier ot veu et entendu la maniere de celle caverne, il en ot.

P. 195, l. 5 : dire que telle chose avoit ceens, mais. — *Ms. Bresl.* : dire jà pieça que ceans avoit une yssue par dessoubz terre, mais.

P. 195, l. 7 : partir par la cave. » — « En nom Dieu, dist.

— *Ms. Bresl.* : partir sans congié ne sans compter à l'oste. » — « Il m'est bien advis, dist.

P. 195, l. 11 : chasteaulx a pluseurs en ce pays, et. — *Ms. Bresl.* : chasteaulx ainsi ordonnez en ce pays en a pluseurs, comme je ay ouy recorder.

P. 195, l. 15 : Maugin. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Maugis.

P. 195, l. 23 : Pasac. — *Ms. Bresl.* : car il n'est point à avoir fors par famine.

§ **53**. P. 195, l. 29 : Espagnolet de Paperan, Baseles, estoit. — *Ms. Bresl.* : Espagnolet de Bageran estoit.

P. 195, l. 31 : seigneurs, les gens d'armes et. — *Ms. Bresl.* : seigneurs de France et.

P. 196, l. 16 : a à la Bousée. Il. — *Ms. Bresl.* : a dedens Pulprion qui voit yssir aux champs. Il.

P. 196, l. 17 : pris, et l'avoie. — *Ms. Bresl.* : pris de nuit ou lit, de costé ma femme ; si ne m'en donnoie de garde, car ceste soubterreine l'avoie.

P. 197, l. 8 : grandes quignies pour. — *Ms. Bes.* : grandes et de trenchans haches et de gros marteaulx pour. — *Ms. Bresl.* : grandes et de trenchans coignies et de gros marteaulx.

P. 197, l. 26 : entrée, que. — *Ms. Bes.* : entrée de la soubzterrine. — *Ms. Bresl.* : entrée de la soubsterrine de plances et de groz cailloux, que.

§ **54**. P. 197, l. 30 : traire, quant. — *Ms. Bresl.* : traire ou chastel de Pulprion, quant.

P. 197, l. 31 : estoit encores à La Bousée. Il. — *Ms. Bresl.* : estoit encores là demouré. Il.

P. 198, l. 20 : se voloient vendre tant que ilz peurent durer. Là. — *Ms. Bresl.* : se voloient deffendre et vendre leurs vies au plus chier que ilz pourroient si longuement qu'ilz en auroient le povoir. Là.

P. 198, l 21 : estoient arbalestriers Genevois qui traioient de. — *Ms. Bresl.* : estoient sur les fossés rengiez arbalestriers Genevois en grant nombre, qui traioient après ces pillars de.

P. 199, l. 1 : disner ou fort. Or aperra si. — *Ms. Bresl.* : disner aujourd'huy ou fort. Or y perra si.

P. 199, l. 18 : devant. Si. — *Ms. Bresl.* : devant. Et quant tout fust appresté, si.

§ **55**. P. 199, l. 28 : moult de contraires au païs avec les autres ; si. — *Ms. Bes.* : moult grant dommaige et destourber au... — *Ms. Bresl.* : moult dommaige et destourber au païs par moult fois avec maint aultre.

P. 200, l. 1 : ceulx de Rois et de Rochefort, deux autres fors d'ennemis. — *Ms. Bes.* : ceulx de Roiz et de... — *Ms. Bresl.* : la garnison de Rocheffort et des autres chasteaulx ennemis.

P. 200, l. 15 : le Dez Julien et l'autre Nazaret. — *Ms. Bes.* : le Doz Julien et l'autre Navaret. — *Ms. Bresl.* : le Doz Saint Julien et l'autre Navarret.

P. 200, l. 27 : Nebosem. — *Ms. Bresl.* : Nabosen.

§ **56**. P. 201, l. 27 : d'un an et demi. Mais. — *Ms. Bresl.* : d'un an. Mais.

P. 201, l. 29 : estoient partis. — *Ms. Bresl.* : avoient rendu le fort par traitié.

P. 202, l. 15 : prendre. — *Ms. Bresl.* : prendre, pourtant qu'il y ait dedens vivres et deffense.

P. 202, l. 17 : Guillon de Merentun. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Guillonet de Morentum.

P. 202, l. 28 : Bouteville en. — *Ms. Bresl.* : Bouteville et de

P. 202, l. 30 : Guillaume. — *Ms. Bresl.* : Guillemet.

P. 203, l. 3 : roy et de ses souverains obey. — *Ms. Bes.* : roy son souverain obey. — *Ms. Bresl.* : roy son souverain seigneur obey.

§ **57**. P. 203, l. 21 : Langurant, Riont, Cadillarc, Langon, Saint Malquaire, Chastel en Dortè, Caudrot, Gironde, La Riolle, Millanch, Sainte Basille, Marmande, Chaumont, Tonnins, Leumas d'Agenès, Monchourt, Agillon, Touwars, le Port Sainte Marie, Cleremont, Aghein, Amvillart, Chastel Sarrazin, Le Hesdaredun et Bellemotte. — *Ms. Bes.* : Langurrent, Rions, Cadillac, Langon, Saint Malquaire, Chastel en Dorte, Caudrot, Gironde, La Riole, Mélaut, Sainte Basille, Marmande, Caumont, Tonnins, Lou Maz d'Agenès, Monchourt, Agillon, Touars, le Port Sainte Marie, Clermont, Agen, Amvillart, Chastel Sarrazin, Le Hesdevredun et Bellemotte. — *Ms. Bresl.* : Langurant, Rions, Cadillac, Langoul, Saint Maquaire, Chastel en Dorte, Caudrot, Grionde, La Riolle, Mulanc, Sainte Bazille, Marmande, Caumont, Tuneins, Lou Mas d'Agenès, Monthour, Agil-

lon, Thouars, le Port Sainte Marie, Cleremont, Agen, Ambillart, Chastel Sarrazin, Le Hesdeverdun et Bellemotte.

P. 203, l. 27 : rependant. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : reprennant.

P. 203, l. 30 : Bourch. — *Ms. Bes.* : Broueh.

P. 203, l. 32 : Bregerac, Monbuli, Noirmont et Chastel Toué. — *Ms. Bes.* : Bregerac, Monqunoir, Mons et Chastel Tevé. — *Ms. Bresl.* : Bregerat, Montonnor, Mons et Chastel Tevé.

P. 204, l. 16 : si grand en l'ostel du prince que. — *Ms. Bresl.* : si grand que.

P. 204, l. 20 : Englois que ilz n'en estoient pas dignes. — *Ms. Bes.* : Engloiz que ilz n'en estoient tailliez ne dignes. — *Ms. Bresl.* : Englois, quant il leur venoit à point, que ilz n'en estoient taillés ne dignes.

P. 204, l. 32 : seigneurs plus longuement et que le seigneur de Labreth li demeure, car il, sa suer, la suer de sa femme, madame Ysabel de Bourbon, fu donnée au sire. — *Ms. Bes.* : seigneurs un mariage de la suer de sa femme, madame Ysabel de Bourbon au sire. — *Ms. Bresl.* : seigneurs plus longuement entre ceulx barons et seigneurs ung mariage de... au sire.

P. 205, l. 8 : revel. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : esbattement.

P. 205, l. 21 : nous estoufions nos superfluités et jolietez. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : nous estions friquez et jolis.

P. 205, l. 28 : Aimet. — *Ms. Bes.* : Annet. — *Ms. Bresl.* : Aurent.

P. 206, l. 5 : Duras et le sire de Langurant. Telle. — *Ms. Bresl.* : Duras. Telle.

§ **59**. P. 206, l. 26 : besongnent aux Sarrasins, car. — *Ms. Bresl.* : besongnent aux Crestiens et aux Sarrazins et autres, car.

P. 207, l. 24 : Jaffon. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Jason.

P. 207, l. 25 : marchissans, car. — *Ms. Bresl.* : marchisans aux Infideles, car.

P. 208, l. 12 : murdrir, lequel leur livra bien ce qui leur ot en convenant, car il fist. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : murdrir, et fist.

P. 208, l. 22 : XII. — *Ms. Bes.* : VII. — *Ms. Bresl.* : sept.

P. 209, l. 1 : que les Genevois en vouldroient faire. — *Ms. Bresl.* : que le filz dudit roy en vouldroit faire.

P. 209, l. 5 : conseil de le faire mourir, mais toudis tinrent-

ilz Famagouse. Je. — *Ms. Bresl. :* conseil entre eulx de le faire mourir par nul tour, mais toudis tinrent-ilz Famagouse un moult longtemps.

P. 209, l. 8 : lit le jone filz au roy de. — *Ms. Bresl. :* lit tantost apres son couronnement le jone roy de.

§ **60**. P. 211, l. 4 : les gens qui là demeurent fors que par eulx et se les roys et. — *Ms. Bes. :* les grieu gens ... eulx et par treu, et se lez roys. — *Ms. Bresl. :* les grecs gens qui là demeurent fors que par eulx et par le treu, et se le roy.

§ **61**. P. 211, l. 23 : chief, et ilz l'ont eu bien cent ans, et si. — *Ms. Bresl. :* chief, et si.

P. 212, l. 13 : sus Constantinoble. — *Ms. Bresl. :* sur l'empire de Constantinoble.

P. 212, l. 27 : [ordon]nance de France. — *Ms. Bes. :* [ordon]nance du roy de France.

P. 213, l. 3 : est par. — *Ms. Bresl. :* est et a esté par.

P. 213, l. 24 : en sa foy et loy. — *Ms. Bes. :* en nostre foy et loy.

P. 213, l. 25 : fait et aussi tenu à. — *Ms. Bresl. :* fait de le tenir à.

P. 214, l. 1 : Palati. — *Ms. Bresl. :* Palice.

P. 214, l. 9 : venra et. — *Ms. Bresl. :* venra avant et.

P. 214, l. 18 : mer assez et. — *Ms. Bes. :* mer à sec et. — *Ms. Bresl. :* mer en ses pays et.

P. 214, l. 22 : Filadelphe. — — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* Adelphe.

P. 214, l. 23 : fort à souffrir. — *Ms. Bresl. :* fort temps et en moult grant péril.

P. 214, l. 28 : merveille, comment L'Amourat le laisse tant. — *Ms. Bresl.* : merveille veu la grant puissance du dit Amourath, comment il a laissé le royaume de Honguerie tant.

P. 215, l. 3 : [sou]dainement li vint sur la main, il. — *Ms. Bresl. :* soudainement advint à ses gens d'armes, il.

§ **62**. P. 215, l. 25 : Nazarat. — *Ms. Bes. :* Nazara. — *Ms. Bresl. :* Lazara.

P. 215, l. 26 : Malkabée. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* Melcabée.

P. 217, l. 10 : descouvri pas à une fois tout son. — *Ms. Bresl.* : descouvri point de son penser ne de son.

P. 217, l. 20 : deux mille. — *Ms. Bresl.* : quatre mille.

P. 218, l. 2 : deux jours. — *Ms. Bresl.* : trois jours.

P. 218, l. 3 : eulx. Ilz. — *Ms. Bresl.* : eulx qui entendirent à le recueillir. Ilz.

P. 218, l. 4 : en moins de une heure. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : en demi heure.

P. 219, l. 5 : lui à tous. — *Ms. Bresl.* : lui sur son pays à tous.

P. 219, l. 24 : [Hon]guerie, a tout bien x^{M}. — *Ms. Bresl.* : Honguerie. Lequel conte de Lazara mena et conduisy à ce pas avec luy a tout bien x^{M}.

P. 219, l. 26 : II^{M} hommes puissans. — *Ms. Bresl.* : II^{M} hommes paysans.

P. 220, l. 11 : de les recueillir. — *Ms. Bresl.* : de ceulx très hardiement recepvoir.

§ **63.** P. 221, l. 15 : Baudes. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Baudas.

P. 221, l. 23 : des pas. — *Ms. Bresl.* : du pays.

P. 221, l. 27 : Nazara et encores des autres grant foison. — *Ms. Bresl.* : Nazara.

P. 222, l. 7 : et versez et mors. — *Ms. Bresl.* : et berselliez tous mors.

P. 222, l. 10 : bois que on leur avoit coppez au devant, et racorderent à l'Amourat le. — *Ms. Bresl.* : bois quy les destroits avoient occupé en devant; si retournerent devers l'Amorat et luy compterent le.

P. 223, l. 15 : haulz bois, et se. — *Ms. Bresl.* : haulz bois de Honguerie, et se.

P. 223, l. 17 : partie du pays. — *Ms. Bresl.* : partie du royaume de Honguerie.

§ **64.** P. 224, l. 17 : Saint Aubain. — *Ms. Bes.* : Saint Aulvain. — *Ms. Bresl.* : Saint Ouin.

§ **65.** P. 224, l. 23 : Ostes de Bresvich. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Ostes de Bresmes.

P. 225, l. 22 : mauvais coron. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : mauvais chief.

P. 225, l. 24 : prouchains, et avoit pluseurs freres et par especial. — *Ms. Bes.* : prouchains et par especial.

§ **66**. P. 226, l. 3 : sire de Montiere. — *Ms. Bes.* : Monterois. — *Ms. Bresl.* : Monteroix.

P. 226, l. 17 : se dissimulerent les choses. — *Ms. Bes.* : se dissimulerent et retraignirent. — *Ms. Bresl.* : se dissimulerent ung petit et reffroidierent les choses.

§ **67**. P. 227, l. 12 : my oef. — *Ms. Bes.* : moieu. — *Ms. Bresl.* : moiau.

P. 227, l. 15 : vivre, et seroient si comme bestes se. — *Ms. Bresl.* : vivre fort moult grossement, se.

P. 227, l. 16 : n'estoit, et le. — *Ms. Bresl.* : n'estoit, car le.

P. 227, l. 26 : gueules. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : geugles.

§ **68**. P. 228, l. 13 : conjoins. — *Ms. Bresl.* : joieulx.

§ **69**. P. 228, l. 27 : le souffroient. — *Ms. Bes.* : se souffroient.

P. 229, l. 1 : Rocetallade. — *Ms. Bresl.* : Rochetaillade.

P. 229, l. 13 : cardinal d'Ostie, que on disoit Arras, et au cardinal d'Aucerre, qui l'estoient alé. — *Ms. Bresl.* : cardinal d'Aucerre, qui l'estoit et autres alé.

P. 229, l. 16 : raysons que il mettoit en ses paroles il. — — *Ms. Bresl.* : raysons il.

P. 229, l. 17 : maniere et ve le cy. — *Ms. Bes.* : comme vous orrez ci ensuivant. — *Ms. Bresl.* : comme vous orrez ensieuvent.

P. 231, l. 24 : empereur de Rome les tenoit, et aussi faisoient ses predecesseurs empereurs; et li. — *Ms. Bes.* : empereur à Rome les tenoit, et li. — *Ms. Bresl.* : empereur de Rome les tenoit, et li.

P. 232, l. 1 : seignouries et les biaux hiretaiges que. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : seignouries que.

§ **70**. P. 233, l. 8 : dan Jehan de. — *Ms. Bresl.* : dan Pietre, roi de.

P. 233, l. 11 : bastarde et plus que bastarde, car. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : bastarde, car.

P. 233, l. 30 : de Castille, qui lors estoit vesve de la fille au roy Charles de Navarre. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : de Castille, qui lors estoit vesve de la fille le roy dan Pietre d'Arragon.

P. 234, l. 14 : Denis. — *Ms. Bresl.* : De Vis.

P. 234, l. 29 : [Lus]cebonne, Evre, Coninbres. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : [Lus]cebonne, Vic, Conninbres,

§ **71**. P. 235, l. 8 : Castille et les Espaignols, où ils trouvoient les. — *Ms. Bes.* : Castille, et que les Espaignols trouvoient les. — *Ms. Bresl.* : Castille, où que les Espaignols trouvoient les.

P. 235, l. 19 : au roy Ferrant, et filz du roy Pietre de Portingal. — *Ms. Bresl.* : au roy de Portingal.

P. 235, l. 26 : sa grace sur lui. — *Ms. Bresl.* : leur grace sur Denys.

P. 236, l. 22 : Portingal, car sachiez pour verité que le roy de Portingal ne la. — *Ms. Bresl.* : Portingal ne la.

P. 236, l. 24 : n'ont. — *Ms. Bresl.* : n'a.

P. 236, l. 25 : par esredie. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : par estourdie.

§ **73**. P. 238, l. 13 : un an. — *Ms. Bes.* : vii ans. — *Ms. Bresl.* : sept ans.

P. 238, l. 28 : comme il m'y pleut à estre, environ vi jours, car il gisoit à la terre par defaulte de vent. Cil. — *Ms. Bes.* : comme il me plot à estre. Cil. — *Ms. Bresl.* : comme il m'y pleut à estre, environ vi jours ou environ, et autant que il m'y plust à estre. Cil.

P. 239, l. 11 : Meldebourg. En sa compaignie estoit. — *Ms. Bresl.* : Meldebourg. En sa compaignie, avecques luy estoit.

P. 239, l. 12 : Novaire. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Navarre.

P. 239, l. 19 : Percok. — *Ms. Bes.* : Porrech. — *Ms. Bresl.* : Portech.

§ **74**. P. 240, l. 11 : chevir leur opinion. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : chevir, perseverer et tenir leur opinion.

P. 240, l. 21 : retournées et mises. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : recitées et mises.

§ **75**. P. 241, l. 23 : Jaques du. — *Ms. Bresl.* : Jaques natif du.

P. 241, l. 26 : car, à l'avis du. — *Ms. Bresl.* : car alors du.

P. 242, l. 2 : escriptes et scellées. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : escriptes et grossoiées.

P. 242, l. 14 : de Braghes et à l'evesque de Conninbres, le grant. — *Ms. Bes.* : de Bragues et... — *Ms. Bresl.* : de Conninbres et du grant.

P. 242, l. 29 : estoient, ne de qui ilz se rendoient, ne. — *Ms. Bresl.* : estoient, ne de où ils venoient, ne.

P. 243, l. 7 : descendirent en Grecerche, à l'ostel. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : descendirent à l'ostel.

§ **76**. P. 243, l. 18 : qui c'estoient, si en. — *Ms. Bresl.* : qu'ilz estoient venuz, si en.

P. 243, l. 20 : oïr nouvelles. — *Ms. Bresl.* : oïr vrayes nouvelles.

P. 243, l. 22 : ne nul du. — *Ms. Bresl.* : ne nuls nobles du.

P. 243, l. 29 : duchesse celles qui appartenoient à lui. — *Ms. Bresl.* : duchesse qui garda celles qui appartenoient à elle.

P. 244, l. 1 : adresce. — *Ms. Bes.* : aideste. — *Ms. Bresl.* : ayde.

P. 244, l. 7 : hostel. — *Ms. Bresl.* : hostel, où ilz furent les bien venuz.

P. 244, l. 15 : de Portingal et ung escuier du roy de Portingal qui vous aportent lettres : si les voiez. » — « Volentiers. » — *Ms. Bresl.* : de Portingal qui vous aporte lettres. » — « Si les veray volentiers. »

P. 244, l. 28 : ensongneront. » — *Ms. Bes.* : embesongneront et auront en memoire. » — *Ms. Bresl.* : ensongneront et auront en memoire. »

P. 244, l. 31 : parmi le palais en. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : parmi le paiis.

§ **77**. P. 246, l. 15 : bel enfant et de son aage que elle ne faisoit le. — *Ms. Bresl.* : beau filz et de son eage, à celle fin qu'elle n'eust le.

P. 247, l. 12 : veoit. — *Ms. Bresl.* : veoir.

§ **79**. P. 249, l. 21 : de merveilleuse condition. — *Ms. Bresl.* : de grant haultaineté et merveilleuse condition.

P. 250, l. 11 : bastarde, car. — *Ms. Bresl.* : bastarde et née en adoulterie, car.

§ **81**. P. 251, l. 32 : nostre; nous ensongnerons vos chasteaulx, si comme nous faisons. — *Ms. Bes.* : nostre; nous vous mettrons par tasseaux et par trouppeaux. Si comme nous faisons.

P. 252, l. 17 : François en la. — *Ms. Bes.* : François, frères religieux en la.

P. 254, l. 10 : monseigneur mon frère. — *Ms. Bes.* : mon frère le roy.

P. 254, l. 19 : en perseverez. — *Ms. Bes.* : apparceverez.

P. 255, l. 8 : se doubterent fort de la communauté. — *Ms. Bes.* : se doubterent fort les communs.

P. 255, l. 26 : Luscebonne et des. — *Ms. Bes.* : Lusebonne, de Conninbres, et du Port et d'Evre.

P. 256, l. 11 : la royne elle fu. — *Ms. Bes.* : la royne de Castille fu.

P. 256, l. 18 : soustenrez et delfenderez. — *Ms. Bes.* : soustendrez de bon cuer et.

§ **83**. P. 259, l. 11 : recouvrer. — *Ms. Bes.* : retourner.

P. 259, l. 13 : Dilg Ares. — *Ms. Bes.* : d'Ilgaree.

P. 259, l. 23 : bon hiretaige. — *Ms. Bes.* : propre heretaige.

P. 260, l. 9 : calengeray. — *Ms. Bes.* : conquerray.

§ **84**. P. 262, l. 20 : ilz s'ouvresissent contre luy et le receussent à roy. — *Ms. Bes.* : ilz s'umiliassent envers. — *Ms. Bresl.* : ilz se humiliassent envers luy et le recogneussent à seigneur.

P. 262, l. 26 : Valence et vint devant la ville..., à l. 28 : aussi firent. — *Ms. Bresl.* : Valence; tout pareillement firent.

P. 262, l. 32 : point, mais prist le chemin de Luscebonne et laissa le chemin de Conninbres, car il li sembla, et voir estoit. — *Ms. Bresl.* : point, et prinst le droit chemin de Conninbres, car il lui sembloit et voir estoit.

P. 263, l. 7 : que il reslevoit l'iretaige. — *Ms. Bresl.* : que à bonne et juste cause il conqueroit l'iretaige.

P. 263, l. 14 : maistre de Vis. — — *Ms. Bresl.* : maistre Denys.

P. 263, l. 17 : estoit l'ost du roy de Castille grant et estendu, car moult y. — *Ms. Bresl.* : estoit le roy d'Espaigne grant et de gens puissant, car merveille y.

P. 264, l. 6 : les anciens. — *Ms. Bresl.* : les aucuns.

P. 364, l. 10 : armes, de mors. — *Ms. Bresl.* : armes, et tous jours en avoit des mors.

P. 265, l. 4 : une par. — *Ms. Bresl.* : une darde par.

P. 265, l. 5 : et un lloternel. — *Ms. Bes.* : et un jaque empli.

§ **86**. P. 265, l. 16 : Pouvasse. — *Ms. Bresl.* : Ponnasse.

P. 265, l. 22 : Et fu le roy, qui est à present, conseillé et en grant volenté d'entrer. — *Ms. Bresl.* : Et le roy fut en ces jours conseillé d'entrer.

P. 266, l. 4 : Persi, par. — *Ms. Bes.* : Persi et autres, par.

P. 266, l. 4 : ce brisa et retarda. — *Ms. Bresl.* : par ainsy fut retardé.

P. 266, l. 19 : vingt. — *Ms. Bresl.* : dix.

P. 266, l. 23 : à l'encontre devant. — *Ms. Bresl.* : à l'ancre devant.

P. 267, l. 17 : de mal de corps. — *Ms. Bresl.* : de flus de ventre.

P. 267, l. 25 : Nous disons, monseigneur, et avons. — *Ms. Bes.* : Nous disons en Portingal et avons.

P. 267, l. 27 : aidier et nostre roy aussi envoya. — *Ms. Bresl.* : aidier et secourir nostre roy et nous envoia.

P. 267, l. 28 : ost ceste. — *Ms. Bresl.* : ost des Castillains ceste.

P. 268, l. 8 : que nul..., à l. 11 : empunaisie. Tout. — *Ms. Bresl.* : que de chose quy seroit trouvé en l'ost ne aux champs ne vivres ne draps rien ne n'en fust porté en la cité, tant en doubtoit-il et autres l'empoisonnement et la pestellence, anchois vouloit que tout fust ars comme si fu.

P. 268, l. 14 : l'ardirent pas; avant le sauverent du mieulx qu'ilz peurent. Adont. — *Ms. Bes.* : l'ardirent du mieulx qu'ilz purent. Adonc.

P. 268, l. 23 : son hostel. — *Ms. Bresl.* : leurs hostelz.

§ **87**. P. 268, l. 31 : Oure. — *Ms. Bresl.* : Evre.

P. 269, l. 4 : couronné, car ja..., à l. 5 : Espaignolz. — *Ms. Bresl.* : couronné.

P. 269, l. 18 : Portingalois. — *Ms. Bresl.* : chevalliers.

P. 270, l. 8 : fait. — *Ms. Bresl.* : fourfait.

P. 270, l. 17 : Jehan Ferrant Parcok. — *Ms. Bes.* : Jehan Parseck. — *Ms. Bresl.* : Jehan Ferrant Partelz.

P. 270, l. 20 : messire Gilles Vas de. — *Ms. Bes.* : messire Guillaume.

P. 270, l. 25 : Jehan Gennes de Salves. — *Ms. Bes.* : Jean Geumes. — *Ms. Bresl.* : Jehan Gemmes de Salices.

P. 271, l. 11 : Trentouse. — *Ms. Bresl.* : Trenteouse.

P. 272, l. 26 : Martin Vas de Nogiez. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Martin Vas de Coigne.

P. 272, l. 30 : et me metteray en paine de rescoure la proie », et. — *Ms. Bresl.* : et sachez que la proie que ilz ont acqueillie

et ravie sur la terre de Portingal je mettray en paine de la rescoure, et.

P. 273, l. 14 : Alvo Gresie. — *Ms. Bresl. :* Alluetresie.

P. 273, l. 15 : Adyoutale. — *Ms. Bes. :* Adyontale. — *Ms. Bresl. :* Adiontale.

P. 273, l. 15 : Thoulete; les..., à l. 17 : Thors. Quant. — *Ms. Bresl. :* Thoulete de Casele, messire Jehan Radigoz de Devre, et Dyastense de Those, et quant.

P. 274, l. 24 : mener, car ce les chargoit trop : « Nennil. — *Ms. Bresl. :* mener, pour la charge et destourbier que ilz en avoient sur les champs et aux passaiges. « Nennil.

P. 274, l. 27 : bataille. » — « Monseigneur, ilz ne se peurent concorder et commença. — *Ms. Bresl. :* bataille. » « Vous n'en aurez autre chose, respondirent les Espaignolz. Alors commença.

P. 275, l. 1 : ataint, il estoit..., à l. 2 : durement. Là. — *Ms. Bresl. :* ataint du plein coup, se il n'estoit fort armé, en trop grant dangier se trouvoit. Là.

P. 275, l. 25 : frez. — *Ms. Bresl. :* fiers.

P. 276, l. 5 : bataille au. — *Ms. Bresl. :* bataille a tout ung bon destrier au.

§ **89**. P. 277, l. 15 : merveilles et plus se. — *Ms. Bresl. :* merveilles d'armes et plus m'en a dit que se.

P. 277, l. 16 : peussent ne sceussent, car. — *Ms. Bresl. :* peussent faire ni accomplir.

P. 278, l. 2 : Englois y ot aucuns archiers. — *Ms. Bresl. :* Englois y ot ne sçay quans archiers.

§ **90**. P. 279, l. 2 : querelle et celle au roy son pere, et à faire sa. — *Ms. Bresl. :* querelle et meismes le roy de present et le roy son pere luy ont fort embelly sa.

P. 279, l. 4 : journée arrestée contre celle introdution ou royaume de Portingal. — *Ms. Bes. :* journée arrestée contre ceulx du Portingal. — *Ms. Bresl. :* journée pour vous contre ceulx du Portingal.

P. 279, l. 13 : gens cel introduction de Portingal. — *Ms. Bes. :* gens cel bastard et intrut de Portingal. — *Ms. Bresl. :* gens et par bonne ordonnance ce bastard de Portingal.

P. 279, l. 19 : avoir gens..., à l. 24 : Berne; de. — *Ms. Bresl. :* avoir ayde de gens d'armes chevaliers et escuiers dont il fust

servy, et par especial de ceulx quy en aucune maniere estoient tenuz à luy, si luy en vint en grant nombre du pays de Berne et de Foeis; de.

P. 279, l. 27 : entre VI et VII^{XX}. — *Ms. Bresl.* : six et sept cens.

§ **91**. P. 280, l. 8 : manieres. — *Ms. Bresl.* : soubtilitez.

P. 280, l. 17 : place. « Bien. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : place; c'est le meilleur et le plus prouffitable. « Bien.

P. 280, l. 23 : desconfis, il yra à l'aventure, mais. — *Ms. Bes.* : desconfis, le royaume est à l'adventure, mais.

P. 281, l. 6 : Aucuns s'en. — *Ms. Bresl.* : aucuns des plus grans s'en.

P. 281, l. 12 : vint à Conninbres, et là fist son amas de toutes gens. Au. — *Ms. Bresl.* : fist son assemblée à Conninbres de toutes gens d'armes dont il peust recouvrer. Au.

P. 281, l. 14 : plus alosez et adurez. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : plus autorisez.

P. 281, l. 18 : Novaire. — *Ms. Bresl.* : Navarre.

§ **92**. P. 282, l. 14 : Le roy, dont la bataille fu l'endemain, vint gesir au. — *Ms. Bresl.* : Le roy de Castille, dont atout sa bataille vint à l'endemain gesir au.

P. 282, l. 18 : quant nous estions logiez à Lerie. — *Ms. Bresl.* : quant il fut deslogié de Lerie.

P. 282, l. 30 : sept roys mescreans. — *Ms. Bresl.* : ung puissant roy sarrazin.

P. 282, l. 31 : mille incredules. — *Ms. Bresl.* : mille Sarrazins.

P. 283, l. 8 : belle journée; pour. — *Ms. Bresl.* : grant bataille à merveille et sur celle place ot une grande journée : pour.

P. 283, l. 23 : La Cabasse, dist-on, où la bataille des Mores avoit esté, fu. — *Ms. Bes.* : L'Acabasse, dist-on, la bataille des Mors avoit esté. — *Ms. Bresl.* : La Cabasse, dist-on, fu.

P. 283, l. 27 : gens obtinrent, et. — *Ms. Bes.* : gens obtinrent et subjugerent, et.

P. 283, l. 30 : adont departis. — *Ms. Bresl.* : adont et par bon traictié departis.

P. 284, l. 18 : Percok vint sus helle entre les batailles, lequel. — *Ms. Bes.* : Percek vint en l'ost, lequel.

P. 284, l. 20 : d'Orench. — *Ms. Bes.* : de Ron. — *Ms. Bresl.* : de Ront.

§ **93**. P. 285, l. 22 : avoit II^M lances. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : II^M et cinq cens lances.

P. 285, l. 29 : disoient : « Nous sommes ung petit, se. — *Ms. Bresl.* : disoient, se.

P. 286, l. 15 : qui lançoient. — *Ms. Bresl.* : qui à leur povoir lançoient.

P. 286, l. 17 : tantet d'aigue et le fossé moult grant presse et des pluseurs moult foulez. — *Ms. Bes.* : tantet de fossé moult traveillez et foulez. — *Ms. Bresl.* : tantet de fossé des Castillains moult de traveillez et foulez.

P. 286, l. 20 : à nous, et ja estoit tart et creons, espoir, ce fu l'oppinion des nostres, que, quant ilz assemblerent, ilz. — *Ms. Bes.* : à nous, et creusmes et fu... ilz. — *Ms. Bresl.* : à nous, ilz.

P. 286, l. 32 : avoient passé. Et. — *Ms. Bresl.* : avoient au doz. Et.

P. 287, l. 2 : tout acompli et tous mors sus les. — *Ms. Bes.* : tout fait et acompli. — *Ms. Bresl.* : tout fait et acompli et tous mors ou couchans sus les.

P. 287, l. 17 : pié n'en repassa; et. — *Ms. Bresl.* : homme n'en repassa, car tous y laissierent la vie; et.

§ **94**. P. 288, l. 7 : nobles tant Espaignolz, François et Gascons, et aussi Portingalois reniez, qui. — *Ms. Bes.* : nobles tant Espaignolz, François et Gascons comme Portingalois comme. — *Ms. Bresl.* : nobles François et Gascons comme Portingalois, qui.

P. 288, l. 10 : Role, le grant prieur de. — *Ms. Bresl.* : Role de Portingal, le grant maistre de.

P. 288, l. 11 : dan Dilg Avrès. — *Ms. Bresl.* : dan del Gourès.

P. 288, l. 12 : Anselo, messire da Gomès. — *Ms. Bes.* : Ansalle, messire da Gomès. — *Ms. Bresl.* : Ansalle, messire de Gouris.

P. 288, l. 14 : Ru Sierment. — *Ms. Bresl.* : Ruffierment.

P. 288, l. 15 : dan [Di]gho Digars, Pierre Gonsart de Montdesque, Pierre Ferrant de Valesque, Pierre Gonssart de Seville, Jehan. — *Ms. Bes.* : damp Diggo Digares, Pierre Gonssart de Montdesque, Jehan. — *Ms. Bresl.* : dan Digo Digares, Pierre Gonssart de Seville, Jehan.

P. 288, l. 22 : Berne le seigneur de Lengnach. messire Pierre

de Keo, messire Jehan de Lespres, le seigneur de Berneque, le seigneur des Bordes. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Berne le seigneur des Bordes.

P. 288, l. 28 : Corasse. — *Ms. Bes.* : Monrasse. — *Ms. Bresl.* : Montrase.

P. 288, l. 29 : Sarenbiere. — *Ms. Bresl.* : Salenbrie.

P. 289, l. 2 : Xavaire, connestable, Dieuy Alopès Percok, pere à messire Jehan Ferrant Percok et Agalop Ferrant Percok son frere, qui là estoient au frain du roy, le Pouvasse de Coigne, et porta ce jour la baniere du roy, et son frere Vase Martin de Coigne, Egheas Coille, le Podich d'Asvede, Vase Martin de Merlo et son fils Vase Martin, mais. — *Ms. Bes.* : Novare, connestable, Dieu Lopez Percek, Pierre Percek et messire Jehan Ferrant Percek, qui estoient là au frain du roy, le Pouvasse de Coigne, Ege Toille, le..., mais. — *Ms. Bresl.* : Novaire connestable, Dieu Galopes Pertelz, Pierre Pertelz et Agalop Ferrant Pertelz, son frere, qui estoient là au frain du roy, le Ponnasse de Coigne, Egeas Toille de Podich, d'Assen et Vas Martin, mais.

P. 289, l. 11 : Alve Poriere, mareschal de l'ost et bon chevalier, Jehan Radigho Poriere, Jehan Jeume de Salves, Jehan Radigho de Sars, dam Ferrant Radighe, cousin du roy et maistre de Vis, dan Mondesquech. — *Ms. Bes.* : Alve Porie, mareschal de l'ost et bon chevalier, Jehan Radigos Perriere, Jean Jeume de Salves, Jehan Radigho de San, Jehan Ferrand Raddigo, cousin du roy. — *Ms. Bresl.* : Alve Poric, mareschal de l'ost et bon chevalier, Jehan Radigho, Pierre, Jehan, James de Salves, Jehan Radigho, dan Mondesquech.

P. 289, l. 23 : estranges. » — « Je. — *Ms. Bresl.* : estranges assez s'en y treuve. » — « Je.

P. 289, l. 31 : dit à Lerie. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : dit Alerie.

§ **95**. P. 291, l. 4 : frotant. — *Ms. Bresl.* : frappant.

P. 291, l. 31 : endementres se destrierent de nous. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : endementres que les Castilliens se destrierent pour nous.

P. 292, l. 9 : dardes et nos gens à eulx pavefier, et attendirent tant en eschevant le trait des dardes et le jet des frondes, que les Cateloings eurent employé toute leur artillerie et ne

savoient plus de quoy eulz deffendre ne combatre. Le. — *Ms. Bes. :* dardres, et quant les Cateloins orent employé toute leur artillerie, et ne savoient mais de quoy lancer ne geter, et furent en tel estat de nonne jusque au vespre. Quant noz gens virent que toute leur artillerie estoit par devers eulx, et que les Castelloings ne se savoient mais de quoy defendre ne combattre, le comte de Novaire. — *Ms. Bresl. :* dardes et lorsque les Castilliens eurent employé toute leur artillerie, si que mais ilz ne savoient de quoy lanchier ni jetter et furent en tel estat de nonne jusques à vespres. Quant noz gens veirent que toute l'artillerie de leurs ennemis estoit par devers eulz, et que les Castilliens ne savoient mais de quoy eulx deffendre ne combattre, le.

P. 293, l. 1 : ilz ne se fourvoient pas. — *Ms. Bresl. :* ne faillent-ilz pas.

P. 293, l. 6 : crestiens. — *Ms. Bresl. :* terriens.

P. 293, l. 19 : clerc et sent com petit que ce soit de l'astronomie. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl. :* clerc et scet moult d'astronomie.

§ **96**. P. 294, l. 9 : duc de Lancastre et le conte de Cambruge. — *Ms. Bes. :* duc de Lancastre et le conte Aymon de Cantebrege. — *Ms. Bresl. :* le duc Jehan de Lancastre et le conte Aymon de Cantebrege.

P. 294, l. 15 : Portingal et de la royne de Castille recorder. — *Ms. Bresl. :* Portingal et les affaires de Castille et de Portingal recorder.

P. 294, l. 18 : Robersat et messire. — *Ms. Bresl. :* Robersat, maistre.

P. 295, l. 4 : aroit à coustages du royaume d'Engleterre entre mil et xii^{c} lances, toutes gens de election, et ii^{M} archiers et mille gros varlez. — *Ms. Bes. :* avoit du royaume d'Angleterre à leurs coux xii^{c} lances, toutes gens d'elite, et ii mil archiers et mil gros varlés.

P. 295, l. 15 : voloient en Engleterre tenir. — *Ms. Bresl. :* voloit tenir.

P. 295, l. 19 : et prinrent..., à l. 22 : Cambruge. A. — *Ms. Bresl. :* et l'endemain.

P. 295, l. 27 : vi galées. — *Ms. Bes. :* vii galées. — *Ms. Bresl. :* sept galées.

P. 295, l. 27 : xx gros vaisseaux. — *Ms. Bresl. :* xx galées soutilles ou autant de gros vaisseaux.

P. 296, l. 1 : du roy. — *Ms. Bresl.* : du duc.

P. 296, l. 4 : volenté, et entrerent en la haulte mer d'Espaigne, et furent. — *Ms. Bresl.* : volenté et furent.

P. 296, l. 16 : Vretat. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Bretat.

P. 296, l. 25 : parti ung jour. — *Ms. Bresl.* : à ung matin.

P. 296, l. 29 : Des nouvelles fu le duc de Lancastre tout resjoy et avança. — *Ms. Bresl.* : Si fut le roy d'Angleterre et le duc de Lancastre des nouvelles tout resjoy et par especial le duc quy avança.

P. 297, l. 11 : Avant son departement, en la presence du roy et de ses freres, il. — *Ms. Bes.* : Avant son departement, en la presence de ses freres, il. — *Ms. Bresl.* : Avant son departement, il.

P. 298, l. 9 : Moreile, damoiselle. — *Ms. Bresl.* : Morelle, et à demoiselle.

P. 298, l. 13 : Pouvins. — *Ms. Bresl.* : Ponnins.

P. 298, l. 14 : Jehan Abuvrele. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : de Brunelle.

P. 298, l. 16 : Traiton. — *Ms. Bresl.* : Traycton.

P. 298, l. 17 : Lespensier. — *Ms. Bresl.* : Le Despensier.

P. 298, l. 19 : Fervichon. — *Ms. Bes.* : Sermichon. — *Ms. Bresl.* : Sermon.

P. 298, l. 19 : Anbrechicourt. — *Ms. Bes.* : Aubrecourt.

P. 298, l. 20 : Vaucestre. — *Ms. Bresl.* : Vincestre.

P. 298, l. 21 : Maubruny. — *Ms. Bresl.* : Mauburny.

P. 298, l. 23 : Boulouffre. — *Ms. Bresl.* : Pololfre.

P. 298, l. 24 : Houlegrave, Thomas Alory. — *Ms. Bes.* : Houlegrav, Thomas Alery. — *Ms. Bresl.* : Houlegrave, Thomas Alery.

P. 298, l. 31 : Visque et Grenesié. — *Ms. Bes.* : Wisque et Garnesié. — *Ms. Bresl.* : Wisque et Grenesié.

P. 299, l. 3 : mer armées de gens d'armes et d'archiers et queroient les. — *Ms. Bes.* : mer et d'approchier des terres garnies de gens d'armes et d'archiers et queroient. — *Ms. Bresl.* : mer et approchier les terres garnies de gens d'armes et d'archiers et de gros varletz et queroient.

§ **97**. P. 299, l. 20 : demandoit par chalenge comme. — — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : demandoit comme.

P. 300, l. 3 : bien des. — *Ms. Bes.* : bien amé ne chivaux. — *Ms. Bresl.* : bien amy des.

P. 300, l. 13 : arriverent. — *Ms. Bresl.* : armerent.

P. 300, l. 21 : Hambue. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Hambre.

P. 300, l. 21 : Berliere. — *Ms. Bresl.* : Barliere.

P. 300, l. 24 : Cousances. — *Ms. Bresl.* : Guisances.

P. 300, l. 32 : XIIII[e] jour. — *Ms. Bresl.* : VIII[e] jour.

P. 301, l. 8 : cité de Burges, en Espaigne, et que là avoit-il ung grant parlement pour les besongnes de son pays. Ces. — *Ms. Bresl.* : cité de Burgnes en Espaigne, là y avoit-il ung grant parlement et une grande assamblée des plus gros pour les besoingnes du roiaulme. Ces.

P. 301, l. 23 : d'Espaigne. — *Ms. Bresl.* : de Castille.

P. 301, l. 30 : messire Robert de Braquemont. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : Braquet de Braquemont.

P. 302, l. 7 : Robert de Braquemont. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : le sire de Braquemont.

P. 302, l. 15 : tous ensamble pour y aler et par compaignie. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : tous ensamble en une compaignie.

§ **98**. P. 302, l. 27 : sejourné à perche et. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : sejourné d'aller à proie et.

P. 303, l. 4 : Combor et Morfenace. — *Ms. Bes.* : Combor et Morfouace. — *Ms. Bresl.* : Combours et Morfouace.

P. 303, l. 14 : compaignons, ceulx de dedens et ceulx de dehors. — *Ms. Bresl.* : compaignons, quy longuement y avoient tenu siège.

P. 303, l. 21 : et l'air si quoy. — *Ms. Bresl.* : et les eaues si quoyes.

P. 303, l. 28 : oïr ces claronciaux et ces trompettes des barges et des galées eulx demener. Et ceulx du chastel aussi, messire. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : oïr ces trompettes demener et ceulx du chastel aussi.

P. 304, l. 3 : là armez. — *Ms. Bresl.* : là arrivez.

P. 304, l. 9 : Bretons tenoient. — *Ms. Bresl.* : Bretons et Normans tenoient.

P. 304, l. 11 : faire armes. — *Ms. Bes.* et *Bresl.* : faire armes contre les François.

P. 304, l. 12 : Or, prinrent le duc de Lancastre et ses gens terre. — *Ms. Bresl.* : Quant le duc de Lancastre fut et son armée arrivez au port de Brest, comme dit est, et que ilz eurent terre.

P. 305, l. 3 : bretons. — *Ms. Bresl.* : bretons et normans.

P. 306, l. 8 : piketer et à haver, et. — *Ms. Bes.* : à piketer, à perchier et à oster. — *Ms. Bresl.* : à piketer, à perchier et à caver.

P. 306, l. 10 : estoient ce se. — *Ms. Bresl.* : estoient sur le haut ce se.

P. 306, l. 21 : hurie. — *Ms. Bes.* : huyée. — *Ms. Bresl.* : huée.

P. 306, l. 30 : ombre ne encombrier. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : ombre.

P. 307, l. 25 : à Hainbon. Si se bouterent dedens et la. — *Ms. Bresl.* : à Hambont et la.

P. 307, l. 28 : l'ost et traire. — *Ms. Bresl.* : l'ost des Anglois et.

P. 308, l. 9 : retreirent à. — *Ms. Bresl.* : retreirent sur le soir à.

P. 308, l. 13 : que ilz avoient esté. — *Ms. Bresl.* : que le duc de Lancastre et son armée eurent esté.

P. 308, l. 19 : Bisquaïe ou à La Calongne. — *Ms. Bresl.* : Bisquaïe ou au Port de La Couloigne.

P. 308, l. 21 : demandé à. — *Ms. Bresl.* : demandé l'advis à.

P. 308, l. 24 : querre et tramis. — *Ms. Bresl.* : querre là vostre aide et tramis. — *Ms. Bresl.* : querre vostre ayde et tramis.

P. 308, l. 29 : ung temps et bien une heure que on. — *Ms. Bresl.* : grant espace de temps et bien une heure, si fu delibéré que.

§ **99**. P. 309, l. 12 : Robert. — *Ms. Bresl.* : Braquet.

P. 310, l. 1 : chevaliers emprunterent chevaulx et firent. — *Ms. Bes.* : chevaliers emprunterent chevaulx qui les suivoient et firent. — *Ms. Bresl.* : chevaliers prindrent leur chemin et leurs gens quy les sieuvoient et.

P. 310, l. 5 : venoient, qui ancrerent devant le havre, dont. — *Ms. Bes.* : venoient et entrerent devant le havre dont. — *Ms. Bresl.* : venoient et si entrerent, dont.

P. 310, l. 11 : nefs armées de gens et de pourveances. — *Ms. Bresl.* : nefs et vaisseaulz chargés et armés de gens, d'artillerie et de pourveances.

P. 311, l. 30 : mais aucuns. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : mais il et aucuns.

P. 312, l. 3 : choses ne vont-ilz pas volentiers sans, puis. — *Ms. Bes.* : n'estoient-ilz pas desgarniz, puisque. — *Ms. Bresl.* : n'estoient-ilz pas desgarniz ne ne sont de coustume, puis.

P. 312, l. 6 : trouver; plenté à fouragier ne trovoient. — *Ms. Bresl.* : trouver plenté et bien à fouragier; mais pas ne trovoient.

P. 312, l. 10 : Le Barrois des Barres, qui volentiers et bien scet chevauchier et resveiller. — *Ms. Bes.* : les Barrois qui volontiers et bien scevent chevauchier et reculer. — *Ms. Bresl.* : Le Barrois de Barres, qui bien volentiers et bien sçavoit chevauchier et reculer.

P. 312, l. 15 : follement sur le pays, que ung jour ilz seroient. — *Ms. Bes.* : folement, ilz pourpenserent que un jour ilz leur seroient. — *Ms. Bresl.* : follement, ilz se pourpenserent que ung jour ilz leur seroient.

P. 312, l. 18 : ou pays. Si s'armerent ung. — *Ms. Bresl.* : pays et faisoient de jour en jour. Si s'adviserent ung.

P. 313, l. 6 : gentement. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : incontinent.

P. 313, l. 20 : ost..., à l. 22 : chevauchierent. — *Ms. Bes.* : ost, si fist armer messire Thomas Moriaulx plus de v^c^ hommes, qui estoit mareschal de l'ost; et monterent à cheval et lui meisme monta et prist le pennon de Saint Gorge, et se mit au chemin, en trop grant desir de trouver les Françoys, et chevaucherent. — *Ms. Bresl.* : ost du duc, et fist armer messire Thomas Moriau qui estoit mareschal de l'ost atout v^c^, et monterent à cheval et lui mesmes monta et prit le pennon Saint George, se mist ou chemin en moult grant desir de trouver les François, si chevauchierent.

P. 313, l. 25 : courrouciez. Quant..., à l. 26 : les François. — *Ms. Bresl.* : courrouciez et les François.

P. 313, l. 28 : menez ilz n'eussent sievy les esclos. Si. — *Ms. Bes.* : menez, ilz ne les eussent encloz. — *Ms. Bresl.* : menez, ils n'eussent sceu revenir leur chemin. Si.

P. 313, l. 29 : retournerent sans. — *Ms. Bresl.* : retournerent les Anglois sans.

P. 314, l. 1 : et fu ce. — *Ms. Bresl.* : et furent ce.

§ **100.** P. 314, l. 21 : fait; on se. — *Ms. Bresl.* : fait; le duc se.

P. 314, l. 25 : vi^c^ archiers. — *Ms. Bes.* : viii^c^ archiers.

P. 315, l. 10 : mis ou pays de Galice. — *Ms. Bresl.* : mis hors du roiaulme d'Angleterre ou pays de Castille et de Galice.

P. 315, l. 14 : « Cappitaine, cy. — *Ms. Bresl.* : « Cappitaine, or entendez cy ung petit. Assez pres de cy.

P. 315, l. 25 : Fervichon. — *Ms. Bes.* : Fermichon. — *Ms. Bresl.* : Ferniton.

P. 315, l. 26 : gens, monseigneur. — *Ms. Bresl.* : gens de ceste ville, monseigneur.

P. 316, l. 12 : jurames tous en ce pays. — *Ms. Bes.* : jura tout en ce.

P. 316, l. 23 : x. — *Ms. Bresl.* : deux.

P. 317, l. 1 : Galice. — *Ms. Bresl.* : Castille.

P. 318, l. 1 : duc les laissoit si. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : duc ne les laissoit si.

P. 319, l. 7 : chevaliers qui. — *Ms. Bresl.* : chevaliers et escuiers qui.

§ **101.** P. 319, l. 20 : tenuz, entendirent. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : tenuz la garde, entendirent.

P. 319, l. 22 : que on les y avoit receus. — *Ms. Bresl.* : que ilz y avoient esté aimablement receuz.

P. 320, l. 2 : Calongne, et le. — *Ms. Bresl.* : Couloigne à cheval, et se.

P. 320, l. 15 : vi galées. — *Ms. Bes.* et *Ms. Bresl.* : vii galées.

P. 321, l. 1 : chevaliers de France..., à l. 3 : plus que. — *Ms. Bresl.* : chevalliers quy congnoissiez les armes et quy congnoissiez chevallerie et hostoier plus que.

P. 321, l. 13 : fors, et raençonnèront aux vivres. — *Ms. Bresl.* : fors et raenchonneront les gens et prendront vivres et pourveances.

P. 321, l. 16 : duc et l'introduc de Portingal. — *Ms. Bresl.* : duc de Lancastre et le roy de Portugal.

P. 322, l. 3 : dedens..., à es fortes villes. — *Ms. Bes.* : dedens, et en parferont leur guerre et conquerront le demourant; si vous disons que, tous telz petiz fors faittes les abatre se en temps que loisir en avez, et abandonnez tout ce que trouvé dedens, se il n'est. — *Ms. Bresl.* : dedens et si en parferont leur guerre et conquerront le demourant petit à petit. Si vous disons que tous les petis fors faittes abatre endementres que vous avez loisir et habandonnez tout ce quy sera trouvé dedens se il n'est mis hors et porté en bonnes villes.

P. 322, l. 12 : soient informez,... à l. 14 : il vous appert. — *Ms. Bresl.* : soient infourmez de la guerre que à l'esté quy revient ou avant, si tost que le nouveau temps sera venu, et comme l'on pourra chevauchier, il vous appert.

P. 322, l. 34 : ne de mandement, ne de conquès pour eulx, se. — *Ms. Bresl.* : ne demandent autre chose que les armes et de.

P. 323, l. 10 : ce pays, et pour eulx avancier et pour veoir les Englois telz y a que ilz ne veirent oncques. Mais. — *Ms. Bes.* : ce paiis et les Angloys que ilz ne virent oncques, telz y aura trois mille, que pour eulx avancier. — *Ms. Bresl.* : pour veoir ce paiis et les Anglois qu'ilz ne veirent telz y ara trois mille oncques que eulx avancier. Mais.

P. 323, l. 13 : petis forts, eglises et moustiers sur. — *Ms. Bresl.* : petis fors, tours, eglises, moustiers et clochiers sur.

P. 323, l. 16 : loyaument et je le feray, et veuil de cy en avant et..., à l. 21 : [trou]vera ». Les compaignons. — *Ms. Bresl.* : loiaulment et j'en feray ainsi de ce jour en avant »; et lors le roy Jehan de Castille a donné plain povoir sans prendre autre conseil dessus ceste besoigne, que tous fors, quy ne se peuvent tenir, soient abatus et jusez par terre, et habandonné aussi à toute sa gens d'armes de prendre tout ce qu'ilz treuvent en telz fors. Lors les compaignons.

P. 323, l. 26 : IIe mil frans. — *Ms. Bes.* : deux cens frans.

P. 323, l. 30 : Lors furent..., à l. 34 : Lors furent. — *Ms. Bresl.* : Quand le roy de Castille eut accordé aux chevalliers Françoys de demolir les petis fors en plat paiis, ilz se mistrent sur les champs, et commencerent à abatre, comme je vous recorde, tous petis fors, eglises, tours et clochiers, et par especial ceulx quy puissance n'avoient de eulz tenir. Si furent.

P. 324, l. 15 : hostelz, mais bassement. — *Ms. Bes.* : hostelz et maysons bassement.

P. 324, l. 23 : mesmes, car. — *Ms. Bresl.* : meismes que d'autres comme François et Biernois pourtant que.

P. 324, l. 24 : Quant les nouvelles..., à l. 29 : aigres. — *Ms. Bresl.* : Quant les nouvelles furent venues en France aux compaignons que les petis et povres chevalliers et escuiers estoient riches en Castille, si furent entallentez et plus aigres.

TABLE.

AVANT-PROPOS VII

CHAPITRE PREMIER.

1388, *automne*. Froissart entreprend un voyage auprès du comte de Foix, Gaston Phœbus, et arrive à Orthez le 25 novembre 1388. Il y recueille des renseignements sur les événements qui se sont jadis déroulés en Espagne et en Portugal : voyage et retour en Angleterre du comte de Cambridge (1382); mort du roi de Portugal Ferdinand (22 *octobre* 1383); tentatives du roi de Castille Jean pour se rendre maître du Portugal; siège de Lisbonne (1384); reconnaissance par la majorité des villes et par certains nobles du Portugal du frère bâtard du feu roi, Jean, maître d'Aviz, comme régent, puis comme roi (1384-1385). — Voyage du Prince Noir en Bigorre (1363). — *Sommaire*, p. I à VI. — *Texte*, p. 1 à 14. — *Variantes*, p. 327 à 329.

CHAPITRE II.

1388. Froissart recueille en Bigorre des renseignements sur le voyage du Prince Noir en ce pays en 1363, sur la remise que le comte d'Armagnac obtint du comte de Foix pour sa rançon (1363), sur l'établissement de Perarnaut de Béarn comme capitaine de Lourdes, et sur les dévastations commises par les hommes d'armes en Bigorre. — Rencontre de Froissart et d'Espan du Lion à Pamiers. Récits d'Espan du Lion : prise d'Ortégal par Pierre d'Antin (1366); capture du Mongat de Sainte-Bazeille (1384); bataille de Launac et captivité du comte d'Armagnac et du sire d'Albret (1362); prise de Cazères par le comte de Foix et campagne de Comminges (1376). — *Sommaire*, p. VII à XV. — *Texte*, p. 14 à 36. — *Variantes*, p. 329 à 333.

CHAPITRE III.

1388. Suite des récits d'Espan du Lion : siège de Derval (1373); voyage du duc d'Anjou en Languedoc, prise de Mauvezin et de Tuzaguet (*juin* 1373); siège de Lourdes (*juin-juillet* 1373); mesures de précaution prises par le comte de Foix (1373); son attitude entre la France et l'Angleterre; son administration. — Arrivée de Froissart et d'Espan en Bigorre. Pillage et défaite de la garnison de Lourdes. — *Sommaire*, p. XV à XXII. — *Texte*, p. 36 à 56. — *Variantes*, p. 333 à 337.

CHAPITRE IV.

1388. Suite du voyage et des récits d'Espan du Lion : siège de Lourdes par le duc d'Anjou (*juin-juillet* 1373); mort de Perarnaut de Béarn; attitude du comte de Foix envers le duc d'Anjou (1374); rapports du duc de Berri et de Gaston Phœbus (1380-1381); projet de mariage du duc de Berri et de l'héritière de Comminges (1388-1389); origine de la rivalité des maisons de Foix et d'Armagnac (1289-1290); mort de Gaston, fils de Gaston Phœbus (1381); le somnambulisme de Pierre de Béarn et la fable d'Actéon. — *Sommaire*, p. XXII à XXIX. — *Texte*, p. 56 à 94. — *Variantes*, p. 337 à 345.

CHAPITRE V.

1388. Récits du Bascot de Mauléon : voyage en Prusse (1357-1358); épisodes de la guerre et des Grandes Compagnies (1358-1362); événements de la Charité, siège de Sancerre (1364); guerre du Toulousain; affaires de Tuzaguet et de Carlat (1372-1388) : histoire de Louis Roubaud et de Renaud Limosin à Brioude et à Anse; capture de Roubaud (1365). — Description du souper à la cour de Gaston Phœbus (Noël 1388). — *Sommaire*, p. XXIX à XXXIX. — *Texte*, p. 94 à 118. — *Variantes*, p. 345 à 352.

CHAPITRE VI

Fin 1388-*début* 1389. Froissart recueille des renseignements sur les affaires de Portugal : ambassade portugaise auprès de Richard II (1384); l'expédition anglaise retardée par la guerre de Flandre; secours français au roi de Castille; levée du siège de Lisbonne (*septembre* 1384); envoi d'une flotte à Lisbonne; marche du roi de Castille contre le Portugal; résistance du roi Jean Ier de Portugal; bataille d'Aljubarrota (15 *août* 1385); retraite des Castillans. — Le comte de Foix apprend mystérieusement cette nouvelle. Histoire du génie familier du sire de Coarraze. — *Sommaire*, p. XXXIX à XLVII. — *Texte*, p. 118 à 181. — *Variantes*, p. 352 à 364.

CHAPITRE VII.

1386. Siège de Brest par le connétable de Clisson. — 1384-1385. Campagne de Gaucher de Passac contre les routiers en Toulousain, en Rouergue et en Bigorre : prise de Saint-Cirq, la Bouffie, Pechpeyroux, Curvale, Juillan, Cieutat de Navarret, Ost. — 1386. Siège de Bouteville. — Énumération des places fortes de la Garonne et de la Dordogne. Attitude des seigneurs gascons. — *Sommaire*, p. XLVII à LIII. — *Texte*, p. 181 à 206. — *Variantes*, p. 364 à 370.

CHAPITRE VIII.

1382. Arrivée du roi d'Arménie en Europe. Nouvelles des événements d'Orient : conquêtes du roi Pierre Ier de Chypre (1361-1364); croisade

du comte Amé VI de Savoie (1366); puissance des Turcs et d'Amurat. — 1385-1387. Attitude d'Otton de Brunswick dans le Grand Schisme. — 1390. État lamentable de la Chrétienté. Apologue du frère Jean de Roquetaillade. — *Sommaire*, p. LIII à LVIII. — *Texte*, p. 206 à 232. — *Variantes*, p. 370 à 373.

CHAPITRE IX.

1390. Voyage de Froissart à Middelbourg. Récit par Joao Fernandez Pacheco des événements de Portugal : ambassade de Joao Lourenço Fogaça et du grand maître de Saint-Jacques en Angleterre (*fin* 1385). Le duc de Lancastre se fait raconter par Fogaça les événements survenus depuis la mort du roi Ferdinand jusqu'à la bataille de Valverde de Merida (*octobre* 1383-*octobre* 1385). — *Sommaire*, p. LVIII à LXX. — *Texte*, p. 232 à 294. — *Variantes*, p. 374 à 382.

CHAPITRE X.

Début 1386. Le duc de Lancastre prépare l'expédition de Castille. — Siège de Brest (*juillet* 1386). — Débarquement des chevaliers français en Castille (*mai* 1386). — Arrivée de l'escadre et de l'armée anglaises à la Corogne (*juillet* 1386). — Invasion de la Galice par les Anglais. — Résistance du roi de Castille. — *Sommaire*, p. LXX à LXXVII. — *Texte*, p. 294 à 324. — *Variantes*, p. 382 à 388.

FIN DE LA TABLE DU TOME DOUZIÈME.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU

1931

Ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France *depuis sa fondation en* 1834.

Volumes in-8°. — Prix : 12 fr. pour les volumes parus jusqu'en 1919; — de 1920 à 1924 : 15 fr.; — de 1925 à 1930 : 20 fr.; — depuis 1931 : 40 fr.
Pour les sociétaires : 10 fr., 12 fr., 16 fr. et 32 fr.

Ouvrages épuisés.

L'Ystoire de li Normant. 1 vol.
Lettres de Mazarin. 1 vol.
Villehardouin. 1 vol.
Histoire des Ducs de Normandie. 1 vol.
Grégoire de Tours. Histoire ecclésiast. des Francs. 4 v.
Beaumanoir. Coutumes de Beauvoisis. 2 vol.
Mém. de Coligny-Saligny. 1 v.
Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois. 1 vol.
Comptes de l'argenterie. 1 v.
Richer. Hist. des Francs. 2 v.
Mémoires de Cosnac. 2 vol.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier. 1 v.
Chron. des comtes d'Anjou. 1 v.
Lettres de Marguerite d'Angoulême. 2 vol.
Joinville. Hist. de saint Louis. 1 vol.
Journal de J. de Roye. 2 vol.
Chronique des quatre premiers Valois. 1 vol.
Guillaume de Nangis. 2 vol.
Mém. de P. de Fenin. 1 vol.
Œuvres de Suger. 1 vol.
Histoire de Bayart. 1 vol.
Procès de Jeanne d'Arc. 5 v.
Mém. de Commynes. 3 vol.
Histoire de la Ligue. T. I.
Chronique de Morée. 1 vol.
Mém. du mar. d'Estrées. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

Mém. du cardinal de Richelieu. T. I à IX.
Œuvres d'Eginhard. 2 vol.
Barrier. Journal du règne de Louis XV. 4 vol.
Choix de Mazarinades. 2 vol.
Bibliographie des Mazarinades. 3 vol.
Hist. de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin. 4 v.
Mém. de Florange. 2 vol.
Grégoire de Tours. Œuvres diverses. 4 vol.
Orderic Vital. 5 vol.
Corresp. de Maximilien et de Marguerite. 2 vol.
Le Nain de Tillemont. Vie de saint Louis. 6 vol.
Mém. de Mathieu Molé. 4 v.
Chron. de Monstrelet. 6 vol.
Chron. de J. de Wavrin. 3 vol.
Mémoires d'Argenson. 9 vol.
Œuvres de Brantôme. 11 v.
Dépêches des Ambassadeurs milanais. 4 vol.
Mém. et Lettres de Monluc. 5 vol.
Mém. de Bassompierre. 4 vol.
Chanson de la croisade contre les Albigeois. 2 vol.
Hist. univ. d'Agrippa d'Aubigné. 10 vol.
Chron. de J. Froissart.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. 3 vol.
Mémoires de Gouberville. 2 vol.
Mémoires de Souvigny. 3 vol.
Mém. de M. et C. du Bellay. 4 v.
Établissements de St Louis. 4 v.
Mém. du mar. de Tourenne. 2 v.
Hystoria Albigensis.

Ouvrages non épuisés.

Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde. 3 vol.
Miracles de S. Benoît. 1 vol.
Mém. de Beauvais-Nangis. 1 v.
Chronique de Mathieu d'Escouchy. 3 vol.
Pièces inédites du règne de Charles VI. 2 vol.
Comptes de l'hôtel. 1 vol.
Rouleaux des morts. 1 vol.
Mém. et corresp. de Mme du plessis-Mornay. 2 vol.
Chon. des églises d'Anjou. 1 v.
Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 1 v.
Annales de S.-Bertin et de S.-Vaast d'Arras. 1 vol.
Histoire de Béarn et de Navarre. 1 vol.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 1 vol.
Nouveau recueil de comptes de l'argenterie. 1 vol.
Chronique du duc Louis II de Bourbon 1 vol.
Chronique de J. Le Fèvre de Saint-Remy. 2 vol.
Récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle. 1 v.
Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeanne d'Albret. 1 vol.
Mém. de La Huguerye. 3 vol.
Anecdotes et apologues d'Etienne de Bourbon. 1 vol.
Extraits des auteurs grecs concern. les Gaules. 6 vol.
Mémoires de N. Goulas. 3 v.
Gestes des évêques de Cambrai. 1 vol.
Chron. normande du XIVe s. 1 v.
Relation de Spanheim. 1 vol.
Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton. 2 v.
Mém. d'Ol. de la Marche. 4 v.
Lettres de Louis XI. 11 vol.
Mémoires de Villars. 6 vol.
Notices et documents, 1884. 1 v.
Journal de Nic. de Baye. 2 v.
La Regle du Temple. 1 vol.
Le Jouvencel. 2 vol.
Chron. de Jean d'Auton. 4 vol.
Chron. d'A. de Richemont. 1 v.
Chronographia regum Francorum. 3 vol.
Mémoires de Du Plessis-Besançon. 1 vol.
Éphém. de la Huguerye. 1 vol.
Hist. de Gaston IV, comte de Foix. 2 vol.
Chron. de Richard Lescot. 1 v.
Brantôme, vie et écrits. 1 vol.
Journal de J. Barrillon. 2 v.
Lettres de Charles VIII. 5 v.
Mém. du chev. de Quincy. 3 v.
Chron. de Morosini. 4 vol.
Doc. sur l'Inquisition. 2 vol.
Mém. du vic. de Turenne. 1 vol.
Chron. de Perceval de Cagny. 1 vol.
Journal de J. Vallier. T. I-IV.
Mém. de Saint-Hilaire. 6 vol.
Journal de Fauquembergue. 3 v.
Chron. de Jean le Bel. 2 v.
Mémoriaux du Conseil. 3 vol.
Chron. de G. Le Muisit. 1 vol.
Rapports et Notices sur les Mém. de Richelieu. T. I à III.
Grandes Chroniques de France. T. I à VI.
Chronique de Jean II et Charles V. 4 vol.
Corresp de Vivonne relative a Candie. 1 vol.
Correspondance du chevalier de Sévigné. 1 vol.
Lettres du duc de Bourgogne. 2 vol.
Mém. de Beaulieu-Persac. 1 v.
Corr. de Vivonne relative a Messine. 2 vol.
Campagnes de Mercoyrol de Beaulieu. 1 vol.
Mém. de Brienne. 3 vol.
Mém. du mar. de Richelieu.
Corresp. du comte d'Estrades. T. I.
Correspondance de l'amiral de La Roncière. 2 vol.

SOUS PRESSE :

Grandes Chroniques de France. T. VII
Commentaires de Fr. de Rabutin.
Mém. du cardinal de Richelieu. T. X.

ANNUAIRES, BULLETINS ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1930).
In-18 et in-8°, à 2, 6, 8, 15 et 30 francs.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur. — 1931.

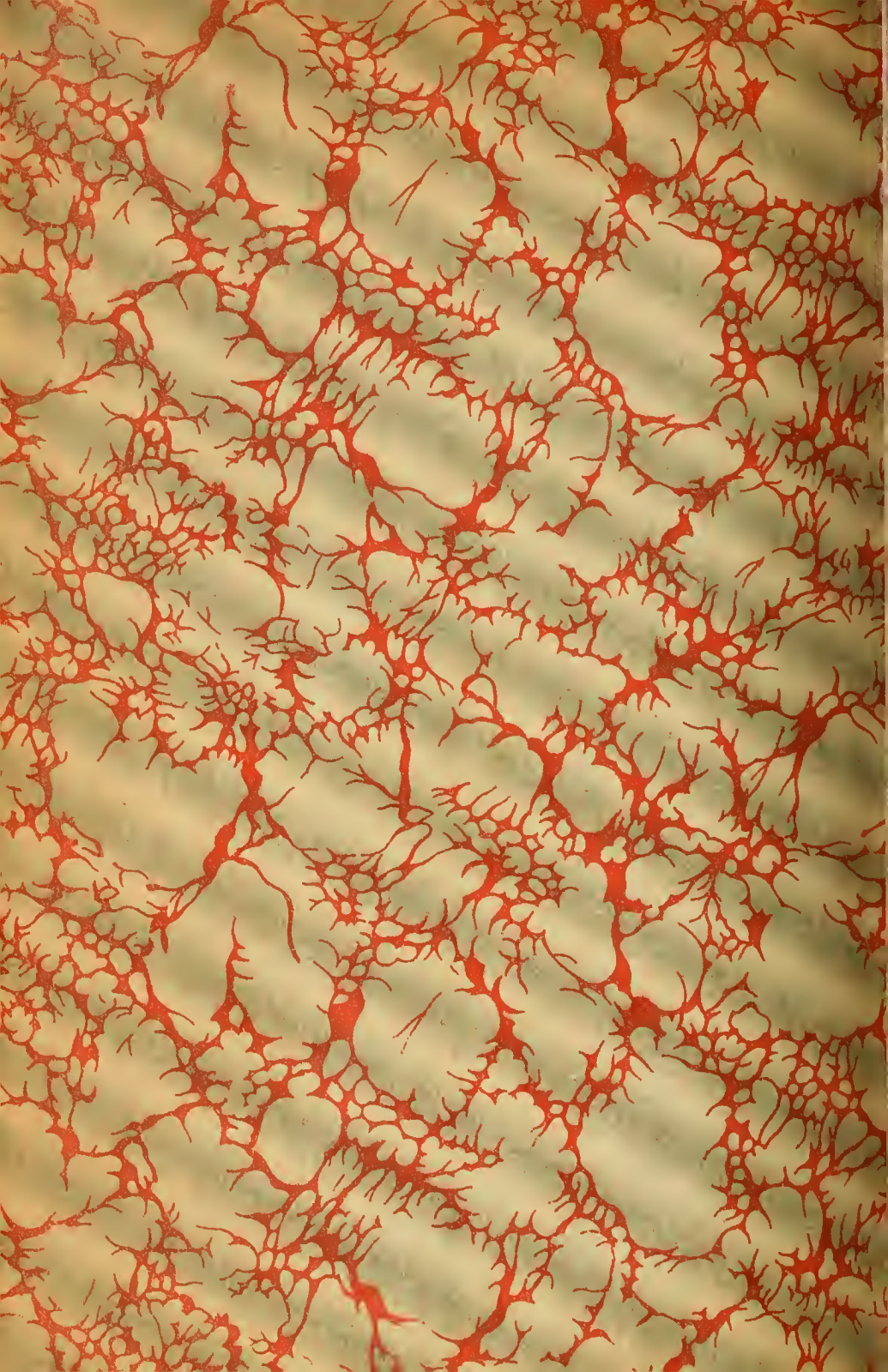

D
113
F7
1869
t.12

Froissart, Jean
Chroniques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY